JOURNAL ASIATIQUE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME VIII

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BARBIER DE MEYNARD, BELIN, CHERBONNEAU, DEFRÉMERY
J. DERENBOURG, DUGAT, DULAURIER, FEER, FOUCAUX
GARCIN DE TASSY, OPPERT, REGNIER, RENAN, SANGUINETTI,
DE SLANE, ETC.

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME VIII

PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX

À L'IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXVI

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1876.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 1876.

La séance est ouverte à 1 heure par M. Adolphe Régnier, vice-président.

Le procès-verbal de la précédente séance générale est lu et la rédaction en est adoptée.

Sont reçus membres de la Société :

MM. Lucien Adam, conseiller à la Cour d'appel de Nancy, officier de l'instruction publique, présenté par MM. Guerrier de Dumast et Barbier de Meynard.

Machuel, professeur d'arabe au lycée d'Alger, présenté par MM. Defrémery et Barbier de Meynard.

J. Dukas, 10 rue Coquillère, présenté par MM. Renan et J. Derenbourg.

E. Schuyler, secrétaire de légation et consul général des États-Unis, à Constantinople, présenté par MM. Renan et Defrémery.

M. Adolphe Régnier rend un dernier hommage à la mémoire de M. Mohl, et rappelle les services inappréciables dont la Société est redevable à son ancien et regretté président.

La parole est ensuite donnée à M. Pavet de Courteille pour lire le rapport de la Commission des Censeurs sur les comptes de l'exercice 1875. L'Assemblée adopte les conclusions du rapport et vote des remerciments aux membres de la Commission des fonds.

M. le secrétaire donne lecture du rapport annuel, qui est accueilli par des applaudissements unanimes.

M. Clermont-Ganneau lit un intéressant mémoire intitulé : *Le Sarṭaba et la vision de Josũé à Jéricho.*

Avant de se séparer, l'Assemblée exprime le désir que de nouvelles démarches soient faites auprès de M. le Ministre de l'instruction publique pour que la question du local reçoive une prompte solution. Les deux pièces mises jusqu'à présent à la disposition de la Société sont absolument insuffisantes pour l'installation de sa bibliothèque fermée depuis dix-huit mois. M. le Ministre rendrait donc un service éminent à la Société en lui assurant le plus tôt possible la possession du complément de local qui est strictement nécessaire au classement des livres et aux réunions du Conseil.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, vice-président, veut bien se charger de transmettre à M. Waddington ces légitimes réclamations.

Il est procédé au dépouillement du scrutin, qui donne les résultats suivants :

Président : M. Garcin de Tassy.

Vice-présidents : MM. Adolphe Régnier, Barthélemy Saint-Hilaire.

Secrétaire adjoint : M. Barbier de Meynard.

Trésorier : M. De Longpérier.

Commission des fonds : MM. Garcin de Tassy [1], Barbier de Meynard, Garrez.

Censeurs : MM. Pavet de Courteille, Defrémery.

Membres du Conseil : MM. Defrémery, Bréal, J. Derenbourg, d'Hervey de Saint-Denys, de Khanikof, Clermont-Ganneau, de Vogüé, Docteur Leclerc, Marcel Devic, Rodet.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par le Comité de rédaction. *Journal des Savants*, numéros de février et de mars 1876, in-4°.

Par la Société. *Bulletin de la Société de géographie*, avril 1876, in-8°.

— *Le Globe*, organe de la Société de géographie de Genève, t. XIII, liv. 5 et 6, Georg. in-8°.

— *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, part 1, n° 4. Calcutta, 1875, in-8°.

[1] Par suite de la nomination de M. Garcin de Tassy en qualité de Président, il sera pourvu ultérieurement à son remplacement comme membre de la Commission des fonds.

Par la Société. *Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, n° 10. Calcutta, décembre 1875, in-8°.

De la Bibliotheca Indica :

The Mirror of Composition, translated from the original sanskrit by Pramadádása Mitra, fasc. IV, Calcutta, in-8°.

Chaturvarga-Chintámani, ed. by Bharatachandra Ṣiromaṇi, vol. II, fasc. III. Calcutta, in-8°.

Par la Société. *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, new series, vol. VIII, part 2. London, Trübner, 1876.

Par l'éditeur. *Indian antiquary*, ed. by Jas. Burgess, part. 54 (vol. V), May 1876, in-4°.

Par la Société. *Mittheilungen der deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens*. 8tes Heft. Septembre 1875. Yokohama, Buchdr. des *Écho du Japon*, in-4° obl.

— *Das schöne Mädchen von Pao*. Eine Erzählung aus der Geschichte China's im 8ten Jahrh. vor Chr. Aus dem Chinesischen übersetzt von Arendt. Yokohama, *ibid*. in-4° obl.

Par l'auteur. *Bibliographia Caucasica et Transcaucasica*. Opwit... kataloga petchatnym sotchiñcéniyam o Kavkazè, etc. Sost. Miansarof, t. I, part. 1 et 2. Saint-Pétersbourg, 1874-1876, in-8°, 804 pages. (Essai d'un catalogue systématique des ouvrages imprimés relatifs au Caucase, aux régions situées au delà et aux peuples de ces contrées.)

— *Études égyptologiques*, 6e livr. Rituel funéraire

égyptien, chap. LXIV, par Paul Guyeisse. Paris, Vieweg, in-4°, 116 pages autogr. et pl.

Par l'auteur. *Petit cours de géographie de la Basse-Cochinchine*, par Truong-Vinh-Ky, Saïgon, Imp. du Gouvernement, in-12, 51 pages.

— *Repertorio sinico-giapponese.* Registro alfabetico delle voci contenute nel *Wa Kan Won Seki Siyo Ken Si Kau Setu You Sia*, etc. Firenze, 1875, Le Monnier. Parte prima, IX-80 pages, grand in-8°.

— *San-ze-king*, les phrases de trois caractères, en chinois, avec les versions japonaise, mandchoue et mongole suivies de l'explication de tous leurs mots, par Fr. Turrettini. Genève, Georg. in-8°, IV-111-8 pages.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 1876.

PRÉSIDENT.

M. Garcin de Tassy.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Ad. Régnier.
Barthélemy Saint-Hilaire.

SECRÉTAIRE.

M. Renan.

SECRÉTAIRE ADJOINT ET BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Barbier de Meynard.

TRÉSORIER.

M. de Longpérier.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Garcin de Tassy.
Barbier de Meynard.
Garrez.

CENSEURS.

MM. Pavet de Courteille.
Defrémery.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. Zotenberg.
L'abbé Bargès.
Dugat.
Foucaux.
Sanguinetti.
Charles Schefer.
Feer.
Lancereau.
Pavet de Courteille.
De Slane.
Dulaurier.
Oppert.
E. Senart.
Stanislas Guyard.
Defrémery.
Bréal.
J. Derenbourg.
D'Hervey de Saint-Denys.
De Khanikof.
Clermont-Ganneau.
De Vogüé.
Leclerc.
Marcel Devic.
Rodet.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1875-1876,

FAIT À LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ,

LE 28 JUIN 1876,

PAR M. ERNEST RENAN.

Messieurs,

Quoique cinq mois se soient écoulés depuis la perte irréparable que nous avons faite en la personne de notre illustre président, M. Mohl, je tromperais votre plus chère préoccupation, si aujourd'hui je vous parlais d'abord d'autre chose que de votre deuil. M. Mohl s'était tellement identifié avec la Société asiatique, il en avait épousé si chaleureusement les intérêts, nous lui avions tous d'un commun accord si entièrement confié la gestion de nos affaires, que sa disparition a été pour nous comme la perte d'un organe essentiel. Nous nous étions habitués à vivre avec lui et par lui; depuis sa mort, nous le cherchons à chaque heure comme celui qui résolvait nos doutes, agissait pour nous, pensait à tout en notre place. Nous pouvons

dire sans exagération qu'il fut le second fondateur de notre Société, puisque nos ressources, autrefois étroites et précaires, sont devenues, grâce à lui, fixes et assurées, puisque ce qui constitue la vie d'une société comme la nôtre, et surtout les publications, qui sont le but principal et la manifestation extérieure de notre vie, a été mis par ses soins au-dessus des plus mauvaises chances qu'il soit permis de prévoir.

Mohl fut d'abord chez nous un étranger. Nous l'avions presque oublié. Le meilleur fruit du grand et libéral esprit qui régna en Europe depuis la fin des orages de la Révolution et de l'Empire jusqu'à la funeste année qui a déchaîné de nouveau le typhon de la haine et du mal, fut la facilité avec laquelle l'homme voué à une œuvre sociale consentait à transporter ses aptitudes et le libre exercice de son activité dans un pays différent du sien. Il résultait de là des échanges excellents de dons opposés, des mélanges féconds pour le progrès de la civilisation. Et comme une pensée vraiment haute présidait à ces changements de patrie, le pays le plus hospitalier était celui qui en bénéficiait le plus. L'étranger qui avait, en effet, accepté ainsi sa place au foyer d'un autre peuple, était trop homme d'honneur pour ne pas comprendre qu'on n'a pas deux patries, et que la vraie, celle qui impose les devoirs les plus stricts, c'est la dernière, celle qu'on a librement choisie. L'hospitalité, qui n'est qu'une duperie si celui qui l'accepte reçoit sans donner, est le meilleur

des calculs si l'hôte est vraiment un galant homme et cesse, le jour de son adoption, d'avoir des intérêts distincts de ceux de ses nouveaux concitoyens. Mohl remplit dignement ce devoir. Attaché par des liens étroits à l'Allemagne, à la France, à l'Angleterre, il fut, durant des années, le centre de relations pleines d'agrément et d'utilité, qu'un fatal événement devait troubler, mais dont les fruits, heureusement, survivront à la cause qui les a tristement interrompues.

Jules Mohl naquit à Stuttgard le 25 octobre 1800. Son père était petit-fils du célèbre publiciste Moser, et occupa lui-même une place importante dans les affaires du Wurtemberg. Sa mère, sœur du médecin bien connu Autenrieth, était une personne distinguée, pleine d'esprit, et des sentiments les plus élevés. Elle était adorée de ses fils, qui tous gardèrent d'elle le souvenir le plus tendre et la plus forte impression morale.

Jules Mohl était né le second de quatre frères, qui tous sont arrivés à des positions élevées dans la politique et dans la science. Robert, l'aîné, fut, en 1848, ministre du vicaire de l'Empire, membre de la diète de Francfort, puis député au Reichstag allemand de Berlin. Il est mort deux mois avant le confrère et l'ami que nous regrettons. Hugo s'est fait un nom comme botaniste; il mourut en 1872. Maurice, le dernier survivant, s'adonna surtout à l'économie politique et tient encore un rang considérable parmi les hommes d'État de son pays.

Jules Mohl se destina d'abord au ministère évangélique. Il fit ses études au gymnase de Stuttgard jusqu'à l'âge de dix-huit ans; il entra à l'université de Tubingen en 1818, et en fit partie jusqu'en 1823. C'était le moment où cette grande école commençait à jouer le rôle de premier ordre qu'elle n'a cessé de tenir dans les études théologiques en Allemagne. M. Mohl y fut condisciple de Christian Baur, le fondateur de la science critique des origines du christianisme, et quelques années après il y connut David Strauss. En 1821, l'université proposa pour sujet de concours une exposition des « Idées des apôtres sur l'état des âmes après la mort. » M. Mohl remporta le prix. Sa théologie, comme celle de ses maîtres, était d'une largeur extrême. Sans abandonner les croyances chrétiennes, Jules Mohl trouva difficile de concilier un rationalisme aussi prononcé avec les fonctions pastorales. La philologie et la philosophie étaient sa principale préoccupation. L'histoire de l'esprit humain et, comme instrument de cette étude, la science des langues et des littératures, furent le rêve de sa jeunesse. Il quitta tout pour s'y livrer sans réserve. « L'étude des idées qui ont régi l'humanité, c'est le but de ma vie, » disait-il souvent à son frère Maurice. En quittant Tubingen, il écrivait ces mots sur un album : Vérité dans la science et dans la vie, et quiconque a connu la droiture absolue de son caractère et la sincérité parfaite de son commerce trouvera, en effet, dans ce peu de mots, le résumé de toute son existence.

Ce furent ces idées élevées et ces aspirations vraiment philosophiques qui portèrent Jules Mohl, dès son séjour à Tubingen, vers l'étude des langues orientales. Il vit bien que la solution des plus hauts problèmes de l'histoire de l'humanité est dans ces études. Un professeur à la faculté de théologie catholique, M. Herbst, orientaliste zélé et homme très-respectable, fut un de ses professeurs de prédilection. Sa santé était extrêmement robuste; il avait une rare capacité de travail; été comme hiver, il se levait à quatre heures, et ce régime ne lui causait pas la moindre fatigue. Il ne passait pas un jour sans aller jouir de la conversation de son oncle Autenrieth, qui joignait à un rare mérite professionnel une immense érudition, surtout en ethnographie.

Paris était alors le centre des études orientales en Europe. Silvestre de Sacy, Abel Rémusat, Chézy, Saint-Martin jouissaient d'une réputation et d'une autorité incontestées. Jules Mohl fut attiré par ce grand éclat; il vint à Paris en 1823. Ce n'étaient pas seulement les études orientales, c'était la société tout entière qui brillait alors d'un éclat particulier de jeunesse, d'audace et d'entraînement. On ne doutait de rien, on croyait tout possible. D'admirables découvertes ouvraient des horizons nouveaux; on n'en voyait pas, comme nous faisons, la borne ultérieure et le caractère limité. Les spécialités scientifiques n'étaient pas isolées, bornées d'une façon égoïste à l'investigation d'un terrain étroit, considéré comme l'univers. On rattachait tout à de grands problèmes philosophi-

ques, politiques, religieux. La littérature demandait aux savants de lui révéler des sources nouvelles de beauté; le savant travaillait pour fournir au philosophe, au poëte, des images ou des pensées. De là un mouvement, un commerce d'idées, une émulation, un contact réciproque, qui firent de Paris pendant cinquante ans un centre sans égal. Mohl en fut à la lettre enivré. Il n'avait rien vu de semblable à Stuttgard, ni à Tubingen, et quelques lettres de lui trahissent naïvement la surprise que lui causa la vue de ce monde nouveau.

Sa famille avait des relations anciennes avec celle de Cuvier. Ce fut chez ce dernier, au Muséum, qu'il fut pour la première fois témoin de ce que la société française avait alors de charmant, de vivant et d'original. Il y fit en particulier la connaissance d'Ampère. Celui-ci revenait d'Italie, chacun l'accueillait, l'entourait, le questionnait : les dames surtout l'encourageaient à raconter, à dire des vers. Le poëte alors se mit devant la cheminée, et récita un poëme sur Rome, qui fut très-applaudi. «Je n'en revenais pas, dit Mohl à ce propos. Je n'avais jamais vu pareille chose, et quoique j'aie assisté depuis à bien des affaires de ce genre, je ne m'y suis point habitué[1].»

Les études sérieuses ne souffraient pas de cet éveil libéral des esprits. L'enseignement avait un éclat sans égal. Les cours de Silvestre de Sacy et d'Abel

[1] *André-Marie et J.-J. Ampère, Corresp.* II, 84.

Rémusat attirèrent surtout Jules Mohl. Entre lui et Silvestre de Sacy, la sympathie ne fut jamais complète. La religion de Silvestre de Sacy n'était pas de celles qui engendrent l'injustice et les animosités de coterie; mais c'était une religion positive, arrêtée; le protestantisme rationaliste de Mohl ne pouvait pas lui plaire. Et puis, il se trouva des semeurs de zizanie qui mirent entre eux des malentendus d'autant plus difficiles à lever qu'ils n'étaient point de nature à provoquer ni à recevoir d'éclaircissements. Quant à Rémusat, Mohl entra tout à fait dans son intimité. Le rare talent de ce grand homme et l'immense intérêt des études qu'il était en train de créer attirèrent le jeune homme avide de savoir. Mohl poussa assez loin l'étude du chinois, et publia dans cet ordre de travaux deux livres considérables, les traductions latines que les PP. Lacharme et Régis ont données du *Chi-king* (Stuttgard, 1830) et de l'*Y-king* (Stuttgard, 2 vol., 1834, 1839). Rémusat le considéra quelque temps comme son élève et son continuateur, et put même songer à se l'attacher par un lien plus intime. Mais notre confrère, à cette époque, n'avait pas dit adieu à l'Allemagne; c'était encore un membre de l'université de Tubingen, détaché en mission et non sans esprit de retour.

En 1825, en effet, le gouvernement de Wurtemberg, voulant l'attacher à sa patrie, le nomma professeur d'hébreu à l'université de Tubingen, en lui donnant un congé pour lui permettre de continuer ses études à Paris. Mohl n'occupa jamais cette chaire;

il donna sa démission en 1831. Paris le retenait décidément par des liens trop puissants. Il y avait contracté de vives amitiés. Ampère, Fauriel, Abel Rémusat, Eugène Burnouf, Fresnel, étaient comme des parties de sa vie. Une noble et pure activité intellectuelle remplissait ce petit cénacle, tout animé de l'amour de la vérité. On voulait tout savoir; on croyait tout trouver; des espérances illimitées remplissaient les cœurs. Une société éclairée encourageait ces études et leur donnait du prix. Mohl, au milieu de cette féconde et ardente curiosité, fut profondément heureux. Dès lors, il s'attachait à la personne si distinguée, si spirituelle, qui plus tard devait être la compagne de sa vie. Rien au monde n'aurait pu le séparer de la société docte et aimable qui faisait de Paris pour lui une seconde patrie.

La France, de son côté, avec cet esprit libéral qu'elle a toujours porté dans l'adoption des étrangers, traitait déjà comme un des siens le jeune savant qui était venu lui demander des leçons. Il était admis avec empressement par ce que Paris avait de plus distingué. Cotta, fort lié avec sa famille, lui avait demandé, quand il quitta Stuttgard, d'adresser à la *Gazette d'Augsbourg* des articles sur tous les sujets qui intéressent la civilisation et l'esprit humain, la politique exceptée. Ces articles, non signés, tous uniquement relatifs aux progrès de l'instruction, de la morale, et à une saine économie politique, étaient écrits avec tant de pureté et en même temps avec tant de justice et de bienveillance, qu'ils étaient les

seuls que le rédacteur en chef de la *Gazette* envoyât toujours à l'imprimerie sans les lire. On m'assure que ces articles, par leur action prolongée, eurent des résultats sérieux, en particulier sur les réformes postales et sur plusieurs autres points utiles au bien public.

Sans abandonner encore le chinois, Mohl se tournait de plus en plus vers l'étude du persan. En 1826, une ordonnance du Roi le chargea de la publication du *Shah-Nameh*, dans cette grande *Collection orientale* où l'on voulait donner une idée de ce que pouvait produire l'Imprimerie royale en fait de perfection typographique. Le choix de l'ouvrage était parfaitement justifié, si l'on ne considère que l'immense importance du texte, son intérêt littéraire et scientifique. Plus les recherches de littérature et de mythologie comparées se sont assises sur des principes arrêtés, plus on a vu ce que c'est qu'une épopée nationale, comment les fables anciennes se transforment et s'evhémérisent, plus aussi on a estimé le *Shah-Nameh*, et plus on en a fait une des bases des études de haute critique. Si l'on se place au point de vue de l'ordonnance de 1826, le livre n'avait qu'un défaut, défaut commun du reste aux autres ouvrages qui furent désignés pour faire partie de la *Collection orientale*, c'était son étendue. Ce splendide genre de publication, ce format plus majestueux que commode, cette riche décoration des marges qui, malgré sa beauté, devient fatigante quand elle se répète des milliers de fois, ce haut prix surtout, qui devait

rendre les ouvrages ainsi élus pour la perfection typographique inaccessibles aux vrais travailleurs, ne convenaient qu'à des ouvrages de médiocre étendue, d'un ou deux volumes au plus. Qu'est-il arrivé? Tous les ouvrages ainsi choisis sont restés inachevés jusqu'à cette heure. M. Mohl n'a mené le sien presque jusqu'au terme que par des miracles de persévérance, et, après tant d'efforts, ces six superbes volumes existent à peine pour les vrais savants; l'idée la plus chère du judicieux éditeur était, après avoir achevé la grande édition, d'en donner une réimpression, dans les formats et les prix ordinaires, pour les travailleurs.

Mohl fit, du reste, tout ce qu'il put pour que la perfection de son texte fût au niveau de l'exécution typographique. Durant cinquante années, ce fut là son travail principal. Il voulut s'y préparer par de longues recherches préliminaires, et comme spécimen il publia, en 1829, en collaboration avec M. Olshausen, des « Fragments relatifs à la religion de Zoroastre, » extraits des manuscrits persans de Paris.

En 1830 et 1831, nous le trouvons à Oxford et surtout à Londres, étudiant à fond les trésors littéraires de la compagnie des Indes et du Musée Britannique. Ces deux années achevèrent de donner à Mohl ce qui fut le caractère distinctif de sa vie, une sorte de cosmopolitisme dans le meilleur sens du mot. Il connut tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la société anglaise, et en particulier les hommes

d'État, les généraux, les administrateurs qui avaient fait partie du gouvernement de l'Inde. L'immense étendue de ses informations sur toute l'Asie, sa vaste correspondance datent de cette époque. Il partageait ces trésors avec Eugène Burnouf et ses autres amis. Il était comme le centre d'une vaste enquête, où rien n'était négligé de ce qui pouvait contribuer à augmenter nos connaissances sur quelques-uns des chapitres les plus importants de l'histoire de l'humanité.

En 1840, la Société asiatique lui offrit une des meilleures occasions de rendre utiles à tous ces trésors d'érudition et de critique. Jusque-là les rapports annuels s'étaient bornés à l'exposition sommaire des actes du conseil de la Société. Mohl, chargé de ces rapports, en élargit singulièrement le cadre. Il y comprit le champ entier des études orientales, et se chargea de rendre compte à ses confrères de tous les travaux accomplis dans l'année. Pendant vingt-sept ans, il remplit cette tâche difficile avec une supériorité qui a été reconnue de tous. Embrassant le monde entier, Mohl groupait dans un exposé simple, facile, lumineux, tous les progrès que faisaient ces belles recherches. Et combien les circonstances furent favorables à ce grand et large rapporteur! L'Assyrie, qui semblait perdue à jamais, sortant de dessous terre, l'égyptologie atteignant un degré de certitude qu'on avait à peine osé espérer, le chinois compris dans ses plus délicates profondeurs, les Védas et les origines aryennes éclairés de lumières inattendues, les monuments du bouddhisme découverts et com-

pris, l'histoire de la littérature hindoue se dégageant des chimères dont on l'avait entourée d'abord; ce fut l'âge héroïque des études orientales; Mohl en fut le digne, savant et éloquent historien. La collection de ces rapports, si on les réimprimait, serait la parfaite histoire des études orientales vers le milieu de notre siècle.

La Société asiatique devint dès lors une des principales occupations de M. Mohl. D'abord comme secrétaire, puis comme président, il s'y dévoua tout entier; vos intérêts furent les siens, et votre compagnie lui dut en grande partie le rang éminent qu'elle occupe dans la science européenne. Doué d'une rare aptitude pour l'administration, M. Mohl porta dans la gestion des affaires de notre association un esprit d'ordre et d'économie qui nous ont permis de publier, outre notre journal, de vastes collections orientales du plus rare intérêt, et de nous créer un capital grâce auquel nous avons pu et pourrions encore traverser sans dommage les plus mauvais jours.

M. Mohl se dépensait pour la science avec une libéralité hautement louable. Dans sa jeunesse, il avait rêvé les voyages lointains; il ne cessa de les encourager. Presque tous les voyages scientifiques qui se firent en Asie furent entrepris sous son patronage et avec ses indications. Schultz était son ami, et c'est par lui qu'a été recueilli le peu que nous avons de l'héritage de ce courageux explorateur. Ce fut par les indications de Jules Mohl que Botta entreprit ces fouilles qui firent sortir l'antique Ninive

de la plaine vis-à-vis de Mossoul. Correspondant assidu de Fresnel, il fut l'intermédiaire par lequel le public connut quelque chose des travaux de cet esprit si original. Ses conseils dirigèrent Arnaud, Halévy. Plus attentif à élargir le domaine de l'esprit humain qu'à soigner sa gloire, M. Mohl aimait la science par curiosité désintéressée, et y sacrifiait le désir d'augmenter sa propre réputation. Il remplissait en même temps envers ceux qu'il avait connus ces soins de l'amitié d'outre-tombe, si nécessaire à notre fragilité. D'importants écrits posthumes de Fauriel, de Fresnel, de Botta, de Lajard furent publiés par ses soins.

Le premier volume du *Shah-Nameh* parut en 1838. Depuis 1842, Mohl avait reçu ses lettres de grande naturalisation. En 1844, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'élut pour remplacer Burnouf père. En 1847, il fut nommé professeur de persan au Collége de France en remplacement de M. Amédée Jaubert. En 1852, il fut choisi pour remplacer Eugène Burnouf comme inspecteur de la typographie orientale à l'Imprimerie nationale. A l'Institut, au Collége de France, à l'Imprimerie nationale, Mohl fut ce qu'il était à la Société asiatique. Son esprit ferme et précis, son expérience et ses connaissances pratiques faisaient de lui l'oracle que tous écoutaient dans les questions difficiles. A l'Institut, il fit constamment partie des commissions administratives entre les mains desquelles reposent les intérêts de ce grand établissement.

M. Mohl s'avançait ainsi vers la vieillesse, occupé des plus nobles travaux, entouré de l'estime de tous. La grande publication du *Shah-Nameh* touchait à son terme. Depuis la mort de Silvestre de Sacy et d'Eugène Burnouf, il avait en quelque sorte parmi nous la présidence des études orientales. Des personnages du rang le plus élevé, des souverains le consultaient, correspondaient avec lui. En particulier, la reine Sophie de Hollande, née princesse royale de Wurtemberg, s'honorait de son amitié. Sa maison, grâce au tact et à la profonde connaissance de la société française que possède M^me^ Mohl, continuait les meilleures traditions d'un monde plein d'esprit et de charme, qui n'est plus qu'un souvenir. Tous les étrangers de distinction s'y rencontraient; toutes les opinions s'y donnaient la main.

Les événements de 1870 et 1871, en mettant en lutte les deux patries de M. Mohl, furent le premier nuage dans ce bonheur constant. M. Mohl passa le temps de la guerre en Angleterre. Des assertions mensongères s'étant produites dans la presse allemande sur les causes de ce départ, Mohl protesta et répondit avec dignité que, depuis le commencement de son séjour en France jusqu'à l'heure où il écrivait, il n'avait jamais trouvé parmi nous que l'hospitalité la plus cordiale et les égards les plus délicats.

La mort subite de son frère Robert, arrivée dans les dernières semaines de 1875, l'atteignit au cœur et coïncida malheureusement avec une altération profonde de sa santé. Le mal s'aggrava rapidement. Em-

pêché de sortir, il était encore tout entier aux soucis que lui causait la nécessité de procurer un local à la Société asiatique dans un bâtiment de l'État. Il ne parlait, n'écrivait que de cela. Il s'éteignit dans la nuit du 3 au 4 janvier 1876, entouré des soins les plus affectueux par celle qui, d'après une note trouvée après sa mort, «avait fait le bonheur de sa vie par les qualités rares du cœur et de l'esprit.»

L'œuvre littéraire de M. Mohl est considérable sans doute. Ses recherches sur l'ancienne Perse, la traduction qu'il a donnée de cette belle épopée qui jette un jour si vif sur le vieil Iran et sur l'ensemble des traditions aryennes, sont des ouvrages d'un rare mérite. Le grand titre de M. Mohl à la reconnaissance des savants est cependant, avant tout, l'influence qu'il a exercée. Il sut présider à nos études avec une solidité de jugement et un esprit philosophique qui seuls peuvent donner de la valeur à des travaux épars et sans lien apparent. Ce lien, il le créait par sa judicieuse et savante critique; son autorité aidait les amis de la vérité à distinguer le mérite sérieux des succès faciles qu'on trouve souvent auprès du public en flattant ses goûts superficiels. Par là M. Mohl a occupé dans nos études une place de premier ordre; le vide qu'il a laissé ne sera pas de sitôt rempli. Ami du vrai et du solide en toutes choses, il ne faisait aucune part à la vanité, à l'envie de briller. Sa direction a été aussi efficace qu'éclairée. M. Mohl était pour nous tous une des raisons que nous avions de vivre et de bien faire. Avec lui, une

des meilleures parties de notre société éclairée est descendue au tombeau.

L'année a été cruelle pour nous, Messieurs, puisque, outre la perte la plus sensible que nous pussions faire, trois nouveaux vides se sont produits dans votre Conseil. M. Guigniaut et M. Brunet de Presle, sans être des orientalistes, savaient estimer vos études comme elles le méritent et en étaient les ardents fauteurs. En soulevant parmi nous les questions relatives aux religions de l'antiquité, à leurs rapports réciproques, à leur origine, à leur histoire, M. Guigniaut toucha souvent l'Orient; sa vaste érudition historique et géographique le mettait sans cesse en contact avec vos études. La Grèce moderne, que M. Brunet de Presle possédait si admirablement, fait presque partie de l'Orient. Tous deux, par leur esprit élevé, leur caractère facile et conciliant, furent pour nous d'excellents confrères et remplirent, dans l'administration de vos affaires, des fonctions qui exigent du zèle et du dévouement.

M. Sédillot continua les travaux de son père dans une des branches les plus importantes des études de l'arabisant. Faire l'histoire précise des sciences exactes entre les mains des musulmans du moyen âge, ce serait rédiger un chapitre capital de l'histoire de l'esprit humain. M. Sédillot aima le sujet et, comme tous ceux qui aiment, s'exagéra peut-être quelques-uns des mérites de l'objet de son choix. Secrétaire du Collége de France, il connaissait mieux que personne l'histoire

et les traditions de ce grand établissement. Il montrait une remarquable fermeté à en défendre les priviléges, surtout quand il s'agissait de l'indépendance des professeurs. Seul il aurait pu par son érudition variée en être le digne historien, et ce qu'il a publié sur ce sujet devra servir de modèle à ceux qui reprendront la tâche après lui. D'importants services rendus dans l'enseignement ont complété cette carrière utile et justement honorée.

Le 11 janvier dernier, a également disparu un homme qui laissera, dans l'histoire de nos études, un souvenir durable; je veux parler du docteur Perron. Un des premiers engagés dans cette brigade d'hommes éclairés et courageux qui secondèrent, en Égypte, les initiatives civilisatrices de Méhémet Ali, Perron n'étudia pas seulement l'Orient en érudit; comme toute la génération dont il fit partie, il crut à l'Orient, espéra sa régénération, y travailla avec un rare dévouement. La fondation d'une médecine arabe-française fut en partie son ouvrage. Il rendit, dans l'œuvre de nos écoles arabes d'Algérie, des services du même ordre. Plein de sentiments philanthropes et imbu des principes d'une philosophie sympathique, il aimait les Arabes, croyait à la possibilité de les amener à la civilisation européenne. Ses ouvrages pour l'enseignement de la médecine, sa traduction de Sidi Khalil, ses écrits médicaux sur l'Algérie, sa publication des relations de voyages de Mohammed el-Tounsi, ses travaux sur le Kitâb el-ikd, témoignent d'un esprit appliqué à son œuvre et

qui s'y donne avec plaisir, parce qu'il y est soutenu par un caractère bienveillant et par des intentions d'un ordre élevé.

Quand les aînés s'en vont, d'autres entrent dans la carrière, et vos études ne souffrent aucun déchet. L'année où vous avez fait tant de pertes cruelles a été néanmoins bonne pour vos travaux. J'ai rarement eu plus de bonnes publications à vous annoncer, plus d'espérances à vous signaler.

La philologie comparée des langues indo-européennes continue ses fines et patientes analyses. C'est un chef-d'œuvre d'induction que le court mais substantiel mémoire publié par M. Bergaigne sur la construction grammaticale dans son développement historique, en sanscrit, en grec, en latin, dans les langues romanes et dans les langues germaniques [1]. M. Bergaigne croit, comme M. Weil, que la phrase indo-européenne eut une construction primitive, indépendante des cas, et que les langues romanes privées de cas et obligées de marquer la relation des mots par leur place ne firent que reprendre le type primitif. Tout cela est solide, ferme, judicieux, exprimé en un style excellent, sans la moindre inutilité. M. Louis Havet nous a également donné de bonnes observations sur la transcription du sanscrit [2].

[1] *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. III, fasc. 1, pages 1-51, Vieweg. Cf. *Revue critique*, 24 juin 1876.

[2] *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. III, fasc. 1, p. 75-78.

M. Hovelacque a publié, outre divers travaux de détail[1], un manuel général de linguistique où l'on remarque un véritable esprit philosophique, une critique sagace et des connaissances très-étendues[2]. Tout le monde lira avec fruit la partie qui concerne le mode de subdivision de la langue commune indo-européenne et la région où elle fut parlée, ainsi que la discussion relative à la communauté d'origine des langues aryennes et des langues sémitiques.

Toujours rien sur les Védas. M. Bergaigne ne nous a laissé entrevoir ses travaux que par une intéressante communication qu'il a faite à l'Académie sur l'arithmétique mythologique du Rig-Veda[3], c'est-à-dire sur les procédés qui ont servi à déterminer le choix des nombres sacramentels. De courtes vues sur la religion aryenne[4] et une critique excellente de diverses publications védiques[5] redoublent le désir que nous avons de voir cet esprit original et appliqué attaquer enfin largement les problèmes où nous nous sommes habitués à espérer beaucoup de lui.

En fait de sanscrit, je n'ai à vous signaler que

[1] *Revue de linguistique et de philologie comparée*, t. VIII, 2ᵉ fasc., oct. 1875, Maisonneuve, p. 99-112.

[2] *La linguistique*, Reinwald, XII-365 pages, petit in-8ᵉ (Bibliothèque des sciences contemporaines). Cf. *Revue critique*, 3 juin 1876 (art. de M. A. Darmesteter).

[3] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1875, p. 221-225.

[4] *Revue critique*, 13 mai 1876.

[5] *Revue critique*, 11 et 18 déc. 1875.

quelques essais de M. Schœbel [1] et les excellents articles critiques de M. Barth [2], dont la plupart ont la valeur d'études originales. Mais ne trouvez-vous pas que les recherches brahmaniques semblent depuis quelques années un peu dormir parmi nous?

Le bouddhisme, heureusement, est étudié avec zèle et succès [3]. M. Senart a terminé sa belle analyse de la légende de Bouddha [4], qui déjà obtient à l'étranger les suffrages les plus honorables. Cette dernière partie traite du culte (si l'on peut parler de culte à propos du bouddhisme) et des symboles présentés par des monuments figurés. Elle est d'une grande importance pour l'histoire de l'art hindou. M. Senart arrive à cette conclusion que la légende de Bouddha ne renferme aucune donnée historique, qu'elle ne permet pas plus d'affirmer l'existence de Çakya Mouni que le Mahabharata et les Pouranas ne permettent d'affirmer l'existence de Krischna, que le bouddhisme n'est nullement l'œuvre de l'initiateur

[1] *Mém. de la Soc. d'ethnogr.* 2e série, nº 7; — *Mém. du congrès provincial des orientalistes*, extrait nº 2 de la session inaugurale. — *Le mythe de la femme et du serpent*, Paris, 1876, Maisonneuve, 109 pages, in-8°.

[2] *Revue critique*, 21 et 28 août 1875, 30 oct. 1875, 27 nov. 1875, 22 janv. 1876, 12 fév. 1876, 4 mars 1876, 3 juin 1876.

[3] Mentionnons la réimpression de l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, d'Eugène Burnouf, dans la *Bibliothèque orientale. Chefs-d'œuvre littéraires de l'Inde, de la Perse, de l'Égypte, de la Chine*, de Maisonneuve. Le soin parfait avec lequel la réimpression a été faite nous est garanti par ce fait que M. Léopold Delisle a revu les épreuves.

[4] *Journal asiatique*, août-sept. 1875.

problématique, de date incertaine, à qui on en attribue la création. La vie de Bouddha n'est pas la biographie, même légendaire, d'un homme; c'est l'épopée terrestre du Mahapuruscha Tchakravartin, c'est-à-dire du Soleil. J'ai toujours des objections contre ce scepticisme, quoique je reconnaisse que le manque de textes contemporains rende fort difficile la tâche de celui qui voudrait le réfuter. L'analogie du christianisme et de l'islamisme ne dit pas ici grand'chose; car nous avons des textes du Ier siècle du christianisme et du vivant même de Mahomet, tandis qu'il n'en est pas de même pour le bouddhisme. Mais je persiste à trouver que les légendes de Krichna et de Vichnou d'une part, celle de Çakya Mouni de l'autre, ont des physionomies entièrement différentes, et qu'on sent, dans celle-ci, une réalité dont les autres sont totalement dépourvues.

M. Feer vous a donné une solide étude sur les Jatakas[1], c'est-à-dire sur ces récits des naissances antérieures de Bouddha qui forment une branche si considérable de la littérature bouddhique. M. Feer a trouvé cinq cent quarante-sept de ces récits. Ce n'est sûrement dans aucun d'eux qu'on trouvera des arguments pour combattre M. Senart. Il peut sembler, au premier coup d'œil, indifférent de savoir que Çakya, avant de naître une dernière fois, naquit pigeon six fois, lion dix fois, éléphant six fois, et qu'une même femme fut sa mère dans cinq cents naissances anté-

[1] *Journ. asiat.* mai-juin, août-sept. 1875 (tirage à part, 144 pages, quelques additions).

rieures. C'est là du pur *agada*, comme diraient les juifs; ce sont des fantaisies que leurs auteurs eux-mêmes ne prenaient pas au sérieux et qui ne visaient qu'à faire briller les innombrables vertus du Bouddha. Mais ces fables assez froides ont de l'importance pour expliquer l'origine du genre d'apologues où les animaux jouent un rôle. Ces sortes de fictions, devenues pour nous enfantines, se rattachèrent presque toutes primitivement aux anciennes naissances de Bouddha, et s'expliquent par un des traits du vieil esprit hindou, qui consiste à mettre les animaux sur le même pied que l'homme, à ne pas tracer entre l'animalité et l'humanité la profonde ligne de démarcation que nous établissons.

Outre ces beaux travaux de critique générale, M. Feer[1] et M. Senart[2] ont donné de bonnes études sur la langue pâlie. M. Garcin de Tassy[3], selon son excellente habitude, nous a énuméré les nouveaux ouvrages parus dans l'Inde, entre lesquels on remarque une édition des poésies du célèbre Kabir et une traduction du Yadjourvéda, les journaux hindoustanis, au nombre de vingt, les nouveaux établissements d'instruction publique, les auteurs hindoustanis et les indianistes qui sont décédés dans l'année, sans oublier le mouvement des sociétés sa-

[1] *Revue critique*, 29 janv. 1876.

[2] *Revue critique*, 17 juillet 1875; *Journ. asiat.* mars-avril 1876, p. 404-408.

[3] *La langue et la littérature hindoustanie en 1875*, revue annuelle, Paris, Maisonneuve, 127 pages.

vantes et religieuses, les progrès des missions chrétiennes, rien en un mot de ce qui peut intéresser un lecteur curieux.

M. James Darmesteter vient de confirmer, par un essai magistral, les espérances que nous firent concevoir ses premiers pas dans les études iraniennes. Il s'est attaqué au problème le plus singulier peut-être que présente la mythologie de l'Avesta[1], comment les six amschaspands, dont les noms désignent des abstractions cabalistiques, président en même temps aux six ministères matériels dans lesquels les Parsis divisent le gouvernement du monde. L'auteur prend les deux derniers amschaspands et explique très-bien, en remontant aux Védas, comment leurs noms, qui signifient au fond Immortalité et Santé, ont pu les faire passer pour les génies tutélaires des eaux et des plantes, et ont produit les deux démons opposés Taric et Zaric, la Maladie et la Mort. Cette couple d'abstractions existait déjà dans la période indo-iranienne. Peut-être même doit-on faire remonter le germe de pareilles conceptions jusqu'à la période d'unité de la race indo-européenne. M. Darmesteter suit les transformations des deux amschaspands jusqu'aux temps modernes, toujours avec une critique rare, une philologie excellente, un sens profond de la mythologie et de l'histoire des religions.

[1] *Haurvatât et Ameretât.* Essai sur la mythologie de l'Avesta. 28e fasc. de la Bibl. de l'École des hautes études. Paris, Franck. 1875, 91 pages, in-8°.

Il y a plaisir à voir un esprit remarquablement doué, formé à la meilleure école, appliquer ainsi ses forces aux plus beaux sujets de l'histoire. Espérons que M. Darmesteter nous expliquera l'ensemble du mazdéisme et nous donnera des solutions plus fermes que celles que l'on a jusqu'ici sur les rapports de cette religion avec le judaïsme, le gnosticisme, le manichéisme, le mendaïsme. C'est à lui à nous fournir des points solides dans ce terrain mouvant où l'on se débat si péniblement quand on s'occupe de l'histoire des religions de l'Orient.

M. Darmesteter a, en outre, publié quelques excellentes notes philologiques sur l'Avesta [1]. M. Hovelacque, sous ce titre : « Le chien dans l'Avesta, les soins qui lui sont dus, son éloge, » a donné la traduction d'un des passages les plus originaux du Vendidad [2]. Enfin, M. de Khanikof a inséré dans notre journal un excellent mémoire sur l'emplacement de la ville d'*Artacoana* « bourg royal des Ariens, » mentionnée par les historiens d'Alexandre [3], et qu'il croit identique à Qaïn, chef-lieu du Kouhistan.

La connaissance de l'antiquité sémitique fait d'année en année les progrès les plus frappants.

[1] *Mém. de la Soc. de ling. de Paris*, t. II, fascic. 1, p. 52-74.

[2] *Le chien dans l'Avesta.* Maisonneuve, 56 pages, in-8°, 1876. M. Mordtmann, *Revue archéol.* mai 1876, p. 331, a publié un cachet pehlvi. M. Chodzkiewicz a cherché à expliquer le vers perse de la comédie des Acharniens (*Actes de la Soc. philol.* t. VI, n° 2, févr. 1876) et une inscription achéménide (*Comptes rendus de l'Acad.* juin 1876).

[3] *Journ. asiat.* août-sept. 1875.

M. de Saulcy a repris la question des villes maudites de la Pentapole, une de celles où il a émis le plus de vues neuves [1]. M. Clermont-Ganneau continue d'étonner ceux qui suivent de près ses travaux par sa rare sagacité. Il possède au plus haut degré, en philologie, en topographie, en archéologie, le don du rapprochement organique, de celui qui prouve, à l'exclusion de ce qui ne constitue qu'une ressemblance superficielle. Ses observations sur quelques points des côtes de la Phénicie et de la Palestine, d'après l'Itinéraire du Pèlerin de Bordeaux [2], ses nouvelles réflexions sur l'inscription de Mésa [3] sont judicieuses et fines. Le premier, M. Clermont-Ganneau a eu l'idée d'appliquer à la connaissance de la vieille Palestine les données résultant des sources musulmanes, des traditions orales, des mœurs et des coutumes des *felláhin*. Selon lui, le paysan sédentaire de la Palestine actuelle, descendant des Chananéens, tour à tour opprimé par les Juifs, les Grecs, les Arabes, a changé de langue et de religion sans changer d'habitudes et d'instincts. Le vieux monde chananéen n'est pas mort. Les cultes sémitiques, les anciens lieux sacrés se retrouvent derrière les wélis et les santons musulmans [4]. Il y a là sûrement quelque exagération, et tous les résultats obtenus par cette méthode hardie ne sont pas

[1] *Revue archéol.* nov. 1875.
[2] *Bulletin de la Soc. de géogr.* juillet 1875.
[3] *Revue crit.* 11 sept. 1875.
[4] *La Palestine inconnue*, Leroux, in-18, 60 pages.

d'égale valeur. Mais que de justes intuitions! Quelle liberté d'esprit! Quelle perpétuelle attention à n'être pas dupe des opinions établies par le caprice et la crédulité, et maintenues par la routine et la paresse!

Sachons gré pareillement à M. Clermont-Ganneau d'avoir contribué plus que personne à chasser du domaine de la discussion savante les fausses antiquités moabites de Berlin[1], qui n'ont pu assurément faire illusion à aucune personne ayant quelque pratique de l'archéologie syrienne, mais qui ont trompé un philologue de rare mérite; tant la division des spécialités scientifiques, même sur le champ le plus restreint, tend à s'exagérer. Il était bon que cette fâcheuse erreur fût détruite par des démonstrations en quelque sorte matérielles. Les précautions contre les monuments orientaux supposés avaient été superflues jusqu'à ces dernières années; elles vont désormais devenir nécessaires et ajouter aux difficultés d'études déjà si pleines de perplexités.

M. Joseph Derenbourg, outre de savants articles de critique[2], a détaché de ses travaux sur l'épigraphie sémitique deux études spéciales, l'une sur une importante inscription néopunique[3], l'autre sur l'inscription bilingue d'Aïn-Youssef[4]. M. Oppert a repris après tant d'autres l'inscription d'Eschmounazar[5]. M. Philippe Berger a fait, sur divers textes

[1] *Revue critique*, 11 mars 1876.
[2] *Revue crit.* 15 mars 1876, 17 juin 1876.
[3] Acad. des inscr. 3 sept. 1875. *Comptes rendus*, p. 259-266.
[4] *Revue archéol.* mars 1876.
[5] *Journ. asiat.* mars-avril 1876.

phéniciens, preuve de sagacité [1]. M. Georges Colonna Ceccaldi a continué de nous tenir au courant des découvertes que l'île de Chypre n'a cessé jusqu'à ces derniers temps de fournir à la grande activité de M. de Cesnola [2].

L'ouvrage publié sous le nom de M. l'abbé Le Hir, sur les Psaumes [3], n'a pas le caractère des écrits que ce savant ecclésiastique avait amenés à une forme définitive. Ce sont des notes, dont plusieurs ont un caractère provisoire, tirées de cahiers qui ne sont pas autographes. Le fond du travail est une reproduction de la Vulgate avec quelques retouches, empruntées aux travaux de l'exégèse moderne. L'idée avait sa justesse. La Vulgate, par sa langue énergique, sauvage, admettant toutes les barbaries, tous les hébraïsmes, serait la plus belle traduction de la Bible, si l'on se résignait à corriger les passages où la philologie a réussi à résoudre certaines énigmes insolubles pour les anciens. La mort prématurée de M. l'abbé Le Hir ne lui a permis que d'indiquer un pareil plan. Personne mieux que lui n'aurait su l'exécuter selon les données de l'exégèse catholique.

Les tomes II et III du grand travail de M. Léon Carre [4], travail instructif pour tous, même quand il

[1] *Revue crit.* 22 janvier et 26 février 1876.

[2] *Revue archéol.* janv. 1876.

[3] *Les Psaumes*, traduits de l'hébreu en latin, analysés et annotés en français par M. Le Hir, publiés par M. Grandvaux. Paris, Poussielgue, 351 pages, in-12, 1876.

[4] *L'ancien Orient*, t. III et IV; in-8°, 650 et 688 pages. Michel Lévy.

n'introduit pas de résultat nouveau, sont relatifs à la Palestine et à la littérature biblique. Je n'ai point connu M. Carre, et j'ai appris sa mort en même temps que j'ai eu connaissance de son volumineux ouvrage; c'était évidemment un esprit ami du vrai et fort ouvert. Il y a souvent plaisir à voir aborder, en dehors des écoles organisées, les problèmes que la phalange des savants officiels attaque toujours par le même côté et par les mêmes brèches. C'est ainsi qu'on lit avec un vif intérêt les essais qu'ont faits M. Robiou [1] et M. François Lenormant [2] pour rendre, au nom de l'assyriologie, quelque autorité aux livres, depuis longtemps condamnés au point de vue historique, de Judith et de Daniel. Nous doutons beaucoup que M. Robiou réussisse à changer l'avis de la presque unanimité des critiques modernes, qui considèrent le livre de Judith comme une *agada* juive du Ier siècle de notre ère, dont l'auteur serait tout le premier surpris s'il savait qu'on a fait servir son livre comme un document à l'histoire d'Assyrie. Quant au livre de Daniel, dont la partie apocalyptique a sa date plus évidente encore, il a peu d'unité et renferme des fragments narratifs sur la couleur plus ou moins assyrienne desquels on devra tenir compte des observations de M. Lenormant.

M. Schœbel a mille fois raison quand il soutient

[1] *Revue archéol.* juillet 1875; *Comptes rendus de l'Acad.* août 1875, p. 231-232.

[2] *La Divination* (ci-après, p. 41), p. 169 et suiv.

que Moïse a existé [1]; mais il se tient trop en dehors des recherches analytiques sur la composition du Pentateuque qui préoccupent les meilleurs esprits. Le problème des origines de la religion hébraïque est mieux éclairé par le livre de M. l'abbé Ancessi [2], qui applique avec beaucoup de justesse ses connaissances d'égyptologie à l'explication de divers points du rituel hébreu. Il résulte des recherches de M. l'abbé Ancessi que les emprunts faits par les Hébreux au culte de l'Égypte furent plus considérables encore qu'on ne le supposait. L'éphod, le pectoral s'expliquent parfaitement par les monuments figurés. Qui nous dira la mesure des emprunts moraux et vraiment religieux, jusqu'à quel point le Décalogue, par exemple, eut des antécédents en Egypte?

M. François Lenormant continue d'appliquer ses dons d'érudition et de sagacité aux problèmes les plus importants des antiquités sémitiques. Les origines lydiennes de la monnaie, le lien entre le monnayage lydien et le système métrique de Babylone avaient déjà été aperçus par Brandis et d'autres. M. Lenormant a dressé une série monétaire de deux siècles

[1] *Le Moïse historique et la rédaction mosaïque du Pentateuque*, Paris, Maisonneuve, 117 pages, in-8°, 1875.

[2] *L'Égypte et Moïse*. I^re partie. Les vêtements du grand-prêtre et des lévites, le sacrifice des colombes, d'après les peintures et les monuments égyptiens contemporains de Moïse. Un vol. in-8° carré, 151 pages, avec 9 planches, dont une en chromolithographie. Leroux, 1875.

avant Crésus[1], qui paraît avoir de la solidité. Son histoire des sciences occultes en Asie[2] présente réunis et classés ethnographiquement les éléments de l'une des erreurs les plus essentielles de l'esprit humain. Enfin, ce mythe si pauvre, si isolé, de Tammuz, M. François Lenormant, au moyen de l'assyriologie[3], l'a enrichi, expliqué, rattaché à un ensemble. Même si l'on admet qu'en tout cela bien des détails soient critiquables, on ne saurait nier que le choc de tant d'idées, la mise en circulation de tant de faits nouveaux ne constituent un service considérable rendu à la science et dont la trace restera[4].

Je n'ai relevé, en fait d'assyriologie, qu'un petit nombre d'observations de M. Oppert[5]. Après MM. Oppert, Schrader, Ménant, M. Eneberg a repris, dans votre journal, l'inscription de Tiglat-Piléser II[6]. M. E. de Chossat a essayé une classification des caractères cunéiformes par les apparences extérieures, c'est-à-dire d'après le nombre, la forme et la position relative des traits qui les composent, à peu près comme l'on a fait pour les dictionnaires

[1] *Monnaies royales de la Lydie*, Paris, Maisonneuve, 43 pages, grand in-8°.

[2] *Les sciences occultes en Asie. La divination et la science des présages chez les Chaldéens*, Paris, Maisonneuve, 236 pages, in-8°.

[3] Extrait des *Mém. du congrès international des orientalistes*, 1re session, Paris, 1873, 2e volume.

[4] Une traduction allemande d'essais divers de M. Fr. Lenormant (Iena, 1875, 2 vol. in-8°) renferme des additions et des corrections de notre savant confrère aux mémoires traduits.

[5] *Bulletin de la Soc. de linguistique de Paris*, n° 14, p. LIII-LV.

[6] *Journ. asiat.* oct.-nov.-déc. 1875.

chinois. M. de Chossat arrive ainsi à distinguer 1214 signes différents, en réunissant ensemble les caractères babyloniens et assyriens, archaïques et modernes. Cette méthode n'a rien de scientifique; néanmoins le tableau de M. Chossat peut être commode dans la pratique[1].

La guerre de Sumir et d'Akkad ne paraît pas près de prendre fin. Elle s'est compliquée de la question de l'origine même de l'écriture cunéiforme, que M. Halévy suppose sémitique[2], tandis que nous nous étions habitués, depuis les fortes démonstrations données par M. Oppert, à croire que cette bizarre écriture, inventée pour une langue qui n'était ni sémitique ni aryenne, avait été appliquée à une langue sémitique par une sorte de transport violent. Que cette langue primitive de la Chaldée fût touranienne, comme on dit, en d'autres termes analogue aux langues appelées tartares, c'est ce que beaucoup de personnes depuis longtemps n'admettent qu'avec de fortes répugnances, et sur ce point elles sont de l'avis de M. Halévy; mais les hypothèses de ce savant, souvent si perspicace, sur une sorte de cryptographie assyrienne par laquelle s'expliquerait la duplicité d'écriture, paraissent peu satisfaisantes. M. Oppert[3], M. Lenormant, d'accord

[1] *Classification des caractères cunéiformes babyloniens et ninivites*, Paris, in-4°, Maisonneuve, 1875, autographié.

[2] *Journ. asiat.* mars-avril 1876; *La prétendue langue d'Accad est-elle touranienne?* réplique à M. Fr. Lenormant, Paris, 1875, Leroux, 31 pages, in-8°.

[3] *Journ. asiat.* mai-juin 1875.

en ceci avec tous les assyriologues[1], les combattent énergiquement. Il nous semblerait peu fructueux que la controverse se continuât désormais. S'il y a quelque part de vérité dans le système de M. Halévy, cette part se fera jour et s'imposera. Dans une science sérieuse, cultivée par un certain nombre de personnes, les partis pris, les fins de non-recevoir sont tout à fait impuissants contre la vérité. L'exemple de Grotefend est ici bon à citer. La façon dont il était arrivé à ses résultats était si singulière que pendant quarante ans on refusa de croire à sa découverte. Pendant ces quarante ans, il vécut fort tranquille, et à ceux qui lui demandaient comment il avait eu cette force d'âme, il répondait : « Rien de plus simple, j'étais sûr d'avoir raison et qu'on le verrait un jour. » Les problèmes que nous ont légués les hiérogrammates de l'ancienne Chaldée sont si singuliers que plus d'une fois peut-être encore ceux qui s'appliquent à les résoudre auront besoin de s'armer de patience et de modération.

L'égyptologie ne cesse de déployer chez nous une séve, une jeunesse, une activité vraiment admirables.

M. Mariette vient enfin de terminer son grand

[1] *Des principes de comparaison de l'accadien et des langues touraniennes*; réponse à un critique par Fr. Lenormant; Paris, Leroux, 1875, 24 pages, in-8°. — *Revue de philol. et d'ethnogr.* de M. Ujfalvy, t. II, n° 1, p. 78-98. — *Revue bibliogr. de phil. et d'hist.* n^os 19 et 20, 1875.

ouvrage sur Dendérah; aux cinq volumes de planches déjà parus, il a joint le volume de texte explicatif qu'il nous promettait depuis longtemps[1]. Il n'a pas eu la prétention de tout reproduire; vingt années lui auraient à peine suffi pour copier et vingt volumes pour publier les légendes, les tableaux, les figures, les symboles sous lesquels les murailles du temple disparaissent littéralement. Il s'est borné à faire un choix dans cet amas de matériaux et à séparer les documents indispensables de ceux qu'il a considérés comme étant inutiles. Le livre de M. Mariette est avant tout une thèse religieuse : M. Mariette veut prouver que la déesse Hathor personnifie l'harmonie générale du monde, le vrai, le beau, le bien. C'est la première fois que la science se place en face d'un temple complet et lui demande ainsi résolûment son secret. On ne saurait nier qu'il reste encore beaucoup à faire : on ne saurait nier non plus que M. Mariette ait déjà beaucoup fait.

Karnak offrait aux égyptologues un problème différent à résoudre. Quel est l'âge relatif des diverses parties, et, parmi les rois dont les noms se trouvent dans les ruines, quels sont ceux qui ont contribué à la construction, à l'ornementation ou même aux restaurations de telle ou telle partie? M. Mariette a fouillé Karnak quatre fois en seize ans, et le résultat

[1] *Dendérah*, t. I, 80 pl.; t. II, 87 pl.; t. III, 83 pl.; t. IV, 90 pl.; Supplément, 9 pl. dont 1 double; en tout 349 pl., 1871-1875, in-folio; *Dendérah, description générale du temple de cette ville*, 351-VI pages, in-4°, 1875, Paris, Franck.

de ses fouilles a été aussi satisfaisant qu'on pouvait l'espérer[1]. Nous savons aujourd'hui par lui l'histoire du temple depuis sa fondation sous les premiers rois de la XII[e] dynastie jusqu'au temps des derniers Ptolémées. Les plans qu'il a dressés pour chaque époque nous permettent de suivre les agrandissements successifs du sanctuaire et d'attribuer à chaque règne la part exacte qui lui revient dans la construction. Un appendice comprend les principaux textes hiéroglyphiques découverts ou recueillis pendant les fouilles. C'est là que, entre autres monuments inédits du règne de Thoutmès III, M. Mariette a découvert les grandes listes géographiques dont on a tant parlé[2]. Il s'est attaché, dans un mémoire spécial, à déchiffrer les noms égyptiens des villes de la Palestine et du pays de Pount[3]. Contrairement à l'opinion reçue, il identifie le pays de Pount avec le pays des Somâl, la *Regio Cinnamomifera* des anciens. En fait, il semble bien que les Égyptiens ont donné ce nom de Pount aussi bien aux régions méridionales de l'Yémen qu'à la côte d'Afrique. Toute une section des listes a trait à l'Assyrie; une autre nous reporte jusqu'aux rives

[1] *Karnak; étude topographique et archéologique, avec un appendice comprenant les principaux textes hiéroglyphiques découverts ou recueillis pendant les fouilles exécutées à Karnak*, 1875, Leipzig, J. C. Hinrichs. Planches, 56 pl. in-folio; texte, 88 pages, in-4°.

[2] *Sur une découverte récemment faite à Karnak*, dans les *Comptes rendus*, 1874, p. 243-260.

[3] *Les listes géographiques des pylônes de Karnak, comprenant la Palestine, l'Éthiopie, le Pays des Somâl*, 1875, Leipzig, J. C. Hinrichs; texte, 67 pages, in-4°; atlas, 6 cartes in-folio.

des grands lacs intérieurs de l'Afrique; une troisième est consacrée aux tribus qui habitaient alors les plateaux de l'Abyssinie : c'est un véritable inventaire du monde antique plus de quinze siècles avant notre ère. Notre Société de géographie a décerné à M. Mariette une des médailles d'or dont elle dispose : une pareille découverte ne méritait pas une moindre récompense.

M. Chabas a fait à l'Institut plusieurs communications dont les plus importantes *Sur les poids et mesures des Égyptiens* et *Sur une date précise du règne de Menkérès*[1] seront publiées bientôt. La seconde serait d'une ordonnance hors de ligne, puisqu'elle offrirait la preuve positive de cette antiquité de l'histoire égyptienne qui n'était jusqu'ici qu'une hypothèse, hautement vraisemblable il est vrai. Attendons; car il paraît que des objections se préparent contre la découverte de M. Chabas. Ce laborieux philologue continue de traduire dans son journal l'*Égyptologie* les Maximes du scribe Ani[2]. L'analyse qu'il a faite des traités de médecine contenus dans le papyrus Ebers[3], complétée par l'article que M. Maspero a écrit sur le même sujet dans la *Revue critique*[4], donne une idée bien curieuse de ce qu'était la médecine dès l'âge des pyramides. La médecine scien-

[1] *Comptes rendus*, 26 mai 1876.

[2] *L'Égyptologie*, Paris, Maisonneuve (2e année, nos 18-24; 3e année, no 1-4), grand in-4°.

[3] Dans l'*Égyptologie*, nov. 1875, p. 178-194; tirage à part, chez Maisonneuve, 1875, in-4°, 16 pages.

[4] *Revue critique*, 1876, t. I, p. 233-239.

tifique de nos jours peut dédaigner les observations et les théories des vieux médecins égyptiens; cependant les documents originaux, selon M. Maspero, montrent qu'ils étaient presque aussi avancés sur bien des points que les médecins grecs ou latins.

Le Journal égyptien de Paris continue de paraître aussi lentement que les années précédentes[1]. Je trouve à y signaler une note de M. Pierret sur la Statue d'Eï-Meri[2], des études de M. Grébaut sur l'expression *shâ-mes* et sur plusieurs mots du vocabulaire égyptien[3], un résumé du cours de M. Emmanuel de Rougé au Collége de France[4], un mémoire de M. Jacques de Rougé sur la date de la naissance d'Horus[5], des observations de M. Maspero sur différents points d'histoire et de philologie égyptiennes[6].

M. Paul Guyeisse, appliquant les principes établis par M. Maspero à l'un des chapitres les plus importants du *Livre des Morts*, le soixante-quatrième, a reconnu que ce chapitre présentait au moins quatre rédactions, dont il est possible de fixer le texte[7]. C'est

[1] *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, 2e année, n° 7, p. 255; 3e année, n° 1, p. 1-65, in-4°, Paris, Franck.

[2] *Mélanges*, t. II, p. 63.

[3] *Ibid.* p. 59, 60, *Complément à l'observation sur l'expression Shâ-mes;* p. 60-63, *Varia.*

[4] *Ibid.* t. I, p. 264-291.

[5] *Ibid.* t. I, p. 299-302.

[6] *Ibid.* t. I, p. 291-299.

[7] *Rituel funéraire égyptien*, chapitre LXIVe; textes comparés, traduction et commentaires d'après les papyrus du Louvre et de la Bi-

le début de M. Guyeisse, et il faut reconnaître que ce début est singulièrement heureux. M. Guyeisse n'appartient pas, par exception, à notre École des hautes études. M. de Rochemonteix, qui vient à peine d'en sortir, nous donne comme premier résultat de ses travaux un *Essai sur les rapports grammaticaux de l'égyptien et du berbère.* Il passe en revue les formes principales des deux langues, en montre l'analogie ou en certains cas la dissemblance, et conclut qu'elles sont issues d'une souche commune[1]. Ce mémoire promet un philologue d'un esprit très-fin et très-délié. Ajoutons que, dès sa sortie de l'École, M. de Rochemonteix a obtenu du gouvernement une mission en Égypte, et qu'il a rapporté de son voyage, outre les éléments d'une grammaire bischari, les copies et les estampages d'un grand nombre de monuments égyptiens inédits ou mal connus.

D'autres élèves ou auditeurs libres de l'École des hautes études, MM. Pognon[2], Harrisse[3], M. l'abbé Ledrain[4], ont publié quelques courtes notes soit

bliothèque nationale; 116 pages de texte et 4 planches de facsimile; in-4°, 1876, Paris, Franck.

[1] Extrait du *Congrès international des orientalistes*, t. II.

[2] *Note sur quelques figurines égyptiennes trouvées en Auvergne*, dans les *Mélanges*, t. II, p. 65.

[3] *Empreintes d'un fragment de stèle égyptienne*, dans les *Mélanges*, t. II, p. 63-65.

[4] *La religion égyptienne*, à l'occasion de la stèle de Mendès, sur le culte du Bélier, et des hymnes à Ammon-Râ et à Osiris, récemment publiés. Paris, Jules Leclère, 1875, 8 pages, in-8°. — *La Momie*, à l'occasion du rituel de l'embaumement, 1876, in-8°, 16 pages. (Extraits du *Contemporain*.)

dans les *Mélanges d'archéologie*, soit dans des recueils moins spéciaux. M. Soldi a exposé en quelques pages excellentes les procédés employés par les sculpteurs égyptiens[1].

Voilà bien des auteurs et des ouvrages; cependant je n'ai pas encore terminé ma tâche. L'activité de nos égyptologues s'est répandue jusque dans les recueils étrangers. Les diverses publications de la Société d'archéologie biblique de Londres ont reçu de M. Chabas la traduction de l'obélisque de Paris, d'un hymne à Osiris (Bibliothèque nationale) et du conte du Jardin des fleurs[2]; de M. de Horrack le Livre des respirations[3]; de M. Pierret les inscriptions d'Ahmes et de Nes-hor, la stèle de la reine Madsenen[4]; de M. Lefébure une curieuse étude mythologique sur les représentations des quatre races humaines[5]; de M. Naville un mémoire sur le mythe de la destruction des hommes[6]; de M. Maspero les stèles des rois éthiopiens Aspalout, Horsiatew et Nastosenen. Le Journal égyptologique de Berlin contient une lettre de ce dernier savant à M. Lepsius sur la flexion en ī de l'égyptien antique[7].

[1] *La sculpture égyptienne*, 128 pages, grand in-8°, 1876, Paris, E. Leroux.

[2] *Records of the Past*, t. IV et VI.

[3] *Ibid.* t. IV.

[4] *Ibid.* t. IV et VI.

[5] *Transactions of the Society of Biblic. archæology*, t. IV, part. 1, 1875.

[6] *Transactions*, t. IV, part. 1, et *Records*, t. VI.

[7] *Transactions*, t. IV, part. 2, et *Records*, t. IV et VI; *Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde*, 1875, novembre-décembre.

C'est à composer deux œuvres importantes de vulgarisation que M. Pierret a consacré les deux années qui viennent de s'écouler. Son *Dictionnaire d'archéologie égyptienne* est d'une science ferme et concise : il apprendra aux gens du monde bien des faits dont ils ne soupçonnaient même point l'existence et corrigera bien des idées erronées qui ont cours sur l'Égypte[1]. Le *Vocabulaire hiéroglyphique* de M. Pierret sera, malgré son format modeste, un des livres les plus utiles qu'on ait faits depuis longtemps. Un des obstacles, le plus grand peut-être, à la diffusion des études égyptiennes est le prix élevé auquel la cherté de l'impression ou les spéculations de librairie maintiennent les livres même élémentaires. Le Dictionnaire de Brugsch se vend 600 francs, le Glossaire de Birch plus de 80 francs : il y a peu d'étudiants qui n'hésitent pas à se procurer des ouvrages aussi coûteux. M. Pierret a résolu que le prix de son Vocabulaire ne dépasserait pas 50 francs. Ajoutons qu'il a eu à sa disposition, pour une partie au moins de son travail, le Dictionnaire manuscrit de M. E. de Rougé, et qu'il a porté dans la rédaction la conscience et l'exactitude qu'il met à toutes choses[2].

M. Maspero apporte à ces belles études sa pénétrante critique, son jugement, son autorité. Rien de

[1] *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, 572 pages, in-8°, 1875. Paris, Imprimerie nationale.

[2] *Vocabulaire hiéroglyphique*, comprenant les mots de la langue, les noms géographiques, divins, royaux et historiques (5 fascicules parus), 400 pages, in-8°, 1875-1876, Paris, Franck (autographié).

plus intéressant que les fragments qu'il a publiés d'un commentaire sur le second livre d'Hérodote[1]. Il a en outre porté son attention d'une manière spéciale sur les monuments de la XII[e] dynastie[2] et sur ceux de l'Éthiopie. En signalant sur les stèles de deux rois de Napata, Horsiatew et Nastosenen, des formes qui prouvent l'existence dans le royaume égyptien d'Éthiopie d'un dialecte différent de l'égyptien d'Égypte, il a fourni un échantillon de la langue populaire qui était parlée au Djébel-Barkal vers les VI[e] et V[e] siècles avant notre ère[3]. Le *Mémoire sur quelques papyrus du Louvre* renferme, à côté d'un livre magique écrit en caractères démotiques avec transcriptions en lettres grecques de certains noms barbares, quelques lettres de scribe, un Rituel inédit où sont décrites les cérémonies de l'embaumement, et le texte critique d'un chapitre du Rituel. M. Maspero a montré que, parmi les variantes nombreuses des manuscrits égyptiens, il y en a d'organiques, de corrélatives les unes aux autres, et dont l'observation attentive permet de distinguer les versions qui ont eu cours dans les écoles rivales de théologie égyptienne. Il a pu de la sorte

[1] *Fragments d'un commentaire sur le second livre d'Hérodote*, 1876, 8 pages, in-8°. (Extrait de l'*Annuaire de l'association des études grecques*, pour 1875.)

[2] *Un gouverneur de Thèbes au début de la XII[e] dynastie* (stèle C. 1. du Louvre), 13 pages, in-8°, 1875, Paris, Bouchard-Huzard. (Extrait du *Congrès international des orientalistes*, t. II, p. 48-61.)

[3] Dans les *Mélanges*, t. I, p. 293-298, et dans les *Transactions of the Society of Biblical archæology*, t. IV, part. 2.

établir deux textes du *Chapitre de la Boucle*, dont chacun paraît répondre à des conceptions religieuses d'ordre différent[1].

M. Eugène Revillout continue avec persévérance et ardeur ses études sur l'Égypte chrétienne. Il y porte des vues pleines d'originalité et de nouveauté. Les documents coptes l'ont amené à la discussion des diverses questions relatives au concile de Nicée[2]. Il entreprend maintenant la publication autographique d'un grand nombre de pièces en la même langue. La première série se compose des apocryphes du Nouveau Testament conservés au Musée Borgia[3]. Ce ne sont pas ici des écrits de haute valeur, comme ceux, par exemple, que M. Hilgenfeld a réunis, et qui, dans des fractions plus ou moins considérables de l'Église chrétienne primitive, ont fait partie du Canon. Ce sont des apocryphes de second et de troisième ordre, des amplifications des récits canoniques, des façons de broder sur les thèmes reçus. Les sujets favoris sont : l'enfance de Jésus, l'obdormition de la Vierge et la vie de saint Joseph. M. Revillout donnera plus tard la traduction de tous ces textes, et nous apprendra en quoi ils se rapprochent des écrits déjà connus. L'activité de notre savant confrère est telle que, parallèlement à ce recueil, il en publie un

[1] *Mémoires sur quelques papyrus du Louvre*, 123 pages et 14 pl. in-4°, Paris, 1876. (Extrait des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIV, 1re partie.)

[2] *Journ. asiat.* mai-juin 1875, octobre-novembre-décembre 1875.

[3] *Études égyptologiques*, 7e livraison. *Apocryphes coptes du N. T.* Textes. 1er fasc. XII-128 pages, in-4°, autogr. Vieweg.

autre, composé des papyrus coptes des musées du Louvre et de Boulaq[1]. La première livraison ne renferme que des contrats. Le second fascicule contiendra la traduction et le commentaire. Ce sera là sans doute une source précieuse de renseignements sur l'état économique et social de l'Égypte chrétienne, que M. Revillout nous apprend à considérer comme un monde étrange et tout à fait à part. Dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne*[2], M. Revillout donne un peu pêle-mêle, et avec des détails de polémique d'une opportunité douteuse, des observations de grammaire copte, d'épigraphie et d'histoire. Ces dernières au moins nous ont vivement intéressés.

الحمد لله! Nos études arabes ne paraissent pas à la veille de décroître. On y sent au contraire le souffle de la plus forte virilité. M. Boucher a publié la quatrième livraison du *Divan de Férazdak*[3], cet inappréciable miroir de la vie arabe du temps des Omeyyades, ce témoignage éclatant encore d'un génie poétique au moment de s'éteindre. La façon dont M. Boucher lutte contre les énormes difficultés de ce travail montre un arabisant consommé. Quand elle sera terminée (et on peut croire qu'elle le sera bientôt), cette grande entreprise comptera entre celles qui

[1] *Papyrus coptes. Actes et contrats des musées égyptiens de Boulaq et du Louvre.* 1er fasc. Textes et fac-simile. Paris, Vieweg, 1876, in-4°, 111 pages autogr. 19 planches de fac-simile.

[2] Tome III, 1er fasc. p. 1-55 et planches.

[3] *Divan de Ferazdak*, 4e livr. Paris, 1875, p. 337-727, ١٨١-٣٤٠, in-4°. Leroux.

feront à notre école le plus d'honneur dans le monde savant.

M. Sauvaire a rendu un véritable service en publiant, avec sa connaissance approfondie de la langue arabe, la traduction de parties considérables du grand ouvrage de Moudjîr-eddîn sur l'histoire de Jérusalem et d'Hébron[1]. Il y a longtemps que ce curieux ouvrage, écrit l'an 1494 de notre ère, a été consulté par les savants. Naturellement, pour les parties anciennes, Moudjîr-eddîn n'a rien à nous apprendre; mais pour les traditions musulmanes et le moyen âge, il est sans égal. Son livre nous fournit les seules données précises que l'on possédât jusqu'à ces dernières années sur les tombeaux d'Hébron. Le travail de M. Sauvaire, fait sur l'édition de Boulaq et sur un manuscrit de sa propre collection, n'a pas la prétention d'être un travail achevé. M. Clermont-Ganneau[2], avec son érudition pénétrante, a montré quel intérêt aurait une édition complète et tout à fait critique de Moudjîr-eddîn. Trop modeste, M. Sauvaire n'a voulu qu'offrir un livre d'une lecture facile aux nombreux voyageurs qui visitent Jérusalem. Il a fait plus cependant, il a montré la nécessité qu'il y a de publier sur ce texte important un travail définitif. Personne ne le ferait mieux que lui, et l'excellent index qu'il a joint à son volume montre

[1] *Hist. de Jérusalem et d'Hébron depuis Abraham jusqu'à la fin du XVe siècle de Jésus-Christ.* Fragments de la Chronique de Moudjîr-eddîn. Paris, Leroux, in-8°, 346 pages.

[2] *Revue critique*, 29 avril 1876.

comment il sait comprendre les conditions essentielles d'un travail scientifique précis.

M. Lucien Leclerc a publié les deux volumes de son Histoire de la médecine arabe [1]. Une pareille histoire offre plus qu'un intérêt professionnel. Aux basses époques, comme fut le moyen âge en général, quand le principe de la recherche libre et désintéressée disparaît, faute de curiosité ou par suite du fanatisme religieux, la médecine reste presque le seul mobile qui maintient quelque tradition scientifique; car, même aux époques où l'on se soucie le moins des problèmes de la nature, l'homme est malade et veut guérir; or pour guérir un peu de science est nécessaire. Le despote le plus ennemi de l'esprit humain a besoin que son médecin sache quelque chose. De là ce groupe si intéressant de médecins syriens, les Honein, les Bakhtischou, qui font la transition entre la science grecque et la science du moyen âge. L'histoire de la médecine arabe, c'est en un sens l'histoire de la philosophie arabe, presque tous les philosophes arabes ayant été médecins de profession et plus ou moins garantis par les priviléges dont la médecine a toujours joui. M. Leclerc est un trop bon esprit pour croire que, dans l'état actuel de la science, une histoire méthodique de la médecine arabe soit possible. Il s'est surtout attaché à l'histoire littéraire, à ce qui concerne la transmis-

[1] *Histoire de la médecine arabe.* Exposé complet des traductions du grec. Les sciences en Orient, leur transmission à l'Occident. Paris, 2 vol. in-8°, Leroux, 588-528 pages.

sion des écrits, à l'histoire des traductions. Les deux volumes qu'il vient de donner contiennent un grand ensemble de matériaux, quelques bonnes rectifications, certaines parties tout à fait approfondies. Peut-être désirerait-on un plan plus ferme, des habitudes matérielles d'érudition plus conformes aux bons usages, des quotations plus nombreuses, une bibliographie plus complète. Mais une foule d'observations de détail assureront à l'ouvrage de M. Leclerc une place dans la série des grands efforts qu'aura suscités ce qu'on peut appeler la période arabe de l'esprit humain.

M. Barbier de Meynard nous a fait connaître cette année deux écrits du célèbre docteur musulman Zamakhschari[1], et en particulier ces *Colliers d'or* dont les difficultés ont amené autrefois de si vives controverses. Le style de l'ouvrage est, comme celui de Hariri, une série de tours de force; M. de Sacy montrait les *Colliers d'or* aux arabisants émérites comme la tâche la plus digne de les tenter. L'intérêt du fond justifie cette désignation et la peine que s'est donnée un de nos plus laborieux confrères pour y répondre. Les *Colliers d'or* sont un livre de dévotion que

[1] *Les Colliers d'or*, allocutions morales de Zamakhschari, texte arabe suivi d'une traduction française et d'un commentaire philologique, par C. Barbier de Meynard. Paris, Leroux, in-8°, XVII-223 p. Imprimerie nationale. — *Les Pensées* de Zamakhschari, texte arabe publié complet pour la première fois avec une traduction et des notes, par C. Barbier de Meynard. Paris, Leroux, 1876, in-8°, 128 pages (extrait du *Journal asiatique*, octobre-novembre 1875). — Étude de M. Guyard, *Revue critique*, 13 mai 1876.

je comparerais volontiers à ceux de Port-Royal; on les lit avec plaisir sans qu'on soit de la secte qui les a produits; car ils ont un parfum de moralité générale; à côté de leur physionomie sectaire, ils ont une signification éternelle. Zamakhschari était motazélite, et sa théologie a une certaine largeur, ce qui ne l'empêche pas d'être rigoureux prédestinatien, de tenir la médecine, par exemple, pour une impiété, pour une folle prétention de faire violence à ce que Dieu a décidé.

M. Lavoix met la plus louable diligence à recueillir les faits qui corrigent ce que l'assertion vulgaire sur l'aversion des musulmans pour les arts plastiques a de trop absolu. Le peu que nous avons de peinture arabe a été par lui soigneusement recueilli et commenté[1].

Notre école algérienne continue à faire preuve de zèle, d'intelligence, de bon esprit, de bonne méthode, dans l'exploitation du champ si riche qui lui est échu. La couche primitive, le vieux sol berber fournit toujours des textes nouveaux latins et berbers, textes un peu secs, brefs, monotones il est vrai, mais intéressants dans leur sécheresse même. M. Reboud[2] les recueille, et, avec l'exactitude dont il a

[1] *Les peintres arabes.* Paris, 1876, in-8°, 40 pages. Baer et C^ie^. Comp. *Revue critique*, 20 mai 1876.

[2] *Recueil d'inscriptions libyco-berbères.* Nouvelle série avec 12 pl. Excursion archéologique dans les cercles de Guelma, de Souk-Ahras et de Lacalle (novembre 1873), par le D^r^ V. Reboud. (Extrait du re-

déjà donné tant de preuves, il maintient l'ordre et la classification dans ce vaste matériel. M. le général Faidherbe[1] déploie pour l'interprétation des mêmes monuments tout ce qu'il a de facilité de combinaison. Cet ancien caractère, avec ses formes lourdes et sans analogie dans les autres écritures, me fait l'effet d'un *galaad* antique; c'est le témoignage d'un monde disparu, la preuve que la race berbère posséda dans l'antiquité de vrais titres de noblesse, une culture indigène.

La couche punique est productive aussi. De beaux envois arrivent sans cesse à la Commission des inscriptions sémitiques, surtout de cette Société de Constantine qui a donné le modèle de ce que peut et doit faire un comité d'hommes instruits placé au milieu d'une riche antiquité[2]. M. Costa, en particulier, nous a envoyé les estampages de près de cent inscriptions puniques trouvées dans une nécropole qu'il a récemment découverte dans les environs immédiats de Constantine. Les travaux de M. de Sainte-Marie, à Carthage, sont terminés. Le nombre des textes recueillis par lui s'élève à deux mille cent soixante-dix. Ces textes offrent peu de variété assurément. Ce sont presque tous des répétitions de la même formule, un éternel *ex-voto* à *Tanith Pené-Baal* et *Baal-Hammon*. Mais les noms propres, les généalogies, les particula-

cueil des *Notices et mém. de la Soc. archéologique de Constantine*, 17e vol. 1875, Constantine, Arnolet; Alger, Jourdan; Paris, Challamel.)

[1] *Journal asiatique*, mai-juin 1876.

[2] Voir le recueil précité, pl. XX.

rités fournies par ces petits textes seront précieux, à cause des rapprochements qu'il sera possible de faire. En épigraphie, les inscriptions insignifiantes, quand elles sont nombreuses et de provenance certaine, donnent autant de résultats que les grands textes isolés. Le côté archéologique des stèles recueillies par M. de Sainte-Marie est, d'ailleurs, d'un rare intérêt. Un grand nombre de ces petits *ex-voto* contiennent des représentations figurées tout à fait inattendues (éléphant, prêtre faisant une offrande, charrue, vaisseaux, etc.). Quelques-uns d'entre eux peuvent passer pour de véritables spécimens de l'art carthaginois. Les mœurs, les coutumes, les usages religieux de Carthage recevront de cette curieuse collection des éclaircissements précieux.

Vous savez le fatal accident qui a failli priver la science de ces monuments, dont l'étude comparative va longtemps sans doute occuper les philologues et les archéologues. Le mal arrivé par l'explosion du *Magenta*, dans la rade de Toulon, est à peu près réparé. La collection, maintenant déposée à la Bibliothèque nationale, et qui sera bientôt exposée au public, n'a pas trop souffert. La plupart des pierres ne sont que noircies; peu ont tout à fait disparu. M. de Sainte-Marie, d'ailleurs, avait eu le soin d'envoyer au fur et à mesure à la Commission des inscriptions sémitiques un double estampage de tous les textes trouvés ou signalés par lui. Par un surcroît de précaution très-louable, il avait en outre gardé près de lui un autre exemplaire estampé desdits textes.

Il y a quelques jours, M. de Sainte-Marie a offert à l'Institut cette nouvelle série, en douze volumes reliés. Rien ne manquera donc pour que ce riche butin épigraphique soit livré au public savant d'une façon qui ne laissera place à aucun regret [1].

Sans parler des travaux de détail que MM. Feraud, Devoulx, d'autres encore, ont donnés sur l'histoire de l'Algérie musulmane [2], cette année a vu paraître deux ouvrages considérables sur le grand problème qui fait la base de cette histoire, comment s'est opérée l'arabisation des côtes barbaresques. Les deux savants auteurs, M. Henri Fournel et M. Mercier, partent du même principe, savoir que la couche arabe en Algérie, à Tunis, dans le Maroc, est superficielle et ne fait que recouvrir le vrai fonds africain, le berber dépossédé. Comment s'est opérée la transformation de l'Afrique berbère en Afrique arabe? Là est toute la question. Préciser les époques où l'élément arabe s'est introduit dans le pays, suivre la marche des envahisseurs, indiquer la résistance qu'ils ont rencontrée de la part des Berbers, reconnaître dans quelles proportions les conquérants se sont mêlés aux indigènes et quels sont les points qu'ils occupent aujourd'hui, voilà le nœud de l'his-

[1] Outre ses rapports, M. de Sainte-Marie a publié divers opuscules sur Carthage : *Les ruines de Carthage* (extrait du journal l'*Explorateur*), 36 pages, 6 pl. — *Notice sur l'emplacement d'un édifice ancien à Carthage* (extrait des *Notices et mém. de la Soc. archéologique de Constantine*).— *Bibliographie carthaginoise* (extrait du même recueil), Constantine, Arnolet ; Alger, Jourdan ; Paris, Challamel ; 46 pages.

[2] *Revue africaine*, n^os 112-115.

toire moderne de l'Afrique du Nord, et c'est par suite de l'ignorance où l'on a été jusqu'à présent des conditions où s'est opéré ce mouvement ethnographique, que l'on a commis la faute de voir toujours sur le premier plan l'élément arabe dans un pays dont l'individualité est constituée avant tout par l'élément berber.

Tel est le grand sujet que M. Fournel et M. Mercier ont entrepris de traiter. Chacun d'eux en a pris en quelque sorte une moitié. L'arabisation de l'Afrique, M. Mercier l'a montré mieux que personne, a eu deux phases bien distinctes : la première est la conquête du VII^e siècle, suivie d'une occupation restreinte, sans apport considérable de sang nouveau, conquête brillante mais précaire, car, après avoir perdu successivement l'Espagne et l'ouest de l'Afrique, les Arabes durent abandonner définitivement le pays où ils ne s'étaient maintenus pendant deux siècles qu'au prix des plus grands efforts. Alors, selon M. Mercier, l'Afrique septentrionale, qui n'avait cessé de rester berbère, n'ayant adopté de ses dominateurs que leur religion, recouvra une sorte d'autonomie. La seconde phase est l'immigration des tribus de Hilal et de Soleym au milieu du XI^e siècle. C'est cette invasion qui a vraiment introduit la race arabe, comme élément de population, en Afrique. Ce ne fut pas une conquête, ce fut l'arrivée d'une population venue d'Orient, obligée d'abord de stationner dans les contrées du sud-est, puis continuant insensiblement sa marche vers l'Oc-

cident, s'insinuant au milieu du peuple indigène, pénétrant par groupes dans les vallées du nord, finissant avec le temps par imposer à la race berbère ses mœurs, sa langue, et par donner ainsi à l'ensemble du pays la physionomie qu'il a maintenant. M. Mercier expose parfaitement les conditions où s'opéra ce grand fait, vers l'an 1049, quand le khalife d'Égypte, Mostanser, pour se débarrasser des Arabes qui le gênaient, les lança du côté de Barka et de l'Ifrikia. Une masse de population, d'environ deux cent mille âmes, se précipita ainsi vers l'ouest, avec ses femmes, ses enfants, ses troupeaux.

Comme je vous le disais, les deux ouvrages de M. Fournel et de M. Mercier se complètent l'un l'autre. M. Mercier[1], passant rapidement sur les premiers siècles de l'islam, a développé avec une vraie sagacité historique les conséquences de l'invasion des tribus de Hilal et de Soleym. La première époque musulmane, jusqu'à l'an 972, année où les Arabes de la première invasion perdent définitivement l'autorité sur les indigènes, a été traitée avec les plus grands détails par M. Fournel[2]. M. Fournel, dans sa longue et utile carrière, a toujours travaillé à détruire l'erreur qui ne laisse voir en Algérie que des Arabes; personne plus que lui n'a contribué à montrer le véri-

[1] *Histoire de l'établ. des Arabes dans l'Afrique septentrionale.* Constantine, Marle; Alger, Juillet-Saint-Lager; Paris, Challamel. VIII-410 pages, 2 cartes.

[2] *Les Berbers. Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes arabes imprimés*, t. I, Imp. nat. (Ernest Leroux, xx-609 pages, in-4°.)

table indigène, stable et industrieux possesseur du sol, dans le Kabyle, jusque-là négligé. M. Fournel ne se donne pas pour un arabisant; c'est un homme savant, non étranger à l'arabe, capable de recueillir parfaitement et de grouper les documents rendus accessibles par le travail des savants. On ne saurait être plus consciencieux, plus exact.

M. Brosselard [1] vous a donné un mémoire épigraphique et historique sur les tombeaux des émirs Beni Zeiyan, à Tlemsen. Cette dynastie a pour la France un grand intérêt; elle fut locale, nationale, dura trois cents ans, et fonda l'unité territoriale de l'Algérie. M. Brosselard, qui connaît très-bien l'état religieux des musulmans d'Afrique, a inséré dans son mémoire de très-intelligentes notices sur Sidi Ibrahim el-Masmoudi et sur quelques-uns de ces oualis d'Afrique qui arrivèrent parfois à une mysticité si élevée. Ce que son travail renferme de plus curieux est la découverte du tombeau de Boabdil, le dernier roi de Grenade, qui mourut à Tlemsen au commencement de mai 1494, quelques mois après avoir quitté l'Espagne. L'histoire prêtait à Boabdil bien d'autres aventures. M. Brosselard explique les confusions par lesquelles ces fausses opinions paraissent s'être établies. Toutes, du reste, viennent se briser contre l'autorité irréfragable de la pierre sépulcrale. Cette précieuse pierre, maintenant au musée

[1] *Journ. asiat.* janv.-févr. 1876 (tirage à part, 100 pages, Paris, Challamel).

de Tlemsen, rétablit le tableau généalogique de la dynastie grenadine avec une exactitude qu'on n'avait pas obtenue jusqu'ici.

Nous vous parlions, il y a trois ans, Messieurs, du dictionnaire français-arabe de M. Cherbonneau. Notre savant et laborieux confrère a complété cette année son ouvrage par son dictionnaire arabe-français[1], bien supérieur encore au précédent, car, non moins utile pour la pratique, il aura plus d'applications scientifiques. On sait de combien d'inutilités, d'erreurs, de faux sens, sont remplis les dictionnaires arabes calqués sur les travaux indigestes des lexicographes orientaux. Trouver dans ce chaos le sens juste, ordinaire, classique, est pour l'étudiant (et il n'est donné qu'à bien peu de n'être pas toute leur vie des étudiants en arabe) un énorme embarras. Le dictionnaire de M. Cherbonneau lui évitera bien des faux pas, des démarches vaines. Il ne remplace pas les grands lexiques; mais, en l'ayant sur sa table et en le consultant d'abord, on sera prévenu, on s'égarera moins longtemps. M. Cherbonneau prend soin de nous avertir que ce nouvel ouvrage a été composé selon un plan différent du *Dictionnaire français-arabe pour la conversation en Algérie*. Ici l'auteur n'a introduit que les matériaux et les mécanismes de la diction pure, du style classique proprement dit.

M. de Biberstein Kazimirski a publié des poésies

[1] *Dictionnaire arabe-français* (langue écrite), 2 volumes in-12, XI-1436 pages.

choisies de Minoutchehri[1], poëte persan du XI^e siècle de notre ère, extrêmement peu connu. Les manuscrits en sont rares; il n'y en a aucun exemplaire en Europe. La copie de M. Kazimirski a été prise sur un manuscrit qui appartenait à l'un des derniers ministres de Perse en France[2]. Minoutchehri appartient à la première école de poésie persane, dont le centre fut la cour de Mahmoud le Ghaznévide et de son fils Masoud. D'importantes notes sont tirées de l'Histoire de Masoud, par Beihéki, ouvrage curieux, un des premiers essais d'une prose historique persane, que M. Kazimirski nous donnera un jour, espérons-le. Les poésies de Minoutchehri sont lyriques, bachiques, érotiques; elles n'offrent aucune trace du mysticisme des soufis.

Ce n'est pas de la vivante poésie, c'est au contraire un signe de la mort de toute poésie en Orient que M. Huart nous a fait connaître en publiant un petit manuel de rhétorique persane[3], répertoire à l'usage des rimeurs aux abois, *Gradus* d'un Parnasse misérable, destiné à fournir des métaphores à celui qui veut célébrer les différentes beautés du corps, cheveux, sourcils, grains de beauté, etc. M. Huart a déployé, en interprétant ces difficiles bagatelles, le savoir d'un orientaliste des plus exercés.

Je n'ai à vous signaler en fait d'hébreu moderne

[1] *Spécimen du divan de Minoutchehri*, texte, trad. et notes, Versailles, Dax, 1876, 55-219 pages, in-4°.

[2] Il a paru depuis une mauvaise édition autographiée à Téhéran.

[3] *Cherif-eddin Rami*, *Anis el-Ochchâq*, traité des termes figurés

que quelques notes de M. Schwab[1], les 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e livraisons du Dictionnaire français-hébreu de M. Hollænderski, et le travail de M. Rabbinowicz sur la législation criminelle du Talmud, d'après les traités *Sanhédrin*, *Maccoth* et *Edouioth*[2].

M. de Ujfalvy nous entretient de tous les progrès que fait la philologie de l'Oural et de l'Altaï[3]. M. d'Hervey de Saint-Denys nous a donné un supplément à son travail sur Formose et sur les îles Lieou-Kieou[4]. Il a, de plus, achevé la traduction de la partie de l'ouvrage de Ma-touan-lin qui contient les relations sur les peuples situés à l'orient de la Chine[5]. L'ouvrage entier, contenant tout ce qui concerne les peuples étrangers à la Chine, aura quatre volumes. Quand il sera terminé, il réalisera un des plus importants *desiderata* de la sinologie. On sait quelles données capitales renferme l'ouvrage du polygraphe chinois.

relatifs à la description de la beauté, trad. du persan et annoté par C. Huart (Bibl. de l'École des hautes études, fasc. 25, 110 pages, in-8°). Cf. Barbier de Meynard, *Revue critique*, 4 mars 1876.

[1] Extrait des *Mém. du congrès provincial des orientalistes*, session inaug. Levallois-Paris, 1874.

[2] *Législation criminelle du Talmud*. Organisation de la magistrature talmudique, autorité légale de la Mischnah, ou traduction critique des traités talmudiques *Synhédrin* et *Makkoth*, et de deux passages du traité *Edjoth*. Paris, Impr. nat. XXXVI-232 pages, grand in-8°.

[3] *Revue de philol.* de M. de Ujfalvy, t. II, n° 1. — *Essai de grammaire vépse ou tchoude du nord*, d'après les données de Ahlqvist et Lönnrot. Paris, Leroux, 1875, 130 pages.

[4] *Journ. asiat.* mai-juin 1875.

[5] *Ethnogr. des peuples étrangers*, de Ma-touan-lin. Dans l'*Atsumé Gusa* de M. Turrettini. Genève, Georg; Paris, Leroux. 1 vol. de 520 pages, petit in-4°.

M. d'Hervey de Saint-Denys nous a déjà entretenus de celles qui concernent les origines de la civilisation japonaise et l'identification de Fousang avec l'Amérique[1]. Il nous tiendra sans doute au courant de ces questions curieuses et des discussions qu'elles soulèveront.

M. Léon de Rosny a publié un recueil intéressant de morceaux chinois, destinés aux exercices des élèves[2]. La plupart de ces morceaux sont philosophiques; on y voit figurer les Taossé, l'école de Confucius; le bouddhisme y est représenté par la parabole de l'Enfant égaré. On lit surtout avec curiosité un célèbre morceau de philosophie de Tchouang-tszé, fort singulier et très-obscur, sans doute à cause de la prétention de la forme.

M. Kleczkowski[3], pour rendre accessible à tous son excellent cours de l'École des langues orientales, a composé un manuel pratique qui, nous n'en doutons pas, sera de la plus grande utilité pour ceux qui veulent s'initier à la connaissance de la Chine moderne. Et sûrement ceux qui se proposent avant tout de résoudre les problèmes que présente l'his-

[1] Acad. des Inscr. séance du 22 octobre 1875. Tiré à part : *Mém. sur le pays connu des anciens Chinois sous le nom de Fou-sang*, extrait des Comptes rendus, 17 pages.

[2] *Textes chinois anciens et modernes*, traduits pour la première fois dans une langue européenne. Paris, Maisonneuve, 118 pages, 79 pages chinoises.

[3] *Cours graduel et complet de chinois parlé et écrit*, vol. I. Phrases de la langue parlée, tirées de l'*Arte China*, du P. Gonçalves. Paris, Maisonneuve, 1876, LXXII-102-116 pages, gr. in-8°.

toire de la Chine ancienne, feront bien aussi de ne pas le négliger.

Saïgon, sans égaler Alger, sera un jour, ou, pour mieux dire, est déjà un centre d'études sérieuses. M. Aymonier continue de nous apprendre avec empressement tout ce qu'il sait sur le Cambodge[1]. M. Philastre nous initie au code annamite[2].

La fondation du Musée khmer[3], à Compiègne, met à la portée des critiques et des archéologues d'Europe de précieux fragments d'art, dont on compromettrait la sérieuse valeur en leur attribuant une ancienneté et une importance historique auxquelles il n'est pas permis de songer.

M. Aristide Marre vous a donné une note sur les écrivains officiels des sultans malais[4], et a publié

[1] *Vocabulaire cambodgien-français*. Saïgon, Coll. des stagiaires, 1874, autogr. 158 pages, petit in-fol. Paris, Leroux. — *Cours de cambodgien*. Saïgon, Coll. des stagiaires, 1875, autogr. petit in-fol. 214 pages. — *Géographie du Cambodge*. Paris, Leroux, 1876, in-8°. — *Notice sur le Cambodge*, dans la *Revue bibliographique de philologie et d'histoire*, nos 19-20 (juillet-août 1875). Leroux. — Morice. *Voyage en Cochinchine*, en 1872-1874. Lyon, in-8°, 44 pages et carte. Pathologie des indigènes de Cochinchine. Paris, Leroux.

[2] Philastre, lieutenant de vaisseau. *Le Code annamite*, nouvelle traduction complète, contenant les commentaires officiels du code, les commentaires chinois, etc. Imprimé par ordre du gouvernement de la Cochinchine française, gr. in-8°, 2 forts volumes. Paris, Leroux, 1876.

[3] *L'art khmer*. Étude historique sur les monuments de l'ancien Cambodge, avec un aperçu général sur l'architecture khmer et une liste complète des monuments explorés, suivie d'un catalogue raisonné du Musée khmer de Compiègne, par le comte de Croizier. Un vol. in-8°, avec fig. Paris, Leroux, 1875.

[4] *Journal asiatique*, août-septembre 1875.

une grammaire malgache[1], qui paraît un bon résumé des faits importants de ce curieux idiome. On pourrait désirer que l'auteur eût donné plus de détails sur les affinités du malgache avec le malais, sur les lois phonétiques qui ont présidé à sa dérivation, sur les essais antérieurs de grammaire malgache, sur les secours qu'il a eus à sa disposition. M. Marre paraît avoir obtenu des renseignements de missionnaires et d'indigènes, et, sans être tout à fait satisfaisant, son essai doit avoir du prix.

Après l'énumération de tant de grands et utiles travaux, je ne vous entretiendrai pas des petites difficultés que votre Conseil a traversées, surtout dans cette interminable question du local qui, depuis cinq ans, est le sujet annuel de nos plaintes, de nos espérances et de nos regrets. Je craindrais paraître vouloir égayer mal à propos notre sérieuse réunion par une scène de comédie, si je vous racontais ce qui s'est passé, tous les ministres qui se succèdent hautement favorables à notre juste demande, nous promettant pleine et entière satisfaction, tous les employés de l'administration protestant qu'ils n'ont à cœur que nos intérêts, et malgré cela votre situation toujours précaire, l'administration donnant d'une main, retirant de l'autre, les voitures qui portaient notre matériel se présentant devant le local qui nous

[1] *Grammaire malgache*, fondée sur les principes de la grammaire javanaise, suivie d'exercices et d'un recueil de cent et un proverbes. Paris, Maisonneuve, 126 pages.

était attribué par décret du Président de la République, et le concierge de ce local nous exhibant un ordre de surseoir dont jamais personne n'a pu lire la signature. Nous sommes trop peinés de ces retards pour en plaisanter avec vous, et pourtant, si nous ne prenions pas le parti d'en sourire, il y aurait lieu d'en être attristé. Combien il est désirable que l'on comprenne enfin chez nous ce que c'est que l'intérêt public et quels services rendent au pays ceux qui, en retour du travail le plus ingrat et le plus mal récompensé, ne demandent que les facilités matérielles qui leur sont nécessaires pour leur œuvre d'abnégation ! Nous vous avons tant de fois exprimé des espérances qui ont été déçues, que nous hésitons cette année à recommencer. Nous ne sommes sûrs que d'une seule chose, c'est que vous ne vous découragerez jamais dans votre travail, c'est que vous ne ferez pas plus dépendre l'accomplissement de votre devoir de la négligence de l'administration que de l'inattention du public. Vous cherchez la vérité; vous y travaillez avec passion; vous la trouvez méthodiquement, et cela vous suffit.

RAPPORT DE M. BARBIER DE MEYNARD,

AU NOM DE LA COMMISSION DES FONDS,

ET COMPTES DE L'ANNÉE 1875.

La Commission constate que, si les recettes de l'année 1875 sont restées au niveau de celles de l'exercice précédent, les dépenses ont diminué d'environ 4,750 francs. Elle est heureuse de reconnaître que ses pressantes sollicitations ne sont pas demeurées sans résultat, puisque les cotisations de l'année courante ont donné une plus-value de 570 francs. Néanmoins, il importe de ne se point faire illusion sur les causes de cette augmentation de recettes en faveur du budget de 1875 : elle est due principalement à une diminution des frais d'impression plutôt qu'à un accroissement sérieux dans le chiffre des cotisations et des abonnements.

La Société ne sera dans une situation vraiment prospère et ne remplira efficacement la mission pour laquelle elle a été créée que lorsqu'elle pourra accroître le nombre de ses publications, et, à l'occasion, encourager les travaux particuliers, non-seulement sans toucher à ses fonds immobilisés, mais même sans absorber la réserve qu'elle possède en compte courant. Ce but serait atteint dès à présent si tous les membres de la Société s'étaient toujours fait scrupule d'acquitter régulièrement leur dette annuelle.

Pour éviter désormais les réclamations et les lenteurs si préjudiciables à la bonne gestion des finances, la Commission a décidé qu'elle proposerait au Conseil, pour l'année prochaine, un ensemble de mesures destinées à faire disparaître les abus qu'elle signale depuis longtemps. La première et la plus urgente de ces mesures devra être la suppression du journal pour tout membre qui, à la suite d'une mise en demeure, n'aura pas réglé l'arriéré dû par lui jusque et y compris la cotisation de l'année expirée. Des dispositions seront prises en même temps pour que la distribution du *Jour-*

nal asiatique se fasse plus régulièrement que par le passé, tant en France qu'à l'étranger. Messieurs les collaborateurs du journal tiendront à honneur de concourir à ces améliorations en retournant plus régulièrement leurs épreuves à l'imprimerie et aussi en s'abstenant de faire subir à un article déjà composé de longs et dispendieux remaniements.

Comme l'annonçait le rapport de l'année précédente, le revenu des fonds immobilisés de la Société s'élève actuellement à un peu plus de 4,000 francs par suite de l'achat de vingt nouvelles obligations du chemin de fer de Lyon. Dès que le nombre des cotisations à vie perçues depuis ce dernier placement atteindra la somme de 3,000 francs, un nouveau placement sera fait par les soins de la Commission, sur l'autorisation du Conseil.

Le rapporteur de la Commission des fonds,
BARBIER DE MEYNARD.

DÉPENSES.

Honoraires du libraire pour le recouvrement des cotisations..............	540f 00c	1,254f 05c
Frais d'envoi du *Journal asiatique*.	395 75	
Ports de lettres, circulaires, planches gravées, etc............	318 30	
Frais de bureau, négociation de traites.....		120 50
Honoraires du sous-bibliothécaire.	600 00	772 75
Reliures, étrennes aux gens de service.....................	172 75	
Frais d'impression du *Journal* en 1874.....		8,646 00
Allocation à l'ancien compositeur du *Journal*..		200 00
Droits de garde des titres en dépôt à la *Société générale*........................		15 20
TOTAL des dépenses de 1875.........		11,008f 50c
Espèces en compte courant au 31 déc. 1875.		18,628 53
Ensemble....................		29,637f 03c

RECETTES.

Cotisations de l'année courante...	3,450f 00c	5,520f 00c
Cotisations arriérées..........	870 00	
Quatre cotisations à vie........	1,200 00	
Abonnements au *Journal*..................		2,150 00
Publications de la Société vendues par le libraire..............................		581 30
Souscription du Ministère de l'instruction publique..............................		2,000 00
Intérêts des fonds placés :		
1° Rente sur l'État 3 o/o....	1,300 00	4,028 28
2° 69 obligations de l'Est....	1,609 08	
3° 20 obligations d'Orléans..	279 80	
4° 40 obligations Lyon-fusion.	559 60	
5° 20 obligations Lyon-fusion (achetées en 1874)....	279 80	
Intérêts des fonds déposés à la *Société générale*.		256 35
Crédit alloué par l'Imprimerie nationale pour le *Journal*..............................		3,000 00
TOTAL des recettes de 1875...........		17,535f 93c
Espèces en compte courant au 1er janvier 1875.		12,101 10
TOTAL égal aux dépenses et à l'encaisse au 31 décembre 1875.............		29,637f 03c

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES CENSEURS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1875,

LU DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 1876.

Messieurs,

Les comptes de la Société, pour l'année 1874, se soldaient par une recette de 17,609 francs et une dépense de 15,763 fr., accusant ainsi un excédant de plus de 1,800 francs de recettes sur le total des dépenses. Les dépenses, en 1875, se sont élevées à la somme de 11,008 fr. 50 cent. sur une recette de 17,535 fr. 93 cent., ce qui constitue un excédant de 6,527 fr. 43 cent. Ce chiffre est satisfaisant, sans doute, mais il ne faut pas oublier qu'il est dû surtout à une diminution des frais d'impression, fait purement accidentel.

Un des éléments les plus importants de la prospérité de nos budgets, c'est la régularité de l'acquittement des cotisations annuelles. Nous ne saurions trop le répéter, chacun des membres de la Société doit tenir à honneur de payer régulièrement la modeste somme qui lui est réclamée pour sa part, et qui lui garantit, en retour, une publicité largement rémunératrice. Dans l'intérêt de la bonne gestion de nos affaires, nous serions obligés de demander au Conseil des mesures coercitives contre ceux de nos confrères qui resteraient sourds à notre appel.

Nous croirions manquer à notre devoir si nous ne vous signalions pas un abus des plus préjudiciables aux intérêts de la Société et contre lequel nous avons déjà réclamé. Nous voulons parler de la fâcheuse habitude de remanier entièrement son travail sur les épreuves. Il en résulte des frais con-

sidérables qu'on éviterait facilement en donnant une bonne copie qui ne demande plus que des retouches insignifiantes.

Il est vivement à souhaiter que nous obtenions enfin une installation définitive qui nous mette à l'abri de cette existence nomade aussi dommageable pour nos livres que lourde pour notre bourse.

Nous finirons, Messieurs, ce court exposé en vous soumettant une proposition que nous croyons utile à vos intérêts. La Commission des fonds agit sagement en songeant à capitaliser les sommes provenant des cotisations à vie. C'est une bonne mesure qui sauvegarde l'avenir; mais il y aurait peut-être plus à faire. Nous avons à la Société générale, en compte courant, une somme de 18,000 francs. Ne serait-il pas plus avantageux d'en placer environ la moitié en obligations dont l'intérêt serait bien supérieur à celui que donne la Société générale? N'oublions pas que plus nos ressources seront grandes, plus nous serons en mesure de multiplier nos publications, ce qui doit être notre principal objectif.

A. Pavet de Courteille.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Nota. Les noms marqués d'un * sont ceux des Membres à vie.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d'), membre de l'Institut, rue du Bac, 120, à Paris.

Abbeloos (L'abbé), professeur au grand séminaire, à Malines.

Adam (Lucien), conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Académie Stanislas, à Nancy.

Amari (Michel), sénateur, professeur d'arabe, via delle Quattro Fontane, 53, à Rome.

Aubaret, consul de France, à Roustchouk.

* Aymonier, lieutenant d'infanterie de marine, professeur de cambodgien au Collége des administrateurs stagiaires, à Saïgon (Cochinchine).

MM. Bibliothèque Ambrosienne, à Milan.

Bibliothèque de l'Université, à Erlangen.

Bibliothèque de l'Université, à Utrecht.

Barb (H. A.), professeur de persan à l'Académie orientale de Vienne (Autriche).

Barbier de Meynard, professeur au Collége de France, boulevard Magenta, 18, à Paris.

Bargès (L'abbé), professeur d'hébreu à la faculté de théologie de Paris, rue Malebranche, 3, à Paris.

Barré de Lancy, secrétaire archiviste de l'ambassade de France, à Constantinople.

Barth (Auguste), boulevard Helvétique, 5, à Genève.

Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, sénateur, rue d'Astorg, 29 *bis*, à Paris.

Beames (John), of the Bengal civil service, à Motihari (Bengale).

Beck (L'abbé Franz Seignac), professeur au petit séminaire, à Bordeaux.

Behrnauer (Walther), secrétaire de la Bibliothèque publique de Dresde.

Belin, consul général près l'ambassade de France à Constantinople.

Bellecombe (André de), homme de lettres, avenue de Paris, à Choisy-le-Roi (Seine).

Bellin (Gaspard), magistrat, rue des Marronniers, 4, à Lyon.

Benoît (Ch.), doyen de la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

MM. Berezine, professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Bergaigne, répétiteur à l'École pratique des Hautes-Études, quai d'Anjou, 11, à Paris.

Berger (Philippe), sous-bibliothécaire à l'Institut, rue de l'Odéon, 22, à Paris.

Bertrand (L'abbé), chanoine de la cathédrale, rue d'Anjou, 66, à Versailles.

Boissonnet de la Touche (Le général), membre du comité d'artillerie, rue de Rennes, 78, à Paris.

Boittier (Adolphe), rue Cadet, 18, à Paris.

Boncompagni (Le prince Balthasar), à Rome; chez M. Eugène Janin, rue Saint-Hippolyte, 3, à Passy.

Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, rue de Babylone, 39, à Paris.

* Boucher (Richard), rue Dufresnoy, 5, à Passy-Paris.

Bouillet (L'abbé Paul), missionnaire en Birmanie, avenue de Villars, 16, à Paris.

Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, boulevard Saint-Michel, 63, à Paris.

Briau (René), docteur en médecine, rue Joubert, 37, à Paris.

Brosselard (Charles), préfet honoraire, rue des Feuillantines, 82, à Paris.

Bühler (George), professeur d'hindoustani, Elphinstone College, à Bombay.

MM. Bullad, interprète de l'armée d'Afrique, au Fort-Napoléon (Algérie).

*Bureau (Léon), rue Gresset, 15, à Nantes.

Burgess (James), archéologiste de la Présidence de Bombay, à Bombay.

Burggraff, professeur de littérature orientale, à Liége.

*Burnell (Arthur Coke), of the Madras civil service, à Mangalore (présidence de Madras).

Burnouf (Émile), recteur de l'Académie de Bordeaux.

*Burt (Major Th. Seymour), F. R. S. Pippbrook House, Dorking, Surrey (Angleterre).

Caix de Saint-Aymour (Le vicomte A. de), membre du Conseil général de l'Oise, au château d'Ognon (Oise).

Cama (Khursedji Rustomdji), à Bombay (Inde).

Carathéodory (Alexandre), à Constantinople.

Carletti (P. V.), rédacteur du journal officiel de la Régence, à Tunis.

Cernuschi (Henri), avenue Velasquez, 7, parc Monceaux, à Paris.

Challamel (Pierre), rue des Boulangers-Saint-Victor, 30, à Paris.

Charencey (Le comte de), rue Saint-Dominique, 11, à Paris.

Chenery (Le professeur Thomas), Oxford Terrace, 8, Paddington, à Londres.

MM. Cherbonneau, correspondant de l'Institut, inspecteur des écoles musulmanes d'enseignement supérieur, rue Blanchard, 5, à Alger.

Childers (R. C.), bibliothécaire à l'India office, Clanricard Gardens, 38, Bayswater, à Londres.

Chodzko (Alexandre), chargé du cours de littérature slave au Collége de France, rue Notre-Dame-des-Champs, 77, à Paris.

Clerc (Alfred), interprète principal de la division d'Oran, à Oran (Algérie).

Clercq (F. S. A. de), inspecteur-adjoint des écoles indigènes, à Padang (Moluques).

Clermont-Ganneau, rue Saint-Honoré, 154, à Paris.

Cohn (Albert), docteur en philosophie, rue de Maubeuge, 17, à Paris.

Coomara Swamy (Sir), Mudeliar, à Colombo.

Croizier (Le marquis de), consul de Grèce, avenue Bugeaud, 29, à Paris.

Cusa (Le commandeur), professeur d'arabe à l'Université de Palerme.

Cust (Robert), Saint-Georges Square, 64, à Londres.

Dabry de Thiersant, consul de France en Chine.

Darmesteter (James), rue de Lyon, 69, à Paris.

MM. * Dastugue, général de brigade, commandant la subdivision d'Oran (Algérie).

Dax, capitaine d'artillerie à Médéah (Algérie).

Debat (Léon), boulevard Magenta, 145, à Paris.

Defrémery (Charles), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue du Bac, 42, à Paris.

* Delamarre (Th.), rue Notre-Dame-des-Champs, 73, à Paris.

Delaporte, ancien consul général, rue Auber, 5, à Paris.

Delarc (L'abbé), rue des Martyrs, 89, à Paris.

Delondre, rue Mouton-Duvernet, 12 *bis*, à Paris.

* Derenbourg (Hartwig), rue d'Amboise, 3, à Paris.

Derenbourg (Joseph), membre de l'Institut, rue de Dunkerque, 27, à Paris.

Des Michels (Abel), professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, à Paris.

Devic (Marcel), rue Daumesnil, 14, à Vincennes.

Dillmann, professeur à l'Université de Berlin, Grossbeeren-Strasse, 68, à Berlin.

Donner, professeur extraordinaire de sanscrit et de philologie comparée, à l'Université de Helsingfors.

Drouin, avocat, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26, à Paris.

MM. Dugat (Gustave), chargé de cours à l'École spéciale des langues orientales vivantes, boulevard Montparnasse, 53, à Paris.

Dukas (Jules), rue Coquillière, 10, à Paris.

Dulaurier (Édouard), membre de l'Institut, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, rue Nicolo, 27, à Passy.

* Eastwick, secrétaire de l'India Office, à Londres.

Eichthal (Gustave d'), rue Neuve-des-Mathurins, 100, à Paris.

Emin (Jean-Baptiste), secrétaire du Gymnase de Wladimir (Russie).

Eneberg (D^r^ Karl), à Helsingfors.

Fagnan, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, rue de Lille, 25, à Paris.

Faidherbe (Le général), à Lille.

Favre (L'abbé), professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 50, à Paris.

* Favre (Léopold), rue des Granges, 6, à Genève.

Feer (Léon), attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, boulevard Saint-Michel, 145, à Paris.

Fleischer, professeur à l'Université de Leipzig.

Florent (J. L. L.), rue Notre-Dame-de-Lorette, 16, à Paris.

MM. Foucaux (Édouard), professeur au Collége de France, rue Cassette, 28, à Paris.

Fournel (Henri), boulevard Malesherbes, 62, à Paris.

Friedrich, secrétaire de la Société des sciences, à Batavia.

Gabelentz (Conon de la), conseiller d'État, à Altenbourg.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, rue Saint-André-des-Arts, 43, à Paris.

Garrez (Gustave), rue Jacob, 52, à Paris.

Gilbert (Théodore), agent-consul de France à Erzeroum (Turquie).

Gildemeister, professeur à l'Université de Bonn.

Girard (L'abbé Louis-Olivier), ancien missionnaire, à l'Asile des convalescents, à Vincennes.

Girard de Rialle, rue de Clichy, 64, à Paris.

Goldenblum (Dr Ph. V.), à Odessa.

Goldschmidt (Siegfried), professeur à l'Université de Strasbourg.

Gorresio (Gaspard), secrétaire perpétuel de l'Académie de Turin.

Gosche (Richard), professeur à l'Université de Halle.

MM. GRIGORIEFF, conseiller intime, professeur d'histoire orientale à l'Université de Saint-Pétersbourg.

GUÉRIN, interprète militaire, à Orléansville (Algérie).

GUERRIER DE DUMAST (Le baron), correspondant de l'Institut, président d'honneur de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

*GUIEYSSE (Paul), ingénieur-hydrographe de la marine, rue des Écoles, 46, à Paris.

GUYARD (Stanislas), répétiteur à l'École pratique des Hautes Études, rue Sainte-Placide, 45, à Paris.

HALÉVY (J.), rue Aumaire, 26, à Paris.

*HARKAVY (Albert), à Saint-Pétersbourg.

HARLEZ (C. DE), professeur à l'Université, à Louvain.

HAUVETTE-BESNAULT, bibliothécaire à la Sorbonne, rue Dusommerard, 16, à Paris.

HECQUARD (Charles), drogman-chancelier de l'agence diplomatique de France, à Belgrade.

*HERVEY DE SAINT-DENYS (Le marquis D'), professeur de chinois au Collége de France, rue du Bac, 126, à Paris.

HODJI (Jean), rue de la Sorbonne, 20, à Paris.

HOLMBOË, professeur de langues orientales à l'Université de Norwége, à Christiania.

HÛ (Delaunay), à Pont-Levoy, près Blois.

MM. Huart (Clément), drogman-chancelier intérimaire, à Damas.

Jauffret, professeur, passage Saint-Louis, 1, à Batignolles-Paris.

Jebb (John), recteur à Peterstow, Harefortshire (Angleterre).

* Jong (De), professeur de langues orientales à l'Université d'Utrecht.

Kahla (Raphaël), ancien interprète principal de la Compagnie du canal de l'Isthme de Suez, rue de Cormeilles, 25, à Levallois-Perret.

Kemal Pacha (Son Exc.), ex-ministre de l'instruction publique à Constantinople.

* Kerr (Mme Alexandre), à Londres.

Khanikof (S. E. Nicolas de), conseiller d'Etat actuel, rue des Écoles, 24, à Paris.

Kossowitch, professeur de sanscrit et de zend à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Krehl, professeur de langues orientales à l'Université de Leipzig.

Kremer (De), conseiller de section au ministère des affaires étrangères, à Vienne (Autriche).

Lagus (Guillaume), professeur à l'Université de Helsingfors.

MM. Lambert (L.), interprète militaire à Msila, province de Constantine (Algérie).

Lancereau (Édouard), licencié ès-lettres, rue de l'Oseille, 3, à Paris.

Landberg-Berling, à Stockholm.

Landes (A.), administrateur des affaires indigènes, à Travinh (Cochinchine).

Laurent de Saint-Aignan (L'abbé), vicaire de Saint-Pierre-Puellier, à Orléans.

Lebidart (Antoine de), conseiller de légation à l'ambassade autrichienne, à Constantinople.

Leclerc (Charles), quai Voltaire, 15, à Paris.

Leclerc (Le D^r^), médecin-major de 1^re^ classe, à Ville-sur-Illon.

Lefèvre (André), licencié ès-lettres, rue Hautefeuille, 21, à Paris.

Lenormant (François), professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, rue Taranne, 10, à Paris.

Lestrange (Guy), Park Street, 104, à Londres.

Letourneux, conseiller à la Cour d'appel, à Alexandrie.

Leupol (L.), ancien secrétaire général de la Société d'acclimatation et de progrès pour la zone du Nord-Est, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Levé (Ferdinand), rue du Cherche-Midi, 21, à Paris.

MM. Lévy-Bing, banquier, rue Richelieu, 102, à Paris.

Liétard (Le Dr), maire de Plombières.

Loewe (Dr Louis), M. R. A. S. examinateur pour les langues orientales au Collége royal de précepteurs, 1 et 2, Oscar Villas, Broadstairs, Kent.

Long (Rev. James), à Londres.

Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut, rue de Londres, 50, à Paris.

*Luro, lieutenant de vaisseau, directeur du Collége des administrateurs stagiaires, à Saïgon (Cochinchine).

Mac-Douall, professeur, Queen's College, à Belfast.

Machuel, professeur d'arabe au lycée, d'Alger.

Madden (J. P. A.), agrégé de l'Université, rue Saint-Louis, 6, à Versailles.

Marrash, rue Gay-Lussac, 25, à Paris.

Marre de Marin (Aristide), professeur de langues orientales, rue Mayet, 11, à Paris.

Massieu de Clerval (Henry), boulevard de la Reine, 113, à Versailles.

Masson (Ernest), avocat, agronome, à Vigne-au-Bois-Malzéville, près Nancy.

Masson (L'abbé), curé, à Belleville-Paris.

Matthews (Henry-John), Arlington Villas, 4, à Brighton.

MM. Mehren (Dr), professeur de langues orientales, à Copenhague.

Melon (Paul), rue Maguelonne, 3, à Montpellier.

Menagios (Dr de), attaché au ministère des affaires étrangères de Russie, à Saint-Pétersbourg.

Minayef (Jean), professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Mohn (Christian), vico Nettuno, 28, à Chiaja (Naples).

Mondain, colonel du génie, rue Gay-Lussac, 1, à Paris.

Monrad, professeur, à Copenhague.

Moty, capitaine d'infanterie de marine, administrateur des affaires indigènes, à Saïgon.

Mouchlinski, professeur, à Varsovie.

Muir (John), membre du service civil de la Compagnie des Indes, Merchiston Avenue, 10, à Édimbourg.

* Müller (Max), professeur à Oxford.

Neriman Khan (Le général), chargé d'affaires de Perse, à Paris.

Neubauer (Adolphe), à la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford.

Nève, professeur à l'Université catholique, rue des Orphelins, 40, à Louvain.

Noer (Frederick, prince de Schleswig-Holstein, comte de), à Noer (Prusse).

MM. Nouet (L'abbé René), vicaire à Saint-Thomas de La Flèche.

Oppert (Jules), professeur au Collége de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

Orbélian (S. E. le prince Djambakour), aide de camp de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

Pagès (Léon), rue du Bac, 110, à Paris.

Palmer (Edward H.), Saint-John's College, à Cambridge.

Pavet de Courteille (Abel), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue de l'Université, 25, à Paris.

Pérétié, chancelier du consulat général de France à Beyrout.

Pertsch (W.), bibliothécaire, à Gotha.

Petit (L'abbé), curé du Hamel, canton de Granvilliers (Oise).

Philastre (P.), lieutenant de vaisseau, inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine, à Saïgon.

Pijnappel, docteur et professeur de langues orientales, à Leyde.

Pilard, interprète militaire de première classe, à Tlemcen.

* Pinart (Alphonse), à Marquise (Pas-de-Calais).

Plasse (Louis), rue d'Auteuil, à Auteuil.

* Platt (William), Conservative Club, San-James Street, à Londres.

MM. Pleignier, professeur, à Castletown, île de Man (Angleterre).

Prætorius (Frantz), Genthiner Strasse, 40, à Berlin.

Priaulx (O. de Beauvoir), Cavendish Square, 8, à Londres.

Puissilieux (D.), conducteur des ponts et chaussées, au service de la marine, à Saïgon.

Querry (Amédée), consul de France à Trébizonde.

Rat, capitaine au long cours, rue Glacière, 2, à Toulon.

Regnaud (Paul), élève de l'École pratique des Hautes Études, rue Troyon, à Sèvres.

Regnier (Adolphe), membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 22, à Paris.

Regny-Bey (De), chef du bureau central de la statistique en Égypte.

Renan (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue Saint-Guillaume, 16, à Paris.

* Revillout (E.), conservateur-adjoint au Musée égyptien du Louvre, à Paris.

* Reynoso (Alvaro), docteur de la Faculté des sciences de Paris, rue de Châteaudun, 40, à Paris.

Richebé, professeur d'arabe, à Alger.

Ricque (Le Dr Camille), médecin-major, à Caen.

MM. Rivié (L'abbé), vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin, 233, à Paris.

Robert (Dr L. de), à Trébizonde.

Robinson (John R.), à Dewsbury (Angleterre).

Rochet (Louis), statuaire, chargé d'un cours de mandchou et de mongol à l'École des langues orientales vivantes, boulevard Richard-Lenoir, 119, à Paris.

Rodet (Léon), ingénieur des tabacs, quai Bourbon, 27, à Paris.

Roller, rue Popincourt, 4, à Paris.

Rondot (Natalis), ex-délégué du commerce en Chine, au château de Chamblon, près Yverdon (Suisse).

Ronel, capitaine de cavalerie, professeur à l'École de Saumur.

Rost (Reinhold), bibliothécaire à l'India Office, à Londres.

Rothschild (Le baron Gustave de), rue Laffite, 19, à Paris.

Rüdt de Collenberg (Le baron), à Heidelberg (Allemagne).

Rudy, professeur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 19, à Paris.

Sainte-Marie (De), premier drogman de la mission de France, à Tunis.

Sanguinetti (Le docteur B. R.), Barriera di Nizza, villa Belvedere (Lingotto), à Turin.

MM. Satow (E. M.), secrétaire pour le japonais de la légation anglaise, à Yédo (Japon).

Schack (Le baron Adolphe de), à Munich.

Schefer (Charles), interprète du Gouvernement aux Affaires étrangères, professeur de persan et administrateur de l'École des langues orientales vivantes, rue de Lille, 2, à Paris.

Schlechta Wssehrd (Ottokard-Maria de), directeur de l'Académie orientale, à Vienne.

Schmidt (Valdemar), professeur, à Copenhague.

Scholl (J. C.), villa Choisy, près Brienne, Berne (Suisse).

Schuyler (Eugène), secrétaire de légation et consul général des États-Unis, à Constantinople.

Seidel (Le capitaine J. de), à Botzen (Tyrol autrichien).

Sélim Géohamy, à Smyrne.

Senart (Émile), rue Barbet de Jouy, 34, à Paris.

Skatschkoff (Constantin), consul général de Russie, à Tien-tsin (Chine).

Slane (Mac Guckin de), membre de l'Institut, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, rue de la Tour, 60, à Passy.

Soleyman al-Harairi, répétiteur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, place Saint-Sulpice, 4, à Paris.

MM. Soromenho (Augusto), membre de l'Académie de Lisbonne, traverso de San Gertrudes, 68, à Lisbonne.

Specht (Édouard), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 195, à Paris.

Spooner (Andrew), au château de Polongis, à Joinville-le-Pont.

Steinnordh (J. H. W.), docteur en théologie et en philosophie, chevalier de l'Étoile polaire, à Linköping (Suède).

Sutherland (H. C.), of the Bengal civil service, à Oxford.

Taillefer, docteur en droit, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales, boulevard Saint-Michel, 81, à Paris.

Tardieu (Félix), attaché à la Préfecture, à Constantine (Algérie).

Tardif, chef aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, 60, à Paris.

Terrien-Poncel, rue d'Elbeuf, 77, à Rouen.

Textor de Ravisi (Le baron), rue d'Annonay, 7, à Saint-Étienne.

Thomas (Edward), du service civil de la Compagnie des Indes, Victoria road, 47, Kensington, à Londres.

Thonnelier (Jules), membre de la Société d'histoire de France, rue Lafayette, 66, à Paris.

Tornberg, professeur de langues orientales, à l'Université de Lund.

MM. Trübner (Nicolas), libraire-éditeur, Ludgate Hill, 57 et 59, à Londres.

Truong-Vinh-Ki, professeur au Collége des stagiaires, à Saïgon.

*Turrettini (François), rue de l'Hôtel-de-Ville, 8, à Genève.

Turrini (Giuseppe), professeur de sanscrit à l'Université de Bologne.

Ujfalvy (Ch. Eug. de), de Mezö Kövesd, chargé de cours à l'École des langues orientales, rue du Cherche-Midi, 19, à Paris.

Vasconcellos-Abreu (De), chargé de mission par le Gouvernement de Portugal, rue du Cherche-Midi, 19, à Paris.

Veth (Pierre-Jean), professeur de langues orientales, à Leyde.

Vogüé (Le comte Melchior de), membre de l'Institut, ambassadeur de France à Vienne, rue Fabert, 2, à Paris.

Waddington (W. V.), membre de l'Institut, ministre de l'Instruction publique, rue Dumont-d'Urville, 11, à Paris.

*Wade (Thomas), ministre d'Angleterre à Pékin (Chine); chez M. Richard Wade, Upper Seymour street, 58, Portman square, à Londres.

Weil, bibliothécaire de l'Université de Heidelberg.

MM. Wilhelm (Eug.), professeur, à Eisenach (Saxe-Weimar).

Willems (Pierre), professeur de l'Université, place Saint-Jacques, à Louvain.

Wright (Dr W.), professeur d'arabe à l'Université de Cambridge, Saint-Andrew's station road, Cambridge.

Wylie (A.), à Shanghaï (Chine).

Wyse (L. N. B.), lieutenant de vaisseau, à Toulon.

Zotenberg (H. Th.), attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, à Paris.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. Briggs (Le général).

Hodgson (H. B.), ancien résident à la cour de Népal.

Manakji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.

Lassen (Ch.), professeur de sanscrit, à Bonn.

Rawlinson (Sir H. C.), à Londres.

Vullers, professeur de langues orientales, à Giessen.

MM. Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur de langues tartares, à Varsovie.

Dozy (Reinhart), professeur, à Leyde.

Brosset, membre de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Fleischer, professeur à l'Université de Leipzig.

Dorn, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Weber (Docteur Albrecht), à Berlin.

Salisbury (E.), secrétaire de la Sociéte orientale américaine, à Boston (États-Unis).

Weil (Gustave), professeur à l'Université de Heidelberg.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

En vente chez Ernest Leroux, éditeur, libraire des Sociétés asiatiques de Paris, de Calcutta, de New-Haven (U. S.) et de Shanghaï (Chine), rue Bonaparte, 28, à Paris.

Journal asiatique, *Seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet. . . . . 200 fr.

Troisième série, ann. 1836-1842, 14 vol. in-8°. 170 fr.

Quatrième série, ann. 1843-1852, 20 vol. in-8°. 250 fr.

Cinquième série, ann. 1853-1862, 20 vol. in-8°. 250 fr.

Sixième série, ann. 1863-1872, 20 vol. in-8°. . 250 fr.

Septième série, ann. 1873-1876, 8 vol. in-8°. . . 65 fr.

Choix de fables arméniennes du docteur Vartan, en arménien et en français, par J. Saint-Martin et Zohrab. 1825, in-8°. . . . . 3 fr.

Éléments de la grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. C. Landresse, etc. *Paris*, 1825, in-8°. — Supplément à la grammaire japonaise, etc. *Paris*, 1826, in-8°. . . . . 7 fr. 50 c.

Essai sur le Pali, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, par MM. E. Burnouf et Lassen. *Paris*, 1826. In-8°. (Épuisé). . . . . 9 fr.

Meng-tseu vel Mencium, latina interpretatione ad interpretationem tartaricam utramque recensita instruxit, et perpetuo commentario e Sinicis deprompto illustravit Stanislas Julien. *Lutetiæ Parisiorum*, 1824, 1 vol. in-8°. . 9 fr.

Yadjnadattabadha, ou la Mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit, donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale, par J. L. Burnouf. *Paris*, 1826. In-4°, avec quinze planches. . . . . 9 fr.

Vocabulaire de la langue géorgienne, par M. Klaproth. *Paris*, 1827. In-8°. . . . . 7 fr. 50 c.

Élégie sur la Prise d'Édesse par les Musulmans, par Nersès Klaietsi, patriarche d'Arménie, publiée pour la première fois en arménien, revue par le docteur Zohrab. *Paris*, 1828. In-8°. . . . . 4 fr. 50 c.

La Reconnaissance de Sacountala, drame sanscrit et pracrit de Câlidâsa, publié pour la première fois sur un manuscrit unique de la Bibliothèque du Roi, accompagné d'une traduction française, de notes philologiques, critiques et littéraires, et suivi d'un appendice, par A. L. Chézy. *Paris*, 1830. In-4°, avec une planche. . . . . 24 fr.

Chronique géorgienne, traduite par M. Brosset. *Paris*, Imprimerie royale, 1830. Grand in-8° .... 9 fr.

Chrestomathie chinoise (publiée par Klaproth). *Paris*, 1833. In-8° .... 9 fr.

Éléments de la langue géorgienne, par M. Brosset. *Paris*, Imprimerie royale, 1837. In-8° .... 9 fr.

Géographie d'Abou'lféda, texte arabe, publié par MM. Reinaud et le baron de Slane. *Paris*, Imprimerie royale, 1840. In-4° .... 24 fr.

Radjatarangini, ou Histoire des rois du Kachmir, publié en sanscrit et traduit en français, par M. Troyer. *Paris*, Imprimerie royale et nationale, 3 vol. in-8° .... 36 fr.

Précis de législation musulmane, suivant le rite malékite, par Sidi Khalil, publié sous les auspices du ministre de la guerre, troisième tirage. *Paris*, Imprimerie nationale, 1872. In-8° .... 6 fr.

COLLECTION D'AUTEURS ORIENTAUX.

Les Voyages d'Ibn Batoutah, texte arabe et traduction par MM. C. Defrémery et Sanguinetti. *Paris*, Imprimerie impériale; 4 vol. in-8° et 1 vol. de Tables .... 31 fr. 50 c.

Table alphabétique des Voyages d'Ibn Batoutah. *Paris*, 1859, in-8° .... 1 fr. 50 c.

Les Prairies d'or de Maçoudi, texte arabe et traduction par M. Barbier de Meynard (les trois premiers volumes en collaboration avec M. Pavet de Courteille).

— Premier volume. *Paris*, 1861, in-8° .... 7 fr. 50 c.
— Deuxième volume, 1863 .... 7 fr. 50 c.
— Troisième volume, 1864 .... 7 fr. 50 c.
— Quatrième volume, 1865 .... 7 fr. 50 c.

— Cinquième volume, 1869 .... 7 fr. 50 c.
— Sixième volume, 1871 .... 7 fr. 50 c.
— Septième volume, 1872 .... 7 fr. 50 c.
— Huitième volume, 1874 .... 7 fr. 50 c.

Le 9ᵉ volume comprenant la table est sous presse.

Nota. Les membres de la Société qui s'adresseront *directement* au libraire de la Société, M. Ernest Leroux, rue Bonaparte, 28, à Paris, auront droit à une remise de 33 p. o/o sur les prix de tous les ouvrages ci-dessus.

LISTE DES OUVRAGES DE LA SOCIÉTÉ DE CALCUTTA.

En vente chez Ernest Leroux, éditeur, libraire des Sociétés asiatiques de Paris, de Calcutta, de New-Haven (U. S.) et de Shanghai (Chine), rue Bonaparte, 28, à Paris.

Journal of the Asiatic Society of Bengal. Les années complètes, de 1837 à 1860, l'année .... 40 fr.

Le numéro .... 4 fr. 50 c.

Mahabharata, an epic poem, by Veda Vyasa Rishi. Calcutta, 1837-1839, 4 vol. in-4°, avec Index .... 180 fr.

Ra'ja Tarangini', a History of Cashmir. Calcutta, 1835, in-4° .... 30 fr.

Inayah. A commentary on the Idayah, a work on muhamudan law, edited by Moonshee Ramdhun Sen. Calcutta, 1831. Tomes III et IV .... 75 fr.

The Moojiz ool Kanoon, a medical work, by Alee Bin Abee el Huzm. Calcutta, 1828, in-4°, cart .... 15 fr.

The Lilavati, a treatise on arithmetic, translated into Persian, from the sanscrit work of Bhascara Acharya, by Feizi. Calcutta, 1827, in-8°, cart .... 6 fr. 50 c.

Selections descriptive, scientific and historical translated from English and Bengalee into Persian. Calcutta, 1827, in-8°, cart. . . . . 8 fr. 50 c.

Tytler. A short anatomical description of the heart, translated into Arabic. Calcutta, 1828, in-8°, cart. 2 fr. 50 c.

The Raghu Vansa, or Race of Raghu, a historical poem, by Kalidasa. Calcutta, 1832, in-8°. . . . . 17 fr. 50 c.

The Susruta. Calcutta, 1835, 2 vol. in-8° br. . 11 fr. 50 c.

The Naishada Charita, or Adventures of Nala, raja of Naishada, a sanscrit poem, by Sri Harsha of Cashmir. Calcutta, 1836, in-8° . . . . 25 fr.

(Le tome Ier, le seul publié.)

Asiatic Researches, or Transactions of the Society instituted in Bengal, for inquiring into the history, the antiquities, the arts, sciences and literature of Asia. Calcutta, 1832 et années suivantes.

Vol. XVI, XVII, XVIII, le vol . . . . 22 fr.

Vol. XIX, part. I; vol. XX, parts I, II. Chaque partie . . . . 12 fr.

Le Gérant :

Barbier de Meynard.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOÛT-SEPTEMBRE 1876.

THÉORIE NOUVELLE
DE
LA MÉTRIQUE ARABE,
PRÉCÉDÉE DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES
SUR LE RHYTHME NATUREL DU LANGAGE,

PAR M. STAN. GUYARD,

RÉPÉTITEUR À L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES.

LIVRE II.

LES MÈTRES ET LEURS VARIÉTÉS.

---

§ 1. Des mètres primitifs.

La plupart des théoriciens arabes, suivant en cela Khalil, admettent quinze mètres fondamentaux, savoir : 1° *Ṭawîl* (طويل); 2° *Madîd* (مديد); 3° *Basîṭ* (بسيط); 4° *Wâfir* (وافر); 5° *Kâmil* (كامل); 6° *Hazadj* (هزج); 7° *Radjaz* (رجز); 8° *Ramal* (رمل); 9° *Sarî'* (سريع); 10° *Monsariḥ* (منسرح); 11° *Khafîf* (خفيف); 12° *Modhâri'* (مضارع); 13° *Moqtadhab* (مقتضب);

14° *Modjtathth* (مجتث); 15° *Motaqârib* (متقارب). A ces quinze mètres, Al-Akhfasch en ajoute un seizième, que les anciens poëtes auraient employé, le *Motadârik* (متدارك). De ces seize mètres, treize seulement se retrouvent dans les anciennes poésies. Le *Modhâri'*, le *Moqtadhab* et le *Modjtathth* n'y figurent pas, et, comme l'a fait observer Freytag (*Darst. der arab. Versk.* p. 128) et comme je le montrerai, il est vraisemblable que Khalîl les a inventés [1]. Nous verrons, en effet, qu'ils présentent des irrégularités qu'on ne rencontre dans aucun des mètres anciens [2].

[1] On trouve dans les *Prairies d'or* de Maçoudi, éd. Barbier de Meynard, t. VII, p. 88, un curieux passage sur Khalîl : « Le secrétaire Abou'l-Abbas Abd Allah (fils de Mohammed) en-Nachi, originaire d'Anbar, a composé contre Khalîl ben Ahmed un livre sur la prosodie, où il traite de diverses questions dans lesquelles Khalîl, sortant du système (primitif) des Arabes pour suivre ses vues personnelles et les arguments nécessaires à sa discussion, est arrivé à un résultat qui prouve contre lui-même et détruit ses propres assertions. » Ce *Nâschi*, surnommé le Grand, vivait au x[e] siècle, et voici ce que dit de lui Ibn Khallikân, à propos de son ouvrage de controverse contre Khalîl : « His penetration and sagacity enabled him also to bring into doubt the established principles of prosody, and to lay down forms of versification entirely different from those admitted by al-Khalîl Ibn Ahmad. » Cf. la traduction de M. de Slane, t. II, p. 57-58.

[2] Disons quelque chose des noms des seize mètres. Quelques orientalistes ont cru pouvoir signaler des rapports entre le nom et le caractère de chaque mètre. C'est là, je crois, une chimère. On sait que les mètres sont classés par cercles : Khalîl a choisi pour chaque cercle une forme grammaticale différente d'après laquelle sont construits les noms respectifs des mètres qui composent tel ou tel cercle. Ainsi, la forme فَعِيل appartient au premier cercle (طويل, مديد, بسيط); la forme فَاعِل au deuxième cercle (وافر, كامل); la forme فَعَل au troisième cercle (هزج, رجز, رمل); la forme مُتَفَاعِل au cinquième

§ 2. Divisions des mètres.

Tout vers arabe se partage en deux hémistiches comprenant chacun le même nombre de pieds. Tous les seconds hémistiches riment entre eux dans une pièce de vers; mais souvent aussi, le premier hémistiche du premier vers rime avec le second. On appelle عروض le dernier pied du premier hémistiche d'un vers et ضرب le dernier pied du second hémistiche.

§ 3. Règles pour la scansion.

L'élif *weslé* et l'élif explétif qui s'écrit après le و du pluriel ne comptent pas. Ainsi وَٱلْقَمَرِ = وَلْقَمَرِ, قَالُوا = قَالُوْ.

La nunnation compte pour un noûn *djezmé* : نْ. Ainsi رَجُلٌ = رَجُلُنْ, رجلٍ = رجلِنْ, رجلًا = رجلَنْ.

Toute lettre marquée du *teschdid* compte pour deux lettres dont la première *djezmée*. Ainsi وَهَّابٌ = وَهْهَابُنْ.

Les lettres de prolongation sont considérées comme des quiescentes ou consonnes *djezmées*. Ainsi مَا, ذُو, فِي = مَاْ, ذُوْ, فِيْ.

Le ا, le و et le ى de prolongation tombent devant

cercle (متقارب, متدارك). Seul le quatrième cercle, que j'étudierai plus bas, § 14, réunit des noms hétérogènes, preuve nouvelle à ajouter à celles que je donnerai plus tard que le quatrième cercle contient un pied faux et des mètres faux.

une consonne *djezmée*, sauf à la fin du vers. Ainsi قَالْمَرْؤُنْ = قَالُوا آمْرُؤٌ.

Dans certains mots bien connus et énumérés par toutes les grammaires, l'élif de prolongation n'est pas exprimé. Ainsi اَللّٰهُ est pour اَللَّاهُ, رَحْمٰنُ pour رَحْمَانُ. Cet élif doit être rétabli dans la scansion.

La voyelle des pronoms affixes هُ et هِ est commune, c'est-à-dire que suivant les exigences du mètre on en fait une syllabe fermée هُوْ, هِيْ ou une syllabe ouverte هُ, هِ.

Les pronoms affixes كُمْ, تُمْ, هُمْ, doivent être prononcés كُمُو, تُمُو, هُمُو.

A la fin des vers toute voyelle exprimée par un simple *fatha*, un simple *ḍhamma* ou un simple *kesra* est considérée comme virtuellement suivie d'une lettre de prolongation. Ainsi مَاتَ = مَاتَا, نَصْرُ = نَصْرُو, نَصْرِ = نَصْرِى. Quand le premier hémistiche du premier vers rime avec le second, il en est de même pour tout *fatha*, *ḍhamma* ou *kesra* terminant ce premier hémistiche.

A la fin des vers, la nunnation des mots est supprimée et la voyelle se fait suivre virtuellement d'une lettre de prolongation, en vertu de la règle précédente. Ainsi نَصْرٌ, نَصْرٍ, نَصْرًا deviennent نَصْرُو, نَصْرِى et نَصْرَا.

Dans les exemples métriques que je citerai, il ne faut pas s'inquiéter du rhythme des mots isolés sur lequel j'ai déjà présenté quelques explications, mais qui ne sera étudié en détail, avec ses modifications, que dans le livre III. Une fois dans le vers, les mots n'existent plus; il n'y a plus que des syllabes se groupant de diverses manières pour former des pieds.

Dans tous les exemples métriques, on observera que le vers se compose invariablement d'un certain nombre de mesures se réduisant toutes en huit brèves, les silences compris.

§ 4. Ṭawîl et ses variétés.

Normalement, ce mètre se compose des pieds فعولن et مفاعيلن alternant, deux fois répétés par hémistiche. Mais il est rare qu'il se présente sous cette forme : cela n'arrive que lorsque le premier hémistiche rime avec le second et que le dernier pied du second hémistiche est مفاعيلن (et non une de ses variantes). Il faut alors que le dernier pied du premier hémistiche soit aussi مفاعيلن pour pouvoir rimer avec le dernier مفاعيلن du second hémistiche. Régulièrement, à la fin du premier hémistiche, on substitue la variante مفاعلن au pied مفاعيلن. En outre, le dernier pied du second hémistiche admet trois variantes. De là, on dit que le *Ṭawîl* a un *ʿaroûḍh*, c'est-à-dire une variante pour le premier hémistiche, et trois *ḍharb*, c'est-à-dire trois variantes pour le deuxième hémistiche.

Schema du Ṭawîl normal.

1^er^ hém. فعولن مفاعيلن فعولن مفاعيلن

2^e^ hém. فعولن مفاعيلن فعولن مفاعيلن

Transcription musicale et métrique.

Transcription de Freytag.

⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – – –

⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – – –

Première variété.

Dans cette variété, le dernier pied du vers est مفاعيلن, ou مفاعيلو pour marquer la pause (cf. livre I,

§ 7), et le dernier pied du premier hémistiche est régulièrement changé en مفاعِلُنْ.

Schema.

1re hém.

2e hém.

Exemple[1].

وَقَالُوا ٱمْرُؤٌ قَدْ شَابَ وَٱبْيَضَّ رَأْسُهُ

وَلَا بُدَّ يَوْمًا أَنْ يَقُولُوا لَهُ مَاتَا

D'après les règles de scansion, وَقَالُوا ٱمْ devient وَقَالُمْ = فَعُولُنْ ; رُؤٌ قَدْ شَا devient رُؤُنْ قَدْ شَا = مَفَاعِيلُنْ ; بَ وَٱبْيَضَّ رَأْسُهُ se décompose en بَ وَبْيَضْ = فَعُلُّنْ et en

[1] J'emprunte mes exemples à la métrique de Freytag, et je ne change rien à l'ordre qu'il a suivi dans son traité, parce que cet ordre est celui des traités arabes et que je dois montrer comment ma théorie s'applique à tous les mètres et à toutes leurs variétés, tels que les ont admis les auteurs indigènes. Si j'avais voulu modifier cet ordre traditionnel, j'aurais adopté une classification bien différente.

مَفَاعِلُنْ=صَ وَأَسْهُو, etc. Le vers se scande donc ainsi :

Premier hémistiche.

Wa Qāae....lōm..ro..'on Qad Schā..ba Wāb – yādh..dha Rā...so..hōu

Fa..ʿououe..lōn Ma..fā.....ʿi.....lōn Fa....ʿōl – lōn Ma...fā...ʿi...lōn

Deuxième hémistiche.

Wa..lāae Bōd..da Yaw..mān 'ān Ya...qououe..lōu la...hōu Mā..tā –

Fa..ʿououe..lōn Ma..fā.....ʿi.....lōn Fa...ʿououe..lōn Ma...fā...ʿi...lōu

Transcription de Freytag.

⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – ⏑ –
⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – – –

Remarque. J'admets dans la transcription métrique de ce vers, et j'en userai de même par la suite avec tous les autres vers, la notation simplifiée dont il a

été question dans le premier livre. La notation rigoureuse serait, en divisant les mots par articulations :

Premier hémistiche.

Wa Qāae . . lō..m'..ro . . 'ō..n' Qa..d' Schā..'e..ba Wā.....b'–yā..ḍh'..ḍha Rā . . 'e...so . . . . .hou'e

Deuxième hémistiche.

Wa...lāae Bō..d'..da Yā..w'..ma..n' 'ā..n' Ya. . . .qououe. . lou..'e La..hou..'e Ma..'e..tā..'e–

notation dans laquelle toute voyelle frappée d'un ictus dure une longue, toute articulation non frappée de l'ictus une demi-longue ou un tiers de longue, suivant qu'il entre dans le temps faible deux ou trois articulations. Mais afin de supprimer les tiers de longue dans *ro..'ō..n*^{e} *Qa..d*^{e} (où *n*^{e}, *Qa* et *d*^{e} = chacun $\frac{1}{3}$ de longue) et dans les groupes identiques *da Yā..w*^{e}*.. ma..n*^{e} et *La..hoū..'e Ma..'e*, je suppose que *'ō..n*^{e}, *Yā..w*^{e} et *hoū..'e* forment une syllabe composée *'on*, *Yaw*, *hôu* ne durant qu'une longue, au lieu d'une longue et un tiers, et j'incorpore ce tiers de longue aux articulations suivantes *Qa..d*^{e}, *ma..n*^{e}, *Ma..'e*, qui deviennent ainsi des syllabes composées *Qad*, *man*, *Mâ* durant trois tiers de longue ou une longue; et alors je les note *'on*, *Yaw*, *hou*, *Qad*, *mān*, *Mā*. Quand la dernière consonne de la syllabe fermée dépassera la ligne, comme dans *Qad*, *'il*, j'omettrai le signe de la longue.

Deuxième variété.

Le dernier pied du vers est مفاعلن au lieu de مفاعيلن, ou plutôt مفاعِلو, pour marquer la pause. (Cf. livre I, § 7.)

Exemple.

وَلَيْسَ ٱلْغِنَى إِلَّا غِنَى ٱلنَّفْسِ لا ٱلْيَدِ
وَلَا ٱلْجُودُ إِلَّا ٱلْجُودُ مِنْ قَبْلِ مَوْعِدِ

Dans ce vers, les dernières syllabes du second hémistiche, لِ مَوْعِدِ = مَوْعِدِىْ, forment, en effet, le pied مَفَاعِلُو.

Schema.

1er hém. *Wa..lāy– sāl ..Ghi..nā 'il.. lā Ghi.. nān– nāf..si Lāl..ya..dī*

2e hém. *Wa..lāl –djōu...do 'il..lal..djōu...do Min–Qāb..li Māw..ʿi..dī –*

Transcription de Freytag.

⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – ⏑ – |
⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – ⏑ – |

Remarque. Dans ce vers, la variante فَعُلّنْ remplace partout فعولن.

Troisième variété.

Le pied final est فَعُولُو au lieu de مفاعيلو, c'est-à-dire que, pour mieux marquer la pause, on choisit un pied équivalent à مفاعيلو, mais présentant la fusion de deux longues.

Exemple.

وَكَمْ هَمَّ نِضْوٌ أَنْ تَطِيرَ مَعَ ٱلصَّبَا

إِلَى ٱلشَّامِ لَوْلَا حَبْسُهُ بِعِقَالِ

Le dernier mot du vers عِقَالِ = عِقَالِي appartient, en effet, à la forme grammaticale فِعَالٌ = فَعُولُنْ. En outre, nous voyons apparaître ici dans les deux hémistiches la variante فَعُولْ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ |, avec un silence après la voyelle marquée de l'ictus sous-fort, pour فعولن ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ |. Et, conformément à l'observation consignée plus haut, livre I, § 6, les deux voyelles brèves qui reçoivent l'ictus prosodique et s'allongent en conséquence sont bien placées devant *deux* autres syllabes mues. Dans le premier hémistiche, رَ de تَطِيرَ précède مَعْ (deux syllabes mues); dans le deuxième hémistiche, بِ de بِعِقَالِ précède عِقَ.

Schema.

1ᵉʳ hém. *Wa..kām – Hām..ma Niḍh..won 'ān Ta.. ṭīie. . . rā – Ma.. ʿāṣ..ṣa..bā*

2ᵉ hém. *'I . . lāsch–schā.....mi Law.. lā Hāb.. so ..hououe Bī– ʿI. .qāae. . . lī* –

Transcription de Freytag.

⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – ⏑ | ⏑ – ⏑ – |
⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – ⏑ | ⏑ – – |

Remarque. Dans ce vers, la variante فَعَلُنْ

◡ | ◡̂ ⌒ ◡̂ ⌒ | est employée concurremment avec la forme dite fondamentale فعولن ◡ | ⌒ ◡̂ ⌣ | .

Exemple de cette variété, dans lequel le premier hémistiche rime avec le second.

بُكَاهُ عَلَى مَا فِي ٱلضَّمِيرِ دَلِيلُ
وَلٰكِنَّ مَوْلَاهُ عَلَيْهِ بَخِيلُ

Le dernier mot du premier hémistiche دَلِيلُ rimant avec بَخِيلُ, dernier mot du second hémistiche, son *ḍhammah* final reçoit l'ictus et se fait virtuellement suivre d'un و. De plus, on observera que دَلِيلُ reproduit le pied final فَعُولُو.

Schema.

Transcription usuelle.

◡ – – | ◡ – – – | ◡ – ◡ | ◡ – – |
◡ – – | ◡ – – – | ◡ – – | ◡ – – |

Le grammairien Al-Akhfasch admet une quatrième variété de *Ṭawil* ayant pour dernier pied la forme مفاعيلْ, c'est-à-dire مفاعِيلْ ⏑ | – – ⏑ | ⏑ |, au lieu de مفاعيلو ⏑ | – – ⏑ ⏑ |. Cette exception s'appuie sur deux vers d'Imro'ol-qais :

عُوَيْرٌ وَمَنْ مِثْلُ ٱلْعُوَيْرِ وَأَهْلِهِ
وَأَسْعَدَ فِى لَيْلِ ٱلْبَلَابِلِ صَفْوَانْ
فَقَدْ أَصْبَحُوا وَٱللّٰهُ أَوْفَاهُمْ بِهِ
أَبَرَّ بِأَيْمَانٍ وَأَوْفَى بِجِيرَانْ [1]

dans lesquels il faut supprimer la voyelle finale pour la rime; en effet, صفوان est au nominatif, et جيران au génitif. Or, صَفْوَانُ ne peut rimer avec جِيرَانِ, tandis que, si l'on retranche les voyelles finales ُ et ِ, on a صَفْوَانْ et جِيرَانْ (pron. صَفْوَآءنْ et جِيرَآءنْ), qui riment très-bien ensemble. Cela étant, le pied final de chaque vers qui, sans cette suppression, aurait été مفاعيلو ⏑ | – – ⏑ ⏑ | :

⏑ | – – ⏑ ⏑ |

li Saf..wā..nôu –

Bi..djî..rā..nî –

[1] Dans l'édition d'Ahlwardt, ce second vers est séparé du premier par deux autres vers; de plus, Ahlwardt substitue les variantes رهط,

devient مَفَاعِيلْ, dès qu'on retranche les voyelles finales :

⏑ | ⏑ ‒ ⏑ ⏑ |

li Saf..wā..ān –

Bi..djī...rā..ān –

Le schema des deux vers précités est donc, exprimé en noms techniques arabes :

فَعُلُنْ مفاعيلن فَعُلُ مفاعلن
فَعُلُ مفاعيلن فعولُ مفاعيلْ
فَعُلُنْ مفاعيلن فعُلُنْ مفاعلن
فَعُلُ مفاعيلن فَعُلُنْ مفاعيل

En notation métrique :

⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ | – – ⏑ | ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑

⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ | – – ⏑ | ⏑ | – ⏑ | ⏑ | – ⏑ ⏑ ||

⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ | – – ⏑ | ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑

⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ | – – ⏑ | ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ | – ⏑ ⏑ ||

à اهله (premier hémistiche) et اصفامم à اوفامم (premier hémistiche du second vers). Cf. *The Divans of the six ancient Arabic poets*, etc., p. ١٤١.

La transcription de Freytag est la suivante :

⏑ – ⏑ | ⏑ – – – | ⏑ – ⏑ | ⏑ – ⏑ – |
⏑ – ⏑ | ⏑ – – – | ⏑ – ⏑ | ⏑ – — ||
⏑ – – | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – ⏑ – |
⏑ – ⏑ | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – — ||[1]

Remarque. Dans ces deux vers, nous rencontrons quatre fois la variante فَعُلْ ou فعولُ, dont la dernière syllabe doit recevoir l'ictus prosodique et s'allonger. Chaque fois, conformément à la règle énoncée livre I, § 6, cette syllabe se trouve placée devant deux autres syllabes mues. Premier vers, premier hémistiche, le رِ de الغوير est devant وَ أُ de وَأُهْلِهِ; deuxième hémistiche, le عَ de أُسْعَدَ est devant دَ فِى = دَ فِىْ; *ibid.* le بِ de البلابِلِ est devant لِ صَ (البلابِلِ صَفْوان). — Deuxième vers, deuxième hémistiche, le رَ de أُبْرَّ est devant بِأُ de بِأُيْمان.

Dans toutes ces variétés, on peut substituer aux pieds فعولن ou فَعُلُنْ et مفاعيلن les variantes فعولُ ou فَعُلُّ (nous en avons vu plusieurs exemples), مفاعلن, ailleurs qu'à la fin du premier hémistiche de chaque

[1] Freytag reconnaissait que dans les syllabes contenant deux quiescentes dont la première est une lettre de prolongation, la longue devait avoir une durée exceptionnelle, qu'il représentait vaguement par un long trait.

vers, et enfin مفاعيلُ | ⌒ ⌒ — — | ‿, avec un silence à la suite de la syllabe لُ frappée de l'ictus prosodique.

Exemple de مفاعلن pour مفاعيلن ailleurs qu'à la fin du premier hémistiche.

فَإِنْ تَشْكُرُوا لِي تَشْكُرُوا لِيَ نِعْمَةً
وَإِنْ تَكْفُرُوا فَلَا أُكَلِّفُكُمْ شُكْرِي

Ce vers en notation arabe s'exprime par les mots suivants :

فَعَلُنْ مفاعيلن فعولن مفاعِلُنْ
فَعَلُنْ مفاعلن فعولُ مفاعيلو

qui montrent que, dans le second hémistiche, le pied usuel مفاعيلن | ⌒ ‿ — — | ‿ est remplacé par l'équivalent مفاعلن | ⌒ ‿ ‿ ‿ | ‿.

Le premier hémistiche de ce vers est très-intéressant, car il nous offre une forme qui tient le milieu entre فعولن | ⌒ ‿ — — | ‿ et فعولُ | ⌒ ⌒ — — | ‿, laquelle apporte une preuve nouvelle à l'appui de l'existence d'un ictus prosodique sur le لُ de فعولُ. En effet, le mot avant-dernier لِي *li* « à moi » devient pour les exigences métriques لِيَ. Or, il est certain que لِيَ se prononçait non pas لِيَ *liă*, mais لِيَ *li'a*, en conservant la prononciation usuelle de لِي et en le faisant

suivre d'un *a*; de sorte que لِي, naturellement pourvu de l'ictus, forme la syllabe sous-forte لِي de l'avant-dernier pied, et que la voyelle euphonique *a* commence le dernier pied : مفاعلن (كُرُوا لِي | ءَنِعْمَةً). Mais nous parvenons au même résultat en considérant لِيَ comme deux syllabes brèves et en appliquant la règle énoncée livre I, § 6. Car les mots كُرُوا لِيَ نِعْمَةً forment alors فعولُ مفاعلن, et la syllabe supposée brève لِ, se trouvant placée devant deux autres syllabes mues يَ نِ, reçoit un ictus prosodique. Suivant donc que nous admettons que لِيَ se prononce لِيءَ ou لِيَ, nous parvenons aux deux notations suivantes, équivalentes entre elles, pour le premier hémistiche du vers en question :

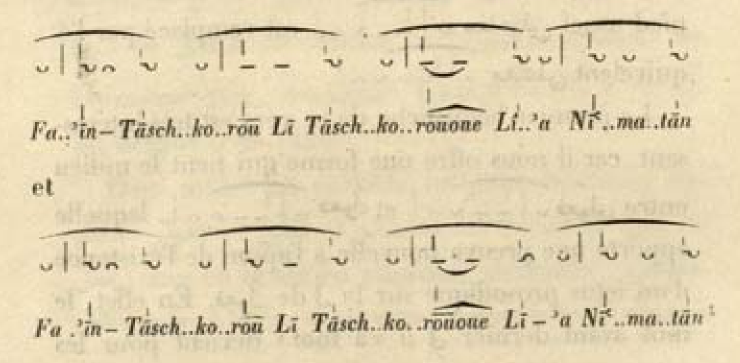

[1] Il ne faut pas s'étonner si dans le même hémistiche le même mot لِي a pour durée tantôt une longue et demie, tantôt une longue; c'est que dans un cas il reçoit l'ictus et dans l'autre il en est privé. Quant à l'ou final de تشكروا, il dure deux longues lorsqu'il doit rem-

Dans le premier cas, *Li* est égale à une longue et demie, dans le second cas à une longue suivie d'un silence équivalent à une brève.

Exemple de مفاعيلُ substitué à مفاعيلن.

Hém. فَعَيْنَاكَ لِلْبَيْنِ تَجُودَانِ بِٱلدَّمْعِ

فَعُلُنْ مفاعيلُ فعولن مفاعيلو

Les mots كَ لِلْبَيْنِ forment مفاعيلُ. Mais la dernière syllabe نِ est placée devant deux autres syllabes mues تَجُ de تَجُودَانِ = تَجُوْدَان; par conséquent, de même que le لُ de فعولُ, elle reçoit un ictus prosodique et s'allonge.

Schema métrique.

⏑ | ⏑ ∧ ⏑ ⏑   ⏑ | – – ∧   ⏑ | – – ⏑   ⏑ | – – ⏑ ∧ ‖

Transcription de Freytag.

⏑ – – | ⏑ – – ⏑ | ⏑ – – | ⏑ – – – |

Pour terminer ce qui est relatif au *Ṭawil*, citons

plir une demi-mesure (temps fort et temps faible), et une longue seulement (ou plutôt une longue et $\frac{1}{2}$, cf. p. 109 et suiv.) quand il ne doit remplir que le temps fort, comme cela a lieu dans le premier تشكروا. C'est d'ailleurs pour les mêmes raisons que le *ou* de فعولن dure deux longues, tandis que l'*a* de مفاعلن ne dure qu'une longue et demie, et celui de مفاعَلَتُنْ qu'une longue (dans la notation simplifiée).

encore quelques exemples du pied initial فعولن avec ses variantes فَعَلَّنْ , فَعُولُ , فَعُلْ , devenant (فَ)عولن , (فَ)عُلَّنْ , (فَ)عُلْ , (فَ)عُولُ , par la suppression de la première syllabe. (Cf. livre I, § 8.)

Hémist. لا تنكحنّ الدهرَ ما عشتَ أيّما

La mesure en est :

(فَ)عولن مفاعيلن فعولن مفاعلن

et en notation métrique :

Transcription de Freytag.

– – | ᴗ – – – | ᴗ – – | ᴗ – ᴗ –

Comme je l'ai fait observer, lorsqu'on scande un vers pareil, il faut mentalement prononcer une syllabe brève quelconque en tête de l'hémistiche. Dans ma notation, un silence représente la syllabe absente.

Autre exemple.

• Hémist. لَسْتُ بِمُضْطَرٍّ وَلَا ذِي ضَرَاعَةٍ

La mesure en pieds arabes est :

(فَ)عُلْ مفاعيلن فعولن مفاعلن

et en notation métrique :

⏜ | ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ | ⏑ | – – ⏑ | ⏑ | – ⏑ ⏑ | ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ |

Transcription de Freytag.

– ⏑ | ⏑ – – – | ⏑ – – | ⏑ – ⏑ – |

Dans cet exemple la syllabe تُ de لَسْتُ=(فَ)عُلْ, qui doit recevoir un ictus prosodique, est suivie, conformément à la règle tant de fois rappelée, de deux autres syllabes mues عُضِ (de عُضْطُرِ).

§ 5. Madid et ses variétés.

Ce mètre se compose normalement de deux hémistiches comprenant chacun deux فاعلاتن séparés par un فاعلن :

1^{er} hém. فاعلاتن فاعلن فاعلاتن

2^e hém. فاعلاتن فاعلن فاعلاتن

Sa notation métrique est donc :

| ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ – – |
| ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ – – |

Mais le plus souvent le dernier pied du vers devient فاعلاتو | ⏑ ⏑ – ⌢ | pour marquer la pause.

Transcription de Freytag.

– ⏑ – – | – ⏑ – | – ⏑ – – |
– ⏑ – – | – ⏑ – | – ⏑ – – |

Dans ce mètre, le dernier pied du premier hémistiche se présente sous trois formes et le dernier pied du second hémistiche sous six formes. Le *Madîd* a donc trois *ʿaroûḍh* et six *ḍharb*.

Première variété (1er *ʿaroûḍh* et 1er *ḍharb*).

Le dernier pied du premier hémistiche et celui du second hémistiche sont فاعلاتن (فاعلاتى à la fin du vers). Le schema de cette variété est celui que je viens de noter plus haut.

Exemple.

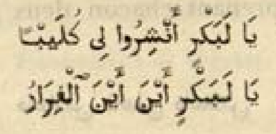

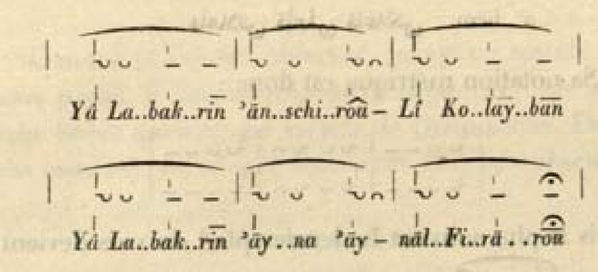

Remarque. Comme le mot *ʾanschiroû* du premier hémistiche se termine par une voyelle, et comme cette voyelle peut se prolonger jusqu'à la barre de mesure (la syllabe suivante devant commencer une

nouvelle mesure), il est encore permis de noter *'ans-chirôu* :

| ⏑ ⏑ — ⏑ — |

'ân. . schi. . rôuoue

En supposant donc que les anciens Arabes tantôt aient prolongé le son de la voyelle jusqu'à la mesure suivante et tantôt ne lui aient attribué que la durée d'une longue et demie, nous obtenons pour le pied فاعلن une nouvelle variante فاعلو | ⏑ ⏑ ⏑ — — |.

La notation rigoureuse de *Yâ Labakrin* serait :

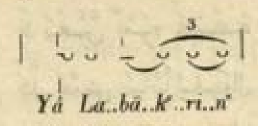

les articulations *kᵉ*, *ri* et *nᵉ* valant chacune un tiers de longue. Pour simplifier, je fais de *bak* tout entier une longue (cette syllabe fermée vaut en réalité une longue $\frac{1}{3}$) et de la syllabe fermée *rin* une longue (elle n'en vaut que $\frac{2}{3}$). C'est de la même façon que je suis arrivé pour le pied فاعلاتن à la notation | ⏑ ⏑ ⏑ — — |. Cf. livre I, § 2.

La voyelle *ou* du dernier mot du vers s'allonge *ad libitum*.

Deuxième variété (2ᵉ *aroûḍh*, 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ *ḍharb*).

Cette variété est caractérisée par la substitution, à la fin du premier hémistiche, de فاعلن | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ |

ou فاعلو | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | à فاعلاتن | ⏑ ⏑ — — |. Cette substitution s'explique par l'équivalence des pieds فاعلن, فاعلو et فاعلاتن. A la fin du second hémistiche, trois variantes peuvent être employées : 1° فاعلاتْ = فاعلاءْتْ | ⏑ ⏑ — — |; 2° فاعلو | ⏑ ⏑ ⏑ ⌃ | ou فاعلن | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⌃ |; 3° فآلو | ⏑ ⌃ — — |. Ces variantes équivalent toutes à فاعلاتن | ⏑ ⏑ — — |.

Exemple du 2° *ʿaroûdh* avec le 2° *dharb*.

لَا يَغُرَّنَّ آمْرَءً عَيْشُهُ

كُلُّ عَيْشٍ صَائِرٌ لِلزَّوَالْ

Notation arabe.

فاعلاتن فاعلن فاعلو

فاعلاتن فاعلن فاعلاءْتْ

Notation métrique.

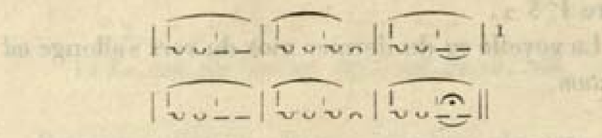

[1] On peut aussi admettre que le ة de عَيْشُهُ dure seulement une longue et demie, et alors la notation du dernier pied est :

فاعلن = | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⌃ |

Transcription de Freytag.

— ◡ — — | — ◡ — | — ◡ — |
— ◡ — — | — ◡ — | — ◡ — |

Remarque. Le dernier mot لِلزَّوَالْ se prononce للزَّوَاءَلْ = فاعلاءتْ. Si sa voyelle finale avait été conservée, on aurait eu le pied équivalent فاعلاتو.

| ◡ ◡ — — |

Līz. . za. . wā. . lī

Dans ce *ḍharb*, le dernier pied du premier hémistiche peut rimer avec celui du second hémistiche, c'est-à-dire affecter aussi la forme فاعلاءتْ.

Exemple du 2ᵉ *ʿaroûḍh* avec le 3ᵉ *ḍharb*.

Le dernier pied du premier hémistiche est فاعلن; le dernier pied du deuxième hémistiche فاعلن ou plus souvent فاعلو, pour la pause.

اِعْلَمُوا أَنِّي لَكُمْ حَافِظٌ
شَاهِدًا مَا كُنْتُ أَوْ غَائِبًا

Notation arabe.

فاعلاتن فاعلن فاعلن
فاعلاتن فاعلن فاعلو

Notation métrique.

| ⏑ ⏑ — — | ⏑ ⏑ ⏑ ^ | ⏑ ⏑ ⏑ ^ |

| ⏑ ⏑ — — | ⏑ ⏑ ⏑ ^ | ⏑ ⏑ ⏑ ^ |

Transcription de Freytag.

— ⏑ — — | — ⏑ — | — ⏑ — |

— ⏑ — — | — ⏑ — | — ⏑ — |

Remarque. On peut faire rimer les deux hémistiches de cette espèce, et alors le *ʿaroûḍh* et le *ḍharb* sont tous deux soit فاعلن, soit فاعلو, suivant que la rime se termine par une consonne forte *djezmée* ou par une voyelle suivie d'une consonne faible *djezmée*, آ, وْ ou يْ.

Exemple du 2ᵉ *ʿaroûḍh* avec le 4ᵉ *ḍharb*.

Le dernier pied du premier hémistiche est فاعِلن; le dernier pied du deuxième hémistiche est فَاَلُو | ⏑ ⏑ ^ |.

إِنَّمَا ٱلذَّلْفَاءُ يَاقُوتَةٌ

أُخْرِجَتْ مِنْ كِيسِ دِهْقَانِ

Notation arabe.

فاعلاتن (فاعلن ou فاعلو) فاعلن

فاعلاتن فاعلن فَاَلُو

Notation métrique.

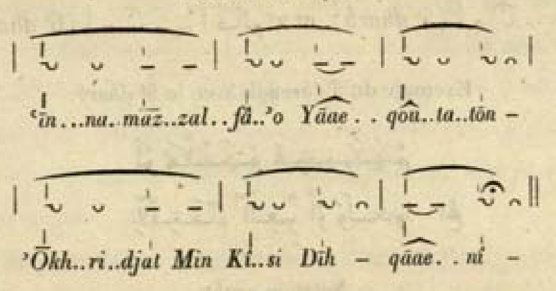

Notation usuelle.

— ᴗ — — | — ᴗ — | — ᴗ — |
— ᴗ — — | — ᴗ — | — — |

Remarque. Si dans le mot ياقوتة on n'attribue à يَا que la valeur d'une longue et demie, le premier hémistiche a pour notation :

Fā..ʿi..lā..ton Fā..ʿi..lōn – Fā..ʿi..lōn –

On peut faire rimer les deux hémistiches de cette espèce, et alors le *ʿaroûḍh* devient فَآلُو comme le *ḍharb*.

Troisième variété (3ᵉ *ʿaroûḍh*, 5ᵉ et 6ᵉ *ḍharb*).

Le dernier pied du premier hémistiche est فَعِلُنْ | ᴗ ᴗ ᴗ |; le dernier pied du deuxième hémistiche

est 1° فَعِلُنْ ou plus souvent, pour la pause, فَعِلُو
| ⌒ ⌣ ⌣ ⌒ | (5ᵉ *ḍharb*), et 2° فَالُو | ⌒ ⌒ ⌣ – | (6ᵉ *ḍharb*).

Exemple du 3ᵉ ʿ*aroûḍh* avec le 5ᵉ *ḍharb*.

لَوْ تَمَلَّتْهُمْ عَشِيرَتُهُمْ
لِاقْتِنَاءِ الْعِزِّ أَوْ وَلَدُوا الخ

Notation arabe.

فاعلاتن { فاعلو ou فاعلن } فَعِلُنْ

فاعلاتن فاعلن فَعْلُو

Notation métrique.

| ⌣ ⌣ – – | ⌣ ⌣ – – ou ⌣ ⌣ ⌣ ⌒ | ⌒ ⌣ ⌣ ⌒ |
| ⌣ ⌣ – – | ⌣ ⌣ ⌣ ⌒ | ⌒ ⌣ ⌣ ⌒ |

Notation usuelle.

– ⌣ – – | – ⌣ – | ⌣ ⌣ – |
– ⌣ – – | – ⌣ – | ⌣ ⌣ – |

Remarques. Dans ce vers les syllabes رَتُهُمْ, qui terminent le premier hémistiche, forment le pied

فَعِلُنْ, et la syllabe brève رَ doit recevoir un ictus prosodique. Aussi est-elle placée devant les deux autres syllabes mues : تُهُ de تُهُمْ. — A la fin du second hémistiche, وَلَدُوا = وَلَدُوْ reçoit l'ictus sur وَ en sa qualité de troisième personne du prétérit; et d'ailleurs وَ est également placé devant deux autres syllabes mues : لَدُ.

On peut faire rimer les deux hémistiches, et alors le ʿaroûḍh et le ḍharb sont tous deux soit فَعِلُنْ soit فَعِلُو, suivant que la rime finit par une consonne forte *djezmée* ou par une voyelle (suivie de ا, de وْ ou de یْ).

Exemple du 3ᵉ ʿ*aroûḍh* avec le 6ᵉ *ḍharb*.

Le dernier pied du premier hémistiche est فَعِلُنْ ou فَعِلّو; le dernier du deuxième hémistiche est فَآلُو | ⏑–⏑ ⏑ ⌒ |.

رُبَّ نَارٍ بِتُّ أُوقِدُهَا

تَقْضِمُ ٱلْهِنْدِيَّ وَٱلْغَارَا

Notation arabe.

فاعلاتن { فاعلّو ou فاعلن } { فعِلّو ou فعِلُنْ }

فاعلاتن فاعلن فَآلُو

Notation métrique.

Rŏb.. ha Nā .rin Bīt.. to ʾououe ou ʾou — | .. qī–do .. hāae ou .. hâ —

Tăq..ḍhi.. mōl..hīn.. dīy..ya Wāl — Ghāae ..ra —

Notation usuelle.

— ◡ — — | — ◡ — | ◡ ◡ — |
— ◡ — — | — ◡ — | — — |

Remarque. Dans le dernier mot du premier hémistiche, أُوقِدُهَا, la syllabe brève قِ, qui reçoit l'ictus prosodique et devient longue, est régulièrement suivie de deux autres syllabes mues دُهَا.

Modifications qui affectent le premier et le deuxième pied de chaque hémistiche.

Dans toutes ces variétés, on peut substituer, ailleurs qu'à la fin des hémistiches, des variantes aux pieds dits primitifs. Au pied فاعلن, on peut substituer l'équivalent فَعِلُنْ; au pied فاعلاتن, ses équivalents

فَعِلَاتُنْ , فَاعِلَاتُ , فَعِلَاتُ. Conf. le tableau, livre I, fin du § 6.

Exemple des variantes فَعِلُنْ et فَعِلَاتُنْ.

2e hém. لَعَتِيلًا دَمُهُ لَا يُطَلّْ

فَعِلَاتُنْ فَعِلُنْ فَاعِلَاتُو

Notation métrique.

| ⏑ ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ – ⏑ |

Notation usuelle.

⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ – | – ⏑ – – |

Remarque. La syllabe لَ de لَعَتِيلًا = لَعَتِيلًا et la syllabe دَ de دَمُهُ = دَمُهُوْ s'allongent parce qu'elles reçoivent un ictus prosodique; toutes deux se conforment à la règle qui veut qu'elles précèdent deux autres syllabes mues.

Exemple de la variante فَاعِلَاتُ.

1er hém. أَنْ يَزَالَ قَوْمُنَا صَالِحِينَ

Notation arabe.

فَاعِلَاتُ | فَاعِلُو ou فَاعِلُنْ | فَاعِلَاتُ

Notation métrique.

| ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ |

'*ân Ya..zâ..la Qâw..mo* ..*nâae* ou ..*nâ* — *Ṣâ..li..hî..na*

Notation usuelle.

— ⏑ — ⏑ | — ⏑ — | — ⏑ — ⏑ |

Remarque. On voit que la brève لَ de يَزَالَ qui doit rester brève n'est pas suivie de deux syllabes mues, mais d'une seulement : قَ de قَوْمَنَا. Il en est de même du نَ du صَالِحِينَ, car le deuxième hémistiche du vers dont j'ai cité le premier hémistiche commence par آمِنِينَ = ءَامِنِينَ (cf. *Darst. der arab. Versk.* p. 189), de sorte que le نَ de صالحين précède une seule syllabe mue أ de آمنين.

Exemple de la variante فَعِلَاتُ.

لَيْتَ شِعْرِى هَلْ لَنَا ذَاتَ يَوْمٍ
بِجُنُوبٍ فَارِغٍ مِنْ تَلَاقِ

La notation arabe du deuxième hémistiche est :

فَعِلَاتُ فاعلن فاعلاتن

Notation métrique.

| ⌒ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ | ⏑ ⏑ – 𝄐 ||

Bī–djo..nôû..bi Fâ..ri..ʿin– Mīn Ta..lā..qi

Notation usuelle.

⏑ ⏑ – ⏑ | – ⏑ – | – ⏑ – – |

Remarque. Dans le premier mot بِجُنُوبِ = بِجُنْوبِ, le premier بِ doit recevoir un ictus prosodique et s'allonger; aussi est-il suivi de deux syllabes mues : جُنُ. Au contraire, le dernier بِ doit rester bref; aussi n'est-il suivi que d'une syllabe mue فَ de فَارِعٍ = فَاْرِعٍ.

§ 6. Basiṭ et ses variétés.

Le *Basiṭ* dit normal se compose des pieds مستفعلن et فاعلن répétés deux fois, et alternativement, par hémistiche. En voici donc le schema :

Notation arabe.

1^er hém. مستفعلن فاعلن مستفعلن فاعلن

2^e hém. مستفعلن فاعلن مستفعلن فاعلن

La mesure de مُسْتَفْعِلُنْ isolé est – | ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ |. Dans le *Basiṭ*, *Mostāfʿilōn* conserve cette notation, car le pied qui le suit, فاعلن, commence par le temps fort,

de sorte qu'aucune syllabe faible ne vient se placer à la fin de la mesure de *Mostáf'ilôn*. Au contraire, فاعلن, au milieu du vers, prend la notation | ⏑ ⏑ – ◦ |, car il est alors suivi de *Mostáf'ilôn* dont la syllabe composée *Mos* vient remplacer le silence ◦ à la fin de فاعلن (cf. livre I, § 2). فاعلن ne reste | ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ | qu'à la fin du vers (et devant une variante de مستفعلن commençant par une seule syllabe brève), et il y est d'ailleurs le plus souvent remplacé par فاعلو | ⏑ ⏑ 𝄐 ⌒ |, pour la pause.

Voici donc la notation métrique du *Basîṭ* normal :

– | ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ | ⏑ ⏑ –

– | ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ | ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ ‖
⏑ ⏑ 𝄐 ⌒

Notation usuelle.

– – ⏑ – | – ⏑ – | – – ⏑ – | – ⏑ – |
– – ⏑ – | – ⏑ – | – – ⏑ – | – ⏑ – |

Le *Basîṭ* admet trois variantes dans le dernier pied du premier hémistiche et six variantes dans le dernier pied du deuxième hémistiche. Il a ainsi trois *'aroûḍh* et six *ḍharb*.

Première variété (1er *'aroûḍh*, 1er et 2e *ḍharb*).

Dans cette variété, le dernier pied du premier

hémistiche est فعلن |ˈ⌒ ᴗ – ∘|, au lieu de فاعلن |ˈ ᴗ ᴗ – ∘|; le dernier pied du deuxième hémistiche est : 1° فـعـلـن |ˈ⌒ ᴗ ᴗ ⌒| (pied final) ou فَعِلُو |ˈ⌒ ᴗ ⌒ ⌒| pour la pause, et 2° فَالُنْ |ˈ – ᴗ ⌒| ou فَالُو |ˈ – ⌒ ⌒|.

Exemple du 1ᵉʳ ʿaroûdh avec le 1ᵉʳ dharb.

وَافَتْهُمْ فِي آخْتِلَافٍ مِنْ زَمَانِكُمْ
وَآلْبَدْرِ فِي آلْوَهْنِ مِثْلُ آلْبَدْرِ فِي آلسَّحَرِ

Notation arabe.

مستفعلن فاعلن مستفعلن فَعِلُنْ
مستفعلن فاعلن مستفعلن فَعِلُو

Notation métrique.

Notation de Freytag.

– – ᴗ – | – ᴗ – | – – ᴗ – | ᴗ ᴗ – |
– – ᴗ – | – ᴗ – | – – ᴗ – | ᴗ ᴗ – |

Remarques. Dans le premier hémistiche, les syllabes فِي مِنْ زَمَا forment le pied مستفعلن. Or comme

la dernière syllabe مَا contient une lettre de prolongation, cette syllabe مَا peut se prolonger jusqu'à la mesure suivante بِكُم. On prononcera donc à volonté, en attribuant à مَا soit la durée d'une longue et demie, soit la durée de deux longues :

– | ˘ ˘ ˘ ˆ | ˆ ˘ –

fin Min Za..mâ – ni – ko..mou

ou bien :

– | ˘ ˘ ‿ | ˆ ˘ –

fin Min Za..mâae . . ni – ko..mou

Dans ce dernier cas, nous avons à constater pour مستفعلن une nouvelle variante مستفعلو – مستفعلو = – | ˘ ˘ ˘ | .

Les syllabes بِكُمُو = بِكُم forment le pied فَعِلُنْ ; la syllabe brève بِ devient longue, parce qu'elle reçoit l'ictus prosodique : elle est placée, effectivement, devant deux autres syllabes mues كُم. — Le مُو de كُمُو = كُم est restreint à la durée d'une longue par la syllabe fermée *wal* de وَالْبَدْرُ, laquelle commence l'hémistiche suivant, mais en réalité termine la mesure à laquelle appartient بِكُم. Je rappelle que la notation rigoureuse de مُوّ serait une longue et un tiers.

Dans le second hémistiche, تَحَرِى = تَحَرُ forme le pied فَعِلُو. La syllabe سَ reçoit l'ictus par sa forme

grammaticale même (cf. livre I, § 5), et d'ailleurs elle est placée devant deux autres syllabes mues حَرِ. Le *i* final se prolonge *ad libitum* pour marquer la pause.

Exemple du 1ᵉʳ *ʿaroûdh* avec le 2ᵉ *dharb*.

ٱلْحَمْدُ وَٱلْمَجْدُ مُحْتَلَّانِ قُبَّتَهُ
وَٱلرَّغْبُ وَٱلرَّهْبُ مَوْجُودَانِ فِي نَابِهْ

Notation arabe.

مستفعلن فاعلن مستفعلن فَعِلُنْ
مستفعلن فاعلن مستفعلن فَآلُنْ

Notation métrique.

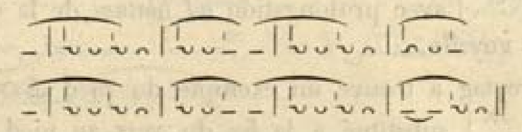

Notation de Freytag.

— — ⏑ — | — ⏑ — | — — ⏑ — | ⏑ ⏑ — |
— — ⏑ — | — ⏑ — | — — ⏑ — | — — |

Remarques. Dans le premier hémistiche, la brève بَ de قُبْبَتَهُوْ=قُبَّتَهُ, qui doit recevoir un ictus prosodique, est placée devant deux autres syllabes mues تَهُ.

A la fin du second hémistiche, نَابِهْ forme le pied

فَاْلُن | ⏑͜⏑ ⌣ ⌒ |. La syllabe نَ de نابِهْ recevant l'ictus fort, et la syllabe بِ, l'ictus sous-fort, et deux ictus ne pouvant exister dans un mot sans être séparés par un temps faible, cela prouve que نَا dure un temps fort et un temps faible | ⏑͜⏑. On observera que نَابِهْ est pour نَابِهِ *Nâbihi;* la suppression de la voyelle finale, pour la rime, a amené le transfert de l'ictus sur la syllabe précédente *bi,* qui, de brève qu'elle était, devient longue.

Exemple du *dharb* فَاْلُو.

2ᵉ hém. بَنُو ٱللَّقِيطَةِ مِنْ ذُهْلِ بْنِ شَيْبَانَا

Les dernières syllabes بَانَا forment le pied final | ⏑͜⏑ ⌣ ⌒ | avec prolongation *ad libitum* de la dernière voyelle.

Freytag a trouvé un exemple du pied فَعَّلَاتْ | ⏑͜⏑ ⌣ ⌒ | substitué à la fin du vers au pied فَاْلُو | ⏑͜⏑ ⌣ ⌒ |: les deux formes s'équivalent.

Deuxième variété (2ᵉ *ʿaroûdh*, 3ᵉ, 4ᵉ et 5ᵉ *dharb*).

Cette variété forme en quelque sorte un mètre à part, car son schema normal ne comprend plus que trois pieds par hémistiche, au lieu de quatre; ces pieds sont disposés comme il suit :

1ᵉʳ hém. مستفعلن فاعلن مستفعلن

2ᵉ hém. مستفعلن فاعلن مستفعلن

Le dernier مستفعلن du premier hémistiche se trouve alors précéder un autre مستفعلن (le premier du second hémistiche), et, par conséquent, sa notation est celle de مستفعلن médial suivi d'un pied commençant par une syllabe composée faible (cf. livre I, § 2), à savoir — | | ⏑ ⏑ — ο |.

Notation métrique.

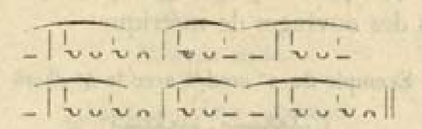

Le dernier pied du deuxième hémistiche admet, comme je l'ai dit, trois variantes : ١° مستفعلاتْ — | | ⏑ ⏑ — — |; 2° مستفعلن — | | ⏑ ⏑ ⏑ ^ |, ou, pour la pause, مستفعلو — | | ⏑ ⏑ ⏑ ^ |, et 3° مُسْتَالن — | | — ⏑ ^ | ou مُسْتَالو — | | — ⏑ ^ |.

Exemple du 2° ʿaroûḍh avec le 3° ḍharb (مستفعلاتْ).

إِنَّا ذَمَمْنَا عَلَى مَا خَيَّلَتْ

سَعْدَ بْنَ زَيْدٍ وَعَمْرًا مِنْ تَمِمْ

Notation arabe.

مستفعلن فاعلن مستفعلن

مستفعلن فاعلن مستفعلاتْ

Notation métrique.

Remarques. Les dernières syllabes du vers دًا مِنْ تَمِيمْ se prononcent زَنْ مِنْ تَمِيمْ = مستفعلاتْ. Ce *ḍharb* est peu employé. Freytag n'en a trouvé d'exemple que dans des ouvrages de métrique.

Exemple du 2ᵉ *aroûḍh* avec le 4ᵉ *ḍharb*

(مستفعلن ، مستفعلو).

مَا ذَا وُقُوفِي عَلَى رَبْعٍ خَلَا

مُخْلَوْلِقٍ دَارِسٍ مُسْتَعْجِمِ

Notation arabe.

فاعلن مستفعلن { مستفعلن ou مستفعلو }

مستفعلن فاعلن مُسْتَفْعِلُو

Notation métrique.

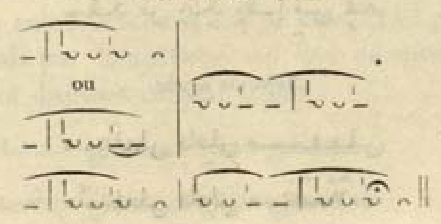

Remarque. Les premières syllabes du vers مَا ذَا وُقُو forment le pied – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ∩ | ou – | ⏑ ⏑ ⏑ ‿ | à volonté; cf. p. 135, *remarques*.

Exemple du 2ᵉ ʿ*aroûḍh* avec le 5ᵉ *ḍharb* (مستَآلُو، مستآلن).

سِيرُوا مَعًا إِنَّمَا مِيعَادُكُمْ
يَوْمَ ٱلثَّلَثَآءِ بَطْنُ ٱلْوَادِى

Notation arabe.

مستفعلن فاعلن مستفعلن

(مستفعلن ou مستفعلُن) فاعلن مستآلُو

Notation métrique.

– | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ∩ | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ –

– | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ∩ | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ‿ ⏑ ∩ ||
ou
– | ⏑ ⏑ ⏑ ‿

Remarques. Au commencement du deuxième hémistiche, يَوْمَ ٱلثَّلَا peut se prononcer à volonté – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ∩ |, en attribuant la durée d'une longue et demie à la syllabe لَا = ٨, ou – | ⏑ ⏑ ⏑ ‿ |, en

attribuant à cette syllabe la durée de deux longues. (Cf. ci-dessus, et p. 135, *remarques*.)

A la fin du deuxième hémistiche, نُ ٱلْوَادِى forme le pied مستَآلِو — | ‿ ‿ ⌒ ⌒ |, qu'on appelle aussi مفعولو.

Troisième variété (3e *'aroûdh*, 6e *dharb*).

Dans cette variété, qui se rattache étroitement à la deuxième, on emploie comme dernier pied du premier hémistiche la forme مفعولن = مُسْتَآلن — | ‿ ‿ ‿ ⌒ |, en remplacement de مستفعلن — | ‿ ‿ ‿ ‿ ⌒ |, et comme dernier pied du deuxième hémistiche مُسْتَآلُن = مفعولن — | ‿ ‿ ‿ ⌒ |, ou, pour la pause, مُسْتَآلُو = مفعولُو — | ‿ ‿ ⌒ ⌒ |. Toutefois, مفعولن et مفعولو sont eux-mêmes généralement remplacés par les variantes مُتَآلن ‿ | ‿ ‿ ‿ ⌒ | et مُتَآلُو ‿ | ‿ ‿ ⌒ ⌒ |, qu'on peut appeler encore فعولن et فَعولُو (cf. livre I, § 7). — Comme le dernier pied du premier hémistiche est immédiatement suivi d'une syllabe fermée faible (*Mos* du *Mostáf'ilôn* suivant), sa notation devient — | ‿ ‿ — ○ |, de même que plus haut مستفعلن — | ‿ ‿ ‿ ⌒ | est devenu — | ‿ ‿ — ○ |. Quand, dans le premier hémistiche, le pied مُتَآلن

⏑ | | – ⏑ – | ⌒ ⏑ ⏑ | remplace مُسْتَـآلن, il se note ⏑ | | – – – ⏑ ° | ,
également comme étant suivi d'une syllabe fermée.

Exemple de مفعولن et مفعولو.

مَا هَيَّجَ ٱلشَّوْقَ مِنْ أَطْلَالِ

أَضْحَتْ قِفَارًا كَوَحْيِ ٱلْوَاحِي .

Notation arabe.

مستفعلن فاعلن مفعولن

مستفعلن ou مستفعلو | فاعلن مفعولو

Notation métrique.

– | | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ | | ⏑ ⏑ – – | – | | – – –

– | | ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ ou – | | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ – – | – – ⏑ ⌒ |

Notation de Freytag.

– – ⏑ – | – ⏑ – | – – – |
– – ⏑ – | – ⏑ – | – – – |

Remarque. Au commencement du second hémis-

tiche, أَضْحَتْ قِفَا forme à volonté مـسـتـفـعـلـن

– | ᴗ ᴗ ᴗ ᴗ ᴖ | ou مستفعلو – | ᴗ ᴗ – – |. Voyez à ce propos p. 135, *remarques*.

Exemple de مُتَآلِن et مُتَآلُو = فعُولن et فعُولو.

لِلّٰهِ أَيَّامُنَا ٱلْمَوَاضِي

لَوْ أَنَّ شَيْئًا مَضَى يَعُودُ

Notation arabe.

مستفعلن فاعلن مُتَآلِن

مستفعلن فاعلن مُتَآلُو

Notation métrique.

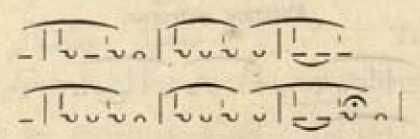

Notation usuelle.

– – ᴗ – | – ᴗ – | ᴗ – – |

– – ᴗ – | – ᴗ – | ᴗ – – |

Remarque. Le pied فاعلن reprend ici dans les deux hémistiches sa notation normale | ᴗ ᴗ ᴗ ᴗ ᴖ |, parce qu'il est suivi d'un pied commençant par une seule syllabe brève (cf. livre I, § 2).

Modifications des pieds مستفعلن et فاعلن ailleurs qu'à la fin de chaque hémistiche.

Dans les trois variétés de *Basiṭ* qui viennent d'être décrites, on observe l'emploi de variantes pour le premier, le deuxième et le troisième pied de chaque hémistiche de la première variété, pour le premier et le deuxième pied de chaque hémistiche des deuxième et troisième variétés. Ces variantes sont celles que représente le tableau des pieds (livre I, fin du § 6.). Ainsi, à la place de مُسْتَفْعِلُنْ, on peut rencontrer l'une des trois formes suivantes :

مُسْتَعِلُنْ

مُتَفْعِلُنْ

مُتَعِلُنْ

à la place de فاعلن on peut rencontrer la forme :

فَعِلُنْ

En voici quelques exemples :

يَا غُرَّةَ ٱلْوُزَرَآءِ ٱلسَّادَةِ ٱلْغُرَرِ
فَدَاكَ شَانِيكَ مِنْ جِنٍّ وَمِنْ بَشَرِ

Notation arabe.

مستفعلن فاعلن مستفعِلن فَعِلُن
مُتَفْعِلُنْ فاعلن مستفعلن فَعِلُو

Notation métrique.

ou

Notation usuelle.

– – ⏑ – | – ⏑ – | – – ⏑ – | ⏑ ⏑ – |
⏑ – ⏑ – | – ⏑ – | – – ⏑ – | ⏑ ⏑ – |

Remarques. Dans ce vers, qui appartient à la première variété (1er *ʿaroûḍh* avec le 1er *ḍharb*), le premier pied du deuxième hémistiche est, comme on voit, مُتَفْعِلُن, au lieu du primitif مستفعلن. Ce مُتَـفْـعِـلُـن est susceptible de se prononcer encore مُتَفْعِلُو, parce que sa dernière syllabe contient une

lettre de prolongation. Le فعلن qui le précède a sa notation normale, parce que مُتَفْعلن ou متفعلو commence par une seule brève. Enfin, dans les mots غُرَرْ = غُرَرٌ et بَشَرِ = بَشَرٌ, les syllabes غُ et بَ reçoivent l'ictus en raison de leur forme grammaticale, et, d'ailleurs, seraient-elles brèves, qu'elles s'allongeraient sous l'influence de l'ictus prosodique, en vertu de leur position devant deux autres syllabes mues رَرِ et شَرِ.

Exemple de مُسْتَعِلُنْ.

بَيْنَا ٱلْفَتَى نَاعِمٌ رَاضٍ بِعَيْشَتِهِ
سِيقَ لَهُ مِنْ نَوَادِي ٱلشَّرِ شُؤْبُوبُو

Notation arabe.

فاعلن مستفعلن فَعِلن { مستفعلن ou مستفعلو }

فاعلن مستفعلن فَآلو { مُسْتَعِلن ou مُسْتَعِلو }

Notation métrique.

– | ◡ ◡ ◡ ^ | ◡ ◡ – – | ◡ ◡ ◡ ^ | ^ ◡ –
ou
– | ◡ ◡ – –

– | ^ ◡ ◡ ^ | ◡ ◡ – – | ◡ ◡ ◡ ^ | – – ◡ ^ ||
ou
– | ^ ◡ – –

Notation usuelle.

– – ◡ – | – ◡ – | – – ◡ – | ◡ ◡ – |
– ◡ ◡ – | – ◡ – | – – ◡ – | – – |

Remarques. Les mots سِيقَ لَهُ (لَهُوَ = لَهُ) forment, au commencement du deuxième hémistiche, le pied مستَعِلن. La syllabe قَ devient longue en raison de l'ictus prosodique qu'elle reçoit : elle est, en effet, placée devant deux autres syllabes mues لَهُ. Les deux premiers pieds de chaque hémistiche sont susceptibles d'être prononcés avec une double longue à la fin, parce que leur dernière syllabe contient une lettre de prolongation (le ى de فَتَى, le و virtuel de لَهُ). A la fin du premier hémistiche, les syllabes شَتِهِى = شَتِهِ forment le pied فَعِلُنْ, et la syllabe brève شَ s'allonge en vertu de l'ictus prosodique. De même

que le قَ de سِيقَ لَهُ, elle précède deux syllabes mues لَهُ.

Exemple de مُتَعِلُنْ.

وَمَرَّ دَهْرٌ عَلَى حِمَارِ
وَهَلَكَتْ حَمْرَةُ حِمَارُ

Notation arabe.

مُتَفْعِلُن فاعلن مُتَآلن
مُتَعِلُنْ فاعلن مُتَآلُو

Notation métrique.

Notation de Freytag.

⏑ – ⏑ – | – ⏑ – | ⏑ – – |
⏑ ⏑ ⏑ – | – ⏑ – | ⏑ – – |

Remarques. Les pieds فاعلن des deux hémistiches et le pied مُتَآلن du premier hémistiche ont la notation normale | ⏑ ⏑ ⏑ ^ |, ⏑ | – – ⏑ ^ |, et non la notation | ⏑ ⏑ – ∘ |, ⏑ | – – – ∘ |, parce que tous trois sont suivis d'un pied commençant par une seule brève. Dans le premier mot du deuxième hémistiche, وَهَلَكَتْ, la syllabe هَ reçoit l'ictus prosodique

comme appartenant à un prétérit, troisième personne. Mais ne l'eût-elle pas qu'elle le recevrait comme étant placée devant deux autres syllabes mues لَكَ.

Outre ces modifications, on trouve des exemples de *Basîṭ* dont le dernier pied a été allongé d'une syllabe (au sujet de cette licence, cf. livre I, § 7); seulement la voyelle finale de cette syllabe additionnelle est supprimée, ce qui rend très-légère, en somme, la modification susdite. Au lieu des variantes مُتَفْعِلُنْ, مُسْتَعِلُنْ et مُتَعِلُنْ, on emploie alors les formes مُتَفْعِلَاتْ (pour مُتَفْعِلَاتُنْ), مُسْتَعِلَاتْ (pour مُسْتَعِلَاتُنْ), et مُتَعِلَاتْ (pour مُتَعِلَاتُنْ), sur lesquelles on peut voir le § 7 du livre I.

Par exemple, nous trouvons la forme finale مُتَفْعِلَآءْتْ = مُتَفْعِلَاتْ dans le vers suivant :

قَدْ جَآءَكُمْ أَنَّكُمْ يَوْمًا إِذَا
قَدْ ذُقْتُمُ ٱلْمَوْتَ سَوْفَ تُبْعَثُونْ

Notation arabe.

مستفعلن فاعلن مستفعلن
مستفعلن فاعلن مُتَفْعِلَآءْتْ

Notation métrique.

– | ⏑ ⏑ ⏑ ∩ | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ –
– | ⏑ ⏑ ⏑ ∩ | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ – – ‖

Remarque. نَ تُبْعَثُونْ se prononce نَ تُبْعَثُوونْ.

Le vers suivant contient la forme finale مُسْتَعِلَاتْ = مُسْتَعِلَاءَتْ :

يَا صَاحِ قَدْ أَخْلَقَتْ أَسْمَآءُ مَا
كَانَتْ تُمَنِّيكَ مِنْ طِيبِ وِصَالْ

Notation arabe.

مستفعلن فاعلن مستفعلن
مستفعلن فاعلن مُسْتَعِلَاءَتْ

Notation métrique.

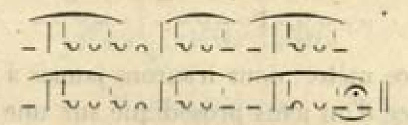

Remarques. La syllabe brève بِ de طِيبِ reçoit l'ictus prosodique et s'allonge en conséquence; elle est placée, comme le veut la règle, devant deux autres syllabes mues وِصَ de وِصَالْ = وِصَالْ. — Le mot وِصَالْ se prononce وِصَاءَلْ.

Freytag cite d'un poëte, très-postérieur à l'islamisme, un vers dans lequel le pied مَفْعُولُنْ – | ⏑́ – ⏑ ^ | remplace فاعلن | ⏑́ ⏑ ⏑ ^ |. On ne saurait considérer cette substitution que comme une faute grave contre la mesure.

§ 7. Wâfir et ses variétés.

Ce mètre se compose normalement du pied مُفَاعَلَتُنْ trois fois répété par hémistiche, ce qui nous fournit le schema suivant :

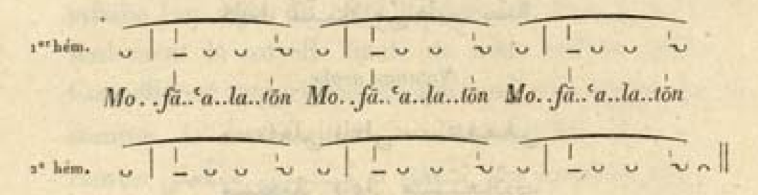

Notation usuelle.

⏑ – ⏑ ⏑ – | ⏑ – ⏑ ⏑ – | ⏑ – ⏑ ⏑ –
⏑ – ⏑ ⏑ – | ⏑ – ⏑ ⏑ – | ⏑ – ⏑ ⏑ –

Dans ce mètre, nous n'aurons jamais à constater la présence d'un ictus prosodique sur une brève au milieu du pied مُفَاعَلَتُنْ, car la syllabe brève عَ, bien que placée devant deux autres syllabes mues, fait partie du temps faible *ʿala*.

Le *Wâfir* admet deux variantes pour le dernier pied du premier hémistiche et trois variantes pour le dernier pied du deuxième hémistiche. Il a donc deux *ʿaroûdh* et trois *dharb*.

Première variété (1er *ʿaroûdh*, 1er *dharb*).

Le dernier pied du premier hémistiche devient فَعُولُنْ ⏑ | | – – ⏑ ⏑ |, ou فَعُلُنْ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ |, variantes qu'on peut nommer مُفَاتُنْ et مُفْعَتُنْ ou مُفَلْتُنْ.

Le dernier pied du deuxième hémistiche devient pareillement مُفَآتُن ou مُفَلْتُنْ, et le plus souvent, pour mieux marquer la pause, مُفَآتُو ou مُفَلْتُو.

Exemple.

وَعَيْشَتِيَ ٱلشَّبَابُ وَلَيْسَ مِنْهَا
صِبَايَ وَلَا ذَوَائِبِيَ ٱلْهِجَانُ

Notation arabe.

مفاعلتن مفاعلتن مُفَلْتُن
مفاعلتن مفاعلَتن مُفَآتو

Notation métrique.

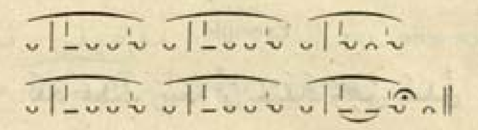

Notation de Freytag.

◡ – ◡ ◡ – | ◡ – ◡ ◡ – | ◡ – – |
◡ – ◡ ◡ – | ◡ – ◡ ◡ – | ◡ – – |

Remarque. Dans ذَوَائِبِيَ ، صِبَايَ ، ٱلشَّبَابُ ، وَعَيْشَتِيَ, les syllabes شَ ، بُ ، يَ ، ئِ, qui précèdent deux autres syllabes mues, restent brèves parce qu'elles correspondent à la syllabe faible عَ de مُفَاعَلَتُن. Si elles rece-

vaient un ictus prosodique, la mesure du vers serait tout autre. On obtiendrait, en effet, un mètre qui n'existe pas dans la prosodie arabe :

فَعُولُ مَفَاعِلُو فَعِلُنْ فَعُلُنْ
فَعُولُ مَفَاعِلُو فَعِلُنْ فَعُولُو

Deuxième variété (2ᵉ *ʿaroûḍh*, 2ᵉ et 3ᵉ *ḍharb*).

Cette variété consiste en ce que chaque hémistiche est formé de deux مفاعَلَتن et non de trois. La première variété n'était pas en usage dans l'ancienne poésie.

2ᵉ *ʿaroûḍh* et 2ᵉ *ḍharb*.

Le dernier pied de chaque hémistiche est مفاعَلَتُنْ.

Exemple.

لَقَدْ عَلِمَتْ رَبِيعَةُ أَنَّ حَبْلَكَ وَاهِنٌ خَلِقُ

Notation arabe.

مفاعَلَتن مفاعَلَتن
مفاعَلَتن مفاعَلَتن

Notation métrique.

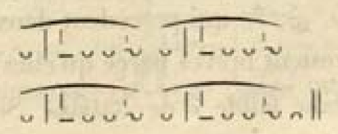

Remarque. Nous avons ici deux exemples de l'ictus d'un mot disparaissant dans le vers, parce que la syllabe qui le porte doit entrer dans un temps faible. Le prétérit عَجِبْتُ, isolé, reçoit l'ictus fort sur la syllabe عَ; le mot خَلِقٌ appartient à la catégorie des mots qui sont accentués fortement sur la première radicale. Cependant, ici, les syllabes fortes عَ et خَ, devant entrer dans le temps faible عَلَ de مُفَاعَلَتُن, perdent leur ictus et s'abrégent. Je reviendrai en détail sur ce point quand je traiterai du rhythme des mots isolés et des modifications que subissent les mots par leur rencontre dans le vers.

2ᵉ *ʿaroûḍh* avec le 3ᵉ *ḍharb.*

Le dernier pied du deuxième hémistiche devient مُفَاعَلَتُنْ = مفاعيلن ◡ | ¦ — — ◡ ◡ | , ou, plus souvent, مفاعَلْتُو ◡ | ¦ — — ◡ ◡ | , pour la pause.

Exemple.

عَجِبْتُ لِمَعْشَرٍ عَدَلُوا

بِمُعْتَمِرٍ أَبَا بِشْرٍ

Notation arabe.

مفاعَلَتن مفاعَلَتن

مفاعَلَتن مفاعَلْتُو

Notation métrique.

Al-Akhfasch cite un vers où le dernier pied du premier hémistiche est مُعَلَتُنْ, et le dernier pied du deuxième hémistiche مُعَلَتُو.
Le voici :

عُـنَـيْـرَةُ أَنْـتِ هَـمِّـي
وَأَنْـتِ ٱلـدَّهْـرَ ذِكْـرِي

Les syllabes ت هَمِّي et رَ ذِكْرِي forment, en effet, les pieds مُعَلَتُو et مُعَلَتُن = فَعُلُو et فَعُلُنْ.

Enfin, les exigences de la rime peuvent amener la suppression de la voyelle finale du pied مُعَاْتُو = فَعُولُو, qui devient ainsi مُعَاْتْ (مُعَاءَتْ) = فَعُولْ (فَعُوءْلْ). Par exemple, l'hémistiche que voici se termine par le mot شَرِيكُ :

فَيَغْضَرُ حِينَ يُبْصِرُهُ شَرِيكُ

et sa mesure est :

Or, comme le vers suivant a pour dernier mot أَبُوكَ, le seul moyen de faire rimer les deux mots, d'après les règles de la poésie arabe, est d'en supprimer la voyelle finale. شَرِيكُ devient donc شَرِيكْ et se prononce شَرِيكْ, ce qui a pour effet de modifier le dernier pied ⏑ | – ⏑ ⏑ ^ | en ⏑ | – – ⏑ ^ |.

Modifications du pied مفاعَلَتن ailleurs qu'à la fin des hémistiches.

Le premier et le deuxième pied de chaque hémistiche, dans la première variété, le premier pied de chaque hémistiche, dans la deuxième variété, peuvent subir différents changements dont le tableau se trouve livre I, § 6, vers la fin. Au lieu du primitif مفاعَلَتن, on trouve fréquemment employée l'une des formes suivantes :

مُفَاعَلْتن ⏑ | – – ⏑ ^ |

مفاعَلْتُ ⏑ | – – ^ ^ |

مُفاعِلُن ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ^ |

En outre, le premier pied du premier vers perd quelquefois sa première syllabe (cf. livre I, § 8). Les quatre variantes مفاعَلَتن, مفاعَلْتن, مفاعَلْتُ et مفاعلن deviennent alors :

(مُ) فاعَلَتن

(مُ) فاعَلْتن

(مُ) فاعَلْتُ

(مُ) فاعِلُن

Exemple de مفاعَلْتن.

C'est la variante la plus fréquente :

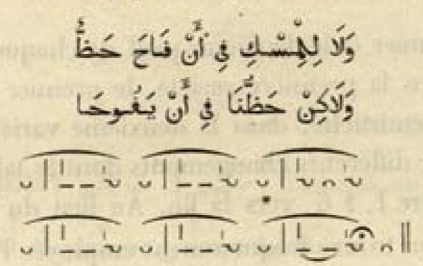

Exemple de مفاعيلُ.

Cette variante est très-rare :

2e hém. فَلَا غِيرَ لَدَيْهِ وَلَا نَكِيرُ

Remarques. La syllabe رَ qui reçoit l'ictus prosodique est dans les conditions voulues; deux syllabes mues la suivent : لَدَ de لَدَيْهِ. — L'affixe هِ est bref dans ce vers (cf. p. 104).

Exemple de مفاعِلن.

Cette variante est très-rare aussi :

مَنَازِلُ لِفَرْتَنَا قِفَارُ
كَأَنَّمَا رُبُوعُهَا سُطُورُ

Exemple de (مُ)فاعَلَتن.

1ʳᵉ hém. لَيْتَ مُبَلِّغًا يَأْتِي بِقَوْلِي

Exemple de (مُ)فاعَلْتن.

1ʳᵉ hém. أَبْلِغْ مَعْقِلًا عَنِّي رَسُولًا

Exemple de (مُ)فاعَلْتُ et de (مُ)فاعلن.

Ces deux variantes sont extrêmement rares :

1ʳᵉ hém. لَوْلَا مَلِكٌ رَؤُفٌ رَحِيمٌ

1er hém. أَنْتَ خَيْرُ مَنْ رَكِبَ ٱلْمَطَايَا

ᴖ | ∪ ∪ ∪ ∪ | ∪ ∪ – ∪ ∪ ∪ ∪ | ∪ – ∪ ∪ ᴖ |

Remarque. Dans le premier exemple, la syllabe مَ de مَلِكٌ a déjà l'ictus par sa forme grammaticale; ne l'eût-elle pas qu'elle devrait le recevoir comme représentant la syllabe لُ du pied مفاعيلُ. Au contraire, dans le second exemple, la syllabe رَ de رَكِبَ perd son ictus grammatical, parce qu'elle entre dans le temps faible du pied مُفَاعَلَتُن.

§ 8. Kâmil et ses variétés.

Ce mètre se compose normalement de deux hémistiches formés chacun de مُتَفَاعِلُن trois fois répété, et ce pied admet, suivant les cas, les deux notations ∪ ∪ | ∪ ∪ ∪ ᴖ | et ∪ ∪ | ∪ ∪ – ∘ | (conf. livre I, § 2). Les syllabes brèves suivies de deux autres syllabes mues qu'on rencontre dans le *Kâmil* ne reçoivent pas d'ictus prosodique quand elles font partie du temps faible *Mota* de مُتَفَاعِلُن.

Le *Kâmil* offre trois variantes pour le dernier pied du premier hémistiche, et neuf variantes pour le dernier pied du deuxième hémistiche. Il a donc trois ʿaroûḍh et neuf *dharb*.

Première variété (1^{re} *ʿaroûḍh*, 1^{er}, 2^e et 3^e *ḍharb*).

Le dernier pied du premier hémistiche est مُتَفَاعِلُن ; le dernier pied du deuxième hémistiche : 1° مُتَفَاعِلُن | ^ ⏑ ^ ⏑ | – | ⏑ ⏑ ou, pour la pause, مُتَفَاعِلُو ; 2° مُتَفَآلُن | ^ ⏑ – | ⏑ ⏑ ou مُتَفَآلُو | ^ ⏑ – | ⏑ ⏑, ou leurs équivalents مُتَفَعَّلُن | ^ ⏑ ^ ⏑ | ⏑ ⏑ et مُتَفَعَّلُو | ^ ⏑ ^ ⏑ | ⏑ ⏑ ; 3° مُتَفَا | □ – | ⏑ ⏑ ou ses variantes مُتْفَا | □ – | –, مُتَفَعْ | □ ^ ⏑ | ⏑ ⏑ et مُتْفَعْ | □ ^ ⏑ | – (cf. livre I, § 7).

1^{re} *ʿaroûḍh*, 1^{er} *ḍharb*.

وَإِذَا صَحَوْتُ فَمَا أُقَصِّرُ عن نَدًى
وَكَمَا عَلِمْتِ شَمَائِلِي وَتَكَرُّمِي

Notation arabe.

مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُن
مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُو

Notation métrique.

⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ –
⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ^ ||

Notation usuelle.

⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – |
⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – |

Remarque. Au milieu du vers, le pied a la notation ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ – ∘ |, parce qu'il est suivi de deux syllabes faibles.

1^re^ *ʿaroûḍh*, 2^e^ *ḍharb.*

أَتُرَى يَدُومُ زَمَانُ وُصْلَتِهِ وَلَمْ
يكُ رَاجِعًا بِفِرَاقِهِ وَبِبَيْنِي

Notation arabe.

مُتَفَاعِلُنْ مُتَفَاعِلُنْ مُتَفَاعِلُنْ
مُتَفَاعِلُنْ مُتَفَاعِلُنْ مُتَفَعْلُو

Notation métrique.

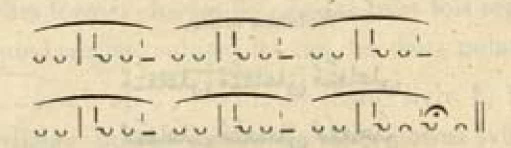

Notation usuelle du dernier pied.

⏑ ⏑ — —

1^re^ *ʿaroûḍh*, 3^e^ *ḍharb.*

نَزْرُ ٱلْكَلَامِ مِنَ ٱلْحَيَاءِ تَخَالُهُ
ضَمِنًا وَلَيْسَ بِجِسْمِهِ سُقْمُ

Notation arabe.

مُتّفاعلن مُتَفاعلن مُتفاعلن

مُتَفاعلن مُتَفاعلن مُتّفَآ

Notation métrique.

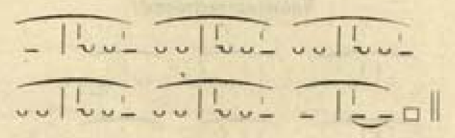

Notation usuelle.

– – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – |

⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – | – – |

Remarque. Le premier pied du premier hémistiche est une variante de مُتَفاعلن. Il en sera question plus loin.

Deuxième variété (2ᵉ ʿ*aroûḍh*, 4ᵉ et 5ᵉ *ḍharb*).

Le dernier pied du premier hémistiche est مُتَفَا ⏑ ⏑ | – – □ | ou مُتَفَعْ ⏑ ⏑ | ⏑ ⌢ □ |; le dernier pied du deuxième hémistiche: 1° مُتْفَا ou مُتَفَعْ; 2° مُتّفَا – | – – □ | ou مُتّفَعْ – | ⏑ ⌢ □ |.

2ᵉ ʿ*aroûḍh*, 4ᵉ *ḍharb*.

رَشَأٌ كَسَاهُ ٱلْحُسْنُ خِلْعَتَهُ

وَجَرَى عَلَى خَدَّيْهِ رَوْنَقُهُ

Notation arabe.

مُتَفَاعِلُنْ مُتْفَاعِلُنْ مُتَفَا
مُتَفَاعِلُنْ مُتْفَاعِلُنْ مُتَفَا

Notation métrique.

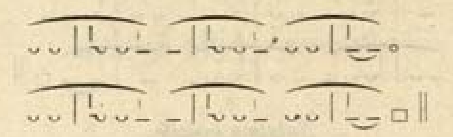

Notation usuelle.

⏑ ⏑ – ⏑ – | – – ⏑ – | ⏑ ⏑ – |
⏑ ⏑ – ⏑ – | – – ⏑ – | ⏑ ⏑ – |

Remarques. A la fin du premier hémistiche, il se produit un silence égal à un temps seulement, parce que les syllabes ⏑ ⏑ du pied suivant viennent se placer dans la mesure à laquelle appartient le dernier pied du premier hémistiche. — Au milieu du vers, dans les deux hémistiches, la variante مُتْفَاعِلُنْ remplace le primitif مُتَفَاعِلُنْ. Nous n'avons plus à insister sur l'équivalence de ces deux formes.

2e ʿaroûḍh, 5e ḍharb.

ذَهَبَ ٱلشِّتَآءُ مُوَلِّيًا عَجِلًا
وَأَتَتْكَ وَافِدَةٌ مِنَ ٱلْحَرِّ

Notation arabe.

مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُن مُتَفَعْ

مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُن مُتْفَا

Notation métrique.

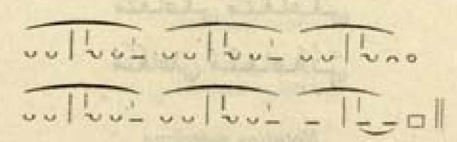

Notation usuelle.

⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ –

⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – | – –

Troisième variété (3ᵉ *ʿaroûḍh*, 6ᵉ, 7ᵉ, 8ᵉ et 9ᵉ *ḍharb*).

Cette variété consiste en ce que chaque hémistiche se compose de deux pieds, au lieu de trois. Le dernier pied du premier hémistiche reste généralement مُتَفَاعِلُن ou subit une des modifications médiales indiquées livre I, fin du § 6. Le dernier pied du deuxième hémistiche devient : 1° par l'addition d'une syllabe, مُتَفَاعِلَاتُنْ ،مُتَفَاعِلَاتُو ou leurs variantes (cf. livre I, § 7); 2° par la suppression de la voyelle finale de مُتَفَاعِلَاتُو ، مُتَفَاعِلَاتْ = مُتَفَاعِلَاتْ (cf. *ibidem*); 3° il reste مُتَفَاعِلُن; 4° il devient مُتَفَاْلُن ، مُتَفَاْلُو ou مُتَفَعْلُن ، مُتَفَعْلُو .

3e *ʿaroûḍh*, 6e *ḍharb*.

1er et 2e hém. وَذَكَرْتُ مَا يَجِدُ ٱلْمُوَدِّعُ عِنْدَ ضَمِّكَ وَٱعْتِنَاقِكْ

Notation arabe.

مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُن

مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلَاتُنْ

Notation métrique.

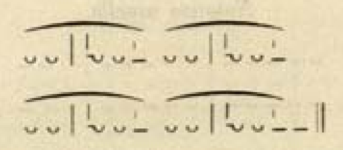

3e *ʿaroûḍh*, 7e *ḍharb*.

1er et 2e hém. وَلَكَمْ سَفَكْتُ وَكَمْ فَتَكْتُ وَكَمْ هَتَكْتُ حِمَى أُنُوفْ

Notation arabe.

مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُن

مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلَاتْ

Notation métrique.

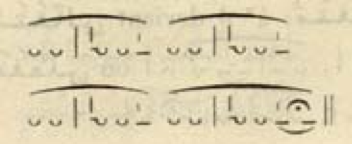

3ᵉ ʿaroûḍh, 8ᵉ ḍharb.

أَوَمَا سَمِعْتَ بِأَنْ إِذَا
نَزَلَ ٱلْقَضَا عَمِىَ ٱلْبَصَرْ

Notation arabe.

مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُن
مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُن

Notation métrique.

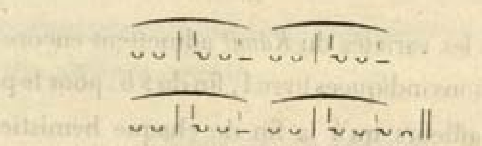

Remarque. Dans le dernier mot بَصَرْ, on observera que l'ictus grammatical a changé de place. Ce mot appartient en effet à la catégorie des mots accentués fortement sur la première radicale. Mais la dernière voyelle du mot ayant été supprimée, l'ictus a passé sur la seconde radicale. Ce phénomène est analogue à celui qui a été décrit livre I, § 5.

3ᵉ ʿaroûḍh, 9ᵉ ḍharb.

1ᵉʳ et 2ᵉ hém. وَإِذَا هُمُ ذَكَرُوا ٱلْإِسَاءَةَ أَكْثَرُوا ٱلْحَسَنَاتِ

Notation arabe.

مُتَفَاعِلُن مُتَفَاعِلُن

مُتَفَاعِلُن مُتَفَاْلُو

Notation métrique.

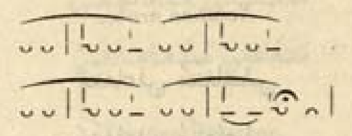

Autres modifications qui surviennent dans le pied مُتَفَاعِلُن.

Toutes les variétés du *Kâmil* admettent encore les modifications indiquées livre I, fin du § 6, pour le pied مُتَفَاعِلُن, ailleurs qu'à la fin de chaque hémistiche. C'est-à-dire qu'à tous les endroits du vers, on peut substituer à مُتَفَاعِلُن l'une des formes équivalentes que voici :

مُتْفَاعِلُن

مُتْفَعِلُنْ

مُفَاعِلُن

Ces modifications sont aussi employées dans le dernier pied du premier hémistiche pour les première et troisième variétés, et dans le pied final des premier, septième et huitième *ḍharb*, où elles revêtent une des formes indiquées livre I, $ 7. Les deuxième et neuvième *ḍharb* ne subissent qu'un seul changement, celui qui consiste à remplacer les syllabes initiales مُتَ par une syllabe fermée مُتْ, de sorte que مُتَفَاآلُن et مُتَفَاآلُو, مُتَفَعْلُنْ et مُتَفَعْلُو deviennent مُتْفَاآلُن et مُتْفَاآلُو, مُتْفَعْلُنْ et مُتْفَعْلُو (cf. livre I, $ 7). Il est inutile d'en donner beaucoup d'exemples, la parfaite équivalence de toutes ces variantes étant démontrée. Je citerai pourtant un cas de la substitution de مُتْفَعِلُنْ et de مُفَاعِلُن à مُتَفَاعِلُن.

مَنْزِلَةٌ صَمَّ صَدَاهَا وَعَفَتْ
أَرْسُمُهَا إِنْ سُئِلَتْ لَمْ تُجِبِ

Notation arabe.

مُتْفَعِلُنْ مُتَفَعِلُنْ مُتْفَعِلُنْ
مُتْفَعِلُنْ مُتْفَعِلُنْ مُتْفَعِلُو

Notation métrique.

Notation usuelle.

— ∪ ∪ — | — ∪ ∪ — | — ∪ ∪ — |
— ∪ ∪ — | — ∪ ∪ — | — ∪ ∪ — |

Remarques. Dans مَنْزِلَةٌ = مَنْزِلَتُنْ, la syllabe زِ reçoit un ictus prosodique; elle est placée dans les conditions requises, c'est-à-dire précédée d'un temps faible et suivie de deux autres syllabes mues لَةٌ. Reçoivent de même un ictus prosodique les syllabes صَ de صَمَّ, وَ de وَعَفَتْ, سُ de أَرْسُمُهَا, تُ de تُجِبْ = تُجِبِي. La syllabe سَ de سُبِلَتْ a l'ictus grammatical (troisième personne du prétérit), et d'ailleurs elle est également suivie de deux syllabes mues لَتْ.

1re et 2e hém. لَقَدْ عَلِمَتْ لَتَعْدُوَنَّ عَلَيَّ شِيَمٌ كَالْحَسَائِلْ

Notation arabe.

مُفَاعِلُنْ مُتَفَاعِلُنْ
مُتَفَاعِلُنْ مُتَفَاعِلَاتُنْ

Notation métrique.

∪ | ∪ ∪ — ∪ ∪ | ∪ ∪ —
∪ ∪ | ∪ ∪ — — | ∪ ∪ — — |

Notation usuelle.

∪ — ∪ — | ∪ ∪ — ∪ — |
∪ ∪ — ∪ — | ∪ ∪ — ∪ — — |

Modifications rares.

Freytag cite un vers dans lequel les deux syllabes initiales du vers ont été supprimées, de sorte que مُتَفَاعِلن devient (مُتَ)فاعلن :

هَامَةٌ تَدْعُو صَدًى
بَيْنَ ٱلْمُشَقَّرِ وَٱلْيَمَامَةْ

(مُتَ)فاعلن مُتْفَاعِلن
مُتْفاعلن مُتَفَاعِلاتن

∘ | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ –
– | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ – – |

Dans un autre vers, on trouve la variante مُتْفاعلاتن employée à la fin du premier hémistiche sans qu'elle y soit amenée pour la rime; en effet, le dernier pied du deuxième hémistiche est مُتَفَاعِلن. C'est là, très-certainement, une faute contre la prosodie. Il est bon d'observer à ce propos que l'emploi de la variante مُتَفَاعِلاتن, à la fin du premier hémistiche, amène une légère modification dans la mesure de la syllabe تن et dans celle de la syllabe مُتْ du pied suivant. En effet, on a deux syllabes fermées تُنْ مُتْ ou une syllabe fermée et deux syllabes ouvertes تُنْ مُتَ, en d'autres

termes, quatre articulations faibles pour remplir un temps faible. Chacune de ces quatre articulations restreint donc sa durée à $\frac{1}{4}$ de temps $= \frac{1}{2}$ brève, et deux de ces articulations forment une brève. La mesure du schema que voici :

مُتَفَاعِلُنْ مُتَفَاعِلَاتُنْ
مُتَفَاعِلُنْ مُتَفَاعِلَاتُنْ

est par conséquent :

[1]

Il est cependant permis de supposer qu'en pareil cas les Arabes faisaient sentir un temps d'arrêt entre les deux hémistiches, pour marquer la césure, plutôt que de précipiter ainsi la prononciation des syllabes تُنْ مُتَ ou تُنْ مُتَ [2]. En représentant ce temps d'arrêt par un point d'orgue, nous obtenons la notation suivante :

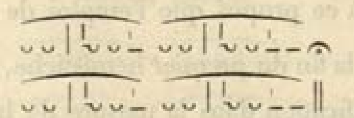

[1] Dans la poésie allemande, il y a quelquefois jusqu'à cinq articulations et plus réunies en un temps faible.

[2] Ailleurs qu'à la fin d'un hémistiche, ce n'est pas un inconvénient. Dans quelques mètres où فاعلاتن se combine avec مستفعلن, nous trouverons des exemples d'une semblable réduction de durée.

§ 9. Hazadj et ses variétés.

Ce mètre se compose du pied مفاعيلن deux fois répété par hémistiche :

مفاعيلن مفاعيلن
مفاعيلن مفاعيلن

Notation usuelle.

⏑ – – – | ⏑ – – – |
⏑ – – – | ⏑ – – – |

Il admet deux formes à la fin du deuxième hémistiche. Le *Hazadj* a donc deux *ḍharb*.

1er *ḍharb*.

Le dernier pied du vers ne subit aucun changement. Exemple :

فَقِيرٌ مَنْ لَهُ حِرْصٌ
غَنِيٌّ كُلُّ مَنْ يَقْنَعْ

Mais le plus souvent, pour la pause, مفاعيلن final devient مفاعيلو ⏑ | – – ⏑ ⌒ |; exemple (*Hamâsah*, p. 9) :

صَفَحْنَا عَنْ بَنِى ذُهْلٍ
وَقُلْنَا ٱلْقَوْمُ إِخْوَانُ

مفاعيلن مفاعيلن
مفاعيلن مفاعيلو

⏑ | – – ⏑ ⏑ | – – ⏑
⏑ | – – ⏑ ⏑ | – – ⏑ ⌒ |

2° *ḍharb.*

Le pied final devient فعولن = مَفَاعلن ⏑ | – ⏑ ⌒ |
ou فعولو = مَفَاعلو ⏑ | – ⏑ ⌒ |. Exemple :

1er et 2e hém. وَمَا ظَهْرِى لِبَاغِى ٱلضَّيْمِ بِالظَّهْرِ ٱلذَّلُولِ

مفاعيلن مفاعيلن
مفاعيلن مَفَاعلو

⏑ | – – ⏑ ⏑ | – – ⏑
⏑ | – – ⏑ ⏑ | – ⏑ ⌒ |

Notation usuelle.

⏑ – – – | ⏑ – – – |
⏑ – – – | ⏑ – – |

Modifications médiales, initiales, finales
du premier hémistiche.

Le pied مفاعيلن, même à la fin du premier hémistiche, peut être remplacé par un de ses équivalents :

مَفَاعِلن (rare).

مفاعيلُ (fréquent).

En outre, il arrive que l'une des formes مفاعيلن, مفاعلن ou مفاعيلُ, perde sa syllabe initiale au commencement du premier vers :

Exemple de مفاعيلُ médial.

إِذَا أَعْطَشَهُ ٱلنَّارُ

فَمِنْ حَوْضِ دَمٍ يَشْرَبْ

مفاعيلُ مفاعيلُ

مفاعيلُ مفاعيلن

Notation usuelle.

⏑ – – ⏑ | ⏑ – – ⏑ |

⏑ – – ⏑ | ⏑ – – – |

Remarque. Trois syllabes brèves reçoivent un ictus prosodique, le طَ de أُعْطَشَ, le رُ de النَّارُ, le ضِ de حَوْضِ. Toutes trois sont précédées d'un temps faible et suivies de deux autres syllabes mues dont la première est faible, car le vers précité, transcrit d'après les règles de la scansion, devient :

إِذَا أُعْطَشُهُنَّنَارُ مِنْ حَوْضِ دَمِنْ يَشْرَبْ

Ce qui montre que طَ précède شُهُ (deux syllabes mues), et que, de même, رُ est suivi de مِ, et ضِ de دَمِ.

Exemple des variantes initiales (مَ)فاعلن et (مَ)فاعيلُ.

فِي ٱلَّذِينَ قَدْ مَاتُوا

وَفِيمَا جَمَعُوا عِبْرَةْ

(مَ)فاعلن مفاعيلن

مفاعيلُ مفاعيلن

⌒ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | – – ⏑

⏑ | – – ⌒ ⏑ | – – ⏑ ⌒ ||

Notation usuelle.

– ᴗ – | ᴗ – – – |

ᴗ – – ᴗ | ᴗ – – – |

Remarque. La syllabe جَـ de جَمَعُوا, qui correspond à la syllabe لُ de مَفَاعِيلُ, a l'ictus grammatical, comme troisième personne du prétérit. Mais en supposant même que جَـ fût bref, il deviendrait long comme recevant un ictus prosodique. Cette syllabe est, en effet, précédée d'un temps faible et suivie de deux syllabes mues مَعُ.

لَوْكَانَ أَبُو مُوسَى

أَمِيرًا مَا رَضِينَاهُ

(مَ)فاعيلُ مفاعيلن

مفاعيلن مفاعيلو

∩ | – – ∩ ᴗ | – – ᴗ

ᴗ | – – ᴗ ᴗ | – – 𝄐 ∩ ||

Notation usuelle.

– – ᴗ | ᴗ – – – |

ᴗ – – – | ᴗ – – – |

Remarque. Le نَ de كَانَ reçoit l'ictus prosodique et s'allonge.

Citons enfin un vers dont le dernier mot a perdu la voyelle finale, ce qui a pour effet de changer مفاعيلُو en مفاعيلْ = مفاعِيلْ :

عَفَتْهُ ٱلرِّيحُ أَحْيَانًا
وَهَطْلٌ ذُو عَرَانِينْ

مفاعيلن مفاعيلن
مفاعيلن مفاعِيلْ

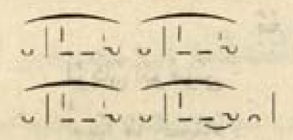

§ 10. Radjaz et ses variétés[1].

Ce mètre se compose normalement du pied مُسْتَفْعِلُنْ, qu'on répète soit trois fois, soit deux fois, soit même une seule fois par hémistiche. En outre, il existe une variété dont chaque vers comprend un seul hémistiche de trois pieds.

Le pied مستفعلن admet les deux notations [illegible] et [illegible], suivant les cas (conf. livre I, § 2). Il en est de même de ses variantes.

[1] On trouvera quelques autres variétés du *Radjaz* aux paragraphes du *Sarî* et du *Monsariḥ*.

Première variété (trois pieds par hémistiche).

Le dernier pied du deuxième hémistiche est : 1° مستفعلن ou l'une de ses variantes (pour la pause مستفعلو et ses variantes); 2° مُسْتَفْعِلْ ‒ |ᴗ|ᴗᴗ|ᴗ| , مُسْتَفْعِلُو ‒ |ᴗ̮|ᴗ|ᴗᴗ|ᴗ| ou, pour la pause, مستاعلن ‒ |ᴗ|ᴗ| ‒ |ᴗ|ᴗ| , مُسْتَاعِلُو ‒ |ᴗ̮|ᴗ| ‒ |ᴗ|ᴗ|.

Exemples.

أُرْجُزْ لَنَا يَا صَاحِبِي إِنْ رُزْتَنَا

لَا تَنْتَحِلْ مِنْ شِعْرِنَا مُخْتَارِيَا [1]

مستفعلن مستفعلن مستفعلن

مستفعلن مستفعلن مستفعلُو

‒ |ᴗ ᴗ ᴗ ‒ ‒ |ᴗ ᴗ ᴗ ‒ ‒ |ᴗ ᴗ ᴗ ‒

‒ |ᴗ ᴗ ᴗ ‒ ‒ |ᴗ ᴗ ᴗ ‒ ‒ |ᴗ ᴗ ᴗ ᴗ |

Notation usuelle.

– – ᴗ – | – – ᴗ – | – – ᴗ – |

– – ᴗ – | – – ᴗ – | – – ᴗ – |

2° hém. وَالْقَلْبُ مِنِّي جَاهِدٌ مَجْهُودُ

‒ |ᴗ ᴗ ᴗ ‒ ‒ |ᴗ ᴗ ᴗ ‒ ‒ |ᴗ̮ ‒ ᴗ ᴗ ||

[1] J'emprunte cet exemple à la grammaire de Palmer.

Notation usuelle.

_ _ ᴗ _ | _ _ ᴗ _ | _ _ _ |

Deuxième variété (deux pieds par hémistiche).

Le dernier pied reste مستفعلن ou devient مستفعلو pour la pause.

Exemple.

لَا تَيْأَسَنْ عِنْدَ ٱلنُّوَبْ
مِنْ فَرْجَةٍ تَجْلُو ٱلْكُرَبْ

مستفعلن مستفعلن
مستفعلن مستفعلن

_ | ᴗ ᴗ _ _ | ᴗ ᴗ _
_ | ᴗ ᴗ _ _ | ᴗ ᴗ ᴗ ^ ||

Remarque. Ici le premier hémistiche rime avec le second.

Troisième variété (un seul hémistiche formant un vers de trois pieds).

Le dernier pied est مستفعلن, ou, pour la pause, مستفعلو.

Exemple.

فِي بَاذِخٍ مِنْ رُكْنِ سَلْمَى أَوْ أَجَا

مستفعلن مستفعلن مستفعلو

Quatrième variété (un pied par hémistiche).

Le dernier pied reste مستفعلن ou devient مستفعلو, pour la pause.

Exemple.

يَا لَيْتَنِي

فِيهَا جَذَعْ

مستفعلن

مستفعلن

Modifications médiales du pied مستفعلن.

Le pied normal مستفعلن peut, dans toutes ces variétés, être remplacé par l'un de ses équivalents :

مُسْتَعِلُنْ

مُفَاعِلُنْ

مُتَعِلُنْ

En voici des exemples :

كَأَنَّهَا سِرْبُ حَمَامٍ وَاقِعِ
فِي شَبَكٍ مِنَ ٱلظَّلَامِ يَنْتَزِي

مُفَاعِلُنْ مُسْتَعِلُنْ مُسْتَفْعِلُنْ
مُسْتَعِلُنْ مُفَاعِلُنْ مُفَاعِلُو

Notation usuelle.

⏑ – ⏑ – | – ⏑ ⏑ – | – – ⏑ – |
– ⏑ ⏑ – | ⏑ – ⏑ – | ⏑ – ⏑ – |

Remarques. On a ici des exemples de la double notation de مستفعلن et de ses variantes, en ce qui concerne la syllabe لن, selon que le pied est suivi d'une forme commençant par une seule brève ou par une syllabe fermée. — Dans le premier hémistiche, la syllabe بُ de سِرْبُ reçoit l'ictus prosodique; elle est précédée d'un temps faible et suivie de deux syllabes mues, dont la première est faible, حَمَ de حَمَامٍ = حَمَامٍ.

Dans le deuxième hémistiche, la syllabe شَ de شَبَكٍ a l'ictus par sa forme grammaticale même. D'ailleurs elle est aussi placée de manière à pouvoir être frappée de l'ictus prosodique.

Hém. قَدْ أَرْتَضَتْ أُمُّ ٱلْبُعَيثِ بِجَحًا

مستفعلن مستفعلن مُتَعِلُو

– | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ||

Notation usuelle.

– – ⏑ – | – – ⏑ – | ⏑ ⏑ ⏑ – |

Remarque. La syllabe جِ de بِجَحًا = بِجَحَا a déjà l'ictus par la forme grammaticale du mot. Ne l'eût-elle pas d'ailleurs qu'elle le recevrait comme étant précédée d'un temps faible et suivie de deux syllabes mues, dont la première est faible, بِجَحَ. On ne peut supposer que la syllabe بُ de بُعَيثِ soit susceptible de recevoir un ictus prosodique, car elle est suivie de *trois* syllabes mues et non de *deux*.

§ 11. Ramal et ses variétés.

Ce mètre se compose du pied فاعلاتن répété trois fois ou deux fois par hémistiche. Les anciens poëtes n'ont guère employé que le dipode.

Première variété (trois pieds par hémistiche).

Le dernier pied du premier hémistiche devient فاعلن (1er ʿaroûḍh).

Le dernier pied du vers admet les trois variantes que voici : 1° il reste فاعلاتن (فاعلاتو pour la pause); 2° il devient, par la suppression de la voyelle finale, فاعِلاَتُنْ = فاعِلاَتْ; 3° il devient فاعلن ou فاعلو. Ces trois variantes sont appelées 1er 2e et 3e ḍharb.

1er ʿaroûḍh, 1er ḍharb.

مثلَ سَحْقِ ٱلبُرْدِ عَفَّا بَعْدَكَ ٱلْـ

قَطْرُ مَغْنَاهُ وَتَأْوِيبُ ٱلشَّمَالِ

فاعلاتن فاعلاتن فاعلن

فاعلاتن فاعلاتن فاعلاتو

Notation usuelle.

– ᴗ – – | – ᴗ – – | – ᴗ – |
– ᴗ – – | – ᴗ – – | – ᴗ – – |

Remarque. La substitution de فاعلن à فاعلاتن, à la fin du premier hémistiche, permet à la voix de marquer une césure.

1^re ^c*aroûdh*, 2^e *dharb.*

أَبْلِغِ ٱلنُّعْمَانَ عَنِّي مَأْلُكًا
أَنَّهُ قَدْ طَالَ حَبْسِي وَٱنْتِظَارْ

فاعلاتن فاعلاتن فاعلن
فاعلاتن فاعلاتن فاعِلَاتْ

Remarque. وَٱنْتِظَارْ se prononce وَٱنْتِظَارْ. Si la voyelle finale ـِ pour ـِى (qui est ici le suffixe du pronom de la première personne) n'avait pas été supprimée, le dernier pied aurait eu pour mesure :

Wăn. ti..ẓâ..ri

1^re ^c*aroûdh*, 3^e *dharb.*

قُلْ لِغُصْنِ ٱلْبَانِ لَا تَفْخَرْ بِمَا
فِيكَ مِنْ لِينٍ وَلَا تَذْكُرْ رَشَا

فاعلاتن فاعلاتن { فاعلن ou فاعلو }
فاعلاتن فاعلاتن فاعلو

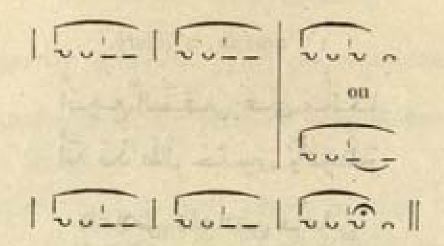

Remarque. A la fin du premier hémistiche, la dernière syllabe مَا contenant une lettre de prolongation, et le pied suivant commençant par un temps fort, cette syllabe مَا peut, à volonté, être prolongée jusqu'à la barre de mesure. (Voyez, à ce propos, p. 123.)

Deuxième variété (deux pieds par hémistiche).

Le dernier pied du premier hémistiche reste فاعلاتن. Le dernier pied du deuxième hémistiche devient : 1° فَاعِلَاتُونْ (4e *dharb*); 2° فاعلاتن ou فاعلاتو (5e *dharb*); 3° فاعلن ou فاعلو (6e *dharb*).

4e *dharb*.

2e hém. عِنْدَ مُوسَى مَا لَقِينَاهُ [1]

فاعلاتن فاعلاتُونْ

[1] Cet hémistiche provient de la grammaire de Palmer.

5ᵉ *dharb.*

خِلْتُهَا فِي ٱلْبَيْتِ جُنْدًا

صُفِّفُوا حَوْلِي قِيَامَا

فاعلاتن فاعلاتن

فاعلاتن فاعلاتو

| — — ⏑ — | — — ⏑ — |

| — — ⏑ — | — — ⏑ — ||

6ᵉ *dharb.*

1ᵉʳ et 2ᵉ hém. ما لِمَا قَرَّتْ بِهِ ٱلْعَيْنَانِ من هٰذا ثَمَنْ

فاعلاتن فاعلاتن

فاعلاتن فاعلن

| — — ⏑ — | — — ⏑ — |

| — — ⏑ — | — ⏑ — ||

Autres modifications du pied فاعلاتن.

En tout endroit du vers, le pied فاعلاتن peut être remplacé par ses équivalents :

فَعِلاتن | — — ⏑ ⏑ |

فاعِلاتُ | ⏑ — ⏑ — |

فَعِلاتُ | ⏑ — ⏑ ⏑ |

En voici quelques exemples :

فَلَقَدْ أُصْبِحُ أَعْدَا

وُكَ كَالزَّرْعِ الْحَصِيدِ

فَعِلاتن فَعِلاتن

فَعِلاتن فاعلاتو

| ^ ⏑ – – | ^ ⏑ – – |

| ^ ⏑ – – | ⏑ ⏑ – – ||

Notation usuelle.

⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ – – |

⏑ ⏑ – – | – ⏑ – – |

Remarque. Les syllabes قَ de فَلَقَدْ, بِ de أُصْبِحُ, وُ de أَعْدَاوُكَ, reçoivent un ictus prosodique. Toutes sont précédées d'un temps faible et suivies de deux syllabes mues.

2e hém. أَيُّمَا تُمِيلُهَا الرِّيحُ تَمِلْ

فاعلاتُ فاعلاتن فَعِلن

| ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ – – | ^ ⏑ ⏑ ^ ||

Notation usuelle.

– ⏑ – ⏑ | – ⏑ – – | ⏑ ⏑ – |

Remarque. La syllabe جُ de رِجْ reçoit un ictus prosodique. Elle est précédée d'un temps faible et suivie de deux syllabes mues.

1^re hém. فَدَعُوا أَبَا سَعِيدٍ جَانِبًا

فَعِلَاتُ فَاعِلَاتُن فَاعِلُن

| ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ||

Notation usuelle.

⏑ ⏑ – ⏑ | – ⏑ – – | – ⏑ – |

Remarque. Le premier mot فَدَعُوا = فَدَعُوْ reçoit un ictus prosodique sur la première syllabe فَ; cette syllabe est, on le voit, suivie de deux syllabes mues; elle est nécessairement précédée d'un temps faible puisqu'elle est le premier temps fort du vers.

Freytag cite comme une exception un vers dans lequel le pied مُفْتَعِلُنْ = مُسْتَعِلُن, qu'il note – ⏑ ⏑ –, remplacerait فَاعِلَاتُن. Il aurait dû voir que c'est un de ces vers faux dont les scholies de Harîrî ne sont pas exemptes. Il est de toute impossibilité que مُسْتَعِلُن, qui a pour rhythme – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ |, se substitue, en aucun mètre, à فَاعِلَاتُن | ⏑ ⏑ – – |. On comprend toutefois que Freytag s'y soit trompé. La notation usuelle dénature à ce point le rhythme et la

mesure des pieds, qu'on est excusable de croire à l'existence d'une nouvelle succession – ᴗ ᴗ –, à côté de – ᴗ – ᴗ et ᴗ ᴗ – ᴗ, comme variante de – ᴗ – –.

§ 12. Motaqârib et ses variétés [1].

Ce mètre se compose du pied فَعُولُنْ et de sa variante فَعُلَّنْ, répétés quatre fois ou trois fois par hémistiche.

Première variété (quatre pieds par hémistiche).

Le dernier pied du premier hémistiche reste فَعُولُنْ ou فَعُلَّنْ, ou subit une des modifications qui seront exposées page 193. Le dernier pied du deuxième hémistiche admet l'une de ces catégories de modification : 1° فَعُولُنْ, فَعُلَّنْ ou, pour la pause, فَعُولُو, فَعُلُّو ; 2° فَعُولْ = فَعُوءْلْ ; 3° فَعُو ᴗ | – ᴗ – | □ | ou فَعُلْ ᴗ | ᴗ ^ □ | ; 4° (فَ)عُو ou (فَ)عُلْ : ^ | – ᴗ – □ |, ^ | ᴗ ^ □ |, un silence remplaçant la première syllabe du pied apocopé. Ces quatre catégories de modification sont appelées 1re, 2e, 3e et 4e *dharb*.

1er *dharb*.

فَأَمَّا تَمِيمٌ تَمِيمُ بْنُ مُرٍّ
فَأَلْفَاهُمُ ٱلْقَوْمُ رَوْبَى نِيَامَا

[1] J'étudierai plus loin le سريع, le منسرح et le خفيف.

فَعُلُنْ فَعُولُن فَعُولُن فَعُلُنْ

فَعُلُنْ فَعُلُنْ فَعُولُن فَعُولُو

2ᵉ *ḍharb.*

2ᵉ hém. وَشُعْثٍ مَرَاضِيعَ مِثْلَ ٱلسَّعَالْ

فعلن فعولن فعلن فَعُولْ

3ᵉ *ḍharb.*

2ᵉ hém. وَمُلْكٍ تَضَمَّنْتَهُ فَٱسْتَقَرّ

فعلن فعلن فعولن فَعَلْ

4ᵉ *ḍharb.*

2ᵉ hém. خَلَتْ مِنْ سُلَيْمَى وَمِنْ مَيَّةْ

فَعِلُن فعلن فعلن (فَ)عَلْ

Deuxième variété (trois pieds par hémistiche).

Le dernier pied du premier hémistiche et celui du deuxième hémistiche sont فَعُلْ ou فَعُو. Exemple :

أَمِنْ دِمْنَةٍ أَقْفَرَتْ
لِسَلْمَى بِذَاتِ ٱلْغَضَا

فعلن فعلن فَعُلْ
فعلن فعولن فَعُو

Autres modifications de فعلن، فعولن.

Dans les deux variétés, le pied فعولن peut être remplacé par l'équivalent فعولُ، فعلن par فَعَلُّ, excepté, dit Khalil, devant le pied final (فَ)عُلْ ou (فَ)عو. J'appelle l'attention sur ce dernier point : Dans les variantes فعولُ et فعلُّ, la syllabe لُ reçoit un ictus prosodique, et l'on sait que, pour qu'une brève reçoive ainsi l'ictus prosodique, il faut qu'elle soit suivie de deux syllabes mues. Or, si فعولُ ou فعلُّ étaient devant (فَ)عُلْ ou (فَ)عُوْ = (فَ)عو, on voit que leur dernière syllabe لُ ne précéderait plus qu'une seule syllabe mue,

puisque la première de (ذَ)عَوّ et de (ذَ)عُلّ est remplacée par un silence. Khalîl ne défendait l'emploi de فعّولُ et فعلٌّ devant (ذَ)عَوّ et (ذَ)عُلّ que parce qu'il n'avait jamais rencontré cette succession dans les poésies anciennes; il n'avait pas soupçonné la cause de cette singularité.

Le dernier pied du premier hémistiche (première variété) admet l'une des modifications suivantes : فعّولُ ou فعلٌّ; فَعّوعَلْ[1], فَعُو ou فَعُلّ, et le dernier pied du premier hémistiche (deuxième variété) la modification (ذَ)عَوّ ou (ذَ)عُلّ. Enfin, le pied initial du vers perd quelquefois la première syllabe, qui est alors représentée par un silence.

Exemple de فعّولُ, فعلٌّ.

أَقُولُ وَقَدْ طَالَ لَيْلِي عَلَى
أَمَا لِشَبَابِ ٱلدُّجَى مِنْ مَشِيبِ

فعّولُ فعلّن فعلّن فعلٌّ
فعّولُ فعّولن فعّولن فعّولُو

[1] Lorsque le premier hémistiche du premier vers rime avec le deuxième hémistiche et que celui-ci est lui-même terminé par فعّوعَلْ.

Notation usuelle.

⏑ – ⏑ | ⏑ – – | ⏑ – – | ⏑ – ⏑ |

⏑ – ⏑ | ⏑ – – | ⏑ – – | ⏑ – – |

Remarque. Dans ce vers, partout où une brève reçoit un ictus prosodique, elle suit un temps faible et précède deux syllabes mues dont la première est faible.

Exemple de فعوٓ et فَعَلْ, à la fin du premier hémistiche.

1er hém. لَقَدْ سَدَّ مُلْكَ بَنِي هَاشِمٍ

فعلٓن فعلٌ فعوٓلن فَعُلْ

⏑ | ˇ ^ ˇ ⏑ | ˇ ^ ^ ⏑ | – – ˇ ^ | ˇ ^ o ^

1er hém. إِمَامٌ أَعَادَ ٱلْهُدَى عَدْلُهُ

فعوٓلن فعوٓلن فعوٓلن فَعوٓ

⏑ | – – ˇ ⏑ | – – ˇ ⏑ | – – ˇ ⏑ | – – o ^

Exemple de فَعوٓلْ, à la fin du premier et du deuxième hémistiche.

مَرَرْتُ بِرِيمٍ تَصِيدُ ٱلْأُسُودْ

لَهُ كُلُّ مَنْ فِي ٱلْوُجُودِ يَعُودْ

فعلُّ فعولن فعولن فعولّ

فعولن فعلن فعولُ فعولّ

Exemple de la suppression d'une syllabe
au commencement du vers.

إمّا صَرَمْتِ جَدِيدَ ٱلْحِبَا

لِ مِنَّا وَغَيَّرَكَ ٱلْأَشْيَبُ

(فَ)عِلْنْ فعلُّ فعولن فعو

فعلن فعلُّ فعلن فعو

1er hém. قُلْتُ سَدَادًا لِمَنْ جَاءَنِي

(فَ)عُلُّ فعولن فعلن فعو

Remarque. Il est rare que cette suppression ait

lieu au commencement du deuxième hémistiche. En voici un exemple :

فَعَيَّتْ سَاعَةً أَفْقَرْتُهُ بِالْـ

إِيفَاقِ وَٱلرَّمْيِ وَٱلْإِسْتِهْلَالِ

فعلُ فعولُ فعلن فعولن

(فَ)عولن فعلن فعلن فعولو

§ 13. Motadârik et ses variétés.

Ce mètre, qu'a retrouvé Al-Akhfasch, a été peu employé par les anciens poëtes. Il se compose du pied فاعلن répété quatre fois ou trois fois par hémistiche.

Première variété (quatre pieds par hémistiche).

Le dernier pied du premier hémistiche est فاعلن ou فاعلو. Le dernier pied du deuxième hémistiche est فاعلن ou فاعلُو. Au milieu du vers le pied فاعلن peut quelquefois se lire فاعِلُو.

Exemple.

جَآءَنَا عَامِرٌ سَالِمًا غَانِمًا

بَعْدَ مَا كَانَ مَا كَانَ مِنْ عَامِرِ

فاعلن فاعلن فاعلن | فاعلن ou فاعلو

فاعلن فاعلو | فاعلن ou فاعلو | فاعلن ou فاعلو

| ᴗ ᴗ ᴗ ^ ou ᴗ ᴗ — — | ᴗ ᴗ ᴗ ^ | ᴗ ᴗ ᴗ ^ | ᴗ ᴗ ᴗ ^ |

| ᴗ ᴗ ᴗ ^ ou ᴗ ᴗ — — | ᴗ ᴗ ᴗ ^ ou ᴗ ᴗ — — | ᴗ ᴗ ᴗ ^ | ᴗ ᴗ ᴗ ^ ||

Notation usuelle.

— ᴗ — | — ᴗ — | — ᴗ — | — ᴗ — |
— ᴗ — | — ᴗ — | — ᴗ — | — ᴗ — |

On a vu que lorsqu'au milieu du vers la dernière syllabe du mot qui forme le pied contient une lettre de prolongation, le pied admet deux notations *ad libitum*. Cf., à ce sujet, p. 122 et suiv.

Deuxième variété (trois pieds par hémistiche).

Le dernier pied du deuxième hémistiche admet l'une des trois formes que voici : 1° par l'addition

d'une syllabe, فاعلاتن, ou فاعلاتو, pour la pause; 2° فاعلاتْ, par la suppression de la voyelle finale de فاعلاتو, pour la rime; 3° فاعلن ou فاعلو, pour la pause. Cette variété a donc trois *ḍharb.*

1er *ḍharb.*

2e hém. أَمْ رُبُوعٌ مَحَتْهَا ٱلدُّهُورُ

فاعلن فاعلاتو { فاعلن ou فاعلو }

| ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ou | ⏑ ⏑ — — | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ — — ||

2e *ḍharb.*

Si nous supprimons la voyelle finale de دُهُورُ dans l'exemple précédent, nous obtenons دُهُورْ, prononcé دُهُوءرْ, et l'hémistiche devient :

فاعلن فاعلاتْ { فاعلن ou فاعلو }

| ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ou | ⏑ ⏑ — — | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ — — ||

3ᵉ ḍharb.

أَيُّهَا ٱلرَّبْعُ كُنْ مُسْعِدِى

كَانَ لِى فِيكَ عَيْشٌ هَنِى

فاعلن فاعلن { فاعلن ou فاعلو

{ فاعلن ou فاعلو } فاعلن فاعلو

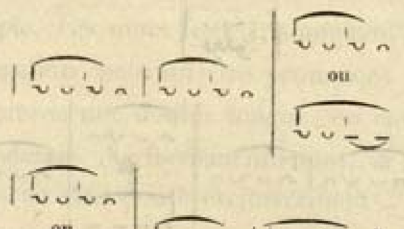

Autres modifications du pied فاعلن.

A tous les endroits du vers, فاعلن peut être changé en l'une de ses formes équivalentes :

فَعِلن ، فَعِلو

فَعْلُنْ. فَعْلُو

Le pied فَعْلُنْ lui-même est susceptible de se prononcer فَالُن, et le pied فَعْلُو de se prononcer فَآلُو, comme on le verra dans les exemples que je vais citer :

1er hém. ضَرِبَتْ كُرَةً بِصَوَالِجَةٍ

فَعِلُنْ فَعِلُنْ | فَعِلُنْ ou فَعِلُو | فَعِلُنْ

Notation usuelle.

◡ ◡ — | ◡ ◡ — | ◡ ◡ — | ◡ ◡ — |

Remarques. Les mots ضُرِبَتْ et كُرَةٌ ont l'ictus sur la première syllabe par leur forme grammaticale même; بِصَوَا et لِجَةٍ ont l'ictus prosodique.

1er hém. مَا لِي مَالٌ إِلَّا دِرْهَمْ

فَاْلُو فَاْلُن { ou فَعْلُنْ } فَعْلُنْ { ou فَعْلُو } فَعْلُنْ

Notation usuelle.

– – | – – | – – | – – |[1]

Remarque. Les mots مَا et لِي, contenant une lettre de prolongation, peuvent être prononcés à volonté chacun comme une double longue, ou comme une longue et demie. مَال formant un mot, sa syllabe مَا se prononçait sans doute exclusivement.

1er hém. يَا مَحْبُوبُ ٱلْكَوْنِ يَا كُلِّي

فَالُن فَاْلُن فاعلو { فعلن ou فَعْلُو }

[1] Maçoudi (*Prairies d'or*, éd. Barbier de Meynard, t. VII, p. 87) cite un vers de ce genre et ajoute qu'aucun prosodiste n'en a jamais fait mention.

| – – ◡ ⌒ | – – ◡ ⌒ | ◡ ◡ – – || ◡ ⌒ ◡ ⌒ ou ◡ ⌒ – –

Notation usuelle.

– – | – – | – ◡ – | – – |

Remarque. Ici فاعلن alterne avec فعلن. On voit combien, dans la notation usuelle, il est difficile de rendre compte du changement de – ◡ – en – –, et combien ce changement devient clair dans notre notation.

§ 14. Considérations sur le *Sarîʿ*, le *Monsariḥ*, le *Khafîf*, le *Moḍhâriʿ*, le *Moqtaḍhab* et le *Modjtathth*.

On se souvient que j'ai laissé de côté les mètres qui forment le quatrième cercle, à savoir : le سريع, le منسرح, le خفيف, le مضارع, le مقتضب et le مجتث. Le moment est venu de m'expliquer à ce propos.

Au dire de Khalîl, ces mètres seraient composés ainsi :

Sarîʿ : مستفعلن مستفعلن مَفْعُولَاتُ (Hém.)

Monsariḥ : مستفعلن مفعولاتُ مستفعلن

Khafîf : فاعلاتن مستفعلن فاعلاتن

Moḍhâriʿ : مفاعيلن فاعلاتن مفاعيلن

Moqtaḍhab : مفعولاتُ مستفعلن مستفعلن

Modjtathth : مستفعلن فاعلاتن فاعلاتن

et ils formeraient le cercle que voici [1] :

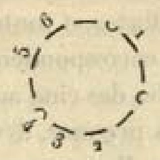

lequel cercle, déroulé à partir du n° 1, donnerait le *Sarî'*; le *Monsariḥ*, à partir du n° 2, et ainsi de suite pour les six mètres. Nous allons voir que Khalil, pour composer ce cercle, a dû imaginer un pied qui n'existe pas, le pied مَفعولاتُ. Nous connaissons la place des temps forts dans tous les autres pieds; transcrivons les six mètres en marquant les ictus des pieds connus [2] :

Sarî'. . . . . 1. . . – –́ ⏑ –́ || – –́ ⏑ –́ || – – – ⏑ ||
Monsariḥ. . 2. . . . . – –́ ⏑ –́ || – – – ⏑ || –́ –́ ⏑ –́
Khafîf. . . . 3. . . . . –́ ⏑ –́ – || – –́ ⏑ –́ || –́ ⏑ –́ –́
Moḍhâri'. . 4. . . . . ⏑ –́ – –́ || –́ ⏑ –́ – || ⏑ –́ – –́
Moqtaḍhab. 5. . . . . – – – ⏑ || – –́ ⏑ –́ || – –́ ⏑ –́
Modjtathth. 6. . . . . – –́ ⏑ –́ || –́ ⏑ –́ – || –́ ⏑ –́ –́

[1] Dans ce cercle, comme dans les quatre autres, les brèves représentent les syllabes ouvertes; les longues, les syllabes fermées des pieds arabes.

[2] Je ne distingue pas ici les temps sous-forts des temps forts.

Si la composition de ces mètres était réellement celle qu'indique Khalîl, nous devrions constater que toutes les syllabes fortes et toutes les syllabes faibles de l'un des mètres correspondent aux syllabes fortes et aux syllabes faibles des cinq autres mètres, comme cela a lieu dans les premier, deuxième, troisième et cinquième cercles. En outre, chaque syllabe du cercle entrant successivement dans la composition d'un pied différent, suivant le point de départ, on devrait pouvoir déterminer, par la coïncidence des syllabes, le nombre et la position des syllabes fortes du pied مفعولاتُ. C'est ainsi que dans le premier cercle, si nous ignorions la position des syllabes fortes du pied ⏑ – – du *Ṭawil*, nous la découvririons au moyen des pieds connus appartenant au même cercle. Il suffirait de placer en regard les mètres qui font partie de ce cercle, et de chercher si les deux syllabes fermées de ⏑ – – sont fortes, ou si elles sont faibles, dans les autres pieds qu'elles constituent. Ainsi, superposons le *Ṭawil* au *Madîd* :

Ṭawil... ⏑ – – ‖ ⏑ – – – ‖ ⏑ – – ‖ ⏑ – – • – ‖

Madîd..... – ⏑ – – ‖ – ⏑ – ‖ – ⏑ – – ‖ – ⏑ – ‖

Aussitôt nous trouvons qu'au-dessous du deuxième ⏑ – – du *Ṭawîl*, les deux syllabes fermées correspondantes sont pourvues d'un ictus, preuve que le pied ⏑ – – du *Ṭawil* a pour accentuation ⏑ –́ –́. Rien de tout cela ne se vérifie dans le quatrième cercle.

Beaucoup de syllabes fortes et de syllabes faibles se correspondent dans les six mètres qui composent le cercle; mais d'autres sont fortes dans un mètre et faibles dans les autres. Ainsi, la syllabe n° 1 est faible dans les mètres n°s 1 et 2 : elle est forte dans les mètres n°s 3, 4, 5 et 6. La voyelle n° 6 et celle qui la suit sont fortes dans le mètre n° 4, ce qui semblerait indiquer que مـفـعـولاتُ est accentué –́ –́ – ⏑; mais ces deux mêmes syllabes sont faibles dans le mètre n° 6. Le moyen qui nous a conduit à la vérité pour les premier, deuxième, troisième et cinquième cercles est donc le criterium qui nous dévoile ici l'erreur. En quoi consiste cette erreur?

Il est impossible, avons-nous vu, de déterminer l'accentuation de مفعولاتُ. Voici d'autres arguments, non moins concluants, contre l'existence de ce prétendu pied. Dans le سريع, on substitue généralement au pied théorique مفعولاتُ, soit مفعولن, ou مفعولاتْ (formes sur lesquelles je reviendrai), soit فاعلن, soit فعُولن, lesquels derniers pieds appartiennent respectivement à des classes différentes de rhythme, car فعولن commence par un temps faible et فاعلن par un temps fort. Or, il est clair que quelle que puisse être l'accentuation du prétendu مفعولاتُ, ce pied ne saurait se changer tantôt en فعولن et tantôt en فاعلن. Pour que مفعولاتُ devînt فعولن, il faudrait supposer que sa première syllabe composée est faible, et que sa seconde porte l'ictus, comme la seconde syllabe

de فعولن. Pour que مفعولاتُ devint فاعلن, il faudrait supposer précisément le contraire, à savoir que sa première syllabe est forte et sa seconde faible, comme la première et la seconde de فاعلن. Conclusion : dans مفعولاتُ, la première et la deuxième syllabe seraient à la fois fortes et faibles. مفعولاتُ est donc un pied imaginaire. Ce n'est d'ailleurs pas la seule chose qu'ait inventée Khalil; je vais montrer comment après avoir forgé le pied مفعولاتُ il en a déduit les trois mètres مضارع, مقتضب et مجتث.

Le سريع comprend deux variétés dont le schema est[1] مستفعلن مستفعلن فاعلن et مستفعلن مستفعلن فعولن. Khalîl aurait dû en faire deux mètres distincts, puisqu'il trouvait comme dernier pied des formes aussi dissemblables que le sont فاعلن et فعولن. Au lieu de cela, il en a fait deux variétés du même mètre. Puis, en conséquence de son système, il a cherché un primitif rendant compte de فاعلن et فعولن considérés comme variantes d'un même pied. Il a donc choisi d'après l'analogie des primitifs des autres pieds une forme plus pleine que فاعلن et فعولن à la fois : il a pris مَفْعُولُنْ, qui, par la chute de la syllabe quiescente فْ, devient مَعُولن = فعولن, et, par la chute de la quiescente وْ, devient مَفْعُلُنْ = فاعلن (sur les motifs qui ont dirigé Khalîl dans le

[1] Je devrais dire *paraît être*, car je montrerai que le سريع est une variété du رجز. Ainsi le véritable schema des deux variétés citées est مستفعلن مستفعلن (مسْ)تَفْعِلُنْ et مستفعلن مستفعلن مُتَعِلُن.

choix des formes primitives ou fondamentales, cf. liv. I, § 9). Ce n'est pas tout : il avait recueilli des vers qu'il scandait مستفعلن فعولاتُ مستفعلن et مستفعلن فاعلاتُ مستفعلن. Il fit également de ces deux sortes de vers deux variétés d'un même mètre[1], et posa comme primitif commun de فَعُولَاتُ et فاعلاتُ le pied théorique مَفْعُولاتُ, lequel, par la chute de فْ, devenait مَفْعُلاتُ = مَعُولاتُ = فعولاتُ, et, par la chute du وْ, مَفْعُلاتُ = فاعِلاتُ. Après quoi, pour réunir dans un même cercle le سريع et le منسرح, il supposa que le primitif مفعولن du سريع dérivait lui-même de مفعولاتُ, par le changement de لاتُ en لن. La forme intermédiaire lui sembla être la variante مفعولاتْ qu'on rencontre en effet, parfois, à la fin du سريع, et sur laquelle je m'expliquerai. Ayant ainsi obtenu pour schema normal du سريع et du منسرح les successions مستفعلن مستفعلن مفعولاتُ et مستفعلن مفعولات مستفعلن, et les ayant formées en cercle, il s'aperçut qu'en partant d'une certaine syllabe (n° 3) on produisait le schema du mètre ancien qu'il appela خفيف; en outre, il découvrit qu'en partant des syllabes n[os] 4, 5 et 6, on obtenait trois nouveaux schemas, différents des trois premiers. Il posa donc en fait l'existence de trois mètres nouveaux qu'il appela مضارع, مقتضب et مجتث. Ces mètres étaient inconnus aux anciens poëtes :

[1] C'est le منسرح.

Khalîl ne s'en inquiéta pas. Considérant qu'ils ressortaient naturellement du cercle du سريع, du منسرح et du خفيف, que dans leur composition il entrait des pieds déjà existants, مستفعلن, فاعلاتن, مفاعيلن, ainsi que le pied théorique مفعولاتُ, il n'hésita pas à forger des exemples de ces mètres, à les diviser en variétés, d'après l'analogie des autres mètres, enfin, à prescrire les règles des changements qui pouvaient affecter leurs pieds. Seulement, il n'avait pas observé que certains de ces changements ont lieu dans des conditions déterminées; par exemple, il n'avait pas vu que la variante مُفَاعيلُ doit forcément être suivie de deux syllabes mues : il autorisa, dans le *Moḍhârî*, l'emploi de مفاعيلُ devant فاعلاتن; il inventa, pour le *Modjtathth*, les variantes مستفعلُ et مفاعِلُ, qu'on ne rencontre dans aucun des mètres anciens. La variante مفاعِلُ est particulièrement curieuse et significative : elle viole une loi posée par Khalîl lui-même (cf. *Darst. der arab. Versk.* p. 108), et je m'étonne que Freytag n'ait pas signalé cette contradiction.

En résumé, le pied مفعولاتُ est une pure invention. Le سريع et le منسرح se divisent autrement que l'a pensé Khalîl. Enfin, le مضارع, le مقتضب et le مجتث sont des mètres artificiels, contraires au génie de la versification arabe[1]. Le quatrième cercle mérite

[1] Serait-ce pour cela qu'ils ont fait fortune en Perse, en compagnie du سريع et du منسرح, dont la composition n'était pas claire? Car il

bien le nom qu'il porte de *douteux*, *ambigu*, *obscur* (دايرة المشتبه).

§ 15. Sari‘ et ses variétés.

Le *Sari‘*, comme le *Radjaz*, se compose normalement du pied مستفعلن trois fois répété par hémistiche. Il en diffère par une variante du dernier pied de chaque hémistiche, qui, outre les modifications finales accoutumées, subit parfois encore la suppression de la syllabe مُسْ, laquelle est remplacée par un silence. Mais souvent, comme témoin de la forme primitive, on rencontre à la fin de chaque hémistiche les variantes مُسْتَفْلُنْ (مُسْتَفْلُو), مُسْتَآلن (مُسْتَآلو), مُتَفْلُن (مُتَفْلُو), مُتَآلن (مُتَآلو), مُتَفْلاتْ, مُتَآلاتْ, respectivement équivalentes à مستفعلن (مستفعلو) et à ses variantes مُتَفْعِلُن (متفعلو) et مُتَـفْعِلاتْ. Et comme (مُسْ)تَفْعِلُنْ est équivalent à فاعلن, مُسْتَفْلُنْ et مُسْتَآلن à مفعولن[1], مُتَفْلُنْ et مُتَآلن à فعولن, مُتَفْلاتْ et مُتَآلاتْ à فعولانْ, les métriciens arabes désignent les variantes

faut remarquer que seuls parmi les mètres authentiques le سريع et le منسرح offrent des pieds aussi étrangers l'un à l'autre que فعولن et فاعلن, فعولاتْ et فاعلاتْ, comme variantes d'un même primitif.

[1] En réalité à مفعولن et مَفْعُلُنْ. Mais les métriciens arabes ne distinguent pas, ainsi que je l'ai fait observer déjà, les cas où une syllabe qui doit durer en tout deux longues contient une lettre de prolongation, des cas où elle contient une consonne forte. مفعولن exprime pour eux مفعولن et مَفْعُلُنْ, comme فعولن exprime فعولن et فَعْلُنْ.

finales de chaque hémistiche du *Sarí* par les mots فاعلن, مفعولن, فعولن et فعولان, ce qui les a empêchés de reconnaître la parenté du *Sarí* et du *Radjaz* [1].

Première variété.

Le dernier pied du premier hémistiche est (مُسْ)تَفْعِلُنْ. Le dernier pied du deuxième hémistiche est : 1° (مُسْ)تَفْعِلَاتْ ; 2° (مُسْ)تَفْعِلُنْ ou, pour la pause, (مُسْ)تَفْعِلُو ; 3° (مُسْ)تَفْلُنْ, (مُسْ)تَالُنْ, ou (مُسْ)تَفْعِلُو, (مُسْ)تَالُو, soit trois *dharb*.

1er *dharb*.

لِلَّهِ أَوْقَاتٌ لَنَا قَدْ مَضَتْ

مَعْ رِفْقَةٍ أَلْفَاظُهُمْ كَالْجُمَانْ

مستفعلن { مستفعلن ou مستفعلُو } (مُسْ)تَفْعِلُنْ

مستفعلن مستفعلن (مُسْ)تَفْعِلَاتْ

– | ⏑ ⏑ – ⚬

ou

– | ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ∧ | ⏑ ⏑ –

ou

– | ⏑ ⏑ – –

[1] Djawhari a cependant soutenu, contre les autres métriciens,

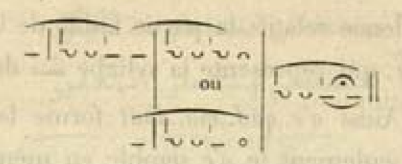

Remarques. Comme le dernier pied de chaque hémistiche remplace par un silence sa syllabe composée initiale, la dernière syllabe du pied précédent admet trois notations, suivant les cas, parce que rien ne la gêne dans la dernière partie de la mesure à laquelle elle appartient. Il est clair, par exemple, que, la syllabe نَا de لَنَا (premier hémistiche), qui termine le second مستفعلن, contenant une lettre de prolongation, on peut, *ad libitum*, attribuer à cette syllabe la durée d'un *ā* (long), d'un *â* (longue et demie) ou d'un *âae* (double longue). Dans le premier cas un silence égal à une longue (◦), représentant la syllabe مُسْ du dernier pied, termine l'avant-dernière mesure. Dans le second cas, un silence égal à une brève (⌢) termine cette mesure, et il faut supposer alors que le dernier pied du premier hémistiche est la variante (مُ)تَفْعِلُن, le dernier pied du second hémistiche, (مُ)تَفْعِلَاتْ[1]. Dans le troisième cas,

l'opinion que les variétés du سريع où l'on emploie les pieds finals مفعولن et مفعولات appartiennent au رجز. Cf. *Darst. der arab. Versk.* p. 253.

[1] Afin de simplifier, j'adopterai par la suite la notation unique ⌣ ⌢ | pour la dernière partie du deuxième pied de chaque hémistiche, en supposant que le dernier pied est toujours une des variantes

c'est un silence relatif, la partie faible de la double longue *a͡ae*, qui représente la syllabe مُسْ du dernier مستفعلن. Ainsi *a'e..qa̍d..ma..ḍhāt* forme le dernier مستفعلن; seulement le *a'e* semble en même temps appartenir au pied précédent[1]. — Sur la variante مستفعلو, cf. p. 136.

2ᵉ *ḍharb.*

عَهْدِى بِهَا فِى ٱلْحَىِّ قَدْ سُرْبِلَتْ
بَيْضَاءَ مِثْلَ ٱلْمُهْرَةِ ٱلضَّامِرِ

مستفعلن مستفعلن (مُ)تَفْعِلُنْ
مستفعلن مستفعلن (مُ)تَفْعِلُو

– | ⏑ ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ∩ | ⏑ ⏑ ⏑ –
– | ⏑ ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ∩ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑̂ ∩ ‖

3ᵉ *ḍharb.*

مَا ٱسْمٌ إِذَا ٱسْتَغْرَبْتَهُ لَمْ تَجِدْ
حَرْفًا بِهِ فِى ٱلْوَضْعِ ذَا نُقْطَةْ

de مستفعلن où la syllabe unique مُ est substituée à la syllabe composée مُسْ. Cela, bien entendu, dans les variétés qui ont pour pied final (مُسْ) تفعلن.

[1] Les trois cas qui se présentent pour la notation du pied مستفعلن, devant le pied final de chaque hémistiche, dans le *Sarî'*, se présen-

مستفعلن مستفعلن (مُ)تَفْعِلُنْ
مستفعلن مستفعلن (مُ)تَفْعُلُنْ

_|⏑⏑_ _|⏑⏑⏑ ⏑|⏑⏑_
_|⏑⏑_ _|⏑⏑⏑ ⏑|⏑⏑⏑⏑ ||

Deuxième variété.

Le dernier pied du premier hémistiche est (مُ)تَعِلُنْ. Le dernier pied du deuxième hémistiche est 1° (مُ)تَعِلُنْ ou (مُ)تَعِلُو, pour la pause; 2° (مُ)تَفْعُلُنْ ou (مُ)تَفْعُلُو, pour la pause. Ces deux dernières formes sont appelées 4ᵉ et 5ᵉ *ḍharb*.

4ᵉ ḍharb.

أَلنَّشْرُ مِسْكٌ وَٱلْوُجُوه دَنَا
نِيرٌ وَأَطْرَافُ ٱلْأَكُفِّ عَنَمْ

مستفعلن مستفعلن (مُ)تَعِلُنْ
مستفعلن مستفعلن (مُ)تَعِلُنْ

_|⏑⏑_ _|⏑⏑⏑ ⏑|⏑⏑_
_|⏑⏑_ _|⏑⏑⏑ ⏑|⏑⏑⏑⏑ ||

teront naturellement aussi dans le *Monsariḥ*. Pour simplifier, je supposerai que le pied final de la première variété du *Monsariḥ* (premier et deuxième hémistiches) est (مُ) تفعلن et (مُ)تَعِلُن ,(مُ)تَعِلُو. Cf. la note précédente et le passage auquel elle se rapporte.

Remarque. Dans le premier hémistiche, le دُ de وُجُودُ reçoit un ictus prosodique; dans le second hémistiche, c'est la syllabe فِ de أَكُفِّ : ces deux syllabes sont placées dans les conditions voulues, elles précèdent deux syllabes mues (دَدَ de دَدًا = دَدَنْ et عَدَ de عَدَمْ), et sont elles-mêmes précédées d'un temps faible. Il est à observer que si on ne prononçait pas ces deux syllabes avec l'ictus prosodique, elles resteraient brèves, et alors le vers cité deviendrait un *Kâmil* :

مُتْفَاعِلُنْ مُتْفَاعِلُنْ مُتَفَعْ
مُتْفَاعِلُنْ متفاعلن مُتَفَعْ

– | ⏑ ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ | ⏑ ⌒ ∘
– | ⏑ ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ | ⏑ ⌒ □ ‖

En effet, les syllabes دَ دُ et عَ فِ, étant supposées brèves, devraient se placer aussitôt dans un temps faible, et en particulier dans celui qui termine la mesure du second مُتْفَاعِلُن. Voici une nouvelle preuve très-frappante de l'existence des ictus prosodiques.

5e *dharb.*

2e hém. قَدْ قُلْتَ فِيهِ غَيْرَ مَا تَعْلَمُ

مستفعلن مستفعلن (مُ)تَفْعِلُنْ

– | ⏑ ⏑ ⏑ – – | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⌒ | ⏑ ⌒ ⏑ ⌒ ‖

Remarque. Ici encore, si l'on supprime l'ictus fort de تَفَعْ, on obtient un hémistiche de *Kâmil*, car la syllabe composée تَفَ devient faible et entre dans le dernier temps faible de la mesure précédente; on a alors :

مُتْفَاعِلُنْ مُتَفَاعِلُنْ مُتَفَعْ

‖ □ ⌃ ⌄ – | ⌄ ⌣ ⌣ – | ⌄ ⌣ ⌣ – |

Cf. § du *Kâmil*, deuxième variété.

Troisième variété.

Chaque vers se compose d'un seul hémistiche de trois pieds, dont le dernier a la forme مُسْتَآلَاتْ ou مُسْتَفْعِلَاتْ, variantes de مُسْتَفْعِلُنْ. C'est là le 6ᵉ *ḍharb*.

6ᵉ *ḍharb*. Exemple.

مَنْ يَشْتَرِيهَا وَفِي قَضَاءِ الذَّيْلْ

مستفعلن مستفعلن مُسْتَفْعِلَاتْ

‖ – ⌃ ⌄ | – ⌣ ⌣ ⌄ | – ⌣ ⌣ ⌄ | –

Remarque. Le mot ذَيْلْ doit se prononcer *zél*, pour pouvoir se prolonger en *zéél.* La preuve en est que si يْ restait diphthongue, le ي serait non pas une lettre de prolongation, mais une consonne forte. ذَيْلْ

deviendrait alors دَيْلْ, comme نَصْرٌ devient نَصُرْ ou نَصِرْ.
C'était une inélégance aux yeux des anciens poètes arabes, de terminer un vers par des mots comme صَوْتُ (=صَوْتُو), مَوْتُ (=مَوْتُو), contenant une diphthongue, ainsi que nous l'apprend le commentateur du *Hamâsah*, Tébrîzî (cf. *Ham.* p. ٧٨). La raison en est que les diphthongues ـَوْ, ـَيْ, se prononcent difficilement (Tébrîzî le donne formellement à entendre, *ibid.*; mais naturellement sans en dire la cause) quand elles sont suivies d'un silence : on est porté à allonger d'un demi-temps leur *a*, et à en faire ـَاوْ, ـَايْ. Telle est évidemment le motif pour lequel Tébrîzî prescrit de terminer le vers par un mot contenant un élif de prolongation comme antépénultième (forme finale فَاعِلُ), ou une voyelle de prolongation quelconque ـَا, ـُو, ـِي comme pénultième. Or si la diphthongue était désagréable à l'oreille dans صَوْتُ et مَوْتُ, à plus forte raison devait-elle l'être quand la dernière voyelle du mot était supprimée, comme dans دَيْلْ. D'où je conclus que lorsque le cas se présentait, on fondait ـَيْ en *é*, ـَوْ en *ó*.

Quatrième variété.

Chaque vers se compose également d'un seul hémistiche. Le dernier pied est مُسْتَفْعِلُنْ, مُسْتَعِلُنْ, ou, pour la pause, مُسْتَفْعِلُو, مُسْتَعِلُو. C'est là le 7ᵉ *dharb*.

7ᵉ *ḍharb*. Exemple.

فَٱلطَّلُّ قَدْ يَبْدُو أَمَامَ ٱلْوَبْلِ

مستفعلن مستفعلن مُسْتَفْعِلُو

Dans ces deux dernières variétés, le 6ᵉ *ḍharb* et le 7ᵉ *ḍharb* admettent les variantes مُتَفْعِلَاتْ et مُتَاْلَاتْ, مُتَفْعِلُو (مُتَفْعِلُو), مُتَاْلُو (مُتَاْلُو).

Exemples.

مَزَادَةٌ مَمْلُوءَةٌ مِنَ ٱلْغَيْلْ

متفعلن مستفعلن مُتَفْعِلَاتْ

* *Remarque.* Devant مُتَفْعِلَاتْ, مُسْتَفْعِلُنْ reprend sa notation véritable.

يَسْتَعْذِبُونَ ٱلْمَوْتَ وَهْوَ مُرّ

مستفعلن مستفعلن مُتَفْعِلُو

Même remarque à faire pour le deuxième مستفعلن.

Autres modifications de مستفعلن.

Comme dans le *Radjaz*, le pied مستفعلن est quelquefois remplacé par مُتَعِلن، مُسْتَعِلن، مُتَفْعِلُنْ. En voici des exemples :

دَلَّتْ لِمَا تَصْنَعُ أَيَّامُنَا
نُفُوسُنَا تِلْكَ ٱلْأَبِيَّاتُ

مستفعلن مستعلن (مُ)تَفْعِلن
مُتَفْعِلن مُسْتَفْعِلن (مُ)تَآلُو

Remarque. La notation de la dernière partie de (مُ)تَفْعِلن s'explique par le pied suivant, qui commence par une seule syllabe brève. — La syllabe نَ de تَصْنَعُ, qui reçoit ici l'ictus prosodique, est précédée d'un temps faible et suivie de deux syllabes mues dont la première faible : (عُ أَيَّامُنَا) عُ أَ.

وَحَذَرُ ٱلْمَوْتِ وَحُبُّ ٱلْإِسْرَاعْ

مُتَعِلن مُسْتَعِلن مُسْتَفْعِلَاتْ

Remarque. Le ـحَـ de حَذَرٌ a l'ictus par sa forme grammaticale; il est d'ailleurs placé devant deux syllabes mues ذَرٌ (ذَرٌلَغَوْتِ). Le ـتِ de فَوْتِ reçoit l'ictus prosodique : il est précédé de فَوْ, temps faible, et suivi des deux syllabes mues وَحُ (وَحُنْبُ).

Freytag cite, comme une rareté, un vers qui a pour dernier pied (مُ)تَفّ. En voici le dernier hémistiche :

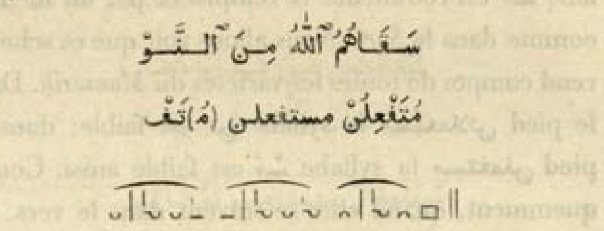

§ 16. Monsariḥ et ses variétés.

D'après Khalîl, ce mètre se composerait par hémistiche des pieds مستفعلن مفعولاتُ مستفعلن. Nous avons vu que le pied مفعولاتُ n'existe pas. Il faut donc chercher si le *Monsariḥ* ne peut pas être scandé d'une autre manière. A notre avis, le schema normal du *Monsariḥ* se compose du pied مُسْتَفْعِلَاتُنْ, ou de l'une de ses variantes :

مُسْتَفْعِلَاتُ

مُتَفْعِلَاتُنْ

مُتَفْعِلَاتُ

مُسْتَعِلَاتُنْ

مُسْتَعِلَاتُ

suivis de مستفعلن (ou de l'une de ses variantes) et de فاعلن, ou plutôt d'un autre مستفعلن dont la syllabe مُسْ est retranchée et remplacée par un silence, comme dans le *Sarî*. Nous allons voir que ce schema rend compte de toutes les variétés du *Monsariḥ*. Dans le pied مستفعلاتن la syllabe تن est faible; dans le pied مستفعلن la syllabe مُسْ est faible aussi. Conséquemment, quand elles se suivent dans le vers, les syllabes تن مُسْ doivent remplir *un* temps faible : chacune de leurs articulations vaut donc $\frac{1}{4}$ de temps ou une demi-brève, et les syllabes composées تن et مُسْ ont chacune pour durée une brève.

Première variété.

Le dernier pied du deuxième hémistiche est (مُ)تَعِلُنْ, variante de (مُ)تَفْعِلُنْ, ou, pour la pause, (مُ)تَعِلُو. Cf. p. 212, note 1.

Exemple.

إِنَّ ٱبْنَ زَيْدٍ لَا زَالَ مُسْتَعْمِلَا

لِلْخَيْرِ يُفْشِي فِي مِصْرِهِ ٱلْعُرْفَا

مستفعلاتن مستفعلن (مُ)تفعلن

مستفعلاتن مستفعلن (مُ)تَعِلُو

Parfois le dernier pied devient (مُ)تَآلن ou (مُ)تَآلُو, (مُ)تَفْلُو ou (مُ)تَفْلُنْ.

أَوْ بَدِيلٌ مِنْ قَوْلَتَىْ وَاهَا

لِمَنْ نَأَتْ وَٱلْبَدِيلُ ذِكْرَاهَا

مُسْتَعِلَاتُنْ مستفعلن (مُ)تَآلُن

مُتَفْعِلَاتن مُتَفْعِلن (مُ)تَآلُو

Remarque. On observe ici l'emploi de plusieurs variantes de مستفعلاتن et مستفعلن au milieu du vers. Dans le second hémistiche, la syllabe تن de متفعلاتن et la syllabe مُ du متفعلن suivant forment triolet, car تن مُ = *to..n'..mo* sont *trois* articulations remplissant *un* temps faible et s'en partageant la durée; de sorte que chacune d'elles vaut $\frac{1}{3}$ de temps ou de longue.

La deuxième et la troisième variété des métriques

arabes n'appartiennent nullement à ce mètre. Ce sont des variétés nouvelles du *Radjaz*, car l'une et l'autre se composent de deux مستفعلن, dont le dernier est modifié soit en مُسْتَٰالَاتْ ou مُسْتَفْلَاتْ, soit en مُسْتَفْلُو, مُسْتَفْلُنْ, مُسْتَٰالُو, مُسْتَٰالُنْ.

Exemple de la deuxième variété.

صَبْرًا بَنِي عَبْدِ ٱلدَّارْ

مستفعلن مُسْتَفْلَاتْ

Exemple de la troisième variété.

وَيْلَ آمِّ سَعْدٍ سَعْدَا

مستفعلن مُسْتَفْلُو

Plusieurs métriciens arabes ont émis l'opinion que ces deux variétés doivent être ajoutées au *Radjaz*. D'autres ont combattu cette manière de voir. Elle me paraît cependant indiscutable. Pour que deux mètres diffèrent, il faut tout au moins qu'ils soient formés de pieds différents. Or les deux dernières variétés du *Monsariḥ* ne peuvent se ramener qu'au pied مستفعلن, lequel est la base du *Radjaz*.

§ 17. Khafîf et ses variétés.

Ce mètre se compose de deux hémistiches formés chacun de deux فاعلاتن séparés par مستفعلن :

1er hém. فاعلاتن مستفعلن فاعلاتن

2e hém. فاعلاتن مستفعلن فاعلاتن

Ici encore nous avons deux syllabes composées تن et مُسْ qui doivent remplir un temps faible, et dont la durée normale se réduit à celle d'une brève; cela se produit quand فاعلاتن est suivi de مستفعلن. A la fin de chaque hémistiche, فاعلاتن reprend sa mesure ordinaire :

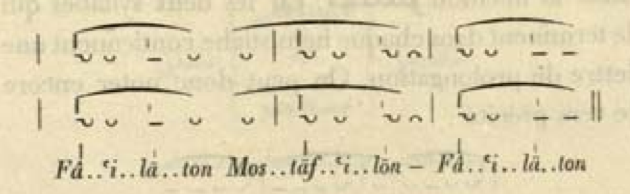

Fâ..ʿi..lâ..ton Mos..tăf..ʿi..lon – Fâ..ʿi..lâ..ton

Première variété.

Le dernier pied du premier hémistiche reste فاعلاتن. Le dernier pied du deuxième hémistiche est : 1° فاعلاتن ou فاعلاتو (1er *ḍharb*); 2° فاعلن ou فاعلو (2e *ḍharb*).

1er *ḍharb*.

يَا شَفِيعِي إِشْفَعْ ذُنُوبِي شَفِيعِي

يَا مُنِيرِي نَوِّرْ حَشَاىَ مُنِيرِي

فاعلاتن مستفعلن فاعلاتن

فاعلاتن مستفعلن فاعلاتو

Remarques. Bien que le dernier pied du premier hémistiche se termine par une lettre de prolongation, on ne donne à la syllabe عِي que la durée d'une longue, parce que le second hémistiche vient immédiatement à la suite. Au contraire, la syllabe رى de la fin du vers, étant dans la pause, s'allonge *ad libitum.* — Le pied مستفعلن de chaque hémistiche admet aussi la notation مستفعلو, car les deux syllabes qui le terminent dans chaque hémistiche contiennent une lettre de prolongation. On peut donc noter encore le vers précité :

Cf. p. 135, *remarques.*

2ᵉ *dharb.*

2ᵉ hém. أَمْ يَحُولَنْ مِنْ دُونِ ذَاكَ ٱلرَّدَى

فاعلاتن { مستفعلن ou مستفعلو } فاعلو

ou

Deuxième variété.

Le dernier pied du premier hémistiche est فاعلن ou فاعلْ. Le dernier pied du deuxième hémistiche est فاعلن ou فاعلْ (3^e *ḍharb*).

إِنْ قَدَرْنَا يَوْمًا عَلَى عَامِرٍ
نَنْتَصِفْ مِنْهُ أَوْ نَدَعْهُ لَكُمْ

فاعلاتن { مستفعلن ou مستفعلْ } فاعلن

فاعلاتن مستفعلن فاعلن

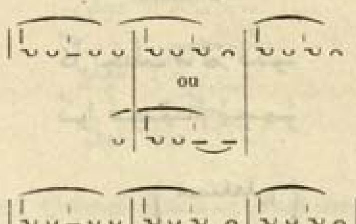

Troisième variété.

Cette variété est, en quelque sorte, un nouveau

mètre se composant par hémistiche des pieds فاعلاتن مستفعلن. Le dernier pied du premier hémistiche reste مستفعلن ou مستفعلو. Le dernier pied du deuxième hémistiche est : 1° مستفعلن ou مستفعلُو (4e *dharb*); 2° مُتَآلن, مُتَآلُو ou مُتَفْعِلُنْ, مُتَفْعِلُو (5e *dharb*).

4e dharb.

لَيْسَ لِي فِيهِ مَطْمَعٌ

لَا وَلَا عَنْهُ مَهْرَبُ

فاعلاتن مستفعلن

فاعلاتن مستفعلو

| ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⌢

| ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⌢ ||

5e dharb.

كُلُّ خَطْبٍ مَا لَمْ تَكُو

نُوا غَضِبْتُمْ يَسِيرُ

فاعلاتن { مستفعلن ou مستفعلو }

فاعلاتن مُتَآلُو

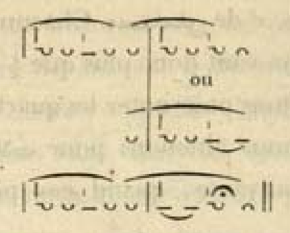

Autres modifications des pieds فاعلاتن et مستفعلن.

Dans les trois variétés, le pied فاعلاتن peut être remplacé par l'un de ses équivalents :

فَعِلَاتُنْ

فاعلاتُ

فَعِلاتُ

A la fin de chaque hémistiche, فاعلن et فاعلُو, فاعلن et فاعلو, variantes de فاعلاتن, peuvent elles-mêmes devenir :

فَعِلُن

فَعِلُوْ

فَعِلُو

Remarques. Quand فاعلاتُ et فَعِلاتُ sont placés devant مستفعلن, leur notation se modifie légèrement. En effet, on a quatre articulations pour remplir un temps faible, à savoir *'e..to* de فاعلاتُ = *Fā..'e..'i..*

lā..'e..to et *Mo..s'* de مستفعلن. Chacune de ces quatre articulations ne vaut donc plus que $\frac{1}{4}$ de temps ou de longue. Adoptons pour noter les quarts de longue un gros point; nous obtenons pour فاعلاتُ et فعلاتُ la notation suivante, quand ces pieds précèdent مستفعلن :

فاعلاتُ

فَعِلَاتُ

Lorsque فاعلاتُ et فعلاتُ précèdent مُتَفْعِلن, variante possible de مستفعلن, on a *trois* articulations : *'e..to* de فاعلاتُ et فَعلاتُ, et *Mo* de متفعلن, pour remplir le temps faible. Chaque articulation vaut alors $\frac{1}{3}$ de longue :

فاعلاتُ

فعلاتُ

فاعلاتُ متفعلن

Le pied مستفعلن admet les variantes usuelles :

مُتَفْعِلُنْ

مُسْتَعِلُنْ

mais non les variantes مُسْتَفْعِلُ et مُتَفْعِلُ, comme le prétend Khalil. Car, dans ces deux variantes, la syl-

labe لُ, qui devrait recevoir un ictus prosodique, se trouverait placée devant une seule syllabe mue, le فَ de فاعلاتن ou فاعلاتُ (=فاعلاتن ، فَاعِلَاتُ), ou devant trois syllabes mues : فَعِلَ, dans les variantes فَعِلَاتن, فَعِلُنْ ، فَعِلَاتُ. Or, nous avons constaté pour tous les autres mètres qu'une syllabe brève ne reçoit l'ictus prosodique qu'à condition d'être suivie de deux autres syllabes mues. Les exemples de ces variantes, dans le *Khafîf*, me semblent donc forgés.

Voici quelques exemples des variantes précitées :

Hém. حُلَلُ ٱلْمَجْدِ وَٱلْفِعَالِ ٱلْخَطِيرِ

فَعِلَاتن | مُتَفْعِلُن ou مُتَفْعِلُو | فاعلاتو

[illegible]

Hém. يَا هَجِيرِي حُلِّ عُقُودَ هَجِيرِي

فاعلاتن | مُسْتَعِلُنْ ou مستعلو | فَعِلَاتو

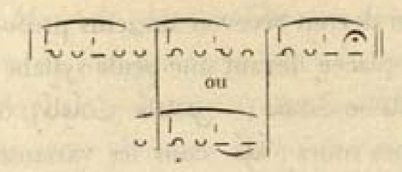

Remarques. Dans le premier des deux hémistiches cités, حُـ de حُلَلَ reçoit l'ictus grammatical; mais de plus, cette syllabe précède deux syllabes mues. Les trois articulations مَجْدٍ forment triolet. Dans le dernier hémistiche cité, la syllabe لِ de حُلِ prend l'ictus prosodique.

Une dernière modification dont est susceptible le pied فاعلاتن, c'est de se changer, à la fin de chaque hémistiche de la première variété (ou seulement à la fin du dernier hémistiche), en فَعْلَاتُنْ et فَعْلَاتـو, ou فَاْلَاتن, فَاْلَاتو. Freytag donne à ce pied le nom de مفعولن. Ce terme est impropre, car مفعولن doit être rattaché à مستفعلن. — Voici un exemple du pied en question :

وَشَرِبْنَا مِيَاهَهَا وَحَمِدْنَا
إِذْ عَرَفْنَا فَضِيلَةَ ٱلزَّرْقَاءِ

فَعِلَاتن { مُتَفعلن / ou / متفعلـو } فَعِلَاتن

فاعلاتن مُتَفْعِلن فَعْلَاتُو

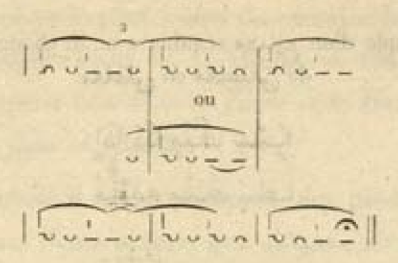

§ 18. Moḍhâri', Moqtaḍhab et Modjtathth.

Ces trois mètres artificiels ne se laissent scander avec précision que lorsque leurs pieds ne subissent aucune des modifications illicites dont il a été question dans le § 14. Ainsi dans le *Moḍhâri'*, quand le pied dit primitif مفاعيلن est changé en مفاعيلُ, لُ, qui devrait porter le temps sous-fort, est placé devant فاعلاتن, et par conséquent suivi d'une seule syllabe mue. D'après l'analogie des mètres anciens, ce لُ reste donc bref, et le rhythme du primitif مفاعيلن ⌣ | – – ⌣ ⌢ | subit une forte contraction. En effet, la syllabe brève لُ ne peut marquer le temps sous-fort; elle rentre dans le temps faible précédent; مفاعيلُ se note alors :

⌣ | – – ⌣ □ |

Ma.. fâ.. 'i.. lo –

et la mesure du mètre est bouleversée par la disparition d'un temps sous-fort au milieu du vers.

Exemple d'un مضارع régulier avec le changement de مفاعيلن en مفاعلن.

إِذَا دَنَا مِنْكَ شِبْرًا
فَأَدْنِهِ مِنْكَ بَاعَا

مفاعلن ou مفاعلو	فاعلاتن
مفاعلن ou مفاعلو	فاعلاتو

ou

ou

Remarque. La présence d'une lettre de prolongation à la fin des mots دَنَا et أَدْنِهِ explique la notation double indiquée pour le premier pied de chaque hémistiche.

Quelquefois le pied initial du premier hémistiche subit la suppression de la syllabe مُ. On a voulu imiter ce qui a lieu dans le *Ṭawîl* et le *Hazadj* pour les pieds فعولن et مفاعيلن.

Le *Moqtaḍhab* serait composé des pieds مفعولاتُ et مستفعلن. Nous savons que مفعولاتُ n'existe pas. Aussi dans le morceau que cite Freytag, et qu'il croit ancien, trouvons-nous le pied مَفْعُلاتُ substitué au pied théorique مفعولاتُ. Mais مَفْعُلاتُ n'est autre que فاعلاتُ; de sorte que le morceau en question est versifié sur le mètre *Khafîf*. En voici le premier vers :

أَقْبَلَتْ فَلَاحَ لَهَا
عَارِضَانِ كَٱلشَّبَجِ

فاعلاتُ { مُسْتَعِلُن ou مُسْتَعِلُو }

فاعلاتُ مُسْتَعِلُو

Voyez *Khafîf*, troisième variété. Ici les primitifs فاعلاتن et مستفعلن sont remplacés par les variantes فاعلاتُ et مُسْتَعِلُنْ. Ce dernier pied présente en outre les modifications bien connues de لن en لو et en لُو.

Quant au *Modjtathth*, il se scande régulièrement,

lorsqu'il est composé des pieds مستفعلن et فاعلاتن. Ainsi le schema suivant :

مستفعلن فاعلاتن

مستفعلن فاعلاتو

a pour mesure :

Les syllabes تن du premier فاعلاتن et مُسْ du deuxième مستفعلن durent chacune ½ temps, parce qu'elles se réunissent dans un temps faible. Ce mètre se scande aussi très-régulièrement, lorsque ses primitifs sont remplacés par les variantes فاعلاتُ , فَعِلَاتُ , فَعِلاتن , مُتَفْعِلن. Mais sa mesure est faussée dès qu'à مستفعلن on substitue مُسْتَفْعِلُ et مُتَفْعِلُ, car les syllabes لُ qui devraient recevoir un ictus prosodique se trouvent placées soit devant une seule syllabe mue فَ de فاعلاتن, soit devant trois syllabes mues فَعِلَ de فَعِلَاتُ , فَعِلَاتن.

§ 19. Règles pratiques pour la détermination des treize mètres authentiques [1].

Avant tout, les commençants devront s'exercer à

[1] Le *Modhârî*, le *Moqtadhab* et le *Modjtathth* ne peuvent être souvent déterminés que par élimination. C'est lorsqu'on a reconnu qu'un vers n'appartient à aucun des treize autres mètres qu'on cherche s'il rentre dans l'un des trois mètres artificiels.

lire en mesure les mots techniques des pieds et de leurs variantes, jusqu'à ce que leur oreille se soit familiarisée avec le rhythme particulier de ces pieds. Ils feront bien aussi de prendre le *Divan des six poëtes*, édité par Ahlwardt [1], ouvrage dans lequel les noms de chaque mètre sont indiqués pour toutes les pièces de poésie, et d'en scander les vers également en mesure. Pour lire en mesure, il est indispensable de connaître les premiers éléments de la musique. Cependant, les profanes se rendront compte du rhythme des vers arabes, jusqu'à un certain point, en ayant soin d'appuyer sur les syllabes frappées de l'ictus et de passer rapidement sur les syllabes faibles, comme on le fait lorsqu'on lit des vers italiens, russes ou allemands. De plus, on apprendra par cœur la liste suivante, qui donne la composition normale de chaque mètre, par hémistiche :

ṬAWÎL.

Faʿou'oulon Mafaʿilon Faʿou'oulon Mafaʿilon [2].

MADÎD.

Faʿilaton Faʿilon – Faʿilaton.

BASÎṬ.

Mostafʿilon – Faʿilon Mostafʿilon – Faʿilon.

[1] *The Divans of the six ancient poets*, etc. ed. by W. Ahlwardt. London, Trübner, 1870. In-8°.

[2] J'omets à dessein la quantité des voyelles, afin qu'on dirige exclusivement son attention sur la force et sur la faiblesse des syllabes, d'où résulte le rhythme.

KÂMIL.

Motafa^cilon Motafa^cilon Motafa^cilon.

WÂFIR.

Mofa^calaton Mofa^calaton Mofa^calaton.

HAZADJ.

Mafa^cilon Mafa^cilon Mafa^cilon.

RADJAZ.

Mostaf^cilon Mostaf^cilon Mostaf^cilon.

RAMAL.

Fa^cilaton Fa^cilaton Fa^cilon—.

MOTAQÂRIB.

Fa^cou'oulon Fa^cou'oulon Fa^cou'oulon Fa^cou'oulon (ou *Fa^cou'ou'oul* en dernier).

MOTADÂRIK.

Fa^cilon — *Fa^cilon* — *Fa^cilon* — *Fa^cilon* —.

SARÎ^c.

Mostaf^cilon Mostaf^cilon — *taf^cilon*[1].

MONSARIH.

Mostaf^cilaton Mostaf^cilon — *taf^cilon.*

[1] Le trait tient lieu de la syllabe *Mos*, qui, on le sait, est remplacée par un silence dans ce mètre et dans le suivant.

KHAFÎF.

Fa^cilaton Mostaf^cilon Fa^cilaton.

Après quoi, on s'exercera à lire des vers dont on ne connaîtra pas la mesure, en observant : 1° qu'il faut appuyer sur toute syllabe fermée, quand elle n'est pas : *a*, la première d'un hémistiche commençant par deux syllabes fermées suivies d'une syllabe ouverte[1]; *b*, la seconde de trois syllabes fermées consécutives[2]; *c*, la dernière d'un hémistiche finissant par deux syllabes fermées et commençant par une syllabe fermée; *d*, la deuxième de quatre syllabes fermées terminant l'hémistiche. Restent faibles : *e*, la deuxième et la troisième syllabe de quatre syllabes fermées consécutives, au milieu de l'hémistiche. Il faut également appuyer : 2° sur toute syllabe ouverte suivie d'*une* autre syllabe ouverte[3]. Si, en appliquant la règle des deux syllabes ouvertes consécutives, on s'apercevait qu'on n'obtient pas un

[1] A moins qu'il ne s'agisse d'un *Ṭawîl* ou d'un *Motaqârib* dont la première brève a été supprimée; car les deux syllabes fermées initiales y sont fortes. En réalité, elles ne sont pas initiales, puisque, par la pensée, il faut rétablir une brève devant elles. Cette suppression étant des plus rares, la règle ci-dessus donnée ne perd rien de sa généralité.

[2] A la fin d'un vers, il peut arriver que trois syllabes fermées consécutives reçoivent l'ictus. On le reconnaîtra toujours à ce que la première termine un pied; de sorte que les deux dernières sont traitées comme toute autre succession non initiale de deux syllabes fermées.

[3] Si trois syllabes ouvertes se suivent, c'est sur la seconde qu'il faut appuyer, en vertu de la règle énoncée; car la première des trois est suivie de deux syllabes ouvertes et non pas d'une seule.

mètre connu, on scanderait à nouveau, cette fois, en passant rapidement sur toutes les successions de deux syllabes ouvertes; on verrait aussitôt qu'on a affaire soit à un *Kâmil*, soit à un *Wâfir*. En très-peu de temps, on arrivera ainsi à déterminer le mètre d'un vers donné, à la simple lecture.

Souvent il peut y avoir doute sur la nature d'un mètre. Par exemple, le *Kâmil* se confond : 1° avec le *Radjaz*, lorsqu'au pied fondamental *Motafaʿilon* on substitue la variante *Motfaʿilon* = *Mostafʿilon*[1]; 2° avec le *Ṭawîl*, lorsque celui-ci perd la syllabe brève initiale et se termine par les variantes فعولُ et مفاعلن; 3° avec plusieurs variétés du *Sariʿ*. Pour être fixé, il est de toute nécessité, alors, de scander plusieurs vers, jusqu'à ce qu'on ait rencontré l'une des formes fondamentales de l'un ou l'autre des trois mètres[2]. C'est ainsi que les Arabes procédaient en pareil cas.

[1] Fréquemment, dans une pièce de vers composée sur le mètre *Kâmil*, on ne rencontre qu'une fois le pied fondamental *Motafa'ilon*. Cela suffit pour déterminer le mètre.

[2] Par exemple, si dans une pièce de vers qu'on a d'abord scandée *Motfa'ilon Motfa'ilon Motafa*–, on ne rencontre pas une seule fois le fondamental *Motafa'ilon*, il faut en conclure qu'on a affaire à un *Sariʿ*, et que la première des deux syllabes ouvertes successives du mot ou du groupe de syllabes qu'on a lu *Motafa*–, doit recevoir un ictus; le mot ou le groupe de syllabes forme alors le pied *ta'ilon* = (*Mos*)-*taf'ilon*. Cf. p. 214 et suiv.

Je joins à ces préceptes quelques règles pratiques au moyen desquelles les commençants détermineront mécaniquement la nature d'un mètre quelconque. Ils pourront s'exercer sur les poésies insérées à la fin de la *Chrestomathie* de Kosegarten.

A. Choisir un premier hémistiche, et de préférence celui du second vers. Si on choisit le premier hémistiche du premier vers, s'assurer s'il rime avec le deuxième hémistiche du même vers; car s'il rime, sa dernière syllabe doit être considérée comme fermée, alors même qu'elle contiendrait un simple *fathâ*, *ḍhamma* ou *kesra* (cf. p. 104). Si l'hémistiche est terminé par une syllabe contenant deux quiescentes dont la première est une lettre de prolongation (ـَانْ, ـُولْ, etc.), traiter cette syllabe comme une syllabe fermée ordinaire.

B. Étant donné l'hémistiche dont il s'agit de trouver la mesure, le transcrire d'abord, de gauche à droite, en signes de brèves et de longues, la brève représentant les syllabes ouvertes, la longue les syllabes fermées.

Exemple :

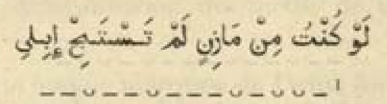

C. Marquer alternativement de l'ictus fort et de l'ictus sous-fort, en allant de gauche à droite, les syl-

[1] Cf. les règles données au § 3 de ce livre.

labes fermées, notées –, et les syllabes ouvertes, notées ⏑, qui sont suivies d'une autre brève.

Exceptions. On ne marquera pas de l'ictus : 1° la première de deux longues ou la longue suivie d'une brève marquée de l'ictus (laquelle équivaut à une longue) au commencement de l'hémistiche ; 2° la dernière de deux longues à la fin de l'hémistiche, pourvu que l'hémistiche commence par une seule longue ; 3° toute longue précédée et suivie d'une longue, ou précédée d'une longue et suivie d'une brève marquée de l'ictus ; 4° la deuxième et la troisième de quatre longues consécutives, au milieu de l'hémistiche ; 5° la deuxième de quatre longues consécutives à la fin de l'hémistiche.

D. Si, après avoir observé les règles précédentes, on trouve dans l'hémistiche des brèves marquées les unes de l'ictus fort, les autres de l'ictus sous-fort et suivies du groupe ⏑ – ⏑, on effacera les ictus forts et les ictus sous-forts de ces brèves, et on recommencera à placer les ictus.

Appliquons ces règles à l'hémistiche transcrit ci-dessus. Nous avons :

Les longues n° 1 et n° 2 ne reçoivent pas d'ictus en vertu des exceptions 1° et 3° de la règle *C.*

E. Si, après avoir observé les règles précédentes, on trouve sept ictus dans l'hémistiche, on effacera

le troisième ictus à partir du commencement, à moins que l'hémistiche ne commence et ne finisse par deux longues; auquel cas, on effacera le troisième ictus à partir de la fin. Après quoi on replacera les ictus.

Exemple :

– ◡ – – ◡ – ◡ – – ◡ – –[1]

Nous avons sept ictus. Effaçons le troisième à partir du commencement et replaçons les ictus :

– ◡ – – ◡ – ◡ – – ◡ – –

Exception. Quand le schema contient plusieurs ictus forts immédiatement suivis d'ictus sous-forts, on n'efface aucun des sept ictus.

F. Si l'hémistiche ne contient que des longues, on marquera chacune d'elles alternativement de l'ictus fort et de l'ictus sous-fort.

Exemple :

– – – – – – – –

G. Toutes ces règles observées, on changera en longues les brèves marquées de l'ictus et on procédera à la détermination des pieds, de la manière suivante.

a. Toute longue marquée de l'ictus fort –, suivie d'une longue marquée de l'ictus sous-fort –, sera changée en – –.

[1] La dernière longue ne reçoit pas d'ictus en vertu de l'exception 2° de la règle C.

b. Toute longue marquée de l'ictus sous-fort ⏗, suivie d'une longue portant un ictus fort ⏗, doit être changée en ⏗ ∘ (une longue et un silence de la durée d'une longue), sauf quand l'hémistiche contient deux longues successives dépourvues d'ictus (cf. règle *C*. *Except*. 4°), et commence par une syllabe marquée de l'ictus. Dans ce cas, ⏗ ne varie point.

c. Toute longue marquée d'un ictus (fort ou sous-fort), suivie d'une brève, sera changée en ⏗⏑ ou ⏗⏑ (une longue et demie).

d. Toute longue marquée d'un ictus (fort ou sous-fort), suivie de deux brèves ou d'une longue non accentuée, reste sans modification.

e. Toute brève précédant ou suivant une longue inaccentuée doit être changée en une longue.

f. A la fin de l'hémistiche, la longue ⏗ reste telle, si l'hémistiche commence par une longue inaccentuée ou par deux brèves, et devient ⏗⏑, si l'hémistiche commence par une brève.

g. A la fin de l'hémistiche, la longue ⏗ doit être changée en ⏗‿– ∘, si l'hémistiche commence par une longue inaccentuée ou par deux brèves; en ⏗‿– ∘ 𝄐, si l'hémistiche commence par une brève.

h. Lorsque ces dernières règles auront été appliquées, il suffira, pour connaître la division du mètre en pieds, de placer une barre après tout fragment de la valeur de huit brèves (la longue = deux brèves).

en comptant le silence ○ pour deux brèves. Puis, on consultera le tableau ci-dessous qui donne la mesure de chaque pied[1].

i. Si le schema contient deux longues successives inaccentuées et commence par une longue inaccentuée, on comptera la valeur de dix brèves pour le premier groupe, de huit pour les autres.

فَعُولن	⏑ — — ⏑
	⏑ — — ○ ⏑
مَفَاعِيلُنْ	⏑ — — ⏑
	⏑ ⏑ ⏑ ⏑
مُفَاعَلَتُنْ	⏑ — ⏑ ⏑ ⏑
	⏑ — — ⏑
	⏑ — — ⏑
مُتَفَاعِلُنْ	⏑ ⏑ ⏑ ⏑ —
	⏑ ⏑ — — —
	⏑ ⏑ — — ○
مُسْتَفْعِلُنْ	— ⏑ ⏑ —
	— — — —
(مُسْ)تَفْعِلُنْ	⏑ ⏑ ⏑ ⏑
	○ ⏑ ⏑ —

[1] Mesure fictive, bien entendu, pour quelques-uns de ces pieds, car la mesure de فعولن, par exemple, représente encore ici celles de ses variantes فعول, فَعْلُن, فَعَل, فعولو, etc.

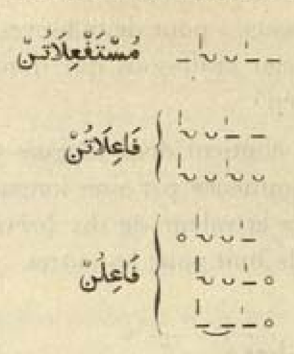

La combinaison des pieds détermine le mètre, et comme on connaîtra alors le nom du mètre et des pieds qui le composent, on pourra facilement obtenir la vraie mesure de tous les hémistiches en consultant les tableaux du livre I et les paragraphes du livre II relatifs à chaque mètre [1].

Donnons maintenant quelques exemples de l'application de ces règles.

Je reprends le premier schema cité plus haut :

D'après la règle *G*, nous changeons la brève accentuée ╷◡ en longue :

[1] L'infaillibilité de ces règles pratiques n'est pas absolue. Il peut se présenter quelques cas, très-rares, il est vrai, où elles ne réussiraient pas, surtout pour le dernier pied d'un hémistiche. Mais comme elles s'appliquent quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, l'étudiant sera déjà en état de reconnaître à la lecture la mesure des quelques vers difficiles auxquels je fais allusion, lorsqu'il rencontrera ces vers.

D'après la règle *c*, nous changeons en ⏑ les quatre longues marquées de l'ictus fort qui sont suivies d'une brève :

D'après la règle *b*, nous changeons deux des longues marquées de l'ictus sous-fort, au milieu de l'hémistiche, en – ○ :

D'après la règle *d*, la longue n° 1 reste sans modification; d'après la règle *f*, la longue n° 2 ne subit aucun changement.

Plaçons maintenant une barre après toute succession de la valeur de huit brèves; nous arrivons au schema définitif.

– ⏑ ⏑ – | ○ ⏑ ⏑ – | – ⏑ ⏑ – | ○ ⏑ ⏑ –

Et si nous consultons le tableau, nous voyons que ce schema est composé des pieds مستفعلن et فاعلن; par conséquent, nous avons affaire à un *Basîṭ*.

Prenons le deuxième schema cité :

Les longues n° 1 deviennent ⏑ (règle *c*); les longues n° 2 restent sans changement (règles *d* et *f*); la brève n° 3 devient une longue (règle *e*); la longue n° 4 ne

se fait pas suivre du silence ∘ (règle *b*, *exception*). D'où le schema :

⏑⏑–– | –⏑⏑– | ⏑⏑–– |

فاعلاتن مستفعلن فاعلاتن

Ce schema est celui d'un *Khafîf*. En recourant au paragraphe du *Khafîf*, on trouverait que sa véritable notation est :

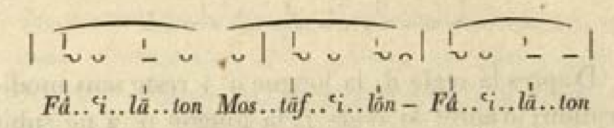

Autres exemples (*Fakhri*, ed. Ahlwardt, p. ۲) :

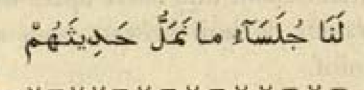

Règle *C* :

⏑–⏑⏑–⏑–⏑–⏑⏑–⏑–

Nous avons deux brèves marquées de l'ictus sous-fort. Il n'y a pas lieu d'appliquer la règle *D*.

Règle *G* :

⏑––⏑–⏑–⏑––⏑–⏑–

Règles *a*, *c*, *f* :

⏑––⏑⏑⏑⏑⏑⏑––⏑⏑⏑⏑⏑⏑

Division en groupes de la valeur de huit brèves :

⏑ – – ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ || ⏑ – – ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ |

فعولن مفاعلن فعولن مفاعلن

Le vers est un *Ṭawîl.*

Véritable mesure.

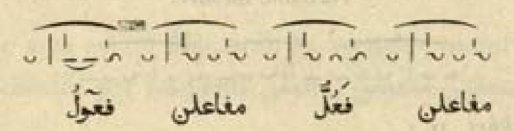

فعولُ مفاعلن فعُلُّ مفاعلن

Fakhri, p. ٩ :

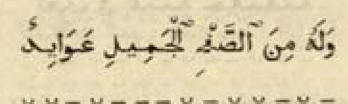

⏑ ⏑ – ⏑ – – – ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ –

Règle *C*. Exception 3ᵉ de cette règle :

⏑ ⏑ – ⏑ – – – ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ –

Nous avons une brève marquée de l'ictus fort et une autre marquée de l'ictus sous-fort, et toutes deux sont suivies du groupe ⏑ – ⏑. Donc (règle *D*), nous effaçons les ictus de ces brèves et nous recommençons à placer les ictus :

⏑ ⏑ – ⏑ – – – ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ –

Nous appliquons les règles *a*, *c*, *d*, *f* :

⏑ ⏑ ⏑ ⏑ – – ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ –

Nous coupons le schema en groupes de la valeur de huit brèves :

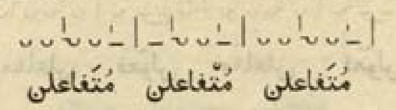

Le vers est un *Kâmil.*

Véritable mesure.

Fakhri, p. ١ :

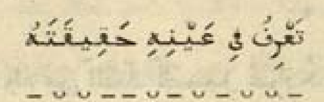

Règle *C* et *exception* 1° :

Nous avons une brève marquée de l'ictus fort et une autre marquée de l'ictus sous-fort; mais elles ne sont pas suivies respectivement des groupes ◡ — ◡. Conséquemment, elles restent marquées de l'ictus.

Le schema contient sept ictus. Donc (règle *E*), nous effaçons le troisième ictus à partir du commencement, et nous recommençons à placer les ictus :

[1] La dernière syllabe reste — parce que l'hémistiche suivant commence par deux brèves.

Nous appliquons la règle *G* :

‒ ‒ ⏑ ‒ ‒ ⏑ ‒ ⏑ ‒ ‒ ⏑ ‒

puis les règles *a*, *b*, *e*, *f*, *i* :

‒ ⏑ ⏑ ‒ ‒ | ‒ ⏑ ⏑ ‒ | ∘ ⏑ ⏑ ‒ |

مستفعلاتن   مستفعلن   (مُسْ)تفعلن

Le vers est un *Monsariḥ*. Sa véritable mesure sera représentée par les pieds مُسْتَفْعِلُنْ مَفْعُولَاتُ مُسْتَفْعِلُنْ — مُسْتَعِلَاتُنْ مُتَفْعِلُنْ (مُ)تَعِلُنْ.

Fakhri, p. ١١ :

إِنَّا إِذَا ٱجْتَمَعَتْ يَوْمًا دَرَاهِمُنَا

‒ ‒ ⏑ ‒ ⏑ ⏑ ‒ ‒ ‒ ‒ ⏑ ‒ ⏑ ⏑ ‒

Règle *C* et *exception* 1° et 2° :

‒ ‒ ⏑ ‒ ⏑ ⏑ ‒ ‒ ‒ ‒ ⏑ ‒ ⏑ ⏑ ‒

Règles *G*, *b*, *c*, *d*, *f*, *h* :

‒ ⏑ ⏑ ‒ | ∘ ⏑ ⏑ ‒ | ‒ ⏑ ⏑ ‒ | ∘ ⏑ ⏑ ‒ |

مستفعلن فاعلن مستفعلن فاعلن

Le vers est un *Basiṭ*; véritable mesure :

مستفعلن فَعِلُنْ (مستفعلن ou مستفعلو) فَعِلُنْ

Fakhri, p. ٢١ :

عَطَا مَلِكٍ عَطَاؤُكَ مِلّكَ مِصْرٍ

⏑ — ⏑ ⏑ — ⏑ — ⏑ ⏑ ⏑ — ⏑ — —

Règle *C* :

⏑ — ⏑ ⏑ — ⏑ — ⏑ ⏑ ⏑ — ⏑ — —

Nous avons deux brèves suivies de ⏑ — ⏑ et marquées l'une de l'ictus fort, l'autre de l'ictus sous-fort. Donc (règle *D*), nous effaçons les ictus de ces brèves et recommençons à placer les ictus :

⏑ — ⏑ ⏑ — ⏑ — ⏑ ⏑ ⏑ — ⏑ — —

Puis, nous appliquons les règles *a*, *c*, *d*, *f*, *h* :

⏑ — ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ — ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ — — ⏑ |

Le vers est un *Wâfir*. — Mesure réelle :

مفاعَلَتن مفاعلتن مُفَعْتَنْ (ou فَعُولُنْ)

⏑ | — ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑

Fakhri, p. ٢٧ :

إِذَا مَلِكٌ لَمْ يَكُنْ ذَا هِبَةْ

⏑ — ⏑ ⏑ — — ⏑ — — ⏑ —

Règle *C* :

⏑ — ⏑ ⏑ — — ⏑ — — ⏑ —

En vertu de l'exception de la règle *E*, nous n'effaçons aucun des sept ictus de l'hémistiche.

D'après les règles *G*, *a*, *c*, *g*, *h*, nous obtenons le schema définitif :

⏑ – – ⏑ | ⏑ – – ⏑ | ⏑ – – ⏑ | ⏑ – – ∘ ⏑ |

Le vers est un *Motaqârib;* véritable mesure :

فَعُولُ فَعُلُنْ فَعُلُنْ فَعُلْ (لُنْ)

⏑ | – – ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ∘ ⏑

Fakhrî, p. ٢٧ :

مَنَاقِبُ تَفْتُقُ مَا رَقَعْتُمْ

⏑ – ⏑ – – ⏑ ⏑ – ⏑ – ⏑ –

Règle *C* :

⏑ – ⏑ – – ⏑ ⏑ – ⏑ – ⏑ –

Règles *G*, *c*, *d*, *f* :

⏑ ⏑ ⏑ – – ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⏑

Pour la division en groupes de la valeur de huit brèves, il se présente ici une particularité. On est forcé de placer la première barre au milieu de la longue inaccentuée :

⏑ ⏑ ⏑ – | – ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ |

Mais il faut considérer la longue comme appartenant au second pied. Le vers est un *Radjaz*. En voici la véritable mesure :

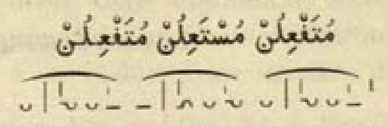

¹ La dernière syllabe est notée – parce que l'hémistiche suivant commence par une syllabe fermée faible.

De même (*Fakhrî*, p. ٩) dans l'hémistiche :

نَقْسُ عِصَامٍ سَوَّدَتْ عِصَامَا

qui donne le schema suivant, toutes règles appliquées :

– ◡ ◡ – – ◡ ◡ ◡ ◡ – – –

il faut, pour diviser, placer l'avant-dernière barre entre la longue et la brève marquées d'une étoile :

– ◡ ◡ – | – ◡ ◡ – | ◡ ◡ – – –

Ces singularités proviennent de ce que les règles pratiques ne fournissent pas la mesure véritable des hémistiches, mais une mesure factice. En effet, les barres indiquent la séparation des pieds et non les divisions rigoureuses de la mesure.

Les exemples que je viens de fournir suffiront pour montrer comment il faut procéder dans la détermination d'un mètre quelconque. J'aborde maintenant l'étude du rhythme des mots isolés, des rapports de l'ictus avec l'accent tonique, enfin, des modifications que subit le rhythme des mots dans leur rencontre, et de la manière dont, par leur rencontre, les mots ont donné naissance aux différents mètres.

(La suite à un prochain cahier.)

NOTE

SUR

LES PIERRES SACRÉES

APPELÉES EN PHÉNICIEN

NEÇIB MALAC-BAAL,

PAR M. PHILIPPE BERGER.

Des inscriptions phéniciennes qui nous sont connues, quatre contiennent la formule נצב מלכבעל; ce sont la 3e de Malte (Gesenius), la 1re de Tharros (Levy), la 200e de Carthage (Euting) et la 9e d'Hadrumète (*idem*). Une cinquième, la 4e de Malte (Ges.), présente une formule analogue : נצב מלכאסר. Jusqu'à ces derniers temps on ne les avait pas comprises, parce qu'on cherchait, dans Malac-Baal, un nom d'homme. La découverte de la 3e et de la 4e de ces inscriptions, publiées par M. Euting en 1871, rend l'ancienne traduction impossible. Malac-Baal est un nom divin. Cette explication, entrevue par M. Merx et proposée avec bien des incertitudes par M. Euting[1], a été établie d'une manière définitive

[1] Punische Steine, *Mém. de l'Acad. imp. de Saint-Pétersbourg*, VIIe série, t. XVII, p. 27 et 29. Voir, à la p. 27, la note relative à M. Merx.

par M. Derenbourg[1]. Nous étions arrivé, de notre côté, aux mêmes conclusions; il n'y a plus à y revenir, c'est un fait acquis. Nous voudrions proposer quelques modifications de détail aux traductions, en général si heureuses, de M. Derenbourg, et préciser un peu plus, s'il est possible, le sens et la valeur de ces monuments.

I

Nous reproduisons ici, pour plus de clarté, les cinq inscriptions, en réservant l'explication du terme de *Neçib Malac Baal* :

Malte 3.

נצב מלכ-	*Neçib Malac-*
בעל אש[ש]-	*Baal* quem [po]-
ם נחם לב-	[suit] Nahum Ba-
על חמן א-	ali Hammoni do-
דן כשמע	mino quia audiit
קל דברי	vocem precum ejus.

Tharros 1.

[נ]צב מלכב-	*Neçib Malac-Ba-*
[ע]ל א[ז] לאר-	*al* hic domi-
ן לבעל חמן	no Baali Hammoni
אש יתן א[ר]-	quem dedit A[ri]-
ש בן לבא	sius filius Labii

[1] Acad. des Inscr. *Comptes rendus*, 1874, p. 231-236.

בן אלעם	filii [Eliami]
כשמע קל	quia audiit vocem
[ברכי]	[benedixit ei].

HADRUMÈTE 9.

לארן לבעל חמן נ[צ]ב	Domino Baali Ḥammoni *Neçib*
מלכבעל אורם אש נד	*Malac-Baal*..... quem vo-
ר בעלשלך בן עזרבעל	vit Baalsillecus filius Azrubaalis
בן מתר כשמא קל יב	filii Matari quia audiit vocem, be-
רכא	nedicat ei.

CARTHAGE 200.

נצב מלכבעל אש נדר מת-
נאלם בן שצף לרבת לתנת פן
בעל ולארן לבעל חמן כשמע קלא

Neçib Malac-Baal quem vovit Matanelimus filius Sesefi dominæ Taniti Pene-Baal et domino Baali Hammoni quia audiit vocem ejus.

MALTE 4.

נצב מלכ-	*Neçib Malac-*
אסר אשש	*Osir* quem po-
[ם]...[ל]בעל	[suit]... [Baali]
...[אדן].....	...[domino]...
....	....
[דב]רי	[precum] ejus.

Malte 3. La traduction de M. Derenbourg est excel-

lente; nous demanderons pourtant la permission de faire quelques légères réserves. A la suite de la dédicace, il nous semble difficile de lire אבן « en pierre ». L'examen attentif de la photographie nous montre un ד; c'est ארן « seigneur ». Sans doute, on s'étonne de trouver le titre ארן après le nom propre, sans qu'il y soit rattaché par une préposition, mais la leçon est certaine. Elle est, du reste, commandée par l'analogie de toutes les inscriptions connues. En effet, presque toujours le nom de Baal Hammon est accompagné du titre ארן. Ce dernier, manquant ici en tête de la formule, doit avoir été placé après.

A la même inscription, ligne 6, il ne faut pas lire כל דברי « toutes ses prières », mais קל דברי « la voix de ses prières ». La photographie ne permet aucun doute à cet égard.

Tharros 1. M. Derenbourg lit : נצב מלכבעל אי « statue de Malacbaal de l'île ». Nous préférerions la leçon : נצב מלכבעל אז « ceci est la statue? de Malacbaal ». Cet emploi du pronom démonstratif אז est constant sur les inscriptions phéniciennes de Chypre : סמל אז אש יתן « Ceci est la statue qu'a donnée, etc... »

Cette leçon nous oblige à modifier une autre traduction proposée par M. Derenbourg, *Hadrumète 9* : « Statue de Malac-Baal d'Aziris ». Sans doute les quatre lettres אזרם, que M. Euting a laissées en blanc dans sa traduction, peuvent répondre au mot Aziris; mais, l'exemple précédent nous faisant défaut, nous n'osons adopter cette identification. Quand un nom de dieu

déjà composé est suivi d'une désignation géographique, il y est rattaché, en général, par une préposition. Les textes mêmes invoqués par M. Derenbourg le prouvent; on dit : בעל חמן באלתברם « Baal Hammon *d'*Altiburos »; de même, dans la 77ᵉ néo-punique, sur laquelle nous faisons nos réserves, בעל חמן מקמלע « Baal Hammon *de* Guelma ?? ». On conçoit qu'il en ait été autrement du nom de Baal pris isolément; il était alors un véritable substantif et formait avec le nom de lieu un *état construit*. *Baal-Çor* signifie « le seigneur de Tyr », *Baalat-Gebel* « la dame de Byblos ». On pourrait être tenté de voir ici encore, dans le commencement de ce mot אזרם, le pronom démonstratif אז; mais alors que faire de רם ? Nous préférons donc, avec M. Euting, laisser ce mot en blanc jusqu'à nouvel ordre.

Au commencement de la même inscription, lisez « au seigneur Baal Hammon » et non pas « Seigneur Baal Hammon ».

Malte 4. On a pu voir que la leçon que nous adoptons diffère tant soit peu de celle de M. Derenbourg; il lit, en effet : אש שם עז[ר]בעל; peut-être a-t-il raison; mais nous avons préféré, pour cette inscription comme pour les autres, laisser notre traduction telle quelle.

Le fait qui ressort de la comparaison de ces cinq inscriptions, c'est la répétition du nom de Malac-Baal et le rapport constant dans lequel il se trouve, d'une part, avec le mot Neçib, de l'autre, avec Baal Ham-

mon. Des textes que nous avons cités, un seul semble faire exception à cette règle : c'est la 4e maltaise de Gesenius.

Cette inscription, de même que les précédentes, commence par le mot Neçib, mais le nom de Baal y est remplacé par celui d'Osiris; ce n'est plus Malac-Baal, mais Malac-Osir. Pas plus que Malac-Baal, Malac-Osir n'est un nom d'homme; c'est un nom de dieu, différent du premier, il est vrai, mais cette différence fait encore mieux ressortir la persistance du mot Malac. Il est probable que c'est, avec une vocalisation un peu différente, le nom même du dieu Moloc. L'élément vraiment constant, et, par suite, l'élément important, dans ces inscriptions, c'est le nom de Moloc. Ce terme signifiait simplement « le roi »; mais tantôt seul, tantôt associé à un nom divin, il était arrivé à désigner un aspect particulier de la divinité. Moloc était devenu le dieu solaire par excellence. Le nom d'Osiris s'alliait très-bien avec cette conception. On comprend que, grâce au syncrétisme qui régnait sur les côtes de la Méditerranée, on ait pu substituer au nom de Malac-Baal celui de Malac-Osir.

Ainsi donc, nous nous trouvons en présence de toute une classe de monuments qui portent le nom de Malac-Baal et qui sont dédiés à Baal Hammon. Il est de toute évidence que Malac-Baal est distinct de Baal Hammon; on n'aurait pas employé, dans la même inscription, deux mots différents pour désigner le même dieu; d'autre part, nous hésitons à y

voir une simple statue du dieu Moloc dédiée à un autre dieu. Ce serait un contre-sens, surtout dans la religion phénicienne qui se distingue par le caractère essentiellement local de son culte. La présence exclusive du nom de Malac-Baal sur des monuments provenant d'endroits si divers rend du reste cette hypothèse fort invraisemblable; il serait étrange que les seules statues divines que nous possédions fussent celle d'un dieu qui ne figure pour ainsi dire jamais, en dehors de là, sur les inscriptions phéniciennes.

Il faut chercher la solution de cette difficulté dans le mot נצב (*neçib*), auquel on n'a peut-être pas fait assez attention. Ce mot ne se rencontre jamais, sur les monuments phéniciens, en dehors des exemples que nous avons cités; du moins, nous n'en connaissons pas d'exemples certains; il semble donc faire corps avec le nom de Malac-Baal, ce sont deux termes qui se déterminent l'un l'autre et servent à désigner le même objet. Or, la racine en est bien connue; elle signifie dresser (יצב). Le mot lui-même a presque entièrement disparu en hébreu; les exemples qu'on en trouve dans l'Ancien Testament appartiennent à peine à la langue hébraïque. C'est le titre ordinaire des princes philistins, et le nom d'une ville du sud de la Palestine, mentionnée dans Josué, xv, 43. Enfin, ce terme est encore employé dans l'histoire de la femme de Lot, pour désigner la « statue de sel », *Neçib Melach*. Le sens de pic ou de colonne convient beaucoup mieux à ces différents cas que celui de statue.

On peut dire des princes, par métaphore, qu'ils sont des colonnes, στῆλαι, στῦλοι, on ne dira jamais qu'ils sont des statues. De même, la position d'une ville forte peut éveiller l'idée d'un cippe ou d'une colonne, non pas celle d'une statue. Enfin cette traduction s'applique fort bien au *Neçib Melach;* il devait désigner un de ces obélisques naturels qui se dressaient sur les bords de la mer Morte, avant que la tradition y eût associé la légende de la femme de Lot. Peut-être même y attachait-on déjà quelque signification religieuse.

En tout cas, en Arabie, le fait n'est pas douteux. Le mot נצב existe, et il sert à désigner des monuments identiques aux nôtres. On sait, et c'est M. Lenormant qui nous a rendu attentif à ce fait, que tout autour de la Mecque et en différents endroits de l'Arabie se dressaient des pierres qui participaient, dans une mesure plus ou moins grande, aux vertus divines; ces pierres pouvaient remplacer le temple absent et étaient l'objet d'un culte spécial de la part des Arabes[1]. Or elles étaient appelées par les Arabes *Ançab*, ou *Nçob*, c'est-à-dire du nom même qui sert à désigner les monuments dont nous nous occupons.

La forme de ces derniers s'accorde, du reste, fort bien avec cette interprétation. En effet, la 1re de Tharros ainsi que la 3e et la 4e de Malte sont, autant

[1] Pocock, *Specimen historiæ Arabum*, p. 102. Burckhardt, *Travels in Arabia*, I, 299. Krehl, *Ueber die Rel. der vorisl. Ar.*, p. 69 et suiv.

qu'on en peut juger, des pierres hautes et étroites, dépouillées d'ornements. Ce ne sont pas des piédestaux destinés à supporter un objet ou une statuette de la divinité; elles n'en ont pas la forme. La statue, c'était cette pierre même que l'on fichait en terre; le Neçib Malac-Baal n'est pas distinct de l'objet que nous avons sous les yeux; ces pierres sont de véritables pierres sacrées, ainsi que les *Ançab* de la Mecque et tant d'autres symboles religieux; et, comme le dieu se confondait avec sa représentation, son nom devenait le nom propre de l'objet, nom que l'on transportait à son tour à tous les symboles de même espèce. Il y avait ainsi toute une série de mots dont on avait plus ou moins oublié l'origine, formés quelquefois du nom du dieu seul, le plus souvent du nom du symbole joint à celui de la divinité, et qui exprimaient le double caractère de l'objet auquel ils étaient appliqués, les Hammânim, les Ascherim, les Abaddirim; mais les plus célèbres de tous étaient les Beth-El, ces λίθους ἐμψύχους dont nous avons fait les Bétyles. Nous trouvons, dans la Genèse[1], un passage qui est le commentaire de nos inscriptions; il n'y a qu'à changer les noms, la formule est la même.

Le *Maleac haelohim* apparaît à Jacob et lui dit : « *Ego sum Deus Bethel ubi unxisti mihi lapidem quem vovisti mihi ibi votum :* »

אנכי האל ביתאל אשר משחת שם
מצבה אשר נדרת לי שם נדר

[1] Genèse, XXXI, 13.

Est-ce le dieu-lui-même, est-ce un symbole auquel sa présence est attachée? C'est là une affaire de mesure. Ce que nos textes nous permettent d'affirmer, c'est que les Neçib Malac-Baal étaient, pour employer une expression populaire et peut-être mieux appropriée à ces choses, de véritables idoles.

II

Nous avons établi, dans ce qui précède, que la formule *Neçib Malac-Baal* désignait des pierres sacrées, et qu'elle était synonyme des Hammânim, des Bétyles et des Abaddirim. Cette formule, comme nous l'avons vu en commençant, cache le nom d'un dieu, Malac-Baal. Ce dieu nous était déjà connu par des inscriptions latines d'Algérie, ainsi que par une inscription palmyrénienne bilingue du musée du Vatican. Quelle place occupait-il dans le panthéon phénicien? C'est une question fort difficile, et nous n'avons peut-être pas encore tous les éléments nécessaires pour la résoudre; Movers l'a déjà tenté sans grand succès.

Voici pourtant deux indications qui pourront jeter quelque lumière sur ce problème difficile. Nous puisons la première dans l'antiquité classique. On lit dans Hesychius[1], au mot Βαίτυλος : Βαίτυλος οὕτως ἐκαλεῖτο ὁ δοθεὶς λίθος τῷ Κρόνῳ, ἀντὶ Διός. « Bétyle, nom de la pierre qui fut donnée à Kronos,

[1] Hesychius, ed. Schmidt, *sub voc.*, t. I, p. 353.

en place de Zeus. » La même tradition est reproduite par Priscien; en effet, après avoir écrit le mot que nous avons cité : *Abadir deus est*, il ajoute : *Dicitur et hoc nomine lapis ille quem Saturnus dicitur devorasse pro Jove, quem Græci* Βαίτυλον *vocant*[1]. Ainsi donc, d'après la légende sémitique, le Bétyle était l'équivalent de Zeus, fils de Kronos.

L'autre indication nous est fournie par un monument dont nous avons déjà parlé[2]. Des stèles que nous avons étudiées, en effet, la 200ᵉ de Carthage est la seule qui n'ait pas la forme d'un cippe; elle se rapproche beaucoup des ex-voto ordinaires, pour la forme comme pour le texte, mais elle est surmontée d'une figurine qui doit attirer notre attention. Cette figurine représente un personnage imberbe et vêtu d'une robe, qui tient la main droite levée, tandis que du bras gauche il porte un enfant. Il nous est impossible d'y voir, avec M. Euting, le portrait d'un enfant pour lequel on aurait fait un vœu et celui de sa mère, d'autant que le monument est érigé par un homme et non par une femme. C'est une explication née de la vieille traduction qui voyait, dans Malacbaal, un nom d'homme et qui doit tomber avec elle.

Le personnage en question n'est autre que Tanit,

[1] Priscien, éd. Hertz (t. II et III des *Grammatici latini*), vol. I, p. 153, l. 19; cf. II, p. 234, l. 16.

[2] Philippe Berger, Lettre à M. Fr. Lenormant sur les représentations figurées des inscriptions de Carthage, nº 1. *Gazette archéologique* (août-sept. 1876).

envisagée comme déesse mère. Si l'on songe que, parmi tant de monuments, c'est la seule fois où l'on rencontre la déesse avec cet attribut, et que ce n'est pas sur un ex-voto ordinaire, mais sur un cippe de Malac-Baal, on n'hésitera pas à mettre cette image en relation avec ce dieu. Aurions-nous là une trace de la triade divine que l'on retrouve avec des noms différents au fond de toutes les théogonies sémitiques? Cela est possible. L'existence d'une triade semblable à Carthage nous est attestée par le traité de Philippe de Macédoine avec les Carthaginois[1]. Des divinités qui la composaient, les deux premières sont, à n'en pas douter, Tanit et Baal Hammon. La troisième doit être le dieu enfant que Tanit tient entre ses bras. M. de Vogüé l'avait déjà reconnu sur un certain nombre de pierres gravées et sur de nombreuses figurines en terre trouvées dans l'île de Chypre[2]. Il reparaît du reste, mais seul, sur plusieurs ex-voto de Carthage, avec des attributs qui déterminent M. de Longpérier à l'identifier avec Adonis ou Dionysos. La triade entière se composerait donc de Tanit, Baal Hammon et Adonis ou Dionysos; ces deux derniers devaient se tenir de très-près; peut-être même n'était-ce que le nom sémitique et le nom grec de la même divinité. Une inscription encore inédite, trouvée à Constantine par M. Costa, semble justifier

[1] Polyb. VIII, § 9, 2-3. Voyez, à ce sujet : A. Maury, *De la religion des Carthaginois, triade punique.* Kreutzer et Guigniaut, t. II, note 13, p. 1029-1042.

[2] De Vogüé, *Mélanges d'archéol. orient.*, p. 82-84.

notre manière de voir. En effet, elle porte la dédicace suivante qui est toute nouvelle pour nous : לאדן לבעל ארן ולבעל חמן « A notre seigneur Baal Adôn et à Baal Hammon ». Elle mentionne donc à côté de Baal Hammon, et en dehors de lui, une forme de Baal qui avait pour titre spécifique *Adôn*, c'est-à-dire le mot même d'où on a fait Adonis.

Est-on en droit d'identifier ce dernier avec Malac-Baal? Ce qui précède nous oblige presque à le faire; mais nous y sommes encore poussé par quelques autres analogies. En effet, comme nous l'avons rappelé plus haut, Malac-Baal figure sur une inscription bilingue, palmyrénienne et latine, du musée Capitolin, et le texte latin traduit son nom par *Sol sanctissimus*. Movers déjà l'avait comparé à Dionysos; or M. Derenbourg a rapproché fort heureusement de ces faits un passage important de Diodore de Sicile[1], d'après lequel Dionysos, suivant la tradition des Libyens, était fils d'Ammon et d'Amalthée. Obligé de le sacrifier à la jalousie de Rhéa, Ammon l'envoie au loin, dans un pays qui s'appelle *Hespérou-Kéras*, où Athéné lui sert de seconde mère, et ce n'est qu'après bien des peines que son père le retrouve.

Il semble donc qu'il faille voir en réalité, dans Malac-Baal, le fils de Baal Hammon, la troisième personne de la grande triade carthaginoise, que Polybe désigne sous le nom de Jolaüs[2], cet enfant qui est perdu, puis retrouvé, ou, ce qui revient au

[1] Diod. III, 73. Voyez aussi 68.

[2] M. Lenormant, dans un travail qui fait suite à notre lettre,

même, le dieu qui meurt pour renaître. Cela nous fait encore mieux comprendre comment le nom de Malac-Osir a pu se substituer à celui de Malac-Baal : le mythe d'Osiris n'est qu'une autre forme de la même évolution divine. Cette diversité d'appellations n'étonnera que ceux qui ne se rendent pas un compte exact de la part immense qu'avaient les noms à la formation des mythologies sémitiques. Au fond, elles reposaient toutes sur une donnée excessivement simple : une trinité qui se compose du père, de la mère et du fils; c'est toujours le dieu qui se dédouble pour renaître sous une forme plus complète; mais chacun des noms dont on l'appelait, et chacune de ses représentations devenait à son tour le centre d'un nouveau travail mythologique.

En réalité, Malac-Baal, Adonis, Dionysos, Jolaos n'étaient qu'un seul dieu, de même que les pierres sacrées, sous leur diversité apparente, exprimaient toutes la même idée et devaient représenter aux yeux le procès éternel de la génération divine.

III

Il nous reste à voir si l'on ne peut pas trouver une signification analogue à des monuments qui ne présentent pas la même formule. Parmi les monu-

arrive, par une voie un peu différente, à des conclusions analogues. Il va même plus loin et il explique, d'une façon fort ingénieuse, le nom même d'Iolaüs, jusqu'à présent si obscur (*Gazette archéologique*, août-sept. 1876).

ments phéniciens, il en est deux pour lesquels nous croyons qu'on peut le démontrer. On se rappelle en effet que, dans les 3ᵉ et 4ᵉ inscriptions de Malte (Gesenius), le nom de Baal Hammon est immédiatement suivi du titre qualificatif *Adôn*. Or, deux inscriptions de Chypre (nᵒˢ 40 et 41) publiées pour la première fois par M. de Vogüé [1] présentent la même particularité; toutes deux commencent par la formule : ל אשמן ארני. La similitude de ces deux débuts nous empêche d'y chercher un nom d'homme *Esmunadon;* il serait fort étrange qu'un nom aussi rare se rencontrât sur deux inscriptions, toutes deux d'un caractère aussi insolite. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à comparer les deux inscriptions que nous mettons ici en regard :

לאשמן ארני נשב.....

לאשמן ארני יבזול

La fin de l'inscription ne nous est d'aucun secours; en effet, dans un cas comme dans l'autre, elle est fruste et les lettres que l'on peut lire ne donnent rien de satisfaisant. Il en est autrement de la forme et de l'aspect général du monument. La première de ces inscriptions, en effet, se lit au sommet d'un cippe haut de 60 centimètres et qui est lui-même sur une base de 40 centimètres, taillée dans le même bloc de pierre calcaire. A la suite de la formule que

[1] De Vogüé, *Journal asiatique*, 1867, II, p. 118-119, et *Mélanges d'archéol. orient.*, p. 34-35, vignette.

nous avons citée, on ne lit que trois lettres, peut-être quatre : . . יבנ. Il n'y a pas à en douter : c'est une dédicace à Eschmoun, cette pierre est un symbole de la divinité, c'est une pierre sacrée.

Cette destination ressort encore plus clairement de la seconde inscription. Elle a été reproduite par M. de Vogüé, puis par M. Schrœder[1], mais le dessin ne dit rien aux yeux : c'est un caillou informe, en basalte noir, et sur lequel sont gravés, au-dessous de dessins bizarres, les mots . . ל אשמן ארני נשכ. La pierre est cassée, mais la disposition des ornements et de l'inscription prouve qu'elle a toujours été de forme irrégulière; la gravure est négligée et ne fait qu'effleurer la surface de la pierre, mais cela tient plus encore à la dureté du basalte qu'à la rapidité du travail. Ce n'est certainement pas un simple graffito; il nous est également impossible d'y voir, soit une inscription funéraire, soit un ex-voto; cette pierre n'a jamais pu être dressée ni même encastrée.

Ce qui en fait la valeur, c'est précisément son aspect étrange et sa forme irrégulière. Les pierres sacrées, en effet, étaient de deux sortes; on adorait soit des pierres taillées qui rappelaient par leur forme le symbole de la puissance divine, soit des pierres tombées du ciel, des aérolithes, ou même d'autres pierres que l'on confondait avec elles à cause de leurs formes capricieuses et de leur couleur le plus souvent noire. M. Heuzey a développé ces

[1] De Vogüé, l. l.; Schrœder, *Die phœn. Spr.*, p. 228, pl. V, 7.

idées, mieux que nous ne pourrions le faire, dans son travail sur la pierre sacrée d'Antipolis[1]. Le caillou de M. de Vogüé appartient à cette classe de monuments.

Quant à l'inscription elle-même, nous n'avons pas de traduction à en offrir. Nous ne pouvons affirmer qu'une chose, c'est que לאשמן ארן signifie : « à Eschmoun le seigneur ». Faut-il y joindre le י et lire לאשמן ארני « à Eschmoun son seigneur »? Le parallélisme nous y engage, sans que nous puissions l'affirmer, la fin des deux textes étant trop obscure. Nous ne savons comment traduire le mot נשך; il serait téméraire de rien affirmer sur trois lettres quand on ne sait pas ce qui les suivait et qu'on n'a pas pour s'éclairer la comparaison de textes analogues. Il en est de même du mot יבו[ל]. Il nous semble difficile d'en faire un nom propre et d'y voir une abréviation de יבואל : El était un nom qu'on ne mutilait pas. Du reste le ל est fort douteux.

Peut-être aurait-on plus de chance de trouver l'explication en cherchant en dehors des noms propres. Ni יבו[ל] ni נשך n'éveillent dans notre esprit aucun rapprochement avec des noms connus, et ils se trouvent isolés d'une façon qui est peu naturelle. S'il s'agissait d'une offrande, le donateur aurait probablement mis le nom de son père. Un bétyle, au contraire, a pu ne pas porter le nom du donateur; nous

[1] L. Heuzey, *La pierre sacrée d'Antipolis*. Mém. de la Soc. nation. des antiquaires de France, t. XXXV, p. 99-119 : tir. à part. Paris, 1874. 24 p. in-8°.

n'avons pas d'exemple positif du fait, mais une ou deux fois déjà nous en avons entrevu la possibilité. La pierre dont M. Heuzey a donné une si ingénieuse explication présente, d'après lui, la même particularité; comme tous les bétyles que nous avons rencontrés jusqu'à présent, elle a un nom propre; mais, par contre, elle n'a pas de nom de donateur; la raison en est fort simple : c'est un dieu.

Quoi qu'il en soit, le fait important et qui nous semble établi d'une manière décisive, c'est l'existence, parmi les antiquités phéniciennes qui nous sont parvenues, de toute une classe de monuments dont on ne soupçonnait pas le sens véritable, de pierres sacrées correspondant aux *hammânim* des anciens, qui avaient par elles-mêmes une valeur religieuse, qui portaient le plus souvent un nom et que l'on adorait comme des dieux. Dans cette classe rentrent la 3ᵉ et la 4ᵉ inscription de Malte (Gesenius), la 1ʳᵉ de Tharros (Levy), la 200ᵉ de Carthage et la 9ᵉ d'Hadrumète (Euting), enfin la 40ᵉ et la 41ᵉ de Chypre (de Vogüé).

Toutes n'avaient pas sans doute la même valeur religieuse; parmi nos inscriptions même, il y a une grande différence entre la 200ᵉ de Carthage, qui est claire et se rapproche beaucoup plus que les autres de l'ex-voto, et le caillou de Citium où tout est obscur pour nous, la couleur, le sens et l'origine; mais c'est cette obscurité même qui en fait le caractère sacré et qui le place, pour l'intérêt, au premier rang parmi les monuments phéniciens.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SÉANCE DU 14 JUILLET 1876.

La séance est ouverte, *par exception*, à une heure et demie, par M. Garcin de Tassy, président.

Le procès-verbal de la séance du mois de mai est lu, la rédaction en est adoptée.

Est reçu membre de la Société :

M. DE VASCONCELLOS-ABREU, chargé de mission par le Gouvernement de Portugal, présenté par MM. Garcin de Tassy et Barbier de Meynard.

M. Édouard Specht est nommé membre de la Commission des fonds, à titre provisoire, en remplacement de M. Garcin de Tassy, promu aux fonctions de président.

Il est donné lecture d'une note de M. E. Leroux qui propose d'acheter les exemplaires, restant en magasin, de plusieurs ouvrages publiés autrefois par la Société. Une commission, composée de MM. Bréal, Barbier de Meynard et Garrez, est chargée d'étudier la proposition de M. Leroux et de faire un rapport au Conseil, qui statuera, à cet égard, dans une de ses prochaines réunions.

M. Marcel Devic annonce qu'il va publier prochainement le texte arabe et la traduction de l'*Almageste* d'Abou'l-Wéfà, et fait appel aux savants qui auraient connaissance de quelque copie, complète ou non, de cet ouvrage.

Le Conseil procède au renouvellement de la Commission du Journal; le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

MM. Régnier,
Defrémery,
Dulaurier,
Barbier de Meynard.
E. Senart.

Conformément au règlement, ces cinq membres composeront la Commission du Journal, pendant l'année 1876-1877, de concert avec le Président et le Secrétaire, membres d'office.

La séance est levée à deux heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par les rédacteurs. *Revue africaine*, janvier-février 1876. Alger, Jourdan. In-8°.

Par la Société. *Le Globe*, organe de la Société de géographie de Genève, t. XIV, livr. 4 à 6. Genève, Georg. In-8°.

Par les rédacteurs. *Bollettino italiano degli studii orientali.* Direttore : Proff. Angelo de Gubernatis. Consiglio di redazione : Prof. D. Castelli, F. Latinio, C. Puini, A. Severini. Anno 1, n° 1. Paris, E. Leroux. In-8°.

Par l'auteur. *A New Hindustani-English Dictionary*, by S. W. Fallon. Part III. Banâras, Lazarus, 1876. In-8°.

Par le Gouvernement du Bengale. *Notices of Sanskrit mss.* by Râjendralâla Mitra. Vol. III, part III. Calcutta, 1876. In-8°. P. 177-272.

Par l'auteur. *Ibn el-Athiri Chronicon*, ed. C. J. Tornberg. Pars posterior indicum. Lugd. Batav., Brill, 1876. In-8°. P. 401-831.

— *Le Code annamite.* Nouvelle traduction complète..... par P. L. F. Philastre. Paris, E. Leroux, 1876. Gr. in-8°. T. Ier : 791 pages; t. II : 755 pages.

Par l'auteur. *Secunda Synodus Ephesina* . . . . . e codd. mss. syriacis primus ed. S. G. F. Perry. Oxonii, Hall et Stacy. In-8°, 336 pages.

— *Records of the Gupta Dynasty* . . . . . by Edw. Thomas. London, Trübner, 1876. In-fol., 64 p. pl.

— *Bibliographie carthaginoise*, par E. de Sainte-Marie. Constantine, Arnolet, 1875. In-8°, 46 pages.

— *Notice sur l'emplacement d'un édifice ancien à Carthage*, par E. de Sainte-Marie. Constantine, Arnolet, 1875. In-8°, 11 p. pl.

— *Les ruines de Carthage*, par E. de Sainte-Marie (extrait du journal *L'Explorateur*). In-8°, 36 p. pl. 1876.

— *Cours graduel et complet de chinois parlé et écrit*, par le comte Kleczkowski. Vol. I. Paris, Maisonneuve, 1876. In-8°, LXXII-106 pages.

INSCRIPTION HÉBRAIQUE,

TROUVÉE AU VILLAGE D'ALMA, DANS LA HAUTE GALILÉE,

PAR M. VICTOR GUÉRIN.

Le village de עלמה, dont il s'agit ici[1], est situé à 9 kilomètres au nord de Safed, près de Kasyoun, d'Ammouka, de Nabartein, de Kefr Bereim, de Jisch, au centre de ce petit groupe de localités talmudiques, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui sont étagées sur les hauteurs à l'ouest du lac Houlé. Ce village est mentionné par Benjamin de Tudèle et par presque tous les pèlerins juifs du moyen âge comme renfermant des juifs et comme possédant des tombeaux de docteurs révérés[2].

[1] Ne pas confondre avec Alma, à une lieue d'Oum el-Awamid, entre Tyr et Saint-Jean-d'Acre, dans l'intérieur.

[2] Benjamin de Tudèle, p. 82, édit. Asher; Carmoly, *Itinéraires de la*

M. Victor Guérin y a découvert, le 17 novembre 1875, une inscription hébraïque dont il a pris un estampage. C'est d'après cet estampage qu'a été faite la reproduction photographique ci-jointe. Si l'on veut bien se reporter au numéro de décembre 1864 du *Journal asiatique*, où j'ai publié les inscriptions des synagogues de Kefr-Bereim[1], on reconnaîtra du premier coup que l'inscription d'Alma reproduit presque lettre pour lettre une partie de la grande inscription de Kefr-Bereim. L'inscription d'Alma porte :

.....על המקום הזה ועל כל מקומות ש ??? ישרא.....

Or l'inscription de Kefr Bereim commence ainsi :

יהי שלום במקום הזה ובכל מקומות ישראל·

phrase où l'on remarque une allusion au passage de Haggée, II, 9 :

במקום הזה אתן שלום נאם יהוה צבאות

Il est évident qu'en tête de l'inscription d'Alma il faut lire יהי שלום, comme dans l'inscription de Kefr-Bereim, ou bien יתן אלהים שלום, ou quelque formule analogue. על, au lieu de ב, est une légère variante. Ce qui est un peu plus grave, c'est qu'entre מקומות et ישראל il y avait, ce semble, un mot. Je n'ai rien trouvé, sur ce mot, qui me satisfasse entièrement. Je crois quelquefois lire שבטי, « les tribus de ». En tout cas, le sens est clair. Il faut traduire : « [Paix soit] sur ce lieu et sur tous les lieux des. . . . . d'Isra[ël]. »

La pierre était, par conséquent, un שקוף ou linteau de porte de synagogue, comme celle de Kefr-Bereim. Il est probable que l'inscription d'Alma s'arrêtait après ישראל. Le

Terre sainte, p. 135, 184, 263, 379, 456. Voir Robinson, *Bibl. researches*, III, p. 69.

[1] Voir, pour quelques rectifications, *Journal asiatique*, déc. 1865.

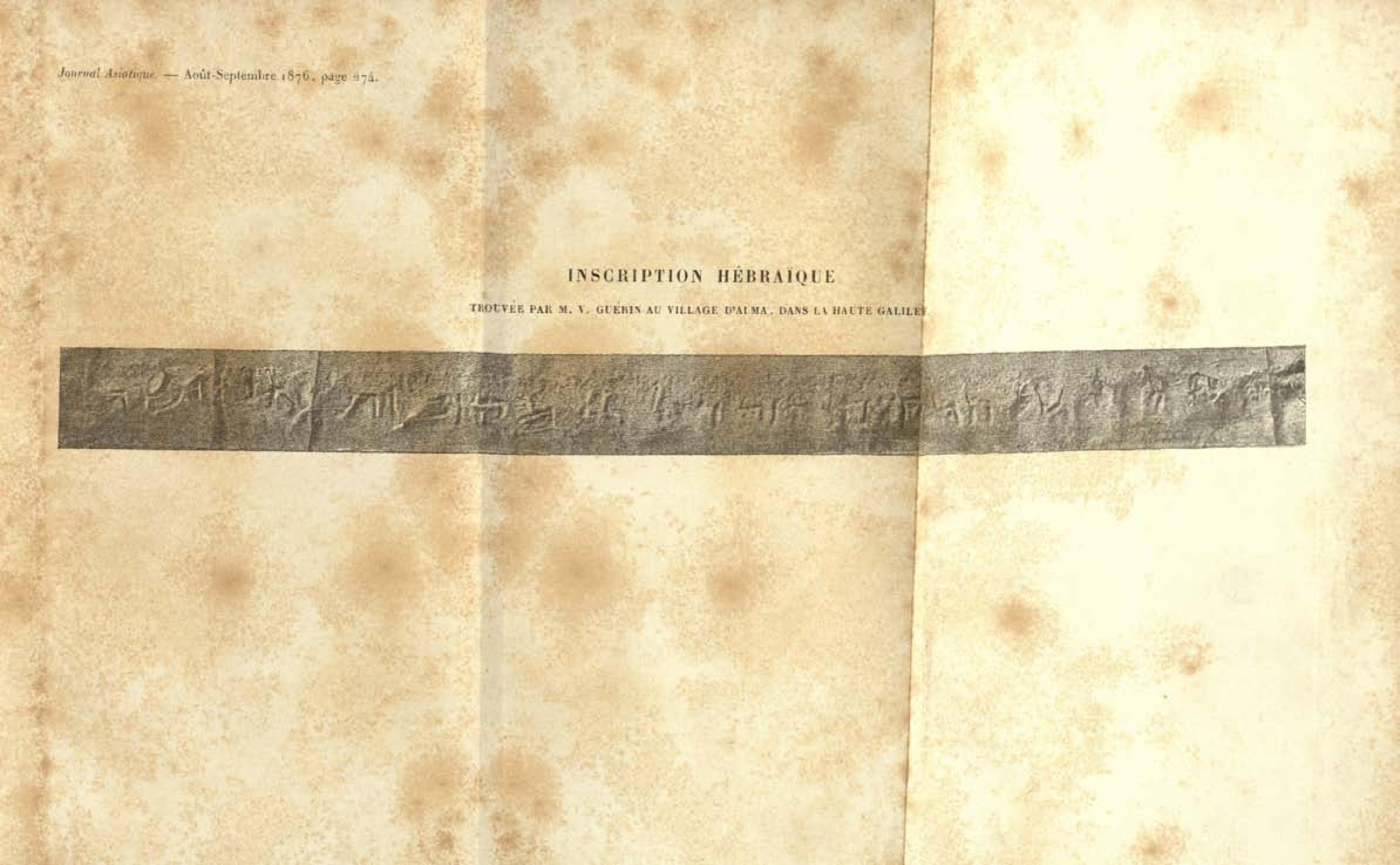

INSCRIPTION HÉBRAÏQUE

TROUVÉE PAR M. V. GUÉRIN AU VILLAGE D'ALMA, DANS LA HAUTE GALILÉE

linteau d'Alma n'offrant pas les riches ornements sculptés de celui de Kefr-Bereim, on n'aura pas jugé à propos d'y inscrire le nom du עשה השקוף, comme on l'a fait dans ce dernier endroit. Le caractère de l'inscription d'Alma ressemble beaucoup à celui de Kefr-Bereim. On peut rapporter notre monument au III^e^ ou IV^e^ siècle de notre ère.

Alma est à environ 6 kilomètres de Kefr-Bereim.

ERNEST RENAN.

LEHDJÈ-I-OSMANI, Dictionnaire ottoman, Constantinople, imprimerie impériale, 2 vol. in-8° compactes.

La Turquie a montré trop longtemps pour son idiome national une indifférence que la philologie est en droit de lui reprocher. Sans méconnaître l'utilité relative des premiers essais lexicographiques de Vankouli et d'As'ad Éfendi, on peut dire qu'un dictionnaire méthodique et complet de la langue turque, débarrassée de sa phraséologie arabe-persane, faisait défaut aux écoles indigènes et, par contre-coup, aux études orientales en Europe. La première tentative de grammaire ne remonte guère à plus de vingt-cinq ans : deux savants qui ont joué depuis un rôle considérable dans la diplomatie et l'administration, Fuâd et Djevdet, publièrent, vers 1851, sous le titre de *Kavaïd-i-osmanyeh*, un manuel grammatical de cette langue dont les richesses et les procédés ingénieux sont encore imparfaitement appréciés.

Ce petit livre, qui est aujourd'hui la base de l'enseignement du premier degré en Turquie, appelait de toute nécessité la composition d'un dictionnaire exclusivement turc. Mais les choses ne vont pas si grand train dans un pays où il y a tant de réformes et d'innovations à l'ordre du jour. Le dictionnaire dont j'annonce la publication toute récente est né sous les auspices de la Société pour les progrès de l'enseignement

public (*Djemy'eti tedrissyeh*) ou, pour parler plus exactement, il est sorti tout armé du cerveau d'un des hommes les plus éclairés et les plus sincèrement dévoués au progrès intellectuel. Je ne crois pas me rendre coupable d'indiscrétion en soulevant le voile de l'anonyme et en attribuant la paternité de cet ouvrage si utile à Ahmed Véfyk Éfendi. Nommer l'auteur, c'est faire l'éloge du livre, et en effet, il était difficile à un seul de mener plus heureusement à terme un travail qui, pour être complet, exigerait les efforts d'une longue et persévérante collaboration.

Dans une préface un peu laconique, l'auteur déclare qu'il s'est proposé de grouper par ordre alphabétique et d'expliquer brièvement les mots et rien que les mots d'origine turque. Une exception est faite pour ceux que le langage usuel a empruntés à l'arabe et au persan; mais comme ces emprunts sont devenus souvent méconnaissables soit par la prononciation, soit par le sens particulier que le peuple leur a donné, une place spéciale leur était légitimement due. En revanche, tous les termes dont le style d'apparat fait une si large consommation, les *masdar* et pluriels brisés de l'arabe, les épithètes majestueuses et les mots composés du persan, en un mot, tous les oripeaux de la langue littéraire ont été à dessein laissés de côté.

Mais, d'autre part, les rapports de plus en plus fréquents de la Turquie avec le monde occidental ont ouvert la voie aux néologismes : l'italien et le grec byzantin ont enrichi le vocabulaire de la marine, le madgyare et le slave la technologie militaire, le français surtout a fourni à l'administration, au journalisme, à la *vie nouvelle*, une ample contribution qui est devenue monnaie courante. Un dictionnaire de la langue vivante ne pouvait donc refuser accès à ces mots naturalisés turcs, et s'ils ne font pas toujours bonne figure sous leur accoutrement oriental, on est bien aise cependant de les retrouver et d'en connaître l'emploi nouveau. N'ont-ils pas d'ailleurs leur importance pour l'histoire des idées et des mœurs de la Turquie telle que l'ont façonnée le *nizam* et les

combinaisons diplomatiques ? Ce sont mille petits indices fugitifs, curieux à étudier et qu'il faut se hâter de saisir sur le vif, de peur que, la fatalité aidant, ils n'entrent bientôt dans le domaine de l'archéologie. Une addition non moins intéressante et tout aussi opportune est celle des noms géographiques : chaque localité, même la plus modeste, y figure avec l'indication de l'*eyalet*, du *sandjiaq* et du *kaza* dont elle dépend ; il y a là beaucoup à apprendre et à prendre, car nos dictionnaires géographiques et nos cartes sont déparés par toute sorte de lacunes et d'appellations fautives.

Mais la grande, l'excellente innovation du livre, celle qui lui assure une supériorité incontestable sur les essais qui l'ont précédé, c'est le groupement des mots d'après leur dérivation. Il ne fallait rien moins que l'influence des méthodes européennes pour introduire une pareille classification dans un livre rédigé à Constantinople et destiné aux écoles *ruchdyèh*. On connaît, au moins par ouï-dire, la richesse du verbe turc, on sait avec quelle fécondité il donne naissance aux formes dérivées, noms et adjectifs verbaux, gérondifs, etc. Presque tous les vocables de la langue usuelle peuvent donc se ramener à un prototype tiré des deux seules conjugaisons que possèdent les idiomes tartares. De là un groupement sûr et rationnel et une vive lumière qui se répand sur toutes les parties du livre. C'est ainsi que des mots considérés jusqu'à présent isolément, چاپوق *tchapouq* « vite », چاپقین *tchapqyn* « vagabond, gamin » sont rattachés à la racine چاپمق *tchapmaq* « courir, aller çà et là », d'où vient aussi چاپول *tchapoul* ou *tchapaoul* « la razzia turcomane ». Cependant cette méthode, si ingénieuse et logique qu'elle soit, présente une difficulté : l'ordre alphabétique est interverti pour céder la place au classement par famille, et il ne pouvait en être autrement. Par exemple, le mot گوملك *gumlek* « chemise » devra être cherché sous گون *gun*, parce que, selon l'auteur, et nous n'y contredisons pas, il dérive de گونلك *gunluk* « cuir préparé et tanné » qui était l'ancien vêtement de dessous des peuplades turques. C'est un inconvénient, sans doute, mais qu'il sera

facile de faire disparaître, lorsqu'on utilisera le travail d'Ahmed Véfyk Éfendi pour la rédaction d'un vrai dictionnaire turc-français. La tâche est difficile et, en un sens, elle n'a pas de précédent, car ni Meninski, ni Bianchi, ni même le levantin Mallouf n'ont soupçonné les richesses de la langue vivante, langue imagée, pittoresque, capricieuse comme tous les idiomes populaires. Mon vœu le plus cher serait de combler bientôt cette lacune d'un enseignement dont je me résoudrais difficilement à prendre congé avant d'avoir contribué à le fortifier.

En disant ici tout le bien que je pense du Dictionnaire ottoman et les services qu'il peut rendre aux études musulmanes, je ne crois pas devoir passer sous silence quelques imperfections minimes qu'il sera facile de corriger dans une seconde édition, c'est-à-dire très-prochainement. Le désir de tout ramener à une racine turque peut être un écueil, la connaissance des langues d'Europe qui ont fourni leur contingent d'expressions nouvelles peut être parfois mauvaise conseillère. Pourquoi donner, par exemple, le mot ستری *sitri* « redingote » comme provenance du français *surtout?* c'est une hypothèse que n'autorisent ni les règles de permutation, ni l'historique du vêtement. N'est-il pas plus vraisemblable de croire que les Ottomans, en adoptant le costume étriqué de la réforme, ont donné à cette partie du vêtement européen le nom déjà connu d'eux que portait le صدری « grand gilet » des Turcs d'Alger ? (Voir Dozy, *Dictionnaire des noms de vêtements*, et le *Lexique* d'Élious Bochtor.)

Ailleurs, le mot چادر *tchadir* « tente » est rapproché arbitrairement de چاتمق *tchatmaq* « joindre, attacher », et le persan چتر est considéré comme une forme corrompue du *tchadir* tartare. Il est à peine besoin de rappeler que la véritable provenance du mot doit être cherchée dans le sanscrit *tchhatra*. Le dictionnaire persiste à croire que notre mot *sarrazin* est venu de l'arabe سراق, comme si la parenté de ce mot avec شرقيين « orientaux » n'avait pas été démontrée solidement. Signalons enfin quelques inadvertances dans l'orthographe des noms

de la vieille géographie musulmane, comme فسطاط « Vieux-Caire » au lieu de فسطاط, etc.

Malgré mon désir d'abréger cette notice, je ne puis me dispenser de dire quelques mots du système de vocalisation suivi par l'auteur. C'est là un problème délicat et qui n'a pas encore été résolu d'une façon entièrement satisfaisante. On sait combien les dialectes tartares sont mal à l'aise dans l'alphabet de Procuste que la conquête leur a imposé. Le Turc, par exemple, n'a pour rendre sa riche gamme de huit voyelles que les trois signes arabes *fatha*, *dhamma* et *kesra*, plus les combinaisons او et اى. Or les trois signes sont d'un emploi très-rare et les groupes *au* et *aï* peuvent être prononcés de plusieurs manières différentes. Pour sortir d'embarras, les auteurs du *Kavaïd-i-osmanyèh* (et plus tard Djevdet Éfendi, dans le tome III de sa Chronique) ont eu recours, en représentant les voyelles *eu*, *u*, *ô*, *oû*, aux signes ˇ et ˆ qu'ils placent au-dessus ou au-dessous du *waw*. Ainsi ils écriront كورمك *queurmek* « voir », et كولمك *gulmek* « rire »; اون *ôn* « dix » et اون *oûn* « farine ». Ce système, malgré sa simplicité, entraine certaines complications typographiques qu'on a voulu éviter dans le Dictionnaire ottoman à l'aide d'un procédé encore plus expéditif. Voici la classification phonétique à laquelle on a donné la préférence :

1° الف مفخمه « élif emphatique » = *a* ouvert et *â*.

2° الف مرققه « élif aminci » = *è* : ابه *èbèh* « sage-femme ».

3° الف مع یای مجهوله « combinaison de *a* et de *i* obscur, ce qui équivaut à l'*é* fermé et à l'*i* long » : ایرمك *irmek* « arriver, atteindre. »

4° الف مكسورهٔ مقبوضه « élif marqué du *kesra* contracté » = *i*; par exemple, ارغاتمق *irghatmaq* « mouvoir, déplacer. »

5° الف مضمومهٔ مفخمه « élif marqué du *dhamma* emphatique = *ô*; par exemple, اردو *ôrdou* « camp, armée ». Pour la combinaison او *élif-waw*, l'auteur emploie le *waw* avec un point dans le ventre de la lettre : اون *ôn* « dix ».

6° الف مضمومهٔ مبسوطه « élif marqué du *dhamma* ouvert » = *eu*; exemple : اوتمك *eutmek* « chanter ». Pas de signe particulier.

7° الف مضمومهٔ ممدوده «élif marqué du *dhamma* long» = *oû*; exemple : امور *oûmour* «choses, affaires». Pour la combinaison او se prononçant *oû*, emploi du *waw* souscrit ؤ; exemple : اوج *oûdj* «extrémité, bout».

8° الف مضمومهٔ مقبوضه «élif marqué du *dhamma* contracté» = *u*; exemple : اسلوب *usloub* «manières». Pour la combinaison او se prononçant *u*, emploi du ؤ comme ci-dessus; exemple : اوچ *utch* «trois».

On voit par le tableau qui précède qu'un seul et même signe, le *waw* souscrit, sert à exprimer deux sons différents, *ou* et *u*. Il y a là une cause de confusion qu'on eût fait disparaître en donnant à la voyelle un signe spécial, par exemple le *waw* surmonté d'un point: on aurait ainsi coupé court à toute hésitation de lecture.

L'essentiel est, après tout, quel que soit le procédé qu'on adopte, de le suivre jusqu'au bout sans omission. Malheureusement la négligence des typographes ottomans a laissé bon nombre de mots sans les accompagner du signe de convention qui devait en déterminer la prononciation. Plus coupable encore est cette négligence lorsqu'elle livre au public des feuilles entières dont le tirage est si défectueux que certaines pages rappellent le *qyrma* des actes judiciaires ou le *chikesté* des Persans.

S. Exc. Ahmed Véfyk Éfendi nous pardonnera ces observations de détail : elles ne diminuent en rien l'estime en laquelle nous tenons son travail. Il fallait pour l'accomplir dans les circonstances présentes beaucoup de conviction et de courage. L'auteur a réussi au delà de toutes les prévisions : il a bien mérité par là à la fois de son pays qu'il dote d'une œuvre vraiment nationale, et des savants européens qui puiseront à pleines mains dans son livre, soit pour élargir l'enseignement pratique, soit pour donner une base plus solide à l'étude comparative des langues de l'Asie centrale.

BARBIER DE MEYNARD.

On the Aindra school of Sanscrit grammarians,
by A. C. Burnell, Ph. D. Mangalore, 1875.

Les œuvres de l'Inde sont un peu comme certains de ses dieux; elles poursuivent leur existence et leur action dans des avatârs successifs. Éléments anciens et traditions antiques se perpétuent à travers des altérations, des rénovations souvent plus apparentes que profondes. Ces conditions spéciales de la transmission littéraire imposent à la critique des devoirs et lui donnent des droits spéciaux : et d'abord le droit et le devoir de demander à l'examen direct des livres, à l'analyse de leur substance même, des enseignements assez indépendants de la chronologie littéraire positive et, pour ainsi parler, externe. Nous devons nous féliciter de recevoir d'une main aussi exercée, aussi sûre, une application nouvelle et brillante d'un principe essentiel et fécond.

Prenant pour point de départ une grammaire tamoule qu'il fait remonter au VIII[e] siècle, le Tolkâppiyam, M. Burnell déduit de ses termes techniques et de son ordonnance son étroite affinité tant avec la grammaire Kâtantra qu'avec la grammaire pâlie de Kaccâyana. Les trois ouvrages sont des représentants d'une même école qui, sous le double point de vue de la terminologie et de la distribution des matières, se distingue radicalement de Pâṇini. Celui-ci connaît et emploie bon nombre des termes en question; il le fait précisément de façon à démontrer qu'ils ne lui appartiennent pas en propre, qu'ils sont l'œuvre d'une tradition antérieure. Nous les retrouvons, en effet, dans les œuvres grammaticales les plus anciennes, dans les Prâtiçâkhyas et le Nirukta, dans les plus anciennes allusions, des écrits védiques aux recherches grammaticales. Tout porte donc — la marche naturelle de l'exposition, la simplicité transparente des dénominations, la distribution bien entendue des matières — à reconnaître dans le système grammatical dont il s'agit l'héritage, plus ou moins modifié dans le détail, plus ou moins influencé par les innovations mêmes de Pâṇini, de l'élaboration grammaticale qu'il

supplanta en la condensant[1]. Telle est la conclusion la plus générale de ce mémoire : très-vraisemblable et très-ingénieuse, elle intéresse grandement et l'histoire littéraire et même l'histoire de la langue.

M. Burnell va plus loin. Il donne un nom à cette école qu'il dégage, il en délimite le domaine et en dénombre les productions. Ici le terrain est moins solide. La préface du Tolkâppiyam paraît rapporter cet ouvrage au « système d'Indra » (p. 8; ne faudrait-il pas plutôt entendre, dans un sens moins précis : « plein [de la science, de la sagesse] d'Indra » ?). Indra est, en effet, dans quelques écrits védiques, représenté comme le premier grammairien (p. 6, à compléter par *Ind. Stud.* XIII, 334 et suiv.). C'est la même notion dont nous retrouvons, à l'ordinaire, l'expression parallèle dans les contes où « la grammaire d'Indra » est vaincue et détruite par le système de Pâṇini. Mais il faut prendre garde que toutes les sources de cette deuxième catégorie sont directement ou indirectement buddhiques; l'identification que plusieurs établissent entre la grammaire d'Indrá et la grammaire Kâtantra a d'autant moins d'autorité qu'elles commettent au même moment une erreur certaine en donnant Kâtyâyana comme le représentant de cette école antérieur à Pâṇini et vaincu par lui. Il semble qu'on aperçoive ici assez distinctement deux éléments : certains germes légendaires, fondés peut-être sur la relation constante entre Indra et la Vâc soit terrestre soit céleste, tendant à faire du dieu le Créateur mythique de la science grammaticale; en second lieu, une tentative des buddhistes pour rattacher directement à une autorité divine et à une antiquité supérieure les ouvrages grammaticaux qui leur étaient sinon exclusivement propres, du moins particulièrement familiers. Reste

[1] Je ferai observer, sans pouvoir ici m'étendre sur ce point important, que M. Burnell, contrairement à la tendance de sa thèse principale et sous l'influence des vues accréditées touchant le développement de la grammaire indienne, me paraît parfois trop porté à rabaisser et à circonscrire l'œuvre des prédécesseurs du grammairien classique.

l'énumération des huit écoles dans Vopadeva (p. 1). La portée ne laisse pas d'en être fort discutable. L'« Indra » par où s'ouvre le distique en question peut fort bien ne s'appuyer que sur des traditions plus ou moins populaires de la nature de celles que l'on vient de signaler. Dans toute autre hypothèse on s'explique mal une dénomination si individuelle, si précise, alors pourtant qu'il n'est question nulle part d'un certain ouvrage déterminé directement attribué au dieu, comme, par exemple, le Nâṭyaçâstra au ṛishi Bharata. Le vague et l'insuffisance de ce catalogue sont d'ailleurs évidents; pourquoi, par exemple, ne comprend-il pas l'école de Bhâradvâja, reconnue de Bhaṭṭoji, d'après les précédents de Pâṇini lui-même (éd. Böhtlingk, préf. p. IV)? Comment admettre d'autre part que le nom d'Indra englobe aux yeux de Vopadeva tout le mouvement grammatical antérieur à Pâṇini, quand il est simplement coordonné à des noms comme ceux de Çâkaṭâyana et d'Âpiçali, eux aussi antérieurs au grand grammairien? Quant à l'interprétation du terme de « Prâñcaḥ » dans Pâṇini où M. Burnell trouve un point d'appui pour un pareil groupement, il m'est impossible de m'y rallier. Assurément, « prâñcaḥ » pourrait en lui-même désigner les grammairiens « antérieurs »; mais son emploi corrélatif avec « udâñc » qui n'admet point d'équivoque serait décisif contre cette traduction, alors même que des passages comme *Nirukta*, II, 2, ne viendraient pas démontrer qu'il faut nécessairement s'attacher à la signification locale et géographique[1].

Dès avant Pâṇini coexistaient des écoles grammaticales diverses et peut-être assez nombreuses. M. Burnell a ingénieusement signalé les traits communs qui rattachent les œuvres de cette période que nous possédons aux manuels de la grammaire Kâtantra; mais c'est, je pense, exagérer l'autorité du distique de Vopadeva que de ramener à une seule école toutes

[1] Il demeure parfaitement possible, et les considérations présentées par M. Burnell rendent vraisemblable, qu'il existe une connexité plus particulière entre les grammairiens « orientaux » et l'école dont la grammaire Kâtantra est pour nous le type.

les œuvres grammaticales qui ne se rattachent pas distinctement pour nous à l'une quelconque des autres branches qu'il énumère. Il est visible qu'il existe entre la grammaire Kâtantra et Vopadeva lui-même plus de différences qu'il n'en faut pour justifier, surtout à des yeux indiens, une distinction d'écoles. Ce groupement et ce nom d'école Aindra peuvent avoir leur utilité pratique; il faut qu'il soit entendu que ni l'un ni l'autre n'ont une valeur stricte ni une portée historique précise.

Ai-je besoin d'ajouter que ces réserves n'atteignent pas le fond de la thèse de M. Burnell, que ses conclusions gardent sous leur forme générale tout l'intérêt que j'ai signalé d'abord? Mais il est superflu d'insister sur le mérite d'un travail que recommande assez le nom de son auteur et qui est assuré de faire son chemin auprès de tous les travailleurs à qui il s'adresse. A chacun il réserve des surprises par la variété des sujets qui y sont abordés, l'abondance et la sûreté soit des données nouvelles, soit des conjectures instructives. Je signalerai seulement le premier appendice consacré à un sujet bien important, quoique malheureusement il n'admette guère de solution définitive et d'ensemble : il s'agit des remaniements subis par les œuvres diverses de la littérature sanscrite, des recensions multiples auxquelles elles ont été soumises, et de la valeur historique que nous sommes finalement en droit de leur attribuer. C'est un côté de plus par où le livre touche aux questions de méthode les plus graves, et dépasse les promesses de son titre et de ses dimensions. Il est un point sur lequel M. Burnell nous doit un supplément d'informations : je veux parler de cette curieuse grammaire de la Bhâṇḍîrabhâshâ qu'il décrit à la fin de cet appendice, et dont je ne sais si le caractère artificiel ressort de ses extraits avec une suffisante évidence.

E. Senart.

Le Gérant :

Barbier de Meynard.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE 1876.

THÉORIE NOUVELLE DE LA MÉTRIQUE ARABE,

PRÉCÉDÉE DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE RHYTHME NATUREL DU LANGAGE,

PAR M. STAN. GUYARD,

RÉPÉTITEUR À L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES.

LIVRE III.

DU RHYTHME DES MOTS EN ARABE.

§ 1. Rhythme des mots isolés.

J'ai démontré que dans les mots d'une langue il existe deux sortes d'accent, l'accent tonique et l'accent d'intensité ou ictus, que l'ictus établit un rapport de quantité entre les syllabes d'un mot, rapport qui en constitue le rhythme, et j'ai donné à entendre que c'est la combinaison des différents rhythmes de mots qui a donné naissance aux mètres

arabes. Il nous faut donc à présent étudier le rhythme des mots isolés, et préalablement déterminer la position des ictus dans tous les mots de la langue arabe, car la position des ictus une fois connue, nous en déduirons facilement le rhythme et la mesure de chaque mot, d'après le principe établi précédemment que toute syllabe forte, c'est-à-dire frappée de l'ictus, vaut une longue, que toute syllabe faible (non frappée de l'ictus) unique dure moins d'une longue, et que plusieurs syllabes faibles consécutives se partagent la durée d'un temps faible, durée qui est d'une longue.

S'il est vrai que les pieds arabes, symbolisés par des mots techniques, sont rhythmés comme le seraient ces mêmes mots en tant que mots de la langue (et il n'en peut être autrement, puisque les noms techniques des pieds sont en même temps des formes grammaticales), le problème du rhythme des mots est évidemment résolu. Il suffit, pour déterminer le nombre et la position des ictus dans les mots, d'appliquer à chaque mot l'accentuation du pied qui est formé d'un même nombre de syllabes semblablement disposées[1]. D'après ce procédé, on parvient à

[1] Les pieds فعولُ, مفاعيلُ, مُفَاعَلَتُ doivent naturellement être considérés cette fois, en tant que types de mots isolés, comme n'ayant point d'ictus sur la dernière syllabe (لُ, تُ). On se souvient, en effet, que l'ictus qui affecte cette syllabe est prosodique, c'est-à-dire engendré par la succession des mots dans le vers. Pris isolément, les pieds فعول, مفاعيل, مفاعلت, ainsi que les mots de même forme n'ont donc point d'ictus sur la dernière syllabe. Ils ne l'acquièrent que lorsque dans la phrase ils sont suivis d'un autre mot commençant par deux syllabes mues et une quiescente.

fixer le rhythme de tous les mots de la langue arabe, et en comparant ces rhythmes divers, à formuler les règles suivantes pour l'accentuation des mots.

Avant tout, on divisera très-exactement le mot dont on recherche l'accentuation en syllabes mues (une consonne et une voyelle) et en syllabes quiescentes (une consonne et un sokoûn). Les lettres de prolongation ا, و, ى comptent pour une syllabe quiescente. Après quoi on observera les règles que voici :

1° Les mots formés d'une seule syllabe mue, comme وَ, فَ, لِ, etc., ne reçoivent pas d'ictus isolément. Aussi n'ont-ils pas d'individualité et s'attachent-ils toujours à un autre mot. Dès qu'ils se sont attachés à un autre mot, ils doivent en être considérés comme partie intégrante.

2° Les mots formés de deux syllabes mues, comme هُوَ, لَكَ, ou d'une mue et d'une quiescente, comme مَنْ, مَا, أَلْ (l'article), reçoivent l'ictus fort sur la première syllabe : *howa*, *laka*, *min*, *ma'*, *al*.

3° Les mots formés de deux syllabes mues et d'une quiescente, comme كَمَا, لَكُمْ, غَزَا, مَضَى, ou de deux mues et de deux quiescentes, comme أَقَلّ, reçoivent l'ictus sur la pénultième : *kama*, *lakom*, *ghaza'*, *madha*, *'aqall*. Cette prononciation des verbes du

genre de غزا et de مَضَى et des mots constitués semblablement règne encore à la Mecque et chez les Bédouins de l'Arabie. Burckhardt constate qu'ils « appuient sur la dernière syllabe des mots qui en ont deux (lisez : qui ont une syllabe ouverte suivie d'une syllabe fermée, c'est-à-dire deux mues et une quiescente) : ainsi ils disent *zăhāb, săfār, lăhēm, mătār, săbī*, etc.[1]. » Cette remarque importante vérifie mes conclusions, car les mots cités par Burckhardt ont la pénultième brève quand ils sont prononcés avec les désinences casuelles, parce qu'alors ils ont l'ictus sur la première syllabe (*zahăbo, safăro*, etc.). Aussitôt que la voyelle finale disparaît, l'ictus passe sur la seconde syllabe mue et en *allonge* la voyelle comme le note Burckhardt et comme je le démontre théoriquement.

Mots de trois syllabes terminés par une mue.
Mots de quatre syllabes et au-dessus.

4° Dans les mots de ce genre terminés par une syllabe mue, l'ictus fort se place sur l'antépénultième, ou, si l'antépénultième est quiescente, sur la quatrième syllabe avant la fin. Exemples : ضَرَبَ *dharaba*, ثُمَّ (=ثُمْمَ) *thomma*, يَضْرِبُ *yadhribo*, يَقُولُ *yaqoulo*.

[1] Cf. les *Voyages de Burckhardt en Arabie*, trad. Eyriès, t. II, p. 248.

5° Quand le mot terminé par une syllabe mue a *cinq* syllabes ou plus, on marque l'ictus *sous-fort* sur l'antépénultième ou, si elle est quiescente, sur la quatrième syllabe avant la fin; puis on traite la syllabe marquée de l'ictus sous-fort comme syllabe finale d'un nouveau mot et l'on place l'ictus *fort* sur l'antépénultième de ce nouveau mot, ou, si l'antépénultième est elle-même quiescente, sur la syllabe mue qui précède. Exemples : فُضَلَاءُ *fodhala'o*, يَضْرِبُونَ *yadhribouna*, ضَرَبْتُنَّ, *dharabtonna*.

Remarque. Pour que le mot ait deux ictus, il faut que l'ictus sous-fort soit précédé d'au moins deux syllabes. Ainsi le mot de cinq syllabes مَنَازِلُ n'a qu'un ictus fort : *mana'zilo*, parce que la syllabe *na* n'étant précédée que d'une seule syllabe, la règle 5 ne lui est pas applicable.

6° Dans les mots terminés par une quiescente (ou par deux quiescentes, dans la pause), on fait abstraction de la quiescente finale ou des deux quiescentes finales, et on place l'ictus *fort* d'après la règle 4.

7° Dans ces mêmes mots, l'ictus *sous-fort* se place sur la mue qui précède immédiatement la quiescente ou les quiescentes finales susdites. Exemples pour illustrer les règles 6° et 7° : ضَرَبَهْ (=ضَرَبَهُو) *dha-*

rabahon), ضَرَبْتُمْ *dharabtom*, مَسْئَلَةٌ (= مَسْئَلَتُنْ *mas'ala-ton*), كُتُبِيّ *kotobiyy*.

8° Quand, après avoir appliqué ces règles, on trouve que l'ictus *fort* est précédé de *trois* syllabes, il faut transporter l'ictus fort sur celle des trois syllabes qui recevrait un ictus en admettant que les trois dites syllabes formassent un mot isolé. Exemple : تَفَضَّلْتُمْ *tafadhdhaltom*, en vertu des règles 6° et 7°; mais la syllabe *dha* qui porte l'ictus fort est précédée de trois syllabes تَفَضْ (deux mues et une quiescente); l'ictus fort passe sur la syllabe فَ qui le recevrait, d'après la règle 3, si تَفَضْ était un mot isolé. On a donc *tafadhdhaltom*. Autre exemple : مُنَافَقَةٌ donne d'abord *monafaqaton*, puis, en appliquant la règle 8°, *monafaqaton*.

9° Quand, après avoir appliqué cette dernière règle, on trouve que l'ictus *sous-fort* est précédé de trois syllabes, dont la première n'est pas quiescente, il faut transférer l'ictus sous-fort sur celle des trois syllabes qui recevrait un ictus, si les trois dites syllabes formaient un mot isolé. Exemple : عاقبةٌ donne, en vertu des règles 6° et 7°, *'aqibaton;* puis, d'après la règle 8°, *'aqibaton;* enfin, d'après la règle 9°, *'aqibaton.* En effet, la syllabe بَ est précédée de trois

syllabes قِبَا, dont la première n'est pas quiescente, et si قبا avait formé un mot isolé, il aurait reçu l'ictus sur la syllabe قَ.

Remarque. Ces règles s'appliquent indistinctement à tous les mots de la langue arabe[1]. Sont traités comme mots simples deux mots fondus ensemble. Ainsi ضَرَبَهَا (ضَرَبَ + هَا), مَنْزِلِي (منزل + ى), الرَّجُلُ (ال + رجل) doivent être accentués conformément aux règles 6° et 7°, *ḍharabaha*, *manzili*, *arradjolo*[2]. Il en est de même des mots réunis par un wesla. Ainsi

[1] Elles s'appliquent naturellement aussi à tous les noms techniques des pieds. Il faut observer à ce propos que, les variantes مفاعيل, فعول et مفاعلتْ équivalant respectivement dans le vers à مفاعيل ـ, فعول ـ et مفاعلتْ ـ, c'est sous cette dernière forme qu'on doit en chercher l'accentuation.

[2] En ce qui concerne l'article et certaines préformantes, il y a doute sur la nature de l'ictus qui les frappe. Comme ce sont des syllabes adventices, il semble qu'on devrait les marquer de l'ictus sous-fort, que الرَّجُل et يَتَفَضَّل, par exemple, devraient être accentués *arradjolo*, *yatafaḍhḍhalo* et non *arradjolo*, *yatafaḍhḍhalo*. D'autre part, cette dernière accentuation a pour elle l'analogie de toutes les autres formes de la langue. Je ne m'arrêterai pas à débattre cette question, parce que la position relative des ictus forts et des ictus sous-forts n'influe en rien sur la mesure du mot. La mesure de *arradjolo* serait [notation musicale], en notation métrique ◡ ⌒ | – ◡ ◡ |; celle de *arradjolo* est | [notation musicale] |, en notation métrique | ◡ ⌒ – ◡ ◡ |; on voit que la différence est insignifiante. Pour uniformiser la transcription métrique des mots, je placerai toujours, de propos délibéré, l'ictus fort avant l'ictus sous-fort.

مِنِ ٱبْنِهِ a pour accentuation *minibnihi*, قَالَ ٱللّٰهُ *qalal-laho*, etc. Toutefois, si les deux mots réunis de la sorte forment une suite par trop longue de syllabes, le groupe se décompose dans la prononciation en plusieurs tronçons, qui constituent chacun un mot artificiel. L'article, dans ce cas, fait corps avec le mot précédent. Par exemple, رَقَبَةُ ٱلْأَسَدِ se coupe en *raqabatol* et *asadi*[1].

10° Si, lorsqu'on a appliqué les règles 8° et 9°, il reste dans un mot quatre syllabes à la suite de l'ictus *sous-fort*, ces quatre syllabes, devant tenir dans un temps faible, n'auront qu'une médiocre sonorité. Veut-on les faire entendre distinctement, il faut, de toute nécessité, décomposer le mot en deux tronçons formant chacun un mot artificiel qu'on accentue séparément. Par exemple, le participe féminin مُسْتَقِلَّةٌ est accentué *mostaqillaton*, d'après les règles 8° et 9°. Mais on sent que, les syllabes *llaton* = *l*'..*la*..*to*..*n*' remplissant un temps faible, il devient presque impossible de faire entendre distinctement la terminaison. Aussi disparaît-elle en quelque sorte dans la prononciation. Pour lui donner de la netteté, il faut

[1] Quand le discours est très-rapide, il peut arriver que l'ictus du dernier mot soit supprimé : *raqabatol-asadi*.

absolument couper le mot en deux parties, مستقل et لاً, qu'on accentue séparément : *mostaqil* et *laton*. C'est toujours ce qui a lieu en poésie[1].

[1] Je ne consacre qu'une note à l'accent tonique parce que cet accent, qu'il coïncide ou non avec l'ictus, n'exerce pas d'influence sur la mesure des mots. D'ailleurs les renseignements précis nous manquent sur ce point, aucun de ceux qui ont traité de l'accent tonique en arabe ne connaissant l'existence de l'accent d'intensité ou ictus. Il est certain, par exemple, que M. Lane, dans son travail sur l'accentuation des mots arabes (*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. IV. p. 183 et suiv.), confond l'accent tonique avec l'ictus quand il nous dit que مرزوقون a trois accents *toniques* aigus *márzóuqóuna*. D'après mes règles, ce mot a l'ictus fort sur la syllabe *zou* et l'ictus sous-fort sur la syllabe *qou*. On voit que les deux derniers accents aigus de M. Lane doivent représenter des ictus. Quant à l'accent marqué par M. Lane sur la première syllabe, je crois que c'est un véritable accent tonique aigu, et qu'il faut le noter. Le mot précité a donc pour transcription *márzouqouna*. Ou, peut-être, la voix après s'être abaissée sur la syllabe *zou* se relève-t-elle sur la syllabe suivante : *márzòuqóuna*. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, la *modulation* des accents toniques n'affecte en rien la position des ictus. — J'ai personnellement observé qu'en arabe, lorsque l'accent tonique aigu ne coïncide pas avec un ictus, il frappe toute syllabe susceptible de recevoir un ictus à un moment donné. Ainsi, le mot مرزوق, quand il est précédé de l'article, reçoit l'ictus fort et l'accent tonique aigu sur la syllabe composée *mar* : *almárzòuqo*. Au pluriel مرزوقون, l'ictus fort passe sur la syllabe *zou*, mais la syllabe *mar* conserve l'intonation aiguë. De même dans les formes telles que يتقاتلون، متقاتل, *yataqataloana*, *motaqatilon*, une intonation aiguë affecte les syllabes *ya* et *mo* : *yátaqatalouna*, *mótaqatilon*, syllabes qui reçoivent l'ictus dans certains cas, par exemple, au singulier يتقاتل *yátaqatalo* et au

§ 2. Mesure des mots.

La mesure des mots s'obtiendra tout aussi aisément que celle des pieds, puisque nous connaissons maintenant la place des ictus. Toute syllabe frappée

nominatif déterminé المتقاتل *almotaqatilo.* Dans les verbes qui ont pour troisième radicale un و ou un ى, la première radicale a l'accent tonique aigu, parce que la forme primitive avait l'ictus sur cette syllabe. Exemple : *máḍha* (مَضَى, anciennement *máḍhaya*), *gháza* (pour *gházawa*). Cette intonation persiste dans les formes dérivées : *inqáḍha* (انقضى); elle se retrouve sur la syllabe qui remplace par métathèse la première radicale : *iqtáḍha* (اقتضى). Même remarque à faire pour les noms altérés, comme مَضًى, par la disparition de la voyelle finale. Ainsi مَطَرٌ a l'accent aigu sur *ma*, tandis que l'ictus a passé sur la seconde syllabe : *máṭar*. En arabe classique, on prononçait *máṭaron*. Par analogie, tout mot formé comme مَضَى ou مَطَرٌ, c'est-à-dire formé d'une syllabe ouverte suivie d'une syllabe fermée, a l'intonation aiguë sur la syllabe simple, l'ictus sur la syllabe composée. Exemple : *ána* (انا), *lákom* (لَكُمْ). Enfin dans un mot tel que شَرَّفْتَنِى, deux syllabes reçoivent une intonation aiguë, la syllabe *schar*, comme étant susceptible de prendre l'ictus à un moment donné, et la syllabe *ta*, comme constituant avec la syllabe composée suivante un complexe analogue à مضى, لكم, etc. Donc شرفتنى doit être transcrit *schárraftáni* (pour les ictus, voy. règles 6 et 7). J'ajouterai que la syllabe qui porte l'ictus sous-fort paraît en même temps être prononcée tantôt avec une intonation aiguë, tantôt avec une intonation grave, tantôt sans intonation distincte, c'est-à-dire avec la même intonation que la syllabe précédente. Exemples : du premier cas, *raqabáton* (رقبات; M. Lane accentue *rákabáton*); du

de l'ictus a la durée d'une longue, toute syllabe faible isolée la durée d'une demi-longue; plusieurs syllabes faibles consécutives se partagent la durée du temps faible qu'elles remplissent, c'est à savoir la durée d'une longue. Toute syllabe portant l'ictus et fermée par une consonne forte a la durée totale d'une longue et demie, quand elle est suivie d'une autre syllabe accentuée, et elle est séparée de cette dernière par un silence de la durée d'une demi-longue; au con-

deuxième cas, *hámrá'o* (حمراء, Lane : *hám-rà*), *kátabòu* (كتبوا, Lane : *kátabòu*); du troisième cas, *rakábaton* (رقبة, Lane : *rakábaton*). En ce qui concerne ce dernier cas, il est clair que l'intonation de *ton* ne se distingue pas de celle de la syllabe *ba;* autrement M. Lane l'aurait notée.

Ces exemples suffisent à montrer qu'il reste fort à faire pour élucider la question de l'accent tonique. Elle ne le sera définitivement que lorsqu'on aura noté le son musical qui accompagne chaque syllabe d'un mot; car il ne faut pas perdre de vue que toute syllabe a forcément un ton particulier. Mes observations personnelles m'ont amené à la conclusion qu'il peut exister dans les mots plusieurs accents toniques aigus de différente hauteur, plusieurs accents graves variant aussi entre eux par l'élévation, et enfin plusieurs accents indifférents, c'est-à-dire des sons consécutifs ne variant point entre eux par la hauteur. Je reviendrai là-dessus quelque jour.

Cette note est déjà bien étendue. Je demande néanmoins la permission d'ajouter quelques mots encore. Mon savant ami, M. E. H. Palmer, professeur à l'Université de Cambridge, qui parle l'arabe avec une rare perfection, et qui a reconnu que ma notation représente exactement le rhythme des mètres arabes, m'a appris que lorsque les Arabes récitent des vers ils le font sur une sorte de mélopée, formée d'une succession d'accents toniques alternativement graves et aigus, et, chose curieuse, c'est souvent sur les syllabes faibles que se font entendre les sons les plus élevés. Par exemple, dans un hémistiche de *Basîṭ* les sons aigus accompagnent les syllabes faibles des pieds *Mostaf'ilon* et *Fa'ilon*, les sons graves les syllabes

traire, toute syllabe forte fermée par une lettre de prolongation a une durée totale de deux longues devant une autre syllabe forte (cf. le عو de فعولن, par exemple); à la fin d'un mot, elle peut durer à volonté soit une longue et demie soit une longue double, car elle est placée dans la pause. Toute syllabe mue frappée de l'ictus et immédiatement suivie d'une autre syllabe mue doit être séparée dans la mesure par un silence égal à une demi-longue, pourvu que le mot ait deux ictus[1]. Quand un mot n'a qu'un ictus, sa mesure est à deux temps : un temps fort et un temps faible. Quand le mot a deux ictus, sa mesure est à

fortes. Voici comment je note approximativement le chant du *Basîṭ* d'après la déclamation de M. E. H. Palmer (je ne donne pas le véritable ton, mais seulement les intervalles respectifs, en supposant que le ton soit celui d'ut mineur) :

Au contraire, dans le *Ṭawîl*, plusieurs syllabes fortes ont le son le plus élevé.

Je regrette que l'absence d'instruments précis ne m'ait pas permis de noter les intonations réelles de tous les genres de mètres. Celles du *Basîṭ* m'ont paru se rapprocher beaucoup d'un chant proprement dit. C'est pourquoi j'ai tenté de les reproduire.

[1] Dans les mots qui n'ont qu'un ictus, comme هُوَ, مَعَ, le silence vient plus probablement en dernier :

| — ◡ ⌒ | — ◡ ⌒ |
| *hō . . wa* — | *mā . . ʿa* — |

quatre temps, deux temps forts alternant avec deux temps faibles.

Ces règles permettant à chacun de déterminer facilement la mesure d'un mot quelconque de la langue arabe, je me contenterai d'en montrer l'application sur un très-petit nombre d'exemples.

كَتَبَ *kataba* (règle 4) | — ⏑ ⏑ |

كَتَبَتْ *katabat* (règles 6 et 7) | ^ ⏑ ⏑ ^ |

كَتَبْتُ *katabto* (règle 4) ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ |

كَتَبَا *kataba* (règles 6 et 7) | ^ ⏑ ⏑ ^ | ou | ^ ⏑ — — |

كَتَبَتَا *katabata* (idem) ⏑ | ^ ⏑ ⏑ ^ | ou ⏑ | ^ ⏑ — — |

كَتَبْتُمَا *katabtoma* (idem) ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ^ | ou ⏑ | ⏑ ⏑ — — |

كَتَبْتُمْ *katabtom* (idem) ⏑ | ⏑ ^ ⏑ ^ |

كَاتِبٌ *katibon* (idem) | ⏑ ⏑ ⏑ ^ |

كَاتِبَةٌ *katibaton* (idem) — | ^ ⏑ ⏑ ^ |

مَكْتُوبٌ *maktoubon* (idem) — | — — ⏑ ^ |

مَكْتُوبَةٌ *maktoubaton* (idem) — | ⏑ ⏑ ⏑ ^ |

مِنْ *min* (règle 2) | ⏑ ^ |

مَا *ma* (idem) | ⏑ ^ | ou | — — |

تَقَتَّلَ *taqattala* (règle 4) ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ |

تَقَتَّلَ *taqattala* (règles 6 et 7) ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⌃ | ou ⏑ | ⏑ ⏑ — — |
etc., etc.

Observation. Il a été dit plus haut que, lorsque deux mots se fondent ensemble, le nouveau groupe est traité comme un mot simple. En conséquence, tandis que فَضَّلْتُمْ, par exemple, a pour accentuation *faḍhḍhaltom* (règles 6 et 7), et pour mesure — | ⏑ ⌃ ⏑ ⌃ |, وَفَضَّلْتُمْ a pour accentuation *wafaḍhḍhaltom* (règle 8) et pour mesure ⏑ | ⏑ — ⏑ ⌃ |, en supprimant le triolet ⏑ | — — ⏑ ⌃ |. De même, le participe مُنْفَرِدٌ est accentué *monfaridon* et sa mesure est — | ⌃ ⏑ ⏑ ⌃ |. Mais dès qu'il s'adjoint la conjonction وَ, par exemple, le nouveau groupe change d'accentuation et par suite de mesure, *wamonfaridon* (règle 8), mesure ⏑ | ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⌃ |, en supprimant le triolet, ⏑ | — ⏑ ⏑ ⏑ ⌃ |. Il faut ajouter cependant que les participes de la VII^e^ forme et ceux de la VIII^e^, précédés de وَ ou d'une autre particule, admettent encore, ainsi que les mots de même mesure, une autre prononciation. Dans منفرد, il se produit un silence après la syllabe *fa*. Or, *si l'on compte ce silence pour une syllabe*, dès que la conjonction وَ ou toute autre particule de ce genre précède le mot, on doit accentuer

le groupe *wamonfa-ridon* (règles 8 et 9), puis, conformément à la règle 10, il faut couper ce groupe en deux parties et les accentuer séparément, ce qui nous donne finalement *wamonfa-* et *ridon*. En poésie, les deux accentuations *wamonfaridon* et *wamonfa-, ridon* sont autorisées : le choix dépend du mouvement du mètre.

§ 3. De quelques problèmes de l'accentuation.

Si l'on voulait étudier dans tous leurs détails les questions d'origine relatives à l'accentuation arabe (l'accentuation par l'ictus), il faudrait écrire toute une dissertation, et le présent travail est déjà trop étendu pour qu'il me soit permis de l'allonger encore. D'autre part, je n'ai pas encore d'idées bien arrêtées sur plusieurs de ces questions. Je me contenterai donc pour le moment d'appeler l'attention sur les points qui mériteraient un sérieux examen.

L'ictus, dans l'arabe classique, obéit exclusivement, comme on a pu le voir par les règles que j'ai formulées, à des lois d'harmonie. Il se déplace avec la plus grande facilité toutes les fois que les conditions du mot qu'il affecte sont changées. Ainsi, dans le prétérit كَتَبَ, l'ictus est placé sur la première syllabe; il passe sur la seconde syllabe dès qu'on ajoute au mot soit une, soit deux articulations, كَتَبْتُ *katabto*, كَتَبَتَا *katabata*. Néanmoins, il est resté des traces d'ictus

s'étant conformés à des lois autres que celles qui les régissent dans la langue constituée. Nous retrouvons ces traces dans le verbe, à l'aoriste, et dans certaines formations nominales. Pour parler de l'aoriste, يَكْتُبُ, تَكْتُبُ, أَكْتُبُ, نَكْتُبُ, il est manifeste que les préfixes *ya*, *ta*, *'a*, *na* ont dû, quand ils étaient isolés, posséder un ictus fort, lequel a persisté même après que ces pronoms se furent fixés en avant du thème de l'aoriste. Il est reconnu, en effet, que le verbe arabe est formé de thèmes nominaux, auxquels se sont joints tantôt des préfixes et tantôt des suffixes pronominaux. Ces thèmes se présentent sous trois formes pour la première conjugaison : فَعَلَ, فَعُلَ, فَعِلَ, formes qui se retrouvent aussi bien dans le verbe, au prétérit et à l'aoriste, que dans le nom (substantifs et adjectifs). Un aoriste comme يَكْتُبُ est donc constitué d'un thème كُتُبُ et d'un préfixe يَ, et si l'ictus de ce dernier ne l'avait emporté sur celui de كُتُبُ, nous aurions eu يَكُتُبُ *yakátobo* et non يَكْتُبُ *yáktobo*, qui présente l'assourdissement de la première voyelle radicale en conséquence de son affaiblissement. De même, dans le nom, quelques formes sont accentuées fortement sur le préfixe : مَفْعِل, مِفْعَل, أَفْعَل, etc., qui nous offrent aussi un assourdissement de la voyelle, autrefois sonore, de la première radicale. Il y eut donc une période, la période de formation, pendant

laquelle l'ictus n'obéissait pas encore à la loi en vertu de laquelle si quatre syllabes sonores viennent à se suivre, on accentue fortement la seconde (et non la première); effectivement, une forme telle que يَكَتُبُ se prononcerait *yakatobo*, en arabe classique, non pas *yakatobo*[1].

L'ictus a souvent consommé l'obscurcissement de la voyelle qui le suivait, et parfois de celle qui le précédait; mais dans les formes où il est très-mobile, son action sur les voyelles suivantes est restée presque nulle. Je m'explique. Au prétérit, l'ictus fort change de place suivant la personne : on dit *kataba*, mais *katabto; kataboû*, mais *katabtom;* l'habitude de prononcer ainsi fréquemment la seconde syllabe de la racine avec un ictus fit qu'on conserva son timbre à la voyelle de la seconde syllabe, alors même qu'elle devenait faible comme dans *kataba*, *kataboû*. Réciproquement, la voyelle faible de la première syllabe de *katabto* et des formes accentuées sur la seconde conserva sa sonorité, parce que cette première syl-

[1] L'ictus des préfixes l'a emporté devant *trois syllabes* ; au contraire, il a eu le dessous devant les mots de *quatre syllabes* : ainsi les préfixes يُ, تُ, أُ, etc., sont faibles dans les conjugaisons dérivées : يُكَتِّبُ، يُكَاتِبُ (*yokattibo*, *yokâtibo*), parce que كَتَّبَ، كَاتَبَ se composent de quatre articulations.

labe était très-souvent émise avec un ictus. A l'aoriste, au contraire, l'ictus fort reste toujours fixé sur le préfixe, quelle que soit la personne; de là vient que la voyelle de la syllabe suivante a fini par s'assourdir complétement.

J'ai cité plus haut les thèmes nominaux des formes فَعَل, فَعُل, فَعِل. Ces thèmes se présentent à nous avec une double accentuation : tantôt ils ont l'ictus fort sur la première radicale, et alors ils sont orthographiés comme ci-dessus; tantôt ils l'ont sur la seconde radicale, et alors ils s'orthographient فَعَال, فعول, فعيل. Comment rendre compte de ce déplacement de l'ictus? Faut-il y voir une intention de différencier des formes primitivement confondues? J'avoue que je n'oserais me prononcer catégoriquement ici. La seule chose qui me paraisse certaine, c'est que la fixation de l'ictus fort sur la seconde syllabe, dans فعال, فعول et فعيل, ne doit pas être attribuée à un changement d'équilibre survenu dans le mot. Voici les raisons sur lesquelles je m'appuie. Dans les formes précitées, la présence de l'ictus a amené un dédoublement de la voyelle forte, dédoublement représenté par les lettres de prolongation ا, و et ى. Or ce dédoublement n'a eu lieu que parce que le rhythme l'exigeait, que parce qu'il manquait une syllabe à la mesure (cf. *Introduction*, p. 442). Par conséquent, on ne peut supposer que ce soit l'addition de nouvelles syllabes, d'un suffixe par exemple, qui ait amené ce déplacement de l'ictus. Il y a là une autre cause, qui

nous est inconnue; mais, quoi qu'il en soit, la position de l'ictus fort dans فعال, فعول et فعيل date évidemment de la période de formation. J'espère soumettre un jour à une étude approfondie ces points et quelques autres encore, comme la question de savoir pourquoi et dans quelles conditions certaines syllabes fortes se sont affaiblies graduellement, en arabe classique. Il est indubitable, par exemple, que les pronoms هُمْ et كُمْ ont eu à l'origine la forme هُمُونَ, كُمُونَ (*homoûna, komoûna*), puis sont devenus هُمُو (هُمْ), كُمُو (كُمْ), avec l'ictus sur la même syllabe : *homoû*, *komoû* (ces formes sont fréquentes en poésie), et enfin, l'ictus ayant passé sur la première syllabe, se sont changés en هُمْ et en كُمْ (*hom*, *kom*). Il faudrait rechercher comment s'est opéré le transfert de l'ictus. Les désinences casuelles déterminées ـُ, ـَ, ـِ me paraissent être dans le même cas : elles ont eu anciennement un ictus. J'en vois une preuve dans certaines règles de la pause. On sait qu'à la fin d'un vers ces désinences sont virtuellement ou effectivement suivies d'une quiescente, et équivalent alors à ـُو, ـَا, ـِى; qu'au contraire, dans la pause du langage ordinaire elles sont remplacées par un *sokoûn*. N'en faut-il pas conclure qu'anciennement les désinences casuelles déterminées possédaient un ictus, et que cet

ictus a peu à peu disparu, d'où l'abrégement qu'on observe dans lesdites désinences? Il serait du plus haut intérêt de découvrir la cause d'un semblable effacement[1].

§ 4. Comment les mots se réunissent pour former les mètres. Modifications d'accentuation et de rhythme qui en résultent pour les mots.

Je suis déjà parvenu à cette conclusion, dans la première partie de ce travail, que le rhythme des mètres a pour origine le rhythme des mots. Il me reste, pour terminer, à établir ce point avec quelque détail.

Prenons le premier hémistiche de la Moʿallaqah d'Imroʾolqaïs : قفا نبك من ذكرى حبيب ومنزل, dont le mètre est un *Ṭawîl*, et accentuons-en séparément les mots, d'après les règles posées plus haut; nous obtenons la succession que voici :

qifa nabki min zikra habibin wamanzili[2]

Telle que nous la donnons, cette succession ne

[1] Une autre preuve qu'anciennement les désinences casuelles avaient l'ictus et étaient longues, c'est que dans quelques mots très-courts elles se présentent à nous douées de la longueur et de l'intensité; ces mots sont : فِي . فُو . ذَا . ذِي . ذُو . أَخَا . أَخِي . أَخُو . أَبَا . أَبِي . أَبُو, فَا et quelques autres. On observera que, vu le petit nombre de syllabes dont ils se composent, ces mots ont l'*ictus fort* sur la désinence. Telle est sans doute la cause qui a empêché la désinence de s'abréger.

[2] مَنْزِلِ est pour مَنْزِلِي = مَنْزِلْ.

reproduit nullement la mesure du *Ṭawil;* mais pour qu'elle l'engendre, il suffit de changer l'ictus fort de *nabki* en ictus sous-fort et de supprimer l'ictus fort de *zikra*, lequel, on l'observera, marque une syllabe composée placée entre deux autres syllabes de même nature, également pourvues d'un ictus. En effet, dans la phrase ainsi modifiée :

qifa nabki min zikra habibin wamanzili

la succession des ictus est celle d'un *Ṭawil.*

Le premier vers du *Hamâsah* est un *Basiṭ :* لو كنت من مازن لم تستبح ابلى. Accentués isolément, les mots qui composent cet hémistiche se présentent à nous sous cet aspect :

law konto min mazinin lam tastabiḥ ibili

Que faut-il faire pour que cette série d'ictus produise un *Basiṭ?* Supprimer l'ictus de *law* et celui de *lam* (lequel se trouve entre deux autres, comme plus haut l'ictus fort de *zikra*), et changer l'ictus fort de *min* en ictus sous-fort :

law konto min mazinin lam tastabiḥ ibili

Mos..tafʿi....lon Faʿilon Mos..tafʿilon Faʿilon

La deuxième pièce de vers du *Hamâsah*, qui commence à la page 9, صفحنا عن بنى ذهل وقلنا القوم اخوان, est sur le mètre *Hazadj.* Accentuons sépa-

rément chaque mot du vers cité, nous obtenons d'abord :

ṣafaḥna ʿan bani zohlin waqolnalqawmo ikhwanou[1]

Puis, supprimons l'ictus sous-fort de *ṣafaḥna*, l'ictus fort de *zohlin* (on remarquera qu'ils sont respectivement placés entre deux autres syllabes composées fortes) et changeons l'ictus fort de *ʿan* en ictus sous-fort, cela nous donne : *ṣafaḥna ʿan bani zohlin* = *Mafâʿîlon Mafâʿîlon*, *waqolnalqawmo* = *Mafâʿîlon* plus une syllabe brève. Or, comme *waqolnalqaw* se trouve former un mot artificiel complet, de la mesure *Mafâʿîlon*, la syllabe finale *mo* se détache du groupe وقلنا ٱلقوم et va se fixer au commencement du mot suivant اخوانُ. Le nouveau groupe مُاخوانُ devra donc être accentué, conformément à nos règles, *moikhwanou* = *Mafâʿîlon*, et nous aurons un *Hazadj* complet.

La troisième pièce de vers du *Hamâsah* (p. 12) est sur le mètre *Wâfir*, et débute par cet hémistiche : فدت نفسى وما ملكت يمينى, que je transcris d'abord en accentuant chaque mot séparément :

fadat nafsi wama malakat yamini

[1] Les deux mots وقلنا et ٱلقوم s'attachent par le *wesla* et ne forment plus qu'un seul mot; de là l'accentuation que je donne au groupe. — *Ikhwanou* est pour اخوانو = اخوانُ.

Pour que la série des ictus donne naissance à un *Wâfir*, il suffit d'enlever l'ictus fort de *nafsi* (il est placé entre deux syllabes composées fortes) et celui de *malakat*. Nous avons alors :

fadat nafsi wama malakat yamini[1]

Mofâ...ʿalton Mofâ...ʿalaton Mofâaeton

A la page 28 du *Hamâsah*, nous trouvons un morceau commençant par l'hémistiche ولقد شهدت الخيل يوم طرادها, sur le mètre *Kâmil*. La transcription en est, si l'on accentue les mots séparément :

walaqad schahidtolkhayla yawma ṭiradiha

Pour que les ictus de ces mots, par leur succession, engendrent un *Kâmil*, il faut supprimer l'ictus fort de *walaqad*, transformer l'ictus sous-fort du même mot en ictus fort, et modifier de proche en proche les ictus des mots suivants de manière que les ictus forts alternent avec les sous-forts :

walaqad schahidtolkhayla yawma ṭiradiha

Motafâ..,....ʿilon Motfâ..ʿi..lon Mo..tafâʿ i lon

Ham. p. 9, l. 7, nous trouvons un hémistiche de *Ramal* : أبلغ النعمان مني مالكا. Chaque mot étant accentué séparément, nous obtenons :

ablighin – Noʿmana minni ma'lokan[2]

[1] *Yamini* se prononce, naturellement, *yamîni* (d'après le transcription que j'ai adoptée : *yamîient*).

[2] Le premier mot devrait être accentué *abligh*; mais comme il se

Et si, maintenant, nous supprimons l'ictus fort de *Noʿmana* et l'ictus sous-fort de *minni* (ces ictus sont respectivement placés entre deux syllabes composées fortes), si, de plus, nous changeons l'ictus sous-fort de *Noʿmana* en ictus fort et inversement l'ictus fort de *minni* en ictus sous-fort, la succession devient :

ablighin — Noʿmana minni ma'lokan

c'est-à-dire :

Fâʿilâton Fâʿilâton Fâʿilon

Ham. p. 11, l. 15, l'hémistiche الضاربين الهام تحت الخيضعه est sur le mètre *Radjaz.* L'accentuation des mots isolés est comme il suit :

adhdharibinal — hama tahtal — khaydhaʿah

et cette succession engendre la mesure du *Radjaz*, pourvu qu'on change l'ictus fort de *tahtal* en ictus sous-fort et qu'on supprime son ictus sous-fort (qui est placé entre deux syllabes composées fortes).

Ham. p. 40, l. 2, hémistiche de *Sarî* : آنظر الى كفّ واسرارها. Pour que l'accentuation des mots isolés :

onẓor ila kaffin waasraroha[1]

engendre la mesure voulue, il faut supprimer l'ictus

trouve placé devant l'élif weslé de l'article, il se change en *ablighi*, et l'article s'attache à lui (règle 9, *remarque*); d'où le nouveau mot *ablighin*, lequel se conforme, pour les ictus, aux règles 6 et 7.

[1] Le dernier mot est accentué conformément à la règle 10.

fort de *onzor* et celui de *kaffin* (qui est entre deux syllabes composées fortes), puis modifier les autres ictus de telle sorte que les ictus forts alternent avec les ictus sous-forts. On a alors :

onẓor ila kaffin wausraroha

dont la mesure est bien :

Mostăf'ilōn Mostăf'ilōn (Mos)tăf'ilōn

Ham. p. 358, l. 12, hémistiche de *Monsariḥ* : واريحيًّا عضبا وذا خصل :

waaryaḥiyyan ʿaḍhban wadha khoṣalin

Pour faire de cette succession un véritable *Monsariḥ*, il faut effacer l'ictus fort de *ʿaḍhban*, changer son ictus sous-fort en ictus fort et l'ictus fort de *wadha* en ictus sous-fort :

waaryaḥiyyan ʿaḍhban wadha khoṣa l in

Mostăf'i lāton Mostăf...ʿi...lōn (Mos)tăf'ilōn

Ham. p. 532, l. 13, hémistiche de *Khafîf* : اىّ عيش عيشى اذا كنت منه :

ayyo ʿayschin ʾayschi iza konto minhou

En supprimant l'ictus sous-fort de *ʿayschin*, l'ictus fort de *ʿayschi* (ils se trouvent entre deux syllabes composées fortes), l'ictus sous-fort de *minhou*[1], puis

[1] Il est bon d'observer que le second hémistiche de ce vers com-

en transformant l'ictus fort de *ʿayschin* en ictus sous-fort et faisant, des ictus qui restent, alternativement des ictus forts et des ictus sous-forts, on obtient un véritable *Khafîf* :

ayyo ʿayschin ʿayschi iza konto minhou

c'est-à-dire :

Fâʿilâton Mostâfʿilon Fâʿilâton

Ham. p. 21, hémistiche de *Motaqârib* : واغمادهنّ رؤوس الملوك :

waaghmadohonna[1] *rowoasol - molouki*[2]

Pour faire un véritable *Motaqârib* de cette suite de mots, il faut marquer la syllabe *na* de *honna* d'un ictus sous-fort. On a bien, alors, la mesure فعلن فعل فعولن فعولو.

De prime abord, il semble que toutes ces modifications que nous devons faire subir à l'accentuation des mots isolés pour obtenir le rhythme de chaque mètre, que ces modifications, dis-je, sont bien arbitraires. Nous supprimons des ictus, nous en ajoutons, nous changeons des ictus forts en ictus sous-

mence par une syllabe frappée de l'ictus, de sorte que le *hou* de *minhou* est en réalité situé entre deux syllabes fortes.

[1] Accentué conformément à la règle 10.

[2] الملوك se prononce الملوك et doit être accentué conformément à cette orthographe. Son article s'attache au mot précédent, d'après la *remarque* de la règle 9.

forts et réciproquement. Mais si l'on rapproche et compare les exemples fournis plus haut (et tout autre exemple pris au hasard nous conduirait aux mêmes résultats), on observe que ces changements obéissent à des lois générales :

1° L'ictus d'une syllabe composée tombe quand cette syllabe est placée entre deux autres syllabes de même nature pourvues chacune d'un ictus[1] (voy. le *Ṭawîl*, le *Basîṭ*, le *Hazadj*, le *Wâfir*, le *Kâmil*, etc.); au contraire, les ictus de *deux* syllabes fortes consécutives persistent au milieu du vers.

2° Deux syllabes composées placées entre deux autres syllabes composées fortes ne conservent l'ictus ni l'une ni l'autre (cf. les exemples de *Monsariḥ* et de *Khafîf*).

3° Si deux syllabes composées commencent un vers, la première perd son ictus (cf. les exemples de *Basîṭ* et de *Radjaz*[2]).

[1] Pour que les ictus de trois syllabes fortes consécutives persistassent, la mesure exigerait qu'un silence intervînt entre chacune de ces syllabes, ce qui ralentirait considérablement le débit. C'est, à coup sûr, afin d'éviter ce ralentissement que les Arabes supprimaient d'instinct le second ictus. A la fin du vers, par contre, ils conservaient souvent trois syllabes fortes consécutives, parce qu'alors le ralentissement du débit était propre à marquer la pause.

[2] Sauf dans le cas où une syllabe brève est sous-entendue, au commencement du vers; car cette syllabe, bien que prononcée intérieurement, n'en fait pas moins partie du vers. Ainsi, dans le *Ṭawîl* et dans le *Motaqârib*, il peut arriver que le فَ du premier فعولن soit retranché; mais ce فَ, qu'on rétablit mentalement, n'en est pas moins considéré comme la syllabe initiale du vers, et par conséquent les deux syllabes fortes qui suivent ne rentrent pas dans la règle présentement énoncée.

4° Les ictus forts doivent être souvent changés en ictus sous-forts, et réciproquement; mais c'est toujours en vue de ce résultat que l'hémistiche commence par un ictus fort et que tous les ictus suivants soient alternativement sous-forts et forts. — *Observations.* La grande généralité des trois premières règles, la constance de la quatrième nous amènent donc à penser qu'instinctivement les Arabes, lorsqu'ils groupaient des mots en phrase, supprimaient les ictus placés dans les conditions spécifiées, et, de plus, affaiblissaient ou renforçaient les ictus subsistants de manière à toujours faire alterner un ictus fort avec un ictus sous-fort. Puis, comme l'ictus sous-fort dépend de l'ictus fort, dès que l'ictus fort d'un mot s'était affaibli, ce mot s'attachait en tout ou en partie au mot précédent, constituait avec lui un nouveau mot artificiel, et, de proche en proche, la phrase se trouvait coupée en une série de groupes, pourvus chacun de deux ictus, et formant chacun un mot artificiel composé et accentué d'après l'analogie des mots usuels de la langue. La force de cette analogie pouvait même et devait amener parfois des dérogations aux lois générales de la chute et de la conservation des ictus. Par exemple, lorsque deux mots tels que حَمَدْتُ أَمْرِى *hamadto amri* se succédaient, l'ictus fort de *amri* se changeant en ictus sous-fort, *amri* se subordonnait à *hamadto.* Or deux manières de traiter le nouveau groupe s'offraient à celui qui prononçait les mots en question : ou bien ce groupe s'assimilait pour lui à

un mot simple, comme منازعةٌ *monaza'aton*, par exemple, et alors il supprimait l'ictus sous-fort du primitif *amri* (*hamadto amri*), ou bien il conservait à la syllabe *ri* son ictus, en le renforçant, et coupait le groupe en deux parties *hamadtoam* et *ri*. Cette dernière accentuation est celle qu'on rencontre dans la majorité des cas. Mais la première existe aussi, par exemple dans plusieurs variétés du *Monsariḥ*. Pareille chose est à observer pour le *Khafif*. Prenons, en effet, la succession de mots اذ رَأَيْنَا *iz ra'ayna*. Le mot *ra'ayna*, venant après le mot *iz*, lequel est pourvu d'un ictus fort, doit changer son ictus fort en ictus sous-fort; par conséquent, *ra'ayna* se subordonne à *iz*, et le groupe peut être rhythmé de deux manières distinctes, suivant que celui qui le prononce l'assimile à un mot simple ou qu'il le partage en deux mots artificiels. Dans le premier cas, on a *iz...ra'ayna*, dans le second, *iz...ra'ay* et *na*. Cette dernière accentuation est la plus fréquente, mais la première est usitée dans le *Khafif*.

5° L'ictus fort marquant la première de deux syllabes mues consécutives disparaît quand le vers contient des mots de la forme مفاعَلَتن, مفاعَلْتن, مُتَفاعلن, مُتْفاعلن ou des séries de mots engendrant ces formes (voy. le *Wâfir* et le *Kâmil*). C'est ici le

mouvement du vers qui entraîne la chute de certains ictus. 6° Quand le mouvement du vers l'exige, une syllabe brève peut recevoir l'ictus et s'allonger; mais il faut pour cela que cette syllabe soit placée devant deux syllabes mues suivies d'une quiescente, en sorte qu'il y ait au milieu du vers une succession de syllabes analogue à la forme فَعِلُنْ (voy. l'exemple précité de *Motaqârib*).

Ainsi la chute, la conservation et la transformation des ictus des mots obéissent à des lois très-générales. Un ictus ne tombe ou ne persiste que dans des conditions déterminées et non arbitrairement, et ces modifications du rhythme des mots isolés s'expliquent très-bien par leur rencontre dans le vers. J'en conclus finalement que le rhythme des mètres est engendré par le rhythme des mots, ce qu'il s'agissait d'établir [1].

[1] Je ne prétends pas que les anciens poëtes, lorsqu'ils composaient, créassent à chaque fois de toutes pièces les mètres dont ils se servaient. Loin de là! Il est indubitable pour moi qu'à l'époque à laquelle remontent les plus vieilles poésies arabes, la versification, sans être codifiée, était un art qui s'enseignait par l'usage et par la tradition. Le poëte connaissait d'avance et choisissait les moules dans lesquels il devait couler sa pensée. Il lui arrivait donc de modifier, instinctivement sans doute, mais de parti pris, l'accentuation de certains mots pour les faire entrer dans le mètre choisi. Ainsi, il se rendait compte, par l'oreille, que le même mot, مَلَكَتْ par exemple, pouvait, à son gré, se prononcer tantôt *malakat* et tantôt *malakat*, suivant les exigences du mètre; il sentait ou savait par expérience que telle syllabe, brève dans un mètre, devenait, s'il le voulait, longue dans un autre, que tel mot qui se coupait d'une façon dans tel vers se partageait différemment dans tel autre vers. Ce que j'en-

Il resterait, pour compléter ce travail, à passer en revue les mètres nouveaux auxquels Freytag a consacré plusieurs paragraphes de son grand ouvrage. Il faudrait aussi montrer les altérations profondes qu'ont subies les mètres arabes dans leur application à des idiomes étrangers. Je compte reprendre toutes ces questions dans un autre mémoire.

tends, c'est que la latitude dont jouissait le poëte ne dépassait pas certaines limites imposées par la nature même et par les habitudes de la langue, limites qui ont été indiquées plus haut; ce que je veux montrer, c'est que les divers types rhythmiques sont nés au sein même de la phrase, qu'ils ont emprunté leurs éléments à ses éléments, et que les lois qui avaient rendu possible leur formation leur ont survécu. — Les modifications que subissent les mots dans le vers doivent être sensiblement les mêmes dans une phrase quelconque, soit de prose ordinaire, soit de prose rimée.

MÉMOIRE

SUR

LA FIN DE LA DYNASTIE DES ILÉKANIENS,

PAR M. CL. HUART.

La dynastie des Ilékaniens ou Djélâïriens, qui régna sur l'Irâq-ʿarabi pendant un siècle environ (de 737 à 835 de l'hégire), est surtout connue par les aventures de sultan Ahmed. Ce prince fut, comme on sait, dépossédé de ses États par Timour, et forcé de se réfugier, d'abord en Asie Mineure, puis auprès du sultan d'Égypte; enfin, quand il fut remonté sur le trône, il eut à combattre la puissance naissante des Qara-qoyounlu ou Turcomans du Mouton noir, et succomba dans cette lutte. Son histoire est d'ailleurs trop connue pour que nous songions à la refaire encore une fois; nous nous contenterons, sans citer les auteurs originaux, de renvoyer à D'Herbelot, De Guignes, Malcolm, etc. pour qu'on en ait une connaissance suffisante. Mais le point sur lequel nous désirons attirer l'attention du lecteur, c'est que ni Mirkhond, ni à plus forte raison ceux qui se sont servis de son immense répertoire historique, sans en

excepter Price, dont l'ouvrage, si complet et si intéressant (1), suit d'ailleurs pas à pas Mirkhond et Khondémir, ne font mention de plusieurs princes de cette dynastie qui gardèrent au moins l'ombre du pouvoir dans le Khouzistan et même dans l'Iraq. Pour ces auteurs, la dynastie des Ilékaniens cesse de régner avec la mort d'Ahmed; Khondémir le dit expressément (2), et cependant certains faits recueillis par moi semblaient indiquer d'autres membres de cette famille qui auraient gardé un pouvoir presque indépendant. Malheureusement, les historiens me faisaient défaut : je n'avais à ma disposition qu'une courte notice qui se trouve dans le *Taríkh Munedjdjim-Bâchi* (3), et un fragment de l'*Introduction à la connaissance des dynasties royales*, de l'historien arabe Maqrizi, fragment dont Silvestre de Sacy avait reconnu l'importance et qu'il avait utilisé pour une note de sa Chrestomathie arabe (4). C'est avec l'aide de ces deux documents incomplets et différant entre eux passablement, confrontés avec quelques passages du *Matla'es-sa'dëin* (5), que j'ai tenté de reconstituer, au moins dans ses traits principaux, l'histoire de la chute de cette dynastie. Cependant, il reste encore trop de questions à élucider pour que je puisse me flatter d'avoir entièrement réussi; j'ai dû me borner à coordonner les renseignements insuffisants que me fournissaient les ouvrages précités, et à tâcher d'en tirer quelque lumière. L'espoir que ce travail ne serait pas entièrement inutile m'a décidé à publier les pages suivantes, qui n'étaient d'a-

bord que de simples notes recueillies pour mon usage personnel.

Ce récit commence à l'époque de la mort de Timour, lorsque le sultan Ahmed reconquit Baghdad : comme l'histoire de ce prince, qu'on trouve très-détaillée dans les historiens persans, m'a présenté quelques particularités négligées jusqu'ici par les auteurs européens, et que, d'ailleurs, il n'est pas inutile de connaître les événements qui ont amené sa mort pour comprendre ceux qui la suivirent, j'ai cru convenable d'en raconter les dernières péripéties avec tous les détails que j'ai pu recueillir. Comme la généalogie des Ilékaniens pourrait paraître assez compliquée, on en trouvera ici un tableau synoptique.

GÉNÉALOGIE DES ILÉKANIENS[1].

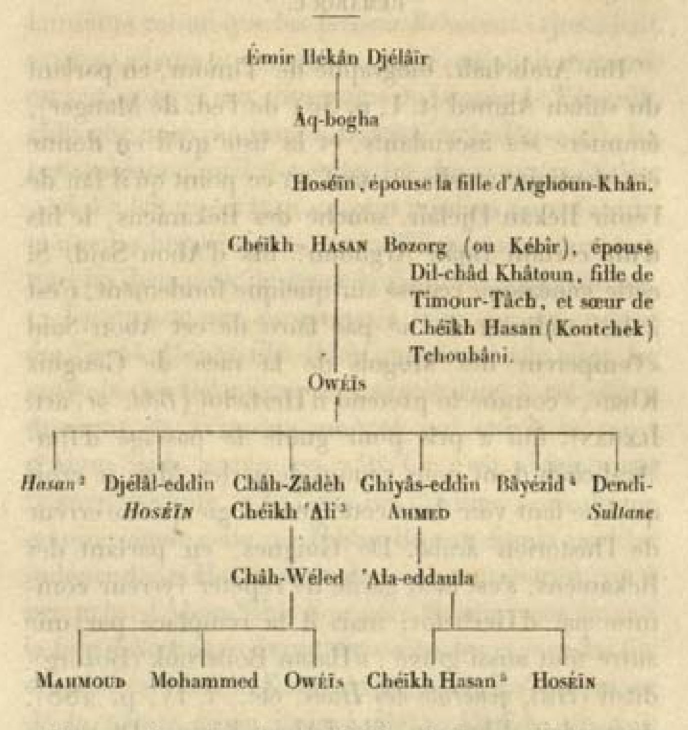

[1] Les noms des princes de cette famille qui ont occupé le trône sont écrits en petites capitales.

[2] «Ce prince fut mis à mort par les nobles au moment où son père expira, afin de prévenir les maux qu'entraîne une succession disputée.» (Malcolm, *Hist. de la Perse*, t. II, p. 191 de la trad. fr. note 1.) Owéis avait d'ailleurs décidé qu'Hosêin lui succéderait au détriment de son fils aîné. Cf. également Price, *Chronological Retrospect*, t. II, p. 702.

[3] Ce personnage fut tué, probablement en 784, en essayant de lutter contre son frère Ahmed. Voy. M. Defrémery, *Mémoire sur la destruction des Mozaffériens*, *Journ. as.* août 1844 et juin 1845, p. 43 du tirage à part.

[4] Après le meurtre de Hosêin, ce prince se révolta contre son frère Ahmed et se maintint quelque temps dans Sultaniyyé.

[5] Cf. *Matla' es-sa'dêin*, p. 136. Ce prince naquit en 810.

REMARQUE.

Ibn-ʿArabchâh, biographe de Timour, en parlant du sultan Ahmed (t. I, p. 301 de l'éd. de Manger), énumère ses ascendants, et la liste qu'il en donne est identique à celle-ci, sauf en ce point qu'il fait de l'émir Ilékân Djélâïr, souche des Ilékaniens, le fils d'un certain Ilqân Arghoun, fils d'Abou-Saïd. Si cette généalogie repose sur quelque fondement, c'est à la condition de ne pas faire de cet Abou-Saïd «l'empereur des Mogols de la race de Genghiz Khan,» comme le prétend d'Herbelot (*Bibl. or.* art. Ilkhan), qui a pris pour guide le passage d'Ibn-ʿArabchâh dont nous venons de parler. Mais je crois qu'il ne faut voir dans cette généalogie qu'une erreur de l'historien arabe. De Guignes, en parlant des Ilékaniens, s'est bien gardé de répéter l'erreur commise par d'Herbelot; mais il la remplace par une autre tout aussi grave : «Hasan Bouzrouk (Bozorg), dit-il (*Hist. générale des Huns*, etc., t. IV, p. 288), descendait d'Argoun, fils d'Abaca-Khan.» De même Malcolm (*Hist. de la Perse*, t. II, p. 191 de la trad. fr.) fait de cet Hasan (qu'il transforme en outre en Hussein) «un descendant *immédiat* d'Arghoun.» Voici, je crois, d'où provient cette erreur. D'après le *Tarîkh Munedjdjim-Bâchi*, Hoséïn, père du fameux Hasan-Bozorg, avait épousé la fille d'Arghoun; par conséquent, Hasan, issu de cette alliance, pouvait se considérer comme le petit-fils d'Arghoun, et par

suite comme descendant de Tchingiz-Khan et membre de la famille impériale mongole. C'est aussi pour la même raison que les princes Ilékaniens ajoutaient souvent à leurs titres celui de ايلخان, qui était, comme on sait, réservé aux souverains de la race de Témoûtchîn que nous nommons *Mongols de la Perse* (6). La ressemblance qu'il y a entre les deux mots ايلكان et ايلخان a fait qu'on les a souvent pris l'un pour l'autre, et que les historiens les ont indifféremment employés tous les deux pour désigner la famille des Djélâïriens.

J'ai encore une remarque à faire sur cet endroit du *Tarîkh Munedjdjim-Bâchi* que je viens de citer. Le pouvoir des Ilékaniens doit son origine à cet effondrement de l'empire mongol qui suivit la mort d'Abou-Saïd, arrivée en 736. Or c'est précisément l'année suivante, 737, que cet ouvrage nous donne comme étant celle où Hasan Bozorg fonda un État indépendant. Hasan était donc contemporain, ou à peu près, d'Abou-Saïd. Son père Hoséïn, qui épouse la fille d'Arghoun, devait vivre sous les règnes des fils de celui-ci, Ghâzân-Khan et Oldjâïtou. En remontant de la même façon jusqu'à Ilékân-Djélâïr, on voit que la vie de celui-ci correspond au règne d'Abaqa, fils d'Houlagou et par conséquent arrière-petit-fils du grand conquérant mongol. Il me semble qu'il est difficile maintenant de trouver où placer la singulière filiation donnée par Ibn-ʿArabchâh.

I.

Lorsque, pendant la grande campagne entreprise par Timour, qui devait durer sept ans, et qui fut la dernière, ce conquérant s'avança vers l'Asie Mineure pour y combattre Bajazet, le sultan Ahmed Djélâïr, ancien souverain de Baghdad, et l'émir Qara-Yousouf, chef des Turcomans Qaraqoyounlu ou du Mouton noir, renoncèrent à l'hospitalité que leur avait offerte le sultan des Ottomans, et se rendirent en Égypte. Comme le souverain qui régnait en ce moment sur ce pays, El-Mélik en-Nâser Faradj, redoutait une entreprise de Timour sur ses États, il se hâta d'envoyer à ce dernier, par un ambassadeur, la nouvelle de l'arrivée de ces nouveaux hôtes. Dans la lettre qu'il lui écrivit en réponse, le conquérant le requit de lui envoyer le sultan Ahmed, et de faire enfermer Qara-Yousouf dans une prison séparée[1]. Au reçu de cette lettre, Faradj se contenta de faire incarcérer ces deux princes dans la citadelle du Kaire. Cependant personne ne les empêchait de communiquer l'un avec l'autre. Or il naquit un fils à Qara-Yousouf dans cette forteresse; on lui donna le nom de Pîr-Bédâq, et le sultan, ayant pris cet enfant sous sa protection, l'adopta et le garda auprès de lui. C'est

[1] Khondémir, *Khilâset ul-Akhbar*, ms. 175, suppl. pers. fol. 293 r°. Il est singulier que le récit du *Khilâset* soit ici plus détaillé que celui du *Habîb us-siyèr*, qui se contente de donner pour motif de l'internement des deux fugitifs «que Faradj prétendait à l'amitié du prince tartare.» نسبت بصاحبقران ... دم از محبت ومودت میزد.

à ce moment que Qara-Yousouf et le sultan Ahmed convinrent, par un engagement solennel, que si jamais ils s'échappaient de leurs fers et rentraient en possession de leur trône, ils resteraient toujours unis et alliés; que Baghdad retournerait au sultan Ahmed et que Qara-Yousouf régnerait à Tebrîz.

Quelque temps après, ce dernier eut un songe واقعه; il vit Timour retirer un anneau de ceux qu'il portait à ses doigts, et le passer à l'un des siens. Le lendemain matin, il raconta cette vision à son compagnon de captivité; Ahmed lui expliqua que cela signifiait qu'il aurait en sa possession une des provinces qu'avait possédées le conquérant tartare.

Au bout d'un certain temps qu'ils passèrent en prison, la nouvelle vint un jour que Timour était mort. Faradj, délivré des liens qu'il s'était imposés, se mit à traiter les deux princes avec la plus grande sollicitude; il ordonna que chacun d'eux pourrait conserver à son service cinq cents domestiques; il prescrivit aussi qu'on leur délivrât tout ce qui pourrait être nécessaire à mille personnes, en fait de chevaux, d'armes et d'argent monnayé (7). Or il se trouvait que le sultan Ahmed n'avait conservé auprès de lui, en Égypte (8), que ses palefreniers et ses valets; il fut donc obligé de leur distribuer tout l'argent que les Égyptiens lui accordaient. Quant à Qara-Yousouf, un grand nombre de ses soldats résidaient dans ce pays; il en choisit cinq cents des plus braves, qu'il fit équiper complétement, et, chaque jour, lorsqu'il sortait à la promenade, cette troupe

l'accompagnait en grande pompe. Cet apparat, cet orgueil blessèrent les Égyptiens, qui cherchèrent le moyen d'humilier ces Turcomans. Un certain jour, le sultan mamlouk, accompagné des émirs qui formaient sa cour, se rendit à l'hippodrome pour s'y exercer au mail; Qara-Yousouf se présenta aussi, suivi de ses gens, pour lutter contre Faradj. Les efforts des Turcomans pour montrer leur bravoure déplurent aux émirs égyptiens; ils crièrent aux domestiques de Qara-Yousouf qui n'étaient là que comme spectateurs (9) : «Mettez pied à terre, et débarrassez l'hippodrome des cailloux qui s'y trouvent.» Ceux-ci refusèrent d'obtempérer à cet ordre, et Qara-Yousouf, ayant conçu des soupçons (craignant même qu'on ne voulût s'emparer de sa personne), vint immédiatement trouver le sultan d'Égypte, et, sans descendre de cheval : «Nous sommes venus dans ce pays, lui dit-il, en qualité d'étrangers; Votre Majesté ne nous a pas refusé ses faveurs et sa protection; or maintenant nous prenons congé d'elle, si elle nous permet de nous en retourner dans notre pays.» A ces mots, tournant brusquement bride, il sortit de l'hippodrome, suivi de tous ceux qui étaient attachés à sa personne; sans perdre de temps, il se rendit à sa demeure وثاق, et se faisant suivre de sa famille et de ses enfants, il se dirigea vers le Diâr-Bekr.

Les émirs égyptiens représentèrent à Faradj que le départ de ces gens, dans une pareille circonstance, était un réel dommage pour sa dignité; ils ajoutèrent

qu'ils les poursuivraient, si le sultan voulait le leur permettre. « Les Turcomans, leur répondit Faradj, sont des gens extrêmement braves et intrépides; ils ont renoncé à la vie, et se sacrifieraient pour leur maître. Il n'est pas à propos que personne les poursuive; laissez-les retourner dans leur patrie. » Qara-Yousouf, depuis les frontières de l'Égypte jusqu'aux rives de l'Euphrate, eut à lutter et à se battre, en cent quatre-vingts lieux différents, contre les gouverneurs des forteresses qui voulaient lui fermer le chemin; mais il réussit dans tous ces combats.

Mirkhond ajoute une circonstance qui explique la résistance des gouverneurs des provinces et la difficulté qu'ils mettaient à laisser passer les Turcomans fugitifs; c'est que ceux-ci pillaient tous les endroits par où ils passaient.

Lorsque Qara-Yousouf fut entré dans le Diâr-Bekr, il se lia d'amitié avec le prince Chems-eddîn, gouverneur des villes de Tiflîs et d'Akhlât. Ce prince parvint à attirer dans les liens du mariage une fille de Qara-Yousouf; puis ce dernier, grâce aux suggestions de son gendre, conduisit une armée sur les territoires de Vân et de Vestân; *il fit rafle, avec le balai des incursions et du pillage*, de tout ce qui se trouvait dans cette région, bêtes de somme, bestiaux, argent, biens meubles. Enfin, toutes les tribus ایل et les peuplades الوس turcomanes s'étant jointes à lui, il parvint à s'emparer d'Aunîk (ville du Kurdistan).

Quant au sultan Ahmed, le départ de Qara-Yousouf lui avait enlevé toute considération auprès des

Égyptiens, et comme il n'avait ni armes ni moyens suffisants pour pouvoir, comme le prince turcoman, s'enfuir ouvertement de ce pays, il revêtit un grossier vêtement de feutre كپنك [1], et, suivi d'un petit nombre d'esclaves, il prit la direction de la Syrie, de là il gagna le Diâr-Bekr, et enfin il atteignit Hilla (dans l'Irâq-ʿarabi).

Une fois établi dans cette ville, il se tint d'abord à l'écart; puis les mauvais sujets اوباش et les fauteurs de désordre commencèrent à venir le trouver et à lui proposer leurs services. Pendant le jour, le sultan Ahmed se tenait caché; dès que la nuit était venue, il mandait auprès de lui ses amis fidèles et les hommes qui lui obéissaient, puis il les envoyait dans les maisons des gens dont il n'était pas satisfait, afin de leur faire goûter *par avance* بتقديم son oppression et sa tyrannie [2]. Enfin la nouvelle de son retour se répandit dans l'Irâq-ʿarabi. Cette nouvelle fit naître tant de rumeurs اراجيف dans Baghdad, que le gouverneur actuel de cette ville, Daulet-Khâdjeh Inâq [3], n'y put tenir; forcé d'abandonner son poste, il se retira dans le camp de Mirzâ ʿOmar. Une semaine après le dé-

[1] Mirkhond (ms. 58 anc. f. pers. fol. 267 r°) donne ici نمد, équivalent persan de ce mot turk-oriental.

[2] Ces derniers détails manquent dans le *Habîb us-siyer*, et sont textuellement empruntés à Mirkhond. Cf. le passage analogue du *Khilâset al-akhbâr*, ms. suppl. pers. n° 175, fol. 293 r°.

[3] Le mot ايناق, que l'on rencontre fréquemment dans les titres des dignitaires turcomans, a été expliqué par Quatremère, *Hist. des Mongols*, p. 1., note 84. J'ajouterai que certains auteurs persans modernes écrivent ce mot عناق, de même que عرك pour ارك, forteresse, etc.

part de Daulet-Khâdjeh, le sultan Ahmed se hâta de rentrer dans sa patrie originaire, et pour la seconde fois monta sur le trône.

A la fin de l'année 808, pendant que Mirzâ Abou-Bekr était occupé au siége d'Ispahan, et que l'émir Chéïkh-Ibrahim Chirvâni, après son entrée à Tebrîz, ne songeait qu'à mettre obstacle aux injustices des méchants et des oppresseurs, le sultan Ahmed réunit une foule considérable de vauriens, et, après avoir rassemblé les milices des Ouirats et les tribus nomades احشام turcomanes, il se dirigea vers Tebrîz.

Ce fut dans le mois de moharrem de l'année 809 que Chéïkh-Ibrahim eut connaissance de la marche du sultan Ahmed; le prince réunit en conseil les émirs placés sous ses ordres, et leur adressa ces paroles : « Il y a bien des années que l'Azerbaïdjân est le siége du pouvoir des ancêtres du sultan; quant à nous, nous avons toujours suivi, à l'égard de cette famille, la voie de l'amitié et de l'union. Or c'est uniquement pour empêcher la tyrannie d'attenter à l'honneur des habitants que nous sommes établi ici; maintenant que l'ancien possesseur de cette contrée vient retrouver sa demeure, il est juste que nous regagnions notre propre pays. » Cet avis ayant reçu une approbation unanime, Chéïkh-Ibrahim se dirigea vers la province de Chirvân.

Vers la fin de ce même mois, sultan Ahmed vint descendre à Tebrîz, dont les habitants, après avoir orné la ville de décorations, le reçurent avec des démonstrations de joie et de bonheur; car ils s'imagi-

naient que le sultan, qui venait de subir les peines de l'exil et d'éprouver les vicissitudes (10) de la fortune, renoncerait à ses actions déplacées. Mais le prince, tout au contraire, ne changea rien à son ancienne manière de vivre; il étendit dans Tebrîz le tapis du plaisir et de la joie, et employa la plus grande partie de son temps au jeu des pigeons كبوتر بازى (11) et à la société des jeunes garçons imberbes. Ces mœurs dépravées poussèrent naturellement les émirs et les grands de l'État à se rattacher au parti de Mirzâ Abou Bekr, qui précisément à cette époque venait de conclure une trêve صلح گونهٔ avec les habitants d'Ispahan, et marchait sur Tebrîz dans l'espoir de s'en emparer. Quand le sultan apprit la marche du prince, il fut saisi de crainte et de terreur, et se hâta de prendre la route de Baghdad. Les habitants de Tebrîz, éprouvés par des calamités de tout genre durant le cours de cette même année, et surtout par l'invasion de la peste طاعون, abandonnèrent cette ville, de sorte que le prince Abou-Bekr, quand il y fit son entrée, le 8 de rébi' Ier, n'y vit plus personne. Pour ramener la confiance, il fut obligé de se montrer juste et équitable; il envoya dans les diverses provinces des lettres d'apaisement et de conciliation استمالت نامها, et il ordonna qu'aucune créature au monde ne molestât en quoi que ce fût ses sujets (12).

Cependant il apprit que Qara-Yousouf venait d'arracher la forteresse d'Aunîk des mains de Véled-Doldâï; qu'un grand nombre de Turcomans s'étaient réunis autour de lui, et qu'ils possédaient des ri-

chesses considérables. Abou-Bekr, ayant résolu de combattre le prince turcoman, se mit en marche vers ces contrées. Lorsque les deux armées se trouvèrent en face l'une de l'autre, il y eut des combats pendant trois jours consécutifs; le troisième jour, Mirzâ Abou-Bekr, sans motif appréciable, *posa le pied dans la vallée de la fuite*, et les Turcomans firent un butin incommensurable. Mirzâ Abou-Bekr, pressé de fuir, ne s'arrêta qu'à Mérend; son armée pilla dans cet endroit tout ce qu'elle y trouva; puis elle se rendit à Tebrîz, et y commit les mêmes dévastations.

Lorsque la nuit fut venue, Chéïkh Qassâb (13), qui s'était enfui de la ville avec un certain nombre d'habitants, ordonna qu'on allumât dans la plaine une grande quantité de feux; quand les gens de Mirzâ Abou-Bekr aperçurent ces lumières, ils crurent que les Turcomans déjà vainqueurs étaient arrivés à leur poursuite بتكامیشی ایشان آمده اند. Pour cette raison, Mirzâ Abou-Bekr, dès l'aube, quitta Tebrîz et prit la direction de Sultâniyyé. A la suite de ces événements, Qara-Yousouf étant arrivé à Nakhtchivân, le Khâdjeh Sayyidi Ahmed Kedjhi كجى, l'un des plus illustres docteurs, se rendit auprès de lui, et lui exposa une partie des malheurs qu'avaient éprouvés les habitants de Tebrîz dans ces derniers temps; alors Qara-Yousouf, après avoir nommé un préfet داروغه pour gouverner la ville en son nom, et avoir remis au vieillard une lettre qui faisait appel à la conciliation استمالت نامه, le renvoya

satisfait. Quant à lui-même, il passa cet hiver dans les environs de Merend; dans le mois de djoumâda II de l'année 809, l'émir Bestâm Djâguîr vint avec empressement lui offrir ses services, et fut honoré du rang d'émir principal ou émir al-oméra. Ses autres frères firent de même; il traita tout le monde de la meilleure manière, et honora les grands et les petits, chacun selon son rang.

II.

Après la mort violente de Mirzâ Mirânchah Kourékân et la fuite de Mirzâ Abou-Bekr vers le Kermân, l'émir Qara-Yousouf put s'emparer de la totalité des provinces de l'Azerbâidjân et de l'Arran; puis, ayant donné pour mot d'ordre la justice et l'équité, il fit asseoir sur le trône de la souveraineté son propre fils, Pîr-Bédâq, sous le prétexte que le sultan Ahmed Djélâïr qui, par rapport à lui, تعلّق بوی, possédait et par droit d'héritage, et par acquisition, la souveraineté de l'Azerbâïdjân, l'avait appelé son fils (adoptif). Dans tout le territoire soumis à ses ordres, il fit prononcer la *khotba* et frapper la monnaie au nom de son fils; il ordonna de même que la formule initiale des diplômes et des arrêts, طغرای مناشیر واحکام, serait conçue en ces termes : « Par l'ordre du sultan Pîr-Bédâq, nous, Abou-Nasr Yousouf Béhâdour Nouyân, ordonnons, etc. (14). » Chaque fois que Pîr-Bédâq venait à la séance que tenait son père, Qara-Yousouf le prenait par la main et le faisait

asseoir sur le trône; quant à lui, il se tenait à genoux au pied de l'estrade, suivant l'étiquette, et comme s'il n'était qu'un simple ministre du jeune sultan (15). Quand les princes et les gouverneurs des différentes contrées apprirent le choix qu'avait fait l'émir du nouveau souverain, ils envoyèrent à sa cour des ambassadeurs chargés de présents et de cadeaux, afin de s'acquitter des règles de la félicitation. Qara-Yousouf envoya également un messager à Sultan Ahmed, et lui fit savoir l'avénement du prince en ces termes : « Puisque Sa Majesté a choisi pour son fils adoptif Pîr-Bédâq, nous l'avons fait monter sur le trône; quant à nous, nous avons pris soin de lever une armée et de repousser les rebelles, de sorte que (notre dévouement?) paraisse évident à l'esprit élevé du sultan, تا بر رای عالی واضح باشد. » Le sultan Ahmed fit à l'envoyé de l'émir turcoman l'accueil le plus flatteur, et envoya à Pîr-Bédâq un pavillon, چتر, et les autres insignes de la royauté (16). Pendant un certain temps l'union la plus solide régna entre Ahmed et Qara-Yousouf; mais à la fin, les bases de leur amitié s'ébranlèrent; or voici quelle fut la cause de leurs dissensions.

Pendant que Qara-Yousouf était occupé à lutter contre les petits-fils de Timour, le fils du sultan Ahmed, 'Ala ed-Daula, échappé des fers des souverains de Samarqand, s'était hâté de se rendre dans l'Azerbaïdjân; l'émir Qara-Yousouf l'avait considéré, pendant quelques jours, d'un œil favorable; puis enfin il l'avait autorisé à retourner auprès de son

père (17). Mais ʿAla ed-Daula, grâce aux idées insensées et vaines qu'il avait en tête, revint sur ses pas, profita, pour entrer dans Tebrîz, d'un moment où Qara-Yousouf était à Khoï, et réunit une troupe de mauvais sujets. Quand l'émir apprit cela, il envoya quelqu'un avec la mission d'ordonner à Hâddji Koutcheh Rikâbdâr, qui le remplaçait dans l'administration de la ville, de s'emparer d'ʿAla ed-Daula et de le tenir renfermé dans la forteresse de ʿAdil-Djouz. Lorsqu'à son tour le sultan Ahmed apprit ce qu'était devenu son fils, il fit fortifier les tours et les murailles de la ville (18); puis il expédia un messager à Qara-Yousouf et à Pîr-Bédâq, pour les informer que, par suite de la faiblesse de sa santé, et à cause de la chaleur du climat de Baghdad, il irait au printemps prochain s'établir en campement d'été, ييلاق, au milieu de la prairie النك (19) d'Hamadan; mais il ne disait mot de l'emprisonnement d'ʿAla ed-Daula.

Ce message et ce manque de considération التفات agirent vivement sur l'esprit de l'émir turcoman, et il cessa de témoigner la même attention aux ambassadeurs du sultan. Au printemps, il se rendit au campement d'été d'Elèh-tâq, اله طاق, et s'occupa des moyens de s'emparer de ce pays (20); puis il s'approcha des places frontières d'Ardjich et de Âdil-Djouz.

De l'autre côté, le sultan Ahmed, suivi d'une armée considérable, était venu camper à Hamadan. Les préposés de Bestâm Djâguîr établis dans la province conçurent des soupçons et se fortifièrent dans

la citadelle de cette ville. Ahmed, après avoir passé l'été à Hamadan, se rendit à l'automne dans la ville de Sultaniyyé. Or c'était un frère de Bestâm Djâguîr, nommé Maʿsoum, qui la gouvernait; il se hâta de s'assurer des différents côtés de la ville. Après un siége de quelques jours, Ahmed reconnut qu'il n'en retirerait pas d'avantage. Ce fut à ce moment qu'il apprit que dans Baghdad un nommé Owéïs se faisait passer pour son fils, et avait réuni autour de lui un certain nombre de mauvais sujets. Alors il tourna vers Baghdad les rênes de son cheval, s'empara, dès son arrivée, d'Owéïs, et fit mettre à mort un grand nombre de séditieux (21).

Ce même hiver, Qara-Yousouf l'avait passé à Tebrîz; puis au printemps, il s'était rendu en hâte dans le canton d'Arzendjan, pour s'opposer à l'émir Qara-ʿOtsmân. Le fils de Taherten, qui gouvernait cette ville, gagna cette autre région (c'est-à-dire l'Arménie). Quant à Qara-Yousouf, il y établit comme lieutenant son propre fils Châh-Mohammed. Lorsque le sultan Ahmed vit l'émir turcoman ainsi occupé, il crut l'occasion favorable pour s'emparer de ses Etats, et dans le mois de moharrem de l'année 813 (mai 1410), il se mit en marche de Baghdad vers Tebrîz, suivi d'une armée considérable. Châh-Mohammed s'étant enfui à Khoï, le sultan fit son entrée dans Tebrîz, le 1er jour de rébiʿ ul-awwal (3 juillet), avec la magnificence et la pompe la plus complète. L'émir Qara-Yousouf, après avoir pris Arzendjân par le moyen d'une capitulation, et y avoir laissé pour gou-

verneur son lieutenant Mohammed Pîr-ʿOmar, se hâta de reprendre la direction de Tebrîz, dès qu'il apprit l'arrivée de l'armée du sultan dans cette ville; celui-ci, quand il sut le retour du prince turcoman, se prépara à la lutte. Le vendredi 28 rébi ʿul-âkhir de la même année (29 août 1410), un combat fut livré entre les deux partis dans les environs de Chemb-i-Ghâzân, شنب غازان (22). Qara-Yousouf en étant sorti victorieux, le sultan s'enfuit dans la direction de la ville; mais un Turcoman, qui ne l'avait pas reconnu, le frappa de deux coups de sabre, et le renversa de son cheval; puis il le laissa, après lui avoir pris ses vêtements et ses armes. Le sultan parvint à se glisser dans un jardin en suivant le passage de l'eau; là il rencontra un vieillard, cordonnier de son état (23), qui le reconnut et immédiatement lui offrit ses services : « Ô souverain des hommes, s'écria-t-il, dans quel état te vois-je? — Tais-toi, dit le sultan, et ne révèle mon secret à personne. Nos gens sont en grand nombre dans cette ville; lorsque la nuit sera venue, nous partirons et nous prendrons de l'or et des chevaux, autant que nous en voudrons. Nous aurons soin de toi, et si nous arrivons à Baghdad, nous te donnerons, sous forme de fief, سيورغال, le domaine de Yaʿqoubiyyé, بلوك يعقوبيّة (24). » Le vieux cordonnier accepta cette proposition et se rendit à sa maison. Comme il avait pour femme une vieille qui s'adonnait à la magie, tirait des présages au moyen de la divination par les grains d'orge (25), et savait encore

nombre d'autres choses, il lui exposa cet événement, et lui dit : « Que devons-nous faire? » La vieille se mit alors à interroger l'avenir par ses opérations magiques, et lorsqu'elle eut terminé, elle dit à son mari : « Il y a bien du chemin d'ici à Yaʿqoubiyyé, et, pour cette raison, اژان مز (26), nous n'en retirerons aucun avantage. De plus, cette quantité de gens qui se réuniront autour du sultan, quand la nuit sera venue, t'empêcheront de l'aborder; de sorte qu'un pareil gibier s'échappera du piége. Il vaut mieux que tu ailles immédiatement trouver Qara-Yousouf, et que tu lui rapportes cette affaire; tu recevras de lui sans doute un bon présent (27). »

Le pauvre vieillard trouva raisonnable l'avis de la vieille femme; il se rendit immédiatement auprès de Qara-Yousouf (28). L'émir était en ce moment entouré de ses écuyers et des chefs de sa cavalerie; il cherchait à supputer avec eux quel pouvait être le nombre de chevaux qu'Ahmed avait amenés avec lui, le nombre de ceux qui se seraient échappés, et de ceux qui étaient tombés au pouvoir de son armée. Tout à coup le cordonnier entra bravement dans l'endroit où se tenait Qara-Yousouf : « Sultan Ahmed est caché non loin d'ici, lui dit-il; si notre souverain le désire, je vais conduire ses gens auprès de lui. — Quel est ce discours? s'écria Qara-Yousouf, il doit avoir franchi déjà plusieurs parasanges. » Le vieillard insista, et demanda à l'émir d'envoyer avec lui quelques personnes sûres, à qui il livrerait son captif. Alors Qara-Yousouf le fit accompagner par plusieurs

de ceux qui possédaient sa confiance, tels que Chéïkh Varsoûn, Birdi-Chirdji, Mahmoud Inâq et Sitilmich. Ces personnes partirent, et firent sortir le sultan du trou où il se tenait caché. Comme ce prince, dépouillé de tous ses vêtements, n'avait pu conserver qu'une chemise, on le revêtit d'une tunique déchirée, et on lui mit sur la tête un vieux bonnet. Puis Birdi-Chirdji le fit monter sur un cheval, et on le conduisit dans cet équipage auprès de Qara-Yousouf. Celui-ci, quand il vit le sultan, se leva; ensuite il le fit asseoir à son côté et lui adressa des paroles de blâme, en ces termes : « Il est absolument impossible de se fier à tes paroles et à tes actes, que de fois n'as-tu pas juré, par le Qorân glorieux et les noms illustres de Dieu, de ne pas m'attaquer, ni moi ni mes possessions! Cependant tu t'es parjuré. » Qara-Yousouf lui exposa tout ce qu'il avait sur le cœur; il lui représenta toutes les actions inconvenantes qu'il avait commises, depuis les temps passés jusqu'à ce moment. Après cela, il le fit lever de l'endroit où il était assis, et le relégua à la place où chacun déposait ses chaussures, درصف نعال نشاند. Pîr-Bédâq, étant survenu, se plaça sur le trône. A ce moment, les émirs et les grands personnages dirent au sultan : « Ton empire doit légalement بتوره (29) appartenir à Pîr-Bédâq; » et, soit sérieusement, soit pour plaisanter, ils lui réclamèrent un acte qui conférait le gouvernement de l'Azerbaïdjân à ce prince; ils obligèrent même le sultan à l'écrire de sa propre main avec l'encre d'or, آب زر. Puis quand ce fut fait,

ils ajoutèrent : « Nous avions laissé Châh Mohammed dans l'Azerbaïdjân ; or voici que tu es venu, et tu lui as arraché violemment cette province. Il faut donc lui donner maintenant Baghdad avec ses dépendances, qui sont l'ancien territoire que tu possédais, يورت قديمى خود. » Ensuite ils lui ordonnèrent d'écrire de sa main un acte qui confirmait cette donation, et était conçu en ces termes : « Que nos chers et glorieux fils (que Dieu leur prête vie !) qui sont dans Baghdad, ainsi que les gouverneurs des forteresses de Hît et de Tekrît, sachent que nous avons accordé le gouvernement de Baghdad, notre capitale, à notre cher et brave fils, Ghiyâs-eddîn Mohammed-Châh Béhâdour. Il convient donc que, dès qu'ils auront appris son arrivée, ils sortent immédiatement pour le recevoir, lui offrent des armes et des présents, et lui remettent les clefs des forteresses et des trésors. Ils auront soin de tenir fermée la porte de la rébellion, et se tiendront prêts à le servir avec obéissance et soumission. »

Lorsque sultan Ahmed eut achevé de tracer ces lignes, Qara-Yousouf et ses émirs, ayant dans ce même endroit tenu un conseil, جانقى, nommèrent Châh-Mohammed au gouvernement de Baghdad. On accorda leur pardon aux émirs des Ouïrâts, aux chefs des cavaliers arabes et aux autres miliciens enrôlés, متجنده, qui avaient été pris dans le combat ; puis on les fit partir pour accompagner Châh-Mohammed, qui se rendait dans l'Irâq pour prendre possession de ses nouveaux États.

Après ces événements, l'émir Bestâm s'adressa au sultan et lui dit : « Tu as détruit la famille de sultan Owéïs (30), et tu as fait mettre à mort ses ministres infortunés. Tu n'as pu et ne pourras jamais faire aucune action louable; quant à nous, nous ne permettrons pas que tu trompes l'émir Qara-Yousouf. » En disant ces mots, il se leva subitement de sa place, et tirant son sabre de sa ceinture, il le posa devant Qara-Yousouf, en s'écriant : « La vie de cet individu est une cause de désordre; si tu le laisses en vie, mille troubles naîtront bientôt. Il n'est pas un homme sage qui n'aime mieux le voir mort que vivant. » Les émirs de l'Irâq, d'une seule voix, ajoutèrent que pardonner au sultan Ahmed n'était admissible sous aucun rapport. Cependant l'émir turcoman, sincère et probe, répondit que si par une faveur divine il possédait dans son armée mille personnes comme Ahmed, aucune inquiétude ne pourrait jamais lui venir à l'esprit. « D'ailleurs, poursuivit-il, j'ai juré de ne pas attenter à ses jours, et jamais je n'agirai contrairement à mon serment. »

Malgré cette déclaration, Bestâm lui exposa que cet individu avait versé le sang injustement, et que ses adversaires étaient présents; s'il ne voulait pas lui ôter la vie, du moins qu'il cessât de le protéger. Qara-Yousouf garda le silence. Les émirs de l'Irâq, profitant de cet acquiescement tacite, dirent à Sitilmich : « Conduis le sultan au collége du qâdhi Chéïkh-'Ali » (or ce lieu servait précisément d'habitation يورت à Sitilmich). A ce moment, Khâdjeh

Dja'far Tebrîzi, fléchissant le genou, représenta que le sultan avait injustement fait mettre à mort son frère; Bestâm ayant témoigné de la véracité de ces paroles, et les émirs de l'Irâq faisant tous leurs efforts pour obtenir l'arrêt de mort du sultan, Qara-Yousouf finit par y accéder. Khâdjeh Dja'far et plusieurs autres personnes se rendirent à la maison de Sitilmich, et y étranglèrent l'infortuné sultan (31). Le jour qui suivit ce funeste événement, les émirs se rendirent auprès de Qara-Yousouf pour lui rendre leurs devoirs, et Bestâm lui fit savoir que, « bien qu'on eût la veille envoyé sultan Ahmed dans le monde du néant, certains fauteurs de désordre prétendent que le sultan vit encore, et ils se remuent tellement qu'il est possible que des troubles naissent. » Qara-Yousouf s'en remit, touchant cette affaire, à la prudence de Bestâm lui-même. Celui-ci ordonna qu'on déposât le cercueil du sultan dans le collége du Khâdjeh Chéïkh Kedjhi, et qu'on recouvrît la tête du mort d'une étoffe de laine noire, صوف سياه. Pendant trois jours, les personnes qui conservaient des doutes purent venir à ce collége, et voir le sultan dans cet état. Grâce à ces dispositions, toutes les rumeurs cessèrent.

Plusieurs fils du sultan Ahmed, qu'on avait pris sur le champ de bataille, goûtèrent aussi la boisson du martyre; de même 'Ala ed-Daula, qui était enfermé dans la forteresse de 'Âdil-Djouz, fut mis à mort sur un ordre de Qara-Yousouf. Quant au sultan, quand il fut enseveli et qu'on eut accompli ses

obsèques, on l'enterra dans l'hospice appelé عمارت دمشقيه, aux pieds de son frère sultan Hoseïn qui, autrefois, avait péri par l'ordre d'Ahmed. On rapporte que quand la nouvelle de la mort du sultan Ahmed se répandit dans Hérât, Mirzâ Châh-Rokh, adressant la parole à Khâdjeh 'Abd el-Qâder surnommé le *Disert*, گوينده, lequel avait passé plusieurs années dans la compagnie du défunt, l'interrogea en ces termes : « Qu'as-tu à dire sur le sort de ton ami ? » Le Khâdjeh récita ce quatrain, qu'il venait de composer[1] :

عبد القادر زديده هر دم خونريز
با دور سپهر نيستت جاى ستيز
كان مهر سپهر سرورى را ناگاه
تاريخ وفات گشت قصد تبريز

Ô 'Abd-el-Qâder, verse à chaque instant de tes yeux des larmes de sang ; mais pourtant, ne va pas accuser les révolutions du ciel, car, pour ce soleil qui brillait dans le ciel de la souveraineté, *l'attaque de Tebrîz* devint inopinément la date de sa mort[2].

III.

Quand Mohammed-Châh eut obtenu l'acte de renonciation par lequel Ahmed lui cédait ses droits à la souveraineté de Baghdad, il n'eut rien de plus

[1] J'ai suivi le texte du *Habîb us-siyèr*.

[2] En additionnant la valeur de chacune des lettres qui composent les mots قصد تبريز « attaque de Tebrîz », on a la date 813, année de la mort d'Ahmed.

pressé, comme nous venons de le voir, que de se mettre en possession de son nouveau domaine; en conséquence, il avait sur-le-champ quitté la séance et s'était rendu à Baghdad. Cependant les jeunes enfants du sultan Ahmed qui voulaient, avec l'énergie la plus louable, conserver ce qui restait de l'héritage de leur père, s'étaient fortifiés dans cette ville, où ils se trouvaient alors; l'émir turcoman, qui avait espéré surprendre celle-ci par un coup d'audace, fut obligé d'en venir à un siége régulier, et de se résigner aux lenteurs de l'investissement. La résistance dura près d'un an et demi; enfin il vint un jour où il ne resta plus d'espoir aux derniers rejetons de cette famille infortunée; abandonnant Baghdad à la merci de son nouveau maître, ils montèrent dans des barques, et parvinrent à s'enfuir en suivant le cours du Tigre. A partir de ce moment, Châh-Mohammed règne sans conteste sur l'Irâq-ʿarabi, fait frapper la monnaie et dire le prône en son nom, marquant par là son indépendance, chose que son père, qui avait à affermir son propre pouvoir dans l'Azerbaïdjân, ne songea pas à désapprouver.

Tel est le récit que nous présentent Mirkhond et Khondémir; mais si nous passons maintenant à la même histoire telle qu'elle nous est racontée par Maqrîzi, nous trouvons des différences considérables. Suivant l'historien arabe, ce fut Châh-Wéled (32), fils du *Châh-Zâdèh* (c'est-à-dire de Chéïkh-ʿAli, qui paraît avoir été désigné spécialement par ce nom), qui régna à Baghdad; mais son pouvoir ne fut pas

de longue durée; au bout de six mois il fut mis à mort par une trahison de la princesse Tendou, son épouse, qui était fille du sultan Hoseïn, fils d'Oweïs, et par conséquent sa cousine germaine. Cet attentat, qui mettait le pouvoir entre les mains de cette princesse, ne lui rapporta pas tout le profit qu'elle en attendait : un an à peine après l'accomplissement de ce forfait, elle fut obligée de quitter Baghdad et de fuir devant la marche menaçante de Châh-Mohammed; suivie seulement d'un petit nombre de soldats, elle se réfugia à Chuster, tandis que Châh-Mohammed prenait tranquillement possession de ses nouveaux États.

La princesse Tendou fut jugée sans doute trop faible pour gouverner dans de si fâcheuses conjonctures, bien qu'elle eût assez prouvé que l'énergie ne lui manquait pas à l'occasion; on lui associa (l'historien ne nous dit pas à qui l'on dut cette mesure), pour l'aider dans l'administration de la province, Mahmoud, fils aîné de Châh-Wéled. Mais le second rôle ne pouvait convenir à cette ambitieuse princesse; elle ne recula pas devant un nouveau crime, et parvint à faire mettre à mort, au bout de cinq ans seulement, il est vrai, l'infortuné Mahmoud, ce qui lui assura entièrement le gouvernement de Chuster.

Si maintenant nous recourons au *Maṭlaʿ es-saʿdeïn*, nous trouverons encore des différences essentielles dans le récit. Voici comment ʿAbd er-Razzâq Samarqandi raconte la prise de Baghdad (p. 210) : « Après

la catastrophe de sultan Ahmed, les fils du Châh-Zâdèh Wéled, fils du *Châh-Zâdèh* Chéikh-ʿAli, fils de Sultan-Owéïs, je veux dire Sultan-Mahmoud, sultan Mohammed et sultan Owéïs, étaient demeurés maîtres de Baghdad. Bientôt la division éclata entre ces princes. L'émir Châh-Mohammed, fils de l'émir Qara-Yousouf, qui se trouvait alors dans la ville d'Ardébil, ayant appris ces nouvelles, conçut le projet de faire la conquête de Baghdad (33). Par une marche rapide, il arriva près de la ville et vint camper devant la porte du marché du sultan. A cette époque, Châh-Mahmoud, fils aîné de Châh-Wéled, était investi de l'autorité suprême, et ʿAbd er-Rahim (34), surnommé *Mallâh* (le nautonier), commandait en son nom. Quelques hommes turbulents, s'adressant à l'émir Bakhchâïch, qui sous le règne de sultan Ahmed avait rempli les fonctions de *chahna* (35) et de *darogah* (36), lui dirent : « Lorsque vous existez, comment ce *nautonier* (37) peut-il prétendre au commandement ? » Tous, s'étant concertés, massacrèrent Mallâh, et Baghdad se trouva en proie aux plus affreux désordres. Les fils de Châh-Wéled et Dendi-Sultane, fille de Sultan-Owéïs, abandonnèrent la ville et s'enfuirent du côté de Chuster. Châh-Mohammed prit possession de Baghdad et soumit également la forteresse de Hît (38) et une partie du Kurdistan, et, durant plusieurs années, il exerça sur ces cantons l'autorité d'un souverain. »

Ce qu'on peut, à mon sens, admettre comme certain en examinant ces trois fragments, c'est que :

1° Ce furent les enfants de Châh-Wéled qui défendirent Baghdad pendant un an et demi. Remarquez la précision de ce chiffre, donné par Mirkhond (ainsi que par Khondémir, cela va de soi), et qui ressort en même temps de la comparaison des dates fournies par Maqrîzi : le prétendu Châh-Wéled est mis à mort au bout de *six mois*, et *un an* après cet attentat, la princesse Tendou est forcée de quitter la ville.

2° Cette Tendou, تندو, qui règne ensuite à Chuster, doit être, je crois, identifiée avec la Dendi-Sultane دندی سلطان dont il vient d'être question, et que nous verrons plus loin gouverner cette même ville. Quant aux deux formes de ce nom, on peut parfaitement les considérer comme identiques, les permutations de lettres de ce genre étant très-fréquentes dans les mots turks-orientaux. Maqrîzi fait de cette princesse la fille d'Hoséïn, fils d'Owéïs; ʿAbd er-Razzâq la donne comme fille d'Owéïs lui-même; j'ai suivi ce dernier auteur en dressant la table généalogique placée en tête de ce mémoire.

3° Enfin c'est à Chuster que vont se réfugier les derniers restes de la famille des Ilékaniens. Cette ville faisait partie du domaine d'Ahmed, et ce fut la seule qu'ils conservèrent. L'auteur du *Tarikh Munedjdjim-Bâchi* ne dit pas un mot de tous ces événements.

Continuons à chercher ce que devinrent les anciens maîtres de l'Irâq quand ils se furent établis dans le Khouzistan.

L'an 817, nous voyons, d'après un fait rapporté

par l'auteur du *Maṭlaʿ es-saʿdeïn*, que des députés furent envoyés par Dendi-Sultane, fille du sultan Owéïs, à la cour de Châh-Rokh, pour protester de la soumission de cette princesse. L'empereur les accueillit avec bienveillance (p. 258). Le voisinage de l'empire des Timourides n'était pas fait pour inspirer de la sécurité à l'héritière du trône de l'Irâq, dont le pouvoir dans le Khouzistan, chancelant et précaire, avait besoin d'un appui qu'elle ne pouvait obtenir que par une déclaration de vassalité.

L'année suivante, au milieu du mois de safar, on apprit à la cour de Châh-Rokh que Dendi-Sultane avait cessé de vivre (p. 269).

Dans cette même année (818), Owéïs, fils de Châh-Wéled, lui succéda. Châh-Rokh se hâta d'envoyer à Chuster un courrier chargé de lettres affectueuses adressées au nouveau souverain. Celui-ci fit à l'envoyé la réception la plus honorable, et le fit accompagner, lors de son retour, par un député qui fut accueilli de l'empereur avec une extrême bienveillance (p. 283 et suiv.). Bien qu'ʿAbd er-Razzâq n'en dise rien, il est probable que ce député était venu renouveler l'offre de soumission sans laquelle le nouveau prince aurait eu peine à se défendre contre son puissant voisin.

Mais nous arrivons à l'année 824 (1421), où la puissance déjà si amoindrie des Ilékaniens manqua de périr tout à fait sous les coups d'un des fils de Châh-Rokh. Voici en quels termes ʿAbd er-Razzâq raconte cette campagne (ms. anc. fonds pers. n° 106,

fol. 110 r°), sous la date 825; mais la suite du récit fait voir qu'elle commença l'année précédente :

« Comme non-seulement la province du Khorâsan, mais encore toutes les provinces du monde étaient dans la tranquillité la plus parfaite, grâce à la faveur et à la protection que leur accordait le prince fortuné (Châh-Rokh), et qu'il ne pouvait venir à la pensée d'aucune créature de s'insurger contre cet ordre de choses, notre plume aux traces heureuses exposera aux yeux des gens de considération, au commencement de cette année-ci (825), la situation de tous les États et de tous les territoires. Nous commencerons (s'il plaît à Dieu très-haut !), dans cette section, par nous occuper des événements du Fârs et du Khouzistan. Lorsque Mirzâ Ibrahim-Sultan, après ses expéditions dans l'Irâq (Adjémi) et l'Azerbaïdjân, fut rentré à Chirâz, sa capitale, les grands et les nobles de la province de Fârs vinrent le saluer. Mais les gouverneurs du Khouzistan, dont il attendait l'arrivée, trompèrent son attente, et s'abstinrent de venir présenter leurs hommages. Le prince favori de la fortune se mit en marche dans la direction du Khouzistan, et son armée nombreuse et ondulant comme la mer, étant entrée dans cette province, s'empara de Hawîza et de Dizfoul. Le reste des habitants se réfugièrent dans la forteresse de Chuster, où ils furent assiégés par l'armée victorieuse. Les gouverneurs de cette province laissèrent passer le temps tout en se défendant, et envoyèrent un ambassadeur, dans le mois de zou 'l-hidjjèh de l'année 824, à la

cour du Khâqan, refuge de tous les souverains de la terre. Cet ambassadeur vint demander aide et protection, en exposant « que le maître du Khouzistan était le serviteur de la cour de Châh-Rokh, et que jamais aucune action contraire aux ordres reçus n'avait eu lieu de sa part. Nous osons demander à Sa Majesté qu'elle daigne recommander à Son Altesse جناب Mirzâ Ibrahim-Sultan d'abandonner le siége de Chuster; après cela nous ne désobéirons plus aux ordres de la cour; nous donnerons des garanties en argent, et nous serons prêts à la servir par les armes. » Châh-Rokh « vint au secours de ceux qui demandaient justice (39), » et adressa une lettre auguste à son fils, par laquelle il lui mandait « d'avoir à laisser à ses possesseurs la province du Khouzistan, aux conditions ci-dessus stipulées, et pourvu que ses sujets s'acquittassent des obligations de la soumission, et ensuite d'avoir à regagner Chirâz, sa capitale. » Le prince agit conformément à ces instructions; mais les habitants du Khouzistan ne furent pas fidèles à leurs engagements, de sorte qu'en cette année 825 Mirzâ Ibrahim-Sultan, suivi d'une armée considérable, se remit en marche vers cette même province, et s'en empara de vive force. Par ce moyen, la rébellion et l'hérésie disparurent; les bases de la religion et de l'État furent rendues plus solides; les monnaies furent frappées au nom de l'empereur, et le prône du vendredi prononcé en son nom; enfin la renommée de cette conquête parvint aux oreilles du dominateur du monde (Châh-Rokh). »

Dans tout ce récit, on remarque qu'ʿAbd er-Razzâq ne prononce pas une seule fois le nom du souverain qui régnait à Chuster; il se contente de la dénomination vague de حكّام, les gouverneurs. Dans cet espace de six ans qui sépare l'époque de l'intronisation de Sultan-Owéïs de celle de la conquête du Khouzistan, que s'était-il passé? L'anarchie avait-elle succédé à l'état monarchique créé par Dendi-Sultane, dernier débris de l'empire des Ilékaniens? Je ne le crois pas; car si nous recourons maintenant à la courte notice historique du *Tarîkh Munedjdjim-Bâchi*, nous voyons, par la comparaison des dates, que cette dynastie n'avait pas encore perdu tout pouvoir. « Owéïs fut tué en 824 par les petits-fils de Timour, » telle est la phrase qui nous permet de placer lors de la campagne d'Ibrahim-Sultan la mort de ce prince. Le silence d'ʿAbd er-Razzâq ne nous permet pas de conjecturer à quelle occasion ce prince périt; mais le texte du traducteur turc et l'expression qu'il emploie (مقتول اولوب) montre que ce fut dans une bataille livrée sans doute pendant cette guerre (40).

Il restait encore un des trois fils de Châh-Wéled, le prince Mahmoud, qui succéda à son frère et régna pendant deux ans encore (jusqu'en 827) sur les villes échappées au pouvoir d'Ibrahim-Sultan; ce prince parvint cependant à lui enlever Hawîza, que je pense être la dernière ville du Khouzistan qui appartint aux Ilékaniens; de sorte qu'à la mort de Mahmoud leurs possessions devaient être bornées à une bande de territoire sur les deux rives du Chatt el-ʿArab.

Les huit années qui séparent la mort de Mahmoud de celle de son successeur Hosëin, fils d'ʿAla ed-Daula, ne sont remplies par aucun événement marquant, sauf la catastrophe finale, puisque les divers auteurs que nous avons mis à contribution n'en font pas mention. Il nous faut donc forcément les passer sous silence, et arriver à l'année 835 (1432), qui nous est donnée par Maqrîzi comme la date de la chute définitive des Ilékaniens. Ici son témoignage est irrécusable, parce qu'il précise tellement cette date, qu'aucun doute ne peut rester dans l'esprit du lecteur.

Hosëin régnait sur la plus grande partie de l'Irâq-ʿarabi, sauf Baghdad, qui était toujours au pouvoir de Châh-Mohammed, fils de Qara-Yousouf; il avait hérité Basra et Wâsit de son prédécesseur. Mais les luttes continuelles qu'il eut à soutenir contre un autre fils de Qara-Yousouf, Ispahân ou Isbahân اصبهان, comme l'appelle Maqrîzi, l'épuisèrent petit à petit; enfin battu par ce prince, il fut obligé de s'enfermer dans la ville de Hilla, qu'il avait fait entourer de murs[1] (ou peut-être dont il avait reconstruit les murailles). Le siége dura sept mois. Au bout de ce temps, il fut pris et mis à mort par ordre d'Isbahân, le 3 safar 835. Ainsi finit cette dynastie. Ces guerres perpétuelles, ces villes prises et saccagées, ces territoires sacrifiés à l'ambition de quelques petits souverains, avaient changé en désert la fertile province

[1] *Tarikh Munedjdjim-Bâchi*, t. III, p. 11, éd. de Constantinople, 1285 (1868).

de l'Irâq, celle que les Arabes désignaient autrefois par le terme de سواد, ou les Terres noires (c'est-à-dire grasses), pour distinguer son sol de leurs sables improductifs. Maqrîzi a tracé un tableau saisissant de cette désolation; je ne puis mieux terminer qu'en le citant : son style énergique et concis peindra mieux que je ne pourrais le faire ces misères et ces ruines. « Au commencement de l'année 835, dit-il, la nouvelle arriva (en Égypte) que les dévastations avaient embrassé tous les pays compris entre Tauriz et Baghdad, à la distance de vingt-cinq journées de marche. Les sauterelles s'étaient abattues sur les terres, de sorte qu'aucune herbe verte ne s'était montrée, tout cela joint à la violence de l'épidémie et aux incursions des Kurdes. Le prix des denrées s'était élevé à tel point que le *mann* de viande de mouton se vendait un dinar d'or; or le *mann* équivaut à deux *ritl* d'Égypte. On vendait aussi de la viande de chien, six dirhems le *mann*. Or la peste sévissait violemment à Baghdad, dans la Mésopotamie et le Diâr-Bekr. Tous ces malheurs ne firent que s'accroître par les incursions d'Isbahân, fils de Qara-Yousouf, dans les environs de Hilla et d'El-Mechhed (Mechhed-ʿAli ou Nedjef)[1]. »

[1] Ms. ar. anc. fonds, n° 673, fol. 406 r°.

NOTES.

(1) *Chronological Retrospect, or Memoirs, of the principal events of the Mohammedan history*, London, 1821, 4 vol. in-4°.

(2) *Habîb us-siyer*, éd. lithogr. t. III, p. 195. درآن اوان که امیر قرا یوسف ترکمان بر سلطان احمد جلایر غالب گشته رشتهٔ سلطانی را بشمشیر قاطع فیصل داد از امرا وحکام حدود عراق عرب واذربایجان وآران وهر کس در هرجا بود سر بر خط فرمان امیر قرا یوسف نهاده الخ «A ce moment où l'émir Qara-Yousouf, le Turcoman, vainqueur du sultan Ahmed Djélâïr, venait de *rompre la succession des sultans* par son cimeterre tranchant, les émirs et les gouverneurs de l'Irâq arabe, de l'Azerbâïdjan, de l'Arran, et toute personne, en quelque lieu que ce fût, posèrent la tête sur l'écriture des ordres de l'émir Qara-Yousouf, etc.»

(3) Voyez, sur cet ouvrage, la préface de l'*Histoire des Mongols* de d'Ohsson, p. XLIV de la 1re édition.

(4) T. II, p. 85 de la 2e édition. Il s'agit de la mort de Hoseïn, fils d'Ala-eddaula, mort qui mit réellement fin à la dynastie des Ilékaniens.

(5) Notice sur cet ouvrage, par Quatremère, dans le t. XIV des *Notices et Extraits des Manuscrits*.

(6) Il est à remarquer également que les auteurs arabes ne manquent jamais d'ajouter aux noms propres de ces princes le titre de القان «le *qaân* ou khan», qu'on n'emploie guère habituellement qu'en parlant des khans mongols.

(7) Cette générosité du sultan mamlouk est confirmée par Maqrizi (*Kitâb as-Solouk*, ms. ar. anc. fonds n° 674, fol. 48 v°),

en ces termes : وفيه انعم الامير شيخ على السلطان احمد بن اويس بمبلغ ماية الف درهم فضة وثلثماية فرس بعد ما افرج عنه وانعم على قرا يوسف بماية الف وثلثماية فرس « Dans ce même mois (chawwâl 807), l'émir Chéikh fit présent au sultan Ahmed, fils d'Oweïs, d'une somme de cent mille dirhems d'argent, et de trois cents chevaux, après l'avoir mis en liberté; il fit de même présent à Qara-Yousouf de cent mille (*suppléez* dirhems) et de trois cents chevaux. » On remarquera cependant que l'historien arabe ne parle pas de Faradj, et qu'il nomme seulement, comme auteur de cet acte de générosité, l'émir Chéikh; cela m'a fait concevoir, à l'égard du récit des auteurs persans, certains doutes que j'expose dans la note suivante.

Quant à ce Chéikh, c'était un des émirs mamlouks les plus puissants; il gouverna longtemps la Syrie, et plus tard il régna au Kaire sous le nom d'El-Mélik el-Mo'ayyad.

(8) Cette expression در مصر « en Égypte », ainsi que le reste du récit de cet épisode, tel qu'il est rapporté par les auteurs persans, m'avait d'abord fait croire que ces événements s'étaient passés au Kaire. D'ailleurs, les termes mêmes dont se sert Khondémir tendaient à me confirmer dans cette opinion : آن دو سردارا گرفته هريک در برج از بروج قلعه مقيد گردانيد « Il fit saisir ces deux princes et les fit enfermer chacun dans une des tours de la *citadelle.* » (*Habîb us-siyer,* t. III, ch. III, p. 182, édit. lith.) Or, le mot قلعه, employé isolément, désigne généralement la citadelle du Kaire, appelée aussi قلعة الجبل. Mais il paraît, d'après le témoignage constant des historiens arabes, que le sultan Ahmed n'alla jamais au Kaire, et qu'il fut enfermé dans les prisons de Damas. C'est ce qui ressort des passages suivants : وفيه جاءت الاخبار بان القان احمد بن اويس دخل الى حلب على حين غفلة وقد فرّ من تمرلنك لما حاصره في

بغداد فهرب ورحل وارسل تمرلنك يقول للنايب ان لم تسلمنى ابن اويس والا نجمت على حلب (Ibn-Ayâs, ms. ar. 595 A, anc. fonds, fol. 280 r°) « Dans ce mois (rébi' I^er 806), arriva la nouvelle que le Khan Ahmed ben Owéïs, profitant d'un moment de négligence, s'était introduit dans Alep. Ce personnage fuyait devant Timour-lenk, qui venait de l'assiéger dans Baghdad, et pour ce motif il s'était enfui. Or, Timour envoya dire au préfet (des mamlouks) de lui livrer Ahmed, faute de quoi il attaquerait la ville. »

وفيه وصل قرا يوسف بن قرا محمد الى دمشق فارًّا من تمرلنك فاكرمه شيخ نايب الشام .... وفيه جاءت الاخبار بان القان احمد بن اويس دخل الى الشام فاكرمه نايب الشام وانزله بدار السعادة (*id. ibid.*) « Dans ce mois (rébi II^e 806), Qara-Yousouf, fils de Qara-Mohammed, vint à Damas, fuyant toujours devant Timour. Chéïkh, préfet de Damas, le traita avec beaucoup d'honneur. — Dans ce même mois, on apprit que le Khân Ahmed ben Owéïs était entré à Damas; le préfet de la ville le traita également bien, et le fit descendre dans l'endroit nommé *Dâr es-séâdet* (maison du bonheur)[1]. »

وفى جمادى الآخرة ارسل السلطان الى شيخ نايب الشام بان يقبض على القان احمد بن اويس وعلى قرا يوسف فقبض عليهما وسجنهما بقلعة دمشق ترضيا لخاطر تمرلنك (*ib.* fol. 280 v°) « En djoumâda II^e, le sultan ordonna à Chéïkh, gouverneur de Damas, de se saisir du Khân Ahmed, fils

[1] On sait, par une note de M. Dozy, que cette expression était le nom par lequel était désigné le palais du *Naïb* (vice-roi ou préfet) de Damas. Voyez le *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 8, note 2. (C. Defrémery.)

d'Oweïs et de Qara-Yousouf; ce qui fut fait. Puis on les enferma dans la citadelle de Damas, et cela pour complaire aux désirs de Timour. »

Enfin, quand les Égyptiens mirent en liberté leurs captifs, après la mort de Timour, ils se trouvaient encore à Damas :

وفى شوال جاءت الاخبار بان شيخ نايب الشام يقصد التوجه الى نحو الديار المصرية وارسل عياله واولاده الى الطينة وانه اطلق من كان بالسجن بقلعة دمشق منهم القان احمد بن اويس وقرا يوسف امير التركمان وغير ذلك من الامراء (Ibn-Ayâs, fol. 282 v°). « Dans le mois de chawwâl (de l'année 807), on apprit que Chéïkh, gouverneur de Syrie, manifestait l'intention de se rendre en Égypte, et qu'il avait envoyé ses gens et ses enfants à Ṭînèh; on sut de même qu'il avait délivré ceux qui étaient enfermés dans les prisons de Damas, tels que le Khân Ahmed ben Oweïs, Qara-Yousouf, émir des Turcomans, et d'autres encore. »

Comparez également Ibn-Hadjar el-'Askalâni (ms. ar. 656 anc. f. fol. 215 v°) : ثم افرج عن قرا يوسف من السجن فركب معه جمع جمّ من التركمان « Puis il (c'est-à-dire Chéïkh) mit en liberté Qara-Yousouf. Or un nombre considérable de Turcomans montèrent à cheval avec lui. »

De même cet autre passage (*ibid.* fol. 216 v°) : وافرج شيخ عن قرا يوسف وكان مُعتقَلا بقلعة دمشق « Chéïkh délivra Qara-Yousouf qui était incarcéré dans la citadelle de Damas. »

Et celui-ci, où il est plus spécialement parlé d'Ahmed (fol. 217 v°) : وفى ذى حجة هرب احمد بن اويس من دمشق الى جهة بلاده وكان النايب قد اطلقه من السجن فخشى ان ينكسر فيقبضُ عليه فهرب « Dans le mois de dou'l-hidj-

jèh, Ahmed, fils d'Owéïs, s'enfuit de Damas dans la direction de son pays. Le gouverneur (de la ville) l'avait fait mettre en liberté; Ahmed craignit de voir *le manche se briser* (c'est-à-dire l'occasion lui échapper), et il se hâta de s'enfuir. »

Joignez à cela le témoignage de Maqrîzi (*Solouk*, ms. ar. 674 anc. f. fol. 46 r°) : وافرج الامير شيخ ايضا عن قرا يوسف ابن قرا محمد التركمانى، وفى يوم الاثنين سابع عشره خلع عليه وحلّفه على موافقته والقيام معه « L'émir Chéïkh fit aussi mettre en liberté Qara-Yousouf, fils de Qara-Mohammed le Turcoman. Le lundi 17 (de rédjeb 807), il le revêtit d'une pelisse d'honneur, et lui fit jurer d'être son allié et de l'aider dans ses entreprises. »

Enfin, Maqrîzi donne la date précise de la fuite d'Ahmed (*ibid.* fol. 50 v°, 51 r°) : فوجد السلطان احمد بن اويس صاحب بغداد قد فرّ من دمشق فى ليلة الاحد سادس عشرة وكان قد تأخّر بدمشق ولم يتوجّه مع الامراء الى مصر فاوقع الامير شيخ الحوطة ببيوت الامراء الذين خامروا عليه « Or, il (Chéïkh) trouva que le sultan Ahmed, fils d'Owéïs, prince de Baghdad, s'était enfui de Damas, dans la nuit qui précéda le dimanche 16 (de dou'l-hidjjèh). Ahmed, en effet, était resté à Damas au lieu d'accompagner les autres émirs en Égypte. En conséquence, l'émir Chéïkh fit mettre sous séquestre les maisons des émirs qui avaient travaillé en secret contre lui. »

Arrêtons-nous ici; je pense qu'après tant de preuves le lecteur ne doit conserver aucun doute sur le lieu de la détention d'Ahmed et de Qara-Yousouf. Quant à l'authenticité du récit des historiens persans (touchant les circonstances qui forcèrent Qara-Yousouf à retourner dans son pays, etc.), il est assez difficile de se prononcer, à cause du silence des auteurs arabes sur ce sujet.

(9) Les passages entre parenthèses sont empruntés à Mirkhond.

(10) Mot à mot, les alternatives de froid et de chaud.

(11) C'est une sorte de pari fondé sur le vol de ces animaux.

(12) وحکم فرمود که هیچ آفریده بهیچوجه متعرّض رعایا نگردد.

(13) Ce personnage, nommé aussi Akhi Qassâb, اخی قصّاب, et qui joua un grand rôle dans tous les événements qui eurent lieu à Tebrîz, était chancelier de la ville تمغاق شهر (Mirkhond, ms. pers. anc. f. n° 58, fol. 264 r°). Cf. aussi Khondémir, *Habîb us-siyer*, éd. lith. III, 3, p. 195.

(14). Littéralement, *notre parole* (est ce qui suit). Voici le texte de ce passage : سلطان پیر بداق یرلیغیدین ابو النصر یوسف بهادر نویان سوزومیز (Voy. *Maṭla' es-sa'dëïn*, ms. anc. f. pers. n° 206, fol. 54 v°). Comme on le voit, les pièces officielles du gouvernement des Qara-Qoyounlu étaient écrites en turk-oriental. Rien d'étonnant si les copistes ont plus ou moins altéré ces mots; un certain nombre ont transformé le suffixe de l'ablatif دین en ابن «fils»; il en est de même des éditeurs du *Habîb us-siyer* lithographié à Téhéran, qui ont, de plus, imaginé de changer le dernier mot en سورمرد (?). J. Price, qui a traduit ce passage, n'y a absolument rien vu; on peut se reporter à son ouvrage (*Chronolog. Retrospect*, t. III, p. 506) pour voir quels sens impossibles il est conduit à donner à cette phrase si simple, et cela parce qu'il ne s'est pas douté un seul instant qu'elle pouvait être en une autre langue que le persan [1]. Quatremère, à qui l'on ne

[1] L'observation faite ici par notre jeune et savant collaborateur avait déjà été présentée, il y a trente-cinq ans, dans une note de Fræhn, publiée par feu M. Soret (*Trois lettres sur des monnaies*

peut reprocher d'ignorer les dialectes orientaux du turc, a saisi le sens général de cette phrase; mais on peut se demander s'il en a bien compris tous les détails, quand on le voit traduire ainsi (*Maṭla 'es-sa'dëin*, p. 210) : « D'après le commandement du sultan Pir-Boudak, *nous donnons le titre de noïan* à Abou 'lnasr-Iousouf Behadur. » Il est à regretter, en outre, que ce savant orientaliste n'ait pas saisi cette occasion de faire une de ces notes érudites dont il avait le secret.

(15) L'auteur du *Maṭla 'es-sa'dëin*, qui raconte cette intronisation du propre fils de Qara-Yousouf par son père, en donne un récit un peu différent. Tout d'abord, il la place sous l'année 814, c'est-à-dire après la mort de sultan Ahmed. Mais je ne vois aucune raison de préférer cette date; bien que Khondémir n'en fixe pas à cet événement, on voit par la suite que celui-ci précéda la dernière campagne d'Ahmed, et que, par conséquent, on doit le placer vers 812, ou même auparavant. Abd-er-Razzâq fait remarquer que Qara-Yousouf « était désireux d'introduire dans sa famille le titre de Khân; » Khondémir fait mieux comprendre, ce me semble, l'hésitation du prince turcoman à se parer d'un titre qu'il ne croyait pas mériter, et ce prétexte de l'adoption qu'il saisit pour légitimer le nom de *sultan* qu'il fait prendre à son fils.

Ce passage du *Maṭla 'es-sa'dëin* a encore une autre particularité, c'est qu'il offre un exemple frappant et indiscutable de l'emploi des termes بزرگتر et ارشد dans deux sens différents. Ordinairement, ces deux mots se confondent, et signifient indifféremment *aîné;* mais il est des cas où ils sont nettement distingués, celui-ci entre autres. « Pîr-Bédâq, dit ʿAbd-er-Razzâq, *avait l'esprit le plus droit* parmi les fils de

cufiques rares ou inédites du Musée de Genève, 1841, in-8°, p. 12, 13), et le célèbre orientaliste russe n'avait pas omis de relever la méprise de Price. Il n'est pas étonnant que M. Huart n'ait pas eu connaissance de l'opuscule de Fréd. Soret, mais nous avons cru à propos de le mentionner. (Note de M. Defrémery.)

Qara-Yousouf, ارشد اولاد او بود, tandis que Châh-Mohammed était simplement son *fils aîné*, بزرگتر » (ms. anc. f. pers. n° 106, fol. 54 v°) Quatremère, sans doute entraîné par l'habitude, a traduit dans ces deux endroits *fils aîné*, de sorte que, d'une page à l'autre, par une singulière inadvertance, c'est tantôt Pîr-Bédâq, tantôt Châh-Mohammed qui est désigné sous ce nom. Voy. Notice du *Maṭla' es-sa'dëïn*, p. 209 et 210.

(16) Sur le pavillon, attribut de la souveraineté, voy. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 206, note 57.

(17) Khondémir ne donne aucun détail sur le séjour d'Ala-eddaula auprès de son père. On peut voir, dans le *Maṭla' es-sa' dëïn*, p. 136, le récit de sa réception et des fêtes qui la suivirent; je me suis dispensé de le transcrire, parce que cet épisode importe peu au reste de l'histoire.

(18) Cela se passait en 811; mais déjà, l'année précédente, on avait rebâti les murailles de la ville. « Cette même année (810), dit 'Abd-er-Razzâq, sultan Ahmed s'occupa avec un zèle et une ardeur extraordinaires à fortifier les remparts de Baghdad et à en creuser les fossés. » (*Maṭla' es-sa' dëïn*, p. 136.) Au rapport de Mirkhond, l'enceinte qu'il fit tracer était bien moins étendue que l'ancienne. Le sultan venait précisément de recouvrer une somme considérable qui lui fournit les moyens de faire exécuter ces travaux. Voici d'où provenait cet argent. Lorsque Timour s'était avancé contre Baghdad, Ahmed avait fait placer dans des coffres une grande partie de son or monnayé et l'avait fait enfouir, par des hommes de confiance, dans un endroit où personne ne l'aurait été chercher. Quand il fut revenu à Baghdad, il retrouva cet argent intact. (Mirkhond, *Rauzet us-safâ*, ms. pers. anc. f. n° 58, fol. 280 v°.)

(19) Voy, sur ce mot *Maṭla' es-sa' dëïn*, p. 86, note 1.

(20) On voit, par la suite, qu'il s'agit de l'Arménie. — Sur Eléh-tâq ou Alatak, on peut consulter une note de

M. Defrémery, *Journal asiatique*, t. I^er de 1851, p. 123, note 1.

(21) Ce personnage avait essayé, à plusieurs reprises, de soulever le peuple en sa faveur. Déjà, en l'an 811, il avait élevé des prétentions qui, paraît-il, avaient effrayé le sultan, puisque, pour lui faire garder le silence, il lui fit présent d'une somme de vingt mille pièces d'or. Cet homme, dont la mère se trouvait, au rapport d''Abd-er-Razzâq, dans le harem du sultan, et qui prétendait être le fils de ce prince, promit d'obéir à ses ordres. (*Maṭla' es-sa' dêïn*, p. 153.) Mais dès qu'une occasion favorable se présenta, cet intrigant, ou du moins les fauteurs de troubles qui le mettaient à leur tête, essayèrent de se révolter de nouveau. C'est de cette sédition qu'il est question ici; on en peut voir un récit analogue dans le *Maṭla' es-sa' dêïn*, p. 179.

(22) Nom donné au *turbé* ou tombeau de Ghâzân-Khân, et qui s'était étendu au faubourg de Tebrîz qui entourait ce monument. Voyez une note intéressante de Quatremère, *Maṭla' es-sa' dêïn*, p. 31, et cf. M. Defrémery, *Voyages d'Ibn-Batoutah dans la Perse et dans l'Asie centrale*, Paris, 1848, in-8°, p. 68, 69, note.

(23) D'après Mirkhond, cet homme était monté sur un noyer, d'où il regardait la bataille.

(24) Il faut sans doute lire: « le district de Ba'koubeh », et reconnaître ici le nom d'une localité bien connue, située non loin de Bagdad, dans le district appelé Thaṛik Khoràçân, sur le bord de la rivière Diala. On peut voir, à ce sujet, le *Journal asiatique*, t. I de 1847, p. 415, 416, note. (C. Defrémery).

(25) بجوّ زدن فال مي گرفت (Khondémir): بجو زدن تفال (probablement تفأل) عمودی (Mirkhond). L'expression جو زدن n'est pas expliquée dans les dictionnaires; mais on trouve le participe de ce verbe, جو زن, qu'on doit écrire en deux

mots. « On désigne ainsi dans l'Inde, dit Johnson (*Pers. and Ar. Diction.* s. v.), certains magiciens qui ensorcellent les gens, à ce qu'on croit, par le moyen de grains d'orge trempés dans du safran, sur lesquels ils murmurent certaines paroles magiques. » On peut aisément supposer que ces grains d'orge servaient aussi à pronostiquer l'avenir; d'ailleurs, il est impossible d'expliquer autrement le passage des deux historiens persans. Notons encore que les éditeurs du *Habîb us-siyer* publié à Téhéran, dont nous avons déjà parlé, ont intelligemment transformé بجو زدن, qui ne leur présentait pas un sens suffisamment clair, en بجوردن (!) qui ne signifie plus rien du tout.

(26) Cette locution ne se trouve pas dans les dictionnaires; toutefois, Johnson donne au mot ممرّ le sens de « cause, motif ». Mais ce passage de Khondémir en précise la signification de la manière la plus claire. C'est à peu près de la même façon qu'il faut entendre la phrase suivante de Mirkhond : چون خاطر اتسز از ممرّ سلطان جمع شد « lorsque l'esprit d'Etsiz fut rassuré *à l'égard* du sultan. » (*Hist. des sultans du Khârezm*, publiée par M. Defrémery, Paris, 1842, p. ٨.)

(27) مژدکانی, le présent qu'on fait à celui qui apporte une bonne nouvelle (on dit de même, en arabe, بشارة). Mirkhond, dans le passage correspondant du *Rauzet us-Safa*, et dans le même sens, emploie le mot سوبجی : c'est le turc سَوْنج (de سومك) avec le *yâ* d'unité persan. On ne le trouve pas avec ce sens dans les lexiques; Meninski le traduit seulement par *lætitia*.

(28) A partir d'ici, je traduis le récit du *Rauzet us-Safâ*, bien plus détaillé et surtout plus clair que celui du *Habîb us-siyer*.

(29) Voyez sur ce mot une intéressante note de Quatremère, *Hist. des Mongols*, p. CLXV.

(30) Oweïs était le père d'Ahmed. Celui-ci avait détrôné son frère Hoseïn et l'avait fait mettre à mort.

(31) Les historiens ont jugé sévèrement le caractère d'Ahmed. Injuste et cruel, ce prince ne fut pas regretté des habitants de Baghdad, qui ne l'aimaient guère, puisque, du temps de Timour, ils avaient mieux aimé se soumettre au conquérant tartare que de rester sous la domination d'un tel tyran (Ibn-'Arabchâh, *Vita Timuri*, éd. Manger, t. I, p. 301 et suiv. Malcolm, *Hist. de Perse*, t. II, p. 192 de la trad. fr.). Cependant, il était brave; audacieux même; il ne dut sa fin misérable qu'à son ambition insatiable. Il aimait les arts, la musique, dans laquelle il excellait; il protégeait les poëtes; il tenta d'attirer à sa cour Hâfiz, qu'il estimait particulièrement; mais le célèbre poëte ne se laissa pas séduire et resta attaché à sa patrie, Chirâz, et à la dynastie des Mozhaffériens. Toutefois, Hâfiz composa à sa louange un ghazel qui commence par ces mots :

احمد الله على معدلت سلطانی

احمد شیخ اویس حسن ایلخانی

« Je rends grâces à Dieu de l'équité du sultan Ahmed, fils de Chéïkh Oweïs, fils de Hasan, l'Îkhânien. » (Daulet-Châh, ms. pers. anc. f. n° 250, fol. 112 v°; *Tarîkh Munedjdjim Bâchi*, t. III, p. 11, éd. de CP.)

(32) Mais il est radicalement impossible que ce soit Châh-Wéled, puisque ce prince, au rapport du *Maṭla' es-sa' deïn*, p. 194, fut tué en même temps qu''Ala-eddaula. A moins que ce renseignement d'un écrivain ordinairement aussi exact ne soit controuvé, il faut croire que Maqrîzi s'est trompé, et lire sans doute le nom d'un des fils de Châh-Wéled.

(33) Ainsi, d'après 'Abd-er-Razzâq, ce ne fut que bien après la mort d'Ahmed que Châh-Mohammed songea à

la conquête de l'Iraq. Que devient alors le récit de Mirkhond ?

(34) Par une curieuse faute d'impression, ce nom a été transformé, dans la traduction de Quatremère, en Abd-Ibrahim (*sic*).

(35) Lieutenant de police.

(36) Gouverneur civil ou préfet.

(37) Quatremère a oublié de signaler le jeu de mots qui explique ce discours, lequel, sans cela, n'aurait aucun sens. Le texte porte كشتى بان qui correspond assez bien à l'arabe ملاّح *mallâḥ*, surnom d'ʿAbd-er-Rahîm.

(38) Et non Hibet, comme on l'a imprimé. D'ailleurs, cette faute est corrigée dans un erratum, p. 490.

(39) بفرياد آن داد خواهان رسيد. Hémistiche, mètre *motaqâreb*.

(40) S'il faut en croire le même passage, Owéis avait possédé, non-seulement le Khouzistan, mais encore les territoires de Basra et de Wâsiṭ : ce qui montre assez bien, je crois, que l'ambition constante des princes Ilékaniens était de recouvrer l'ancien domaine de leurs pères, c'est-à-dire l'ʿIraq-ʿarabi.

SUR

UN MONUMENT PHÉNICIEN APOCRYPHE

DU CABINET I. ET R. DE VIENNE,

PAR M. CLERMONT-GANNEAU.

« Les précautions contre les monuments orientaux supposés avaient été superflues jusqu'à ces dernières années; elles vont désormais devenir nécessaires et ajouter aux difficultés d'études déjà si pleines de perplexités[1]. »

C'est par ces sages paroles que M. E. Renan, dans son dernier *Rapport annuel sur les travaux du Conseil de la Société asiatique*, tire, avec une autorité n'appartenant qu'à lui, la morale de l'histoire des fausses poteries moabites acquises par le Musée de Berlin.

Cette expérience fâcheuse nous invite, en effet, à redoubler de vigilance et à ne délivrer qu'à bon escient des laissez-passer aux antiquités sémitiques qui se présenteront à l'avenir.

[1] E. Renan, *Rapport annuel*, etc. *Journal asiatique*, juillet 1876, p. 37.

On peut même aujourd'hui se demander s'il n'y a pas lieu de jeter en arrière un coup d'œil sceptique et de vérifier si parmi ces antiquités, admises jusqu'ici sans débat, il ne se serait point par hasard glissé quelques pièces frauduleuses.

Voici un fait qui semble bien démontrer la nécessité de cette enquête rétrospective.

Il existe toute une série de petits monuments auxquels les savants attachent, avec raison, beaucoup de prix : ce sont les pierres gravées portant des légendes sémitiques. Ces intailles suppléent en effet, dans une certaine mesure, à cette insuffisance épigraphique qui demeure, jusqu'à nouvel ordre, l'un des traits distinctifs de l'archéologie phénicienne et hébraïque.

Aussi s'est-on de bonne heure occupé de recueillir, de grouper et d'interpréter ces menus textes, dont plusieurs sont d'une importance véritablement considérable.

Chaque jour cette série, déjà assez nombreuse, s'augmente de quelque nouvelle recrue, et l'on peut dès maintenant prévoir qu'elle fournira au *Corpus* entrepris par l'Académie un notable et précieux contingent.

Il serait bien singulier que les faussaires, toujours à l'affût pour exploiter les *desiderata* de la science, eussent négligé cette occasion qui s'offrait à eux de tenter une fabrication lucrative et relativement facile.

J'ai, au cours de la discussion moabite, signalé une pierre gravée qui, sortie de la manufacture de

Jérusalem, portait une inscription en caractères hébræo-phéniciens d'une haute fantaisie, ainsi conçue :

Le serviteur de Jehovah, David, roi.

D'aussi grossières supercheries ne sauraient résister à l'examen, et leur énormité seule suffit à les faire rejeter.

Il n'en va pas de même de certaines fraudes moins impudentes et plus habiles ; c'est ainsi qu'un monument similaire, qui n'affichait point de telles ambitions, a réussi à surprendre la bonne foi d'un des premiers hébraïsants de l'Europe, et, introduit par lui dans le domaine scientifique, s'y est maintenu jusqu'à cette heure, c'est-à-dire pendant près d'une vingtaine d'années, sans être inquiété.

Le Dr M. A. Levy, de Breslau, a publié en 1857, à la fin du deuxième cahier de ses *Études phéniciennes*[1], une intaille à légende sémitique provenant du cabinet impérial et royal de Vienne.

[1] *Phönizische Studien*, zweites Heft, p. 111-112. Breslau, 1857.

La reproduction qu'il en donne a été exécutée d'après une empreinte; l'auteur ne nous apprend pas quelle est la matière de l'original.

Après avoir loué l'art tout à fait supérieur (*ganz vorzüglich*) de la gravure, il décrit ainsi le sujet représenté : « Un personnage mâle en marche (un roi avec la couronne) s'appuyant d'une main sur un bâton et tenant de l'autre un oiseau; à côté, quatre lettres. »

M. Levy fait remarquer que les caractères phéniciens (de l'original) ayant été gravés à l'endroit, contrairement à ce qui se pratique d'ordinaire pour les cachets, viennent à l'envers sur la contre-épreuve.

Gemme de Vienne.

Il reconnaît, sans hésiter, dans le premier et le troisième un *lamed* et un *beth;* le second lui paraît être un *daleth* ou un *rech;* quant au quatrième, il avoue ne l'avoir pas encore rencontré dans les inscriptions sémitiques, mais il se croit suffisamment autorisé à y voir un *samech* retourné.

Il obtient ainsi un nom propre רבס ou דבס, précédé du *lamed* possessif, et désignant, suivant lui, le propriétaire du cachet. Il termine en constatant une

remarquable ressemblance entre la figure de cette intaille et celle d'une pierre gravée du cabinet de Florence, publiée par le duc H. de Luynes dans son *Essai sur la numismatique des Satrapies*.

La reproduction soigneusement faite qui est donnée du monument de Vienne dans l'ouvrage de M. A. Levy[1] m'inspira, je dois l'avouer, à première vue, des doutes sérieux. Le personnage est gravé avec une mollesse suspecte et un modelé de mauvais aloi; ce que M. Levy prend pour la marque d'un art *tout à fait supérieur* paraît bien plutôt l'habileté relative d'une main moderne. Si l'on ajoute à cela la forme insolite du quatrième caractère, l'inversion de toute la légende, et l'invraisemblance du nom sémitique obtenu par le déchiffrement de M. Levy, ces soupçons ne font que se fortifier.

Je crus donc prudent, jusqu'à plus ample informé, de tenir en quarantaine ce monument sujet à caution.

Afin d'en avoir le cœur net, je me décidai à faire venir de Vienne une empreinte de cette intaille; je l'obtins facilement, grâce à l'obligeant intermédiaire du Dr J. Euting.

La vue de cette empreinte renouvela en moi, avec plus de force encore, l'impression que m'avait produite le dessin de M. Levy. Le trait gras et profond, la musculature complaisamment accusée, le costume du personnage sont en complet désaccord

[1] *Phönizische Studien*, II, 17.

chronologique avec l'âge apparent de la légende phénicienne.

Toutefois ces présomptions, suffisantes pour mon édification, n'étaient point des preuves décisives capables de transformer une conviction personnelle en une démonstration scientifique, et je ne me serais point permis d'aller à l'encontre d'une autorité comme celle de M. Levy, si je n'avais pu produire d'arguments plus positifs.

Que l'on rapproche l'intaille de Vienne de la sardoine de Florence publiée par le duc de Luynes[1], et l'on remarquera, outre l'analogie des figures notée par M. Levy, une autre analogie bien plus grande entre *les légendes* de ces deux pierres. L'inscription de l'intaille de Florence se compose de sept lettres qui se lisent sans aucune espèce de doute לאביבעל, *à Abibaal;* voilà qui s'écarte beaucoup au premier abord de la légende de quatre lettres déchiffrée par M. Levy. Mais cet écart n'est qu'apparent.

Si l'on compare ces quatre lettres aux quatre pre-

[1] *Supplément à l'Essai sur la numismatique des Satrapies*... pl. XIII. Cf. A. de Longpérier, *Journal asiatique*, oct.-nov. 1855, p. 421, *Notice sur les monuments antiques de l'Asie*; Levy, *Siegel und Gemmen*, p. 22. Le duc de Luynes décrit ainsi cette intaille : « Abibal en costume royal égyptien, debout à droite, tient de la main gauche un sceptre surmonté d'une fleur (?) semblable à un disque recouvert par

mières du mot לאביבעל, l'on constate aisément leur identité : le *lamed* est hors de discussion, l'*aleph* est facile à retrouver dans ce que M. Levy prend pour un *beth* ou un *daleth;* le *beth* est aussi sûr que le *lamed;* quant au *yod*, on m'accordera sans peine qu'il a pu se transformer sous le burin d'un faussaire, si faussaire il y a, en ce caractère énigmatique ressemblant au Σ grec.

On pourrait croire que c'est la publication de l'original de Florence, par le duc de Luynes, qui a suggéré l'idée d'en faire une contrefaçon : le duc de Luynes attachait, on ne l'ignore pas, une valeur considérable à cette intaille, où il voulait voir le propre sceau du roi de Tyr, Abibaal, père de Hiram et contemporain de David[1]. Il n'en fallait certes pas davantage pour enflammer l'esprit cupide d'un faussaire.

On peut cependant démontrer que l'imitation n'a point été faite directement sur l'original, ni même sur l'excellente reproduction que nous en devons au duc de Luynes.

Cette intaille, entrée de bonne heure dans le cabinet de Florence, avait déjà été publiée, à deux reprises différentes, au siècle dernier par Gori : la première fois dans son Recueil des inscriptions antiques

un croissant renversé, et élève la main droite la paume en avant. Devant lui, une étoile formée de deux rayons croisés. Derrière, un sceptre pareil à celui qu'il tient dans la main, planté verticalement; au-dessus du sceptre, un épervier se retournant. » (*Essai*, etc., p. 69.)

[1] *Essai*, etc., p. 69-70. Il dit que si les probabilités qu'il fait valoir sont fondées, « cette intaille serait une des plus anciennes et une des plus curieuses que nous aurait laissées la glyptique orientale. »

de l'Étrurie [1]; la seconde fois dans son *Musée florentin* [2].

Le savant italien insiste suffisamment sur la valeur de ce monument pour le désigner d'ores et déjà aux entreprises des faussaires [3].

Première de Gori.

[1] *Inscriptiones antiquæ in Etruriæ urbibus extantes*, vol. I, p. LXX et pl. XI : «Inscalptum Sardæ ex Museo Mediceo.»

[2] *Museum Florentinum*, t. II, p. XVII, pl. XXIII, et p. 56. Le duc de Luynes, qui mentionne ces deux reproductions, en les jugeant avec la sévérité qu'elles méritent, commet dans la citation une très-légère erreur (planche XXII pour XXIII), erreur qu'il serait puéril de relever, si, reproduite par Levy (et par Ebers, d'après Levy, *Ægypten und die Bücher Mose's*, I, 256), elle ne prouvait que le savant de Breslau s'est contenté d'une référence de seconde main, au lieu de consulter les ouvrages de Gori qui l'auraient amplement édifié sur l'authenticité de l'intaille de Vienne.

[3] *Museum Florentinum*, p. 56. «Gemmarum omnium litteratarum,

Les deux reproductions qu'il en donne sont également détestables à des titres divers : la première, d'une extrême grossièreté, est cependant beaucoup plus fidèle dans sa naïveté que la seconde, quoi qu'en dise le duc de Luynes[1]; la gravure est dans le sens même de l'original, c'est-à-dire que les caractères phéniciens y paraissent à l'envers.

La seconde reproduction est tout à fait dans le goût de l'époque : la figurine roide et sèche, de style égyptien, est devenue un élégant personnage d'aspect tout à fait moderne. Tous les détails ont été interprétés avec la plus impertinente fantaisie : l'artiste a placé sur le poignet droit de la figurine un oiseau qui n'a jamais existé que dans son imagination[2]; au-dessus, autre oiseau, traduction non moins arbitraire d'une étoile à quatre rayons; le symbole bien connu, consistant en un croissant qui recouvre un disque, est devenu un œil humain, avec paupière et prunelle[3], etc. La gravure représente une *empreinte*

quas produximus, *hæ plane rarissimæ habendæ sunt*, quæ ornatæ peregrina inscriptione, vel Phœnicia, vel Etrusca, pro coronide hujus classis, in *hac postrema Tabula exhibentur,* » et un peu plus loin : « . . . sculptus . . . rudi cælatura, ac *lineari antiquissima, quæ apud Ægyptios in usu fuit*. . » Le duc de Luynes est, sur ce dernier point, tout à fait du même avis. « Cette sardoine orientale du Musée du grand-duc de Toscane est d'un beau travail égyptien. Elle appartient visiblement à l'époque reculée où la sculpture et la glyptique étaient si développées sous les Pharaons. » (*Essai*, etc., p. 69.)

[1] *Essai*, etc., p. 69-70 : « Cependant cette seconde planche est plus fidèle dans ses détails. »

[2] L'origine de son erreur est dans la forme indécise et la dimension exagérée de la main telle qu'elle se voit sur l'original.

[3] Le graveur semble s'être en cela laissé guider par les indica-

de l'original, c'est-à-dire que les caractères s'y montrent *dans leur sens normal*.

Cette fois nous tenons à n'en point douter le modèle qu'a servilement suivi le faussaire : la couronne invraisemblable du personnage, les détails tout à fait inexacts du costume, le style mou de la figurine, l'oiseau additionnel sur le poing, etc. tout se retrouve ici :

Deuxième de Gori.

tions formelles de Gori; en effet, dans sa première publication, où le symbole avait été cependant gravé avec une exactitude relative, l'archéologue italien voulait déjà à toute force y reconnaître un œil : *cum oculo superposito* (*Inscript. antiq. Etr.* p. LXX), en s'appuyant sur un passage d'Isaïe : *virgam vigilantem ego video* (I, 7=I, 11), et sur deux vers d'Homère singulièrement torturés. Gori a fait toutefois quelques remarques justes sur ce monument : il y reconnait avec beaucoup de sagacité le travail égyptien; il identifie l'oiseau (le vrai) avec l'épervier, emblème solaire. Les bâtons ou sceptres sont pour lui la marque de la puissance royale; quant au personnage, il y voit Osiris.

en outre, le faussaire ayant copié le dessin de Gori *tel qu'il le voyait*, les caractères phéniciens ont été incisés à l'*endroit* et viennent naturellement à l'*envers* sur les contre-épreuves.

Les légères différences qui existent entre le second dessin de Gori et l'intaille apocryphe de Vienne s'expliquent toutes, sans exception, 1° par la différence des échelles : le dessin de Gori était suivant les habitudes du temps considérablement amplifié[1], l'intaille qui le reproduit en est à peu près le tiers (linéairement); 2° par l'exiguïté du champ de la pierre qu'avait choisie le faussaire, soit qu'il l'ait préparée lui-même, soit, ce que j'inclinerais à penser, qu'il ait utilisé une pierre toute taillée.

C'est pour ce double motif que l'*œil* indiqué par Gori ne peut se discerner, que le second oiseau n'a pas été rendu, que le second sceptre surmonté d'un épervier a été également éliminé.

En outre, le faussaire n'ayant pas la place nécessaire pour loger, comme sur son modèle, une partie des caractères phéniciens verticalement *devant* le personnage, les a relégués *derrière;* la même raison lui a fait supprimer la seconde ligne disposée horizontalement sous le personnage. Il a alors essayé de faire tenir ces deux parties en une seule ligne verticale, mais il a dû s'arrêter en chemin, au quatrième caractère, le bord de la pierre et la partie postérieure du mollet de la figurine lui interdisant d'aller au delà.

[1] Son premier dessin également.

Ainsi s'explique que cette ligne verticale contient quatre caractères au lieu de trois.

Il y a plus, ce quatrième caractère, qui affecte la forme si bizarre d'un *sigma*, avait déjà été ainsi interprété, à peu de chose près, par le graveur de Gori.

Le doute n'est plus permis, et l'on peut sans crainte proposer formellement de rejeter l'intaille phénicienne de Vienne, dont la place naturelle est à côté des poteries pseudo-moabites de Berlin. La science ne peut que gagner à faire justice de telles impostures, et c'est encore l'enrichir que l'en débarrasser.

N. B. Ces lignes étaient remises pour l'impression, quand j'ai reçu du conservateur du cabinet de Vienne la réponse suivante à une lettre que j'avais pris la liberté de lui écrire, pour lui faire part de mes doutes et le prier de me donner divers renseignements sur l'aspect matériel de la pierre, sa provenance, l'époque de son entrée dans la collection, etc.

Vienne, le 9 octobre 1876.

Monsieur,

La pierre gravée dont vous parlez dans votre lettre du 23 septembre est un onyx à deux couches; la supérieure est brune et extrêmement mince, comme une feuille de papier fin (ainsi que la figure apparaît blanche en fond brun); elle me paraît être artificielle, parce qu'elle est un peu plus molle que la couche inférieure blanche. Celle-ci est au fond opaque, blanche comme du lait, plate et bien polie, plus en haut, vers la couche brune, un peu transparente. L'épaisseur de la pierre est de 3 millimètres.

La monture en bague est moderne.

La provenance de l'intaille n'est pas connue, non plus que

l'époque où elle est entrée dans la collection; mais elle s'y trouve depuis plus de quarante ans [1].

La pierre me faisait toujours une très-mauvaise impression, et je suis presque convaincu qu'elle est moderne, parce que toute la figure, spécialement la tête, manque d'un caractère précis, qu'elle paraît gauche et que la polissure est très-imparfaite. Dans l'ensemble, c'est plutôt le caractère d'un travail de la fin du siècle passé que de l'antiquité.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

E. Bar. de Sacken,
Directeur du cabinet impérial des médailles et des antiquités.

[1] La fraude est donc bien antérieure à la publication du duc de Luynes. (C. C. G.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Une première année d'arabe, à l'usage des classes élémentaires d'Algérie, par L. Machuel. Alger. 1876. Un volume in-12, VIII, 126 p.

Comme l'indique le titre, ce petit livre est destiné aux commençants, on pourrait presque dire, aux enfants. L'auteur, professeur de langue arabe au lycée d'Alger, s'est convaincu par une longue expérience que l'emploi immédiat des caractères orientaux effraye les étudiants européens et les

rebute dès les premiers pas. Il a essayé de leur venir en aide, en leur offrant, sous forme de leçons graduées, un exposé très-simple et très-lucide des principes de lecture et d'écriture. La méthode ingénieuse mise en vogue par Ollendorf et Ahn pour l'étude des langues modernes est habilement façonnée ici aux exigences d'une langue qui se prête difficilement aux exercices par lesquels cette méthode se recommande.

L'auteur a divisé son ouvrage en cinquante leçons. Les douze premières, sorte de catéchisme grammatical par demandes et par réponses, initient l'élève à la connaissance des valeurs alphabétiques et des signes orthographiques; elles lui fournissent aussi d'utiles indications pour tracer régulièrement le *neskhi* africain. La deuxième partie renferme les notions de grammaire les plus indispensables, noms au singulier et au pluriel, pronoms isolés et suffixes, verbes réguliers et irréguliers. Usant d'une convention consacrée par l'usage, M. Machuel supplée à l'absence du verbe *avoir* par la combinaison *'andi, 'andak,* etc. «j'ai, tu as, etc.», et en vérité, on aurait mauvaise grâce de reprocher cet artifice à un manuel de langue vulgaire. De même, l'indicatif présent du verbe substantif, *je suis, tu es, il est*, etc., est représenté par *râni, râk, râho*, etc., ce qui est également de mise dans un exposé de l'idiome algérien. Chaque leçon est accompagnée d'exercices où l'étudiant trouve la démonstration de ce qu'il vient d'apprendre et la récapitulation des règles déjà apprises. Un court formulaire de phrases familières termine utilement l'ouvrage et initie le lecteur, presque sans qu'il s'en doute, à la syntaxe de la langue usuelle.

Il est à regretter que ces phrases ne soient pas accompagnées de la prononciation figurée, c'eût été épargner des tâtonnements pénibles à ceux qui essayeraient d'étudier sans maître. Pour ces derniers aussi, quelques explications sous forme de notes n'eussent pas été sans profit. Dire, par exemple, que les *lettres solaires* sont celles qui se prononcent des dents et de la langue et que les autres lettres de l'alphabet sont *lunaires*, est un procédé commode mais insuffisant. Car

l'élève privé de guide se demandera ce que viennent faire le soleil et la lune dans cette classification étrange empruntée aux grammairiens arabes. Dire tout simplement : *'aoud* « cheval », pluriel *khîl*, c'est lui inspirer une légitime terreur des irrégularités du pluriel arabe. Ces lacunes et quelques autres du même genre seront, d'ailleurs, comblées par une courte explication orale, car M. Machuel n'admet pas, sans doute, ce en quoi nous lui donnons raison, qu'un idiome vivant se puisse étudier comme une langue morte. Son opuscule est, avant tout, une introduction à l'exposé plus étendu qu'il a publié récemment sous le titre de *Méthode pour l'étude de la langue parlée.* A l'aide de ces deux ouvrages, l'élève surmontera aisément les premières difficultés et se trouvera préparé à l'étude scientifique de la grammaire, étude que rien ne saurait remplacer pour qui veut faire des progrès sérieux. Le laborieux professeur d'Alger nous promet la publication prochaine d'un *Recueil de pièces arabes, administratives, judiciaires et politiques.* Nous rendrons compte en temps voulu de ce nouveau travail qui, bien que destiné aux interprètes militaires et civils, peut, dans une certaine mesure, enrichir la lexicographie.

B. M.

Catalogus librorum manu scriptorum orientalium in Bibliotheca academica Bonnensi servatorum, adornavit Joannes Gildemeister, Th. et Phil. Dr. Litt. orient. in Univ. Bonnensi P. P. O. Bonnæ, 1864-1876. II et 154 pages, gr. in-4°.

La Bibliothèque de l'Université de Bonn possède une petite collection de manuscrits orientaux, dont M. Gildemeister s'est chargé de rédiger le catalogue. Les ressources restreintes de cet établissement ont forcé l'auteur à publier son travail, par fascicules de deux à trois feuilles, dans le *programme* annuel de l'Université. L'impression, commencée en 1864, n'a été achevée qu'en 1876.

Le nombre des manuscrits décrits dans ce catalogue est

de cent dix-huit, dont trente-deux arabes (vingt-trois musulmans et neuf chrétiens), et cinquante-huit sanscrits; les autres se répartissent sur différentes langues orientales : il y a neuf manuscrits hébreux, un manuscrit éthiopien, un manuscrit persan, six manuscrits turcs, trois bengalis, etc. Les manuscrits sanscrits proviennent en partie de A. W. de Schlegel, en partie de Chr. Lassen qui, en 1870, a légué à la Bibliothèque de Bonn quarante volumes écrits de sa main ou copiés par ses amis, et deux manuscrits exécutés dans l'Inde. On y trouve, entre autres, les copies, collations et notes des deux célèbres indianistes destinées aux éditions de la Bhagavadgîtâ, du Râmâyaṇa et de l'Hitopadeça; les études de Lassen sur le pâli et le bactrien, et sur les anciennes inscriptions de l'Inde; les recherches de Rosen sur le Rigveda; des copies de Goldstücker, de Westergaard, de Jacquet, etc.

Aucun ouvrage particulièrement important n'est à signaler parmi les manuscrits arabes. Les plus intéressants sont les n^os^ 9, 16 et 30. Le premier contient quelques traités de théologie musulmane accompagnés de gloses et de traductions partielles en langue javanaise (écrites en *pegou*). Le volume qui figure sous le n° 16 est une de ces anthologies, comme on en trouve dans la plupart des bibliothèques, renfermant un choix de petits récits, d'anecdotes, de bons mots, de sentences, d'énigmes, etc. L'exemplaire conservé à Bonn paraît fort riche en pièces de ce genre; M. Gildemeister les a énumérées toutes avec le plus grand soin, en indiquant pour la plupart d'entre elles, soit la source d'où elles ont été tirées, soit les recueils et livres imprimés où le lecteur les devra chercher : peu de savants auraient été en état d'accomplir cette tâche, et l'on peut dire que c'est la description de M. Gildemeister qui donne au volume une valeur qu'il n'a pas en lui-même. Le n° 30, volume d'origine chrétienne, qui avait été rapporté en Europe par Niebuhr, contient entre autres traités une collection de proverbes, dont Freytag s'est servi pour son recueil de proverbes arabes. Des quatre cents proverbes qu'il renferme, quarante sont inédits; Freytag les

a laissés de côté, soit par négligence, soit pour un autre motif.

La manière dont les manuscrits sont décrits dans ce catalogue devrait servir de modèle pour tous les travaux de ce genre. La science et l'exactitude de M. Gildemeister et sa haute compétence dans la plupart des branches de l'histoire littéraire sont connues de tous. Signalons au savant auteur une petite erreur au sujet du pénitentiel melkite appelé الطبّ الروحانى « médecine spirituelle » (n° 28). M. Gildemeister n'avait probablement pas à sa disposition le troisième volume du catalogue d'Assemani, dont il n'existe plus qu'un petit nombre d'exemplaires. La copie de ce pénitentiel conservée dans la Bibliothèque de Bonn est réellement le même ouvrage que celui de la Bibliothèque du Vatican dont il est question dans la *Bibliotheca orientalis*, t. I, p. 630, et. t. III, pars I, p. 283. D'après la description qu'Assemani en donne dans son catalogue, p. 208 et suivantes, l'exemplaire du Vatican est divisé en deux parties, dont la première contient quarante-sept chapitres. Les chapitres XLVIII à LII, qui constituent la seconde partie du livre, traitent des devoirs du confesseur : فصل فيما يجب على الطبيب معرفته اعنى معلّم الاعتراف. Le ms. de Bonn ne renferme que la première partie. Les rubriques citées par Assemani s'accordent presque toutes avec celles que nous lisons dans le catalogue de M. Gildemeister, sauf pour le chapitre XLII, où on trouve dans la copie du Vatican في المتوحدين « des anachorètes »[1]. Le ms. de Rome est très-probablement maronite; il a été copié à Bescheraï. Quant à la rédaction jacobite, on n'en connaît que la version éthiopienne (voyez Dillmann, *Catal. cod. manuscr. Bibl. Bodl. Oxoniensis*, pars VII, p. 30 et suiv.), qui est divisée en trente-cinq chapitres (dans le ms. éth. n° 123 de la Bibliothèque nationale, en trente-quatre) et attribuée à Michel, évêque d'Athrib et de Malig, l'auteur du synaxare jacobite.

[1] Page 81, ligne 7, ne faut-il pas traduire *De hebdomade Paschatis*, au lieu de *De die parasceues*?

Il est à regretter que ce catalogue ne soit pas mis dans le commerce et que, par suite de circonstances que l'auteur explique dans un post-scriptum, il doive compter dès à présent parmi les raretés typographiques.

H. ZOTENBERG.

M. Marcel Devic annonce qu'il va publier prochainement le texte arabe et la traduction de l'*Almageste* d'Abou'l-Wéfa, traité d'astronomie fort différent de celui de Ptolémée qui est connu sous le même nom. Entre autres particularités qui appartiennent au savant arabe et dont l'astronome grec n'avait point connaissance, on trouve l'emploi détaillé et raisonné des sinus, tangentes et sécantes trigonométriques.

M. Devic n'a, pour son travail, qu'un seul manuscrit, le n° 1138 ancien fonds arabe de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit est très-correct et d'une excellente écriture, sauf que les points diacritiques y sont trop négligés; mais il n'est pas complet et présente, en outre, une forte lacune en un des points qui offriraient le plus d'intérêt au point de vue de l'histoire de l'astronomie, à savoir les chapitres où sont décrits les mouvements de la lune. Certains passages cités par M. A. Sédillot donnèrent lieu, il y a quelques années, à de vives discussions au sein de l'Académie des sciences, touchant la découverte de ce qu'on a nommé la troisième inégalité de la lune, découverte généralement attribuée à Tycho-Brahé, mais dont M. Sédillot trouvait l'indication formelle dans l'ouvrage d'Abou'l-Wéfa.

M. Devic fait appel à toutes les personnes qui auraient connaissance de quelque autre manuscrit, complet ou non, de l'*Almageste*, et les prie de lui en donner avis, afin qu'il en puisse tirer profit, s'il y a lieu, pour sa publication.

Le Gérant :

BARBIER DE MEYNARD.

JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1876.

RELATIONS DIPLOMATIQUES

DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE AVEC LA TURQUIE

(FRAGMENT),

PAR M. BELIN,

CONSUL GÉNÉRAL, PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE, À CONSTANTINOPLE.

Les relations diplomatiques de Venise avec les princes ottomans datent des premiers temps de la monarchie. « L'illustrissime et excellentissime seigneurie, » dont la domination s'étendait sur une partie des îles de la Méditerranée et de l'Archipel, comme aussi sur une partie du Péloponèse, de la Macédoine, et sur le littoral de l'Adriatique, se trouvait placée au premier rang des adversaires de l'empire naissant, par l'appât offert à l'ambition de celui-ci. La haute position qu'elle s'était acquise dans ces contrées, dès avant même l'empire franco-vénitien, comme aussi les constants efforts accomplis par elle, non-seulement pour la conserver contre ses rivaux, mais bien plus pour en assurer le développement,

l'appelèrent fatalement à soutenir des luttes qui ne furent jamais au-dessus de son énergie et de sa foi dans les destinées de la patrie. Ce n'est pas à dire que le succès répondit toujours à ses vues; loin de là, tantôt victorieuse, plus souvent vaincue, elle sut se résigner à de cruels sacrifices de plus d'un genre; mais, quand elle dut succomber, après des luttes héroïques qui aboutissaient à la perte de Chypre et de la Crète, l'honneur de ses armes ne fut pas atteint, et il sortit sain et sauf de ces grands désastres.

Cette longue suite de combats, qui se prolongea durant plus de deux siècles, ne fut interrompue que par de courts intervalles où les exigences politiques venaient imposer une trêve[1] temporaire aux hostilités. Ces suspensions d'armes sont marquées par des traités de paix ou *capitulations*, qui, d'ailleurs, n'étaient chacune qu'un pas de recul pour la République, traités dont le texte lui-même, dans le choix des termes, n'était qu'une nouvelle humiliation infligée par l'orgueilleux vainqueur au vaincu malheureux; ce n'est qu'à une époque relativement récente, après une sorte d'apaisement imposé à son tour par le temps et les circonstances, que la chancellerie ottomane se départit de ses anciennes formules et y apporta une certaine modification.

Durant notre séjour au Caire, en 1850, nous eûmes l'occasion d'avoir entre les mains, pour en faire le classement, un certain nombre de ces *ca-*

[1] *Moutârèkè* est le terme arabe officiel, répondant au mot français *trêve*.

pitulations, ou *ahd-nâmè*[1], existant dans les archives du couvent de Terre-Sainte de cette ville. Ces documents qui ont tous le caractère de copies authentiques, envoyées, après la signature de l'acte original, aux consuls vénitiens pour qu'ils n'en ignorent et pour en faire ou en réclamer au besoin l'application, ces documents, nous le supposons, auront été adressés de Constantinople au consul vénitien résidant dans la capitale de l'Égypte; puis, selon telles circonstances politiques, ou à la suppression des consulats vénitiens, ils auront été déposés, en vue de réserver l'avenir, dans les archives du couvent de Terre-Sainte, au Caire. Nous avons pensé qu'au point de vue historique et philologique on ne verrait pas sans intérêt la reproduction de l'un de ces documents. De plus, et afin de rendre l'intelligence de cet acte diplomatique plus pratique et plus saisissable, nous avons cru utile de le faire précéder d'un exposé sommaire des relations diplomatiques entretenues par la République avec les Ottomans, depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à la date de notre document; on y remarquera, tout en constatant les pertes successives de territoire subies par les Vénitiens, les avantages que ceux-ci s'appliquaient

[1] Acte d'engagement liant l'une à l'autre les parties contractantes; dans ce cas, toutefois, le terme *mouâhèdè* répond mieux à la désignation d'acte bilatéral; ceux qui étaient délivrés par les sultans, n'ayant qu'un caractère unilatéral, rappellent les *privilegium* accordés par les empereurs grecs. (Conf. nos *Traités et capitulations de la France en Orient*.)

à acquérir pour la sûreté de leurs résidents et les intérêts de leur commerce.

Le premier traité de paix conclu par Venise avec la Turquie serait de 1408 ou 1409, à l'époque des divisions intestines survenues entre les fils de Sultan Baïézid-ïildirim; par ce traité, passé avec l'un des fils de ce prince, Suleïman, celui-ci « s'engageait à respecter le territoire de la république moyennant un tribut annuel de 1,600 ducats, qui lui serait payé pour toutes les possessions vénitiennes d'Albanie[1]. »

A son avénement (1446=824), Sultan Mehemmed Ier accueillit les demandes vénitiennes présentées par Francèsco Foscari, déjà négociateur du précédent traité, tendant au renouvellement de cet acte diplomatique; en effet, le sultan « garantit à la République la sûreté de ses colonies dans l'ancienne Grèce[2]. »

Sultan Mourad, successeur de Mehemmed, et qui mit infructueusement le siége devant Constantinople, ne montra pas aux Vénitiens autant de bienveillance que son prédécesseur. Venise fut *la seule* puissance voisine ou tributaire exclue du renouvellement habituel des traités de paix signés par Sultan Mehemmed; le nouveau monarque ne pouvait pardonner

[1] Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, II, 141.

[2] Dans le partage de l'empire franco-vénitien, la République se fit attribuer les îles les plus grandes et les mieux cultivées de l'Archipel, la partie la plus florissante du Péloponèse, et enfin la huitième partie de Constantinople. (Cf. nos *Capitulations et traités de la France en Orient*, p. 34.)

à la République l'occupation de Salonique, déjà soumise aux Ottomans par les armes de Baïézid; il se promettait d'en tirer vengeance; mais, les affaires d'Orient l'obligeant à différer l'exécution de ses desseins, ce ne fut qu'en 1430, qu'il vint mettre le siége devant cette ville[1]. L'éminent orientaliste auquel nous empruntons ces détails cite, il est vrai, les ambassadeurs vénitiens envoyés pour féliciter Sultan Mourad sur son avénement au trône; mais il n'en fait pas mention dans la liste des envoyés étrangers reçus par ce prince, dans cette circonstance[2]. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'à la fin du règne de Sultan Mourad, Venise prêtait son appui aux ennemis de l'empire; elle était l'alliée d'Étienne Hersek, duc de Bosnie; elle se faisait céder, par le prince d'Épire, la ville de Dayna, assiégée par les Turcs; enfin, sous le successeur de Mourad, elle prêta un concours actif aux Grecs, pendant le siége de Constantinople. Un Vénitien se chargea alors d'incendier la flotte ottomane; d'autre part, Jérôme Minotto, baile de Venise auprès de l'empereur, occupait le palais impérial des Blachernes, et un autre Vénitien, Cantareno, défendait les fortifications s'étendant de Psammatia à la Porte-Dorée[3]. Après la chute de la ville, le baile fut massacré au pied de la colonne d'Arcadius, sur la place dite *avret-bazâry;* Cantareno et les autres nobles vénitiens auraient subi

[1] Hammer, *loc. laud.*, 256, 271.
[2] *Id.*, XVII, 156; II, 368.
[3] *Id.*, 347, 411, 418.

le même sort, s'ils n'avaient compté 70,000 ducats à Saganos-pacha, pour le rachat de leur vie[1].

Malgré cette cruelle et douloureuse exécution, la République, en vue d'intérêts d'un ordre général et supérieur, envoya bientôt Marcello en ambassade auprès du conquérant, pour négocier le rétablissement des relations entre les deux États : « Le duc de Naxos, en qualité de feudataire de Venise, fut compris dans les nouveaux pactes; le tribut pour les possessions vénitiennes d'Albanie fut fixé au même chiffre que sous Sultan Mourad II, et l'on reconnut à la République le droit d'entretenir (comme sous les empereurs grecs) un baile à Constantinople, pour la protection de ses sujets[2]. »

Cette paix, toutefois, ne fut pas de longue durée; elle cessa en 1463, et les hostilités se prolongèrent, dans le Péloponèse et sur mer, pendant un bon nombre d'années. Cette guerre prit naissance dans le refus de Valassero, conseiller de la régence de Coron, de livrer au pacha d'Athènes un esclave fugitif qui, en se réfugiant chez lui, avait embrassé le christianisme. Le gouverneur du Péloponèse marcha sur Argos, dont il s'empara, et les Ottomans envahirent, de leur côté, le territoire de Lépante et de Modon. Venise tenta, quelque temps après, de parvenir au rétablissement de la paix; mais ses ouvertures furent repoussées avec hauteur[3].

[1] Hammer 435.
[2] *Id.*, III, 17.
[3] *Id.*, 107.

Cependant le sultan, auquel ses projets sur la Crimée, pour en chasser les Génois, ces anciens rivaux des Vénitiens, faisaient désirer un accommodement, au moins provisoire, avec la République, fit faire à celle-ci des propositions de paix. Venise y répondit, et fit partir pour Constantinople un négociateur, Zorzi, en mars 1475, avec mandat de traiter de la paix. Mais, la Porte ayant exigé la remise de toutes les villes d'Albanie et le payement d'une somme considérable, Zorzi quitta Constantinople sans rien conclure, emportant seulement l'assurance verbale que « durant la campagne projetée, le sultan ne porterait pas les armes contre la République. » Cette trêve fut observée des deux côtés; puis, la campagne terminée, les hostilités recommencèrent : les Turcs mirent le siége devant Croïa et Lépante, et ils poussèrent leurs incursions jusque dans le Frioul. Thomas Malipieri, provéditeur à bord de la flotte vénitienne, reçut l'ordre de se rendre à Constantinople, où il arriva en janvier 1478. Muni de pleins pouvoirs, il était autorisé à céder Croïa et Lemnos, une partie du Péloponèse, et à restituer les territoires conquis depuis le commencement de la guerre; il devait offrir, en outre, 100,000 ducats, somme réclamée depuis longtemps par le sultan, pour la ferme des aluns. Mais, Sultan Mehemmed réclamant en outre un tribut annuel de 10,000 ducats, Malipieri, qui n'était pas autorisé sur ce point, demanda un délai de deux mois pour solliciter des instructions. Toutefois, les événements avaient mar-

ché pendant ce temps, et, quand il revint avec l'adhésion du Sénat, le sultan réclama la cession de Scutari. Croïa étant tombée bientôt au pouvoir des Ottomans, le traité intervenu, le 26 janvier 1479, consomma fatalement la cession réclamée de Scutari. Par ce traité, Venise « s'obligeait à remettre immédiatement au sultan, non-seulement Scutari, mais aussi toutes les places conquises pendant la dernière guerre, et, de plus, à payer à la Porte 100,000 ducats, dans le terme de deux années. De son côté, le sultan promettait de restituer à la république tout ce qu'elle possédait avant la guerre, en Albanie, en Morée et en Dalmatie, excepté Croïa, Scutari et leur territoire. On devait envoyer, de part et d'autre, des commissaires pour régler *définitivement* les limites des deux États. Le sultan autorisait l'envoi, à Constantinople, d'un baile résident, qui aurait droit de juridiction sur ses nationaux. Venise devait payer un tribut annuel de 10,000 ducats. » Cette dernière stipulation n'était, en réalité, qu'un abonnement à la douane de Constantinople; car, moyennant cette somme, les marchandises vénitiennes devaient jouir d'une franchise absolue dans les États du Grand-Seigneur[1]. Dario, le négociateur de ce traité, y fit aussi insérer cette clause que « si quelque État arborait l'étendard de Saint-Marc avant d'avoir été positivement attaqué par les armes du sultan, celui-ci reconnaîtrait cet État comme sujet ou allié de la Répu-

[1] Hammer, 221, 239 et 243.

blique, et respecterait son territoire[1].» C'était le *droit de protection*, inséré plus tard dans les capitulations françaises. Ce traité fut exécuté sans contestation.

Malgré ces apparences de paix, Venise n'était pourtant pas exempte d'inquiétudes sur les intentions de son puissant et redoutable voisin; elle avait bien envoyé un ambassadeur, Zamchani, auprès de Sultan Baïézid, pour le féliciter sur son avénement; mais. durant même la présence de cet envoyé à Constantinople, la flotte turque avait appareillé pour les côtes de Morée; elle commença les hostilités dans l'Archipel, et Sultan Baïézid quitta lui-même sa capitale, le 7 avril 1500, pour aller se mettre à la tête de ses troupes. Lépante, Modon et Coron tombèrent en son pouvoir; mais les Vénitiens ayant infligé quelques graves échecs à l'ennemi, ils jugèrent le moment favorable pour traiter de la paix, et, en septembre 1502, ils envoyèrent Zacharia Freschi à Constantinople; le 14 décembre suivant, ce négociateur avait obtenu la signature d'un traité par lequel «Venise, tout en recouvrant Sainte-Maure et Céphalonie, faisait abandon de Modon, Coron et Lépante.» Le 15 août 1503, Andrea Gritti partait pour Constantinople, avec mandat de régler la question des frontières.

En 1512 = 918, Selim I[er] étant parvenu au trône, Venise chargea Antonio Giustiniani de porter à ce

[1] Hammer, 244. Cf. nos *Capitulations et traités*, traité de 1581, art. 1.

prince ses félicitations, et de lui présenter, à cette occasion, certaines demandes importantes, telles que : « l'admission du témoignage des chrétiens dans les affaires litigieuses *entre indigènes et Vénitiens*[1]; la reconnaissance de la validité des testaments faits par les Vénitiens en Turquie[2], et la prolongation *d'une année* au séjour du baile à Constantinople, séjour qui, jusque-là, n'avait été que de *trois ans*[3]. » Ces demandes ne furent pas accueillies; mais le traité n'en fut pas moins signé le 17 octobre 1513.

A l'avénement de Sultan Suleïman (1520=926), Venise, par l'entremise de son ambassadeur, Marco

[1] Les Capitulations françaises de 1517 pour l'Égypte portent, art. 17 : « le témoignage du Franc pour le Franc, du More pour le More. »

[2] Mêmes Capitulations, art. 11.

[3] On lit dans Depping, II, 234, qu'en 1512 une capitulation fut signée entre Venise et l'Égypte, stipulant qu'aucun Franc ne pourrait rester plus de *trois ans* au Caire; le texte italien porte *tre mesi*, ce qui répond au texte de la loi rapporté dans notre *Étude sur la propriété*, n° 115. « Après la perte de Constantinople par ceux de la race latine, dit l'écrivain Lazari, le représentant de Venise continua à y résider; il était changé *tous les deux ans*, et avait le titre de *baile;* mais, devant attendre son successeur, cela le conduisait à *trois ans.* » D'après le même écrivain, le baile, fait prisonnier, à la chute de Constantinople, en 1453, serait retourné (?) à Venise; et des négociations ayant été entamées entre les deux cours, pour la reprise des négociations et l'envoi d'un baile à Constantinople, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que sous la domination grecque, Bartolomeo Marcello fut accrédité en qualité de baile, auprès de Sultan Mehemmed, en 1454. (Baschet, les *Archives de Venise*, Paris, 1870, p. 283.) Selon une liste dressée par M. Vincenzo Lazari, trente bailes furent envoyés de 1507 à 1598 à Constantinople, ce qui donne, pour chacun, une résidence *triennale*.

Memmo, renouvela ses anciennes capitulations. Le traité qu'elle signa, à cette occasion, « consacrait la liberté du commerce [1], la sûreté des négociants; il réglait le séjour à Constantinople du baile, lequel devait être changé *tous les trois ans* [2]; les esclaves fugitifs devaient être restitués à la Seigneurie [3], ou payés à raison de 1,000 *aqtchè* l'un [4], dans le cas où ils seraient devenus musulmans; les princes devaient être rendus à la liberté, lès naufragés respectés [5]; tout capitaine était tenu responsable de son navire, même si le navire entrait dans le port sans lui; l'extradition des malfaiteurs et des meurtriers était réciproque; dans les affaires litigieuses, les drogmans étaient admis à paraître devant les tribunaux [6]; le baile ne pouvait être détenu pour dettes [7]; les négociants vénitiens ne pouvaient voyager dans l'intérieur sans un permis du baile [8]; leurs affaires de succession étaient réglées par ce magistrat [9]; ils étaient exempts de la

[1] Capitulations vénitiennes avec l'Égypte, de 1507, renouvelées en faveur des Français et Catalans, en 1517, art. 2.

[2] Il est à remarquer que les capitulations françaises ne fixent aucun terme au séjour des bailes français à Constantinople.

[3] Hammer, V, 317.

[4] Cap. franç. de 1535, art. 10.

[5] L'*aqtché*, dont la valeur a varié selon les temps, représentait, dans le principe, d'après la plupart des auteurs, le quart du dirhem légal, d'après d'autres, le tiers. (Cf. nos *Essais économiques*, p. 9.) Aujourd'hui, l'aspre est le tiers du para, autrefois d'argent; il faut 40 paras pour une piastre.

[6] Cap. franç. égypt. de 1517, art. 5.

[7] Cap. franç. de 1535, art. 4.

[8] Cap. franç. de 1517, art. 24.

[9] Cap. franç. de 1604, art. 63.

capitation[1]; il ne devait être porté nulle entrave au commerce dans les États barbaresques; les navires de la République ne devaient être visités qu'à l'entrée des Dardanelles, à Constantinople[2], et point à Gallipoli. Enfin, Venise devait payer *deux tributs*, l'un de 10,000 ducats, l'autre de 500 seulement, pour la possession des îles de Chypre et de Zanthe[3]. »

Ce traité contient un grand nombre de stipulations qu'on retrouve, plus tard, dans les conventions passées entre la Porte et les Puissances, et dans les capitulations françaises de 1569, 1581 et 1604, spécialement, on lit aux articles 16, 20 et 46, que « les anciens priviléges vénitiens sont concédés et appliqués aux Français[4]. »

Grâce aux sentiments personnels du grand vizir Ibrahim-pacha, né sujet de la République, et qui professait une grande amitié pour le doge Aloïsio Gritti, la paix s'était prolongée durant trente-cinq ans, entre la Porte et Venise. Le successeur d'Ibrahim, Aïas-pacha, quoique animé de bienveillantes intentions, se trouvait en butte aux instances contraires de l'amiral Khaïr-eddin Barberousse, lequel s'appliquait à présenter les moindres mouvements maritimes des Vénitiens comme des actes d'hostilité. Celui-ci finit par l'emporter dans les conseils du sultan; l'envoi d'une flotte contre Corfou fut décidé, et Khaïr-eddin

[1] Cap. franç. de 1517, art. 11.
[2] Cap. franç. de 1535, art. 15.
[3] Cap. franç. de 1535, art. 12.
[4] Hammer, V, 25.

enleva aux Vénitiens un certain nombre d'îles de l'Archipel en leur possession dès le temps de l'empire latin de Constantinople. Cependant des pourparlers furent entamés en 1540, par l'entremise du sénateur Luigi Badoero, et, après trois mois de négociations, un traité fut signé par lequel « la République abandonnait au sultan Malvoisie, Napoli de Romanie, les châteaux forts de Nadin et d'Urana, sur la côte dalmate, ainsi que toutes les petites îles de l'Archipel, conquises par Khaïr-eddin; il fixait aussi le payement de 300,000 ducats, à titre d'indemnité de frais de guerre[1]. »

Cet *ahd-nâmè*, le premier de ceux en ma possession, est de djemâzi-akher 947 = 1540; il est passé, porte ma copie, entre Sultan Suleïman et le doge Petro Lando, Aloïsio (Luigi) Badoero étant baile. Le texte de ce document, dont l'original existe aux archives de Venise[2], se ressent, dans sa rédaction et dans le choix des termes, de la situation relative des parties contractantes : des succès sans cesse renouvelés de l'une, et des revers continus de l'autre.

Les autres documents que je possède, également en copie, sont les suivants :

Ahd-nâmè de la première décade djemâzi-akher 984 = septembre 1576, conclu entre Sultan Mou-

[1] Florence réclamait déjà, en 1422, *del gran soldano d'Egitto*, la participation aux priviléges accordés aux Vénitiens et aux Génois, ce qui lui fut accordé par Sultan Qaïtbaï, sinon plus tôt, en 1488. (Amari, *Documenti toscani*, p. 331, 374 et 382.)

[2] Hammer, 317.

rad III et le doge Aloïsio Mocenigo, par l'entremise de Giacomo Soranzo, envoyé extraordinaire, chargé de complimenter ce prince sur son avénement à la couronne, puis de renouveler les capitulations, et enfin de se rendre en Dalmatie, pour la délimitation des frontières[1].

Cet *ahd-nâmè* rapporte *in extenso* les stipulations de 947, et celles du 7 mars 1573, passées entre Sultan Selim et le même doge, Marc-Antoine Barbaro étant baile[2].

Ahd-nâmè de la première décade de rebi-akher 1004 = décembre 1595, conclu entre Sultan Mehemmed III et le doge Mario Grimani, Lionardo Donato étant baile[3].

Ahd-nâmè de 1013 = 1604, donné sous Ahmed I^er[4].

Ahd-nâmè de la troisième décade de mouharrem

[1] Hammer, V, 316, 319, et les *Négociations de la France dans le Levant*, I, 429, 431, rapportent une partie de la version italienne de ce traité, et elles signalent certains articles «dont les stipulations sont semblables à celles des traités français.» Le texte de Terre-Sainte porte cette double date : 1^er djemâzi ewel 947 = 2 octobre (de l'ère de Jésus). (Cf. mon *Fetva sur la condition des Zimmis*, p. 78.) On peut suivre, dans les *Négociations*, les difficultés que rencontra la négociation de ce traité, dont la conclusion fut annoncée au roi par son ambassadeur à Venise, le 12 octobre 1540 : «Sire, ce jourd'hùy, Janezin, mandé à Constantinople par ces Seigneurs, est arrivé icy avecques la conclusion de la paix d'entre eulx et le Grand-Seigneur, lesquels ont esté si ayses d'en avoir la nouvelle, qu'il n'est possible de le croire, et m'en ont mandé congratuller.» La France avait prêté ses bons offices à cette négociation.

[2] Hammer, VII, 23, 49; XVIII, 157.

[3] *Id.*, VI, 435.

[4] Rapporté ci-après.

1028 = 1618, conclu entre Sultan Osman II et le doge Antonio Priuli, Francesco Contarini étant baile[1].

Ahd-nâmè de chaouâl 1050 = 1640, conclu entre Sultan Ibrahim et le doge Francesco Erizzo, Petro Foscarini étant baile.

La plupart de ces *ahd-nâmè* portent, à côté du *toughra* (chiffre impérial), la formule exécutoire, écrite de la main même du sultan : موجبنجه عمل وحركت اولنه « qu'il soit fait ainsi ». A l'exception du premier de ces documents, qui mit fin provisoirement aux hostilités entre Venise et la Turquie, et, en imposant à la Seigneurie plus d'un douloureux sacrifice, « la tira cependant d'un grand danger[2], » presque tous les autres sont la consécration, par les sultans Mourad III, Ahmed Ier, Osman II et Ibrahim, à leur avénement, des engagements contractés par leurs prédécesseurs envers la République.

Parmi ces documents, celui de 1004 = 1595 se distingue des précédents par une différence notable entre les termes de sa rédaction et ceux des actes antérieurs. On sent que celui-ci appartient à une époque d'apaisement; les expressions altières et hautaines d'autrefois ont disparu pour faire place à des termes moins sévères et adoucis; on a retranché tout

[1] Voyez le sommaire de ce document dans Hammer, VIII, 384.

[2] Le texte de ce document est rapporté dans *les Papiers d'État* de Feridoun, première édition, II, 390; il est, d'ailleurs, la reproduction presque identique de l'*ahd-nâmè* de 1004, dont il fait disparaître encore certains termes blessants pour les contractants vénitiens. Le texte de Feridoun n'est pas aussi exact, quant à la rédaction, qu'on pourrait le désirer.

ce qui pouvait rappeler de pénibles souvenirs, et l'on paraît se préoccuper surtout du règlement de la condition des sujets des deux États sur le territoire de chacun des contractants, comme aussi des intérêts de leur commerce et de leur marine. Par suite, le principe de réciprocité paraît avoir présidé à la rédaction de la plupart de ces stipulations. Enfin, nous l'avons dit en commençant, ce document, dont nous donnons ici le texte revu et corrigé avec soin et accompagné d'une traduction, aura peut-être, outre sa valeur historique, le mérite de présenter aux yeux des philologues un spécimen curieux de la langue officielle ottomane au XVI[e] siècle, et d'offrir ainsi quelque utilité pour l'étude comparée de cet idiome.

طغرا

نشان شریف عالیشان سامی مکان سلطانی
وطغرای جهان ستان خاقانی
حکمی اولدرکه

شمديكي حالده عون وعنايت الهي مقاريني ايله بن كه
سلطان سلاطين جهان وبرهان خواقين دوران تاج بخش
خسروان روي زمين سلطان محمد خان بن سلطان مراد خان
ابن سلطان سلم خان بن سلطان سليمان خان بن سلطان
سلم خانم حالا مفخر الامرام العظام العيسوية مرجع الكبراء

الفخام في الطائفة المسيحية ونديك دوژي اولان مارين غريماني وسائر بكلري ختمت عواقبهم بالخير دركاه فلك دستكاهمه لوناردو دوناتو قواليير پروقوراتور نام برار ومعتمد عليه آدميسني ايلچي ايدوب عرض صداقت واخلاص ايليوب مرحومون ومغفورون لهم جدلرم سلطان سليمان خان وبابامز سلطان مراد خان عليهم الرحمة والغفران زمانلرنده دوستلق ومعاهده اولديغي اوزره استانهٔ سعادتمله اولان صلح وصلاح واشبو عهدنامهٔ همايونده مندرج اولان شروط وعهود كماكان مقرر اولوب مجدّدًا عهد اولمغسي باينده استدعا اتدكلري اجلدن استدعالري حيز قبولده واقع اولوب مشار اليه ونديك دوژيله وسائر بكلري ايله صلح وصلاح مقرر اولوب مجددًا عهدنامهٔ همايون ويريلوب وعهدنامهده مندرج اولان شروط وعهود علي وجه التفصيل بيان اولنوب اشبو ويريلان نشان شريفمله عهد وامان مستحكم اولوب وعهد همايونم مقرر ومؤكد اولمسيچون يمين ايدرمكه يري وكوكي يرادان حق سبحانه وتعالي حضرتلرينك برلكي حقيچون مادامكه انلر طرفندن عهده مخالف ايش اولميه بندن دخي معاهدهٔ شريفمه مغاير وضع صادر اولميوب

١ من بعد ونديك دوژي وسائر بكلري ايله وآدملري ايله ودريادة وقرەده ايكي جانبه متعلق اولان برلرك وولايتلرك خلقي ايله وآق دكيزده واقع تينه نام ديكر استنديل جزيرەسي قلعهسيله وسائر تصرفلرنده اولان جزيرەلر وشهرلر وقلعهلر وبرغازلريله صلح وصلاح مقرر اولوب بالجمله آيا مارقونك سنجاغن كوتورن كمسنهلر ايله ياشدن وقورودن الآن تصرفلرنده اولان ايللري وكويلريله ضمديه دكين تصرفلرنده اولوب وكندو

دینداشلرندن الحجق برلري ایله بعد الیوم آرامده دوستلق
وبارشقلق مقرر اولوب

٢ وبانیه سنجاغي سنورنده اولان پارغه نام موضع سابقا مرحوم
سلطان سلیمان خان امریله یاقلوب یقلمش ایدي مزید
عنایتلرندن ینه انلر جانبنه تصرف اولنمسني امر ایدوب ذکر
اولنان موضع قلعسیله وواروشیله وقریه‌لري ایله وحدود
وسنوریله مرحوم جدم سلطان سلیمان خان حضرتلري
عنایت ایلدیکي اوزره انلرك ضبط وتصرفلرنده اوله امّا مزبور
پارغه واکا تابع اولان کویلرده واقع اولان آدملري دکیزدن
وقره‌دن ممالك محروسمه ضرر وزیان ایدرلرسه وندیك بکلري
اول ضرر وزیاني تضمین اتدوره‌لر وایدنلرك محکم حقلرندن
کله‌لر

٣ وممالك محروسمده اولان سنجاق بکلرندن وسوباشیلرندن
وبالجمله خدام انجم احتشاممدن هیچ احد انلرك ولایتلرینه
وقلعه‌لرینه وبرغازلرینه وآدملرینه ضرر وزیان یتشدرمیه‌لر
واکر جناب جلالتمآبمه متعلق اولان بکلردن وعساکر ظفر
مآثرمدن انلرك ولایتلرینه وقلعه‌لرینه وبرغازلرینه وآدملرینه
ضرر وزیان ایرشدررلرسه واقع اولان ضرر وزیان فرمان شریفمله
یرینه قونلوب دخل ایدنلرك حقلرندن کله‌لر

٤ ومذکور بکلرك بازرکانلرندن وادملرندن ممالك محروسمه
یاشدن وقورودن قدرغه وکوکه‌لري وغیری کوجك کمیلري ایله
محروسهٔ استامبوله وغلطه‌یه ودیار عربستاندن اسکندریهٔ مصره
وکلیبولي‌دن اشغه اولان بوغازه واینه‌بختي وپروزه بوغازلرینه
ومتون لیمانلرینه غفلتله کلوب کمرمیوب مقدما دزدارلرینه

تنبیه ایلیوب اجازت ایله کلوب کیروب مکر که روزکار شدت اوزره فورتونه اولوب ویاخود انلري لوند قالیته‌لری قووب اول اسکله‌لردن غیری قوناجق یرلری اولمیوب ضرورت اولا اول وقت کلوب کیره‌لر اکر ممکن ایسه تنبیه ایده‌لر وکتملو اولیجق اجازتسز کتمیوب مخالفت ایدنلرك حقلرندن کلنه انوکیچون وندیك بکلرینه تهمت اولنمیه

٥ وممالك محروسه‌مدن دریا یوزینه کیدن کمیلر وقدرغه ودونانمالر دکیز یوزنده وندیك کمیلرینه بولشور ایسه بربرینه دوستلق ایدوب ضرر وزیان اتمیه‌لر

٦ انلردخی فرمان شریفله دریا یوزینه چقمش دونانمه وقدرغه‌لرومه وسائر دریا یوزینه یوزیان کمیلر ایله بولشدقلرنده بلکنلرین اندروب دوستلقلرین بلدوره‌لر واکر یلکنلرین اندروب دوستلقلرین بلدردکدن صکره ضرر وزیان ایده‌جك اولورسه اکر کمي وآدم واسباب وطوار زیاني‌در یرینه قونله

٧ همچنان انلرك کمیلري وقدرغه‌لري ودونانمه‌لري دخی دکز یوزنده بنم کمیلرومه ویاخود زنجیر کمیلرینه بولشرلرایسه دوستلق اوزره کچوب ضرر وزیان اتمیه‌لر اکر کمیلر وآدملر واسباب وطوار زیاني‌در هر نه ایسه یرینه قویه‌لر

٨ واکر اتفاق دوشوب حرامي ولوند کمیسنه بولشوب اول حرامي کمیسي بونلرد قصد ایدوب جنك ایلیه حرامي کمیسنه بونلر غالب اولالر حین محاربه‌ده هلاك اولندن غیري نقدر آدم اسیر اولوب دري طوتارلرایسه اصل قتل اتمیوب بیقصور صاغ وسالم سدهٔ سعادتمه ارسال ایده‌لر تاکه حقلرندن کلنوب بر وجهله سیاست اندورمکه سائرلرینه موجب عبرت اولا

٩ وممالك محروسه‌مدن دوناممه کمیلرمله برطرفه سفره کیده ونديكه متعلق اولمیه ونديك دونامه‌سی ایسه کندو حالنده دوستلق اوزره طوروب وحرکت اتمیوب واروب کمسنه‌یه معاونت اتمیه وبنم دونامه همایونمه ضرر وزیان ایرشدرممسنه سبب اولمیة بجمله دشمنلك اوزره اولان کمسنه‌لرك دونامه‌لرین ارالرینه کتورمیه‌لر وانلره یاردم وازق ویرمیه‌لر واکر دونامه‌لرندن هرکیم بو امرمه مخالفت ایدرسه ایلدوکی برده ونديك بكلری محکم حقلرندن کله‌لر سائرلرینه موجب عبرت اوله

١٠ وغیری ولایتك دخی بارچه‌لرینه وقدرغه وغیری کمیلرینه راست کلدکلری وقت ونديك بکلری کندو اطه‌لرینه ولیمانلرینه وحصارلرینه صغندرمایوب طورغورمیه‌لر طوتمق ممکن اولور ایسه طوتوب محل ویرمیوب حقلرندن کله‌لر بنم طرفمدن دخی اولوجهله عمل اولنوب غیری ولایتك حرامی بارچه‌لرین وقدرغه‌لرین لیمانلرومه وحصارلرومه صغندرمایوب طوتمق ممکن اولورسه محل ویرمیوب حقلرندن کله‌لر

١١ وونديكدن بری کلوب ممالك محروسه‌مده برکمسه ایله صاتار بازار ایدوب اقچه‌سن تمام ویرمدن حیله ایدوب قاچوب کیدرسه بنم حکم شریفمله واروب طلب اولندقده اولکمسنه بولینورایسه رزقی صاحبنه الیویریله وممالك محروسه‌مدن برکمسه واروب ونديكلودن بری ایله صاتار بازار ایدوب اقچه‌سن تمام ادا اتمدین قاچوب کلورسه ثابت اولان حقی الیویریله

١٢ وممالك محروسه‌مده بر کمسنه بورج ایدنسه ویاخود بر وجهله متهم اولوب غیبت ایلسه انوکیچون برکناهسز طوتلمیه ونديك بکلرینه انوکیچون تهمت اولنمیه مکرکه انلرك مملکتنه واروب طوره بنم جانبمدن دخی اولوجهله اتدوریله

١٣ وبايلوس كيمي ديلرلرسه كوندره‌لر خورنده‌لريله كلوب
محروسهٔ قسطنطينيه‌ده اوچ ييله قريب طوره تمام اولمدين
كيده ديلرسه خورنده‌سز كله مصلحت نه ايسه كوره اوچ ييل
تمام اولمدين اول دخي كيده انلرك يرينه اولوجهله بري دخي كله

١٤ وونديكدن بر اسير قاچوب ممالك محروسمه كلوب مسلمان
اولورسه وصاحبي كلورسه بيك اقچه ويريله صاحبي كلميوب
وكيلي كلورسه اقچه‌يي وكيلنه ويره‌لر اكر كفري اوزره ايسه اول
اسير عيني ايله ويريله

١٥ ممالك محروسمدن قاچوب انلره واررايسه اكر مسلمان ايسه
وياخود مرتد اولديسه تعلل اتميوب آلينه عيني ايله كندويي
ويره‌لر واكر كفري اوزره ايسه صاحبنه وياخود وكيلنه بيك
اقچه ويره‌لر

١٦ اكر مغربك لوند قاليته‌لري وغيري يرلرك قورصان قايقلري
درياده وسائر قره‌دن اولان حراميلر واروب ونديكه تابع اولان
اطه‌لري وغيري يرلريني اوروب ادملرين اسير ايدوب كتوروب
روم‌ايلنده واناطولي ومغربده وسائر يرلرده صاتوب ويا كندولر
قوللنوب بومقوله اسير هر كيمك النده بولينورسه بلا تردد
اللرندن آلنوب ونديك بايلوسلرينه ويا قائم مقاملرينه ويا
وكيللرينه تسليم ايده‌لر واول حرامي ولوند اله كتوريلوب محكم
حقلرندن كلنه واول اسير مسلمان اولمش ايسه آزاد اولوب
صاليويريله

١٧ وعهدنامهٔ همايونه وصلح وصلاحه مخالف ونديك رعاياسني
بعض كمسنه‌لر اسير ايدوب والدن اله قاچرمغله اختلاله باعث
اولورلر ايمش ايمدي صلح وصلاح زماننده واقع اولان ونديك
اسيرلري هر كيمك النده بولنورسه مسلمان اولمش ايسه آزاد

اتدوريله واكر هنوز كفري اوزره ايسه اشبو عهد نامه همايونم وصلح وصلاح موجبنجه ونديك بايلوسنه وباكندي تغيين اتدوكي آدمينه تسليم اتدريلوب من بعد عهدنامه همايونه وصلح وصلاحه مخالف اسير اتدرلميوب ايدنلرك حقلرندن كلنوب تعلل وبهانه اتدورلميه ديو وارد اولان خط همايونم موجبنجه نشان همايون ويرلمكين كما كان اول نشان همايون مفهوميله عمل اولنه

۱۸ وونديك لكيلري ممالك محروسهمه كلوركن مخالف يل چقوب اول لكمي هلاك اولوب مقدار آدم قورتلورسه آزاد اوله اسبابلري قورتلور ايسه صاحبنه ويريله قپودان جانبندن وادملرندن وسائرلرندن قطعا دخل اولنميه وممالك محروسهمدن اول طرفه بر لكمي واروكن مخالف يل چيقه اول لكمي هلاك اولورايسه ونديكلولردن آدم قورتلورايسه انلره دخل اولنميوب اسبابلري صاحبنه ويريله قطعا دخل ونزاع اولنميه

۱۹ واكر ممالك محروسهمدن شول يرلردن كه قدرغه وقايقلر وغيري لكيلر دريا يوزينه چقوب كتدكلري وقت كه قپودانم انلرايله بيله اولميه اول لكيلرك رئيسلري محكم كفيللره ويريله كه واروب ونديك مملكتنه ضرر وزيان ايرشدرميهلر اكر كفيل ويرمدين كيدرلرسه مجرم وكناهكار اولالر محكم حقلرندن كلنه واكر كفيل ويردكدن صكره ضرر وزيان ايدرلرسه نه ضرر وزيان اولور ايسه كفيللري ويرهلر همچنان ونديك جانبندن دخي دريا يوزينه لكيلري چيقه ونديك قپوداني بيله اولميه رئيسلري محكم كفيللر ويردكدن صكره ممالك محروسهمه ضرر وزيان يتشدررلرسه اولان ضرر وزياني كفيللري ويرهلر اكر كفيلسز كيدرلرسه مجرم وكناهكار اولالر محكم حقلرندن كلنه

٢٠ وممالك محروسهمدن برخراج كذار وياخود بر عامل قاچوب ونديكه متعلق قلعهلره واطهلره واروب تمكن اتسه قبول اولنميه واران ادملره تعلل اولنميوب عيني ايله ويرهلر وشويله كه آدم اولدروب وياخود اوغرلق ايدوب رزق كتوررايسه عيني ايله ويرهلر بنم جانبمدن دخي اولوجهله اتدريلوب اول طرفدن آدم اولدروب وياخود اوغرلق ايدوب رزق كتوررلر ايسه عيني ايله ويرهلر

٢١ ووندیكلونك بر بري اراسنده نزاعلري اولسه بايلوسلري عادتلرنجه دكليه كمسنه مانع اولميه

٢٢ وبر كمسهنك بايلوسله نزاعي اولسه شويله كه سدهٔ سعادتم محروسهٔ استانبولده اوله واقع اولان قضيهسي ديوان عاليشانمده استماع اولنه ولكن بن سعادت ايله سفر همايونده بولنمجق اولورسام انوك كبي بايلوسله واقع اولان منازعه استانبول محافظهسيچون قونلان حاكم حضورنده قاضي معرفتيله استماع اولنه

٢٣ وشويلهكه ونديك بازركانلري ايله بر كمسنهنك نزاعي واقع اولوب قاضي‌يه وارهلر ونديكلونك كندو ترجمانلري حاضر اولمينجه قاضي اولان دعوالرين استماع اتميه اما انلر دخي تعلل ايدوب ترجمان حاضر دكلدر ديو عوق اتميوب ترجمانلرين احضار ايدوب اكر ترجمانلري مهم مصلحتده ايسه كلنجيه توقف اولنه

٢٤ وبايلوس اولاني اخرك بورجي اچون كمسنه رنجيده اتميوب مضايقه ويرميه ونسنه اودتميهلر اما مدعي اولانلر مديونلري ساكن اولدوغي يره واروب حاكمي معرفتيله حق وعدل اوزره

طلب اولنه بايلوس دخي بو احوالك فصل اولنمسني ونديك بكلرينه اعلام ايده

٢٥ ووندیكدن اينه‌بختي وموره وسائر ممالك محروسه‌يه بر بازركان كه كله غيري كمسنه بورجي ايچون اني طوتوب انجتميه‌لر

٢٦ ووندیكلو بازركان بروسايه وغيري يره كتمك استسه بايلوسدن اجازت نامه الميتجه كتميه‌لر اكر تمرّد ايدوب اجازتسز كتمك استرسه صوباشي بايلوسه معاونت ايدوب صاليويرميه

٢٧ ووندیكدن كلان كميلرك نفتي‌لري ممالك محروسه‌ده خدمته طوتلميوب نيجه كلديسه كميلريله كيده‌لر

٢٨ ووندیكدن كلوب تمكن ايدن كمسنه‌لر اولو اولسون اركن اولسون مادامكه كلوب كيدوب زنجيرلك ايدوب ممالك محروسه‌ده يرلشميه واروب كيرو كيده انلردن خراج طلب اولنميه

٢٩ ووندیكلونك بعض خراجكذار كافرلر ايله نزاعلری اولوب حين دعواده ونديكلو شاهدلر اقامت ايدرلريمش خصم اولنلر بو بر كافرلرندن كركدر ديو مضايقه ويروب ونديكلو نصرانيلوك شهادتلرين قبول اتمزلريمش جمله نصارا ملّة واحده اولديغي اجلدن كركدر كه انلرك اكر كفره ايله نزاعلري اولوب اقامت شاهده احتياج اولورايسه كفره طائفه‌سندن قنغي صنفدن كه شاهد اقامت ايدوب شرع شريف نبوي مقتضاسنجه اثبات ايده‌لر قبول اولنه

٣٠ ووندیكدن بر بازركان ممالك محروسه‌ده يولده وايزده وكويده باصلوب رزقي آلنسه وياخود باصلدقده بازركان

دپه‌لنمش اولسه ویا غائب اولسه وارثي ویاخود وکیلي کلوریسه
شرعله کوریلوب حق یرینه واره

۳۱ وونديكلودن بربازرکان ممالك محروسه کلوب تجارت اوزره
کندو حالنده یوررکن مرد اولسه متروکاتنه بیت المالجي
قارشمایوب بایلوسلرینه تسلیم ایده‌لر

۳۲ ومغرب مسلمانلرندن وبونلردن غیري سائر یرلرك بازرکانلري
که بیع وشرا اتمکیچون یاشدن وقرودن کلملو اولیجق که
وندیك حکم اتدوکي یرلره اوغرایه عادت وقانونلري اوزره
متاعلرينك رسومن آلدقدنصکره مانع اولمیه‌لر وضرر وزیان
ایرشدرمیه‌لر ... ممالك محروسه نیجه دیلرلرسه کلوب کیده‌لر

۳۳ وکورفوزدن یوقارو بوغازده یوریان لمیلر وندیکلو اولسون
غیري اولسون که وندیکه تجارته واره‌لر وکله‌لر کسنه مانع اولمیه
وضرر وزیان ایرشدرمیه‌لر مکرکه برامازلق اتمش اوله‌لر

۳۴ وبر وندیك لمیسي عادت وقانون اوزره استانبولده آرانوب
کتدکدن صکره که قانون قدیم اوزره بر دخي بوغاز حصارلري
اوکنه واردوقده ارانوب اندن صکره کتمکه اجازت ویریله
وحالیا قانون قدیمه مخالف کلیبولیده دخي ارانور ایمش من
بعد کلیبولیده ارانمیوب عادت قدیمه مقتضاسنجه همان
بوغاز حصارلري اوکنده ارانوب کیده

۳۵ وزاکلیسه جزیره‌سیچون سال بسال استانهٔ سعادتمه بیك
بشیوز سکه التون ارسال وایصال ایده‌لر

۳۶ وممالك محروسه عربستان مملکتلري فتح اولندوغي زماندن
برو اولیکلان اسلوب قدیم اوزره ایکي پاره ماونه‌لري مصر
اسکندریه‌سنه وایکي قطعه ماونه‌لري دخي محروسه شامه تابع

اولان طرابلوس وبیروت اسکله‌لرینه اولیکلدوکی اوزره اسباب
ومتاعلریله مقرر اولان وقتده وموسملرده کلوب کیده‌لر
وقتندن وموسمندن تأخر اتمیوب اکر ایکی ماونه‌لردر واکر دخی
زیاده‌در واکر بیوك وکوچوك کمیلریدر شمدیه دکین نه وجهله
کلوب کیدوب بیع وشرا ایده کلمشلر ایسه کیرو ایدوب
اولیکلانه مخالف نزاع اتمیه‌لر

٣٧ ومحروسهٔ استانبولده وبیروت وطرابلوس اسکله‌لرنده وسائر
یرلرده اکر اقچه واکر متاعدن اوّلدن اولیکلانه مخالف احداث
اولنان بدعتلر رفع اولنوب قدیمدن نیجه اولیکلدیسه اکا کوره
عمل اولنوب قانون قدیمه مخالف کسندیه تعدی اتدرلمیه

٣٨ ومرحوم جدّم سلطان سلیمان خان زمان شریفنده ویریلان
عهدنامهٔ همایون مقتضاسنجه معتاد قدیمدن زیاده کمرك طلب
اولنمیوب کمرك خصوصنده قانون قدیم اولان قانون نامه دفتری
موجبنجه مستقلاً امر شریف ویریله که درکاه معلامده وشام
طرابلوسنده ومصر اسکندریه‌سنده وسائر ممالك محروسه‌مده
ساکن اولان وندیك بایلوسلری وقونسلوسلری اول امری تمسّك
ایده‌لر

٣٩ ومزبور ماونه‌لره وسائر کمیلرینه وتاجرلرینه ومتاعلرینه
بکلربکیلرمدن وبکلرمدن وسائر قوللرمدن هیچ احد قانون
قدیمه مخالف ظلم وتعدی اتمیه امن اوزره اولالر کسنه انلری
رنجیده اتمیه

٤٠ وارناودلقده وبوسنه ولایتلرنده اولان یرلرك بعضیسی
بو جانبك تصرفنه کیروب وبعضیسی وندیك بکلرینك
اللرنده‌در اکی جانبك اللرنده اولان حصارلرك قدیمی سنوری

وقریه‌لري بري بوزلمدين نوجهله ضبط اولنه كلمش ايسه من بعد ينه اولوجهله ضبط اولنه ديو بو بابده طرفيندن مزبور ولايتلرك حاكملرينه مجدداً امرلر كوندريلوب تنبيه اولنوب وسابقا بوسنا بكي اولان فرهاد بكه امرلر وارد اولوب باقو سورانتسو نام ونديك ايلچيسي مواجهه‌سنده سنور قطع اولنوب نه وجهله تعيين وتبيين اولنديسه وقوعي اوزره عمل اولنه

۴۱ ومقدما فترتدن صكره مرحوم ومغفور له جدّم سلطان سليمان خان زماننده تكرار صلح اولندقده اوچ ييله دكين ويرمكه متعهد اولدقلري اوچيوز بيك التوني تدريجله بيقصور ادا اتدوكلري خزانهٔ عامرده محفوظ اولان دفترده مقيّد اولوب ومرحوم ومغفور لهم جدلرم سلطان سليمان خان وسلطان سليم خان وبابام سلطان مراد خان طاب ثراهم زمانلرنده ذكر اولنان فلوريدن غيري سائر واقع شرطلري وعهدلري بالتمام يرينه كتوردوكلري اجلدن تكرار اشبو عهدنامه‌ده درج اولنمامشدر من بعد اول خصوصلر ايچون دخل وتعرض اولنميه

۴۲ ومرحومون زمانلرنده وجلوس همايونمدن صكر ويريلان احكام شريفه‌يي كماكان مقرر طوترم مادام‌كه سدّهٔ سنيهٔ سعادت دستكاهمده قرودن وباشدن دشمنلك اوزره اولانلره ونديك دوژي وبكلري قولاً وفعلاً معين وظهير اولميه‌لر واقع اولان صلح وصلاحدن تجاوز اتدرميم بنداخي حق سبحانه وتعالي حضرتلرينك اولولغي ووحدانيتي حقيچون وحبيب اكرم وشفيع امم اكي جهان كونشي پيغمبريمز محمد مصطفي صلى الله عليه وسلم حضرتلرينك حرمتيچون عهد ويمين ايدرمكه

مابينده منعقد اولان دوستلق وصلح وصلاحدن نشر وبيان اولنان شروط وعهوددن عدول وانحراف كوسترميم شويله بلالر علامت شريفه‌يه اعتماد قلالر

تحريرًا في اوائل شهر ربيع الاخر من شهور سنة اربع والف من الهجرة النبوية عليه افضل التحية،

بمقام
قسطنطينية
المحروسه
م

VERSION FRANÇAISE.

CHIFFRE IMPÉRIAL[1].

Ceci est un ordre souverain et glorieux portant que :

Par la grâce et la faveur divines, moi qui suis présentement le *sultan* des sultans de l'univers, le premier des *Khakân* du siècle, le distributeur des couronnes aux Khosrev du globe[2], Sultan Mehemmed Khan, fils de sultan Mourad, fils de sultan Selim, fils de sultan Suleïman, fils de sultan Selim;

Et la gloire des princes illustres de la chrétienté, l'arbitre des nobles seigneurs de la religion du Messie, Marin Grimani, actuellement doge[3] de Venise, ainsi que les membres de la Seigneurie[4]; que leur fin soit heureuse[5]!

[1] Le *toughra* ou *alâmet* du sultan égyptien Qaïtbaï est rapporté par M. Amari, dans ses *Documenti toscani*, p. 184.

[2] Trilogie réunissant les titres des trois plus puissantes monarchies de l'Orient, à différentes époques.

[3] Duc, dux, *daus* (Villehardouin); «duc de Venise» (*Négociations*, II, 36).

[4] Le conseil des Dix, ou mieux, peut-être, les *pregadj* ou Sénat de Venise. (Cf. Hammer, V, 316; *Négociations*, I, 431, et Mas-Latrie, *Hist. de l'île de Chypre*, p. 825.)

[5] C'est-à-dire : «qu'ils se convertissent à la foi musulmane».

Le doge ayant désigné pour son ambassadeur (*iltchi*) le *cavaliere procuratore*[1] Leonardo Donato, homme capable et investi de sa confiance; celui-ci, témoignant de ses sentiments de sincérité et de fidélité[2] envers notre personne, a sollicité, de notre Sublime-Porte, paix et amitié, comme cela existait du temps de mon glorieux aïeul sultan Suleïman Khan et de mon père sultan Mourad, et il a demandé le renouvellement, tel que par le passé, des actes et stipulations du précédent *ahd-nâmè*.

Renouvellement et conditions de la paix.

1. Cette demande ayant été accueillie, la paix et l'amitié sont renouvelées avec le doge et la Seigneurie de Venise[3], auxquels nous donnons, de nouveau, l'*ahd-nâmè* impérial contenant les engagements ci-après. Par le présent diplôme impérial, nous leur donnons et confirmons notre foi et notre *amân*[4]; et, en témoignage de notre promesse, nous jurons par l'unité de Dieu, créateur du ciel et de la terre, que son nom soit exalté! que tant qu'ils ne feront rien de contraire au pacte (*ahd*), il ne se produira non plus, de notre part, aucun acte contraire à l'engagement (*mouâhèdè*) impérial conclu entre nous[5]. A l'avenir, il y aura donc paix et amitié

[1] Le représentant vénitien à Constantinople avait le titre de «procuratore di San Marco» (Hammer, XII, 38); Mas-Latrie, *loc. laud.*, III, glossaire.

[2] *Sadâqat u ikhlâs;* dans le traité de 947, le premier de ces termes était remplacé par celui de *ouboudiïet* «servitude», rappelant le serment de fidélité prêté antérieurement par les podestats génois à l'empereur grec.

[3] وندیك دوژی ایله سائر بكلری, Rachid (2e éd. II, 486), en parlant de Lorenzo Soranzo, envoyé extraordinaire de la République, après la paix de Carlowicz, désigne ce personnage comme envoyé du doge et de la république وندیك دوژی وجمهوری طرفندن.

[4] Cf. notre *Étude sur la propriété*, etc., 56.

[5] Cf. nos *Capitulations et traités de la France en Orient*, p. 14.

avec le doge de Venise, la Seigneurie et leurs hommes; entre les sujets des terres et provinces des deux États, sur terre et sur mer, avec la place forte de Tinè (Tinos), autrement dite Istendil[1], dans l'Archipel, ainsi qu'avec les îles, villes, places et forts[2] en leur possession. A partir de ce jour, paix et amitié sont donc accordées à quiconque est couvert du *pavillon de Saint-Marc*, ainsi qu'aux contrées et villages de terre et de mer présentement en leur possession, comme aux territoires qu'ils pourraient acquérir sur leurs coreligionnaires.

2. Parga[3], sur la limite du sandjaq de Ianina, détruite et brûlée autrefois, d'ordre de sultan Suleïman, puis à eux restituée, par faveur spéciale de ce monarque, Parga, avec sa tour, ses faubourgs, villages, frontières et confins, restera en leur possession, comme cela leur a été concédé par sultan Suleïman; mais, si les habitants de cette ville ou de ses dépendances font, par terre ou par mer, quelque dommage à mes États, la seigneurie devra le réparer et en punir sévèrement les auteurs.

Liberté et sûreté de circulation.

3. Nul sandjaq-beï, *sou-bachi* ou autre de mes innombrables serviteurs, ne permettra qu'aucun tort ou dommage soit fait à leurs provinces, forteresses, châteaux ou à leurs hommes. Si quelqu'un de mes beïs ou de mes hommes de guerre faisait quelque tort à leurs provinces, forts et châteaux, ou à leurs hommes, je donnerais aussitôt l'ordre que ce tort soit réparé, et que les auteurs en soient sévèrement punis.

[1] Istendil est citée fréquemment dans le *Tohfet ul Kubâr*: cette île opposa une vive résistance aux attaques de Khaïr-eddin Barberousse. (Hammer, V, 280, 281.)

[2] بارغو ou برغاز (Hammer, V, 19), du grec *pyrgos*, «tour, château»; nom d'une ville du littoral ionien de la Morée, comme aussi d'une autre ville de la côte occidentale de la mer Noire.

[3] Ville désignée dans les *Négociations* (I, 439) sous cette forme : «la Parga».

4. Les commerçants ou individus relevant de la Seigneurie ne pourront aller et venir indifféremment dans mes États bien gardés[1], avec leurs *qadirgha*[2] « galères », *kiouka*[3] et autres navires, dans les ports de Constantinople et Galata, dans ceux d'Arabistan[4], à Alexandrie d'Égypte, dans le détroit des Dardanelles, dans les ports militaires de Lépante et de Preveza, ou dans celui de Modon; ils devront préalablement aviser le commandant du lieu, et obtenir de lui le permis d'entrée et de sortie. Toutefois, en cas de tempête, de gros vent, ou de poursuite par les *levend galiota*[5], et, à défaut d'autre échelle où ils pourraient se réfugier, il leur sera permis, vu le cas de force majeure, d'entrer sans avis préalable. Toutes les fois que cela sera possible, ils devront se soumettre à la formalité de l'avis préliminaire. Ils ne quitteront pas non plus l'échelle sans permis de sortie; tout contrevenant sera puni; mais la Seigneurie ne sera pas inquiétée pour cette contravention.

Marine militaire et commerciale.

5. Quand mes vaisseaux et mes galères se rencontreront en mer avec les navires de Venise, ils échangeront avec ceux-ci des rapports d'amitié et ne se feront aucun dommage.

[1] Le rédacteur de cet *ahd-námè* a écrit fréquemment d'une façon irrégulière ces deux mots, que nous avons laissés subsister tels quels.

[2] La *qadirgha*, navire de la catégorie des *tchektiri*, comptait vingt-cinq bancs de rameurs à deux ou trois hommes l'un (*Tohfet*, 69).

[3] La *kiouka* était un navire de cinq, six et sept rameurs à chaque banc, construit, pour la partie inférieure, comme la *maona*, et pour celle de dessus, comme les *galions* (*Tohfet*, 69; conf. Hammer, IV, 384).

[4] L'Arabistan désignait, à cette époque, la Syrie et l'Égypte. (Cf. ci-après, art. 36, et nos *Capitulations et traités de la France*.)

[5] D'après l'art. 16 ci-après, *levend galiota* désignerait les barques corsaires de l'ouest. Ce genre de navire, de la catégorie des *tchektiri*, avait de dix-neuf à vingt-quatre bancs de rameurs, à deux ou trois hommes l'un (*Tohfet*, 69).

6. Quand mes flottes, galères et autres navires, ayant, sur mes ordres, pris la mer, se rencontreront avec les navires vénitiens, ils se traiteront amicalement et ne se feront aucun dommage; les Vénitiens se feront reconnaître pour amis, en carguant leurs voiles; et si, après avoir fait de la sorte acte d'amitié, ils font quelque dommage, soit aux navires, soit aux hommes, au matériel[1] ou aux bêtes de somme embarqués, ce dommage, quel qu'il soit, sera réparé.

7. De même, si leurs flottes, navires et galères rencontrent en mer mes navires ou bâtiments de commerce[2], ils se conduiront en amis envers ceux-ci, et ne leur feront aucun dommage; s'il en était fait soit à eux, soit aux navires, soit aux hommes, au matériel et aux animaux se trouvant à bord, ils devront réparer ce dommage, quel qu'il soit.

8. Si, venant à rencontrer en mer un navire *levend* ou pirate[3] qui leur courra sus, il s'ensuit un engagement, et si la victoire reste aux Vénitiens, tous les hommes qui, n'étant pas tombés dans le combat, seront faits prisonniers, auront la vie sauve, et seront envoyés sains et saufs à Constantinople, où ils seront punis de façon à servir d'exemple.

9. Quand les vaisseaux de ma flotte se rendront en expédition sur un point n'appartenant pas à la Seigneurie, la flotte vénitienne observera une neutralité amicale; elle ne fera aucun mouvement, ne prêtera son concours à aucun des belligérants, et ne fera rien qui puisse nuire à ma flotte im-

[1] *Ghalatâti mechhourè*, employé pour *esvâb*.

[2] رنجبر كميلرى, notre texte et l'*ahd-nâmè* de 1028 portent زنجير كميلرى; mais la correction que nous avons adoptée nous paraît fixée par les termes de l'art. 28 ci-après, reproduits dans l'*ahd-nâmè* de 1028; après avoir parlé de la marine militaire, la mention de la marine marchande est naturellement indiquée. *Rendjber*, dans le langage usuel, signifie ouvrier, manœuvre pour les bâtisses.

[3] Le navire *levend* et celui dit *harâmi* sont des bâtiments pirates; seulement, le premier désigne plus particulièrement ceux des Régences barbaresques. (Voy. ci-après, art. 10 et 16.)

périale; elle ne recevra pas non plus au milieu de ses navires ceux de l'ennemi, et ne leur donnera ni assistance, ni provisions. Pour faire un exemple, la Seigneurie punira sévèrement, sur le lieu même où le délit aurait été commis, tout navire vénitien contrevenant à mon présent ordre.

10. Quand les navires vénitiens rencontreront en mer des *bartcha* [1], galères et autres navires corsaires, d'un autre pays, ils ne leur accorderont ni asile, ni refuge dans les îles, ports et places fortes de la Seigneurie; ils s'en empareront, si possible, et les puniront aussitôt [2].

Évasion de débiteurs, poursuites.

11. Si un Vénitien, venu dans mes États pour y faire le commerce, s'enfuit frauduleusement, avant d'avoir payé intégralement ce qu'il doit, un commissaire, muni de mon firman, ira le réclamer; et, si on le trouve, restitution sera faite au créancier de ce qui lui est dû [3]. De même, si l'un de mes sujets, allant faire le commerce en Vénétie, quitte frauduleusement le pays avant d'avoir payé tout ce qu'il doit, le montant constaté de sa dette devra être restitué.

12. Si l'un de mes sujets, poursuivi pour dettes, ou sous l'inculpation d'un délit, vient à disparaître de mes États, on n'arrêtera pas un innocent en son lieu et place, et la Seigneurie ne sera pas inquiétée pour cet objet, à moins que le délinquant ne se soit retiré sur le territoire vénitien et n'y réside. Il sera fait, de mon côté, de la même façon.

[1] Hadji-Khalfa ne donne pas la description de cette sorte de navire; le *Djevâïb* du 19 zilqadè 1281 désignait les trois frégates ottomanes cuirassées, Cossova, Khoudavendiguiar et Ertoghroul par le mot *bardja*, au pluriel *béouâridj*.

[2] L'*ahd-nâmè* de 1028 porte عجال وبرميوب au lieu de عجل وبرميوب.

[3] *Rizq* se prend ici dans le sens de «biens, valeurs, argent». Voy. ci-après, art. 20.

Baile.

13. La Seigneurie enverra, en qualité de baile[1], tel personnage qu'il lui plaira; celui-ci viendra, avec sa famille[2], et résidera environ *trois années*[3] dans ma capitale de Constantinople; il repartira avant l'expiration complète de ce terme; le baile pourra venir aussi sans famille; il remplira sa mission, quelle qu'elle soit, et repartira avant les trois ans révolus; il sera remplacé de la même manière.

Esclaves.

14. Si un esclave s'évade du territoire vénitien en Turquie, et devient musulman, la somme de mille aspres sera comptée à son ancien maître, venant le réclamer, ou, à son défaut, à son mandataire[4]. Si le fuyard est infidèle[5], il sera restitué personnellement.

15. Si un esclave s'évade de Turquie en Vénétie, et s'il est musulman ou renégat, il sera immédiatement arrêté et

[1] Dérivé de *bajulo* «je porte un fardeau», équivalent étymologique du mot *ouézir* «vizir»; dans le royaume de Jérusalem «substitut, lieutenant du roi». (Cf. nos *Capitulations et traités de la France*, 36, et Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, I, 252.)

[2] *Khorendè*; ce mot désigne aussi la domesticité, les serviteurs d'un rang inférieur, dans les grandes maisons.

[3] Voy. ci-dessus, année 1512. Un règlement du roi d'Aragon disposait, en 1381, que les consuls, à Alexandrie, seraient nommés *tous les trois ans*. La paix du 14 décembre 1502, entre Venise et la Porte, établit le renouvellement *triennal* du baile (Miltitz, II, 76); selon M. de Mas-Latrie, *loc. laud.*, III, 102, les bailes des consuls vénitiens, auprès du roi de Chypre, n'étaient nommés que pour *deux ans*; et, malgré la demande du roi que la durée de cette charge fût prolongée, le sénat s'y opposa.

[4] Stipulation renouvelée du traité du 1er mouharrem 928 = 1er décembre 1521. (Hammer, V, 21, 413.)

[5] Le traité de 1028 remplace ce mot par celui de «chrétien».

rendu personnellement; s'il est infidèle[1], la somme de mille aspres sera comptée à son ancien maître, ou à son mandataire.

16. Si les *levend galiota* du Maghreb et les caïq[2] corsaires d'autres pays, par mer, ou aussi d'autres brigands, par terre, violant le territoire des îles et autres parties du sol vénitien, y font des esclaves qu'ils vendent ensuite en Roumélie, en Anatolie, dans le Maghreb et autres lieux, ou bien qu'ils gardent par devers eux pour leur service, ces esclaves seront repris aussitôt de ceux entre les mains desquels on les trouvera, et ils seront rendus au baile, ou à son tenant lieu ou mandataire. Quant aux brigands et corsaires, ils seront arrêtés et punis sévèrement. Si les esclaves sont devenus musulmans, ils seront mis en liberté.

17. Un khatti-chérif, ainsi conçu, avait été donné précédemment aux Vénitiens : « Certains individus donnent lieu à l'altération des rapports existant entre la Porte et la Seigneurie, contrairement à l'*ahd-nâmè* et à la paix, en faisant esclaves des sujets (*réâïâ*) vénitiens, qu'ils font ensuite passer de main en main, pour en faire perdre la trace. Or, tout Vénitien qui, maintenant, serait fait esclave en temps de paix, sera, entre les mains de quiconque il se trouve, mis en liberté, s'il est musulman[3], et s'il est encore dans son *infidélité*[4], il sera remis au baile vénitien ou à la personne désignée par lui, conformément à mon *ahd-nâmè* et à la paix. Tout contrevenant sera puni, et l'on n'admettra ni excuse,

[1] Même modification que plus haut.

[2] Dans la flotte ottomane qui prit la mer en 1645 « il y avait trois cents caïq ou *qara moursal*, faisant office de bâtiments de transport. » (Hammer, X, 84.)

[3] Même modification que plus haut, dans l'*ahd-nâmè* de 1028.

[4] Un article plus libéral se trouve dans le traité de paix conclu entre Pise et Tunis au commencement du XIV[e] siècle. (Voy. Amari, *Documenti toscani*, p. 98.)

ni prétexte à cet égard. » Il sera fait selon la teneur de ce firman, comme par le passé.

Naufrage, bris de navires.

18. Si un navire vénitien, à destination de Turquie, rencontre des vents contraires et se trouve en perdition, les hommes qu'on sauvera seront libres, et l'on rendra à chacun les objets retrouvés lui appartenant, sans ingérance du qapoudan-pacha, de ses agents ou de tous autres. De même, si un navire ottoman, à destination d'un port vénitien, rencontre des vents contraires et se trouve en perdition, l'autorité vénitienne ne se permettra nulle ingérance à l'endroit des hommes sauvés; les effets de chacun leur seront rendus sans vexation ni contestation.

Garanties à fournir par les navires non escortés.

19. Toutes les fois que des *qadirgha*, caïq et autres navires quitteront les parages ottomans, et prendront la mer, sans être accompagnés de mon qapoudan-pacha, les *réïs* « patrons » de ces navires fourniront une garantie solide de ne point aller ravager le littoral vénitien. S'ils partent sans avoir donné cette garantie, ils seront tenus pour fautifs, et seront sévèrement punis. Si, après avoir fourni cette garantie, ils vont infester le littoral vénitien, leurs garants payeront, quel qu'il soit, le dégât commis. De même, les capitaines de navires vénitiens qui prendront la mer sans être de conserve avec l'amiral de la Seigneurie, auront à donner bonne garantie. Si, après avoir rempli cette formalité, ils font quelque déprédation sur le littoral ottoman, leurs garants en payeront la valeur. S'ils partent sans donner de garant, ils seront tenus pour fautifs et seront punis sévèrement.

Extradition.

20. Tout sujet *raïa* ou percepteur (*aâmil*[1]) qui s'enfuirait

[1] Agent des dîmes. (Voy. notre *Étude sur la propriété*, n° 144.)

de Turquie dans l'une des places fortes ou des îles de la Seigneurie, pour y résider, n'y sera pas reçu. Ces fuyards seront personnellement et immédiatement rendus. De plus, on restituera exactement les valeurs (*rizq*) provenant de meurtre ou de vol, que ces fuyards auraient emportées avec eux. Il sera fait de même de mon côté. Tout fugitif qui apporterait en Turquie des valeurs provenant de meurtre ou de vol, sera livré personnellement.

Actions litigieuses intentées contre le baile ou les Vénitiens entre eux.

21. Les contestations entre Vénitiens seront jugées, selon leurs coutumes, par le baile; personne n'y mettra obstacle.

22. Si quelqu'un a une contestation avec le baile, l'affaire sera portée à ma Porte de félicité, à Constantinople, et entendue dans mon Divan impérial. Si je suis en expédition militaire, ces sortes de contestations avec le baile seront jugées par le qâdi, en présence du gouverneur, chargé de la garde de la capitale.

23. Les contestations entre négociants vénitiens et des tiers seront portées devant le qâdi, lequel, d'ailleurs, n'entendra la cause qu'en présence du drogman. Les Vénitiens, toutefois, ne se serviront pas de l'absence du drogman pour ajourner (indéfiniment) le jugement et ils feront venir leur drogman; si cet agent est retenu par quelque affaire importante, l'appel de la cause sera différé jusqu'à son arrivée.

Priviléges consulaires; juridiction.

24. Le baile ne pourra être recherché, ni poursuivi pour les dettes de tiers; on n'en exigera pas de lui le payement [1]. Les réclamants s'adresseront au tribunal de la résidence de

[1] Une stipulation identique est consignée dans le traité de paix de 1315, conclu entre Pise et Tunis, art. 21. (Cf. Amari, *Documenti pisani*, p. 86.)

leurs débiteurs; ils demanderont justice par l'entremise du qâdi; le baile informera la Seigneurie du jugement intervenu.

25. Tout marchand vénitien venant à Lépante ou dans toute autre partie de mes États ne pourra être inquiété, ni arrêté pour les dettes d'un tiers.

26. Nul marchand vénitien ne pourra se rendre à Brousse et ailleurs, sans un permis du baile; si, faisant acte d'insubordination, il veut partir sans ce permis, le *sou-bâchi*[1] prêtera son assistance au baile, et ne laissera pas le récalcitrant s'éloigner.

Condition politique.

27. Les *nafti* « matelots » vénitiens ne seront pas réquisitionnés pour le service en Turquie; ils repartiront, avec leurs navires, de la même façon qu'ils sont venus.

28. Les Vénitiens, mariés ou célibataires, venant demeurer en Turquie, ne seront pas soumis au *kharâdj*, tant que, allant et venant pour leurs affaires[2], ils ne s'établiront pas dans le pays d'une manière définitive, et sans esprit de retour dans leur patrie.

Témoignage en justice.

29. Dans les contestations entre Vénitiens et *kharâdj-guzar* infidèles (raïas ottomans), quand le Vénitien produisait des témoins vénitiens, la partie adverse suscitait des difficultés, en prétextant que les témoins devaient être des *infidèles* du pays[3], et elle n'acceptait pas le témoignage des nazaréens vénitiens. Or, comme tous les chrétiens ne forment qu'une

[1] Commandant de police; le *sou-bâchi*, dans le système feudataire de l'empire ottoman, était un chef de *nâhiè*, commandant à cent hommes. (Cf. notre *Régime des fiefs militaires dans l'empire ottoman*, p. 47.)

[2] زنجیرلك. Voy. ci-dessus, art. 7.

[3] L'*ahd-nâmè* de 1028 porte بو یر رعایاسندن « des raïas de ce pays ».

seule et même catégorie d'individus, conséquemment, quand les Vénitiens auront quelque contestation avec les infidèles (du pays), et quand il y aura lieu de produire des témoins, on recevra, en observant les dispositions du *cher'* « loi religieuse », les dépositions des infidèles, de quelque catégorie qu'ils soient; et ces dépositions seront acceptées [1].

Recours à la justice locale.

30. Si un négociant vénitien, attaqué dans telle partie de mes États, grand' route, chemin ou village, est dévalisé [2], s'il a été tué (assommé [3]), ou s'il a disparu, ses héritiers ou leurs représentants se présenteront devant le tribunal du qâdi, pour obtenir justice.

Successions.

31. Si un négociant vénitien, allant et venant dans mes États, pour son commerce (*tidjâret*), dans les limites de sa condition, vient à mourir [4], le *Beïtul-mâldji* [5] n'interviendra pas dans les affaires de la succession; les objets en dépendant seront consignés au baile [6].

Liberté de circulation des musulmans en Vénétie.

32. On n'empêchera pas les négociants musulmans du

[1] On a vu plus haut qu'en 1512 Sultan Selim n'avait pas accueilli la demande de l'envoyé vénitien, relative à cet objet.

[2] Dépouillé de son bien, *rizq.* (Cf. plus haut, art. 20.)

[3] *Tépélenmich; l'ahd-nâmè* de 1028 porte *eulmuch olsa* « s'il est mort ».

[4] *Murd olsa*, terme qui, dans l'usage, comporte une certaine idée de mépris; l'*ahd-nâmè* antérieur de 947 = 1540 n'était pas tombé dans cet excès; il porte simplement *véfât* « accomplissement de la vie », employé aussi bien pour les musulmans que pour les chrétiens; celui de 1028 porte *eulmuch* « s'il est mort ».

[5] Chef du bureau du règlement des successions. (Cf. mon *Étude sur la propriété*, n° 8.)

[6] Le fait de cette consignation emportait cependant une certaine intervention de l'autorité locale au moment du décès.

Maghreb et autres lieux de circuler dans les localités soumises à la domination vénitienne; quand ils auront acquitté, sur leurs marchandises, les droits fixés par la coutume et les règlements, on ne les retiendra pas et on ne leur fera aucun tort; ils pourront aller et venir dans mes États quand bon leur semblera.

Liberté de circulation dans l'Adriatique.

33. Les navires circulant dans le golfe (Adriatique), audessus de Corfou (*Keurfuz*), qu'ils soient vénitiens ou autres, pourront aller et venir à Venise pour le commerce, personne ne s'y opposera; on ne leur fera ni tort, ni dommage, à moins qu'ils n'aient commis quelque brigandage.

Visite des navires.

34. Les navires vénitiens étaient visités, selon l'usage et le règlement, à Constantinople; puis, après leur départ de la capitale, ils étaient visités encore une fois, devant les forts du détroit (des Dardanelles), en vertu d'un ancien règlement; après quoi, ils recevaient leur permis de départ. Aujourd'hui, et contrairement à l'ancien règlement, on les visite aussi à Gallipoli; dorénavant, cette dernière visite n'aura plus lieu : ces navires seront visités une fois seulement, devant les forts du détroit, selon l'ancien règlement; après quoi, ils continueront leur route.

Tribut.

35. La Seigneurie enverra annuellement à ma Sublime-Porte 1,500 *sikkè altoun*[1] «ducats», pour l'île[2] de Zanthe[3].

[1] L'*ahd-nâmè* de 947 porte *flouri*. (Cf. mes *Essais économiques*, p. 14.)

[2] Cf. sur ce tribut, Hammer, V, 22; XII, 468.

[3] L'*ahd-nâmè* de 947 porte زاكنته «Zanthe»; cf. Hadji-Khalfa, dans son *Tohfet-ulkubâr*, p. 24 v°, et Rachid, 2e éd. II, 468; l'article 7 du traité de Carlowicz abolit le tribut pour Zakliça. L'*ahd-nâmè* de 1028 porte : «pour le tribut (*djiziè*) de Zante.» Il y a lieu, toutefois, de

Convois maritimes.

36. Selon la coutume anciennement en usage depuis la conquête de l'Arabistan « l'Égypte et la Syrie », réuni à mes États impériaux, deux maones vénitiennes iront et viendront aux époques ordinaires[1] et non plus tard, pour le transport des marchandises, comme d'habitude, à Alexandrie d'Égypte, et deux autres à Tripoli de Syrie et à Beïrout. Au reste, que ces maones soient au nombre de deux, ou plus, qu'elles soient grandes ou petites, ces convois iront et viendront, comme c'était d'usage jusqu'à présent; ils exerceront leur trafic, et l'on ne contreviendra en rien à l'usage.

Abolition des innovations.

37. Toute innovation, contraire à l'ancien usage et relative à la monnaie ou aux marchandises, dans les échelles de Constantinople, Beïrout, Tripoli et autres lieux, est et demeure abolie; l'ancienne coutume, quelle qu'elle soit, restera en vigueur; personne, contrairement à l'ancien règlement, ne sera l'objet d'aucune vexation ou avanie.

Douane.

38. Conformément au firman donné par mon illustre aïeul, Sultan Suleïman, on ne réclamera pas de droit de douane excédant celui de l'antique usage; en outre, et selon le defter du *qânoun-nâmè*, l'ancienne règle en affaires de douane, il sera publié un firman spécial et formel qui sera, pour les bailes et consuls[2] vénitiens de Constantinople, de

remarquer à cette occasion que *kharâdj* désigne plutôt le tribut dû par la terre, et *djizîè* le tribut imposé sur les individus « la capitation ». (Cf. mon *Étude sur la propriété*, n[os] 40 et suiv., 72 et suiv.)

[1] C'est ce qu'on appelait autrefois *les passages*; il y en avait deux par an. (Cf. Chronique de Ville-Hardouin, éd. Buchon, p. 33, et nos *Capitulations et traités de la France en Orient*, p. 42.)

[2] D'après M. de Mas-Latrie, *loc. laud.*, III, glossaire, le représentant vénitien de Chypre, comme celui de Constantinople, portait le

Tripoli de Syrie, d'Alexandrie d'Égypte et autres lieux, un *temessuk* « document authentique » à cet égard.

Sécurité des navires et sujets de la Seigneurie.

39. Les marchands vénitiens, leurs maones et autres navires, ne seront l'objet d'aucun acte vexatoire de la part de mes beïlerbeï, beï et autres officiers; ils jouiront d'une parfaite sécurité, et, conformément à l'ancien *qânoun*, ils ne seront molestés par personne.

Délimitation des frontières.

40. Certaines localités des provinces d'Albanie et de Bosnie ayant passé en mon pouvoir, et d'autres étant restées en celui de la Seigneurie, de nouveaux ordres ont été envoyés, par les hautes parties contractantes, aux gouverneurs de ces contrées, leur enjoignant de prendre possession, pour l'avenir, dans leurs anciennes limites, sans en modifier aucune, des places fortes et villages actuellement au pouvoir de chacune des parties, et ce, comme elles existaient autrefois; la délimitation frontière ayant été fixée en présence de l'*iltchi* vénitien Giacomo Soranzo[1], d'après les ordres transmis à Ferhad-beï, alors gouverneur de Bosnie, on agira selon ce qui a été réglé à cette époque.

Décharge des anciens engagements vénitiens.

41. Le registre conservé au Trésor impérial constatant que les Vénitiens ont intégralement payé, aux échéances fixées,

titre de *baile*, tandis que les agents de la Seigneurie, à Alexandrie et à Damas, étaient seulement appelés *consuls;* toutefois, et par extension, on donne encore, de nos jours, aux consuls des provinces, le titre de *bâlios*.

[1] Voyez ci-dessus *ahd-nâmè* de 1576, et Hammer, V, 25; après la ratification du traité de 1573, Giacomo Soranzo passa en Dalmatie, pour procéder avec Ferhad-beï à la délimitation des frontières entre la Vénétie et la Turquie. (Hammer, VI, 445; VII, 49.)

les 300,000 *altoun*[1] qu'ils s'étaient engagés, au renouvellement de la paix sous Sultan Suleïman, d'acquitter dans le terme de trois années; les Vénitiens, de plus, ayant rempli exactement toutes les clauses (*ahd*) souscrites par eux sous les règnes de mes aïeux Sultan Suleïman[2], Sultan Selim, et de mon père Sultan Mourad[3], il n'y a donc pas lieu de les rappeler ici; et ils ne seront point molestés ou inquiétés ultérieurement pour cet objet.

42. Je confirme, dans toute leur teneur, les firmans impériaux accordés par mes prédécesseurs, et depuis mon avénement à la couronne; tant que le doge et la Seigneurie de Venise ne prêteront, par terre ou par mer, aucun appui, matériel ou moral, aux ennemis de ma Sublime-Porte, je ne porterai pas la moindre atteinte au présent traité.

Je jure, par la puissance infinie de l'unité de Dieu, qu'il soit exalté! par les mérites de son saint ami, l'intercesseur des hommes, le soleil des deux mondes, Mohammed l'élu, paix et bénédiction sur lui! que je ne m'écarterai pas du traité de paix et d'amitié présentement conclu, ni des stipulations et clauses y contenues[4]. Qu'on le sache ainsi! qu'on attache foi à ce noble signe!

[1] *Ahd-nâmè* du 7 mars 1573 = fin 980; chiffre égal à celui que la République avait payé à Sultan Suleïman, en vertu de l'*ahd-nâmè* de 947 = 1540, désignant ainsi cette somme : اوچيوز بيك سكه افرنجى التون, pour frais de l'expédition de Chypre. (Cf. Hammer, V, 317; VI, 435, et mes *Essais économiques*, p. 29 et suiv.)

[2] Tribut annuel de 500 *flouri* pour l'île de Zante, et *kharâdj* de 8,000 *flouri* pour l'île de Chypre (*ahd-nâmè* de 947); ce dernier tribut n'était, d'ailleurs, que le transport à Sultan Selim, le 17 septembre 1517, du tribut de même somme payé jusqu'alors aux sultans mamlouks d'Égypte, par les Vénitiens, pour la possession de cette même île. (Hammer, IV, 345.)

[3] Tribut annuel de Zante porté, d'après le traité du 7 mars 1573 (Hammer, VI, 435), de 500 à 1,500 *flouri* (*id.* 532); *Relazioni venete*, 3e série, I, 388, éd. Alberi; suppression du *kharâdj* de Chypre (*ahd-nâmè* de 1573).

[4] Un *pacte* délivré à la commune de Pise par les fathimites d'Égypte,

Donné à Constantinople la bien gardée, dans la première décade de rebi akhar 1004 = décembre 1595, de l'hégire du Prophète, sur lequel reposent les bénédictions!

Ici s'arrête la tâche que nous nous sommes imposée; nous nous bornons à ajouter, en terminant, que la publication complète des actes diplomatiques passés entre la Seigneurie de Venise et la Porte ottomane offrirait, sans nul doute, un grand intérêt pour l'étude de l'histoire d'après les documents officiels, et qu'elle viendrait enrichir la belle collection que nous possédons déjà pour les républiques de Pise, Florence et Gênes : *Documenti degli archivi Toscani*, Florence, 1863, in-4°, édités par M. Amari; *Nuovi ricordi arabici su la storia di Genova*, édités par le même savant, et publiés dans ses *Atti*, par la *Società ligure di storia patria*, avec fac-simile, Gènes, 1873, in-4°; enfin les *Traités de paix et de commerce*, etc. concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique australe au moyen âge, par M. de Mas-Latrie, Paris, 1868-1872.

en 1154, se termine par la formule suivante, presque identique à celle de notre document : « et nos hoc pactum quod vobis fecimus, semper tenebimus, Deo annuente, omni tempore, cum bona voluntate. Tantum quantum vos pactum quod est stabilitum inter nos et vos firmiter tenebitis erit amicitia sancte inter nos et vos stabilita, hoc intelligite et servate, Deo annuente ». (*Documenti toscani*, Amari, p. 249.)

LES

SENTENCES SYMBOLIQUES DE THÉODOSE,

PATRIARCHE D'ANTIOCHE.

Texte syriaque

PUBLIÉ ET TRADUIT

PAR M. H. ZOTENBERG.

I.

Le manuscrit n° 197 du fonds syriaque de la Bibliothèque nationale contient, aux folios 236 à 245, un recueil de sentences et de proverbes, dont une seconde copie, plus moderne et fort négligée, se trouve aux folios 60 à 63 du manuscrit n° 215 du même fonds. Un troisième exemplaire est conservé à la Bibliothèque Bodléienne [1]. Abraham Ecchellensis, qui, en signalant le premier l'existence de cet opuscule, dans l'ouvrage intitulé *Eutychius vindicatus* [2], a donné le texte syriaque d'une vingtaine

[1] Voyez Payne-Smith, *Catalog. codicum manuscr. Bibliothecæ Bodleianæ*, col. 507.

[2] *Eutychius patriarcha Alexandrinus vindicatus et suis restitutus Orientalibus; sive responsio ad Ioannis Seldeni origines, in duas distri-*

de sentences, en connaissait deux copies : l'une lui appartenait, l'autre faisait partie de la Bibliothèque de Saint-Pierre du Montorio, à Rome[1].

C'est ce recueil que nous publions aujourd'hui d'après les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

La partie de l'*Eutychius vindicatus* spécialement consacrée à la critique de l'*Historia orientalis* de J. H. Hottinger[2] renferme une dissertation sous la rubrique suivante : *Caput XXVIII. Iohannes Henricus Hottingerus plura S. Ephrem Syri, ac Theodosii Patriarchæ Antiocheni dicta, monita, et apophthegmata referens sub nomine Mohammedanorum scriptorum, eaque impiè et ineptè in Pontificios retorquens, euidentissimæ conuincitur falsitatis, infidelitatis et ignorantiæ.* Puis, dans le cours du chapitre, Abraham Ecchellensis s'exprime ainsi : « . . . . At nos maiorem partem istorum apophthegmatum esse S. Ephrem Syri, nec non

buta partes; quarum prima est de Alexandrinæ ecclesiæ originibus; altera de origine nominis Papæ. Quibus accedit censura in Historiam orientalem Iohannis Henrici Hottingeri Tigurini, a pag. 283 ad 495. Omnia ex Orientalium excerpta monumentis. Auctore Abrahamo Ecchellensi maronita e Libano. . . . Romæ, typis S. Congreg. de Prop. Fide. MDCLXI. — 2 vol. in-4°. (Le second volume porte la date de 1660. La réfutation de l'ouvrage de Hottinger commence à la page 283 *bis*. Par suite d'une erreur typographique dans la pagination, les chiffres 283-286 sont répétés.)

[1] Voyez *Eutych. vindicatus*, t. II, Index auctorum, n° 66.

[2] *Historia orientalis quæ ex variis Orientalium monumentis collecta.* Tiguri, MDCLI (editio altera. Tiguri, MDCLX). Les citations d'Ecchellensis se rapportent à la première édition.

Theodosii patriarchæ Antiocheni planè demonstrabimus, citatis locis, et ipsissimis allatis Syriacis verbis, ut indè universo constet Christiano orbi, cuius Hottingerus eruditionis sit, et fidelitatis, et qua in reliquis sit fide dignus, cum Christianorum patrum ipso Mohammede multo antiquiora dicta et apophthegmata sub recentiorum Mohammedanorum nomine referat, eaque illis adscribat ferreo ore, et virulenta lingua [1]. »

A part les injures, le savant maronite avait raison. Plusieurs des sentences arabes publiées par son adversaire, loin d'avoir une origine musulmane, sont traduites du syriaque, et nous pouvons ajouter que la source d'au moins une partie d'entre elles se trouve dans la littérature gnomique de la Grèce. Cependant Hottinger lui-même n'était pas le premier éditeur des sentences, dont Abraham Ecchellensis a démontré la véritable provenance. Celles notamment qui nous occupent ici avaient été choisies par lui dans le petit recueil de proverbes arabes publié par Scaliger et Erpenius, sous le titre de *Proverbiorum arabicorum centuriæ duæ* (Lugd. Batav. 1614. Editio secunda, Lugd. 1623 [2]). Scaliger et Erpenius, de même que Casaubon, qui avait encouragé cette publication, paraissent n'avoir point hésité à reconnaître

[1] *Eutychius patriarcha Alex. vindicatus*, t. II, p. 362 et suiv.

[2] Je dois ce renseignement à M. J. Gildemeister, si compétent en ces matières, qui, en outre, a bien voulu me signaler plusieurs des rapprochements arabes et, en relisant mes feuilles d'épreuves, mettre à ma disposition une série d'observations des plus précieuses.

dans ces proverbes un produit pur et authentique de l'esprit arabe ou musulman.

Le titre de notre collection de sentences, qui en partie sont des symboles pythagoréens, en partie des imitations de ces symboles, a été traduit par Abraham Ecchellensis ainsi qu'il suit : « Theodosius patriarcha Antiochenus Epistolam dedit ad Gregorium amicum, dum is interpretabatur verba mystica Philosophorum, in qua etiam sunt quædam ex Epistola Pythagoræ. » Les mots *dum is interpretabatur* ne paraissent pas rendre exactement le sens de la phrase syriaque, un peu ambiguë, ܟܕ ܡܦܫܩ ܡ̈ܠܐ ܐܪ̈ܙܢܝܬܐ ܕܦ̈ܝܠܣܘܦܐ. Ces paroles doivent se rapporter à Théodose, non à Grégoire[1]. D'ailleurs, ce titre ne nous donne pas, sur la composition de l'opuscule, tous les éclaircissements désirables.

Il y a lieu de croire que l'auteur mentionné ici est le même patriarche jacobite du nom de Théodose (Romanus le médecin) qui occupait le siége d'Antioche de 887 à 896 de notre ère, et dont on connaît plusieurs ouvrages : une traduction et un commentaire du Pseudo-Hiérothée et une lettre à Lazare, évêque de Cyr[2], une lettre synodale adressée à Michel, cinquante-sixième patriarche d'Alexandrie[3],

[1] Voyez Assemani, *Biblioth. or.*, t. II, p. 124.

[2] Voyez *Catal. codicum manuscr. oriental. qui in Museo Britannico asservantur. Pars prima, codices syriacos et carshunicos amplectens*, p. 74.

[3] Voyez Assemani, *l. c.*, p. 124 et suiv., p. 349 et 474. — Ms. arabe de la Bibliothèque nationale, supplément n° 51, fol. 268 et suiv. — Ms. éthiopien de la Bibliothèque nationale, n° 111, fol. 82 v°.

ainsi qu'un traité de médecine cité par Grégoire Bar-Hebræus[1]. Il est, au contraire, difficile de deviner quel est le personnage du nom de Grégoire, ou plutôt Georges (car l'un des deux manuscrits de Paris[2] et l'exemplaire de la Bodléïenne donnent ce dernier nom), à qui cet opuscule est dédié. Mais ce qu'il nous importerait particulièrement de connaître et ce que le titre n'indique pas, c'est la source dont Théodose a tiré ses sentences : il faudrait savoir notamment quelle était cette lettre de Pythagore qui y est mentionnée en termes si peu précis.

Quoi qu'il en soit, et malgré l'absence de toute preuve positive, nous inclinons à croire qu'une certaine partie de ces sentences, sinon l'ensemble de la collection, est traduite du grec, sauf la plupart des interprétations qui accompagnent les apophthegmes et qui ont été ajoutées par le traducteur. Sans doute, les Orientaux, soit chrétiens, soit musulmans, puisaient souvent dans leur propre fonds les sentences qu'ils attribuaient à Pythagore et aux autres philosophes grecs. Il existait cependant, en langue syriaque, et nous les possédons encore, des collections d'apophthegmes plus authentiques, c'est-à-dire traduites sur des textes grecs, qui portent en tête les noms de Thalès, de Pythagore, de Théano, de Mé-

[1] Voy. *Gregorii Barhebræi chronicon ecclesiasticum*, ed. Abbeloos et Lamy, p. 391. — Assemani, *l. c.*, p. 315 et 349. — Comparez *Biblioth. apostol. Vaticanæ cod. manuscr. catalogus*, t. III, p. 409. — Le Quien, *Oriens christianus*, t. II, col. 1375.

[2] L'autre copie de la Bibliothèque nationale, celle qui porte le n° 215, ne donne pas le titre complet.

nandre, de Platon, de Phèdre, de Sextus, etc., sans parler d'un certain nombre de petits recueils gnomiques, également traduits du grec, et renfermant des « sentences des philosophes, » « dits des philosophes » ou « conseils des philosophes[1]. » Remarquons qu'aucune des sentences de notre collection ne se retrouve dans les recueils que nous venons de mentionner. Il est possible que cette exclusion, peut-être systématique, des symboles, si célèbres dans l'antiquité, ait inspiré à un ami de la littérature gnomique l'idée de réunir toutes les sentences de cette nature qui étaient venues à sa connaissance.

Quelques-uns des *σύμβολα Πυθαγόρικα* qui nous ont été transmis par les auteurs grecs[2] se retrouvent, littéralement traduits, dans notre texte syriaque. Ainsi l'apophthegme bien connu *μηδ' ἐπὶ χοίνικος καθέζεσθαι* (selon Porphyre, *De Vita Pythag.*, éd. Westermann, p. 96) figure dans la collection de Théodose sous le n° 16. Les sentences Πῦρ *μαχαίρᾳ μὴ σκαλεύειν* et Μὴ *γεύεσθαι μελανούρων* sont représentées par les n°s 15 et 90 du texte syriaque. Quelques autres ont été légèrement amendées par le traducteur.

[1] Voyez *Journal asiatique*, quatrième série, 1852, t. XIX, p. 295 et suiv. — De Lagarde, *Analecta Syriaca*, p. 2 et suiv., 195 et suiv. — Land, *Anecdota Syriaca*, t. I, p. 156 et suiv. — Sachau, *Inedita syriaca* et le Journal *Hermes*, t. IV, 1869, p. 69 et suiv. — Gildemeister, *ibid.* p. 81 et suiv. — *Sexti sententiarum recensiones latinam, græcam, syriacas coniunctim exhibuit Joannes Gildemeister.* Bonnæ ad R. 1873.

[2] Voyez Orelli, *Opuscula Græcorum veterum sententiosa et moralia*, t. I, p. 60 et suiv. — Mullach, *Fragmenta philosophorum græcorum*, t. I, p. 504 et suiv.

Le précepte de Pythagore, *Ζυγὸν μὴ ὑπερβαίνειν*, a été paraphrasé dans la sentence n° 14 : « Sois une balance pour tout le monde. » L'apophthegme *In arundineto non confabulandum* (d'après Plutarque, au témoignage d'Érasme et de Gyraldus) est traduit par notre sentence n° 8 : « Parle, *dans la nuit*, à un endroit où il n'y ait pas de nid de chauve-souris. » Le sixième apophthegme de la même collection, *In tenebris absque vestitu aliquo non vadendum*, est représenté dans notre texte par la sentence n° 7 : « Ne te promène pas nu sur la voie publique. » D'autres enfin ont été simplement imités. Tel est le précepte *Οὐδὲ εἰς περιρραντήριον ἐμβάπτειν, οὐδὲ ἐν βαλανείῳ λούεσθαι*, sur lequel a été calquée la onzième sentence de Théodose. Le *Παρὰ λύχνον μὴ ἐσοπτρίζου* est imité dans la sentence n° 13 de notre texte. Les apophthegmes *Πρὸς ἥλιον τετραμμένος μὴ οὔρει* et *Πρὸς τὸν ἥλιον τετραμμένος μὴ λάλει* ont leur parallèle dans la sentence n° 55 de Théodose. Les sentences 44 et 97 de notre texte rappellent les deux symboles de la collection de Gyraldus *Lapidem in fontem jacere scelus* et *Candelam ad parietem ne applicato.*

Nous avons déjà dit que, sans doute, les interprétations des sentences ont été ajoutées par le traducteur. En effet, là où une comparaison est possible, nous trouvons que celles de la paraphrase syriaque diffèrent absolument des explications que l'on rencontre dans les textes grecs correspondants, qui, d'ailleurs, présentent une grande variété. Le symbole étant la partie essentielle de la sentence, il semble

29.

que la tradition négligeait le plus souvent d'en transmettre le commentaire.

Quelques-unes des interprétations et, peut-être, l'une ou l'autre des sentences elles-mêmes, révèlent leur origine chrétienne et syriaque par des expressions qui rappellent des locutions identiques ou analogues qui se trouvent dans la Bible. Il y a, par exemple, lieu de comparer la sentence n° 36 avec la première épître de S. Pierre, chap. II, verset 8, et la sentence n° 68 avec le verset 13 du chap. IV de la première épître aux Corinthiens.

On a vu plus haut que le recueil de deux cents proverbes arabes publié par Scaliger et Erpenius contient un certain nombre des sentences de Théodose. L'exemplaire manuscrit de ce recueil avait été acquis à Rome vers la fin du XVI^e^ ou au commencement du XVII^e^ siècle, et rapporté à Paris par David Rivault, sieur de Fleurence (plus tard précepteur de Louis XIII), qui le communiqua à Casaubon. Il n'est pas vraisemblable que l'auteur de cette compilation, qui a puisé à différentes sources, entre autres dans Abou-'Obaïd et Maïdani, ait tiré les sentences de Théodose d'un ouvrage plus complet, renfermant la traduction arabe de la collection syriaque tout entière. Nous sommes porté à croire qu'il les a traduites lui-même, se bornant à en choisir celles qu'il jugeait les plus intéressantes. On reconnaîtra, en comparant les apophthegmes correspondants des deux versions, au nombre de quarante-deux, que nous avons pris soin

de rapprocher, que le traducteur arabe a généralement bien compris le sens de l'original, mais qu'il l'a souvent plutôt paraphrasé que traduit.

La moitié environ de ces sentences, détachées de leurs interprétations, se trouvent reproduites dans le troisième volume du grand recueil de proverbes arabes publié par Freytag. Elles sont tirées d'une collection évidemment rédigée par un chrétien, et conservée parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Berlin. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, ancien fonds n° 1624, acheté en 1673, à Alep, pour la Bibliothèque de Colbert, renferme, au témoignage de Freytag[1], la même collection, sauf certaines différences de classement, que l'exemplaire de Berlin. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, supplément n° 1635, qui a appartenu à Cardonne, en est une autre copie[2]. Ces proverbes proviennent de la même source que ceux du manuscrit acquis à Rome par Rivault. Non-seulement les traductions des sentences sont absolument identiques dans les deux rédactions, mais celles qui, commençant par la particule لا, figurent dans le manuscrit de Berlin et dans les deux copies de Paris, sous la rubrique de la lettre *lam*, sont disposées à peu près de la même manière dans

[1] Voyez *Arabum proverbia*, t. III, *præf.* p. XI. Le manuscrit de Berlin porte le titre de كتاب الامثال السايرة بين الناس قاطبة ; le n° 1624 de la Bibliothèque nationale : كتاب الامثال السايرة بين الناس على القافية .

[2] Un petit nombre de proverbes, qui ne se trouvent pas dans le ms. n° 1624, ont été intercalés à différents endroits, à leur place, dans l'ordre de l'alphabet.

l'opuscule publié par Scaliger et Erpenius. D'ailleurs, les manuscrits susdits ne contiennent aucune autre sentence de Théodose qu'un choix de celles que présente le recueil de Rivault. Remarquons encore que Freytag, dans son ouvrage, en a omis huit que l'on lit dans les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, ancien fonds n° 1624 et supplément n° 1635.

Enfin, quelques-unes des sentences dont il vient d'être question se rencontrent aussi dans un petit recueil de proverbes rapporté en Europe par Niebuhr, dont les bibliothèques de Copenhague, de Gœttingue et de Bonn possèdent chacune un exemplaire, et qui paraît avoir été composé par un jésuite d'Alep[1].

Il nous reste à parler d'un certain nombre de symboles pythagoréens contenus dans l'Histoire des médecins d'Ibn-abî-Oçaïbi'a. Le quatrième chapitre de cet ouvrage consacré aux biographies d'Hippocrate, de Pythagore, de Socrate, de Platon, et d'autres philosophes grecs, renferme en outre une série d'apophthegmes qui leur sont attribués et dont quelques-uns correspondent à différentes sentences qui figurent dans la collection syriaque de Théodose[2]. Les uns, cités parmi les sentences de Pythagore, sont tirés du premier livre de l'Histoire philosophique de Porphyre[3]; les autres, énumérés sans indication de

[1] Voyez Freytag, *l. c.*, *præf.* p. XIII. — Gildemeister, *Catal. libr. manu scriptorum oriental. in Biblioth. academ. Bonnensi*, p. 93 et suiv., 95 et suiv.

[2] Voyez *Journal asiatique*, 5ᵉ série, t. VIII (1856), p. 175 et suiv., 188 et suiv., 316 et suiv.

[3] وذكر فرفوريوس في المقالة الاولى من كتابه في اخبار الفلاسفة وقصصهم

source, font partie des enseignements de Socrate. On sait qu'il existait de l'Histoire philosophique de Porphyre une traduction syriaque dont l'auteur du Kitâb al-Fihrist affirme avoir eu entre les mains le quatrième livre[1]. Les quelques sentences qu'Ibn-abî-Oçaïbi'a nous donne d'après Porphyre, s'accordent, tant les symboles que les explications, avec celles qui sont reproduites, d'après le même ouvrage, dans le neuvième livre du traité *Contra Julianum* de Cyrille d'Alexandrie[2], mais elles diffèrent des interprétations qu'on lit dans la *Vita Pythagoræ* de Porphyre. De ce fait, il faudrait conclure que la *Vita Pythagoræ* n'était pas, comme on paraît généralement l'admettre, une section de la Φιλοσόφου ἱστορία, ou que l'ouvrage cité par Cyrille d'Alexandrie et par Ibn-abî-Oçaïbi'a n'était qu'un livre supposé. Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour résoudre cette question[3].

وارائهم حكايات عجيبة ظهرت عن فيثاغورس مما تكهن به ومن اخباره بمغيّبات سمعت منه وشوهدت كما قاله وكان يرمز حكمته ويسترها (Ms. arabe de la Bibliothèque nationale, supplément n° 674, fol. 42).

[1] Voyez *Kit. al-Fihrist*, ed. Flügel; t. I, p. ٢٥٣. — *Tarikh al-Houkamâ* dans Casiri, *Bibl. ar.* t. I, p. 186. — Comparez Wenrich, *De auctorum græc. versionibus*, p. 281.

[2] Voyez Migne, *Patrol. græca*, t. LXXVI, col. 961.

[3] Ibn-abi-Oçaïbi'a, dans la biographie de Pythagore, cite encore un autre passage tiré de l'ouvrage de Porphyre, mais sans en indiquer le livre : ونقلت من كتاب فرفوريوس في اخبار الفلاسفة وقصصهم وارائهم، قال اما كتب فوثاغورس للحكم التى افترد بجمعها ارخوطاس الفيلسوف الطارنطيني فتكون ثمانين كتابا، فاما التى اجتهد بكلية جهده في التقاطها وتاليفها وجمعها من جميع الكهول الذين كانوا من جنس فوثاغورس الفيلسوف وخزنة (var. وخربه) وورثة علومه رجل فرجل فتكون

II.

ܦܣܝܩܐ ܡܢ ܐܓܪܬܐ[1] ܕܬܐܘܕܘܣܝܘܣ ܦܛܪܝܪܟܐ ܕܠܘܬ
ܓܘܪܓܝܣ ܡܫܡܗܐ ܕܒܗ ܡܦܫܩ ܡ̈ܠܐ ܣܡܒܘܠܝܩܝ̈ܐ
ܕܦܝܠܣܘܦ̈ܐ ܘܐܦ ܒܗ ܡܢ ܗ̈ܢܝܢ ܕܒܐܓܪܬܐ ܕܦܘܬܓܘܪܘܣ

Extrait de la lettre du patriarche Théodose à l'illustre Georges, dans laquelle il explique les sentences symboliques des philosophes, entre autres quelques-unes qui se trouvent dans la lettre de Pythagore.

1.

ܐ̄ ܠܐ ܬܪܟܒ ܣܘܣܝܐ ܕܠܐ ܕܝܠܟ ܗ̄ ܠܐ ܬܬܨܒܬ
ܒܐܘܡܢܘܬܐ ܐܝܕܐ ܕܠܐ ܝܕܥ ܐܢܬ ܠܗ ܐܘ ܡܫܬܒܗܪ ܐܢܬ
ܒܝܕܥܬܐ ܕܠܐ ܡܣܬܟܠ ܐܢܬ ܠܗ

Ne monte pas un cheval qui ne t'appartient pas; c'est-à-dire, ne t'orne pas d'un art que tu ignores, ou ne te vante pas d'une science que tu n'entends pas.

لا تركب فرسَ غيرك، اعنى لا تتزيّن بحكمة لم تفهمها ولا تفتخر
فى صنعة لا تعرفها

(Scaliger-Erpenius, n° I; Freytag, n° 1190.)

مايتا كتاب عددًا فى انفرد بصغرة عقله وعزل منها الكتب الكذبية المقولة على لسان الحكم واسمه التى اختلقها اناس فجرة........ (Ms. cité, fol. 47.)

[1] B ܦܣܝܩܐ ܡܢ ܐܓܪܬܐ ܕܒ ܡܦܫܩ ܡ̈ܠܐ (Nous désignons par A le ms. n° 197, par B le ms. n° 215.)

2.

ܒ̄ ܠܐ ܬܫܕܐ ܓܐܪ̈ܐ ܒܫܘܪܐ ܕܢܚܫܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܬܟܬܫ ܒܡܠܐ ܥܡ ܕܚܝܠ ܡܢܟ ܐܘ ܬܬܚܪܐ ܒܚܪܝܢܐ ܥܡ ܕܚܟܝܡ ܡܢܟ܂

Ne lance pas de flèches contre un mur d'airain; c'est-à-dire, n'attaque pas par paroles quelqu'un qui est plus fort que toi, ou ne t'acharne pas (dans la discussion) contre quelqu'un qui est plus savant que toi.

لا ترم سهاما في صورة من حديد، اعنى لا ترم كلمة في من هو اقوى منك ولا تقم ضدّا على من هو اقوى منك،

(Scal. n° II; Freytag, n° 1199.)

Le mot صورة est probablement une erreur de copiste pour سور.

3.

ܓ̄ ܐܢ ܠܐ ܝܕܥ ܐܢܬ ܕܬܣܩ ܒܣܒܠܬܐ ܠܐ[1] ܬܣܩ ܠܐܓܪܐ ܗ̄ ܐܢܗܘ ܕܠܐ ܝܕܥ ܐܢܬ ܕܬܗܘܐ ܡܫܬܥܒܕ ܠܪܝܫܐ[2] ܠܐ ܬܗܘܐ ܪܝܫܐ܂

Si tu ne sais pas monter par l'échelle, tu n'iras pas sur le toit; c'est-à-dire, si tu ne sais pas être soumis à un supérieur, tu ne seras jamais supérieur.

ان كنت لم تعرف تصعد في السلم لا تسلك على السطح، اعنى ان كنت لم تستطع أن تكون تحت الرئيس فلا تصير رئيسا،

(Scal. n° III.)

[1] B ܠܐ.
[2] B ܪܫܐ, et ainsi toujours dans la suite.

4.

ܙ ܠܐ ܬܣܩ ܠܪܫܗ ܕܛܘܪܐ ܟܕ ܡܨܒܬ ܐܢܬ ܕܠܐ ܬܦܠ ܗ̄ܘ
ܐܬܪܚܩ ܡܢ ܫܘܒܗܪܐ ܘܡܢ ܪܡܘܬܐ ܕܡܫܬܒܗܪܢܐ
ܥܓܠ ܢܦܠܝܢ[1]

Ne monte pas sur le sommet de la montagne paré d'ornements, de crainte de tomber; c'est-à-dire, évite l'orgueil et le faste, car ceux qui en sont affectés tombent rapidement.

لا تصعد لقلّة الجبل وانت مزيّن لـئـلّا تقع اى تحذّر من
الافتخار والكبرياء لانّ عاجل المواشى يسقط

(Scal. n° IV; Freyt. n° 1670. — On ne voit pas clairement ce que le traducteur arabe a voulu exprimer par les mots عاجل المواشى.)

5.

ܗ̄ ܠܐ ܬܠܒܫ ܚܘܪ̈ܐ ܒܠܠܝܐ ܚܫܘܟܐ ܗ̄ܘ ܠܐ ܬܗܘܐ ܡܢ ܠܒܪ
ܡܨܒܬܐ ܘܡܦܪܢܣ ܘܡܢ ܠܓܘ ܡܠܐ[2] ܚܫܘܟܐ
ܘܢܟܠ ܛܥܘܝܘܬܐ.

Ne revêts pas des vêtements blancs dans la nuit obscure: c'est-à-dire, ne sois pas extérieurement décoré et de bonnes manières, et intérieurement plein de noirceur et d'imposture.

لا تلبس ابيض بالليل المظلم اعنى لا تكن من خارج مزيّنا ومن
داخل ممتلئ ظلمة وشرّ

(Scal. n° V; Freyt. n° 2834.)

[1] A ܡܦܠܝܢ, B ܢܦܠܝܢ, Abr. Ecchell. ܢ̈ܦܠܝܢ.
[2] A ܡܠܝ.

6.

ܗ̄ ܠܐ ܬܫܪܐ ܟܠܒܟ ܒܐܪܥܐ ܕܠܝܬ ܒܗ ܨܝܕܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܬܚܡܬ
ܥܠ ܡܢ ܕܠܐ ܚܟܡ ܒܚܟܡܬܟ. ܕܬܬܚܡܬ ܐܝܟ ܕܠܐ ܒܙܒܢܗ.

Ne lâche pas ton chien dans un terrain où il n'existe pas de gibier; c'est-à-dire, ne t'indigne pas contre quelqu'un qui ne sait point apprécier ta science : ce serait te mettre en colère hors de propos.

لا ترسل كلبك بارض التى ليس فيها صيد، اعنى لا تغضب
قبل وقتك،

(Seal. n° VI; Freyt. n° 1150.)

La première partie de l'interprétation a été omise par le traducteur arabe.

7.

ܙ̄ ܠܐ ܬܗܠܟ ܥܪܛܠܝܐ ܒܫܘܩܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܓܠܐ ܐܪܙܟ ܩܕܡ
ܒܢܝ̈ܢܫܐ ܕܠܐ ܢܒܙܚܘܢ ܒܟ ܒܟܢܘܫܝܐ.

Ne te promène pas nu sur la voie publique; c'est-à-dire, ne dévoile pas ton secret devant les hommes, pour que, dans leurs réunions, ils ne te raillent pas.

لا تسلك عريانًا فى الاسواق، اعنى لا تكشف سرّك قدام الناس
لئلا يستهزئوا بك فى الاجتماع،

(Seal. n° VII; Freyt. n° 1395.)

Cette sentence est calquée sur celle qui, dans la collection de Gyraldus, porte le n° 6 : « In tenebris absque vestitu aliquo non vadendum, i. e. nudam

et apertam sententiam in obscuris rebus non proferendum. » (Voyez Orelli, *Opuscula Græcorum veterum sententiosa*, t. I, p. 71; Mullach, *Fragmenta philosophorum græcorum*, p. 510.) Il est possible que l'auteur ou le traducteur syriaque ait combiné cet apophthegme avec un autre, que rapporte Porphyre : τὰς δὲ λεωφόρους μὴ βαδίζειν, « publica via non incidendum. » (Voyez Porph. *De Vita Pythag*. ed. Westermann, p. 96.)

8.

ܡܠܠ ܒܠܠܝܐ ܐܝܟܐ ܕܠܝܬ ܬܡܢ ܩܢܐ ܕܥܛܠܥܦܐ ܗ̄ ܟܣܝ
ܐܝܩܪܟ ܘܐܪ̈ܙܝܟ ܘܡܕܥܟ ܡܢ ܟܢܘܫܝܐ ܕܫܛ̈ܝܐ.

Parle quand il fait nuit, à un endroit où il n'y ait point de nid de chauve-souris ; c'est-à-dire, dérobe ta dignité, tes secrets et ta science à la foule des sots.

فتكلّم بالليل حيث ليس طير الليل، يعنى اخف سرّك وكرمك
من مجمع البهاليل والجهّال،

(Scal. n° VIII; Freyt. n° 2759.)

Dans la collection de Gyraldus on trouve la sentence : « In arundineto non confabulandum, i. e. cum levissimis hominibus familiaritatem non habendum. » (Voyez Orelli, *l. c.* p. 73, n° 31.) Dans Ibn-abî-Oçaïbi'a on lit la même sentence, attribuée à Socrate, conforme d'ailleurs au texte syriaque, sauf l'interprétation qui en diffère complétement : تكلّم بالليل حيث لا تكون اعشاش الخفافيش اى ينبغى ان يكون كلامك عند خلوتك لنفسك وان تجمع فكرك وامنع نفسك

ان تطلع في شي من امور الهيولانيات (Ms. arabe de la Biblioth. nationale, supplément, n° 674, fol. 49).

9.

ܐܘ ܣܟܘܪ ܟ̈ܘܐ ܚܡܫ ܕܢܢܗܪ ܒܗ ܡܥܡܪܐ ܗ̄ ܣܟܘܪ
ܪ̈ܓܫܐ ܚܡܫܐ ܕܦܓܪܟ ܡܢ ܒܝܫܬܐ ܕܬܢܗܪ[1] ܢܦܫܟ
ܒܢܘܗܪܐ ܕܚ̈ܝܐ

Ferme les cinq fenêtres, afin que l'habitation soit éclairée; c'est-à-dire, ferme les cinq sens de ton corps contre le mal, afin d'éclairer ton âme par la lumière de la vie.

سدّ الاطواق الخمسة ليضئ البيت والساكن فيه، اعنى سدّ خمسة حواسّ الجسد لتضئ نفسك في ضوّ الحياة،

(Scal. n° IX; Freyt. n° 1318.)

La même sentence se trouve dans Ibn-abî-Oçaïbi'a, où elle est attribuée à Socrate. Il y a une légère différence dans l'interprétation : اسدد الخمس الكِوى ليضئ مسكن العلّة اى غضّ حواسّك الخمس عن الجولان فيما لا يجدى لتضئ نفسك (Ms. cité, fol.. 49). Au lieu de العلّة, il faut probablement lire العالة ou العايلة.

10.

ܠܐ ܬܗܠܟ ܒܫܘܩܐ ܕܟܠܐܢܫ ܥܡܘܕ̈ܐ. ܒܠܚܘܕ ܗ̄
ܡܢ ܙܢܝܐ ܕܫܠܐ ܥܡ ܟܠ ܒܪܢܫ ܘܡܬܢܝܚܐ ܢܦܫܟ
ܥܡ ܦܓܪܟ.

[1] *Eutych. vindic.*, p. 364 : ܕܢܢܗܪ.

Emplis ta cruche d'une boisson douce, afin que les habitants de ta maison soient satisfaits; c'est-à-dire, montre des intentions sincères envers tout le monde, et ton âme sera en équilibre avec ton corps.

On lit la même sentence avec une interprétation différente dans Ibn-abî-Oçaïbi'a, où elle est attribuée à Socrate : املا (املاء) الوعا طيبا اى اوع عقلك بيانا وفهما وحكمة (Ms. cité, fol. 49).

11.

ܠܐ ܬܣܚܐ ܒܡ̈ܝܐ ܩܪܝܪܐ ܘܒܣܝܡܐ ܕܠܐ ܬܐܒܕ ܗ̄ ܠܐ ܬܫܠܡ ܢܦܫܟ ܠܪ̈ܓܝܓܬܐ [ܕ]ܠܐ ܬܡܘܬ ܒܚܛܝܬܟ.

Ne te baigne pas dans l'eau froide et agréable, pour ne pas périr; c'est-à-dire, n'abandonne pas ton âme aux passions, afin de ne point mourir dans ton péché.

لا تسبح فى الماء الباردة فتهلك، اعنى لا تسلم نفسك للشهوات لئلا تموت فى خطئتك دائما بعذاب

(Scal. n° X; Freyt. n° 1296.)

Cette sentence est imitée du symbole pythagoréen: *Οὐδὲ εἰς περιρραντήριον ἐμβάπτειν, οὐδὲ ἐν βαλανείῳ λούεσθαι.* (Iamblich. *De Pythag. vita*, XVIII, ed. Westermann, p. 36. — Orelli, *l. c.* p. 70. — Mullach, *l. c.* p. 508.) Iamblique, qui rapporte ce précepte, en donne une explication purement matérielle.

12.

ܟ̄ܕ ܗܘܝܬ ܠܐ ܬܐܬܐ ܦܘܪܫܢܐ ܘܠܐ ܬܪܫܝܢ ܡܢ ܕܒܝܪܐ

ܘ̄ ܣܝܡ ܠܦܘܡܟ ܫܬܩܐ ܘܠܐ ܬܕܚܠ ܡܢ
ܡܪܗܒܘܬܐ.

Pose une clôture à ta porte, et tu n'auras pas à craindre les ennemis; c'est-à-dire, impose à ta bouche le silence, et tu n'auras pas à craindre la calomnie.

ضع على بابك الحجام فلا تخاف من اعدائك، اى الجم فاك وضع عليه لجام السكوت فلا تخاف من الاختيان،

(Scal. n° XXXVII; Freyt. n° 3251, cf. n° 1380 : سكّر بابك تأمن جارك.)

On remarquera que اختيان n'est pas la traduction exacte de ܡܪܗܒܘܬܐ.

13.

ܟܠ̄ ܐܬܪܚܩ ܡܢ ܕܬܚܙܐ ܒܢܗܝܪܐ ܕܟܘܟܒܐ ܘ̄ ܠܐ ܬܗܘܐ
ܡܫܘܝܐ ܠܐܝܠܝܢ ܕܪܘܪܒܝܢ ܡܢܟ ܒ ܠܐ ܡܨܝܬ ܚܝܠܐ.

Évite de regarder la lumière brillante des astres; c'est-à-dire, ne cherche pas à être l'égal de ceux qui sont tes supérieurs : tu n'en aurais pas la force.

احتذر من النظر فى شعاع النجوم،

(Scal. n° XXXVIII.)

Imité du symbole Παρὰ λύχνον μὴ ἐσοπτρίζου. (Iambl. *Adhort. ad philos.* cap. XXI. Voyez Orelli, *l. c.* p. 66. Mullach, *l. c.* p. 506, n° 29.)

14.

ܢ̄ ܗܘܐ ܚܟܝܡ[1] ܡܠܬܐ ܘ̄ ܠܐ ܐܬܚܒܪ ܠܐܦܘܪܝ
ܘܐܬܡܟܟ ܠܒܢܝܢܬܐ.

[1] B ܐܝܟ ܚܠ.

Sois une balance pour tout le monde ; c'est-à-dire, ne transgresse pas la vérité et ne laisse pas tomber la justice.

فكن لكلّ احد ميزانًا، يعنى كن صادقًا ولا تجز من الحقّ ولا تظلم احدًا فتترك البِرّ.

(Scal. n° XI ; — ms. ar. de la Biblioth. nat. anc. fonds, n° 1624, fol. 51.)

Imité du symbole *Ζυγὸν μὴ ὑπερϐαίνειν*. (Voyez Orelli, *l. c.* p. 60. Mullach, *l. c.* p. 504. Ajoutez aux passages de Plutarque, d'Athénée et de Iamblique, qui y sont cités, Porphyr. *De vita Pythag.*, ed. Westermann, p. 96.) On lit la traduction exacte de la sentence grecque avec une interprétation différente dans Ibn-abî-Oçaïbi'a, parmi les préceptes attribués à Socrate : لا تجاوز الميزان اى لا تجاوز الحقّ (Ms. cité, fol. 49). Une autre paraphrase de la même sentence figure en tête des sentences de Pythagore, qu'Ibn-abî-Oçaïbi'a dit expressément avoir tirées du premier livre de l'Histoire philosophique : لا تعتدى فى الميزان اى اجتنب الافراط.

15.

ܢܘܪܐ ܠܐ ܬܚܦܘܦ ܒܣܝܦܐ ܗܢܘ ܠܐ ܬܚܡܬ ܒܡܠܝܟ ܚܡܬܗ[1] ܕܣܟܠܐ.

Ne remue pas le feu avec un glaive ; c'est-à-dire, n'excite pas, par tes paroles, la colère d'un sot.

[1] B ܚܡܬܐ.

لا تحكك النار بالسكين، اعنى انتبه بكلامك من الجهّال ولا تصاحب الغاضب بسرعة،

(Scal. n° XXVIII; — Freytag, n° 578, et ms. ar. n° 1624 : لا تحرك النار بالسكين.)

Πῦρ μαχαίρᾳ μὴ σκαλεύειν. (Voyez Orelli, *l. c.* p. 62, n° 8. Mullach, *l. c.* p. 505.) Des différentes explications qu'on lit dans les textes grecs (voyez aussi Porph. *De vita Pythag. l. c.* Diog. *Laert.* ed. Cobet, lib. VIII, p. 208), aucune ne correspond à celle de la version syriaque. La version arabe de Porphyre, dans Ibn-abî-Oçaïbi'a, contient un membre de phrase qui ne se trouve dans aucune des autres rédactions : ولا تحرّك النار بالسكين لانّها قد حيت فيها مرّة اى اجتنب الكلام المحرّض عند الغضوب المغتاظ (Ms. cité, fol. 42 v°).

16.

ܗ̄ܘ ܠܐ ܬܬܒ ܥܠ ܣܐܬܐ[1]܇ ܗ̄ܘ ܠܐ ܬܛܥܢ ܚܘ ܚܛܗ̈ܐ ܡܢ ܨܘܪܟܢܐ[2] ܕܥܠܡܐ.

Ne t'assois pas sur le boisseau; c'est-à-dire, ne te charge pas de péchés à cause des embarras du monde.

Le symbole Ἐπὶ χοίνικος μὴ καθίζειν avait reçu plusieurs interprétations différentes (voyez Orelli, *l. c.* p. 60. Mullach, *l. c.* p. 504), dont aucune ne s'accorde avec celle de notre texte syriaque. Dans Ibn-abî-Oçaïbi'a, on lit la même sentence avec une explica-

[1] A ܣܐܬܐ.
[2] B ܨܘܪܟܢܗ.

tion particulière : ولا تجلس على قغير (lisez تـغـيـز) اى [لا] تعيش ى البطالة. (Ms. cité, fol. 42 v°.)

17.

ܝܙ̄ ܒܟܣܐ ܕܒܣܪܐ ܠܐ ܬܫܬܐ ܚܡܪܐ ܗ̄ܘ ܠܐ ܬܬܦܢܩ ܥܡ ܙܢܝܬܐ ܠܐ ܒܡܠܬܐ ܘܐܦܠܐ ܒܡܥܒܕܐ.

Ne bois pas du vin dans la coupe de la chair; c'est-à-dire, ne sois pas familier avec une courtisane, ni en paroles, ni dans les manières.

ى كأس الجسد لا تشرب الخمر، اعنى لا تتلذّذ مع الزناة لا بالقول ولا بالفعل ابدًا،

(Scal. n° XXXI; Freyt. n° 2582.)

18.

ܝܚ̄ ܠܐ ܬܫܪܐ ܣܢܘܢܝܬܐ[1] ܒܩܝܛܐ ܗ̄ܘ ܠܐ ܬܫܓܫ ܫܠܝܐ ܕܒܪ ܚܐܪܘܬܐ ܒܥܠܬܐ ܕܣܟܠܐ.

Ne lâche pas les hirondelles en été; c'est-à-dire, ne trouble pas le repos de l'homme honnête par l'intervention d'un sot.

لا تطيّر السنونيات ى زمان القيظ، اعنى لا توقّع (lis. توقع) امرًا ولا شرًّا بين العاقل والجاهل،

(Scal. n° XXXII; Freyt. n° 1868.)

19.

ܝܛ̄ ܠܐ ܬܟܘܫ ܒܟܘܪܝܐ[2] ܘܠܐ ܬܥܒܪ ܒܡܟܣܘܬܐ ܗ̄ܘ ܠܐ ܬܬܟܬܫ ܒܡܠܐ ܒܡܣܟܢܐ ܘܠܐ ܬܥܒܪ[3] ܡܘܩܪܐ.

[1] B ܣܢܘܢܝܬܐ.
[2] Mss. ܟܪܘܙܐ.
[3] A ܬܥܒܕ.

Ne presse pas la pomme, pour qu'elle ne perde pas son goût; c'est-à-dire, n'inflige pas à ton âme des choses déshonnêtes, pour ne point flétrir sa noblesse.

20.

ܩܛܘܠ ܠܚܒܢܢܝܬܐ ܕܬܚܐ ܒܡܘܬܗ ܗ̄ ܐܡܝܬ
ܠܦܓܪܟ ܚܝܐ ܕܒܡܘܬܗ ܬܚܐ ܢܦܫܟ.

Tue celui qui est féroce, afin de vivre par sa mort; c'est-à-dire, mortifie ton corps vivant, afin que ton âme vive par sa mort.

21.

ܗ̄ܘ ܐܙܕܗܪ ܡܢ ܐܪܝܐ ܕܠܐ ܗܘ ܕܐܪܒܥ ܪ̈ܓܠܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܬܚܠܛ ܥܡ
ܒܪܢܫܐ ܒܝܫܐ.

Garde-toi d'un lion qui n'est pas quadrupède; c'est-à-dire, ne te lie pas avec un homme méchant.

لا تتقلّب مع اسد ذى اربعة قوائم، اى تحذّر واجتنب كل
انسان خبيث،

(Scal. n° XXIX; Freyt. n° 2528.)

22.

ܦܪܘܩ ܡܢ ܥܠܬܐ ܗܘܝ ܐܪܚܩ ܗ̄ ܐܪܚܩ ܐܪܚܩ ܠܒܪܢܫܘܬܐ
ܕܡܢ ܚܛܗ̈ܐ.

Tiens-toi éloigné de l'occasion; c'est-à-dire, fuis bien loin des péchés.

23.

ܦܐܪܐ ܕܒܝܬܐ ܠܐ ܬܗܘܐ ܡܫܡܫܢܐ ܗ̄ ܐܢܫ ܕܬܗܘܐ
ܥܡܟ ܠܐ ܬܬܩܢܐ ܠܗ. ܐܝܠܐ ܕܒܗܘܢ ܡܫܡܫܢܘ.

Dans la saison de l'été ne sois pas une fourmi; c'est-à-dire, lorsque tu es vieux, ne cherche pas avec ardeur à amasser les biens du monde.

لا تكن فى زمان القيظ نملةً،

(Scal. n° XXX; Freyt. n° 2817.)

Le commentaire du proverbe arabe a été omis, probablement par le traducteur, qui ne comprenait pas le vrai sens du symbole et qui y voyait une contradiction de la morale courante. De même Scaliger et Erpenius, qui disent dans une note : « Lego لتكن, non لا تكن, quod est contrarium, nam hortatur ut provideat egestati futuræ, dum per tempus et ætatem licet ..... » Dans Ibn-abî-Oçaïbi'a, on lit la sentence suivante, attribuée à Socrate : وعند الممات لا تكن نملة اى فى وقت امانتك لنفسك لا تفشِ ذخاير الحسّ (Ms. cité, fol. 49). — Au lieu de امانتك, le ms. de l'ancien fonds n° 757, fol. 30 v°, porte اماتتك, leçon qui paraît préférable. Peut-être faut-il, à la place de تفشِ, lire تقتنِ.

24.

ܙܒ̄ ܐܙܒܢ[1] ܒܥܝܪܟ ܕܠܐ ܢܕܪܟܝܟ ܒܥܠܕܒܒܟ ܗ̄ ܐܩܛܘܠ ܪܓܬܟ
ܕܠܐ ܢܕܪܟܝܟ ܚܛܝܬܐ.

Vends ta bête (monture) pour que ton ennemi ne puisse pas t'atteindre; c'est-à-dire, tue en toi la volupté, pour n'être pas atteint par le péché.

[1] Au-dessus du mot ܐܙܒܢ, une main plus récente a écrit ܐܙܒܢܝ. — Le ms. B porte ܐܙܒܢ ܒܥܝܪܟ ܠܐ.

25.

ܗ̄ܘ ܠܐ ܬܬܟܣܐ ܒܠܠܝܐ ܕܠܐ ܢܬܪܚܩ ܡܢܟ ܢܘܗܪܐ ܗ̄ ܠܐ
ܬܣܥܘܪ ܒܝܫܬܐ ܕܠܐ ܬܐܒܕ[1] ܢܦܫܟ ܘܬܥܝܪ ܟܐܢܘܬܐ.

Ne te couvre pas de la nuit, afin que la lumière ne s'éloigne pas de toi; c'est-à-dire, ne pratique pas le mal, afin que ton âme ne périsse point, et qu'elle ne réveille la justice (?).

26.

ܗ̄ܘ ܒܥܝ ܡܘܬܐ ܡܛܠ ܚܝܐ ܘܠܐ ܬܛܪ ܚܝܐ ܡܛܠ ܡܘܬܐ ܗ̄
ܩܛܘܠ ܒܟ ܚܫܐ ܡܛܠ ܦܘܪܩܢ ܢܦܫܟ ܘܠܐ ܬܘܒܕ ܢܦܫܟ ܡܛܠ
ܚܫܐ.

Cherche la mort pour la vie, et ne conserve pas la vie pour la mort; c'est-à-dire, tue en toi la passion pour le salut de ton âme, et ne fais pas périr ton âme à cause de la passion.

27.

ܗ̄ ܠܐ ܬܗܘܐ ܣܘܣܝܐ ܠܪܚܡܟ ܕܠܐ ܬܬܡܟܟ ܗ̄ ܠܐ ܬܗܘܐ
ܡܬܪܟܢܐ ܠܟܠܢܫ[2] ܕܠܐ ܬܬܒܣܪ.

Ne sers pas de cheval à ton ami, pour ne point t'abaisser; c'est-à-dire, ne sois pas humble envers tout le monde, pour que l'on ne te méprise pas.

لا تكن فرسًا لصحبتك لئلّا تقع،

(Scal. n° XXXIV.)

Comparez le proverbe XCIV de la seconde série

[1] A ܬܐܒܕ.
[2] B ܠܟܠ ܐܢܫ

de la collection de Scaliger-Erpenius, p. 128 : فلا تكن كلب اصحابك. — Freytag, n° 2816, et ms. ar. n° 1624, fol. 58 v° : لا تكن فرسا لتحبّك لئلّا تقع ولا كلب،

28.

ܦ̄ܬ ܠܐ ܬܕܘܢ ܥܠ ܐܪܥܐ ܕܒܥܠܕܒܒܝܟ ܗ̄ ܠܐ ܬܒܐܫ[1]
ܠܡܫܡܫܢܝܟ ܒܟܪܝܐ ܕܟܘܪܗܢܟ.

Ne juge pas sur le territoire de tes ennemis; c'est-à-dire, ne maltraite pas tes serviteurs lorsque tu es malade.

29.

ܦ̄ܬ ܠܐ ܬܐܙܠ ܩܕܡ ܡܥܝܢܐ ܥܕ ܠܡ ܐܝܪܐ ܕܢܝܣܢ ܗ̄
ܠܐ ܬܐܙܠ ܩܕܡ ܚܟܝܡܐ[2] ܕܠܐ ܢܚܘܐ ܠܟ ܡܢ ܚܟܡܬܗ.

Ne va pas à la source avant le mois de nisan (avant le printemps); c'est-à-dire, ne rends pas hommage à un sage qui ne te fait point part de sa sagesse.

30.

ܦ̄ܬ ܡܚܝ ܠܬܪܘܓܐ ܒܪܘܡܢܐ ܗ̄ ܣܝܡ ܝܕܥܬܟ ܒܠܒܟ.

Frappe sur le cédrat avec la grenade; c'est-à-dire, place ta science dans ton cœur.

اضرب النارنج بالرمّانة، اعنى ضع فى قلبك الحكمة واخزن فى قلبك العلم،

(Scal. n° XXXIII.)

[1] B ܐܒܐܫ.
[2] B ܠܐ ܬܐܙܠ ܚܟܝܡܐ.

31.

ܩܛܘܠ ܥܘܪܒܐ ܒܨܘܡܐ ܗ̄ ܐܢܝܚ ܚܡܬܟ ܒܥܡܠܐ.[1]

Tue le corbeau par le jeûne; c'est-à-dire, apaise ta colère par l'effort.

32.

ܐܢ ܨܒܐ ܐܢܬ ܠܡܗܘܐ ܡܠܟܐ ܗܘܝ ܥܪܕܐ ܗ̄ ܐܢ ܨܒܐ
ܐܢܬ ܕܐܢܫ ܠܐ ܢܫܬܠܛ ܒܟ ܐܝܟ ܥܪܕܐ ܐܬܪܚܩ ܡܢ
ܒܢܝ̈ܢܫܐ.

Si tu veux être roi, sois un âne sauvage; c'est-à-dire, si tu veux que personne ne te domine, éloigne-toi des hommes, comme un âne sauvage.

33.

ܗܒ ܠܝܠܕ̈ܐ ܨܒܬܐ ܕܚܝܝܗܘܢ ܕܬܚܐ ܗ̄ ܗܒ
ܠܛܠܝ̈ܐ ܒܢܝ̈ ܚܐܪ̈ܐ ܝܘܠܦܢܐ ܕܬܟܢܫ ܡܢܗܘܢ ܦܐܖ̈ܐ.

Donne aux enfants les ornements (?) de leur vie, afin que tu vives; c'est-à-dire, donne aux jeunes gens bien nés la science, afin que tu en recueilles de bons fruits.

34.

ܠܐ ܬܬܠ ܠܚܙܝܪܐ ܐܝܩܪܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܬܠ ܒܣܘܓܐܐ
ܝܘܠܦܢܐ ܠܣܟܠܐ ܘܠܐ ܬܩܪܒ ܠܦܘܡܗܘܢ ܕܐܝܩܪܐ ܡܢ
ܕܡܢܗܘܢ ܡܢܟ ܠܚܡܐ ܦܐܪܐ.

Ne confère pas des honneurs à un porc; c'est-à-dire, ne prodigue pas la science à des sots et ne fais pas toucher à leurs

[1] B ܒܥܡܩܛܠܐ.

pieds le degré de l'honneur, parce que leur nature rend le mal pour le bien.

لا تُعطِ الخنازير توقيرا ومجداء اعنى لا تُعطِ للجهّال حكمة ولا تضع أرجلهم على درجة الكرمة لانّ طبيعتهم شريرة،

(Scal. n° XXXV; comparez Freyt. n° 2041.)

35.

ܦܘ̄ ܠܐ ܬܓܠܐ ܐܪܙܟ ܠܩܘ̈ܦܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܓܠܐ ܐܪܙܟ ܠܡܡܝ̈ܩܢܐ ܘܠܡܓܚ̈ܟܢܐ[1].

Ne révèle pas ton secret aux singes; c'est-à-dire, ne révèle pas ton secret aux moqueurs ni aux railleurs.

لا تكشف سرّك للقرود، اعنى لا تكشف سرّك للمستهزئين،

(Scal. n° XXXVI; Freyt. n° 2652.)

36.

ܦܘ̄ ܐܙܕܗܪ ܡܢ ܕܬܬܩܠ ܒܟܐܦܐ ܕܦܪܚܐ[2] ܒܐܐܪ ܗ̄ ܐܙܕܗܪ ܡܢ ܒܝܫܬܐ ܕܡܬܐܡܪܐ[3] ܘܦܪܚܐ ܒܐܐܪ[4] ܘܠܐ ܬܬܢܙܩ ܒܗܘܢ.

Prends garde de te heurter contre une pierre traversant l'air; c'est-à-dire, garde-toi du mal que l'on dit et qui traverse l'air, afin de n'en pas éprouver du dommage.

[1] B ܘܡܓܚ̈ܟܢܐ.
[2] B ܕܦܪܚܐ.
[3] Ms. ܕܡܬܐܡܪܐ.
[4] Les mots de l'interprétation ܐܙܕܗܪ ... ܒܐܐܪ manquent dans B.

37.

ܚ̄ܕ ܡܢ ܐܪ̈ܒܥܐ ܗܘܝ ܚܡܫܐ ܗ̄ ܡܢ ܣܘܟܠܐ ܕܐܪ̈ܒܥܐ
ܐܣܛܘ̈ܟܣܐ ܕܥܠܡܐ ܐܢܗܪ ܐܢܘܢ ܚܡܫܐ ܪ̈ܓܫܝܟ
ܠܡܣܬܟܠܘܬܗܘܢ.

De quatre deviens cinq; c'est-à-dire, de l'intelligence des quatre éléments dont est formé le monde, illumine tes cinq sens, pour leur donner l'intelligence.

38.

ܚܣ̄ ܠܘܬ ܗܘܓܓܐ ܗܘܝ ܙܝܬܐ ܗ̄ ܠܘܬ ܣܟܠܐ ܗܘܝ ܚܟܝܡܐ.

Auprès de la ronce sois un olivier; c'est-à-dire, vis-à-vis du sot sois un sage.

كن مع العوسج زيتاء اعنى كن مع الجاهل حكيما ومع الاحمق عاقلاء

(Scal. n° XVI et XXXIX; Freyt. n° 2804.)

39.

ܛܪ̄ ܐܙܕܗܪ ܒܡܠܟܐ ܕܠܐ ܢܗܘܐ ܢܓܘܚܐ ܗ̄ ܐܙܕܗܪ ܒܗܘܢܐ
ܕܠܐ ܢ̈ܩܦ ܒܨܒ̈ܘܬܗ ܕܥܠܡܐ.

Veillez au roi pour qu'il ne se mette pas à frapper des cornes; c'est-à-dire, veillez à l'esprit pour qu'il ne se trompe pas dans les affaires du monde.

40.

ܙ̄ܒܢ ܒܕܒܫܐ ܡܘܟܠܐ ܘܐܪܡܝܗ ܠܓܘܒܐ ܕܐܪܝܐ ܗ̄ ܩܢ̈ܝ
ܠܟܠ ܕܩܛܠ ܒܡ̈ܠܐ ܒܡܣܟܢܘܬܐ ܕܡܣܟܢܐ.

Achète avec du miel un verrou et jette-le dans la fosse

d'immondices; c'est-à-dire, apaise le cœur des sots par les paroles douces de la sagesse.

استر التّجارة بالدبس والقها في جبّ الطين، اعنى صالح قلوب الجهّال بكلام حلو،

(Scal. n° XL.)

Scaliger a traduit cette sentence par « Tege mercem tuam melle et proiice eam in cisternam luti. » Mais au lieu de استر, il faut sans doute lire اشترِ, et corriger التّجارة en النّجارة.

41.

ܡܐ̄ ܕܒܥܝܢܐ ܕܡܬܒܥܐ ܠܐ ܬܗܘܐ ܡܝ̈ܐ ܗ̄ ܕܒܥܝܢܐ ܕܡܬܒܥܐ[1] ܚܟܡܬܐ ܠܐ ܬܗܘܐ ܪܦܝܐ.

Lorsqu'on demande, ne sois pas de l'eau; c'est-à-dire, lorsqu'on demande de la science, ne montre pas de mollesse.

42.

ܡܩܒܠ ܡܢ ܡܬܩܠܐ ܠܐ ܬܗܘܐ ܦܪܙܠܐ ܗ̄ ܡܢ ܠܬܪܝܨܘܬܐ ܘܫܪܪܐ ܠܐ ܬܚܘܐ ܒܨܒܝܢܐ ܒܝܫܐ.

Vis-à-vis du poids ne sois pas du fer; c'est-à-dire, en présence de la probité et de la vérité, ne montre pas une mauvaise volonté.

43.

ܡܢ̈ܝ ܠܐ ܬܦܫܘܚ ܦܘܡܐ ܠܡܫܬܝܐ ܡܫܚܐ ܕܬܥ̈ܠܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܦܫܘܚ ܦܘܡܟ ܠܡܫܬܝܐ ܚܡܪܐ ܕܪ̈ܫܝܐ.

[1] B ܒܥܝܐ ܕܡܬܒܥܐ.

N'ouvre pas les fenêtres en face de l'arc-en-ciel; c'est-à-dire, n'ouvre pas tes sens devant l'aspect des courtisanes.

لا تفتح الاطواق قبال قوس الملائكة، اى لا تفتح حواسك قبال نظر الزانيات لئلا تقع فى احبالهن،

(Scal. nº XLII; Freyt. nº 2304.)

44.

ܡ̄ܢ ܠܐ ܐܢܗܪ ܫܪܓܐ[1] ܩܕܡ ܣܟܠܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܫܒܚ ܠܒܘܪܐ ܡܛܠ ܕܣܪܝܩܐ ܗܝ ܠܡܫܒܚܘܬܗ܀

N'allume pas la lampe devant un sot; c'est-à-dire, ne loue pas un ignorant, parce que c'est une chose vaine que de le louer.

Cette sentence paraît imitée du symbole que l'on lit dans la collection de Gyraldus : « Candelam ad parietem ne applicato, i. e. homines rudes et lumini eruditionis resistentes ne erudito. » (Voyez Orelli, *l. c.* p. 73, nº 32.)

45.

ܡ̄ܘ ܢܗܘܐ ܡܒܘܥܟ ܕܚܠܐ ܘܠܐ ܡܪܝܪ ܗ̄ ܢܗܘܐ ܨܒܝܢܟ ܕܢܦܩ ܡܢ ܠܒܟ ܡܚܫܒ̈ܬܐ ܛܒ̈ܬܐ ܘܠܐ ܢܗܘܐ ܡܡܠܠܟ ܕܡܪܝܪ܀

Que ta source soit douce, et non amère; c'est-à-dire, que ta volonté fasse sortir de ton cœur des intentions bienveillantes, et que ton langage ne soit point acerbe.

[1] B ܫܪܓܐ.

46.

ܡ̄ܬܠ ܐܢ ܐܝܬ ܠܟ ܡܨܝܕܬܐ ܐܚܘܕܝܗ ܘܠܐ ܬܬܐܚܕ ܡܢܗ ܗ̄ ܐܢ
ܐܝܬ ܠܟ[1] ܐܢܬܬܐ ܫܥܒܕܝܗ ܘܠܐ ܬܫܬܥܒܕ ܡܢܗ.

Si tu as un filet, retiens-le et ne te laisse pas entrainer par lui; c'est-à-dire, si tu as une femme, tiens-la soumise, et ne te laisse pas subjuguer par elle.

ان كانت لك شبكة أمسكها لئلّا تُمسَك منها، اعنى ان كانت
لك امرأة فاستخضعها ولا تخضع لها،

(Scal. n° XLIII.)

47.

ܡ̄ܬܠ ܡܢ ܒܬܪ ܕܡܫܚܬ ܐܢܬ ܪܝܫܟ ܒܥܦܪܐ ܠܐ ܬܗܠܟ ܒܫܘܩܐ
ܕܐܪܐ ܗ̄ ܟܕ ܫܪܐ ܐܢܬ ܒܫܝܢܐ ܠܐ ܬܫܓܫܝܗ ܠܢܦܫܟ
ܡܥܪܘܒܝܐ ܒܡܠܐ ܒܛܝܠܬܐ ܕܢܦܩܢ ܡܢ ܦܘܡܟ.

Lorsque tu as oint ta tête, ne te promène pas au dehors dans la poussière; c'est-à-dire, demeurant en paix, n'inflige pas à ton âme le trouble de conversations inutiles sortant de ta bouche.

48.

ܡ̄ܬܠ ܐܢܗܪ ܫܪܓܟ ܩܕܡ ܚܫܘܟܐ[2] ܗ̄ ܐܢܗܪ ܢܦܫܟ
ܒܥܒܕܐ ܛܒܐ ܩܕܡ ܝܘܡܐ ܕܡܘܬܟ.

Allume ton flambeau avant qu'il soit nuit; c'est-à-dire, illumine ton âme de bonnes œuvres avant le jour de ta mort.

[1] B ܐܝܬ ܠܟ ܐ.
[2] B et Abr. Ecchellensis : ܠܠܝܐ.

اضئ سراجك قبل الظلمة، اى نوّر نفسك بالاعمال الصالحة قبل ان ياتيك الموت،

(Scal. n° XLIV ; Freyt. n° 1755.)

49.

ܡܛ̄ ܠܐ ܬܫܒܘܩ ܪܟܫܟ ܕܢܬܚܪܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܫܒܘܩ ܨܒܝܢܟ ܕܢܬܚܠܦ ܥܡ ܦܓܪܟ ܘܥܡ ܢܦܫܟ.

Ne souffre pas que ta monture te résiste; c'est-à-dire, ne laisse pas ta volonté se mettre en opposition avec ton corps et ton âme.

50.

ܢ̄ ܠܐ ܬܗܘܐ ܕܝܢܐ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܠܝܐ ܥܘܠܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܕܘܢ ܠܐܢܫ ܟܕ ܐܝܬ ܒܟ ܗܘ ܕܡܚܝܒܬ ܕܝܠ[1] ܐܢܬ ܠܚܒܪܟ.

Ne remplis pas les fonctions de juge dans une ville pleine d'iniquités; c'est-à-dire, ne juge pas un homme, si (l'iniquité) au sujet de laquelle tu as à juger ton prochain est en toi-même.

51.

ܢܐ̄ ܛܫܝ ܒܢܬܟ ܬܐܘܡܬܐ ܒܩܝܛܘܢܐ ܕܠܐ ܬܬܓܚܟ ܗ̄ ܐܚܘܕ[2] ܠܚܒܪܝܟ ܪܓܠܝܟ ܕܠܐ ܢܗܠܟܢ ܒܐܘܪܚܬܐ ܕܒܝܫܬܐ.

Cache tes filles jumelles dans la chambre, pour n'être pas raillé; c'est-à-dire, retiens tes compagnons, tes jambes, afin qu'elles ne marchent pas dans les voies du mal.

52.

ܢܒ̄ ܠܐ ܬܬܠ ܒܛܘܠܬܐ ܕܒܝܬܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܬܠ ܢܦܫܟ ܒܫܝܛܘܬܐ.

[1] Mss. ܐܝܬ.
[2] Mss. ܠܒܘܟ.

Ne donne pas la vierge au voleur; c'est-à-dire, n'abandonne pas ton âme au péché.

53.

ܢ̄ܓ ܩܠܐ ܕܫܘܦܢܝܢܐ ܐܫܬܡܥ ܒܐܬܪܐ ܚܘܪܒܐ ܗ̄ ܬܘܒ
ܢܦܫܐ ܕܗܘܬ ܒܚܛܗܐ ܠܒܪ ܡܢ ܒܝܬܗ ܘܬܬܕܟܐ.

On entend la voix de la tourterelle dans un lieu désert; c'est-à-dire, que l'âme qui a été adonnée au péché fasse pénitence hors de sa demeure, et elle sera purifiée.

54.

ܢ̄ܕ ܠܐ ܬܐܚܘܕ ܢܘܪܐ ܒܩܢܐ ܕܕܒܘܪܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܒܥܐ ܠܡܡܠܠܘ
ܠܟܢܫܐ ܫܓܝܫܐ ܕܣ̈ܟܠܐ.

N'allume pas du feu dans un guêpier; c'est-à-dire, ne cherche pas à haranguer une foule tumultueuse de sots.

55.

ܢ̄ܗ ܟܣܝ ܐܦܝܟ ܡܢ ܫܡܫܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܬܒܥ ܠܡܠܟܐ ܕܝܢܐ
ܕܫܠܛܐ[1] ܒܚܪ̈ܝܢܘܬܐ.

Mets ton visage à l'abri du soleil; c'est-à-dire, n'aie pas de contestation avec un souverain.

Deux symboles pythagoréens ont pu servir de modèle pour cette sentence, l'un rapporté par Iamblique *Adhort. ad philos.* cap. XXI : Πρὸς ἥλιον τετραμμένος μὴ οὔρει; l'autre qu'on lit dans Olympiodore *Ad Phæd.* Πρὸς τὸν ἥλιον τετραμμένος μὴ λάλει. (Voyez Orelli,

[1] B ܕܫܠܛܐ

l. c. p. 66, n° 22 et p. 68, n° 49. Mullach, *l. c.* p. 47, n° 22, et p. 48, n° 48.)

56.

ܢܘ ܠܐ ܬܫܒܘܩ ܦܪܚܬܐ ܒܐܪܥܐ ܕܡܠܝܐ ܥܦܪܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܫܕܐ ܡ̈ܠܐ ܕܚܟܡܬܐ ܩܕܡ ܣ̈ܟܠܐ.

Ne lâche pas l'oiseau dans un terrain plein de poussière; c'est-à-dire, ne jette pas des paroles de sagesse devant les sots.

لا تُطيّر الطير بارض مغبرة، اعنى لا ترمِ الحكمة قدّام الجهّال والمستسفهين،

(Scal. n° XLV; Freyt. n° 1869.)

57.

ܢܙ ܩܕܡ ܨܝ̈ܕܐ ܗܘܝ ܥܪܕܐ ܗ̄ ܐܡܬܝ ܕܡܬܪܡܝܢ ܥܠܝܟ ܩܪ̈ܒܐ ܘܡܨܘܬܐ ܥܪܘܩ.

Devant les chasseurs sois un âne sauvage; c'est-à-dire, lorsque des guerres et la lutte te menacent, prends la fuite.

فكن حمارا برّيا تحاوّه الصيّادون يعنى اذا جاك القتال على غفلة فتجنّبه واهرب ولا تقف،

(Scal. n° XII. Ms. ar. n° 1624, fol. 51 : فكن حمارًا بريًّا تحاه الصيّادين.)

58.

ܢܚ ܠܐ ܬܫܒܘܩ ܒܒܬܘܠܘܬܟ ܕܬܡܘܬ ܗ̄ ܠܐ ܬܫܒܘܩ ܠܢܦܫܟ ܕܬܐܒܕ ܒܡܘܬܐ ܕܚܛܝܬܐ.

Ne laisse pas ta fille vierge mourir; c'est-à-dire, ne laisse pas ton âme se perdre par la mort du péché.

59.

ܢܛܪ ܡܠܟܐ ܡܢ ܫܒܝܐ ܕܒܥܠܕ̈ܒܒܐ ܗ̄ ܕܢܩܘܐ ܗܘܢܐ
ܒܟܝܠܐ ܘܠܐ ܢܫܬܥܒܕ ܡܢ ܚܡܬܐ ܘܪܘܓܙܐ.

Mets le roi à l'abri de la captivité des ennemis ; c'est-à-dire, que l'esprit demeure toujours en équilibre, et qu'il ne soit pas subjugué par l'irritation ni la colère.

60.

ܫ̄ ܐܟܪ ܒܥܝܪܟ ܘܠܐ ܬܦܪܚ ܨܦܪܐ ܒܐܐܪ ܗ̄ ܐܟܝܠ ܡ̈ܠܝܟ
ܘܠܐ ܬܒܕܪ ܡ̈ܠܝܟ ܒܐܕ̈ܢܐ ܕܒܥܠܕ̈ܒܒܝܟ.

Laisse ton poulain petit et ne laisse pas voler l'oiseau dans l'air ; c'est-à-dire, mesure tes discours et ne prodigue pas tes paroles aux oreilles de tes ennemis.

61.

ܫ̄ܕܐ ܚܫܘܟܐ ܩܕܡ ܢܘܗܪܐ ܗ̄ ܐܪܚܩ ܒܝ̈ܫܬܟ
ܡܢܟ ܕܢܣܓܘܢ ܠܟ ܛܒ̈ܬܐ.

Ôte les ténèbres devant la lumière ; c'est-à-dire, rejette tes défauts loin de toi, pour que tes vertus augmentent.

62.

ܫܒ ܐܢܫ[1] ܒܫܠܡܗ ܘܫܩܝܢ ܠܡܘܬܐ[2] ܡܛܠ ܕܒܫܒܘܗ
ܠܘܬܐ ܡܫܝܢ ܗ̄ ܡܢܐ ܥܐܘܢ ܠܦܐ ܗܠܝܢ. ܡܛܠ ܕܒܫܒܘܗ ܒܪܢܫܐ
ܡܫܠܡܘܬܐ[3].

[1] B ܗ̄ ܐܢܫ.
[2] B ܠܡܘܬܐ.
[3] A ܘܫܠܡܘܬܐ.

Allume ta lampe et place-la dans la chambre, et toute la chambre sera éclairée; c'est-à-dire, que. . . . .

Le commencement de l'interprétation manque; nous n'avons pas compris le reste.

63.

ܗ̄ܢ ܠܐ ܬܐܟܘܠ ܕܒܫܐ ܠܡܣܒܥܘ[1] ܗ ܠܐ ܬܬܦܢܩ ܒܗ
ܒܥܠܡ ܒܣܒܥܐ ܒܥܒܘܠܬܐ.

Ne mange pas du miel pour te rassasier; c'est-à-dire, ne jouis pas du monde avec avidité.

(Comparez Scaliger et Erpenius, *l. c.* p. 116. *Centuria secunda* n° LXXV, et Freytag, *l. c.*, n° 2773.)

64.

ܗ̄ܢ ܟܕ ܠܐ ܡܫܟܚ ܐܢܬ ܕܬܫܩܘܠ ܐܪܝܐ ܠܐ ܬܫܩܠܝܘܗܝ ܕܠܐ
ܢܓܚܟܘܢ ܒܟ ܝܪ̈ܘܪܐ ܗ̄ ܟܕ ܠܐ ܫܘܐ ܐܢܬ ܠܡܠܟܘܬܐ ܠܐ
ܠܩܘܕܡܐ ܦܢܐ ܕܠܐ ܬܬܓܚܟ ܡܢ ܟܠ ܐܢܫ[2].

Si tu n'es pas capable de porter un lion, ne le porte pas, pour que les chacals ne se moquent pas de toi; c'est-à-dire, si tu n'es pas apte à la souveraineté, ne te mets pas en avant, pour n'être pas exposé aux railleries des hommes.

65.

ܗ̄ܘ ܠܐ ܬܐܡܪ ܦܬܓܡܐ ܒܥܠܬܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܐܡܪ ܡܠܬܐ ܒܥܕܢܝܗ̇
ܟܕ ܦܢܝܐ ܡܠܬܐ ܕܥܕܢܗ ܡܫܬܠ ܠܗܘ.

[1] A ܠܡܣܒܥܘ.
[2] B ܟܠܢܫ.
[3] A ܩܕܡ ܢܦܠ.

Ne lance pas la pierre avec la fronde; c'est-à-dire, ne calomnie pas un homme absent, car son Seigneur l'entend.

لا ترم الحجر بالمقلع اى لا ترم الكلمة فى الانسان الغائب لانّ سيّده يسمعها،

(Scal. n° XIII; Freyt. n° 1198.)

66.

ܣ̄ܘ ܣܟܐ ܒܡܘܫܦܝܢܐ ܗ̄ ܐܟܒ ܒܚ̈ܫܐ ܕܒܣܪܐ ܒܨܒܝܢܐ[1] ܚܝܠܬܢܐ ܕܪܚܝܡ ܠܐܠܗܐ.

Enlève les épines avec la lime; c'est-à-dire, triomphe des passions de la chair par la forte volonté de celui qui est aimé de Dieu.

ابرد الشوك بالمبرد، اعنى اغلب ألم الجسد والشهوات الرديّة لتحيا،

(Scal. n° XIV.)

67.

ܐ̄ܢ ܐܪܟܒܬ ܕܐܪܝܐ ܐܙܕܗܪ ܡܢ ܥܠܥܠܐ ܗ̄ ܐܢ ܐܪܟܒܬ ܕܗܘܝܬ ܐܝܟ ܪܫܐ ܐܙܕܗܪ ܡܢ ܡ̈ܠܟܐ ܒ̈ܝܫܐ.

Si tu chevauches un lion, garde-toi de la tempête; c'est-à-dire, lorsque tu es souverain, garde-toi des mauvais conseillers.

اذا ركبت اسدا احتذر من العواصف يعنى اذا صرت رئيسا احتذر من المشاورين الاشرار،

(Scal. n° XVII.)

68.

ܗ̄ܢ ܠܐ ܬܐܪܓ ܒܡܫܡܫ ܛܘܪܐ ܘܠܐ[2] ܬܗܘܐ ܒܡܠܘ

[1] Mss. ܡܒܨܒܝܢܐ.

[2] B ܘܠܐ.

ܡܛܠ[1] ܗ̄ ܐܙܕܗܪ ܕܠܐ ܬܗܘܐ ܪܫܐ ܘܐܠܐ ܬܗܘܐ ܣܚܝܐ ܘܣܝܢܐ
ܗܘܐ ܐܢܬ ܠܟܠܢܫ.

Ne désire pas monter sur la montagne, pour ne point devenir un ramasseur de bois; c'est-à-dire, garde-toi de devenir souverain, car tu serais ordure et boue pour tout le monde.

69.

ܫܬܘܩ ܗܘ̇ ܐܝܟܐ ܕܢܫܒ ܐܐܪ ܗ̄ ܠܐ ܬܬܩܝܡ ܕܝܢܐ
ܒܚܪܝܢܐ ܕܒܢ̈ܝܢܫܐ ܡܛܠ ܕܡܢ ܟܠ ܡܬܓܢܐ ܗܘܐ ܐܢܬ.

Garde le silence là où souffle l'air; c'est-à-dire, ne te pose pas en juge des querelles des gens, car tu serais blâmé par tout le monde.

70.

ܠܐ ܬܘܒܕ ܡܪ̈ܓܢܝܬܐ ܒܥܐܕܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܒܟܐ ܐܝܟܐ[2] ܕܐܝܬ
ܚܕܘܬܐ.

Ne perds pas des perles dans un jour de fête; c'est-à-dire, ne pleure pas là où règne la joie.

لا تهلك الجواهر بالعيد، اعنى لا تحزن ولا تبك فى موضع الفرح،

(Scal. n° XV; ms. ar. n° 1624, fol. 58 v°.)

71.

ܥܠ ܟܐܦܐ ܕܡܬܢ ܚܘܒܗ ܕܫܠܐ ܠܐ ܬܣܬܡܟ ܥܠܘܗܝ.
ܫܦܝܪ ܡܢ ܡܢܗ ܗ̄ ܡܢ ܕܐܢܬܘܗܝ. ܢܫܡܥ ܠܐ ܬܬܕܒܪ ܡܢ
ܡܢܗ.

[1] B ܡܛܠ.

[2] B ܐܝܟܐ. L'autre ms. portait également ܐܝܟܐ, mais le ܕ a été gratté.

Le propriétaire d'une maison de belle structure peut seul en disposer ; c'est-à-dire, celui qui est un sage est indépendant de tout le monde.

72.

ܛܪܘܕ ܚܝܘܬܐ ܡܢ ܐܪܥܟ. ܘܐܪܥܟ ܠܐ ܡܚܣܪܐ ܒܥܠܠܬܐ ܗ̄
ܐܦܠܛ ܪܓܬܟ ܘܐܘܒܕܝܗ ܒܦܓܪܟ ܕܬܫܟܚ ܚܝ̈ܐ ܕܢܦܫܟ
ܒܚܐܪܘܬܟ.

Chasse la bête de ton champ, et ton champ ne manquera pas de donner une abondante moisson ; c'est-à-dire, débarrasse-toi de ta passion et détruis-la dans ton corps, afin de trouver la vie de ton âme par ta liberté.

73.

ܐܚܘܕ ܬܪܥܟ ܒܐܦܝ̈ ܓܢܒ̈ܐ ܕܠܐ ܢܒܙܘܢ ܒܝܬܟ
ܗ̄ ܐܚܘܕ ܪ̈ܓܫܝܟ ܘܠܐ ܬܬܪܓܪܓ ܠܚܛܝܬܐ ܕܠܐ
ܢܚܛܦܘܢܟ ܒܥܠܕܒ̈ܒܐ.

Ferme la porte contre les voleurs, pour qu'ils ne dévalisent pas ta demeure ; c'est-à-dire, enchaîne tes sens et ne te laisse pas entraîner au péché, pour que les ennemis ne puissent pas te prendre.

اغلق بابك بوجه الخاطفين، اى اغلق حواسّك بوجه الخطيئة
لئلا يخطفوك الاعداء،

(Scal. n° XVIII.)

74.

ܟ̄ ܒܥܘܠܐ ܘܒܥܣܪܐ ܠܐ ܐܫܬܐ ܒܗܘܢ ܒܡܠܟܝ[1] ܗ̄

[1] B ܒܡܠܟܘܢ.

ܠܐ ¹ ܬܚܘܐ ܒܪܬܟ ܘܠܐ ܠܩܘܦܐ ܒܬܘܠܬܐ ܘܠܐ ܠܢܡܪܐ ܐܝܟ ܕܐܡܪ
ܕܢܦܫܟ ܕܒܝܬܘܬܐ ܗܫܡܥܠ ܦܓܕܪ܂

Ne montre pas ta fille vierge au singe, ni au tigre; c'est-à-dire, prends garde de ne point te moquer, ni de rire d'un homme, pour que la noblesse de ton âme ..... ne périsse pas.

Le sens des trois derniers mots du texte nous échappe.

75.

ܚܘ̄ ܠܗܘܐ ܚܙܝ ܩܕܡ ܦܪܨܘܦܟ ܘܠܐ ܠܒܣܬܪ ܦܪܨܘܦܟ ܗ̄ ܥܠ
ܥܠ ܕܘܒܪ̈ܘܗܝ ܒܥܝ ܩܕܡ ܕܢܗܘܐ ܪܚܡܟ܂

Regarde devant toi, et non derrière toi; c'est-à-dire, avant qu'un homme devienne ton ami, informe-toi de son caractère.

76.

ܚܘ̄ ܡܚܝ ܠܠܒܐ ܒܩܪܝܪܐ² ܘܬܥܒܪ ܥܢܢܐ ܕܒܪܕܐ ܗ̄ ܦܠܘܚ
ܠܒܟ ܡܢ ܚܡܬܐ ܒܡܫܠܝܘܬܐ³ ܘܟܒܪ܂

Frappe le cœur par le froid, et tu feras passer le nuage de grêle; c'est-à-dire, efforce-toi de calmer dans ton cœur la colère et.....

77.

ܚܘ̄ ܟܕ ܐܝܬܐ ܡܚܠܐ ܗܘܐ ܦܪܙܠܐ ܘܠܐ ܠܐܦܝܟ ܡܚܬ̈ܐ ܗ̄
ܐܘܒܕ ܕܝܢ ܕܒܥܝܬ ܐܢܬ ܕܬܚܪ ܡܥܡܘܟ ܟܠܟܠ ܡܒܠ ܘܠܐ⁴
ܠܐܦܝܟ ܠܚܡܝܢܐ ܕܡܚܝܐ܂

¹ Mss. ܬܚܘ.
² B ܒܩܪܝܪܐ.
³ B ܒܡܫܠܝܘܬܐ.
⁴ A ܘܠܐ.

Lorsque tu vois de la poix, sois du fer, et ne flotte pas sur l'eau; c'est-à-dire, quand tu entends que l'on te calomnie, supporte-le avec sang-froid et ne te laisse pas aller à répondre.

78.

ܟ̄ܘܠ ܚܙܝܪܐ ܐܘܟܡܐ ܘܢܗܘܐ ܒܟ ܐܝܠܢܐ ܪܛܝܒܐ ܗ̄ ܩܢܝ
ܠܒܐ ܕܚܟܝܡܐ ܩܢܝ ܘܟܬܘܒ ܒܗ ܚܟܡܬܗ.

Mange un cochon noir et qu'il y ait en toi un arbre verdoyant; c'est-à-dire, acquiers le cœur d'un sage et inscris en lui sa sagesse.

79.

ܩ̄ܒܘܪ ܠܥܠܡܐ ܘܗܘܝ ܚܝ ܕܠܐ ܢܩܒܪܟ ܗܘ ܘܬܗܘܐ
ܡܝܬܐ ܗ̄ ܪܚܡ ܡܣܟܢܘܬܐ ܕܟܠܡܕܡ ܕܚܣܝܪ ܠܟ
ܒܬܪ ܡܘܬܟ ܘܐܦܠܐ ܒܚܝܝܟ ܬܬܪܓܪܓ.

Enterre le monde et sois vivant, pour que ce ne soit pas lui qui t'enterre et que tu sois mort; c'est-à-dire, aime la privation de tout ce qui te manquera après ta mort, et tu ne le désireras pas même pendant ta vie.

80.

ܦ̄ ܠܐ ܬܗܘܐ ܟܠܒܐ ܠܡܐܟܘܠܬܐ ܘܠܐ ܐܙܠ ܫܪܪܐ ܡܢܟ ܗ̄ ܠܐ
ܬܗܘܐ ܡܫܬܥܠܝܢܐ ܘܠܐ ܟܠܗ ܥܕܢܐ ܐܒܝܕܐ ܗܘܐ ܐܢܬ.

Ne sois pas un chien pour la nourriture, et la vérité ne te quittera pas; c'est-à-dire, ne sois pas un adulateur, car tu serais perdu pour toujours.

81.

ܦ̄ܠ ܠܐ ܠܟܠܒ ܐܫܬܠܝ ܕܢܣܘܟܐ[1] ܠܒܪܐ ܕܡܫܬܥܒܕܐ ܗ̄ ܠܐ

[1] B ܕܢܘܣܟܐ.

ܐܠܐ ܡܢ ܚܒܪܟ ܗ̄ܘ ܕܠܐ ܕܝܠܟ[1] ܕܠܐ ܢܓܚܟܘܢ ܒܟ ܣ̈ܟܘܠܐ.

Ne porte pas le manteau de l'homme gai dans le quartier des pauvres; c'est-à-dire, ne te laisse pas donner par ton ami un éloge qui ne te revient point, pour que les hommes intelligents ne se moquent pas de toi.

82.

ܗ̄ܘܝ ܚܕ ܘܠܐ ܣܓܝܐܐ ܗ̄ ܢܫܬܒܚܘܢ ܡܚܫ̈ܒܬܐ
ܒܢ̈ܟܦܐ ܛܒ̈ܬܐ ܘܠܐ ܬܫܬܚܠܦ ܒܪ̈ܥܝܢܐ ܣܓ̈ܝܐܐ.

Sois un et non plusieurs; c'est-à-dire, que tes bons sentiments soient approuvés par les honnêtes gens, mais ne change pas ta conduite selon les opinions du grand nombre.

83.

[illegible] ܕܘܫ ܠܐܪܝܐ ܘܟܠܗ ܥܠܡܐ ܢܪܚܡܟ ܗ̄ ܐܬܡܟܟ
ܒܪܒܘܬܟ ܘܠܐ ܬܬܪܝܡ ܘܟܠܗ ܥܠܡܐ ܢܪܟܢ ܪܫܗ ܩܕܡܝܟ.

Écrase le lion, et tout le monde t'aimera; c'est-à-dire, sois modeste dans ta grandeur et ne t'enorgueillis pas, et tout le monde inclinera la tête devant toi.

84.

ܣ̄ܩ ܒܕܩܠܐ ܘܚܘܬ ܒܐܪܙܐ[2] ܗ̄ ܐܬܕܒܪ ܒܬܩܝܦܘܬܐ
ܘܬܫܟܚ ܐܢܬ ܬܪܝܨܘܬܐ.

Monte par le palmier et descends par le cèdre; c'est-à-dire, dirige-toi par la fermeté et tu trouveras la droiture.

[1] B ܕܠܐ ܕܝܠܟ.
[2] B ܐܪܙܐ.

85.

ܗ̄ܘ ܠܐ ܬܗܘܐ ܡܝ̈ܐ ܕܠܐ ܬܬܨܒܥ ܒܟܠ ܓܘܢ̈ܝܢ ܗ̄ ܠܐ
ܬܫܬܥܒܕ ܠܗܢܝܘܬܐ ܘܬܬܛܪܦ ܒܣܘܓܐܐ ܕܚܛܗ̈ܐ.

Ne sois pas comme l'eau, afin de ne point prendre la teinte de toutes les couleurs; c'est-à-dire, ne sois pas l'esclave de la volupté, car tu serais ballotté par une multitude de péchés.

86.

ܗ̄ܘ ܠܐ ܬܗܘܐ ܛܘܣܐ ܥܠ ܐܓܪܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܬܪܘܪܒ ܒܐܦܝ
ܥܠܡܐ.

Ne sois pas un paon sur le toit; c'est-à-dire, ne t'enorgueillis pas devant le monde.

87.

ܗ̄ܘ ܚܘܝܐ ܗܘܝ ܐܠܐ ܠܐ ܒܡܪܪܬܐ ܗ̄ ܗܘܝ ܚܟܝܡܐ ܘܠܐ
ܫܒܗܪܐ ܡܛܠ ܕܚܟܡܬܐ ܡܟܝܟܘܬܐ ܡܠܦܐ.

Sois un serpent, sauf pour le venin; c'ést-à-dire, sois savant sans être fier, car la science enseigne la modestie.

88.

ܗ̄ܒ ܠܐ ܬܙܒܢ ܚܝ̈ܝܟ ܠܬܘܠܥܐ[1] ܗ̄ ܠܐ ܬܩܢܐ ܗܘ ܡܐ ܕܦܐܫ
ܡܢܟ ܒܡܘܬܟ ܘܩܢܝܢܗ ܚܝ̈ܝܟ ܡܘܒܕ[2].

Ne vends pas ta vie au ver; c'est-à-dire, ne cherche pas à acquérir ce qui ne te reste pas lorsque tu meurs, et dont la possession te ferait perdre la vie.

[1] A ܠܬܘܠܥܐ.
[2] B ܡܘܒܕܐ.

89.

ܦ̄ܛ ܠܐ ܬܫܒܘܩ ܐܝܕܟ ܕܬܬܝܩܪ ܥܠ ܦܓܪܟ ܗ̄ ܠܐ
ܬܫܒܘܩ ܢܦܫܟ ܕܠܐ ܦܘܠܚܢܐ.

Ne laisse pas ta main peser à ton corps; c'est-à-dire, ne laisse pas ton âme sans occupation.

90.

ܨ̄ ܠܐ ܬܐܟܘܠ ܡܕܡ ܕܐܘܟܡ ܕܘܢܒܗ ܗ̄ ܠܐ ܬܥܒܕ ܡܕܡ
ܕܬܬܘܐ [1] ܡܛܠܬܗ ܐܚܪ.

Ne mange pas une chose dont la queue est noire; c'est-à-dire, n'agis pas de telle sorte que tu aies ensuite à te repentir.

Le Μὴ γεύεσθαι μελανούρων est appliqué par Plutarque, de même que dans le texte syriaque, dans le sens de la morale pratique : Μὴ συνδιατρίϐειν μέλασιν ἀνθρώποις διὰ κακοήθειαν. (Voyez Orelli, *l. c.* p. 62. Mullach, *l. c.* p. 504.) Dans Ibn-abî-Oçaïbi'a, la sentence est attribuée à Socrate : لا تأكل الاسود الذنب اى احذر الخطئة (Ms. cité, fol. 49).

91.

ܨ̄ܐ ܢܛܘܪ ܠܟ ܘܠܐ ܠܕܝܠܟ ܗ̄ ܐܠܐ ܗܘܝ ܡܛܪ
ܠܢܦܫܟ ܘܠܐ ܠܩܢܝܢܟ.

Garde-toi, et non ce qui est à toi; c'est-à-dire, prends garde à ton âme, et non à tes biens.

[1] Mss. ܘܬܬܘܐ.

92.

ܨܒ̄ ܠܐ ܢܥܪܒ ܫܡܫܐ ܥܕܡ ܕܐܥܘܠ ܠܡܕܝܢܬܐ ܗ̄ ܠܐ
ܐܥܪܒ ܢܦܫܟ ܒܡܘܬܐ ܟܕ ܐܢܬ ܚܝܐ ܘܡܟܥܣ ܠܐܠܗܐ
ܒܚܛܗܝܟ.

Entre dans la ville avant le coucher du soleil; c'est-à-dire, que ton âme ne se plonge pas dans la mort, lorsque vivant tu offenses Dieu par tes péchés.

93.

ܨܓ̄ ܐܚܘܕ ܡܠܟܐ ܥܕܡ ܕܢܐܚܘܕܟ ܘܢܕܥܟ ܢܘܗܪܗ ܗ̄
ܐܚܘܕ ܗܘܢܟ ܡܢ ܐܝܩܪܐ ܣܪܝܩܐ ܘܬܗܘܐ ܒܪ ܚܐܪܐ.

Saisis le roi avant qu'il te saisisse et que sa lumière soit éteinte; c'est-à-dire, détourne ton esprit des vains honneurs, et tu seras libre.

94.

ܨܕ̄ ܡܠܟܐ ܕܚܟܝܡ ܠܐ ܐܙܠ ܠܩܪܒܐ[1] ܗ̄ ܗܘܢܟ ܕܡܙܝܢ
ܒܝܕܥܬܐ ܠܐ ܕܚܠ ܡܢ ܒܥܠܕܒܒܐ.

Un roi sage ne va pas à la guerre, c'est-à-dire, ton esprit bien armé de science ne craindra pas les ennemis.

95.

ܨܗ̄ ܐܝܢܐ ܕܫܠܝܛ ܥܠ ܟܠ ܡܕܒܪ ܠܟܠ ܡܕܡ ܗ̄ ܡܠܟܐ
ܕܡܡܠܟ ܥܠ ܐܘܚܕܢܗ ܡܫܠܛ ܗܘ ܥܠܘܗܝ.

Celui qui gouverne tout dispose de toute chose; c'est-à-dire, un roi qui règne sur son État en est le maître.

[1] B ܠܡܩܪܒ ܩܪܒܐ.

96.

ܗ̄ܘ ܐܢܫܐ ܠܟܠ ܡܕܡ ܠܐ ܡܫܠܛ ܡܢ ܟܝܢܐ ܕܟܠ ܡܕܒܪܢ ܗ̄
ܐܝܟܢܐ ܕܒܥܝܪܐ ܕܡܢ ܟܠܢܫ ܡܬܕܒܪܐ[1] ܠܘܬܗ ܫܡܘܥܐ
ܘܡܫܥܒܕܐ[2].

Celui qui n'est maître de rien subit la direction générale, de même que l'animal est forcé par tout le monde à obéir et à travailler.

97.

ܙ̄ ܐܙܕܗܪ ܒܟܐܦܐ ܕܒܐܝܕܝܟ ܘܠܐ ܬܫܕܝܗ ܕܠܐ ܬܗܦܘܟ
ܥܠܝܟ ܗ̄ ܐܢܗܘ ܕܬܐܠܐ ܐܢܬ ܠܐܢܫ ܐܢܬ ܕܠܐ ܒܟܐܒܐ
ܠܐ ܡܫܟܚ ܐܢܬ ܕܬܗܘܐ.

Prends garde à la pierre qui est entre tes mains, de ne point la jeter, pour qu'elle ne retombe pas sur toi; c'est-à-dire, si tu veux tourmenter quelqu'un, tu ne pourras pas rester toi-même sans tourment.

احتذر من الحجر الذى بيدك كيف ترميه لئلا يرجع عليك
اى ان حزنت لاجل احد ليستبق تسطيع ان تكون بلا حزن
(Scal. n° XIX.)

Comparez la sentence de la collection de Gyraldus : « Lapidem in fontem jacere scelus. » (Voyez Orelli, p. 72, n° 14.) ليستبق est une correction erronée de Scaliger pour ليس تبقا, leçon du ms. de Rivault.

[1] A ܡܬܕܒܪܐ.
[2] Mss. ܘܡܫܥܒܕܐ.

98.

ܒ̄ܪܝ ܠܐ ܬܚܒܘܫ ܛܘܣܐ ܥܡ ܫܘܦܢܝܢܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܗܘܐ ܙܒܢ ܙܢܝܐ
ܙܒܢ ܘܢܟܦܐ ܐܠܐ ܗܘܝ ܟܠܗ ܒܢܟܦܘܬܐ.

N'enferme pas un paon avec une tourterelle; c'est-à-dire, ne sois pas tantôt voluptueux, tantôt chaste, mais sois toujours chaste.

لا تحبس الطاوس والحمامة جملةً يعنى لا تكن وقتا سخيفا وقتا
عفيفا،

(Scal. n° XX; Freyt. n° 533.)

99.

ܒ̄ܪܝ ܠܐ ܬܪܗܛ ܒܦܪܚܬܐ ܕܒܐܐܪ ܠܡܕܪܟܗ̇ ܗ̄ ܠܐ ܬܠܐܐ
ܒܬܪ ܨܒܘܬܐ ܕܠܐ ܡܕܪܟ ܐܢܬ ܠܗ.

Ne cherche pas à atteindre l'oiseau dans l'air; c'est-à-dire, ne te tourmente pas à la poursuite d'une chose que tu ne saurais obtenir.

100.

ܒ̄ ܠܐ ܬܫܒܘܩ ܒܥܝܪܟ ܠܡܪܥܝܬܐ ܕܠܝܬ ܒܗ̇ ܣܝܓܐ ܗ̄ ܠܐ
ܬܫܒܘܩ ܨܒܝܢܟ ܒܬܪ ܪ̈ܓܝܓܬܐ ܕܠܐ ܢܡܘܣܐ.

Ne laisse pas courir ta bête dans un pré dépourvu d'un mur; c'est-à-dire, ne laisse pas courir ta volonté à la suite des passions sans frein.

لا ترسل بهيمتك للمرج الذى ليس فيها سياج، اعنى لا تطلق
مشيئتك وراء الشهوات بلا لجام الناموس بل ألجم مشيئتك،

(Scal. n° XXI; Freyt. n° 1149.)

101.

ܩ̄ܐ ܐܠܒܫ ܡܐ̈ܢܐ ܫ̈ܦܝܪܐ ܕܡܢ ܟܠܢܫ ܡܫܬܒܚ ܐܢܬ
ܗ̄ ܕܝܢ. ܒܪܚܡܐ ܛܒܐ ܥܡ ܟܠܢܫ. ܡܢ ܟܠܢܫ ܡܬܪܚܡ
ܐܢܬ.

Porte des habits élégants, pour être loué par tout le monde; c'est-à-dire, montre de la bienveillance à tout le monde, et tu seras aimé de tout le monde.

102.

ܩ̄ܒ ܠܐ ܬܗܘܐ ܩܘܦܐ ܐܝܟܐ ܕܐܝܬ ܐܪ̈ܝܘܬܐ ܗ̄ ܠܐ ܬܗܘܐ
ܡܪܘܝܢܐ ܒܐܬܪ̈ܘܬܐ ܕܫܪܝܢ ܡܠܟ̈ܐ

Ne sois pas un singe là où il y a des lions; c'est-à-dire, ne sois pas un badaud dans les endroits où se trouvent des princes.

103.

ܩ̄ܓ ܠܐ ܬܫܒܘܩ ܠܒܥܝܪܟ ܕܢܬܒܪܪ. ܗ̄ ܠܐ ܬܫܒܘܩ
ܠܦܓܪܟ ܕܢܫܬܠܛ ܥܠ ܢܦܫܟ.

Ne laisse pas ta bête devenir sauvage; c'est-à-dire, ne laisse pas ton corps triompher de ton âme.

104.

ܩ̄ܕ ܡܢ ܗܘܐ ܒܒܝܬܐ ܐܫܬܘܬܦ ܥܡܗ ܗ̄ ܡܢ ܕܒܒܝܬܐ
ܕܚܒ̈ܝܒܐ ܒܫܘܬܦܘܬܗܘܢ ܥܡܗ ܐܢܬ ܕܒܥܝܢ[1].

[1] Les deux mss. portent ܕܒܥܝܢ ܠܐ. Il est probable que la particule ܠܐ, dans le ms. qui a servi d'original pour ces deux copies, était le premier mot de la sentence suivante, dont le commencement manque dans notre texte.

D'après le mouvement extérieur juge l'intérieur; c'est-à-dire, de la manière dont les gens se conduisent, apprends à te conduire.

105.

ܦܣܘ ܠܐ [ܐܟܣܢܝܐ] ܟܪܡܐ ܕܠܐ ܕܝܠܟ ܗܘ ܠܐ ܬܥܒܕ ܛܝܒܘܬܐ
ܠܣܟܠܐ.

Ne taille pas une vigne qui ne t'appartient pas; c'est-à-dire, ne fais pas du bien à un sot.

106.

ܗܘ ܠܐ ܬܪܗܛ ܒܐܣܛܕܝܘܢ ܟܕ ܠܒܝܫ ܐܢܬ ܢܚ̈ܬܐ
ܕܡܫܬܘܬܐ ܗܘ ܠܐ ܬܟܪܘܙ ܫܪܪܐ ܕܡܣܒ ܒܐܦ̈ܐ.

Ne cours pas dans le stadium portant des vêtements de noce; c'est-à-dire, ne proclame pas la vérité avec ménagement.

107.

ܦܣܘܩ ܟܪܡܟ ܒܐܝܕܝܟ ܘܠܐ ܒܐܝ̈ܕܝܐ ܢܘܟ̈ܪܝܐ ܗܘ ܐܟܣ
ܢܦܫܟ ܥܠ ܣܟܠܘܬܟ ܘܠܐ ܢܟܣܟ ܐܚܪܢܐ[1].

Taille ta vigne de ta propre main, et ne la fais pas tailler par des mains étrangères; c'est-à-dire, reproche-toi toi-même ta faute, et qu'un autre ne te la reproche pas.

ازبر كرمك بيدك لا بيد غيرك ، اعنى وبّخ نفسك على ذنبك
قبل ان يوبّخك غيرك عليه ،

(Scal. n° XXII.)

108.

ܗܘ ܠܐ ܬܚܘܐ ܚܟܡܬܟ ܠܣܟܠܐ ܐܪ̈ܙܐ ܘܠܐ ܐܝܟ ܚܟܝܡܐ

[1] B ܐܚܪܢܝ.

ܗ̄ ܗܢܘܢ ܣܥܪ̈ܐ ܠܘܩܒܠ ܕܡܬܚܫܒܝܢ ܡܢܟ ܠܩܪܝܒܐ ܡܬܚܫܒ
ܘܠܐ ܒܝܫ̈ܬܐ ܕܐܫܬܟܚ ܡܢܟ ܒܛܥܝܘܬܐ.

Dirige tes pas dans les sentiers droits et ne regarde pas en arrière ; c'est-à-dire, ce que tu dois considérer, ce sont tes actions envers le prochain, et non le mal que tu as pu commettre par inadvertance.

109[1].

ܩܕܡ ܚܘܝܐ ܗܘܝ ܥܩܪܐ ܗ̄ ܩܕܡ ܒܥܠܕܒܒܟ ܗܘܝ
ܡܟܝܟܐ.

Devant un serpent sois une racine ; c'est-à-dire, en présence de ton ennemi sois modeste.

110.

ܣܚܝ ܗܘܝ ܒܡܝ̈ܐ ܩܕܡ ܪܡܫܐ ܗ̄ ܐܬܕܟܐ ܒܬܝܒܘܬܐ ܡܢ
ܩܕܡ ܡܘܬܐ.

Baigne-toi dans l'eau avant le soir ; c'est-à-dire, purifie-toi par le repentir avant la mort.

اسبح في الماء قبل المساء، اعني تطهّر بتوبة قبل الارتحال وقبل
ان يأتيك الموت،

(Scal. n° XXIII.)

111.

ܡ̄ܢ ܐܝܢܐ ܕܠܐ ܝܗܒ ܩܝܣܐ ܠܢܘܪܐ ܫܘܠܛܢܗ ܕܬܐܟܘܠ ܗ̄
ܐܝܢܐ ܕܠܐ ܝܗܒ ܒܢܝ̈ܐ ܕܢܫܐ ܫܘܠܛܢܗ ܒܥܡܠܐ ܕܬܐܟܘܠ.

Celui qui ne fournit pas du bois au feu lui ôte la possibi-

[1] Cette sentence est rattachée à la précédente, par suite d'une erreur de copiste.

lité de brûler; c'est-à-dire, en s'abstenant de toute provocation par des paroles injurieuses, l'on empêche la colère de s'enflammer.

من لا يعطِ حطبًا للنار يمنعها من الاشتعال، اعنى من ينخر (لا ينخز lisez) بكلام الشكّ يمنع الغضب ألّا يلتهب،

(Seal. XXV.)

112.

ܡ̄ܚܐ ܟܕ ܕܫܚܝܢ ܦܪܙܠܐ ܗ̄ ܐܡܬܝ. ܕܡܫܟܚ ܐܢܬ
ܨܒܝܢܟ ܙܪܝܙ ܒܥܝܗ.

Frappe le fer pendant qu'il est chaud; c'est-à-dire, lorsque tu trouves l'objet de ton désir, empresse-toi de le rechercher.

سُنّ بينما هو مُحمًى الحديد، اى اذا وجدتّ زمانا مقبولا للسؤال فاطلب طلبتك بسرعة،

(Seal. n° XXIV; — ms. n° 1624, fol. 38.)

NOTE

SUR

QUELQUES TERMES BUDDHIQUES,

PAR M. E. SENART.

On a déjà — et cet honneur revient surtout à mon très-savant et très-regrettable ami, R. Childers — signalé à plusieurs reprises une série de termes buddhiques qui présentent un intérêt particulier : conservés sous des formes légèrement différentes dans la rédaction sanskrite et dans la rédaction pâlie, ils promettent à une comparaison attentive des lumières sur la valeur respective et la relation originelle des deux traditions.

Une dénomination commune embrasse chez les buddhistes tous les êtres dont la naissance, soudaine et miraculeuse, ne se fait point par le mode de reproduction ordinaire. Les textes ne s'accordent pas sur l'orthographe du mot : au nord on l'écrit *aupapâduka* ou *aupapâdaka*, au midi, *opapâtika*. Burnouf[1], avec quelque hésitation, se décidait pour la première

[1] *Lotus*, p. 394.

forme, la rattachant au radical *pad*. Le dictionnaire de Saint-Pétersbourg se rallie à ce sentiment. Childers (dans son Dictionnaire, *sub verb.*) renverse les rôles; il donne la préférence la plus décidée à l'orthographe *opapâtika;* la leçon népalaise n'en serait qu'une perversion, imputable à l'ignorance des traducteurs septentrionaux. Avec lui je pense que la dérivation de *upa-pad* ne rend pas suffisamment compte du sens particulier du mot; mais la dérivation de *upapâta*, qu'il propose, est, de ce point de vue, moins satisfaisante encore. Il faudrait du moins expliquer d'où est venue aux « traducteurs » sanskrits l'idée bizarre de restituer en *aupapâduka* (ou *-daka*) une forme qu'il était si naturel de transcrire : *aupapâtika*. *Opapâtika* est d'ailleurs tout à fait isolé et en l'air dans le vocabulaire buddhique. En sanskrit, c'est certainement la leçon *aupapâduka*, de beaucoup la plus ordinaire, et en même temps la plus difficile, que nous devons prendre pour point de départ. Le changement pâli de *uka* en *ika* s'expliquerait assez par la fausse analogie des mots innombrables terminés par ce dernier suffixe; on peut comparer directement *vâlikâ*=sanskrit *vâlukâ*. Burnouf a observé que la présence d'un *t* correspondant à un *d* sanskrit n'est point en pâli sans exemple[1]. Indépendamment des noms propres qu'il cite, il est surtout un mot d'un fréquent emploi où reparaît cette substitution : *pâtu*=sanskrit *prâduḥ*. C'est à ce mot même qu'il faut demander

[1] Cf. aussi E. Kuhn, *Beitr. zur Pâli-Gramm.*, p. 40.

l'origine du terme en question. L'expression *prâdurbhû* est constamment introduite dans les textes buddhiques pour marquer une apparition inattendue, merveilleuse [1]. Aucun terme ne pouvait être mieux approprié que *prâduḥ* (ou son représentant dans la langue populaire) pour exprimer ce que Turnour traduit excellemment « apparitional birth ». Les deux formes *aupapâduka* et *opapâtika* reposent donc également sur une forme prâkrite *opapâduka* (dialectalement *opapâtuka*), qui correspondrait à un sanskrit **aupaprâdushka*, dérivé de **upaprâdushka*, ce dernier composé lui-même de *prâduḥ* et du préfixe *upa* marquant une nuance de soudaineté et de mystère. Les deux faits phonétiques saillants : l'orthographe *uka* du suffixe, la substitution d'un *t* pâli à un *d* sanskrit reçoivent de cette étymologie l'explication la plus simple.

Il est d'autres termes encore où le prétendu sanskrit buddhique garde des traces moins effacées que le pâli des formes prâkrites et populaires. Évidemment la forme *uposhadha* n'a point été tirée « par erreur » du pâli *uposatha* [2]; elle représente une orthographe prâkrite plus défigurée, sauvée peut-être par sa moindre transparence. Childers a ingénieusement remarqué [3] que dans un passage du *Divya avadâna*,

[1] Par exemple, *Lal. Vist.*, p. 44-45 *passim*; p. 95, l. 19; p. 96, l. 7. Voyez aussi, pour le sanskrit classique, les exemples caractéristiques rassemblés dans le Dictionnaire de Pétersbourg.

[2] Cf. Childers, sub verb. *uposatha*.

[3] Sub verb. *iddhipâdo*.

cité par Burnouf[1], le mot *prahâṇa* trouble le sens, qu'il y tient à tort la place de *pradhâna* employé dans son sens buddhique. S'il y a là, comme je le crois avec lui, une confusion de la part des rédacteurs du nord, il est clair qu'elle ne repose pas sur un pâli *padhâna* qui n'y pouvait prêter à aucun égard, mais sur l'altération prâkrite du même mot, *pahâṇa*, qui fournissait prétexte à équivoque. On multiplierait aisément les exemples analogues de restitutions fautives dans les textes en sanskrit buddhique; je citerai seulement le radical *dhyâ*[2], au lieu de *kshâ*, reconstruit d'après le pâli-prâkrit *jhâ ;* la forme *heshṭhâ* reconstituée d'après le pâli-prâkrit *heṭṭhâ*, que Childers rapporte justement au sanskrit *adhastât*[3].

Mais ce n'est là qu'un côté de la question. La nomenclature pâlie a, elle aussi, ses erreurs et ses confusions qui démentent ses prétentions excessives. Au sanskrit *pratisaṁvid* le pâli oppose *paṭisambhidâ*. J'ai eu occasion déjà[4] de marquer que je ne saurais, avec Childers, tenir cette seconde orthographe pour la forme exacte et originale. Et d'abord, il est difficile d'imaginer comment on aurait été amené à méconnaître un terme aisé à comprendre, aisé à analyser, tel que *paṭisaṁbhidâ*, s'il eût existé dès le principe. En revanche, son introduction dans le pâli s'explique par une altération qui a pu être entièrement mécanique et

[1] *Introduction*, p. 75, 625.
[2] *Lal. Vist.*, p. 423, l. 11, et plus souvent dans le *Mahâvastu*.
[3] Cf. Weber, *Hâla*, v. 370. Hemacandra, éd. Pischel, II, 441.
[4] *Journ. asiat.*, 1876, t. I, p. 408.

dialectale. Outre *nitthubhati* que Childers cite seul à ce propos, le vocabulaire pâli offre plusieurs exemples du passage de *v* en *bh;* tels sont : *bhisa* = sanskrit *visa*, *bhisí* = sanskrit *vṛishí*, *bhusa* = sanskrit *busa*, *sarabhû* = sanskrit *sarayu*, évidemment par l'intermédiaire de * *saravu*. La conservation parallèle de plusieurs dérivés du radical *pratisaṁvid*, où la confusion était plus malaisée, ne prouve rien, surtout dans une langue où nous trouvons à plus d'une reprise deux et même trois représentants d'un prototype sanskrit unique (*hasâ*, *suṇhâ*, *suṇisâ; ûhâ*, *usmâ*, *uṣumâ*, etc.). Tout au contraire, il va de soi que l'emploi, dans des acceptions très-voisines, d'une série de mots — *pratisaṁvidita*, *pratisaṁvedin*, *pratisaṁvedaka*, — issus de *vid* (*prati-saṁ*), parle, *a priori* et à défaut d'objection démonstrative, en faveur de la forme du nord. Enfin, *saṁvid* est un terme familier à la langue philosophique, avec une signification de *conscience*, *connaissance*, qui, complétée par la nuance analytique ou distributive qu'y ajoute *prati*, correspond rigoureusement à l'usage buddhique du terme qui nous occupe. Quoique, par une rencontre qui a dû en favoriser la substitution, la forme *paṭisambhidâ* ouvre la porte à une étymologie possible, on reconnaîtra, si l'on se réfère aux interprétations originales [1], que le sens qui en résulte prête à la notion d'analyse une excessive prédominance. Quant à l'expression *pabhinna-paṭisambhida*, ce n'est qu'un jeu étymologique pos-

[1] Childers, *sub verb.*; Burnouf, *Lotus*, p. 339 et suiv.

térieur à la fixation du terme, et sans plus d'autorité propre que tant d'autres fantaisies des glossateurs singhalais.

Le dogme buddhique distingue deux sortes de nirvâṇa : l'un, qui se confond avec la qualité d'arhat, est en quelque sorte l'annihilation en puissance, en expectative, différée seulement jusqu'au terme, par la dissolution des skandhas, de l'existence actuelle; l'autre est le nirvâṇa complet, acquis et accompli par la mort. Le premier est dit en pâli *upâdisesa* ou *saupâdisesa*, le second, *anupâdisesa*. Les dénominations sanskrites *sopadhiçesha* et *anupadhiçesha* ou *nirupadhiçesha* sont-elles, comme on l'a cru [1], le résultat secondaire d'une méprise? Les rédacteurs du nord n'étaient-ils pas protégés contre une pareille erreur par plusieurs analogies, par le terme d'*upâdâna* qui leur est, à eux aussi, familier, par des expressions comme *anupâdâya parinirvṛita* [2]? Ce sont, au contraire, les rédacteurs pâlis qui font ici fausse route. Pour le démontrer, il importe de bien préciser le sens des termes sanskrits. *Anupadhiçesha* se pourrait expliquer à la rigueur : « où ne reste pas l'upadhi; » mais le synonyme *nirupadhiçesha* et l'opposé *sopadhiçesha* n'admettent qu'une seule interprétation : « où il y a un reste, où il n'y a point de reste, d'upadhi. » La même traduction nous est commandée pour le

[1] Childers, sub verb. *upâdisesa*, et auparavant *Journ. Roy. Asiat. Soc.*, new ser. V, p. 226 et suiv.

[2] Par exemple, *Mahâvastu*, fol. 103 du man. de la Bibliothèque nationale.

pâli par l'emploi parallèle des formes *upâdisesa* et *saupâdisesa*, dont la seconde met hors de conteste l'étroite parenté et l'exacte correspondance des deux groupes d'expressions au midi et au nord. Nous aurions donc : « le nirvâṇa avec reste d'upâdi, » et « le nirvâṇa sans reste d'upâdi, » et non pas, comme traduit Childers : le nirvâṇa « having the skandhas (*upâdi*), not having the skandhas, remaining. » La distinction est essentielle. Reportons-nous, en effet, à la définition que donne elle-même des termes *upadhi* et *upâdi* la tradition méridionale (ap. Childers, à ces deux articles). *Upâdi* désigne, nous dit-on, les cinq skandhas; il est donc absurde de parler d'un nirvâṇa « avec un reste, *ou* sans un reste d'upâdi; » il ne peut être question que d'un « nirvâṇa avec upâdi » ou d'un « nirvâṇa sans upâdi; » en d'autres termes, on pourrait distinguer un *saupâdi* et un *anupâdi* nirvâṇa, mais non un *saupâdisesa*, un *anupâdisesa* nirvâṇa. *Upadhi* embrasse quatre catégories dont trois sont censées supprimées par la perfection de l'arhat qui atteint ainsi le *sapadhiçesha nirvâṇa*, le « nirvâṇa avec un reste d'upadhi, » à savoir la quatrième catégorie, les skandhas, dont la dissolution le pourra seule introduire dans le *nirupadhiçesha nirvâṇa*, le « nirvâṇa où ne persiste plus ce reste d'upadhi. » Le moule même où est jetée l'expression condamne donc l'orthographe méridionale; il semble que la tradition l'ait senti, et de là vient sans doute l'innovation partielle, parallèlement à la forme *saupâdisesa*, de la forme *upâdisesa*, susceptible d'une interprétation que

n'admet pas la première. On comprend assez maintenant comment la formule empruntée au Mahâvastu et l'orthographe *upâdi* s'excluent, loin de s'appeler l'une l'autre. On voit également pourquoi un arhat est dit *nirupadhi*, puisqu'il a dépouillé *la plus grande partie* de l'upadhi, tandis que, en réalité et rigoureusement, il est, comme on s'exprime au nord (Childers, art. *upâdisesa*), *sopadhiçesha*, « gardant un reste de l'upadhi, » puisqu'il en conserve en quelque sorte un quart, les skandhas. Il n'est pas douteux, en somme, que la version sanskrite n'ait respecté la formule authentique et originale. Je n'ai pas à faire la part précise de l'erreur matérielle, des fausses analogies (*upâdâya*, *upâdâna*) ou des différenciations volontaires dans les termes nouveaux du pâli : à coup sûr ils sont, au moins en partie, inexacts et mal justifiés.

Je résume. D'une part, les exemples *aupapâduka*, *uposhadha*, *prahâṇa* nous montrent la version sanskrite fondée non sur une rédaction pâlie, mais sur un dialecte — ou plusieurs dialectes, je n'envisage pas ici cette question — plus altéré, plus prâkritisant. D'un autre côté, les formes *paṭisambhidâ*, *upâdisesa* sont en pâli le résultat et le témoignage de déformations secondaires, et peut-être, dans une certaine mesure, de remaniements intentionnels. Une idée, ou, si l'on veut, une impression d'un caractère plus général ne se dégage-t-elle pas de ces comparaisons? Il semble que ces méprises et ces divergences nous entr'ouvrent des échappées sur les pre-

mières couches du buddhisme ancien et vraiment populaire; les codifications postérieures, avec leur tradition plus ou moins modifiée, nous en transmettent des débris authentiques dans ces termes que les diascévastes ont conservés sans en plus comprendre l'origine et en les altérant. Nous y reconnaissons des pierres du primitif édifice, mal fondues dans les réédifications suivantes, des fragments restaurés à contre-sens. L'avenir ne manquera pas de grossir considérablement deux catégories d'exemples intéressants à ce point de vue : formes imparfaitement ramenées au niveau lexicographique ou grammatical de l'école, comme est au nord le terme *aupapâduka;* restitutions maladroites, vocables altérés par un faux sentiment de l'analogie : tel est peut-être le sanskrit *sparça*, représentant le *phâsu* des inscriptions et du pâli[1]; tel paraît être en pâli l'obscur *tudampati*[2]. Par

[1] Voy. Childers (sub verb. *phâsu*), dont l'étymologie (de *spârha*) est du reste pour moi extrêmement invraisemblable.

[2] Comp. à ce sujet d'ingénieuses remarques de M. Kern, *Iaartell. der zuidel. Buddh.*, p. 14-15, que je ne puis accepter toutefois que sous plusieurs réserves. On trouvera, *Légende du Buddha*, page 162, note, des observations touchant la création secondaire d'un adjectif *brahma*. Je citerai encore *vatrabhu* (=*vṛitrahan*); l'exactitude de cette forme, que j'avais mise en doute, paraît garantie par la glose suivante, que j'emprunte à la Saddaniti (fol. 38ᵇ de mon manuscrit) : Vatabhûti Sakko; so hi mâtâpitibharaṇâdihi sattahi vatapadehi sakkattam labhitvâ aññe deve vatena (*cod.* vattena) abhibhavatîti vatrabhu; âgamaṭṭhakathâyam pana labbhamânam pattim gahetvâ vatenaññe (*cod.* vatte°) abhibhavitvâ devissariyam pattoti vatrabhûti vuttam; vatranâmakam asuram abhibhavîti vâ vatrabhu. Vatrabhu jayatam pitâ ti (*cod.* pitâtâti) sâdhakam, vatrabhunâma asurassâbhibhavitâ jayatam pitâti jayantânam (*cod.* jâya°) pitâ Sakko indo purindado ccâdi.

les exemples *paṭisambhidâ*, *upâdisesa*, nous voyons les erreurs mêmes de la tradition méridionale affecter un caractère plus raffiné et des apparences plus plausibles. C'est à priori ce que l'on doit attendre des circonstances particulières dans lesquelles, de l'aveu même de ses adhérents, a été fixé le canon pâli, hors de l'Inde et par un travail sacerdotal et savant[1]. Les faits de tout ordre s'élèvent de plus en plus contre la tendance ancienne à revendiquer soit pour l'une soit pour l'autre des deux grandes écoles buddhiques le privilége exclusif de l'authenticité, l'honneur de conserver dans son intégrité le dépôt original des idées et de la langue du buddhisme primitif. Les observations qui précèdent ne sont qu'un argument de plus dans ce sens. Il est curieux à découvrir dans une classe de faits d'où on avait cru pouvoir tirer des inductions précisément opposées.

[1] *Essai sur la légende du Buddha*, p. 8.

ÉTUDES AVESTIQUES.

NOTE

SUR

LE SENS DES MOTS AVESTA-ZEND,

PAR M. C. DE HARLEZ.

Anquetil-Duperron, en présentant à l'Europe savante le premier essai d'interprétation des livres sacrés des Parses, avait inscrit, en tête de son œuvre, les mots *Zend-Avesta*[1] qu'il croyait en être le titre véritable. Suivant en cela les leçons des Destours, ses maîtres, il donnait au premier de ces termes le sens de *langue sacrée;* au second, celui de *parole inspirée.* Son erreur ne put échapper longtemps aux investigations de la critique. Burnouf la constata et chercha à la corriger; d'autres savants philologues, après lui, firent des essais d'interprétation en rapport avec l'état de la science du moment. Mais leur nombre et leurs divergences laissent comme enveloppé de

[1] C'est la tournure adoptée par les auteurs mahométans. Les Parses disent généralement *Avesta* et *Zend.*

mystère ce titre, symbole d'une religion et d'une civilisation dignes d'un véritable intérêt. Il est donc tout naturel qu'on se demande si, parmi ces explications, il n'en est point une qui puisse, par des caractères de probabilité exceptionnels, réunir tous les suffrages. Cette question fera l'objet de la présente note. Pour y répondre, il faut d'abord rappeler en peu de mots les interprétations proposées, celles du moins qui ont quelque valeur, puis examiner s'il en est une qui possède les caractères de la certitude.

Pour déterminer le sens du mot *avesta*, on en a cherché d'abord l'étymologie. J. Müller, le savant professeur de Mūnich, crut la découvrir dans la racine *stâ*, *çtâ* (cf. *stare*) et le suffixe *ava*[1]. A ses yeux, ces deux éléments réunis désignaient l'établissement fixe d'une chose, la chose établie, fixée. Pour J. Müller, comme pour son illustre homonyme[2], *Avesta* était le texte établi, fixé par l'autorité religieuse, la tradition. Le Dr Spiegel, dans sa traduction de l'*Avesta*, crut, après quelques hésitations, avoir trouvé la racine cherchée dans le mot *afçman* (mètre, mesure, rhythme) dont la partie essentielle *afç* lui paraissait identique aux trois premières lettres du mot *avesta*[3], ou plutôt *apstâk*, *afstâk*, selon la forme pehlevie. *Avesta* désignait donc, à son avis, des prières, des morceaux écrits dans un certain mètre. A l'appui de cette opi-

[1] *Journal asiatique*, 1839, p. 190.

[2] Max Müller, *Science du langage*, t. I, p. 260, note 1.

[3] *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. IX, p. 190, 191.

nion, on pourrait citer le yaç. XLV, 17 *a*, *b*, où les prières, les louanges d'Ahura sont représentées comme composées exclusivement en vers (*âfçmâni.....nôit anafçmâm*). Dorn et Benfey adoptèrent également le sens de *prières;* mais pour y arriver, ils avaient suivi des voies toutes différentes. Dorn s'appuyait exclusivement sur le mot *apistân* de l'inscription pehlevie : *apistân val yazdân*, ou simplement *apistân* que l'on rencontre fréquemment gravé sur des pierres précieuses ou d'autres objets [1]. Ce mot, qui a certainement le sens non pas de se réfugier ou d'avoir recours, mais de prière ou de vœu [2], était pris par Dorn pour l'équivalent du perso-pehlevi *afdastâ* ou plutôt de son abréviation *afstâ* « laus dei summa » [3].

Benfey recourait à la forme védique *aps*, considérée comme appartenant au désidératif de *âp* « obtenir », *îps* « désirer d'obtenir, demander, prier » [4].

Haug, enfin, regardant la forme *avista* comme seule admissible, faisait dériver ce mot de *vid* « savoir » et du préfixe *â* qui marque application à un objet. *Avesta* devenait ainsi un titre analogue à celui des

[1] *Mélanges asiatiques*, t. III, p. 517. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. XVIII, p. 18, 25.

[2] C'est ce que prouve cette phrase du *Pend nâmeh-i-Aderbât*. « *Aderbât* n'avait point d'enfant; » *apestân val yazdân kard* « il fit un *apestân* à Dieu et aussitôt il en obtint un ». Que signifierait, d'ailleurs, cet *asylum ad deum*, ou *asylum* sur une pierre? C'est au pârsi *arastâm* et non à l'arménien *apastan* qu'il faut demander la provenance de ce mot. (Voy. *Minokhired*, II, 109, VI, 14.)

[3] Comp. Vullers. *Lex. pers. lat.* sub verbo.

[4] *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, XII, 567 et suiv.

chants sacrés de l'Inde, des Védas; c'était la science sacrée des prêtres mazdéens[1]. West et beaucoup d'autres linguistes se sont ralliés à l'opinion de Haug[2].

Le premier terme de la formule adoptée par Anquetil avait donné lieu à des interprétations très-différentes les unes des autres. Burnouf lui attribuait le sens de *livre;* ce savant se fondait sur un passage de la préface de Neriosengh[3]. Max Müller le rapprocha du sanscrit *chandas* « mètre, rhythme, vers ». Mais Spiegel établit le vrai sens traditionnel, et presque tous les éranistes l'admirent à son exemple. (Voyez *Tradit. Litt. der Parsen*, II, p. 10 et 11.)

La question en était à ce point quand, au mois de mars 1872, M. Jules Oppert communiqua au *Journal asiatique* un travail qui ouvrit une nouvelle ère à la discussion. La conclusion de cette savante étude était que les inscriptions persanes des Achéménides contiennent tous les éléments d'une solution satisfaisante; que le mot *zand* se rattache à la racine *jad* du verbe *jadiyâmiy* qui figure dans l'inscription funéraire de Darius (N. R. *a*, 54) et dont le sens est « prier, supplier, demander », qu'*avesta* doit être identifié avec le persan *abastâ* (Voyez l'*Inscription de Behistoun*, IV, 64), dont la signification incontestable est « loi, statut »; qu'ainsi Zoroastre apporta au monde *la loi* et *la prière*. L'autorité du docte assyriologue,

[1] *Pahlavi-pâzend glossary*, p. 79-81.

[2] *Minokhired*, glossaire, p. 24, *initio*.

[3] *Pahalavi jandât*. Ce *janda* n'est que le *zand* ou traduction pehlevie avec gloses. Voy. ci-après.

qui a rendu également de notables services à la philologie éranienne, nous porterait à présenter cette solution comme définitive. Mais, au préalable, il convient de passer rapidement en revue les interprétations antérieures.

De toutes celles qui concernent le mot *avesta*, il n'en est aucune qui ne pèche par la base. Toutes reposent sur une supposition plus ou moins plausible, sans fondement assuré dans la langue. En outre, chacune d'elle a ses vices particuliers. Le radical *avesta* ne se présente nulle part avec le sens qu'on lui attribue; d'ailleurs, cette forme, dont la finale est la racine pure, ne paraît guère admissible. Ce devrait être *avastânam* ou *avastâtam;* en pehlevi *apastân*, *apstât*, *apstâdak* (comp. *astâdak*); mieux encore *astînêd* (de *astnîdan* « établir, constituer »). *Avesta* sans suffixe peut bien désigner un acte, mais point le résultat, l'effet obtenu. (Conf. *upasta* « secours, appui ».)

Les acceptions de « vers, morceaux rhythmés ou prières » excluent de l'*Avesta* les parties de beaucoup les plus étendues, composées en prose, et les livres nombreux qui traitaient des lois et de diverses sciences. Au yaçna XLV, *afçmâni* ne désigne que les gâthâs, le reste n'existait pas encore, bien probablement, quand cet hymne fut composé; il ne peut donc servir à la preuve. La forme *aps* ne se présente qu'une fois dans les Védas (*Rig-Véda*, I, 100, 17 *a*), et de plus il est très-douteux qu'elle appartienne au désidératif de *âp*. Cela même fût-il démontré, il n'y aurait encore

là qu'une forme sanscrite isolée, dont on ne peut rien conclure. Si *apstân* est un lieu de refuge, ce mot ne peut avoir rien de commun avec le titre des livres sacrés des Parses, quand bien même on pourrait admettre le sens dérivé de confiance. (Voy. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. XVIII, p. 18, in-fol.) Si c'est un vœu, il faut en dire autant[1]. D'autre part, en admettant que l'expression *afdastâ* avec son abréviation *afstâ* eût déjà joué, dans les usages religieux, un rôle assez important pour devenir, aux premiers temps des Sassanides, le symbole de la révélation divine, le titre consacré des livres de la loi, serait-il possible que les auteurs du *Minokhired*, des gloses pehlevies, etc., l'eussent ignoré, ou ne l'eussent jamais employé, et que la signification d'*apstâk* fût restée inconnue? Cela ne paraît pas croyable. La même objection subsiste dans toute sa force, si l'on fait venir *apstâk* d'*apastân*.

Aviçta appartient au lexique zend, mais il y a le sens de *annoncé* « promulgué » et nullement celui de *su* « connu par révélation ». Rien d'ailleurs n'est moins probable que cette copie tardive du sanscrit *veda* et dont il n'est resté aucun souvenir.

Pour ce qui concerne le terme zend, peu de mots suffiront ici. Il n'y a pas lieu de s'arrêter aux deux premières explications. L'illustre fondateur de l'éranisme eût, sans aucun doute, rétracté la sienne, s'il n'eût interrompu brusquement des études, des tra-

[1] « Vœu, refuge ou confiance », ce ne peut être le titre du Livre sacré.

vaux marqués au coin du génie, et le savant professeur d'Oxford ne maintiendrait certainement plus un rapprochement contraire aux lois de la linguistique, qu'il connaît aussi bien que personne au monde. Quant aux deux dernières explications, nous n'avons point à nous en occuper pour le moment; elles devront être discutées plus loin, car elles constituent l'objet principal de ce travail. Il ne reste donc plus qu'à chercher directement le sens des mots *avesta* et *zend* et à proposer une solution de cette question.

Pour atteindre notre but, la première chose à faire est évidemment d'examiner si l'on peut savoir avec certitude à quelle langue ces mots appartiennent et quel sens ils ont dans cette langue. Il faudra naturellement traiter de chacun d'eux séparément.

Le mot *avesta*, dans sa dernière transformation, se présente sous deux formes, *avastâ* et *avistâ*. La plus ancienne est bien probablement la première, car elle est celle du *Minokhired*, et le traducteur de ce livre s'en servit d'abord dans sa version sanscrite (V. I, 27). On ne sait pourquoi, dans la suite, il écrivit constamment *avistâ;* les livres les plus récents ont l'une et l'autre variante. Le pehlevi, supprimant également ces deux voyelles brèves, ne peut malheureusement être ici d'aucun secours; on trouve cependant aussi *avistâk.* (Voyez *Minokhired*, traduction sanscrite de Neriosengh, XVI, 15; XXXVI, 17, glose.)

Avesta n'appartient point au vocabulaire zend. Le Livre sacré n'en fait pas mention et ne semble pas même posséder un vocable commun à toutes les

parties du code mazdéen. Partout il les énumère séparément. Il en est de même du commencement du *Dîn-Kart*.

L'auteur de la première section de ce vaste ouvrage, passant en revue les divers livres religieux du mazdéisme, n'a point de termes désignant l'ensemble et ne peut qu'énumérer la *mançar* (en dialogue), moins sublime que les *gâthâs* (*gâsân*), les *gâthâs* très-différents de la *mançar* et la *dâtu* (*gavîd shêdâ*, *vendîdâd*.), tous trois fondés sur le *yathâ ahu vairyô; men yat-ahûk-vêryôk*. (Voyez *parsishn*, 7, § 3.) Il s'agit donc de l'*Avesta*[1]. Ce nom apparaît d'abord dans le *Minokhired*, dans le glossaire *zand-pehlevi* et dans les gloses pehlevies, plus récentes que la traduction elle-même[2]; puis dans l'*Arda-i-virâf nâmêh*, le *Boundehesh*, le glossaire *pehlevi-pâzend* et d'autres ouvrages de moindre étendue. Le *Dîn-Kart* le cite aussi dans ses parties d'âge moyen[3]. Mais, chose remarquable, le *Minokhired* ne le mentionne que deux fois (I, 27, et XVI, 15), le *Boundehesh* trois fois, et cela à propos d'objets d'une médiocre importance. Ce dernier s'appuie surtout sur le témoignage du *zand* (voy. chap. I et II) et de la *Dîn* (*daêna* « la loi »).

[1] La question 10 ne connaît également que *mançar*, *dâtu* et *gâsân* (*Pars.* 10, § 2, l. 6-7). A la neuvième, le tout est désigné sous le nom de *dînâ* (*Pars.* 9, § 2, 2).

[2] Les gloses ne sont pas toutes de la même époque. On en trouvera quelques preuves dans notre traduction de l'*Avesta*, t. I, 25, note, p. 212, n. 4; t. II, p. 80.

[3] L'édition de Dârab aux gloses restreintes en fournit une nouvelle démonstration.

En général, très-peu de citations se rapportent à des passages de l'*Avesta* que nous possédons. Elles contiennent même fréquemment des idées étrangères à ce dernier. Il en est ainsi du *Minokhired*, I, 27, XVI, 15, du *Boundehesh*, XXVIII, 13, etc. A partir de la période arabe, le mot *avesta* se rencontre souvent dans les dictionnaires, dans les ouvrages historiques et religieux. Il serait superflu d'apporter des preuves de ce fait. La *Din* y est également invoquée. Les écrivains orientaux ne nous donnent aucun renseignement qui puisse faire découvrir le sens propre, étymologique d'*avesta*[1], mais ils ne nous laissent aucun doute sur l'objet qu'il désigne. C'est tantôt le Livre sacré des Mazdéens, son contenu ou une partie quelconque de ce contenu; tantôt la langue même de l'*Avesta*. Le premier sens est évidemment le sens primaire, fondamental. Les glossateurs pehlevis, le *Boundehesh*, le *Minokhired*, pour démontrer la vérité d'un principe, l'existence d'un fait, d'un précepte, emploient généralement cette formule : *pavan apstâk pîdâk*[2], *ézh avastâ pédâ*[3], c'est-à-dire « il appert de l'*Avesta*, etc. ». Le deuxième fargard, § 138, 139, nous apprend que l'oiseau Karschipta a promulgué la loi mazdéenne (*daenâm mazdayaçnîm. . . vîbaraṭ*) dans le Vara de Yima. Le *Boundehesh* répète ce récit et ajoute : *tammam apstâk pavan huzwân i morvân jam-*

[1] Ils l'emploient comme un mot appartenant à un âge antérieur et dont le sens est perdu.

[2] Voyez, par exemple, *Boundehesh*, XXVIII, 13.

[3] *Minokhired*, I, 27; XVI, 15.

nuned « il a publié l'*Avesta* dans le langage des oiseaux » (V. XLVI, 12 et 13).

L'en-tête du glossaire zend-pehlevi porte : *Nyôk yâhwônâd danmam madm janâkhtân i vâj u mahrigân-i-apestâk* « soit bonne (réussisse) cette interprétation des mots et des phrases de l'*Avesta !* »

Enfin, puisqu'il faut se borner, le préambule de l'*Ardâ-i-Virâf nâméh* contient les paroles suivantes : *danman dinu chasân hamâk apstâk-û-zand madm tânâ pûsthâ...pavan miyâ i zahabâ nipisht;* « cette loi (c'est-à-dire tout l'*Avesta* et le *Zand*), écrite sur des peaux de bœufs avec de l'eau d'or. » Ces témoignages font suffisamment connaître quelle est la vraie nature du mot *avesta;* c'est le nom de la loi mazdéenne. Mais le dernier a une importance particulière, car il nous indique ce qu'il faut entendre par cette *Dîn* que l'on trouve si fréquemment apposée ou opposée à l'*Avesta*. La *Dîn*, c'est l'*Avesta* et le *Zand* réunis (*dîn chasûn hamâk apstâk-û-zand*).

Il résulte, ce nous semble, de cette courte étude qu'*avesta* est un terme appartenant aux idiomes de l'Eran occidental, que c'est en Perse qu'il s'est formé et développé, et que l'on doit, par conséquent, chercher son étymologie dans les vocabulaires des langues persanes. Or là, à part l'*apastân* des inscriptions pehlevies, qui ne peut être pris en considération, nous ne trouvons que l'*abasta* du vieux persan[1],

[1] Le glossaire zend contient le mot *avaçtâta* « paroles élevées, sublimes »; mais ce dernier ne nous semble pas pouvoir être pris ici en considération.

de l'inscription de Behistûn, mot dont la forme comme la signification concordent merveilleusement avec celles de l'*Avesta*[1] zoroastrien. Il y a donc toute raison de s'arrêter à ce rapprochement et à l'opinion de M. Oppert. On objectera, peut-être, que le *p* d'*apstâk* ne correspond pas bien au *b* d'*abastâ*, et que le pehlevi a un signe particulier pour représenter le *b;* mais on ne doit pas oublier que l'on trouve aussi la forme *abistâ* dans les livres persans, et *abestagô* en syriaque; le *b* pourrait donc être primitif.

Toutefois, s'il était prouvé que la forme *avistâk* est la plus ancienne, on devrait admettre comme terme originaire l'*Aviçta* zend, pris dans le sens de « lois, d'enseignements promulgués, révélés », et non comme « science sacrée ». Rien de plus trompeur que les analogies que semblent présenter les *Védas* et l'*Avesta*, et les nombreux mécomptes de la méthode de mythologie générale, appliquée à l'analyse des croyances mazdéennes, doivent inspirer la plus grande défiance à l'égard de ses procédés.

L'interprétation du mot *avesta* est donc à peu près certaine. Peut-être la racine *band* « lier » (partic.

[1] On a déjà remarqué que ce terme doit appartenir à un idiome éteint à l'époque des Sassanides.

Parfois l'*Avesta* et la *Dîn* sont considérés comme une seule et même chose. Ainsi l'édit de Khosru-Parviz inséré dans le *Dîn-Kart* (L. VI, selon Haug) rapporte que Shahpuhar (Sapor, fils d'Ardeshir) ordonna de rechercher tous les écrits dont l'objet était étranger à la religion, *napîkîhâch i men dînu barâ*, et de les transporter au Shapîkân, réunis à l'*Avesta*, *rôtman apestâk rakhvâr andâkhtan*. L'*Avesta* est donc ici la loi entière, le *Zand* n'en fait point partie.

baçta, voy. *Beh.*, I, 82, etc.) rendrait-elle mieux compte de la filiation d'*abastâ;* mais, quant au reste, les doutes qui subsistent encore ne semblent pas avoir grande force. En est-il de même de l'autre terme, de ce *zand* qui a tant préoccupé les éranistes ? Nous osons l'affirmer, et nous croyons que cette seconde explication sera plus simple, plus sûre encore que la précédente.

Le mot *zand* appartient certainement au pehlevi et, dans cet idiome, il a un sens précis et clair. *Zand* c'est l'interprétation, le sens, la traduction et spécialement la traduction en langue pehlevie. Quelques mots suffiront pour prouver cette assertion.

1° Le glossateur de l'*Avesta*, arrivé au § 30 du Hâ X, n'y trouve point de version pehlevie; incapable de sortir des difficultés que présente ce texte, il se borne à dire : *danman vâja i zand ra guft*, et Neriosengh traduit : *ayam kiyân arthô nâlekhi* (« ille qualis-sit-sensus non scriptum fuit »). *Zand* est donc synonyme d'*arthô* « sens ».

2° *Azainti* est rendu dans la version pehlevie par *janâçish i zand*[1] ou *janâçish u zand*[2], c'est-à-dire « l'interprétation, le *zand* » ou « l'interprétation et le *zand* ». Ces deux mots sont donc synonymes. De plus *âzaintivaiti* signifie, d'après le glossaire zend-pehlevi, *janâsagî*, qui a un sens (voy. p. 8, 6).

3° L'auteur de l'*Ulema-i-islam*, plus ancien qu'on ne le pense, comme le prouve la phrase citée ci-

[1] Vispered, XVI, 1.

[2] *Yaçna*, LVI, 3, 3. Sanscrit *janda*.

après, dit ces paroles significatives : *Avesta zubân i Ormuzd ast, zand zubân i-mâ* « la langue de l'*Avesta* est celle d'Ormuzd, la langue du *Zand* est la nôtre ». Le *Zand* n'est donc point une partie de l'*Avesta*, il est écrit non en zend, mais en pehlevi.

4° Le préambule du glossaire zend-pehlevi, ouvrage très-ancien puisqu'il contient beaucoup de mots qui ne se trouvent plus dans ce que nous possédons, contient ce passage : *janaktân i vâj u mahrigân i avestâk âgh ash zand maman u chasân* « interprétation des mots et des phrases de l'*Avesta*, c'est-à-dire où et comment est leur *zand* ». Or ce *zand* n'est pas autre chose que la traduction, l'explication en langue pehlevie, car c'est là tout le livre.

5° Le *Rivâiët* (cod. XII, *Supplém. d'Anquetil*), cité par Spiegel[1], dit : *dar zand Vendidad gaït* « dans le *Zand* du *Vendidat*, il est dit, etc. ». Le *Zand* s'étend donc à tout l'*Avesta* et n'est point restreint aux seules prières.

6° Pour expliquer ce terme, on l'a jusqu'à présent rapproché de l'*âzainti* de l'*Avesta*. Mais il existe en vieux bactrien un autre mot dont *zand* diffère bien moins encore et dont ce dernier dérive certainement. Ce mot est *zanta*, que le lexicographe zend-pehlevi rend aussi par *jnanâishne*, ce qui est également le sens, l'interprétation (voy. 30, 4).

Il serait inutile de pousser plus loin ces recherches[2]. On ne peut séparer un mot de la langue à laquelle il

[1] Comp. *Traditionelle Litteratur der Parsen*, p. 10, 11.

[2] Voy. ci-dessus, la note relative à l'édit de Khosru-Parviz.

appartient, ni faire abstraction du sens qu'il a dans cette langue, surtout lorsqu'il s'applique à un objet important et d'un usage continuel.

L'*ázandá* des inscriptions cunéiformes n'a rien qui embarrasse. Il provient de la même racine (*zan* «savoir») que *zand*, mais il a conservé le sens primitif : *zandá bavátiy* «que la connaissance soit, que l'on sache». D'autre part, il est évident que la racine *jad* «prier» est le point central d'un groupe de mots tout différent; nulle part cette racine ne reçoit la nasale interne; la tradition l'écarte complétement et il n'y a point de place pour elle dans la dérivation de ces mots, qui nous est parfaitement connue. C'est aussi un fait d'une notable importance que la différence des noms donnés à l'*Avesta*, selon qu'il est ou n'est pas accompagné de la traduction pehlevie; sous la seconde forme, qui est celle de la liturgie, il s'appelle, on le sait, *Vendidâd-Sadé*, c'est-à-dire «loi contre les Dévas, simple, sans addition».

On comprend que les Destours, incapables de comprendre le texte, aient placé sur la même ligne le *Zand* et l'*Avesta*, en les présentant au peuple comme un seul et même objet de vénération. Le *Zand* était en effet pour eux le seul livre abordable, le seul qu'ils pussent expliquer aux fidèles.

De tout ce qui précède, nous croyons avoir le droit de conclure que *Zend-Avesta* ou plutôt *Avesta* et *Zend* signifient *loi* et *commentaire*[1], et que le *Zend-Avesta* est la loi mazdéenne avec son commentaire.

[1] Ou, si l'on veut, *traduction* et *explication*.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1876.

La séance est ouverte à 8 heures par M. Ad. Regnier, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Est reçu membre de la Société :

M. Lionel F. Lee, du Civil Service, à Ceylan, présenté par MM. Foucaux et Senart.

Il est donné lecture d'une lettre du secrétaire de l'académie hongroise des sciences, accompagnant l'envoi d'une médaille frappée en commémoration de l'achèvement du grand dictionnaire hongrois. Des remerciments seront adressés à l'académie. La lettre précédente, d'une date déjà ancienne, était restée dans les papiers de M. Mohl.

M. Barbier de Meynard présente le rapport de la Commission chargée d'examiner les offres de M. E. Leroux relativement aux anciennes publications de la Société. La Commission propose de céder ces publications à M. Leroux au prix de 1,000 francs, à l'exception des ouvrages compris dans la *Collection des auteurs orientaux*, du texte de la *Géographie d'Abou'l-féda*, de la *Reconnaissance de Sacountala* et du *Yadjnadattabadha*. La Société conservera en outre dix exemplaires de chaque ouvrage cédé, ainsi que la propriété desdits ouvrages. Le présent arrangement ne sera mis à exécution que lorsque

la question du local aura été résolue. Le Conseil adopte les propositions de la Commission.

M. le Président met ensuite en délibération la question du local de la Société. Après avoir rappelé les phases diverses de cette question depuis deux années, M. Ad. Regnier insiste sur la nécessité de conserver le logement, si insuffisant qu'il soit, que le ministre a mis à notre disposition dans les bâtiments de l'Institut, et propose de louer un local où seraient déposés ceux des ouvrages de notre bibliothèque qui sont rarement demandés. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Renan, Lancereau, Guyard et plusieurs autres membres, le Conseil adopte les résolutions suivantes : 1° Une commission sera chargée de chercher, dans le plus bref délai, un local destiné à la bibliothéque et de s'entendre ensuite avec le bureau pour les détails de location, d'aménagement des livres, etc.; 2° MM. Garrez, Guyard et Specht sont nommés membres de ladite commission.

La séance est levée à 9 heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'Académie de Saint-Pétersbourg. *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. XXI, n° 5 et dernier, et t. XXII, n°s 1 et 2. Saint-Pétersbourg. In-4°.

Par la Société. *Zeitschrift der D. M. G.*, XXIX Band, III und IV Heft. Leipzig, 1875. In-8°.

— *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, part. II, n° III, Calcutta, 1875. In-8°.

— *Proceedings* of the same, n°s 1 et 2. Calcutta, 1876. In-8°.

— *Bulletin de la Société de Géographie*, n°s de mai, juin, juillet, août et septembre 1876. In-8°.

Par les rédacteurs. *Revue africaine*, n° de mai-juin 1876. In-8°.

Par la Société. *Le Globe*, journal géographique, organe

de la Société de géographie de Genève, t. XV, l. I à III, 1876. Genève, Bâle, Lyon, Georg. In-8°.

Par le Ministère de l'Instruction publique. *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. II, fasc. I, II, III, et t. III, fasc. I. Paris, Vieweg, 1874-76. In-4°.

Par la Société. *Mittheilungen der deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens*. Mærz 1876. Yokohama. In-folio.

Par la Société asiatique du Bengale. Bibliotheca indica. *Aitareya A'ranyaka*, fasc. III et IV. Calcutta, 1876. In-8°.

— *Sáma Veda Sañhitá*, vol. II, fasc. VI. Calcutta, 1876. In-8°.

Par la Société asiatique allemande. *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, VI Band, n° 1. Leipzig, 1876. In-8°.

Par le Ministère de l'Instruction publique. *Études égyptologiques*, 2°, 3°, 4° et 5° livraisons. Paris, Vieweg, 1874-76. In-4°.

— *Dendérah*, description générale du grand temple de cette ville, par Auguste Mariette-Bey, ouvrage publié sous les auspices de S. A. Ismaïl Pacha, khédive d'Égypte. Paris, Vieweg, 1875, in-4°, 347-VI pages et 4 volumes de planches avec un supplément.

— *Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie*, par Auguste Mariette-Bey, ouvrage publié sous les auspices de S. A. Ismaïl Pacha, khédive d'Egypte, livraisons 7 à 18. Paris, Vieweg, grand in-folio. Contient les planches 27 à 32, 34, 36, 39, 40, 42 à 54, 56 à 60, 63, 65; — 61, 63; 64, 66, 68, 69, 73; — 67, 70 à 72, 74 à 77.

Par l'auteur. *Das schöne Mädchen von Pao*, eine Erzählung aus der Geschichte China's im 8ten Jahrh. v. Chr. aus dem chinesischen übers. v. Arendt. Yokohama. 22 p. in-fol.

— *Avesta*, livre sacré des sectateurs de Zoroastre, traduit du texte par C. de Harlez, t. II, Paris, Firmin Didot; Liége, Grandmont-Donders, 1876. In-8°, 248 p.

— *Ueber die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues*,

von W. v. Humboldt. Mit erläuternden Anmerkungen und Excursen sowie als Einleitung zu Wilhelm v. Humboldt und die Sprachwissenschaft. von A. F. Pott. Band. I und II. Berlin, Calvary. In-12, ccccxxi et 544 p.

Par l'auteur. *Catalogus librorum manu scriptorum orientalium in Bibl. Acad. Bonnensi servatorum*, adornavit I. Gildemeister. Bonnæ, 1864-76, litteris C. Georgi. In-4° 154 p.

— *Kitâb-al-Farḳ*, von Alaṣma'i, nach einer Wiener Handschrift herausgegeben und mit Noten versehen von D. H. Müller. Wien, Gerold's Sohn. In-8°, 56 p.

— *Translations of inscriptions from Belgaum and Kaladgi districts*, by J. F. Fleet, and of inscriptions from Kathiawad and Kachh, by Hari Vaman Limaya. Bombay, 1876. in-4°, 45 p.

Par M. Huet. *Antiquités javanaises.* Les ruines du temple de Borobouddhour. Description de soixante-cinq photographies, par J. Van Kinsbergen. Batavia, Ernst. In-8°, 12 p.

— *Antiquités javanaises* (période de l'Indouisme). Photographies de J. Van Kinsbergen (catalogue). Batavia, Ernst. In-4°, 9 p.

Par l'auteur. — *Der Mythos bei den Hebräern*, von Goldziher.

— *Lehdjéi Osmani*, 2 vol. Constantinople. In-8°, 1,200 p.

— *Notices of the mediæval geography and history of Central and Western Asia*, by Bretschneider. London, 1876. In-8°.

— *Bactrian coins and Indian dates*, by Edward Thomas. (Extrait du *Journal de la Société asiatique de Londres*, octobre 1876.)

— *The buddhist Tripitaka*, as it is known in China and Japan. A catalogue and compendious report by S. Beal. Printed for the India office by Clarke and sons. 1876, in-4° obl. 117 p.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1876.

La séance est ouverte à 8 heures par M. Ad. Regnier, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Est nommé membre de la Société :

Sir WILLIAM MUIR, membre du Conseil de l'Inde, India Office, London; présenté par MM. Garcin de Tassy et Renan.

M. le Ministre des Affaires étrangères transmet à la Société une publication faite par le département de la colonisation au Japon et contenant les rapports rédigés sur l'île de Yeso, par M. Capron, ancien directeur du Ministère de l'agriculture.

M. Garrez rend compte des recherches faites par la Commission nommée, dans la séance du 10 novembre, pour s'occuper de l'installation de la Société. Plusieurs appartements ont été visités; des propositions ont été faites, puis modifiées ou retirées par divers propriétaires. La Commission n'est donc pas encore en mesure de proposer quelque chose de définitif à la ratification du Conseil. Il résulte, d'autre part, d'une communication officieuse, qu'en vertu de nouveaux ordres donnés par M. le Ministre de l'Instruction publique, il est permis d'espérer que la Société aura bientôt la jouissance complète du logement dont une partie seulement a été mise à sa disposition, dans les bâtiments de l'Institut.

Passant ensuite à l'examen de l'offre faite par M. Leroux, oncernant l'achat en bloc des anciennes publications de la ociété, le Con seil décide qu'il n'y a pas lieu de subordonner plus longtemps cette question à celle du local, et ratifie les stipulations arrêtées entre la Commission et le libraire de la Société, telles qu'elles sont spécifiées dans le procès-verbal de la séance précédente.

M. Barbier de Meynard rend compte des progrès de la

publication du Tabari arabe, et demande que la Société asiatique, suivant l'exemple donné par plusieurs sociétés savantes de l'étranger, accorde un encouragement à cette entreprise. Il est heureux d'informer le Conseil qu'un de ses membres, M. S. Guyard, vient d'être adjoint aux savants qui se sont partagé la publication de ce texte d'une si haute valeur. Après une courte délibération, le Conseil arrête, à l'unanimité, 1° qu'une somme de 2,000 francs sera mise à la disposition du comité de publication, *à titre de souscription*, pour un nombre d'exemplaires équivalent à ladite somme; 2° que moitié de la souscription pourra être versée dès à présent et l'autre moitié affectée à l'exercice de l'année prochaine.

La séance est levée à 9 heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société. *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, part I, n° I, et part II, n°s I et II, 1876. Calcutta, in-8°. *Proceedings* of the same, n°s de mars à juillet 1876. Calcutta, in-8°.

— *Zeitschrift der D. M. G.*, Band XXX, Heft II et III. Leipzig, Brockhaus, 1876. In-8°.

— *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, Bd. VI, n° 2. Indische Hausregeln, sanskrit und deutch hrsg. v. Stenzler. II. Páraskara, I Heft. Leipzig, Brockhaus, 1876. In-8°.

— *Bulletin de la Société de Géographie*, octobre 1876. Paris, Delagrave. In-8°.

Par l'Académie. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*. 1875. Nancy, Berger-Levrault, 1876. In-8°.

— *Memorias da Academia real das sciencias de Lisboa*, classe de sciencias mathematicas, physicas et naturas, nova serie, tomo V, parte I. Lisboa, 1875. In-4°.

— *Jornal de sciencias mathematicas, physicas e naturas*,

publicado sob os auspicios da Acad. real das sciencias de Lisboa, t. I, 1868, t. II, 1870, et n^os ix à xvi, 1870-73. In-8°.

Par l'Académie. *Sessão publica* da Acad. Real das sciencias de Lisboa, em 12 de dezembro 1875. In-8°.

— *Discurso sobre el Palmerin de Inglaterra*, y su verdadero autor por N. D. de Benjumea. Lisboa, 1876. In-4°, 87 p.

Bibliotheca indica. Par la Société asiatique du Bengale. *Ṭabaḳât-i- Nâṣirî*, transl. by major H. G. Raverty. Fasc. vii et viii. London, Gilbert and Rivington, 1876. In-8°.

— *Nítiṣára*, fasc. iv. Calcutta, 1876. In-8°.

— *Bhámati*, a Gloss on Śankara Ácharyás Commentary on the Brahma Sútras by Váchaspati Miśra. Ed. by Paṇḍit Bála Śástri. Fasc. i, ii. Benares, 1876. In-8°.

— *Chaturvarga-Chintámaṇi*, vol. II, fasc. iv et v. Calcutta, 1876. In-8°

— *Sáma Veda Sañhitá*, vol. III, fasc. i, ii, iii, iv, v. Calcutta, 1876. In-8°.

— *Aitareya A'raṇyaka*, fasc. v, Calcutta, 1876. In-8°.

— *Gobhilíya Gṛihya Sútra*, fasc. vi. Calcutta, 1876. In-8°.

Par le gouvernement du Bengale. *Notices of Sanskrit mss.* by Rájendralála Mitra, published under orders of the Government of Bengal, vol. III, part. iv. Calcutta, 1876. In-8°. p. 273-366 et iv-12 p.

Par le Ministère des Affaires étrangères. *Reports and official letters to the Kaitakushi*, by H. Capron. Tokei, 1875. In-8°, 748 p.

Par l'auteur. *Indische Studien*, herausg. v. A. Weber. XIV Bd. 2^tes und 3^tes Heft. Leipzig, Brockhaus, 1876. In-8°.

— *Culturgeschichte des Orients, unter den Chalifen*, von A. von Kremer. 2^tes Band. Wien, Braumüller. In-8°, 516 p.

The Jâtaka together with its commentary, being tales of the anterior births of Gotama Buddha, published by V. Fausböll and translated by R. C. Childers. Text, vol. I, part I. — *Jâtakatthavannanâ* by V. Fausböll, p. IV-224 (14 feuilles), in-8°, London, Trübner and C°.

Voici une publication d'un intérêt capital que nous saluons avec joie et avec reconnaissance pour le savant qui l'a entreprise; mais c'est un travail de longue haleine, et il faudra s'armer de patience pour en attendre la fin. Car M. Fausböll demande dix ans pour achever son œuvre.

On savait depuis longtemps que M. Fausböll s'occupait de la collection des Jâtakas, et on comptait sur quelque grand travail de sa part, publication du texte, traduction, l'un ou l'autre, sinon l'un et l'autre. Un commencement de satisfaction vient enfin d'être donné à ces espérances; l'engagement est pris de publier le Jâtaka en entier, texte et traduction; M. Fausböll donnera le texte et M. Childers[1] la traduction (en anglais). Nous avons des arrhes de ce grand travail dans le demi-volume qui vient de paraître et n'est que la dixième partie de l'ouvrage ou plutôt de la moitié de l'ouvrage, c'est-à-dire du texte pâli; car ce texte formera en tout cinq volumes in-octavo de trente feuilles chacun.

Un mot d'abord sur le livre appelé Jâtaka qui occupe la dixième place dans la collection du Khuddaka-Nikâya, cinquième et dernière section du Sutta-piṭaka pâli. C'est un simple recueil de stances, divisé en sections, dans chacune desquelles

[1] La mort prématurée et bien regrettable de M. Childers a privé M. Fausböll de son digne collaborateur. Débarrassé des travaux pénibles de son dictionnaire, M. Childers s'était mis à l'œuvre avec ardeur, et avait déjà, croyons-nous, traduit la moitié du demi-volume publié par M. Fausböll (le Nidâna-kathâ). Une maladie prolongée a interrompu son travail, et la mort l'a enfin frappé le 25 juillet dernier. L'amabilité et la droiture de son caractère causent de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu; les travaux qu'il a achevés ou commencés font assez voir quelle perte l'orientalisme fait en lui.

le nombre des stances va en croissant. Chaque stance ou groupe de stances porte un titre particulier et constitue un Jâtaka. Mais il existe un commentaire appelé *Atthavaṇṇanâ* (description du sens) du Jâtaka, qui donne l'explication des stances, et qui, de plus, les encadre dans des récits plus ou moins développés où ces stances trouvent leur place naturelle, et sans lesquels elles seraient souvent à peu près inintelligibles. On comprend que la publication des *stances*, de ce qu'on appelle le *texte* des Jâtakas, offrirait assez peu d'intérêt et beaucoup d'obscurité; celle du commentaire, où toutes les stances sont reproduites, mais avec le commentaire grammatical, et surtout avec le commentaire des faits, bien plus utile que l'autre, présente au contraire toutes les conditions de clarté et de plénitude que l'on peut exiger d'un pareil genre d'écrits. C'est ce commentaire renfermant le texte que publie M. Fausböll. Nous y trouvons, pour chaque Jâtaka, le récit de quelque fait arrivé du temps de Gotama, à propos duquel Gotama raconte des faits analogues remontant à ses précédentes existences et que sa mémoire surnaturelle fait revivre.

Le nom de Gotama que je viens d'employer m'oblige à faire ici une remarque. M. Fausböll l'a fait entrer dans le titre de sa publication; car il y traduit ou commente le mot *Jâtaka* par cette paraphrase : « Contes des naissances antérieures de Gotama Buddha. » Il y a déjà longtemps que Burnouf avait collé sur son exemplaire singhalais du Jâtaka (aujourd'hui à la Bibliothèque nationale) une note écrite de sa main, existant encore, qui a été imprimée dans son catalogue (p. 351, manuscrit 212) et qui commence ainsi : « Djâtaka-pota, le livre des naissances (de Gâutama). Ouvrage écrit en singhalais et qui contient l'histoire des 550 naissances de Gâutama Buddha. . . . . » M. Childers, dans son *Dictionnaire pâli* (p. 417, col. 2, au mot *Sâkiyo*), propose de désigner désormais le Buddha par le nom de *Gotama* et de substituer ce nom à celui de *Çâkyamuni* qu'il condamne absolument. Je me suis expliqué sur ce sujet dans la *Revue critique* (numéro du

29 janvier, p. 79-81), j'ai exprimé l'avis que le terme Çâkyamuni est le vrai nom bouddhique du personnage dont il s'agit; mais j'ai reconnu que le nom de Gotama est beaucoup plus employé que celui de Çâkyamuni chez les Bouddhistes du sud, et que les Bouddhistes du nord, tout en préférant le nom de Çâkyamuni, en font cependant un usage très-modéré. Cela étant reconnu (et je crois qu'on ne fera pas difficulté de le reconnaître), voici ce que je proposerais. Quand on parle du bouddhisme en général, sans distinguer entre le nord et le sud, on doit, ou du moins il vaut mieux, employer le mot Çâkyamuni pour désigner le Buddha. *A fortiori* devra-t-on s'en servir s'il s'agit du bouddhisme septentrional; mais lorsqu'il sera question du bouddhisme méridional, il sera préférable d'employer le mot Gotama. Et je m'autorise en cela de l'exemple de Burnouf; M. Childers lui reproche d'avoir mis à la mode le nom Çâkyamuni; il est certain que Burnouf a très-souvent employé ce nom, et fortement contribué à le faire adopter. Cependant nous le voyons se servir du nom de Gotama en parlant d'un recueil bouddhique du sud, et se rencontrer avec M. Fausböll qui est, je crois, bien plus familiarisé avec les textes bouddhiques du sud qu'avec ceux du nord, tandis que c'est par les textes du nord que Burnouf a commencé l'étude du bouddhisme. Puisque les Bouddhistes ont plusieurs noms pour désigner leur Buddha, pourquoi serions-nous tenus d'en employer un seul? Il faut bien tenir compte des diversités d'écoles, des différences qui correspondent à la situation géographique ou aux variétés du développement historique. Le moyen que je propose me paraît être en conformité avec la nature des choses.

Revenons à la publication de M. Fausböll. Pour constituer son texte, il a eu tout d'abord à sa disposition le manuscrit de Copenhague écrit en caractères singhalais sur feuilles de palmier, et qui est connu depuis assez longtemps par la description qu'en a faite M. Westergaard dans le catalogue de la Bibliothèque royale de Copenhague. Cet exemplaire était, paraît-il, le seul existant en Europe; et pourtant, si nous en

croyons Burnouf, il devrait en exister un autre à Londres; car la note, écrite de sa main, dont nous avons cité le commencement tout à l'heure, se termine ainsi : «La Société asiatique de Londres en a reçu le texte pâli de Sir Alex. Johnston.» (*Catal. de Burnouf*, p. 352.) J'ai signalé cette phrase de Burnouf à MM. Rost et Fausböll, et j'ai appris d'eux qu'il n'y a pas de manuscrit pâli du commentaire du Jâtaka à la Société asiatique de Londres. Le manuscrit dont parle Burnouf est tout en singhalais. Son assertion était donc erronée; il importe de le noter.

Outre le manuscrit de Copenhague, M. Fausböll a eu le secours de deux copies faites sur papier, communiquées par M. Childers qui les tenait de deux moines bouddhistes de Ceylan, ses correspondants. M. Fausböll considère ces trois manuscrits comme représentant un manuscrit unique, car ils sont en général d'accord et reproduisent souvent les mêmes fautes. Ce sont là les seuls matériaux dont il se soit servi; il a donc établi son texte d'après eux, ne faisant que les corrections justifiées par les leçons meilleures que fournissaient d'autres passages, et, quand il y avait doute entre deux leçons qui paraissaient également bonnes, préférant celle que deux des trois manuscrits recommandaient.

Il a donné en outre au bas des pages les leçons fournies par l'un ou l'autre des trois manuscrits, qu'il n'a pas cru devoir adopter. Au commencement, ces notes sont très-nombreuses, parce que M. Fausböll s'est imposé la tâche de donner pendant quelque temps *toutes* les leçons : par la suite, il ne s'est arrêté qu'aux plus importantes.

Le savant éditeur s'est attaché à distinguer typographiquement les différentes parties des Jâtakas, ce qui était une excellente idée. En effet, il y a, dans tout Jâtaka, un *texte* en vers, un double *récit*, un commentaire *grammatical*, un *préambule* et une *conclusion*. Le premier récit s'appelle récit du temps présent, il est relatif aux circonstances qui ont conduit le Buddha à donner l'instruction; le deuxième récit est le Jâtaka proprement dit, il relate l'existence passée, et les

vers qui forment le *texte* y sont généralement encadrés; quelquefois cependant ils sont rattachés au récit du temps présent. M. Fausböll a employé trois caractères de grandeur différente : le plus grand sert pour le récit du temps passé, le Jâtaka propre; le plus petit sert pour le commentaire grammatical; le caractère moyen sert pour le récit du temps présent, le préambule et la conclusion, qui ne sont pas distingués les uns des autres si ce n'est que la conclusion forme un alinéa. Les vers du *texte* et même ceux qui ne sont pas le texte (car il y en a de tels) sont dans le même caractère que le récit dont ils font partie; ils se distinguent uniquement par la forme de vers. Enfin, il y a dans les diverses parties des textes certains mots plus remarquables qui se trouvent à une place déterminée et servent à exprimer certaines circonstances de lieu, de temps, etc.; dans le commentaire grammatical, ce sont les mots du *texte* qu'on répète avant de les expliquer; tous ces mots, M. Fausböll les met en caractères plus gros et espacés, afin de les faire ressortir et de frapper les yeux; c'est la mode allemande correspondant à notre emploi des italiques. Ce système nous paraît très-bien conçu; les distinctions faites par M. Fausböll étaient nécessaires; il les a très-convenablement indiquées. Peut-être trouvera-t-on ses caractères généralement un peu fins; la lecture du commentaire surtout pourra fatiguer la vue[1]. M. Fausböll ne paraît pas avoir soupçonné cet inconvénient, et, en exprimant des doutes sur le résultat de sa tentative, il songe surtout à certaines phrases du récit qui ont le caractère de vrais commentaires, et qu'il n'a point distinguées du milieu où elles se trouvent. C'est, ce nous semble, pousser le scrupule trop loin : puisque ces explications sont incorporées dans le récit, on doit les considérer comme en faisant partie intégrante. Sans doute

[1] Cet inconvénient tient au format adopté. Si l'on avait pu employer un format plus grand, cela aurait sans doute mieux valu; mais il y a là des questions matérielles et financières qui échappent à nos appréciations. Du reste l'impression est très-nette.

on pourrait avertir par une note de la nature de ces passages spéciaux; mais il suffit de distinguer typographiquement du récit le commentaire proprement dit. M. Fausböll l'a fait d'une manière très-satisfaisante. S'il nous restait quelque chose à désirer, ce serait que le préambule fût mieux détaché du récit par un alinéa et que, dans la conclusion, l'identification des personnages fût mieux indiquée, soit par l'emploi de caractères gros et espacés, soit par de petits alinéas qui fissent ressortir certains détails.

M. Fausböll n'a la prétention que de donner la rédaction singhalaise du Jâtaka; il a bien eu le désir de la contrôler par les rédactions siamoise et birmane, mais sans pouvoir y parvenir. Il nous entretient de ses vains efforts pour se procurer un manuscrit siamois du Jâtaka. Quant à la rédaction birmane, il a su trop tard que la Bibliothèque nationale de Paris en possède un exemplaire.

En manuscrits siamois, la Bibliothèque nationale ne possède qu'une portion du commentaire du Jâtaka, les dix derniers récits formant le Mahâ-nipâta. Ce sont les Jâtakas les plus célèbres et les plus répandus dans les contrées bouddhiques du sud (je doute qu'ils soient pour nous les plus intéressants). La Bibliothèque possède aussi cette portion du commentaire du Jâtaka en pâli-birman; mais elle a en outre un exemplaire complet du *Jâtaka*-aṭṭhavannanâ donné par Sir A. Phayre. Ce manuscrit très-précieux présente cependant plusieurs inconvénients; d'abord il est bilingue; chaque mot pâli est suivi de son équivalent birman, sans compter l'intercalation de gloses birmanes assez fréquentes et souvent très-longues. C'est un grand avantage pour le lecteur qui sait le birman, mais une grande gêne pour celui qui ne se préoccupe que du pâli. Le deuxième inconvénient, beaucoup plus grave, est que, sans doute à cause de ce mot à mot pâli-birman, l'ordre des mots du texte n'est pas respecté. Il y a des interversions qui rendent soit impossible, soit très-difficile, la tâche de celui qui voudrait, d'après ce manuscrit, donner le texte pâli ou même confronter la rédaction birmane avec la ré-

daction siamoise ou singhalaise d'un manuscrit purement pâli. Un troisième inconvénient est que, vu ce doublement du texte et l'augmentation résultant de gloses, l'ouvrage occupe quinze volumes, ce qui en rend le maniement peu commode.

Ce manuscrit pâli-birman pourrait sans doute être fort utile pour l'établissement du texte; mais surtout il est deux parties assez importantes, quoique secondaires, du travail de M. Fausböll, pour lesquelles il lui aurait été d'un très-grand secours, les numéros et les titres des Jâtakas.

M. Fausböll, dans son édition, donne aux différents textes le numéro qu'ils ont dans le *vaggo* (chapitre) ou *nipâta* (section) auquel ils appartiennent respectivement. Mais au haut des pages paires, le titre du Jâtaka qui s'y trouve est reproduit, précédé du numéro qu'il a dans le vaggo et suivi du numéro qu'il a dans la suite des 547 Jâtakas; ce second numéro est entre parenthèses. Ainsi les pages 222 et 223, qui terminent le demi-volume publié par M. Fausböll, portent cette rubrique : « I Ekanipâta. 4 Kulâvakavagga. — 8 Bakajâtaka (38) »; ce qui signifie : « Première section, intitulée Ekanipâta; quatrième chapitre de cette section, intitulé Kulâvaka; huitième jâtaka de ce chapitre et le trente-huitième de toute la collection, intitulé Baka ». Ce numéro (38) est exact; mais pour que tous les numéros futurs le soient aussi, il faut qu'aucun Jâtaka ne soit omis dans l'édition de M. Fausböll. Or le catalogue de Copenhague nous montre que l'exemplaire de cette ville est incomplet, il y manque huit textes : la liste d'Upham, publiée il y a longtemps d'après un exemplaire singhalais, est encore plus incomplète. Les lacunes du manuscrit singhalais de Burnouf sont aussi fort nombreuses. Il est donc probable que, au moment où M. Fausböll atteindra une de ces lacunes, les numéros de ses Jâtakas cesseront d'être exacts : ce seront les numéros de son exemplaire, ce ne seront pas ceux de la collection.

Or le manuscrit pâli-birman de notre Bibliothèque nationale donne la liste et le dénombrement des Jâtakas, de sorte

qu'on ne peut plus douter de leur nombre, qui est 547, et non 550, comme on le dit communément[1]. De plus, il explique les lacunes qui se trouvent dans tous les manuscrits connus, en permettant de constater que les textes omis sont des extraits ou des variantes de textes plus étendus. Si les lacunes étaient les mêmes dans chaque exemplaire, on pourrait ne pas y avoir égard; mais tel Jâtaka conservé dans un manuscrit est omis dans un autre et réciproquement. En présence de cette diversité capricieuse, il est bon d'avoir la liste entière des Jâtakas, et de donner à chaque texte son numéro d'ordre *vrai*. L'édition de M. Fausböll n'aura certainement pas de lacune sérieuse dans le texte, puisque les Jâtakas qui paraîtront manquer se retrouveront effectivement dans d'autres; mais il viendra un moment où, par suite de lacunes du manuscrit de Copenhague, les numéros de M. Fausböll seront ceux d'un manuscrit déterminé, et non plus ceux de la collection des Jâtakas, à moins que les manuscrits auxiliaires communiqués par M. Childers ne comblent les lacunes du manuscrit de Copenhague, ce qui est douteux. Or il serait très-désirable que les différents Jâtakas eussent chacun leur numéro, un numéro fixe et invariable, déterminé par la place que chacun occupe dans la collection complète, et ne dépendant pas des variations des manuscrits[2].

Les Jâtakas se distinguent plus encore par leurs titres que par leurs numéros. Or l'exemplaire pâli-birman, tout en donnant, en général, les mêmes titres que le manuscrit de Copenhague, en ajoute souvent comme variante un deuxième,

[1] J'ai expliqué ceci et beaucoup d'autres choses dans un travail récent (*Journal asiatique*, mai-juin et août-septembre 1875). Le lecteur me permettra de le renvoyer à ce travail s'il désire des explications plus complètes; on me pardonnera de répéter ici en peu de mots ce que j'ai dit ailleurs avec plus de détails.

[2] Cependant j'ai vu, sur des épreuves que m'a communiquées M. Fausböll, qu'il donne les titres de plusieurs Jâtakas dont la mention ne se trouve pas dans le catalogue de Copenhague. On peut donc espérer qu'aucun Jâtaka ne sera omis dans son édition.

parfois même un troisième. Il y a plus, un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale, le manuscrit Bigandet, d'origine birmane, mais tout en pâli, composé uniquement des *textes* mais donnant à la suite de chacun d'eux le titre du Jâtaka, présente toujours pour titre unique celui que le manuscrit pâli-barman ajoute comme variante ou comme deuxième titre; il en donne même qui ne figurent pas dans le manuscrit pâli-birman de Phayre. La partie publiée par M. Fausböll en offre plusieurs exemples. Ainsi le 9ᵉ Jâtaka (p. 137) intitulé *Makhâ-deva* est intitulé de même dans l'exemplaire pâli-birman, qui écrit *Mugghadeva;* mais Bigandet donne pour titre unique *Devadûta;* le 16ᵉ, intitulé *Tippallatthamiga* (p. 160-164), est appelé *Sikkhâkamâ* dans Bigandet; le 19ᵉ, intitulé *Âyacitabhatta* (p. 169), est mis dans Bigandet sous le nom de *Pânavadha*. Aucune des leçons de Bigandet n'est confirmée par le manuscrit pâli-birman de Phayre; mais il en viendra d'autres qui le seront. Or, il serait très-fâcheux que ces titres demeurassent inconnus; car si, quelque part, on nous parle du Pânavadha, par exemple, nous ne saurons pas qu'il s'agit de l'Âyâcitabhatta, ou du 19ᵉ Jâtaka. A ce point de vue seul, il était nécessaire de consulter les manuscrits birmans, car il est évident que certains Jâtakas y sont connus sous des noms que paraissent ignorer les recueils singhalais, et c'est bien le moins que nous sachions les noms des Jâtakas. Je regrette donc, à ce point de vue, que M. Fausböll n'ait point consulté les manuscrits birmans : un simple manuscrit du texte, tel que notre Bigandet, bien qu'inutile à M. Fausböll pour le reste du travail, lui eût fourni ces variantes de titres. M. Fausböll n'ignore rien de tout cela; mais il en a pris son parti; il nous donne la rédaction singhalaise, sans plus. Ceux qui viendront après lui compléteront son travail en signalant les rapports de la rédaction singhalaise avec les rédactions birmane et siamoise. On ne peut trouver à redire à cela; les matériaux que M. Fausböll a sous la main lui imposent déjà un assez grand travail; faut-il encore exiger de

lui qu'il utilise des matériaux auxquels il lui est difficile d'avoir accès? Cependant il me sera permis d'exprimer le regret de n'avoir pas su plus tôt l'entreprise de M. Fausböll; peut-être aurais-je pu lui fournir à temps des renseignements qui, sans le troubler dans son travail, lui auraient permis de le rendre plus complet, je dirais volontiers, plus exact (il ne s'agit que des numéros et des titres) au moyen des indications fournies par les manuscrits d'origine birmane.

Le *Jâtaka* proprement dit n'occupe qu'une portion (p. 95-224) du demi-volume de M. Fausböll. Les 94 premières pages sont absorbées par le *Nidâna-kathâ*, sorte de préface du Jâtaka. J'avoue que c'est seulement par la publication de M. Fausböll que j'ai appris véritablement l'existence de cet ouvrage, qui ne se trouve point à la Bibliothèque nationale. Il n'est pas et ne peut pas être en tête des exemplaires du *texte* du Jâtaka que possède la Bibliothèque, et le seul exemplaire pâli du commentaire qui soit dans cet établissement, l'exemplaire pâli-birman, n'est point accompagné de ce préambule. J'ignorais donc l'existence du Nidâna, et cependant je l'avais rencontré sans le reconnaître. M'étant aperçu que les treize textes par lesquels finit la section *mdo* (cinquième) du Kandjour, et dont les titres et quelquefois le sujet étaient parfaitement connus par l'analyse de Csoma, avaient été traduits du pâli, comme le révèle une mention expresse placée en tête de ce groupe de sûtras, j'avais essayé de les identifier, ce qui avait été très-facile pour quelques-uns, très-épineux, et même impossible pour les autres. Aussi dans l'introduction que j'ai ajoutée aux *Extraits du Paritta*[1], j'ai donné cette liste de sûtras tibétains avec l'indication des identifications obtenues. Le premier nom de la liste était *Dharma Cakra-pravartanam*, titre d'un sûtra bien connu; le second était *Jâtaka-nidânam*, et je l'accompagnai d'un point d'interrogation. Longtemps auparavant mon attention avait été appelée sur ce sûtra que j'avais cru pouvoir être le *texte* du Jâtaka; mais

[1] *Journal asiatique*, octobre-novembre 1871, p. 282-283.

un examen rapide et superficiel, et cependant concluant, avait complétement détruit cette présomption. Les noms des Buddhas antérieurs que j'y avais trouvés cités, bien que justifiant la définition maigre et sèche de Csoma (*Account of several births of Çakya and other Buddhas*[1]), m'avaient désorienté, et je n'y avais rien trouvé qui correspondît aux notions bien imparfaites encore, je dois le dire, que j'avais des Jâtakas. Je ne savais donc que penser, et j'avais remis à une époque ultérieure l'éclaircissement de ce mystère. La publication de M. Fausböll vient de me donner la clef de l'énigme. Le *Jâtaka-nidânam* du Kandjour est la traduction tibétaine du Nidâna-kathâ qui sert de préface au *Jâtaka-atthavaṇṇanâ*.

Le Nidâna se divise en trois parties : le *Dûre-nidânam* « le Nidâna pour le temps éloigné »; l'*Avidûre-nidânam* « le Nidâna pour le temps peu éloigné »; le *Santike-nidânam* « le Nidâna pour le présent ». Le premier (p. 1-47) énumère les 24 Buddhas qui ont précédé le Buddha actuel, donnant leurs dates respectives et les autres indications habituelles quand il s'agit d'un Buddha : il fait connaître quelle était du temps de chacun d'eux la situation de « Notre Bhagavat » (*Amhâkaṁ Bhagavâ* le Buddha Gotama), et par quel acte il mérita la prédiction faite par chacun d'eux qu'il leur succéderait un jour. Ce sont en réalité 24 Jâtakas particuliers du Buddha, dont aucun, si je ne me trompe, ne figure dans le Jâtaka lui-même. On y trouve à plusieurs reprises (notamment p. 20-25 et 44-47) l'énumération des dix Pâramitâ, par l'entier accomplissement desquelles on devient Buddha : à la fin, p. 45-47, quelques-uns des Jâtakas sont classés sous dix chefs qui sont les dix Paramitâs. Ce genre de classification dont il n'y a pas trace dans le Jâtaka lui-même paraît être la base d'une classification rationnelle des Jâtakas; il forme le cadre du Cariyâpiṭaka, dernier ouvrage du Sutta-pitaka, et véritable recueil de Jâtakas. Du reste le Nidâna renvoie expressément à cet

[1] *Asiatic Researches*, t. XX, p. 485.

ouvrage (p. 47, lignes 11 et 12), et les Jâtakas qu'il cite sont à peu près ceux du Cariyâ-pitaka; toutefois, on remarque quelques différences entre les textes cités, et le Nidâna paraît en compter 36, tandis que le Cariyâ-pitaka en a seulement 35. Il y a peut-être là une question intéressante à étudier et qui pourrait faire naître quelques vues nouvelles sur les origines respectives du Cariyâ-pitaka, du Nidâna-kathâ et du Jâtaka.

La deuxième section du Nidâna (p. 47-77) raconte l'histoire du Buddha actuel depuis sa descente du Tuṣita jusqu'à son arrivée à la Bodhi; la troisième section relate les premières conversions qu'il opéra depuis l'acquisition de la Bodhi jusqu'au don qui lui fut fait de Jetavana. Ces récits, relatifs à des sujets déjà connus en général, sont faits au point de vue spécial des Jâtakas, des rapports qui existent entre la dernière existence du Buddha et ses existences précédentes, de l'influence exercée par le Buddha au moyen de l'enseignement donné à l'aide des Jâtakas.

La deuxième partie du demi-volume (p. 95-224) contient les 38 premiers Jâtakas, elle s'arrête après le commencement du 39ᵉ. Tous ces Jâtakas devraient n'avoir qu'un *seul* vers (cela résulte du système suivant lequel les Jâtakas ont été classés); mais le lecteur aura pu remarquer que plusieurs d'entre eux en ont davantage. Ces vers excédants sont des citations qui font partie soit du récit, soit du commentaire, et se distinguent de la *gâthâ* qui constitue le texte. Ce qui serait plus extraordinaire, ce qu'on aurait peine à comprendre, ce serait un Jâtaka où il n'y aurait pas de vers du tout, un Jâtaka sans *gâthâ*, sans *texte*. Or ce phénomène existe. Le 5ᵉ Jâtaka (p. 123-126) intitulé *Taṇḍula-nâli* est absolument dépourvu de vers. Le début indique une gâthâ commençant par *Kim agghati taṇḍulanâlikâ*, et cette gâthâ, on ne la trouve pas. Fort intrigué par cette remarque, je recourus au manuscrit pâli-birman et j'y trouvai la stance du texte avec un fragment du récit qui manque dans le volume de M. Fausböll. Je prends la liberté de rétablir ici cette lacune. Au feuillet 620 (620) du manuscrit pâli-birman, à la 7ᵉ ligne, après

les mots *parihâsam akamsu* qui, dans le volume de M. Fausböll, se trouvent p. 126, ligne 5, on lit :

Bârânasiantarabâhirânam kim agghati Tandulanâlikâva assapancasatehi agghati tâni ekatandulanâlikâ iti Bodhisatto imam gâtham âha :

Kim agghati tandulanâlikâca
Bârânasi antarabâhirânam
Assapancasatehi tâni ca
Ekatandulanâlikâ ti.

Voilà la portion du cinquième Jâtaka qui manque dans le volume de M. Fausböll. Après ce que nous venons de reproduire, le manuscrit pâli-birman dépèce le vers du texte pour en donner le mot à mot pâli-barman suivant son habitude. Mais il n'y a (contrairement à la règle) aucun commentaire grammatical, et le récit reprend (fol. 620 (620) v°, ligne 1) par les mots *Tasmim kâle râjâ lajjito* qui se lisent à la sixième ligne de la page 126 du volume de M. Fausböll.

J'ai signalé cette lacune à M. Fausböll, il m'a répondu qu'elle est dans son manuscrit ; il lui était donc impossible de la combler, puisqu'il n'a qu'un seul manuscrit. C'est là un grand inconvénient rendu encore plus sensible par la privation probable des copies que M. Fausböll recevait de Ceylan par l'entremise de M. Childers. Je me suis mis à la disposition du savant éditeur pour lui fournir les variantes du manuscrit birman qu'il pourrait désirer, et j'ai l'espoir de pouvoir ainsi suppléer dans une certaine mesure à l'insuffisance des matériaux dont il fait usage.

En dépit des imperfections qui peuvent résulter de cette insuffisance, les orientalistes et principalement les amis de la littérature pâlie auront donc lieu d'être satisfaits du travail de M. Fausböll ; l'ensemble des 224 pages publiées porte la marque du soin le plus minutieux, de l'attention la plus vigilante, de la patience la plus infatigable. Accueillons donc avec empressement, en encourageant l'auteur par notre sympathie, le commencement d'une publication qui promet d'être la plus importante dont la littérature pâlie ait été encore l'objet, et l'une de celles qui marqueront avec le plus d'éclat dans les études orientales.

L. Feer.

ÉTAT PRÉSENT DE L'EMPIRE OTTOMAN, d'après le Sâl-Nâmè «annuaire impérial», pour l'année 1293 = 1875-76, et les documents officiels les plus récents, par MM. Ubicini et Pavet de Courteille. Paris, 1876. Un vol. in-8°, 267 pages.

M. Ubicini a publié, il y a longues années, un ouvrage qui, sous le titre de *Lettres sur la Turquie*, a été justement remarqué et apprécié[1]; mais, bien des modifications, des changements s'étant accomplis depuis lors, dans ce pays, l'auteur des *Lettres sur la Turquie* a jugé opportun de mettre son livre au niveau du temps présent. S'aidant, comme il le dit, des documents officiels les plus récents, en même temps que de ses investigations personnelles sur les lieux mêmes, il vient de publier en collaboration avec notre savant confrère, M. Pavet de Courteille, qui a prêté à cette œuvre le précieux concours de ses connaissances spéciales, le livre que nous annonçons. Tout en prenant l'ancien travail pour base du nouveau, ses auteurs l'ont cependant refondu presque en entier, et, dans *l'État présent de l'empire ottoman*, ils ont fait, ce qu'on ne saurait leur reprocher, une plus large part aux parties de l'ouvrage destinées à faire entrer le lecteur plus avant dans la connaissance de la constitution de l'empire et de ses rouages, à la fois si variés et si multiples, par suite des priviléges maintenus ou concédés à telle et telle nationalité ou communauté religieuse, priviléges dont la jouissance constitue une sorte de *self-government* pour chacune d'elles, dans son administration intérieure.

Outre une introduction, consacrée à des aperçus généraux sur les réformes radicales provenant du *Tanzimât*, d'où découlent toutes les autres, sur la géographie et l'ethnographie de l'empire, l'ouvrage comprend deux parties. La première, consacrée aux musulmans, traite des matières suivantes : gouvernement, administration, finances, justice, instruction publique, presse, armées de terre et de mer. La seconde, ré-

[1] Paris, 1851-1854, 2 vol. in-12.

servée aux sujets non musulmans, se compose ainsi : aperçu général, communautés grecque, arménienne et israélite, arménienne-unie, gréco-melkite-catholique, bulgare, latine, bulgare-unie, protestante. Appendice : khatti-humaïoun de Gulkhânè, du 18 février 1856 et du 12 décembre 1875.

Cette classification présente, on le voit, un cadre aussi large qu'on peut le désirer; les auteurs n'ont épargné ni soin, ni recherche, pour suivre, aussi exactement que possible, la longue filière des réformes décrites, en vue de répondre aux vœux de populations aussi diverses d'origine que d'aptitudes et d'aspirations. Les nouveaux principes qui, chaque jour, reçoivent une plus grande extension, offrent un sujet d'étude d'autant plus digne d'intérêt qu'on y trouve le témoignage irrécusable d'intentions généreuses qui doivent conduire fatalement à la mise en pratique des institutions décrétées. On ne saurait assez remarquer, à cet égard, les dispositions du khatt de 1875; l'une d'elles contenait le germe d'une réforme des plus sérieuses, déjà mise à exécution : la séparation complète du pouvoir judiciaire d'avec le pouvoir administratif; elle a créé le ministère de la justice qui, jusque-là, n'existait que de nom; tous les cours et tribunaux, depuis la cour de cassation jusqu'aux tribunaux de dernier rang, sont maintenant du ressort de ce ministère. On s'était occupé précédemment de codifier les dispositions judiciaires à suivre dans les nouveaux tribunaux dont la création a pu être arrêtée en principe depuis longtemps; plusieurs livres de ce code sont déjà mis entre les mains des juges; mais, il faut l'avouer, « la magistrature », telle, du moins, qu'on l'entend en Europe, reste encore à créer; ce point doit appeler la plus sérieuse attention du gouvernement. Nous terminerons en ajoutant que le livre de MM. Ubicini et Pavet de Courteille contient une quantité considérable de renseignements de toute sorte, qu'on ne saurait recueillir qu'à grande peine et au prix de longues et pénibles recherches; c'est dire que l'*État présent de l'empire ottoman* est un livre à la fois intéressant et utile, qui sera consulté avec fruit par

quiconque est désireux de se renseigner exactement sur la statistique et l'administration de la Turquie.

BELIN.

La lettre ci-jointe a été adressée au président de la Société asiatique. La Commission du Journal a jugé utile de la publier, mais elle espère que M. Catafago pourra donner des renseignements complémentaires sur l'intéressante collection qu'il a eu vraisemblablement le temps d'étudier. Pour les titres des livres, on a conservé l'orthographe irrégulière de M. Catafago, qui est sans doute celle de ses manuscrits.

BARBIER DE MEYNARD.

Londres, le 24 juillet 1876.

Monsieur le Président,

Je me trouvais dernièrement en Syrie, et j'eus l'occasion d'examiner une collection de quarante manuscrits de la religion des Nousséirieh (نصيرية).

Comme une collection semblable n'existe dans aucune partie du monde, et comme elle forme presque la totalité des livres de la religion des Nousséirieh si rares et si peu connus, je prends la liberté de vous en transmettre la liste, dans l'espoir qu'elle ne manquera pas d'intéresser les lecteurs du *Journal asiatique*.

J'ai l'honneur, Monsieur, d'être

Votre très-humble serviteur,

Joseph CATAFAGO.

33, Museum Street.

1 كتاب الهفت الكبير للامام جعفر الصادق

2 كتاب المراتب والدراج

3 كتاب الطاعة من كلام صاحب الساعة

4 كتاب حجة العارف

5 كتاب الدلايل فى معرفة الرسايل لابن قاسم الطابراني

6 كتاب التجريد للشيخ حاتم الطوبانى الجديلى

7 كتاب التوحيد للشيخ محمد ابن سنان الزاهري

8 كتاب الاسوس

9 كتاب الحقايق لابن شعبه الحراني

10 كتاب الاكوار والادوار النورانيه

11 كتاب الطالقات

12 كتاب البحث والدلاله في مشاكل العلم والرساله

13 كتاب الجدول النوراني

14 كتاب الحجب والانوار للشيخ محمد ابن سنان

15 كتاب التكليف للشيخ محمد ابن سنان

16 كتاب الصراط

17 كتاب المصريه

18 كتاب الايضاح

19 كتاب مجموع الاعياد لميمون بن قاسم الطبراني

20 كتاب المجموع

21 كتاب اليونان (لاهل الشمال)

22 كتاب الحاوى في واجبات التلاميذ

23 كتاب الباطن

24 كتاب التائيد للشيخ محمد الكلازي

25 ديوان سيدنا ومولانا الخصيبي

26 ديوان الشيخ على الصوبري

27 ديوان الشيخ خليل النميلي

28 ديوان الشيخ ابرهيم الطوسي

29 عينية الشيخ ابرهيم الطوسي

30 ديوان الشيخ يوسف ابو ترخان (شمالي)

31 ديوان الشيخ محمد بن كلازو (كلازي)

32 ديوان الشيخ حسن بن مكزون السنجاري

33 ديوان الشيخ صارم

34 ديوان الشيخ يوسف الخطيب

35 ديوان الشيخ ابراهيم شيخ العبديه

36 رسالة باطن الصلاة

37 رسالة الزرد باشيه

38 رسالة الجوهريه

39 رسالة المرشد

40 رسالة الجنانيه

RÉPONSE À L'ARTICLE INTITULÉ :

Ueber den Accent und die Aussprache des Persischen.

Article lu à une séance de l'Académie de Munich, par E. Trumpp. (Voy. *Sitzungsberichte der philosoph. philolog. histor. Classe*, 1875. Bd. I, Heft II.)

L'auteur de l'article dont nous venons de donner ici le titre a également publié en Europe, il y a trois ans, une grammaire afghane [1], qu'il avait composée en faisant ses études au collége oriental de l'Université anglaise, à Lahore. Le but

[1] *Grammar of the Pusto, or language of the Afghan compared with the Iranian and Northindian idioms.*

unique de cet article est de combattre les règles que j'ai données sur l'accent des Persans de notre époque[1]. M. Trumpp propose de les remplacer par un système qui lui est propre, cherchant en même temps à prouver combien Vullers et Fleischer ont eu tort en introduisant dans leurs grammaires persanes ma méthode de prononciation et d'accentuation. On sait que la grammaire de Fleischer est considérée comme la meilleure qui, jusqu'à présent, ait été écrite en allemand; quant à celle de Vullers, elle a été couronnée par l'Institut de France, qui lui a décerné le prix Volney. Ces succès, troublent, paraît-il, le sommeil de M. Trumpp.

« Pendant plusieurs années, dit-il, mon professeur de persan a été un Chirazien, et j'ai eu assez fréquemment des rapports avec des *Persans-Tadjiks*, ainsi qu'avec des Afghans, pour que leur accent se soit profondément gravé dans ma mémoire. Il faut aussi ajouter que Chodzko indique l'accent des Persans du nord, tandis que moi (Trumpp), j'ai principalement eu en vue la prononciation des Persans habitant les provinces méridionales[2]. » M. Trumpp ne nomme pas son professeur chirazien. Ce que M. Trumpp appelle « les provinces méridionales », ne sont probablement que des districts du Khoraçan qui avoisinent l'Afghanistan et sont, en grande partie, habités par des *Persans-Tadjiks*.

On donne, en Perse, le nom de *Tadjik* « de la couronne » aux paysans qui passent pour descendre de la race indigène. Ce fut, en effet, dans le Khoraçan que Ferdousy et la pléiade de poëtes qui furent ses contemporains, patronnés par les schahs Ghaznévides, inaugurèrent la littérature persane; mais depuis cette époque, neuf siècles et de fréquentes invasions étrangères ont passé sur cette contrée; à cette heure,

[1] Voy. ma *Grammaire persane*, p. 182-188. Paris, 1852.

[2] *Sitzungsberichte*, *l. c.*, p. 216. Ailleurs, M. Trumpp cite comme type de prononciation celle des Tatars de Kazan, ce qui est une grave erreur. J'y ai connu personnellement le professeur de persan, Kazem Beg; il savait bien expliquer les auteurs, mais n'est jamais parvenu à se débarrasser de l'accent tartare.

les tribus nomades des Turkomans occupent ce pays, où la langue turque est plus en usage que la langue persane. En visitant sur les lieux l'armée expéditionnaire de l'héritier présomptif de Perse, en 1833, je fus à même d'y voir tous les chefs avec les contingents khoraçaniens, venus pour aider le prince à combattre les Turkomans. Les soldats de ces troupes parlaient plusieurs langues : le persan, l'arabe, le mazendérani, le tati et différents patois turcs et autres. J'entendais facilement le persan des Tadjiks; mais leur accent et le sens propre de quelques mots laissaient beaucoup à désirer. En traversant les villages et les principales villes du Khoraçan, telles que Mechhède, Nichapour, Bestam, Sebzévar, Damghan, et Semnan, je n'y rencontrai parlant correctement le persan que les Mollas et les gens appartenant aux classes lettrées. Les Tadjiks des villages parlent un persan plus ou moins entaché d'éléments étrangers. A Toûs, je suis allé visiter ce qui reste du tombeau de Ferdousy, situé non loin du mausolée d'Abbaça, fille d'Haroun-ar-Réchid, que ce sultan avait donnée en mariage à Barméki, son ministre favori. Il n'y avait plus que des décombres, image de l'état de dégradation où est tombée la langue de cette contrée. Bref, les dialectes que parlent les habitants actuels du Khoraçan ne peuvent plus faire autorité en ce qui concerne la pureté du persan. Le Fars avec sa capitale Chiraz, qui sous les Atabegs succéda au Khoraçan comme centre de civilisation persane, passe pour avoir conservé l'idiome de Ferdousy; néanmoins, les puristes de Téhéran reprochent aux Chiraziens des idiotismes qui tiennent à la localité. Les modèles du style et de la prononciation ne se trouvent, de nos jours, que là où on les rencontre dans tout pays, quel que soit le degré de civilisation auquel il soit arrivé : dans les écoles d'enseignement littéraire, à la cour, et dans les familles aisées. La seule science que cultivent sérieusement les Persans de nos jours, c'est l'étude de leur propre langue; avoir beaucoup lu, posséder une belle écriture, s'exprimer élégamment et savoir par cœur des extraits des meilleurs auteurs nationaux, tel est le bagage

scientifique d'un Iranien bien élevé. M. Trumpp a donc fait souvent de graves erreurs, car il a cherché des modèles de bonne prononciation dans des contrées où elle n'existe plus : dans le Khoraçan et l'Afghanistan.

Mon honorable critique, tout en reprochant à Vullers de travailler sur des mots surannés, ne cherche pas non plus à éviter lui-même l'emploi d'archaïsmes et de mots qui certainement ne sont ni persans, ni arabes, ni turcs :

ببالید (p. 245, *er wachs*) ne s'emploie plus dans ce sens; سلطانیا, vocatif (p. 229) est également hors d'usage; کئی (p. 230, *königlich*) est un vieux mot persan que l'on rencontre plutôt sous sa forme régulière کیانی, dérivé du nom dynastique des souverains de l'Iran antique, کیانیان, les *Kéyaniens*.

Le verbe سپردن *seperden* (p. 218, *zertreten* « fouler aux pieds ») existe dans les dictionnaires, mais il est hors d'usage dans le langage parlé. Le verbe بورزید (p. 245, *erlangen*) n'a jamais eu en persan la signification donnée par M. Trumpp.

Le participe خوسته (*stinkend*) est un mot hors d'usage; aujourd'hui on y substitue l'arabe متعفّن ou bien le participe persan پوسیده « pourri, infect ».

Le substantif بغل dans le sens d'« aisselle » et de « giron » est d'un usage fréquent; mais la signification de « mulet » que lui donne M. Trumpp (p. 237, *Maulthier*) est tout à fait inconnue aux Persans de l'Iran; ce doit être un mot afghan forgé de l'arabe بغلة « mule ».

Le pluriel correct du substantif بدگو est بدگویان et non pas بدگوان. On dit گویا *gouyâ*, on ne dit jamais گوا *gouvâ*.

آخوند (p. 236, *Lehrer*) veut dire « ecclésiastique, prêtre musulman », et non pas « professeur », sauf lorsque l'Akhond est chargé de l'instruction des enfants d'une *medrèçé*, ce qui arrive souvent.

L'orthographe suivante du substantif بادشاه n'est employée que par les Arabes, qui n'ont pas la lettre پ dans leur alphabet.

Le *techdid* ـّ que les Persans mettent sur le ج du substantif

بچّه ne doit pas être prononcé. Il ne s'y trouve que pour avertir les lecteurs de ne pas confondre ce mot avec le datif singulier de بچه. Le substantif سوك *soq* est hors d'usage.

J'ignore d'après quelle autorité M. Trumpp avance que le verbe آزن de آزادن signifierait « nahe zusammen ». Serait-ce du persan tadjik ou afghan?

Parfois les nuances de signification des mots persans traduits par M. Trumpp laissent beaucoup à désirer; par exemple (Trumpp, p. 226), بودنى ne signifie pas « ce qui doit être » (*was sein soll*), non plus que كردنى « ce qui est à faire » (*was zu thun ist*), mais « ce qui peut arriver, ce qui est faisable ». L'expression نوازشتان ne signifie point « votre flatterie », mais « votre faveur, vos bontés envers moi ». La flatterie se traduit par تملق *temelluq*.

J'insiste surtout sur la forme moderne et sur l'accent moderne des mots persans cités par M. Trumpp, car nous traitons de l'accent d'une langue parlée actuellement. Quant aux mots que j'ai cités dans ma grammaire, je les ai empruntés, non pas aux livres, mais à la parole vivante. Libre au savant Vullers de compulser les plus anciens documents de la Perse, afin d'y trouver des analogies sanscrites, zendes, pehlevies et autres. M. Trumpp se trouve dans un autre cas; il ne doit puiser qu'aux sources les plus pures de la parole vivante pour en apprendre l'accent.

D'ailleurs, la loi admise jusqu'à présent par les savants, y compris M. Trumpp, que « l'accent des mots se règle sur la quantité de chacune des syllabes dont ces mots se composent » ne suffit plus. Elle doit aujourd'hui céder sa place à un système tout récemment exposé dans le *Journal asiatique*[1]. M. Stan. Guyard démontre avec la dernière évidence que dans les mots il y a deux sortes d'accents : 1° les accents musicaux, ou sons plus ou moins graves ou aigus, accompagnant chaque syllabe d'un mot, et dont le plus élevé répond à ce qu'on a

[1] Numéro de mai-juin 1876. *Théorie nouvelle de la métrique arabe*, par M. Stanislas Guyard.

jusqu'ici appelé l'accent tonique; 2° les accents d'intensité ou *ictus*, consistant dans la force de l'émission d'une ou de deux syllabes des mots. Il a établi que ces accents d'intensité correspondent aux temps forts d'une mesure musicale, en sorte qu'un mot, quel qu'il soit, peut être transcrit en mesure, par quiconque sait noter un rhythme sous la dictée, ce qui permet de déterminer, avec la plus rigoureuse exactitude, la quantité de chacune des articulations qui font partie intégrante d'un mot. Pour ma part, l'étude que j'ai faite de ce système m'a déjà suggéré maints moyens propres à éclaircir ou à développer les règles que j'avais posées ou plutôt présentées, il y a vingt ans, dans ma grammaire persane, et je m'empresse de reconnaître que, appliquée au persan, la théorie de M. Guyard rend compte de tous les phénomènes de l'accentuation. Pour en donner un exemple, dans le verbe نموﺩﻥ il y a un ictus sur la syllabe مو, un autre ictus sur la syllabe دن, et de plus, l'accent tonique, ou intonation aiguë, coïncide avec le second ictus sur la syllabe دن. Il faut donc prendre garde désormais de bien distinguer ces deux sortes d'accents, qui, d'ailleurs, ne coïncident pas toujours, ce qui explique, par exemple, que M. Trumpp note *âmadîm* ce que je note *â-mé dîm;* ce mot a, en réalité, un ictus sur la syllabe *â*, un autre sur la syllabe *dîm*, et l'intonation aiguë sur la syllabe *mé*. Il résulte de ce fait, qui m'apparaît aujourd'hui dans toute sa clarté, que M. Trumpp a, sans s'en apercevoir, pris pour des accents toniques des *ictus* ou *accents rhythmiques*, tandis que, de mon côté, j'avais seulement observé l'accent tonique des mots. Voilà qui suffira pour faire comprendre bien d'autres divergences entre M. Trumpp et moi. Je laisse à M. Guyard le soin de nous donner un jour les règles relatives aux deux espèces d'accents en persan, et je me borne à maintenir contre M. Trumpp ma théorie de l'accent tonique, le seul dont je me trouve avoir traité dans ma grammaire. Je persiste à dire que les participes présents en *endé* ont toujours leur accent sur la dernière. Prétendre le contraire, c'est fournir la preuve qu'on n'a jamais entendu parler les Persans

bien nés. M. Trumpp ne veut pas croire que le déplacement de l'accent tonique sur les mots fasse changer ou modifier leur désignation. Il n'a qu'à demander aux Persans si, réellement, آفرین, prononcé avec l'accent tonique sur la première, n'est pas une exclamation approbative « bravo! à la bonne heure! », tandis que, prononcé avec l'accent tonique sur la dernière syllabe, il signifie « crée! produis! », comme impératif de *âferiden*.

Quant à l'*accent des noms*, tous les substantifs arabes usités en persan sont accentués sur la dernière syllabe, comme le sont tous les substantifs iraniens. C'est une règle sans exception, et M. Trumpp tente l'impossible en voulant prouver le contraire. Les Persans ne l'auraient certainement pas compris, si, au lieu de dire پسر *pěçēr* « enfant », پدر *pědēr* « père », ارّه *ěrrē* « scie », il prononçait ces mots comme autant de trochées. D'ailleurs, c'est là une faute que commettent les Arabes nouvellement arrivés de Bagdad ou de Syrie en Perse. Les gamins des bazars des grandes villes provoquent le rire du public en imitant les intonations de ces étrangers. — Le را des cas obliques ne peut déplacer l'accent tonique final; celui-ci ne se laisse influencer que par les désinences du pluriel, comme *hâ*, *ân*, *djât*, qui attirent sur elles l'accent en question.

Pour quitter ce sujet, nous reconnaissons que M. Trumpp a raison (p. 329) de corriger la traduction faite par Vullers d'un distique de Khaqâny, où se trouve le substantif composé تن آسانی. Le fait est qu'aucun de ces deux orientalistes ne s'est aperçu que le mot *âçâny* n'est qu'une faute de copiste pour آسانی, du verbe آسودن « repos, confort, aise ». Quant à *âçâny*, il est vrai qu'on dit بدین آسانی « avec cette facilité », mais le poëte le plus extravagant n'aurait jamais dit *ten âçâny* « la facilité du corps », ce qui serait un non-sens.

A. Chodzko.

Extrait d'un ouvrage malay sur la condition des sujets infidèles en pays musulmans.

Le *Journal asiatique*, dans son n° d'août-septembre 1875, a déjà donné la traduction du XIe chapitre du *Makōta segala radja-rādja* de Bokhâri de Djôhor, relatif aux écrivains officiels des sultans malays. Le chapitre XXIe n'est ni moins curieux ni moins intéressant, car il renferme en vingt articles empruntés à l'*A'hd-nāmeh d'Omar*[1] la règle de conduite que

[1] Ce livre est appelé par Bôkhari de Djôhor *El a'hd-nāmeh d'Omar* ou *Capitulation d'Omar*, de l'arabe *el a'hd* (pacte, contrat) et du mot persan *nāmeh* (livre). On sait que le khalife Omar, dès la première année de son khalifat, l'an 634 de l'ère chrétienne, attaqua et vainquit les Persans, qui ne furent entièrement subjugués que dix-sept ans plus tard, par son successeur Othman, c'est-à-dire en l'an 651 de notre ère. A la suite des défaites infligées aux Persans et de la conquête de plusieurs de leurs provinces, Omar dut imposer aux pays conquis des capitulations analogues à celle que rapporte notre auteur malay, et c'est de là probablement, soit dit en passant, que vient ce nom hybride de *a'hd-nāmeh* composé d'un mot arabe et d'un mot persan. Aucune des capitulations imposées aux Persans n'étant parvenue jusqu'à nous, voici, à leur défaut, celle qu'un savant arabisant anglais, Simon Ockley, a recueillie dans le manuscrit arabe, n° 362, de Pococke, et dont il a donné la traduction dans le tome Ier de son *Histoire de la conquête de la Syrie, de la Perse et de l'Égypte, par les Sarrasins*. On y retrouvera à peu près tous les articles formulés par Bokhâri de Djôhor. Voici ce que dit Ockley :

Reddition de Jérusalem. Enfin, après quelques conférences, la ville fut rendue à Omar. Comme la capitulation qu'il fit avec les habitants de Jérusalem a servi, pour ainsi dire, de modèle aux princes mahométans en semblables occasions, j'ai cru devoir l'insérer ici, comme je l'ai trouvée dans l'auteur de l'Histoire de Jérusalem ou de la Terre-Sainte (*MSS. Arab. Pocock*, n° 362). En voici les articles :

Omar. — Hég. 15, è. c. 636.

Articles de la capitulation :

« Les Chrétiens ne bâtiront point de nouvelles églises, ni dans la

doivent suivre les rois musulmans, à l'égard de leurs sujets non musulmans. Voici la traduction de ce chapitre :

CHAPITRE XXI.

Où l'on traite du régime auquel sont soumis les sujets infidèles sous le gouvernement des rois musulmans.

« Au temps où régnait Omar, le commandeur des croyants, que Dieu soit satisfait de lui ! quand il avait fait la conquête d'un pays infidèle, il enjoignait aux habitants d'embrasser la religion musulmane. S'ils n'y consentaient pas et ne voulaient pas se soumettre à l'islam, il les liait par un traité et leur promettait qu'il ne leur ferait point la guerre s'ils accomplissaient leurs engagements, mais qu'il leur ferait la guerre s'ils venaient à les violer. De toutes ces promesses et conven-

ville, ni dans son territoire. Ils n'empêcheront point les Musulmans d'entrer dans leurs églises, soit de jour, soit de nuit. Ils en ouvriront les portes à tous les passants et à tous les voyageurs. — Si quelque Musulman qui voyage passe par leur ville, ils seront obligés de l'entretenir gratis pendant trois jours. — Ils n'enseigneront point le Koran à leurs enfants. — Ils ne parleront pas ouvertement de leur religion, et n'engageront personne à l'embrasser. — Ils n'empêcheront point leurs parents de se faire Musulmans, s'ils en ont envie. — Ils témoigneront du respect aux Musulmans, et se lèveront lorsque ceux-ci voudront s'asseoir. — Ils ne seront pas vêtus comme les Musulmans ; ils ne porteront pas les mêmes bonnets, ni les mêmes souliers, ni des turbans. — Ils ne partageront pas leurs cheveux comme eux. — Ils ne parleront pas la même langue, et n'auront pas les mêmes noms. — Ils n'iront point à cheval avec des selles. — Ils ne porteront aucune sorte d'armes. — Ils ne se serviront point de la langue arabe dans les inscriptions de leurs cachets. — Ils ne vendront point de vin. — Ils garderont la même sorte d'habillement partout où ils iront, et ils porteront toujours des ceintures. — Ils n'érigeront point de croix sur leurs églises, et ils ne montreront pas ouvertement leurs croix et leurs livres dans les rues des Musulmans. — Ils ne sonneront point leurs cloches ; mais ils se contenteront de les tinter. — Ils ne prendront chez eux aucun domestique qui aura servi un Musulman. »

tions on composa un livre intitulé le *A'hd nāmeh d'Omar*, et c'est de ce livre que nous allons extraire la teneur du présent chapitre, afin que tous les rois musulmans des pays sous le vent connaissent le régime auquel sont soumis leurs sujets infidèles. Sachez qu'il est du devoir de tous les rois musulmans d'ordonner à leurs sujets infidèles d'observer les différents articles prescrits dans le *A'hd-nāmeh d'Omar*, savoir :

Article premier. Dans tout pays infidèle dont le roi est musulman, il n'est pas permis aux sujets infidèles de faire de nouvelles idoles et figures idolâtriques; s'ils s'avisent d'en faire, le roi doit le leur défendre.

Art. 2. S'il arrive que des idoles et figures idolâtriques faites par les infidèles dans les temps anciens s'écroulent et tombent en ruines, sous le règne de rois musulmans, il n'est pas permis de les réparer, mais on doit les laisser en cet état.

Art. 3. Les Musulmans venus dans un pays infidèle pour y commercer ou pour toute autre affaire ne doivent pas s'arrêter dans les lieux consacrés aux idoles.

Art. 4. Si un Musulman venu de loin s'arrête dans la maison d'un infidèle, il y sera traité jusqu'au troisième jour par cet infidèle, qui ne devra manquer en rien aux devoirs de l'hospitalité.

Art. 5. Il n'est pas permis aux infidèles d'envoyer des espions dans les pays musulmans; si un espion vient d'un autre pays infidèle, il n'est pas permis de lui donner place, ni dans sa maison, ni dans son *kampong* (quartier).

Art. 6. Si quelqu'un de la tribu, de la famille, des enfants et petits-enfants d'un infidèle veut embrasser la religion musulmane, il n'est pas permis de l'en empêcher.

Art. 7. Partout où des Musulmans et des infidèles se rencontrent, les infidèles doivent rendre honneur aux Musulmans, comme un serviteur à son seigneur.

Art. 8. Lorsque dans une assemblée d'infidèles arrive un Musulman, les infidèles doivent lui donner une place d'honneur.

Art. 9. Il n'est pas permis aux infidèles de porter des vêtements semblables à ceux des Musulmans.

Art. 10. Il n'est pas permis aux infidèles de monter à cheval; et dans le cas où ils ont pour monture un cheval, ils ne doivent lui mettre ni selle ni bride.

Art. 11. Il n'est pas permis aux infidèles de garder dans leurs maisons des armes, telles que glaives, lances, kris et autres semblables.

Art. 12. Il n'est pas permis aux infidèles de porter des anneaux ornés de pierres précieuses, ni des anneaux avec cachets semblables à ceux des Musulmans.

Art. 13. Il n'est pas permis aux infidèles de vendre du vin, du toddi et autres boissons enivrantes; il ne leur est pas permis d'en boire ostensiblement et en présence de Musulmans.

Art. 14. Il n'est pas permis aux infidèles d'abandonner les usages et coutumes qu'ils pratiquent depuis les temps anciens, afin que les différences qui distinguent un Musulman d'un infidèle demeurent évidentes.

Art. 15. Il n'est pas permis aux infidèles de faire connaître aux Musulmans leurs pratiques et leurs œuvres (religieuses).

Art. 16. Il n'est pas permis aux infidèles de donner à leurs enfants et petits-enfants les mêmes noms que portent les Musulmans.

Art. 17 Il n'est pas permis aux infidèles de bâtir des maisons près des maisons des Musulmans.

Art. 18. Il n'est pas permis aux infidèles d'enterrer ou de

brûler leurs morts dans le voisinage des tombes des Musulmans.

Art. 19. Lorsque quelqu'un de la tribu, de la famille, des enfants et petits-enfants d'un infidèle vient à mourir, il n'est pas permis aux infidèles de pleurer et de se lamenter sur lui (publiquement).

Art. 20. Il n'est pas permis aux infidèles de racheter aucun esclave des Musulmans.

Tels sont les vingt articles relatifs aux infidèles qui sont sujets musulmans et aux rois musulmans. Si les infidèles les observent exactement, ils seront en paix et à l'abri de toute persécution, car il est impossible, dans ce cas, qu'un roi musulman leur cause aucun dommage; mais s'ils les violent en tout ou en partie, il est du devoir des rois musulmans de prononcer leur sentence contre ces infidèles. »

Aristide Marre.

A Grammar of the Arabic Language, by E. H. Palmer, M. A., Fellow of St. John's College, and Lord Almoner's Reader and Professor of Arabic in the University of Cambridge. London, Allen and Co., 1874. In-8°, xix-414 pages.

Dans les limites qu'il s'est tracées, M. Palmer a produit une œuvre excellente. « Je me suis proposé, dit-il en sa préface, de placer entre les mains des commençants un guide sûr, et de fournir à l'étudiant plus avancé un traité complet et commode auquel il puisse se référer. » L'un et l'autre but sont atteints. Esprit sagace, arabisant consommé, M. Palmer était on ne peut mieux qualifié pour mener à bien cette double tâche, et quelques réserves[1] que l'on soit en droit de faire

[1] Les vues de l'auteur sur la chute du *tanwîn*, entre autres, et sur la formation des voyelles longues, bien que très-ingénieuses, me paraissent offrir matière à discussion.

sur certaines des opinions émises dans cet ouvrage, chacun, à le pratiquer, en reconnaîtra les qualités à la fois solides et brillantes.

Un caractère distinctif de ce traité, c'est qu'il n'emprunte rien à nos grammaires européennes. M. Palmer est d'avis que l'élève s'initie dès le début à la méthode des Orientaux. Aussi a-t-il pris pour base de son travail et suivi dans leurs dispositions principales trois écrits publiés à Beyrout : le *Miftâḥ al-Miṣbâḥ* de Bustânî, le *Miṣbâḥ aṭ-ṭâlib* du même et le *Faṣl al-Khiṭâb* du scheïkh bien connu Nâṣif al-Yâzidji. Quant à la mise en œuvre des matériaux qu'il y a recueillis, M. Palmer a tout tiré de son propre fonds. Disons tout d'abord que son fonds est très-riche ; mais ajoutons qu'il y a peut-être quelque inconvénient à s'isoler ainsi dans une branche d'études aussi cultivées qu'est la grammaire arabe : on risque de passer sous silence bon nombre d'observations utiles, et d'autre part on s'expose à subir outre mesure l'influence des sources auxquelles on a puisé. Je crois, pour en donner un ou deux exemples, que M. Palmer aurait dû signaler des faits généralement admis comme la formation de la VIIIe conjugaison par métathèse du ت, celle de la Xe forme par insertion de la même lettre après le س de l'ancien *saphʿel*, conjugaison disparue, mais dont il reste des traces dans la langue. Cf. le quadrilitère سَلْقَى « renverser sur le dos » avec la Xe forme de لَقِيَ, اِسْتَلْقَى « se coucher sur le dos ». La remarque sur l'identité des désinences des modes indicatif et subjonctif avec les désinences du nominatif et de l'accusatif pouvait être complétée par celle-ci : l'apocopé correspond à un ancien génitif, ainsi que le prouve la substitution fréquente, dans les vers, du kesra primitif au djezma. Il eût été à souhaiter que M. Palmer écartât certaines notions appartenant aux grammairiens arabes, comme celle-ci, que les noms propres de la forme فُعَلُ (زُحَلُ, عُمَرُ) ont pour origine des noms d'agent de la forme فَاعِل, etc. Ce sont là, à vrai dire, des peccadilles, et si je les

indique à l'auteur, c'est que j'ai constaté qu'il aime à rendre compte de tout, à donner sur chaque point une explication qui satisfasse en même temps l'esprit et facilite la mémoire des faits. De ce chef, la grammaire de M. Palmer ne laisse rien à désirer. Elle abonde en remarques fines, en rapprochements habiles. L'auteur ne perd jamais de vue qu'il s'adresse à des débutants, et il réussit à présenter d'une façon claire et simple les choses les plus compliquées. Les tableaux sont soigneusement composés; celui des pluriels brisés, en particulier, est dressé de telle sorte qu'on puisse embrasser d'un coup d'œil toutes les formes de pluriel avec les singuliers correspondants. M. Palmer y a identifié avec raison les *wazn* فواعل, فعائل, مفاعل, تفاعل, etc., qui sont à tort séparés dans beaucoup de grammaires.

La syntaxe mérite des éloges. Elle est complète, sous un petit volume, et bien distribuée. Le résumé qui la termine sera accueilli avec reconnaissance par les étudiants. C'est une innovation qui pourrait être étendue avec fruit à tous les chapitres un peu longs d'une grammaire. On ne relèvera dans cette partie qu'une petite quantité d'erreurs ou de points contestables. Au § 102, le complément objectif du verbe passif est plutôt un instrumental qu'un accusatif. Ainsi, dans الذين أُتوا الكتابَ «ceux qui ont été gratifiés *d'un livre*», الكتابَ est certainement un instrumental [1]. P. 102, l'exemple محمّدٌ الحسنُ الوجهِ est mal choisi, car محمّدٌ est défini par nature. § 150, l'analyse de la proposition relative semble inexacte. الرجل الذى رايته ne peut se rendre littéralement par «The man *who* I saw *him*»: il faudrait *the* I saw *him*, car le véritable relatif est ذُ; الذى n'est que le démonstratif, l'article de la proposition modificative رايته. Ce qui le démontre,

[1] Sur le rôle de l'instrumental en arabe, cf. *Revue critique*, 1873, II, p. 203.

ce sont des propositions comme رجل رايته, dans lesquelles رجل étant indéterminé, رايته doit l'être également, en sorte que الذى n'est pas employé et que ه apparaît nettement avec son caractère de relatif.

A la suite de la syntaxe, M. Palmer a placé une prosodie qui se recommande par son extrême clarté. Il est difficile de donner en moins de pages une idée aussi précise du système des Arabes. Pour chaque mètre, M. Palmer a dressé un tableau synoptique, dont la première moitié exhibe le schema des variétés avec le nom des différentes parties du vers et le terme technique des عروض et des ضرب, et dont la seconde moitié renferme des exemples appropriés aux schemas. De courtes remarques, accompagnant chaque tableau, font connaître les changements organiques autorisés pour l'un ou l'autre des pieds qui constituent les divers mètres. Puis, en trois pages, l'auteur expose les règles de la rime, et il finit en énumérant les principales licences poétiques. L'ouvrage est clos par un glossaire développé des termes techniques en usage dans les grammaires et commentaires arabes, auquel sont même incorporées les abréviations des manuscrits du Qor'ân et des écrits géographiques, et enfin par une table alphabétique des matières. Ce glossaire ne sera pas seulement d'un notable secours aux étudiants; ceux même qui disposent d'éléments nombreux de recherche iront de préférence à un thesaurus aussi commode de la langue grammaticale et prosodique.

Sous sa forme actuelle, au point de vue de l'enseignement pratique de l'arabe, l'ouvrage de M. Palmer me paraît appelé à rendre de grands services. Espérons que, dans une édition subséquente, le savant auteur se montrera moins exclusif, et donnera une plus large part aux résultats les mieux acquis des travaux des Européens.

Stanislas Guyard.

L'Art et l'archéologie, Vinet (E.). Paris, Didier, 1874. In-8°, IV et 498 pages.

M. Vinet s'est occupé quelque peu de nos études; elles ont été un épisode dans sa vie, elles forment une division de son nouveau livre. De même que l'auteur ne nous appartient que par certains côtés, nous ne pouvons considérer comme de notre domaine que trois ou quatre chapitres dans ce recueil « d'articles d'art et de critique littéraire ».

Une simple énumération des titres suffira pour indiquer aux lecteurs du *Journal asiatique* ce qu'ils peuvent revendiquer : *Jérusalem et la mer Morte* (p. 127-171), à l'occasion du *Voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques*, par M. de Saulcy; puis, dans le même ordre d'idées et pour combattre également certaines théories chronologiques qui firent alors grand bruit, *Jérusalem* (p. 201-215). Au moment où M. Vinet, en 1862, signalait dans la *Gazette des Beaux-Arts* la *Mission en Phénicie*, de M. Ernest Renan[1], il n'avait sous les yeux que les premiers fascicules de l'ouvrage aujourd'hui terminé. M. Vinet aurait pu retoucher son article et surtout le compléter : il a préféré lui laisser la forme primesautière dans laquelle il traduisait ses premières impressions dans toute leur fraicheur[2].

C'est en Asie Mineure que nous transportent les trois derniers articles consacrés à l'« archéologie orientale » : l'archéologie de l'Asie Mineure et les récentes explorations (p. 216-247); le temple d'Éphèse (p. 248-258); le testament d'Auguste à Ancyre (p. 259-265), ce dernier morceau écrit en 1873, à propos de l'exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, et de la belle découverte de M. Georges Perrot.

H. D.

[1] L'*Art et l'archéologie*, p. 172-200.

[2] Qu'il nous soit permis de signaler le brillant résumé donné par M. Jules Soury dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1876.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VIII, VII^e^ SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Le Gérant :

Barbier de Meynard.